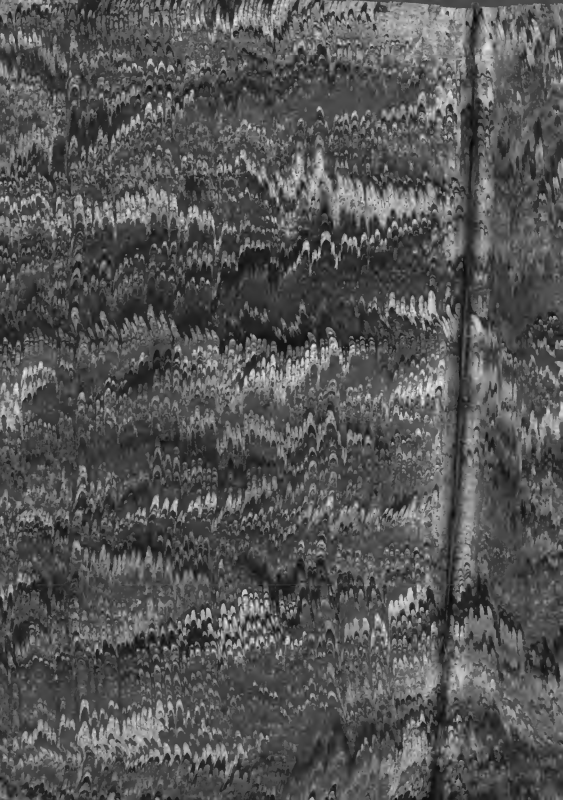










HISTOIRE
DE
FRANÇOIS PREMIER.

Par Monsieur *VARILLAS*

TOME SECOND.







A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, ſur le ſecond Perron de la ſainte Chapelle.

M. DC. LXXXV.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

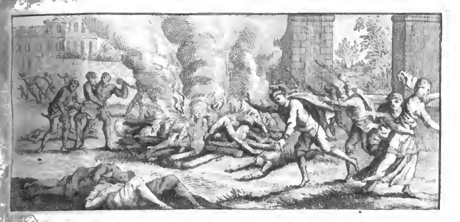




ARGUMENT
DU SEPTIÉME LIVRE.

FRANCOIS rétablit les Sciences dans son Royaume, & commence à fonder le College Royal. Les Florentins abandonnez par le Traité de Cambray, pressent Sa Majesté de les assister indirectement. Elle est insensible à leurs remontrances, & les laisse périr. Langey est envoyé en Alemagne, qui par des travaux inconcevables rompt la Ligue de Suabe, fameuse pour avoir duré soixante-dix ans, & pour avoir élevé la Maison d'Autriche au point de grandeur où elle est encore. L'Angleterre se broüille avec le Saint Siege, & François se met inutilement en devoir de l'en empescher: Le Courrier qui portoit une entiere satisfaction pour le Saint Siege retarde de deux jours, durant lesquels Henry huit est excommunié. Il se separe de la Communion de l'Eglise; & s'en prend à la France, comme si c'eût esté la faute de cette Couronne. L'Empereur trompe l'Evéque de Mâcon & le Seigneur de Velly Ambassadeurs de France. Il les engage insensiblement à se trouver dans le Consistoire, où il prononce une Harangue satirique contre François Premier Le Cardinal du Bellay la retient, & part aussi tôt pouren avertir le Roy son Maître.



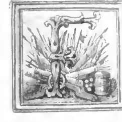


FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE SEPTIÉME.

Où l'on voit ce qui est arrivé de plus remarquable sous son Regne durant les années mil cinq cens trente, 1531, 1532, 1533, 1534, 1535, *& partie de* 1536.





RANÇOIS Premier fut plus heureux dans les exercices de la Paix, qu'il ne l'avoit esté dans les travaux de la Guerre ; & l'Histoire luy doit ce témoignage, qu'il surpassa de beaucoup en ce point les Rois qui l'avoient precedé. Les premiers François faisoient profession d'ignorance ; & méprisoient non seu-



1530. lement tout ce qui estoit compris sous le nom de sçience, mais encore tout ce qui en approchoit. Leur aveuglement estoit allé jusqu'à ne vouloir pas mêmes apprendre à écrire; & les Titres les plus anciens de la Monarchie Françoise sont ceux où l'on voit tres-peu de signatures, en comparaison des Sceaux que les personnes de qualité qui ne sçavoient pas écrire se contentoient d'apliquer au bas des Actes les plus authentiques pour marque de leur presence, ou de leur consentement.

Ce n'est pas qu'il n'y eût eu de tems en tems des Rois Tres-Chrétiens, comme Charlemagne, Robert, Saint Loüis, & Charles le Sage, qui se fussent mis en devoir de desabuser leurs Peuples, & sur tout leur Noblesse, en l'avertissant des inconveniens d'un principe si dangereux; & en l'exhortant à se mettre dans une reputation aussi haute par l'esprit, que celle où elle s'étoit élevée par sa valeur. Mais ou des conseils si salutaires avoient esté tout à fait negligez, ou ils avoient esté si peu suivis, que la France estoit retournée à son premier état; aussi-tôt qu'elle n'avoit plus eu pour Rois ceux qui luy persuadoient d'étudier. Les Guerres contre l'Angleterre & contre les Princes des Maisons de Bourgogne & d'Autriche l'avoient tellement occupée immediatement aprés, qu'elle n'avoit pensé à élever ses Enfans que dans l'Art dont elle avoit alors plus de besoin, qui étoit le Militaire. La Jeunesse eût été méprisée, si elle se

fût adonnée à quelque autre chofe ; & un Gentil-homme ne fe fut pas tenu moins offenfé fi on l'eût appellé Docte, que fi on luy eût donné un démenty. 1530.

La défaite de cét Ennemy domeftique eftoit refervée pour le Regne de François Premier, & ce fut elle qui luy acquit le nom de Pere & de Reftaurateur des Lettres. Sa Majefté avoit toûjours eu de l'inclination pour les Sciences, & de la complaifance pour ceux qui les cultivoient avec fuccez. Elle leur faifoit l'honneur de les recevoir fouvent à fa Table, & de les oüir parler fur les matieres qu'elle leur propofoit, & l'on ajoûte qu'elle paffoit cinq ou fix heures de fuite avec eux en de femblables converfations. Elle les affiftoit à proportion de leurs befoins : Elle prenoit garde de ne leur donner ni trop, ni trop peu ; & elle les élevoit aux dignitez Ecclefiaftiques ou Seculieres, felon qu'elle les en jugeoit capables. Ceux dont elle faifoit alors plus d'état, étoient Guillaume Budé Maître des Requeftes dont on a deja parlé dans le premier Livre de cette Hiftoire, Jean du Bellay Evêque de Paris qui fut depuis Cardinal, & Guillaume Poftel qui fe vantoit de pouvoir aller de France à la Chine fans Truchement. La fcience de Budé & de du Belley eft fi connuë, qu'il feroit fuperflu d'en parler icy, fi l'on n'y eftoit d'ailleurs obligé pour conferver la memoire d'une de leurs vertus fi finguliere en fon efpece, qu'il ne s'en trouve point d'autres de leur profeffion qui l'ait exercée.

1530. Ils avoient une passion si violente de communiquer ce qu'ils sçavoient, que ni leur qualité ni leurs emplois ne les empêchoient pas de donner des aprés-dinées entieres toutes les semaines à l'instruction de ceux qui cherchoient des Maîtres habiles, & n'en trouvoient point. Le nombre de ces Auditeurs domestiques s'augmenta de sorte, que Budé & du Bellay n'y pouvant suffire proposerent enfin au Roy le dessein d'un College Royal, où les Sciences & les Langues necessaires pour les acquerir fussent enseignées par des personnes les plus celebres de l'Europe. L'Auteur de la vie [a] de Pierre du Castel luy attribuë ce projet, & il n'y a point d'inconvenient qu'il ait esté formé par trois personnes illustres en même tems. Le Roy reçut la proposition avec joye; & commença à l'executer en fondant deux Chaires, qui furent aussi-tôt remplies par deux Hommes incomparables en leur profession. La premiere qui estoit pour la Langue Hebraïque fut donnée à François Vatable si celebre pour ses Remarques curieuses sur l'Ecriture Sainte. Il eut un applaudissement general durant sa vie, mais aprés sa mort il passa pour Heretique dans les Esprits de quelques Docteurs qui ne sçavoient pas que ce ne fut point luy qui les donna au public, mais Robert Etienne son Disciple que l'on pretend y avoir ajoûté ce qu'il voulut. La seconde Chaire qui estoit pour la Langue Grecque servit de degré à Pierre Danez pour s'élever à l'Evêché de Vaures, qui luy fut

[a] M. Balus l'a donnée au public.

donné longtems aprés. Ce Prelat eut lieu de se signaler dans la premiere convocation du Concile de Trente ; & c'est de luy que l'on dit, qu'ayant un jour parlé fortement dans cette Auguste Assemblée, & un Evêque d'Italie s'étant mis à railler sur son discours par une allusion fondée sur la Langue Latine qui exprime par un même mot les François & les Cocqs dont le sens étoit, *Ce Cocq ne chante pas mal*, [a] Danez repliqua, *plût à Dieu que Saint Pierre se convertît au chant de ce Cocq.* [b] 1530.

[a] *Iste Gallus bene cantat.*

[b] *Utinam ad hoc Gallicinium Petrus resipisceret.*

Le fruit que le Public tira de cette liberalité Royale & les applaudissemens que François Premier en reçut, le porterent bientôt à fonder deux autres Chaires pour les mêmes Langues. Jaques Tusan eut la Grecque, & Agathias Guidacier l'Hebraïque. La troisiéme augmentation dans le même College fut de deux Chaires des Mathematiques pour Oronce Finée, & pour Jean Martin, & enfin la quatriéme fut inspirée à Sa Majesté par le même Pierre du Castel dont on vient de parler, lors qu'il fut devenu Introducteur des gens de Lettres auprés d'elle. Cét homme dont l'Histoire de son tems parle si diversement, representa au Roy, qu'il manquoit encore au nouveau College des Chaires pour les Humanitez, pour la Philosophie, & pour la Medecine ; & Sa Majesté y pourvût avec d'autant plus de facilité, que le nombre des personnes qui s'apliquoient à ces trois Sciences étoit sans comparaison plus grand, que le nombre de ceux

1530. qui s'adonnoient aux precedentes ; & que par consequent on étoit certain de trouver des Professeurs plus habiles, & d'attirer une plus grande multitude d'Auditeurs.

Le soin d'une Biblioteque Royale suivit de prés celuy du College Royal, & le Roy fut solicité d'en assembler une par Budé, & par un Grec de l'érudition la plus profonde qu'il y eût eu depuis les Anciens. C'étoit Jean Lascaris plus illustre par la lecture de tous les bons Auteurs en sa Langue & par sa memoire prodigieuse, que par la Maison Imperiale dont il étoit sorti. La liberalité de Loüis douze l'avoit fait passer d'Italie en France, & la même vertu de François Premier l'y avoit retenu. Il connoissoit admirablement les Livres ; & il étoit assés desinteressé pour meriter qu'on se raportât à luy du prix qui en étoit alors si considerable, qu'il y a des Manuscrits à la Biblioteque du Roy qui couterent cent écus d'or.

La commission étoit penible & embarassante. Il y avoit des voyages tres dangereux à faire pour trouver des Manuscrits, & beaucoup de tems à mettre pour examiner s'ils étoient entiers, & il y avoit encore plus de précautions à prendre pour ne se pas abuser sur leur antiquité : cependant la patience & le travail de Lascaris surmonterent tant de dificultez, qu'il forma la premiere Biblioteque Royale des Livres qui sont encore distinguez des autres par la figure d'une Salamandre au milieu du feu, qui servoit à la devise de François Premier : Mais le principal enrichissement

ment de cette Biblioteque estoit reservé pour 1530.
la Reine Catherine de Medicis, qui y ajoûta la moitié des Livres que Laurens de Medicis son bisayeul avoit achetez des Turcs aprés qu'ils eurent pillé la Bibliotheque Imperiale de Constantinople.

Les soins du dehors durant la paix qui eussent pû la rendre plus durable, ne répondoient pas en France aux soins du dedans ; & le Roy ne se contentant pas d'avoir renoncé par le Traité de Cambray à toutes ses pretentions sur l'Italie, y abandonna si generalement ses Alliez, qu'il sembla en avoir perdu le souvenir. Contarin Ambassadeur de Venise n'eut pas assez d'éloquence pour luy persuader de se servir des voyes indirectes par lesquelles on ne laisse pas en politique de secourir sous main ses amis, quand on est forcé par une necessité indispensable de renoncer à leur union. Ainsi les Italiens furent obligez de recevoir la loy qu'il plut à l'Empereur de leur imposer ; & François Sforce qui estoit le plus foible de leurs petits Souverains, se soûmit à des conditions plus dures que les autres. Il s'alla jetter aux pieds de l'Empereur dans Bologne, où il se faisoit couronner : Il luy rendit le Passeport que le Pape luy avoit obtenu : Il s'avoüa coupable ; & il protesta qu'il n'avoit recours qu'à la clemence de Sa Majesté. On ne le traita pas tout-à-fait de mêmes que s'il eût esté criminel, mais il s'en falut peu : On ne luy rendit le Duché de Milan qu'à condition de payer dans un an

1530. quatre cens mille écus pour les frais de la guerre, & cinq cens mille dans les dix années suivantes : On retint les Villes de Milan & de Côme jusqu'au premier payement ; & peut-être le fit-on pour avoir moyen de dépoüiller ce pauvre Prince pour la troisiéme fois, dans l'impossibilité où l'on prevoyoit assez qu'il seroit de trouver en si peu de temps une somme si considerable. Cependant ses Peuples tous épuisez qu'ils estoient par la guerre, la peste, & la famine, qu'ils supportoient en mesme temps, firent un si grand effort ; que non-seulement l'argent fut compté à point nommé, mais deplus il y en eut assez pour gagner les Ministres de l'Empereur, & pour lever toutes les difficultés qu'ils eussent pû faire naître pour la restitution des deux Places : tant ils avoient appris à leurs dépens que le dernier mal-heur pour eux, estoit de retomber sous la domination des Espagnols.

Il ne restoit que les Florentins qui devoient estre la victime de tant de reconciliations generales & particulieres. L'Empereur avoit fait dire à leurs Deputez qu'il ne leur pouvoit donner audiance, qu'ils n'eussent receu la benediction du Pape ; & ces esprits subtils avoient preveu par cette réponse, que leur ruïne avoit esté resoluë. Ils s'estoient adressez à la France comme à leur derniere resource ; tant parce qu'elle avoit plus d'interest qu'aucune autre Puissance de l'Europe à les empécher de succomber, & qu'ils s'estoient toûjours declarez pour elle ;

qu'à cauſe qu'en les laiſſant perir, elle ſe fermeroit éternellement l'entrée de l'Italie. 1530.

Le Conſeil du Roy voyoit aſſez l'importance de les ſecourir, & l'évenement montra qu'il n'y auroit eu rien de plus facile : mais le Pape y fit naître un obſtacle que les miſerables Florentins ne purent ſurmonter, & qui leur oſta la liberté. Le Roy luy avoit envoyé l'Evêque de Tarbes pour le prier de donner un chapeau de Cardinal au Chancelier du Prat, & pour preſſentir, s'il eſtoit poſſible, d'où procedoit la reſiſtance que ſa Sainteté y avoit juſques-là apportée. Le Pape ſans uſer de diſſimulation comme autrefois, avoit reparty ingenuëment qu'il n'avoit pû s'y reſoudre; parce qu'il avoit apprehendé d'élever en France un homme, qui luy fît autant de peine qu'en avoit fait le Cardinal d'Amboiſe à Jules Second. Il ajoûta neanmoins qu'il étoit prêt non ſeulement de ſatisfaire Sa Majeſté & le Chancelier; mais encore de ſurpaſſer leur attente en joignant au Chapeau le pouvoir de Legat *à Latere* pour le meſme Chancelier durant ſa vie par tout le Royaume, ſi la France vouloit abandonner ſincerement la protection des Florentins.

L'Evêque en écrivit au Chancelier, qui fit reſoudre dans le Conſeil de France qu'on ne ſe mêleroit plus de ce qui touchoit la Republique de Florence. Le Seigneur de Clermont fut envoyé au Gonfalonnier Caponi pour luy porter cette triſte nouvelle, & s'en acquitta ſans

1530. prendre de precautions. Il fit assembler le Senat, & luy dit que le Roy Tres-Chrestien son Maître estoit au desespoir de s'estre mis hors d'estat de secourir les Florentins: mais que Sa Majesté y avoit esté reduite par la necessité de recouvrer ses Enfans; & que le meilleur conseil qu'elle estoit alors capable de leur donner, estoit de s'accommoder avec le S. Siege aux conditions les moins rudes qu'il seroit possible d'obtenir.

Les Florentins s'imaginerent d'abord que c'estoit une feinte dont usoit la France pour couvrir l'assistance secrette qu'elle pretendoit leur donner; & ne se desabuserent que dans la suite & lors que le Roy retira d'auprés d'eux la Vigne son Ministre, que Clermont avoit laissé en sa place, ce qui estoit la derniere marque que Sa Majesté ne vouloit plus se mêler de leurs affaires. Le Pape fut si content de cette desertion; que non seulement il créa le Chancelier Cardinal & Legat, mais encore il promit la pourpre à l'Evêque de Tarbes qui avoit seul commencé & achevé la negotiation, & qui porta le Chapeau au Chancelier.

Les Florentins ne laisserent pas de soûtenir une année de siege, & de faire perir le Prince d'Orange qui agissoit contr'eux en simple soldat plûtost qu'en General d'Armée. Il est vray qu'en le tuant ils obligerent le Pape au lieu de luy faire le plus sensible déplaisir dont ils l'estimoient capable, car Sa Sainteté avoit promis sa Niepce à ce Prince; & comme elle ne pou-

voit plus se dispenser de l'accorder, elle fut ravie qu'un coup de mousquet l'eût délivrée d'un si fâcheux & si dangereux importun. Pour dernier comble de mal-heur non seulement la perseverance des Florentins ne fut point couronnée, mais elle ne servit qu'à donner un pretexte plus plausible pour achever de les opprimer aprés qu'ils eurent capitulé. 1530.

Le Roy ne pensoit pas beaucoup à profiter de l'embarras où l'incertitude de ce siege tenoit les affaires de l'Empereur & du Pape en Italie. On avoit porté par son ordre à Bordeaux l'argent destiné pour la rançon de ses Enfans, qui devoient estre conduits le quinze de Juin mille cinq cens trente sur le bord de la Riviere de Bidassoa, qui separe la France & l'Espagne. Montmorency y arriva le mesme jour, s'imaginant qu'il n'y avoit qu'à compter de l'argent, & qu'à ramener les deux Princes au Roy qui les attendoit avec beaucoup d'inquiétude : Mais le Conneſtable de Castille [a] luy demanda deplus s'il avoit apporté tous les papiers des Chartres du Roy, qui regardoient la proprieté & la souveraineté de l'Artois, de la Flandre, & des autres lieux cedez à l'Empereur par le Traité de Cambray. Montmorency répondit qu'il en avoit apporté les principaux, & les donna : mais on ne s'en contenta pas, & l'on exigea deplus une declaration [b] en bonne forme qui contenoit outre l'inventaire de ces papiers, l'asseurance qu'il n'y en avoit point d'autres : On

[a] Dans la Conference de Montmorency avec le Connétable de Castille, en 1530.

[b] Elle est au bout des Traitez manuscrits entre la France & l'Espagne.

renonçoit encore au droit de s'en servir au cas qu'il
1530. y en eût, ou qu'il s'en trouvât de nouveaux dans la suite des temps, & l'on consentoit qu'ils passassent pour supposez.

Aprés un avëu si honteux à la Monarchie Françoise, le Dauphin & le Duc d'Orleans furent délivrez; & la Reine Eleonore veuve d'Emanuel Roy de Portugal qui les avoit suivis, épousa François Premier prés le Mont de Marsan, où il s'estoit avancé pour la recevoir. Cette alliance ne fit cesser ni les soupçons de l'Empereur, ni les plaintes du Roy. L'Empereur s'imagina que la France n'avoit fait la paix, que pour changer le theatre de la guerre; & que n'osant plus la faire en Italie où elle avoit été tant de fois battuë, elle avoit dessein de la transporter en Alemagne, & d'éprouver si la fortune luy seroit plus favorable vers le Septentrion qui estoit moins contraire au temperament de ses soldats.

Le Roy ne put digerer de son costé qu'on eût envoyé aux Galeres d'Espagne des Domestiques de ses Enfans, dans le temps qu'ils estoient actuellement à leur service, & publia que c'estoit un attentat contre le droit des gens. Il ajoûta que le Traité de Cambray n'avoit pû obliger ses Enfans, ausquels le Royaume de Naples & le Duché de Milan appartenoient comme heritiers de la Reine Claude leur Mere: Qu'il ne pouvoit endurer que ces jeunes Princes eussent esté dépoüillez du Comté d'Ast qui leur estoit écheu

par la mesme succession ; & que l'Empereur eût aimé mieux le donner à un estranger, que de le restituer. Le pis de l'affaire consistoit en ce que l'Empereur & le Roy avoient raison chacun en sa maniere. Le Roy avoit enfin reconnu que l'Alemagne avoit fait pancher la balance du côté de l'Empereur dans la derniere guerre ; & que de-là estoient sorties ces grandes Armées, qui avoient toûjours surmonté les siennes. Il faloit pour y remedier affoiblir dans l'Empire l'autorité de l'Empereur, & relever celle des Electeurs, des Princes, & des Villes libres. Ces deux expediens paroissoient également impossibles dans l'execution, principalement aux François, mais ils ne l'estoient pas en effet, car il y avoit aussi deux moyens de les faire reüssir ; l'un en rompant la Ligue de Suabe qui subsistoit depuis soixante-dix ans en faveur de la Maison d'Austriche, & qui avoit élevé cette Maison à la grandeur prodigieuse où elle estoit alors ; l'autre en protegeant ouvertement, ou en assistant sous main, les Ducs de Saxe, de Virtemberg, & de Brunsvic, le Langrave de Hesse, & treize autres Princes de l'Empire, qui s'estoient declarez Lutheriens. 1530.

La France n'avoit pas encore eu de negotiation si dangereuse, ni si difficile dans toutes ses circonstances que celle-là ; & ce fut autant par la necessité que l'on eut de se servir de Langey que par le choix du Roy, qu'on luy déféra cet Employ. Il partit tout mécontent

1530. qu'il eſtoit, & ſans autre habitude en Alemagne [a] que celle de l'Hiſtorien Sleidan qui luy avoit porté ſes Livres lors qu'il alloit au College, & s'eſtoit depuis élevé par ſon merite à la Magiſtrature de Straſbourg. Mais Sleidan quelque acredité qu'il fût dans cette Ville, ne pouvoit faire autre choſe pour Langey que de le cacher dans ſon grenier; parce que les François y étoient en execration comme par tout ailleurs en Alemagne. L'Empereur avoit perſuadé à ces Peuples groſſiers que la France avoit fait venir les Turcs en Hongrie, pour ravager & conquerir ce beau Royaume qui eſtoit le boulevart auſſi-bien que la frontiere de l'Empire; & qu'elle ne s'eſtoit tant de fois opiniâtrée à recouvrer le Milanez ſur lequel elle n'avoit aucun droit, que pour oſter au Corps Germanique ce qui luy reſtoit de puiſſance en Italie. Il s'agiſſoit donc d'ouvrir les yeux & les oreilles d'une infinité de perſonnes, avant que de negotier; & c'eſt ce que fit Langey en dix-huit mois, n'ayant que des caves pour retraitte, & ne ſortant que la nuit: Il eſt vray que ce fut avec des travaux qui ſe peuvent mieux concevoir que repreſenter.

[a] Dans la premiere Negociation de Langey en Allemagne.

Aprés que ſon adreſſe luy eût fait trouver accés à la Cour de Baviere, il inſinua aux deux Princes de cette Maiſon qui eſtoient Chefs de la Ligue de Suabe, qu'ils ne la pouvoient prolonger ſans perdre leur liberté: Qu'ils avoient déja rendu la Maiſon d'Auſtriche ſi puiſſante, qu'elle n'avoit plus qu'une démarche à faire pour

pour changer la République d'Alemagne en une Monarchie absoluë : Que cette démarche consistoit à créer Roy des Romains Ferdinand frere de l'Empereur ; parce que ce Prince possedant déja la Hongrie & la Boheme du côté de sa femme, & les Provinces Hereditaires pour son Appannage ; & l'Empereur outre l'autorité & les amis qu'il avoit dans la haute Alemagne tenant toute la basse, il ne seroit pas difficile aux deux freres d'assujettir le reste, ou de rendre au moins l'Empire hereditaire à leur famille : Qu'il n'y avoit plus dans la Chrestienté que la France capable d'assister ceux qui voudroient éviter l'esclavage ; & que son intelligence avec le Turc, & ses desseins sur Milan, n'estoient que des fables avec lesquelles on endormoit les Alemans, pendant qu'on achevoit de forger leurs chaînes. 1530.

Les Ducs de Baviere ne penetrerent pas d'abord toutes ces veritez ; & ce ne fut qu'aprés dix ou douze Conferences, que Langey leur fit connoître leur propre interest. Mais ils recompenserent la peine qu'ils luy avoient donnée par un grand nombre d'offices importans qu'ils luy rendirent, dont le principal fut le credit qu'il acquit par leur intrigue parmy les Protestans. Ensuite ils rompirent la Ligue de Suabe, en empeschant les Princes qui y estoient entrez de la prolonger ; & le pretexte dont ils userent fut qu'elle seroit desormais inutile, puis qu'elle n'avoit esté faite que pour obliger

1530. les étrangers à respecter l'Empereur : ce qui n'estoit plus necessaire, y ayant un Empereur si puissant qu'on n'en avoit point veu de semblable depuis Charle-Magne.

Il ne suffisoit pas d'avoir dés-uni les Partisans de la Maison d'Austriche, si l'on n'unissoit les Protestans contre elle ; & Langey l'estima necessaire dans une occasion tout-à-fait pressante, quoy qu'il n'eût aucun ordre d'y travailler. Il intimida de sorte les Ducs de Saxe & de Lunebourg, le Prince d'Anhalt, & le Langrave de Hesse, en leur representant la puissance de la Maison d'Austriche dans le vieux monde & le nouveau ; & les Predicateurs Lutheriens, qu'il avoit gagnez, les presserent tellement de prevenir l'esclavage dont l'Alemagne estoit menacée, qu'ils s'assemblerent à Smalchalde, où ils conclurent le vingt-un de Decembre mil cinq cens trente une Ligue défensive avec les Villes Imperiales pour conserver leur religion & leur liberté. [a] Ils écrivirent ensuite à l'Empereur & au College des Electeurs que Sa Majesté avoit convoqué une Diette à Cologne pour le commencement de Janvier, à dessein d'élever son frere à la dignité de Roy des Romains : Qu'on ne le pouvoit faire sans violer la Bulle d'or ; & qu'ils demandoient d'estre ouïs avant qu'on procedât à l'élection, autrement qu'ils protestoient de nullité.

[a] Tous ces actes sont inserés dans le recüeil de Horstleider.

L'Empereur répondit que son intention n'étoit que de procurer le bien de l'Empire ; & que

ne pouvant toûjours demeurer en Alemagne à 1531.
cause que sa presence estoit de temps en temps necessaire à ses autres Estats, il n'y avoit point d'expedient meilleur que de laisser en sa place un autre luy-mesme avec le caractere de l'autorité suprème, pour veiller de prés au changement de religion & aux menaces des Infideles.

Le College des Electeurs ne fit point de réponse; mais comme il avoit esté gagné par l'argent que la France avoit debourſé pour la rançon des deux fils aînez de son Roy, il élut Roy des Romains le frere de l'Empereur le cinq de Janvier mil cinq cens trente-un, nonobstant la protestation du jeune Frederic fils aîné du Duc de Saxe au nom de la Ligue de Smalchalde; & les Confederez craignans que l'Empereur ne tournât contre eux les forces qu'il assembloit sous pretexte de la guerre contre les Turcs, envoyerent des Ambassadeurs en France & en Angleterre pour renouveller les anciennes alliances de ces deux Royaumes avec l'Empire, & pour demander du secours en cas qu'ils fussent attaquez.

Le Roy persuadé par cette démarche que Langey avoit reüssi, se relâcha; & au lieu d'achever d'engager les Confederez par un Traité public, comme Langey luy conseilloit, Sa Majesté renvoya leurs Ambassadeurs en disant qu'elle confereroit sur leurs propositions avec le Roy d'Angleterre, & qu'ensuite Langey feroit sçavoir son intention à leurs Superieurs. Mais François

1531. Premier se ravisa un mois aprés, & Langey receut ordre de traitter avec la Ligue de Smalcalde.

La Negotiation fut conduite avec plus de precaution que la Maison d'Austriche ne s'estoit imaginée; car d'un côté il n'y eut point d'article qui choquât tant soit peu ceux de Cambray; & de l'autre il fut dit en termes exprés que la liaison nouvelle avec les Princes & les Villes libres du Corps Germanique, n'estoit que pour conserver leurs Privileges, & pour maintenir les dix Cercles de l'Empire dans l'estat où ils se trouvoient actuellement le quinze de Juin mil cinq cens trente-un, que la convention fut signée.

Il est vray [a] que le Roy se chargeoit de fournir cent mille écus pour estre employez lors qu'il seroit besoin; mais la somme ne fut pas mise entre les mains des Confederez, qu'on nommera desormais Protestans. [b] Le Duc de Baviere l'eut en dépost; & promit par un écrit particulier, qu'elle ne seroit employée que pour la liberté de l'Empire. Ainsi Langey revint en France, & receut comme auparavant des caresses & des applaudissemens pour récompense. On ne luy donna pas le loisir de retourner en Touraine pour y rétablir ses affaires domestiques à demy ruïnées par sa longue absence, & il falut qu'il passât en Angleterre auprés d'Henry Huit pour y faire un nouveau Traitté.

La seule difference qu'il y eut entre le Traité

[a] Dans le dernier Traité de Langey avec la Ligue de Smalcalde.

[b] Ils ne prirent qu'alors ce nom.

d'Angleterre & celuy de France, fut que dans le premier on parla de proteger les Protestans & de faire la guerre à l'Empereur, & que dans le second il ne fut fait aucune mention ni de l'un ni de l'autre; & l'on se contenta d'obliger les Alemans à ne rien conclure sans la participation de leurs Alliez, & à promettre la garentie de ce qu'on obtiendroit à l'avenir de l'ennemy [a] commun, par quelque voye que ce fût. 1531.

[a] L'Empereur Charles-quint.

Les intrigues de Langey avec les Princes Protestans firent tant de bruit dans l'Europe, que ceux des Contrées les plus éloignées que la Maison d'Austriche menaçoit d'oppression, eurent recours à luy pour s'en garentir. Jean Sepuse que les Hongrois avoient élevé sur le trône pour maintenir leur droit d'élection contre le Roy des Romains, qui pretendoit à leur Couronne pour avoir épousé Anne Jagellon sœur & heritiere de Louïs leur dernier Roy, envoya en France une Ambassade celebre, dont estoit Chef Hierôme Lascus le plus grand Seigneur du Païs.

La difficulté ne fut pas de le satisfaire, mais de trouver un expedient pour assister son Maître sans violer la Paix de Cambray. L'on en proposa plusieurs, & l'on s'arresta enfin à celuy de donner en mariage au Roy de Hongrie la sœur du Roy de Navarre, & de payer en argent comptant la Dot de cette Princesse. L'Empereur avoit découvert le dessein de cette Ambassade; & pour la traverser avoit resolu d'en



1531. envoyer une autre en mesme temps, pour representer au Roy que les Turcs estoient sur le point d'entrer dans l'Austriche au nombre de quatre cens mille. Qu'il esperoit leur opposer une Armée à peu prés égale, sinon en multitude, au moins en valeur; Mais que comme il n'y avoit rien de si incertain que le sort des armes, il s'adressoit à Sa Majesté Trés-Chrestienne, dont le Roy des Romains & luy avoient l'honneur d'estre beau-freres, pour estre secourus d'argent, de Cavalerie, & de Vaisseaux.

Le Marquis de Balançon Chef de l'Ambassade en fit la proposition d'un ton, qui pour estre fier ne laissoit pas d'estre pathetique. Mais le Roy qui ne se piquoit de fierté que pour rabaisser celle d'autruy, repartit en mesme stile, qu'il estoit prest [a] d'employer contre les Infideles non seulement de l'argent, ce que pouvoit faire un Marchand aussi-bien que luy, mais sa propre Personne, afin de partager avec ses beau-freres la gloire & le danger : Que les forces principales de son Estat consistoient en Cavalerie; & qu'il ne la pouvoit hazarder sans se mettre à la teste, ni sans y joindre de l'Infanterie à proportion : Qu'il n'y avoit rien à craindre du côté d'Alemagne, puis que les forces de l'Empereur estoient telles que disoit Balançon, mais que l'on n'avoit point laissé de troupes pour garder l'Italie; & que comme c'estoit là que Solyman destinoit de faire sa principale attaque, c'estoit aussi là qu'il luy sembloit, sauf

[a] Dans la Negotiation de Balançon en France, en 1531.

meilleur avis, que la France & l'Angleterre devoient accourir; & que Henry Huit & luy offroient d'y mener cinquante mille hommes: 1532.
Qu'il valloit mieux y employer ſa Cavalerie, que de l'obliger à faire un chemin qui la ruïneroit avant qu'elle pût approcher de l'ennemy, & que d'ailleurs il n'avoit reſervé qu'autant de Vaiſſeaux qu'il eſtoit neceſſaire pour garder les côtes de France.

Mais l'Empereur qui eſtoit aſſez fin pour tirer avantage de ce qui ſembloit tourner à ſa confuſion, s'aviſa d'un trait le plus ingenieux & le plus malin qu'on eût encore veu dans la Politique nouvelle. Il écrivit à Balançon de s'arrêter dans l'Artois, & de ne le venir trouver que lors qu'il le manderoit. Balançon le fit; & ne retourna vers ſon Maître que trois mois aprés, lors que la Diette generale fut aſſemblée à Ratiſbone. Le deſſein de Sa Majeſté Imperiale eſtoit de remettre le Roy en auſſi mauvaiſe intelligence avec les Alemans qu'il l'eſtoit avant la negotiation de Langey, & ſon artifice luy reüſſit en partie. Il donna audience à Balançon le quatre de Juillet mil cinq cens trente-deux, devant tous les Princes & les Deputez d'Alemagne: Il luy fit repeter les termes du Roy: il les envenima par des interpretations malicieuſes; & perſuada les plus groſſiers de ſes Auditeurs, que les François ne demandoient pas mieux que de voir l'Empire aux priſes avec les Turcs, afin de luy ravir impunément ce qui luy

1532. reſtoit de ſouveraineté en Italie, lors qu'il ſeroit occupé ailleurs.

Sa vengeance n'en demeura pas là, puis qu'il fit le Sofiſte pour tâcher d'accabler le ſeul Peuple d'Italie qui avoit l'inclination Françoiſe. Les Florentins avoient eſté contraints de capituler par Malateſte Baglion leur Chef, qui manqua de perſeverance, ou ſe laiſſa corrompre. Ils ne l'avoient fait neanmoins qu'à deux conditions, l'une qu'ils demeureroient en liberté, l'autre que l'Empereur ſeroit Arbitre de la forme du Gouvernement qui ſeroit donnée à leur Republique: cependant l'Empereur au lieu d'executer de bonne foy ce Traité qu'il avoit ratifié, & d'agir en Arbitre ſincere, ſupprima la liberté des Florentins, & les aſſujettit au jeune Alexandre bâtard de la Maiſon de Medicis qu'il deſtinoit pour ſon gendre. Il ajoûta mêmes la raillerie à l'injure en publiant au commencement de ſa Declaration qu'il ſe dépoüilloit de la qualité d'Arbitre pour prendre celle d'Empereur, & pour punir ainſi avec juſtice un Eſtat rebelle qu'il avoit mis au Ban de l'Empire, parce qu'il s'eſtoit entendu avec ſes ennemis. On eût crû que ce qu'il en faiſoit eſtoit pour gratifier le Pape, s'il n'eût en meſme temps irrité Sa Sainteté dans une affaire qui ne luy eſtoit guere moins à cœur que celle de Florence. Elle s'eſtoit rapportée à ſon jugement pour les differens qu'elle avoit avec le Duc de Ferrare; & ce Duc y avoit conſenty à condition que l'Empereur

reur prononceroit souverainement sur les differens qui regardoient le Duché de Ferrare, & seulement comme Arbitre sur la question de Modene & de Rege. 1532.

Le Pape s'estoit fié à luy, parce qu'il luy avoit promis à Bologne de juger en sa faveur, s'il reconnoissoit qu'il eût droit ; & de laisser expirer le temps porté par la convention sans rien decider, s'il jugeoit que le Saint Siege fût mal fondé. Cependant non seulement il n'executa ni l'une ni l'autre de ses promesses, mais encore il fit tout le contraire de ce qu'avoient pretendu les Parties. Il jugea souverainement la difficulté de Modene & de Rege, en ordonnant que ces Villes demeureroient au Duc à condition de payer au Saint Siege cent mille écus de dédommagement ; & declara par voye d'Arbitrage que le Pape accorderoit à ce Duc l'investiture du Duché de Ferrare, sans autre redevance que de l'ancienne.

Sa conduite pour appaiser l'indignation du Pape ne fut pas moins surprenante. Il luy manda que Sa Sainteté avoit été condamnée par la faute de l'Evêque de Vezon son Nonce, qui l'avoit pressé de vuider l'affaire, quoy qu'il eût assez fait entendre que le Saint Siege n'y trouveroit pas son compte. L'excuse eût esté plus recevable, si l'Empereur peu de temps avant que de juger l'affaire, ne se fût pas mis en devoir d'accorder les Parties sur le même pied qu'il avoit depuis prononcé la Sentence, ce qui ne justifioit

1532. que trop qu'il avoit eu dés-lors un dessein formé de favoriser le Duc de Ferrare.

La Comete qui parut ensuite, sembla prédire le trépas de la Mere du Roy [a], & de la Gouvernante des Païs-Bas [b], qui ne joüirent pas long-temps des acclamations des Peuples pour la Paix qu'elles avoient concluë à Cambray; & l'Empereur aprés avoir tâché de rassurer les Protestans à la Diette de Ratisbone sur la crainte qu'ils avoient de ses Armes, fut obligé de les flater par la Lettre qu'il reçut de son Frere le ving de Juillet mil cinq cens trente-deux, qui portoit que Solyman retournoit en Hongrie avec une Armée de six cens mille hommes.

[a] Loüise de Savoye.

[b] Marguerite d'Autriche.

Il remit les matieres de Religion à l'Assemblée suivante, & demanda trente mille hommes aux Estats de l'Empire, qui les accorderent de bonne grace. Le Pape tout mécontent qu'il estoit, n'osa se dispenser de contribuer quarante mille écus par mois pour le même sujet, & d'envoyer de bonnes Troupes sous le jeune Cardinal de Medicis Legat, lequel ayant plus d'inclination pour les Armes que pour la Prêtrise, attira sous ses Enseignes l'élite des Officiers, & des vieux Soldats d'Italie.

La puissance de la Maison d'Autriche ne parut jamais avec tant d'éclat qu'en cette occasion. Elle leva quatre-vingt-dix mille hommes de pied, & trente mille chevaux, & les fit camper en trois circonvallations diverses sous le canon de Vienne. Solyman au lieu d'y venir

ſe preſenta devant Lints, qu'il ne put prendre en un mois faute de gros canons. Il leva le ſiege pour aller combatre l'Empereur; mais la contenance fiere des Chreſtiens refroidit ſon ardeur, & l'obligea de ſe retirer à Conſtantinople, aprés avoir détaché deux Partis de vingt mille chevaux chacun, pour deſoler les Provinces Hereditaires, l'un deſquels fut taillé en pieces, & l'autre échapa chargé de butin. 1532.

L'Empereur pouvoit contraindre les Turcs de venir à la bataille; & le Duc d'Alve, Antoine de Leve, le Marquis du Guaſt, Ferdinand de Gonzagues, & les autres principaux Officiers de ſon Armée, en eſtoient d'avis. L'occaſion êtoit favorable, & rien ne devoit vrayſemblablement empêcher l'entiere défaite des Infideles: Mais la hardieſſe ne manqua pas moins à l'Empereut lors qu'il en avoit le plus de beſoin, qu'elle avoit manqué à Solyman. Le Roy des Romains luy repreſenta en vain aprés la retraite des Turcs, qu'il n'avoit qu'à ſe montrer aux Hongrois avec ſon Armée formidable pour les obliger à détrôner Sepuſe, & pour contraindre cet uſurpateur de ſe refugier à Conſtantinople. Il feignit d'eſtre poſſedé du deſir de revoir l'Imperatrice, & ſe hâta de retourner en Eſpagne par l'Italie. Ce ne fut pas neanmoins ſans laiſſer ſon Infanterie Italienne & quelques Régimens d'Alemagne au Roy des Romains, afin de n'eſtre pas blâmé de l'avoir tout-à-fait abandonné.

1532. Mais il fit une faute qui rendit ce secours inutile. Il luy donna pour General Fabrice Maramaldo personnage experimenté, mais insupportable aux Officiers subalternes à cause de sa presomption. Et de fait ils n'eurent pas plûtost sceu que Maramaldo devoit estre leur Chef, qu'ils demanderent en sa place au Roy des Romains, Antoine de Leve ou le Marquis du Guast. On leur repartit qu'il faloit obeïr; mais il se répandit aussi-tost parmi les Troupes un bruit sourd, que l'Empereur ne s'en estoit allé si vîte que pour leur faire banqueroute, & que le Roy des Romains n'avoit pas dequoy les payer. Les Soldats se mutinerent là-dessus, & protesterent qu'ils n'iroient point en Hongrie, si on ne leur avançoit trois montres. L'Empereur qui ne pouvoit trouver si tost une somme si considerable, employa inutilement sa presence pour les arrêter. Ils deserterent en corps à sa veuë, & retournerent par le plus court chemin en Italie, avec cette precaution que de peur d'estre poursuivis ils laissoient pour quelques jours sur les passages difficiles des Gardes, qu'ils rappelloient ensuite: Ils desolerent tous les lieux qui se trouverent sur leur marche, sous pretexte que les Alemans avoient fait de mêmes en leur Païs; & l'Empereur n'osa laisser à son Frere d'autres Troupes, de peur qu'elles ne prissent aussi le frein aux dents; & fit ainsi perdre à la Chrestienté par un choix indigne, l'occasion qui depuis ne s'est point offerte, de recouvrer la Hongrie.

Il marqua des routes differentes à ſon Armée pour retourner ſans deſordre dans l'Italie, & fit arrêter le Cardinal Legat qui ne les avoit pas ſuivies : mais il le relâcha cinq jours aprés pour ne pas trop irriter le Pape, avec lequel il confera une ſeconde fois dans Bologne ſur la fin de mil cinq cens trente-deux. L'entretien ſe paſſa en diſſimulation de part & d'autre, & n'aboutit à rien de ſolide. Le Pape preſſa l'Empereur de licencier ſon Armée, puis qu'il n'y avoit plus rien à craindre du côté de la France; Et l'Empereur pretendit qu'il faloit auparavant renouveller la Ligue [a] expirée depuis un mois, & contraindre tous les Princes & les Republiques d'Italie d'y entrer pour leur commune défenſe, au cas que la France les attaquât. 1532.

[a] Dans le traité de la Ligue contre les François à Bologne en 1532.

L'Empereur ſollicita à ſon tour le Pape de donner Catherine de Medicis ſa Niepce en mariage à Sforce pour deux raiſons; l'une afin de rompre le projet de la marier avec l'un des Fils de France, qu'il ſçavoit avoir eſté propoſé à Rome par le Duc d'Albanie oncle maternel de cette Princeſſe; L'autre pour engager davantage Sa Sainteté à proteger le Milanez. Mais le Pape avoit auſſi deux raiſons bien plus fortes ſans comparaiſon pour éluder cette alliance; l'une qu'il ne faloit pas trop choquer le Roy Trés-Chreſtien dans la conjoncture preſente, que le Roy d'Angleterre le ſollicitoit avec tant d'inſtance de ſe ſeparer de Rome : L'autre que Sforce en épouſant ſa Niepce auroit pretendu pour ſa

1533. Dot la Seigneurie de Florence, comme n'ayant pû estre donnée valablement au frere bâtard de sa femme. Mais comme l'Empereur estoit trop fort pour estre refusé en tout, le Pape nomma Guichardin pour conferer avec Granvelle qui avoit succedé à Gattinara en la Charge de Chancelier de l'Empereur, sur le renouvellement de la Ligue.

Guichardin s'en défendit durant trois mois sur ce qu'elle seroit inutile, & que les Venitiens refusoient d'y entrer : mais Granvelle trouva le moyen de les y comprendre, en ne les engageant qu'à la conservation de Naples & de Milan. Les autres Princes d'Italie acquiescerent d'autant plus volontiers, qu'on diminua de ce que chacun devoit contribuer, & que le Pape donna sa parole de laisser en repos le Duc de Ferrare durant les dix-huit mois que dureroit la Confederation. Elle fut donc signée le vingt-quatre de Fevrier mil cinq cens trente-trois, [a] jour de la naissance de l'Empereur, qui pour ne sembler pas avoir moins de condescendence pour le Pape, que le Pape en avoit pour luy, declara qu'il ne l'empêchoit point de marier sa Niepce avec l'un des Fils de France.

[a] Dans la Ligue des Italiens contre la France en 1533.

L'Empereur ne pensoit faire en cela qu'un compliment, parce que l'opinion qu'il avoit de la generosité du Roy, l'empêchoit de presumer qu'il consentît jamais à cette alliance. Cependant le mot n'eut pas plûtost esté lâché, que le Pape s'en prevalut admirablement. Il per-

ſuada le Roy que la Ligue qu'on venoit de renouveller contre luy en Italie, eſtoit à ſon avantage, puis qu'elle obligeroit bien-toſt l'Empereur à licentier cette vieille Armée, dont la France avoit tant de fois à ſes dépens éprouvé la valeur. Il ajoûta que comme il y auroit eu de l'aveuglement à pretendre recouvrer le Milanez durant qu'elle eſtoit ſur pied, auſſi maintenant qu'on étoit ſur le point de la congedier, le temps d'y penſer eſtoit arrivé. Il montra que les tentatives precedentes de Sa Majeſté luy avoient eſté inutiles faute d'avoir bien pris ſes meſures avec les Italiens, & principalement avec le Saint Siege, & conclut qu'on devoit tout eſperer de luy en faiſant épouſer ſa Niepce à un Fils de France, pourveu qu'on eût ſoin de ménager ſa dignité, & qu'on ne l'engageât à rien par aucun Traité qui precedât les nopces. 1532.

Le Roy dont le deſir de recouvrer le Duché de Milan croiſſoit à proportion que les difficultez en augmentoient, ſe laiſſa tellement charmer par la propoſition que luy faiſoit le Pape, encore qu'elle ne fût accompagnée de rien qui en facilitât l'effet, qu'il n'examina point aſſez ſi elle eſtoit ſolide, ſi le Pape eſtoit en pouvoir de l'executer, & s'il y avoit lieu de croire que ſon intereſt & ſa volonté s'accordaſſent avec ſes paroles. Sa Majeſté ſuppoſa ces trois choſes pour autant de veritez inconteſtables, & ne ſe mit en peine que de reſoudre lequel de ſes deux Puînez ſeroit ſacrifié à l'ambition du Pape.

1533. La raiſon & l'apparence mêmes vouloient que ce fût le dernier, puis que le Pape s'en contentoit, & qu'il n'avoit oſé pretendre plus haut : mais on luy donna plus qu'il ne demandoit, ſur une reflexion politique que Montmorancy fit à contre-temps. Il s'imagina que le Pape ne voudroit travailler qu'à l'agrandiſſement du Fils de France qui ſeroit ſon Neveu, ni contribuer à la guerre d'Italie, que pour le faire Duc de Milan; ce qui mettroit la diviſion dans la famille Royale, parce que le Duc d'Orleans n'eſtoit pas d'humeur à ſouffrir que ſon Cadet le ſupplantât en ce qui regardoit la ſucceſſion de leur Mere.

Le Roy donna dans cette penſée, & Catherine de Medicis luy fut uniquement redevable de la Couronne qu'elle porta depuis. Ainſi les Cardinaux de Tournon & de Grammont furent choiſis pour negotier avec le Pape le Mariage du Duc d'Orleans, & chargez d'une procuration en bonne forme, qui n'étonna pas moins l'Empereur quand il la vit, que s'il eût eſté ſpectateur d'une métamorphoſe.

Le Roy pour montrer qu'il ne travailloit pas moins à l'établiſſement de ſon Dauphin, le mena au commencement de May mil cinq cens trente-trois en Bretagne, où les Eſtats le reconnurent pour Duc, & conſentirent que leur Province fût reünie à la Monarchie Françoiſe; à condition que les Dauphins porteroient deſormais le nom & les Armes miparties de Dauphiné &

de Bretagne. La Cour revint de-là en Picardie, 1533.
où le Roy d'Angleterre estoit arrivé pour conferer avec le Roy. Il fut receu & traité magnifiquement à Bologne, & traita superbement à son tour la Cour de France dans Calais. Ensuite on parla d'affaires, & les deux Rois se plaignirent l'un à l'autre de la conduite de Charles-Quint à leur égard. Cet Empereur n'avoit pas douté que toute l'Europe ne luy reprochât la faute qu'il venoit de commettre, en ne voulant pas profiter de l'occasion que la retraite precipitée des Turcs luy avoit offerte de recouvrer sur eux le Royaume de Hongrie. Il n'y avoit pas d'autre moyen d'éviter une accusation si vray-semblable qu'en la faisant retomber sur autruy; & comme Sa Majesté Imperiale dans sa derniere Campagne n'avoit point eu de compagnon à qui elle pût imputer une negligence si criminelle, elle s'ingera de l'attribuer aux Rois de France & d'Angleterre. Ses Emissaires publierent dans toutes les Cours des autres Princes de l'Europe, que ces deux Monarques s'étoient obstinez à demeurer spectateurs oisifs de la querelle contre l'ennemy commun des Chrestiens; & que Sa Majesté Imperiale les avoit inutilement sollicitez d'y entrer, quoy que l'interest & la conscience les y dûssent porter également: Qu'elle s'étoit enfin reduite à leur demander du secours selon qu'ils le jugeroient à propos, & que cependant ils n'avoient pas eu plus d'égard à sa derniere proposition qu'à la precedente: Que leur immo-

1533. bilité affectée luy avoit donné lieu de pressentir qu'ils avoient dessein lors qu'ils la verroient engagée contre les Infideles, de se jetter sur les Provinces des Païs-Bas, qui étoient également à leur bien-seance, de les conquerir à communes Armes, de les partager entr'eux, & de s'y fortifier de sorte qu'il fût desormais impossible à la Maison d'Autriche de les recouvrer : Que c'étoit là le seul motif qui avoit empêché Sa Majesté Imperiale de rétablir entierement le Roy des Romains dans la Hongrie ; & qu'il n'y avoit pas lieu de s'en étonner à qui voudroit prendre la peine de considerer que la charité n'exigeoit pas d'un Prince Chrestien qu'il perdît ses propres Estats pour aider son frere à recouvrer les siens.

Il n'estoit pas facile de convaincre d'imposture des bruits répandus avec tant d'adresse ; parce que d'un côté il estoit constant que ni la France ni l'Angleterre n'avoient rien contribué dans la derniere guerre de l'Empereur contre les Turcs ; & de l'autre il y avoit apparence que l'Empereur voyant son Frere sur le point d'être dépoüillé par les Infideles, avoit pressé tous les Princes Chrestiens d'aider à le défendre ; & ceux qui connoissoient le mieux Sa Majesté Imperiale, la croyoient d'autant moins capable d'y avoir manqué, que quand elle n'eût eu besoin ni de la Cavalerie Françoise, ni des Archers Anglois, elle n'auroit pas laissé de les demander, quand ce n'eût esté que pour les occuper d'au-

tant hors de leur Païs, & pour empêcher leurs Maîtres de les employer ailleurs à ſon prejudice. 1533.

Il n'étoit ni plus aiſé ni plus ſeur de refuter par écrit la calomnie; car outre que des apologies ſur un point ſi delicat euſſent attiré des contredits étudiez, que les curieux auroient lûs & communiquez à leurs Amis; ceux qui n'avoient point appris à lire, ou ne l'aimoient point, dont le nombre étoit ſans comparaiſon le plus grand, n'euſſent point eſté dés-abuſez. Ainſi l'expedient unique qui vint en penſée aux deux Rois, fut de détromper le Public par une action ſi viſible & ſi convaincante, que les moins éclairez & les plus groſſiers demeuraſſent auſſi fortement perſuadez que les plus ſubtils, qu'il n'avoit tenu qu'à la Maiſon d'Autriche d'être ſecouruë par les François & par les Anglois dans le dernier mouvement des Turcs; & que ſi elle ne l'avoit point eſté, c'eſtoit uniquement parce qu'elle ne l'avoit pas voulu.

Ce fut là le veritable fondement du Traité conclu à Bologne le vingt-huit Octobre mil cinq cens trente-deux, [a] entre leurs Majeſtez Trés-Chreſtienne & Angloiſe pour une Ligue des deux Couronnes, à deſſein de défendre ſans exception & ſans reſerve quelque Eſtat de la Chreſtienté que les Turcs attaqueroient. La France & l'Angleterre s'engagerent pour l'execution de ce deſſein à mettre ſur pied une Armée de quinze mille chevaux, de ſoixante-cinq

[a] Entre les Traitez de France & d'Angleterre.

1533. mille hommes de pied, & d'un equipage d'Artillerie à proportion. La France en devoit fournir quarante-deux mille hommes de pied, & onze mille chevaux, outre quatre mille Pionniers ou Manœuvres; & l'Angleterre quatre mille chevaux & vingt-trois mille hommes de pied, outre trois mille Pionniers ou Manœuvres. Les principaux Officiers des Troupes furent nommés de part & d'autre; & l'on demanda à tous les Princes d'Alemagne & d'Italie le passage pour tant de Troupes, & les vivres necessaires à leur subsistance, à condition de les payer. L'Original de cette convention se trouve encore dans la Chambre des Comptes de Paris; & il faut que Guichardin n'en eût eu aucune connoissance, puis qu'il écrit positivement & que la plupart des Historiens étrangers ont depuis assuré sur son témoignage, que le Roy Trés-Chrestien dans le même temps sollicitoit le Sultan Solyman d'achever la conqueste de la Hongrie, & offroit de joindre ses forces à celles des Turcs pour attaquer la Maison d'Autriche. La calomnie est si grossiere que Paul Jouë qui écrivoit l'Histoire en même temps que Guichardin, & dans l'Italie aussi-bien que luy, s'en est apperceu. Mais on pardonnera plus aisément à Guichardin de l'avoir prise pour verité, si l'on considere qu'il ne l'a écrite que sur la fin de son ouvrage; & que les quatre derniers Livres de cet Autheur ne sont ni de la force ni de l'autorité des seize precedens: Qu'ils

ſont imparfaits en pluſieurs endroits : Que celuy qui les avoit faits ne les avoit pas jugez dignes d'être imprimez ; & qu'ils ne le furent qu'aprés ſa mort, lors que ſes heritiers s'ingererent contre ſon intention de les donner au Public dans la troiſiéme édition. 1533.

Le Traité de France & d'Angleterre eut en un ſens tout l'effet que ceux qui le formerent avoient pretendu, quoy qu'il ne l'eût point en l'autre. Il eſt vray qu'il ne fut point executé : mais auſſi l'avis qu'en reçut Solyman, le porta, comme il paroiſt par les Lettres de Rincon [a], à ſurſeoir l'attaque de la Hongrie & des autres Eſtats des Chreſtiens, dans la ſeule veuë d'empêcher les François & les Anglois de s'accoûtumer à combatre les Turcs.

[a] Ambaſſadeur de France en Conſtantinople.

La Conference entre les deux Rois finit par une longue plainte de celuy d'Angleterre contre le Pape. Pour en mieux concevoir le ſujet, il faut preſuppoſer que Sa Sainteté aprés avoir veu les Cenſures des Univerſitez qui autoriſoient le divorce de Henry Huit avec Catherine d'Arragon, non ſeulement [b] ne les avoit point accuſées de temerité ou d'imprudence ; mais deplus avoit ſemblé d'abord être aſſez portée à confirmer ce qu'elles avoient fait. Elle en avoit donné l'eſperance à l'Ambaſſadeur d'Angleterre à Rome, qui l'avoit enſuite tellement preſſée, qu'elle avoit fait expedier la Bule de nullité du Mariage, & l'avoit donnée au Cardinal Campege, qu'elle envoyoit Legat en An-

[b] Dans la Conference entre les Rois de France & d'Angleterre en 1533.

1533. gleterre, avec ordre de la montrer au Roy & au Cardinal d'Yorc, mais de ne la point livrer ſans avoir receu pour cela un Billet de la main du Pape.

Le pouvoir de Campege étoit d'inſtruire le procez de la diſſolution; & de peur que le Roy ne s'impatientât, il devoit l'aſſurer qu'il fulmineroit la Bule qu'il luy avoit montrée, ſoit que les Commiſſaires prononçaſſent pour ou contre la diſſolution. Cette promeſſe avoit fait reſoudre le Roy d'Angleterre de ſe ſoûmettre à la procedure, & d'en ſupporter les longueurs, quoy qu'elles fuſſent d'autant plus ennuyeuſes que Campege s'acquittoit mieux de l'inſtruction ſecrette que Sa Saintete luy avoit donnée de differer autant qu'il pourroit. Et de fait l'enqueſte n'étoit point encore finie, lors que le Pape s'étant racommodé avec l'Fmpereur, écrivit à Campege de brûler ſa Bule, & évoqua l'affaire de la diſſolution au Tribunal de la Rote à Rome.

Campege n'executa pas le premier ordre qui luy fut porté par François Campana, parce qu'il apprit en même temps que le Pape étoit dangereuſement malade : mais il obeït au ſecond par lequel Sa Sainteté déja guerie le menaçoit de ſon indignation, s'il differoit plus long-temps de la ſatisfaire. Le Roy d'Angleterre trompé, déchargea ſa colere ſur le Cardinal d'Yorc qu'il diſgracia, & ſe plaignit au Roy Trés-Chreſtien dans l'entreveue de Bologne, que le Pape n'étoit pas content de s'être joüé

de ſa credulité : Qu'il vouloit encore dépoüiller l'Egliſe d'Angleterre du plus beau de ſes privileges, en contraignant Sa Majeſté Angloiſe de comparoître en jugement hors de l'Iſle de la Grande Bretagne : Qu'il y avoit beaucoup de circonſtances dans l'affaire, qui ne pouvoient être expliquées par Procureur ; & qu'il n'y auroit rien de plus injuſte que de pretendre qu'elle exposât en proye ſa Couronne à qui auroit envie de la conquerir, pendant qu'elle ſeroit à Rome. 1533.

Le Roy Trés-Chrêtien qui ne vouloit pas ſe ſeparer de la Communion du Pape, ſe mit ſi bien en devoir d'adoucir le Roy d'Angleterre, qu'il luy perſuada d'envoyer à Sa Sainteté une Ambaſſade au nom de leurs deux Majeſtez, pour obtenir que le Procés de la diſſolution ſe continuât & s'achevât dans l'Angleterre. Henry Huit voulut que cette Commiſſion fût donnée aux Cardinaux de Tournon & de Grammont, qui l'accepterent, toute fâcheuſe qu'elle étoit.

L'inſtruction que les deux Rois leur envoyerent, portoit de repreſenter à Sa Sainteté les conſiderations importantes, s'il y en eut jamais, qui l'obligeoient à ſe relâcher : Qu'il s'agiſſoit de conſerver l'amitié de deux puiſſans Monarques qui luy pouvoient demander la convocation du Concile [a], qu'il craignoit tant d'accorder : Que s'il le refuſoit, ou le remettoit à un autre tems ſelon ſa coûtume, ils convoqueroient un Concile des deux Nations, où ils expo-

[a] Dans l'inſtruction donnée aux Cardinaux de Tournon & de Grâmont en 1533.

1533. feroient leurs griefs fur le prix exceffif des Annates & des Difpenfes, & fe feroient rendre juftice : Qu'il prendroit envie aux autres Princes de la Chrêtienté de fuivre l'exemple des deux principaux, & de n'envoyer plus d'argent à Rome ; & fi Clement Sept pretendoit s'y oppofer, on fe ferviroit en ce cas des expediens que l'on jugeroit à propos, en évitant neanmoins de donner du fcandale aux autres Princes Catholiques.

Mais les deux Cardinaux manquerent de hardieffe à la vûë du Pape ; & jugerent qu'il valoit mieux le flater pour l'exciter à rompre la Ligue d'Italie, que de l'irriter à contre-tems. Ils luy reprefenterent que puis que l'Empereur étoit retourné en Efpagne pour y faire un long fejour, la conjonćture étoit venuë de fecoüer fortement le joug qu'il avoit impofé aux Italiens fous pretexte d'affurer leur repos : Que ce joug confiftoit en ce que Sa Majefté Imperiale entretenoit à leurs dépens fes Troupes, & qu'elle obligeroit la France à luy oppofer une autre Armée dans le Dauphiné & dans le Marquifat de Saluffes : Que tant de gens de guerre fi proches les uns des autres ne feroient pas long-tems fans en venir aux mains, ni fans rendre encore une fois l'Italie le theatre de la guerre : Que fi cela n'arrivoit point, quoy que la difpofition y fût, qui pouvoit répondre que l'Empereur ne tournât fes forces contre ceux qui les faifoient fubfifter, & n'achevât de les opprimer

opprimer en s'accommodant avec la France, ou en luy ſuſcitant quelque diverſion. 1533.

Comme on ne croit rien ſi facilement que ce qu'on ſouhaite avec beaucoup d'ardeur, le Pape fut ravi que la France & l'Angleterre l'exhortaſſent à ſe diſpenſer d'obſerver la Ligue. Il ſollicita les Italiens de differer à payer l'argent qu'ils devoient fournir ; ce qu'ils firent ſous tant de divers pretextes, que l'Empereur apprehendant que ſon Armée ne ſe ſoulevât, & ne creât un General qui ſe fût auſſi-tôt emparé du Royaume de Naples, fit paſſer un tiers de ſes Troupes à Coron dans le Peloponeſe, le ſecond tiers prit la route de Sicile, & le dernier s'embarqua pour aller en Eſpagne.

Enſuite l'entreveuë du Pape & du Roy fut reſoluë pour l'Eté ſuivant, & la Ville de Marſeille choiſie pour les Nôces du Duc d'Orleans. Le Roy ſe promettoit d'y negotier à ſon gré l'affaire du Roy d'Angleterre ; & la choſe n'étoit pas hors d'apparence, puiſque le Pape n'avoit plus à craindre les forces de l'Empereur : Mais la precipitation fatale de Henry Huit l'empêcha de profiter d'une occaſion ſi favorable. Il pria le Roy de luy envoyer un homme de confiance, & capable de recevoir un ſecret qui ne pouvoit être écrit, & le Roy luy dépécha Langey. Le ſecret étoit qu'il avoit fait examiner ſon mariage par l'Archevêque de Cantorbery Primat d'Angleterre, qui l'avoit declaré non valablement contracté ; & qu'immediatement aprés cet Archevê-

1533. que l'avoit marié avec Anne de Boulan sans autres témoins, que le Pere, la Mere, & l'Oncle de l'Epouse : Qu'il tiendroit l'affaire cachée en attendant le succés de l'entrevûë à Marseille ; & que s'il n'y trouvoit pas son compte, il ne reconnoîtroit plus le Saint Siege.

Mais la prudence humaine n'a pas encore inventé l'art de cacher ce que six personnes sçavent. Le Pape fut informé par les Ministres qu'il avoit en Angleterre, que l'Archevêque de Cantorbery s'étoit attribué la connoissance du Mariage du Roy. Ces Ministres n'avoient parlé ni de la decision de l'affaire, ni du Mariage qui l'avoit suivie, parce qu'ils n'en sçavoient encore rien ; mais le Pape ne laissa pas de se mettre en colere, & de la décharger sur les Cardinaux de Tournon & de Grammont Ambassadeurs extraordinaires de France & d'Angleterre, qu'il accusa de l'avoir trompé en le conjurant aux noms de leurs Majestez de remettre le Procés d'Angleterre aprés l'entrevûë de Marseille, & luy promettant que jusques-là il ne seroit rien innové. Les deux Cardinaux eussent pourtant appaisé Sa Sainteté ; & tout le mal fût tombé sur l'Archevêque de Cantorbery, si les Nôces d'Anne de Boulan fussent demeurées secrettes jusqu'à l'entrevûë.

Mais le Pape avoit trop de Partisans, & l'Empereur trop d'Emissaires dans l'Angleterre, pour ignorer long-tems ce qu'il leur importoit tant de sçavoir. Les Relations ne conviennent pas

de celuy des deux qui en eut le premier avis: Mais il est certain que le Mariage ne fut fait que le trois d'Avril mil cinq cens trente-trois, & qu'à la fin de Juin de la même année l'Ambassadeur de l'Empereur en porta la nouvelle au Pape, & demanda justice pour la Reine d'Angleterre. * 1533.

* Il y a de l'aparence que la grossesse d'Anne de Boulan, qui parut plûtôt que l'on ne pensoit, découvrit le mariage.

La pluspart des Cardinaux au lieu de retarder selon le style de la Cour de Rome, solliciterent eux-mêmes l'excommunication de Henry Huit, & l'interdit de son Royaume; & le Pape prononça l'une & l'autre par une Bule comminatoire dans le Consistoire suivant, où il declara qu'il aloit à Marseille; & commanda à ceux qui le devoient suivre, de s'aprêter. L'Empereur ne s'étoit point jusques-là mis en devoir de traverser l'entreveuë, parce qu'il n'avoit pas cru qu'elle se dût executer; mais aprenant que le Pape d'un côté & le Roy de l'autre se disposoient à partir pour Marseille, il inventa cet artifice pour empêcher le Pape de se trouver au Rendez-vous.

Dorie avoit surpris l'année precedente Coron, Patras, & deux autres Places sur le Golphe de Lepante, qu'il n'avoit point eu le loisir de ravitailler, parce que la saison estoit trop avancée pour laisser plus long-temps ses Galeres sur la Mer. Ainsi ces Places alloient retourner sous la domination des Turcs, si on n'envoyoit promptement une Flote capable de les secourir, & d'écarter les Vaisseaux de ces Infideles, qui les attaquoient.

1533. L'Ambassadeur de Charles-Quint à Rome se fonda sur cette necessité pressante, pour demander au Pape les Galeres de Malthe, sur lesquelles il pretendoit s'embarquer pour Marseille. Le dessein de Sa Majesté Imperériale estoit de réduire Clement Sept à differer son voyage jusqu'à l'Eté prochain [a], & de chercher cependant d'autres mesures pour le rompre, ou de rejetter sur ce Pape la perte des Places, qui n'auroit pas manqué d'arriver: Mais Clement Sept avoit l'esprit trop subtil pour ne pas penetrer l'intention de l'Ambassadeur. Il luy répondit qu'il ne faloit point user de tant de precautions à l'égard de sa personne, lors qu'il s'agissoit de l'interest de la Religion; & que l'Empereur pouvoit disposer non seulement des Galeres de Malthe, mais encore de celles du Saint Siege. Sa Sainteté ne s'étoit point encore tirée de ce mauvais pas, lors que l'imprudence du Nonce qui residoit en Suisse, l'engagea dans un autre qui n'étoit pas moins dangereux. L'Evêque de Veruli qui la servoit en cette qualité, se laissa persuader de joindre son entremise à celle des Deputez de l'Empereur, du Roy des Romains, de Sforce, & du Duc de Savoye, afin de porter les cinq petits Cantons à signer la Ligue d'Italie, sous pretexte que la France s'entendoit avec les autres Cantons qui suivoient la doctrine de Zuingle. Et de fait la brigue fut si forte, que l'Ambassadeur de France en Suisse ne trouva point d'autre expedient pour la rompre, que d'engager le Roy son Maître à fournir aux petits Can-

[a] Dans la lettre de Clement VII au Roy, du 15. Juin 1533.

tons six mille écus par mois, au cas qu'ils entrassent en guerre contre leurs Compatriotes. 1533.

Le Pape averti de la faute de son Nonce, le desavoüa; mais comme cela ne suffisoit pas pour appaiser les François, il le rappella & le mena à l'entreveuë pour le mettre à la discretion du Roy qui luy pardonna. Sa Majesté reçut un Courier le dix-sept de Juillet, qui luy porta la nouvelle de la Censure & de l'interdit d'Angleterre. L'interest qu'elle y prenoit étoit si grand, qu'elle voulut bien se tromper en ne jugeant pas d'abord le mal incurable. Elle crut obliger le Pape à se retracter, en ajoûtant les menaces aux prieres; & dissimula contre sa coûtume ce qu'elle sçavoit là-dessus, lors que le Comte de Norfolc Ambassadeur d'Angleterre en France, & frere d'Anne de Boulan, luy montra des Lettres de Rome, dans lesquelles on luy mandoit en general qu'il s'y étoit passé quelque chose contre son Maître, sans rien specifier.

Le Roy luy répondit qu'il n'en sçavoit rien, dans la pensée que le plus vîte de ses Couriers qu'il avoit dépeché au Pape pour luy declarer qu'il prendroit pour luy ce qui seroit fait contre l'Angleterre, feroit changer de style à la Cour de Rome, avant que ce qu'elle avoit fait eût été divulgué: mais le débordement des Rivieres arrêta le Courier si long-temps, qu'il n'étoit pas encore arrivé à Rome lors que Norfolc fut informé de la verité, & la fit connoître à son Maître par le Comte de Rochefort.

1533. L'indignation du Roy d'Angleterre contre le Pape rejallit contre le Roy Trés-Chrestien, auquel il se prit de ce qui luy venoit d'arriver, comme si c'eût été parce que la France n'avoit pas fait pour luy des offices assez pressans. Il revoqua Norfolc, & fit repasser en Angleterre le Comte de Richemont son Fils naturel, qu'on élevoit auprés du Dauphin. Le Roy ne s'en étonna pas beaucoup; car ce que le Pape avoit prononcé n'étant que par forme de menace, & sous condition que Henry Huit persistât à se prevaloir de la Sentence de l'Archevêque de Cantorbery, il y avoit encore lieu d'accommoder le different; & l'occasion n'en pouvoit être plus favorable que dans l'entreveuë, qui devoit être un temps de grace & de reconciliation.

C'est ce qui l'obligea de faire partir à la hâte le Duc d'Albanie Oncle maternel de Catherine de Medicis, avec les Galeres de Marseille & les Vaisseaux de Toulon pour porter la Cour de Rome de la côte de Toscane en Provence. Ce Duc y mena d'abord sa Niéce; & retournant ensuite à Pise, reçut le Pape le quatre d'Octobre mille cinq cens trente-trois sur une Galere. Sa Sainteté débarqua heureusement trois jours aprés à Marseille, où le Grand Maître de Montmorency luy fit une entrée magnifique.

Le Roy arriva deux jours aprés; & se logea si proche de Sa Sainteté, qu'il pouvoit conferer avec elle à toutes heures sans être apperçu. L'entreveuë devoit commencer par une haran-

gue, & la coûtume étoit de la communiquer auparavant. Le President Poyet qui l'avoit dressée, & devoit la prononcer, s'étoit principalement étendu sur la prise de Rome par les Imperiaux, & sur l'obligation qu'avoit le Saint Siege à Lautrec de les avoir contraints d'en sortir. Le Pape qui ne vouloit ni fâcher l'Empereur, ni souffrir qu'on parlât à Sa Sainteté en un lieu si celebre d'un accident dont elle étoit la cause principale, demanda qu'on retranchât toute cette partie: mais elle étoit si considerable, que le reste eût passé pour le fragment d'un discours, plûtost que pour une harangue entiere. 1533.

Cependant Poyet n'avoit pas le temps d'en composer une autre, parce qu'il faloit parler le même jour. C'est ce qui l'obligea de s'excuser; & le Roy n'eût trouvé personne pour remplir sa place, si Jean du Bellay frere de Langey, & Evêque de Bayonne, ne se fût offert, & n'eût harangué [a] sur le champ en Latin, avec une facilité qui le fit admirer. Ensuite le Roy demanda au Pape sa Niéce, qui la fit venir incontinent de Nice, & la maria avec le Duc d'Orleans. Mais dés le lendemain des Nôces le Pape commença à ne plus tant deferer au Roy qu'il eût fait, si le Mariage n'eût pas esté consommé, dans la crainte qu'il auroit eu que sa Niéce ne fût renvoyée, comme Marguerite d'Autriche l'avoit esté quarante-cinq ans auparavant dans une semblable rencontre. Et de fait l'entreveuë de Marseille de laquelle l'Empereur apprehendoit

[a] La Harangue est manuscrite dans la Bibliotheque du Roy.

1533. la perte de ses Estats & de son authorité dans l'Italie, n'aboutit qu'à ce Mariage & à la creation de quatre Cardinaux, qui furent le Veneur Grand Aumônier, Bologne frere uterin du Duc d'Albanie, Châtillon neveu de Montmorency, & Givry oncle de Brion.

Les amis & les ennemis de la France se tromperent également dans l'opinion qu'ils eurent de cette entreveuë; & ne purent s'imaginer que le Roy en eût tiré si peu d'avantage, que lors qu'ils se desabuserent eux-mêmes par l'experience du contraire, & par la verité du succez.

Le Roy crut d'abord engager le Pape à luy faire une entiere confidence, en luy découvrant ce qu'il avoit de plus secret, & luy fit part de la negotiation de Langey en Alemagne, & des mesures prises pour armer le Duc de Virtemberg & le Langrave de Hesse contre la Maison d'Autriche. Mais le Pape au lieu de reconnoître cette confiance étroite par une autre de même nature, se moqua de la simplicité Françoise, & méprisa celuy qui en usoit à son égard. Il le traita de novice dans les intrigues du Cabinet; & l'amusa par de belles paroles, lors qu'il luy proposoit divers expediens, sur lesquels il avoit longuement rêvé pour faire agréer aux Italiens que le Duc d'Orleans son second Fils fût Duc de Milan. En quoy le Roy s'abusoit d'autant plus, qu'il ne consideroit pas que la plus grande opposition que trouveroit son Fils, viendroit du Pape, qui ne souffriroit jamais que le Mary de sa

ſa Niéce eût ce Duché, de peur qu'il ne luy prît envie, quand il ſeroit étably, de recouvrer l'Eſtat de Florence, ſur lequel ſa femme auroit un droit inconteſtable. 1533.

Le Roy ne reüſſit pas mieux dans l'accommodement du Roy d'Angleterre avec le Saint Siege. Le Pape éluda ſes prieres & ſes remontrances, en luy diſant que ce n'étoit plus ſon affaire, mais celle du Conſiſtoire, depuis que Henry Huit avoit laiſſé paſſer le terme ordonné par les Bules comminatoires, ſans donner aucune marque de repentir. Il eſt vray que le Roy témoigna plus de fermeté pour l'intereſt de ſon Allié, que pour ceux de ſon Fils; & qu'il conjura le Pape avec tant d'inſtance d'aſſembler les Cardinaux, que Sa Sainteté n'oſa le refuſer. Il eut la liberté de leur parler à ſon aiſe : mais ils luy répondirent qu'ils ne pouvoient rien reſoudre en l'abſence de leurs Confreres qui étoient demeurez à Rome, ſans leur donner ſujet de former un Schiſme, & d'élever Autel contre Autel; mais que quand le Sacré College ſeroit reüni, l'affaire pourroit être examinée, pourveu que Sa Majeſté Trés-Chreſtienne moyennât cependant, que l'Angleterre revint à l'obeïſſance du Saint Siege.

Ainſi le Pape aprés avoir obtenu tout ce qu'il pretendoit ſans s'être engagé à rien, partit de Marſeille le vingt-un de Novembre, & prit terre à Savone aprés avoir éte battu d'une furieuſe tempête. La mauvaiſe opinion qu'il avoit de l'experience des Mariniers François, ou plûtoſt

1533. le desir de dissiper par un trait de confiance impreveuë les ombrages qu'il venoit de donner à l'Empereur, l'obligea de renvoyer les Galeres du Roy, & de prier Dorie de le porter dans celles d'Espagne à Givitaveche, où il arriva sans danger.

Son bon-heur fut alors d'autant plus admiré, qu'il y avoit plus de témoins de sa captivité passée. Mais il fut le seul qui ne se rejoüit point dans les acclamations publiques qu'on luy fit à son retour dans Rome; & soit qu'il ressentît déja quelques-unes des incommoditez que la Medecine appelle les avancourieres de la fin prochaine; ou qu'il ajoûta foy à la prediction d'un Astrologue qui l'avoit autrefois averty qu'il ne passeroit pas cinquante-six ans, il dit à ses amis dont il étoit alors environné, qu'il mourroit bien-tost, & commanda le lendemain qu'on fit les habits pontificaux avec lesquels il devoit être enseveli. Cette pensée qui seule étoit capable de moderer le desir bizarre dont il étoit possedé d'agrandir sa Maison, ne l'empêcha pas neanmoins de donner en même temps ses ordres pour hâter la construction d'une Citadelle à Florence, à dessein d'assurer aprés sa mort la fortune des deux bâtards qui restoient de la branche aînée de sa Maison. Il s'abusa pourtant en ce qu'ils perirent peu de temps aprés, l'un par le fer, & l'autre par le poison, sans laisser de posterité. Mais la Providence ne laissa pas de faire que ce qu'il y avoit de moins injuste dans son dessein, reüssit par

une voye qu'il n'avoit pas preveuë. Le grand Ecuyer de Saint Severin avoit mené en France un homme du Milanez appellé Merveilles, qui par son adresse à monter à cheval étoit devenu fort riche. Le desir de revoir sa patrie, ou peut-être la vanité d'exposer à la veuë des Milanois ce que son industrie luy avoit aquis, luy fit demander au Roy qu'il servoit dans la grande Ecurie, la permission d'aller à Milan; & le Roy qui le tenoit pour homme d'esprit, l'employa pour sonder si Sforce pourroit être détaché des interests de l'Empereur. Sa Majesté luy donna les instructions necessaires pour negotier une affaire si délicate, & n'oublia pas de le charger de deux Letres toutes differentes pour Sforce. Par la premiere Letre le Roy luy recommandoit seulement les affaires particulieres de Merveilles; & comme elle ne contenoit rien que de civil, elle devoit être presentée en public: Mais par la seconde Merveilles étoit honoré du caractere d'Ambassadeur de France, & devoit faire sa residence à Milan en cette qualité. 1533.

On avoit usé [a] de cette precaution pour éblouïr les Ministres d'Espagne, dont Sforce étoit obsedé, & pour leur ôter l'ombrage qu'ils pouvoient prendre du sejour de Merveilles a Milan: Mais cet Ecuyer travesti en Ambassadeur fit un faux pas dés sa premiere démarche. Il entra dans Milan avec un équipage si superbe & si peu conforme à la bassesse de son extraction, qu'il inspira de l'indignation & de la jalousie, au lieu de se faire estimer

[a] Dans les veritables causes de l'assassinat de Merveilles.

1533. comme il pretendoit. Cette faute fut suivie d'une autre plus grande, en ce que Merveilles ne se contenta pas de faire des presens magnifiques à Sforce. Il en donna de plus à tous les Courtisans de ce Duc; ce qui servit à faire soupçonner qu'il étoit venu pour d'autres affaires que les siennes, qui ne meritoient pas une telle profusion.

L'Empereur en fut averti, & écrivit à Sforce une Lettre menaçante, dont le sens étoit qu'il prît garde à luy, & qu'on sçavoit de bonne part qu'il entretenoit des correspondances secrettes avec la France. Sforce ne fut pas d'abord ébranlé, parce qu'il avoit son excuse prête. Il répondit que Merveilles n'étoit à Milan que pour ses affaires, & montra la Lettre de recommandation que le Roy Trés-Chrestien luy avoit écrite. Mais soit que son Secretaire le trahît, ou que Merveilles ne fût pas assez habile dans l'art de dissimuler; l'Empereur repliqua en des termes plus rudes qu'auparavant, & protesta qu'il ruïneroit Sforce sans ressource, s'il ne se justifioit des justes soupçons qu'il avoit donnez de sa fidelité. Le mal-heureux Sforce qui n'avoit alors l'imagination remplie que des horreurs de la guerre passée, & de l'échaffaut qu'il pensoit n'avoir évité que par miracle, consentit de recouvrer par un crime la confiance de l'Empereur, & luy repliqua que Sa Majesté seroit bien-tost satisfaite. Et de fait Castiglione Domestique de Sforce prit querelle avec les Estafiers de Mer-

veilles ; & passa tous les jours plusieurs fois devant sa porte avec des personnes armées, sous pretexte de se venger. Les Estafiers aprés avoir souvent enduré ce que Castiglione leur disoit d'injurieux pour les irriter, perdirent patience, & sortirent en grand nombre. Ils repousserent en gens de cœur ceux qui les insultoient, & tuerent Castiglione : mais ils ne furent pas plûtost rentrez dans la maison, que le Juge Criminel l'environna, arrêta Merveilles, instruisit son procez, & luy fit trancher la tête en un même jour. 1533.

Le Roy s'en plaignit par toute l'Europe, comme d'un attentat commis contre le droit des gens en la personne de son Ambassadeur : mais Sforce qui avoit pris un soin particulier de se faire porter la cassette de Merveilles, supprima les Lettres qui luy donnoient ce caractere. Il ne fut pas pourtant difficile de justifier qu'il l'avoit été, en montrant les dépêches de sa negotiation qu'il avoit écrites de sa propre main. Le Roy les envoya à Velly son Ambassadeur en Espagne, pour les montrer à l'Empereur.

Mais ce Prince artificieux qui venoit d'obtenir ce qu'il pretendoit, en rendant Sforce irreconciliable avec le Roy, traitta de supposez les Papiers que Velly luy presentoit, & se prepara pour la guerre qu'il ne doutoit pas que la France ne portât bien-tost dans le Milanez. La premiere diversion que la France luy suscita, fut du côté d'Alemagne en la personne du Duc de

1533. Virtemberg. Ce Prince étoit d'une des plus anciennes Maisons de l'Empire. Il avoit épousé Sabine Sœur du Duc de Baviere, & Niéce de l'Empereur Maximilien, dont il n'avoit qu'un Fils appellé Christofle, âgé de quatre ans. Mais il étoit le plus mauvais Mary de son temps, & sa brutalité passoit jusqu'à mal-traitter sa femme à coups d'étrivieres & d'éperons. Les Parens de cette Princesse mal-heureuse chercherent à la tirer d'oppression, & profiterent de la premiere conjoncture qui s'en presenta.

Les Bourgeois de Rutlinghem Ville du Cercle de Suabe, avoient mal-traitté quelques Domestiques du Duc de Virtemberg, qui n'en pouvant tirer de reparation, quoy qu'il l'eût souvent demandée, se fit justice, & saccagea la Place. La Ligue de Suabe qui subsistoit encore alors, prit cette execution militaire pour un affront, pretendit que le Duc de Virtemberg avoit dû s'adresser à elle, & luy demander justice avant que de punir ceux de Rutlinghem, & sans autre formalité le dépoüilla de son Estat, dont l'Empereur investit incontinent l'Archiduc Ferdinand son Frere, comme d'un Fief vacant qu'il pouvoit mettre dans sa Maison.

Le Prince de Virtemberg qui étoit aussi doux que son Pere étoit cruel, ne fut pas plûtost devenu grand, qu'il toucha de pitié ceux qui le voyoient souffrir pour la faute d'autruy. Il envoya demander sauf-conduit à la Diette d'Ausbourg, pour luy presenter requête : Il y fut oüi ;

& la pluſpart des Princes d'Alemagne qui étoient ſes Parens ou ſes Alliez, parlerent en ſa faveur. Il alla enſuite trouver le Roy en Avignon, où Sa Majeſté s'étoit arrêtée au retour de Marſeille. Il implora ſon aſſiſtance: mais le Roy ſe contenta de luy répondre qu'il ne pouvoit l'accorder ſans contrevenir à la Paix de Cambray, en témoignant d'être perſuadé que la Maiſon d'Autriche avoit uſurpé le Duché de Virtemberg: Ce qui donneroit occaſion à l'Empereur de publier que la France cherchoit querelle. On luy dit pourtant à l'oreille qu'il regardât quelles aſſiſtances on luy pourroit donner ſans éclat; car outre que la France ne cherchoit qu'à diminuer la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, & à prendre de nouvelles meſures avec les Princes d'Alemagne, elle étoit encore ravie de rendre la pareille à l'Empereur, qui ne penſoit qu'à luy débaucher ſes Alliez. 1533.

Le Prince de Virtemberg communiqua ce qu'on venoit de luy dire à Bonacurſe Grini Agent des Ducs de Baviere à la Cour de France, qui l'écrivit auſſi-toſt en chiffres à ſes Maîtres. Ils luy répondirent qu'il n'étoit pas encore temps que les François favoriſaſſent le Prince de Virtemberg, puis que ſon affaire ſeroit examinée & décidée à la Diette prochaine par les Conſtitutions de l'Empire, qui luy donnoient gain de cauſe, & que la Maiſon d'Autriche aimeroit mieux ſe ſoûmettre au jugement de la Diette, quelque deſavantageux qu'il luy fût, que de

1533. hazarder tout ce qu'elle avoit d'Estats dans l'Empire, en armant les Alemans contre elle : Que le Roy Trés-Chrestien sans se mêler de l'affaire y trouveroit également son compte, quelqu'en fût le succez; parce que si le Prince de Virtemberg étoit rétably, luy & ses Parens n'en seroient pas moins redevables à la France, que si elle avoit levé le masque, & la Maison d'Autriche en demeureroit dautant affoiblie; & si l'Empereur & son Frere refusoient de se soûmettre à la décision de la Diette, & ne vouloient pas restituer le Duché de Virtemberg, elle les priveroit non-seulement de ce Duché, mais encore de leur patrimoine, de l'Empire, & de la Dignité de Roy des Romains, sans qu'on pût reprocher à la France d'y avoir rien contribué. Et de fait la Maison d'Autriche feignit de vouloir lâcher prise. Le Roy des Romains promit d'executer ce qu'ordonneroit la Diette, & se chargea mêmes de rétablir la Maison de Virtemberg dans les bonnes graces de son Frere. Ainsi Langey qui devoit assister à la Diette pour le Roy, comme Allié de la Maison de Virtemberg, n'y parut que comme Mediateur, & ne laissa pas neanmoins de servir avec autant de succez que s'il eût representé un personnage plus interessé.

La Sentence de la Diette fut en faveur du Prince de Virtemberg; & le Roy des Romains differant sous divers pretextes de restituer le Duché, la Ligue de Smalchalde resolut de l'en chasser : mais elle n'avoit point d'argent, & Langey

Langey fut prié d'en chercher. Comme le Roy n'en pouvoit prêter sans violer la Paix de Cambray, le Duc de Virtemberg luy vendit le Comté de Monbeliard six vingt mille écus d'or, à condition qu'il auroit durant trois années la faculté de le retirer. 1533.

La somme fut employée à lever des Troupes, à la tête desquelles se mit le Langrave de Hesse, pour se venger de ce que l'Empereur luy avoit ôté le Comté de Catelemboghem pour en gratifier la Maison de Nassau. La Bataille se donna à Lossen, où l'Armée du Roy des Romains commandée par le Comte Palatin ayant esté défaite, le Duc de Virtemberg ne trouva plus aucun obstacle à son rétablissement. Mais pour éviter les contestations que sa Maison eût pû avoir avec celle d'Aûtriche, il fit un Traité par lequel il consentit que le Roy des Romains ou ses descendans heritassent du mesme Duché, au cas qu'il n'y eût plus de mâles dans la Maison de Virtemberg.

L'affaire d'Angleterre ne se termina pas si heureusement, quoy qu'elle semblât plus aisée. Jean du Bellay devenu Evêque de Paris, étoit allé en poste trouver le Roy d'Angleterre, pour le conjurer de ne pas rompre tout-à-fait avec la Cour de Rome, & pour luy dire en secret que le Roy son Maître se chargeroit de luy faire obtenir ce qu'il pretendoit, pourvû que Sa Majesté Angloise donnât quelque satisfaction au Saint Siege. L'Anglois estoit tout-à-fait irrité contre le Pape, &

1533. resolu de laisser fulminer l'Excommunication, plûtost que de sortir de son Isle pour aller faire le personnage de Solliciteur à Rome.

Neanmoins comme il connoissoit du Bellay pour avoir demeuré deux ans auprés de luy en qualité d'Ambassadeur Ordinaire de France, & qu'il avoit depuis entretenu toûjours avec luy une liaison étroite, fondée sur la sympatie d'esprit & d'humeur qu'il y avoit entre eux; du Bellay luy representa si fortement les dangers où il se trouveroit exposé lors qu'il seroit entierement separé de l'Eglise, qu'il luy permit d'aller en son nom negotier à Rome, pour estre oüy en ses deffenses par Procureur. Sa Majesté Angloise l'asseura de plus, que ce point ne seroit pas plûtost accordé, qu'elle luy envoyeroit un pouvoir ample d'agir en son nom, & de se soûmettre à toutes les conditions qui ne seroient pas tout-à-fait déraisonnables.

Du Bellay prit la poste nonobstant la rigueur de l'hyver, & arriva à Rome la veille de Noël mille cinq cent trente-trois. Il obtint du Pape le delay[a] que demandoit le Roy d'Angleterre, & le temps de luy dépêcher un Courier qui raportât une suffisante Procuration: Mais le tems s'écoula sans que le Courier revint; & les Ministres de l'Empereur presserent Sa Sainteté de lancer la derniere foudre. Du Bellay n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à la suspendre pour cinq ou six jours seulement: Il se jetta plusieurs fois aux pieds du Pape, & luy remon-

[a] Dans la Negotiation de Jean du Bellay à Rome en 1533.

tra que le Courier auroit eu ſans doute le vent ou la marée contraire : Que l'on pouvoit bien accorder encore ſix jours à un Prince, que l'on faiſoit languir depuis ſix ans par des longueurs & des remiſes inſuportables ; & qu'avec une patience de peu de durée, on preſerveroit de Schiſme deux Royaumes ; & le Saint Siege conſerveroit ſes droits, beaucoup plus grands en Angleterre qu'en aucun autre lieu de la Chrêtienté. [a] 1533.

[a] L'Angleterre payoit au S. Siege un ſol par an pour chaque feu.

Mais le Pape renvoya l'affaire au Conſiſtoire ; où les Miniſtres de l'Empereur eurent tant de credit, que le delay fut refuſé, & la Sentence prononcée. Ce qui ne ſe pouvoit reſoudre qu'en trois jours, fut conclu en une aprés-dînée, & l'on excommunia le Roy d'Angleterre dans toutes les formalitez Canoniques. Deux jours aprés le Courier qui avoit été retardé par le débordement des Rivieres arriva, & apporta ce qu'on attendoit d'Angleterre. Le Pape & les Cardinaux ſe repentirent de leur precipitation, & s'aſſemblerent pluſieurs fois pour aviſer aux moyens de la reparer. Mais il ne s'en trouva point ; & Henry Huit ſe ſepara de l'Egliſe Romaine, en ſe declarant Chef de celle d'Angleterre : tant il eſt vray que les plus grandes revolutions dépendent ſouvent des plus petites choſes.

Il ſembloit que celle-cy dût ſuſciter un ennemy irreconciliable à la Maiſon d'Autriche en la perſonne du Roy d'Angleterre, & le lier plus étroitement avec la France : cependant elle fut

1534. le principe du refroidiſſement qu'il eut depuis pour François Premier, ſans en donner d'autre raiſon, ſinon que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne n'avoit pas voulu faire Schiſme à ſon exemple, & qu'elle n'avoit pas employé tout ſon credit pour l'Angleterre à l'entrevûë de Marſeille.

François Premier comprit aſſez ce qu'il y avoit de caché ſous des plaintes ſi mal fondées ; & de crainte d'être ſurpris par une invaſion imprevûë, Sa Majeſté établit dans ſon Royaume un Corps de quarante-deux mille hommes de pied qui devoit ſubſiſter en tout tems, compoſé de ſept Legions de ſix mille chacune, qui prirent le nom des ſept Principales Provinces. Elle eſperoit que ces Troupes ſuffiroient pour la garde de ſes Frontieres, & pour obliger l'Empereur à tenir des Corps ſeparez dans tous ſes Etats qui confinoient avec la France ; pendant que l'Armée victorieuſe du Langrave de Heſſe qui avoit fait un Traité ſecret avec Langey, n'ayant plus d'occupation en Alemagne aprés avoir recouvré le Duché de Virtemberg, paſſeroit en Italie au ſervice du Roy. Mais les amis du Langrave luy firent appercevoir qu'il s'étoit imprudemment engagé, & que la Maiſon d'Autriche le dépoüilleroit avant qu'il eût traverſé les Alpes. Il ſe rendit à cette raiſon invincible, & ſe diſpenſa d'executer ſa promeſſe.

Ainſi le Roy qui penſoit tout d'un coup enlever le Milanez, parce qu'il n'y avoit point alors de Troupes Imperiales, fut réduit à prendre d'au-

tres mesures. Il envoya de l'argent au Comte Guillaume de Furstemberg pour lever vingt Enseignes d'Alemans, & demanda passage par le Piémont au Duc de Savoye son Oncle. Ce Prince qui s'estoit laissé gagner par sa Femme Sœur de l'Imperatrice, répondit contre sa coûtume qu'il vouloit vivre desormais dans une exacte neutralité ; & que comme il ne souffriroit pas qu'il passât chez luy des Troupes du Milanez pour entrer dans la Provence & dans le Dauphiné, il ne permetroit point aussi qu'il en passât de ces deux Provinces pour attaquer le Milanez. 1534.

Le Roy fut d'autant plus surpris du refus du Duc, qu'il y avoit long-tems qu'il le ménageoit contre le sentiment de ses Ministres, qui luy conseilloient de demander partage de la Succession de Savoye. Les pretentions de Sa Majesté étoient fondées sur ce que Philippe Duc de Savoye avoit esté marié deux fois : la premiere avec Margueritte de Bourbon, dont étoient sortis Philibert, qui luy succeda & mourut sans enfans, & Loüise Mere du Roy : la seconde avec Claude de Penthievre, dont étoit sorti le Duc de Savoye. Il avoit esté stipulé dans le premier Contrat, que les Enfans qui viendroient de ce Mariage representeroient leur Pere en droit de primogeniture,[a] chacun selon son rang, quelque Loy ou Coûtume qu'il y eût au contraire ; & cette clause n'avoit point été inserée dans le second Contrat : d'où le Roy concluoit en premier lieu, que tous les biens

[a] Dans le Recüeil des Contracts de Mariage des Filles de Bourbon.

allodiaux de la Maison de Savoye luy aparte-
1534. noient à cause de sa Mere, heritiere pour ce regard du Duc Philibert, & en second lieu, qu'il devoit avoir sa part dans les hauts Fiefs. Et comme l'éclaircissement d'un droit sert d'ordinaire pour en découvrir d'autres, le Roy voulut aussi rentrer dans les Comtez de Nice & de Villefranche, que les Rois de Sicile avoient engagez aux Ducs de Savoye pour peu d'argent; & rentrer dans le Piémont, qui estoit une portion du Comté de Provence. Enfin Sa Majesté, justifia sur des titres que fournit le Baron d'Opede, que les Ducs de Savoye avoient usurpé trente Villes, Bourgs ou Châteaux du Marquisat de Salusses Fief du Dauphiné.

Le President Poyet fut chargé de toutes ces instructions, & partit pour les aller communiquer au Duc. Il le trouva occupé au siege de Genéve, & n'en reçut aucune satisfaction, ce qui porta le Roy à proteger les Assiegez. Le Pape ne put secourir comme il avoit dessein, pour étoufer cette Guerre naissante; parce que le regime que son Medecin Curtio luy avoit ordonné pour prolonger sa vie, la luy fit perdre à cinquante-six ans.

Sa mort hâta celle d'Antoine Duprat Cardinal, Legat, & Chancelier de France. Ce Prelat, quoy qu'il fût devenu si gros qu'il falut échancrer sa table pour faire place à son ventre, se laissa tellement posseder au desir d'estre Pape, qu'il alla se presenter devant le Roy pour luy dire que le temps étoit venu que Sa Majesté

pouvoit l'élever ſur le Trône de Saint Pierre. 1534.
François Premier qui vouloit voir juſqu'à quel point l'ambition de ce Prelat le porteroit, s'arrêta pour luy donner loiſir de parler autant qu'il ſouhaittoit; & Duprat ajoûta que s'il plaiſoit au Roy de le rendre le plus heureux homme du monde, en joignant cette derniere faveur à tant d'autres dont il l'avoit déja gratifié, le Roy ſeroit Pape en effet, & Duprat ne le ſeroit que de nom, puis qu'il feroit par reconnoiſſance relever en quelque maniere la Thiarre de ſa Couronne.

Mais le peu de ſuccés qu'avoit eu le Roy à briguer l'Empire pour luy-même, l'avoit trop convaincu que ce ſeroit faire une dépenſe inutile, que de rechercher la Papauté pour un autre. Il répondit donc au Chancelier aprés avoir reconnu ſon ambition exceſſive, & conſideré les difficultez extremes de l'entrepriſe: *Par ma foy, Monſieur le Chancelier, il me coûteroit trop pour vous ſatisfaire.* Duprat repliqua que ſi Sa Majeſté n'étoit retenuë que par l'argent, il trouveroit bien quatre cens mille écus pour s'élever à la premiere dignité de l'Egliſe. Mais le Roy luy repartit, *Vous pouvez bien, Monſieur, avoir la ſomme que vous dites : mais il n'eſt pas de ma dignité d'entrer dans une telle affaire, & je ne ſuis pas d'humeur de m'abaiſſer juſques-là.*

Ces paroles du Roy ſi promtes & ſi préciſes donnerent occaſion à Duprat de revenir à luy, & de

1535. reconnoître la faute qu'il venoit de commettre; non pas tant pour avoir témoigné son ambition, que pour avoir luy-même revelé ses richesses. Il apprehenda que son imprudence ne luy coûtât cher, & qu'en rejettant sa proposition on n'acceptât ses offres. Le dépit qu'il en conçut luy causa d'abord une maladie assez legere: mais elle s'augmenta lors qu'il apprit que le Roy avoit commandé de saisir ses meubles & son argent; & elle devint incurable aprés que ceux qu'il avoit envoyez pour se plaindre d'un procedé si peu dû à l'importance & à la longueur de ses services, luy eurent raporté de la part de Sa Majesté qu'Elle le traitoit comme il luy avoit conseillé de traiter les autres. Ainsi Duprat aprés avoir langui six mois, mourut le neuf de Juillet mille cinq cent trente-cinq; & pour faire une espece de reparation à son Eglise Cathedrale de Sens dans laquelle il n'étoit jamais entré, quoy qu'il en eût été long-tems Archevêque, il voulut y être enterré, aprés l'avoir negligée durant sa vie.

Son successeur à la dignité de Chancelier de France Antoine du Bourg, qui étoit comme luy du Païs d'Auvergne, signala son installation à la premiere Magistrature de la Robe, en proposant au Roy de faire une Ordonnance dont la severité fut pleinement recompensée par le fruit que l'on en tira. On a vû que les Guerres entre l'Empereur & le Roy n'étoient pas à la verité

verité de longue durée, mais auſſi qu'elles ſe renouvelloient ſouvent. 1535.

L'Empereur n'en recevoit aucun inconvenient; car outre que la multitude des Places qu'il avoit à munir, & l'étenduë des Frontieres qu'il luy faloit garder nonobſtant la Paix, l'obligeoient à retenir la plus grande partie des Soldats qu'il avoit levez pour la Guerre; les Nations differentes qui ſervoient dans ſes Armées ne trouvoient pas grande difficulté à paſſer tout d'un coup & ſans milieu, des emplois tumultueux de la Guerre aux exercices de la Paix.

Il n'en alloit pas de même à l'égard du Roy, parce que ce Prince tiroit de ſes propres Sujets toute ſa Cavalerie & toute ſon Infanterie, excepté quelques Regimens d'Alemagne, & ſix mille Fantaſſins que les Suiſſes s'étoient engagez à luy fournir. Les François alloient la pluſpart fort jeunes à la Guerre: les Roturiers y couroient avec autant de gayeté que les Nobles; & pour peu que les uns & les autres en euſſent goûté, il leur étoit impoſſible de changer de profeſſion. Les jeunes Roturiers ſur tout, avoient enſuite une averſion inſurmontable pour apprendre les Métiers néceſſaires à gagner leur vie; & lors qu'ils ſe voyoient licenciez & ſans aucun bien, ils avoient honte de retourner dans leur Patrie; parce que d'un côté ils étoient trop vains pour y travailler à des ouvrages ſerviles, & de l'autre, ils n'oſoient y mandier. Ces deux extremitez qui leur

1535. paroiſſoient également redoutables, les avoient réduits à chercher pour les éviter des expediens hazardeux & proportionnez à leur humeur.

On a remarqué à la fin du troiſiéme Livre, que François Premier avoit envoyé en Suede quatre mille Soldats, qui y avoient été la cauſe du gain d'une Bataille. Ce ſuccez avoit attiré dans le Septentrion d'autres Soldats François ; & les Hiſtoriens du tems ont écrit qu'il s'en étoit trouvé dans toutes les contrées de l'Europe, où il y avoit eu de la Guerre pendant que la France étoit en Paix. Mais ſoit que leur genie eût été incompatible avec celuy des Nations qu'ils étoient allé ſecourir, ou que la jalouſie que leur valeur avoit inſpirée eût été plus forte que le beſoin qu'on avoit de leur aſſiſtance, elles avoient aſſaſſiné plus de François qu'il n'en étoit mort par la main des Ennemis : ainſi d'autres Soldats François qui penſoient être plus ſages que les precedens, s'étoient imaginez qu'il y auroit moins de riſque à courir pour eux en ſervant les Infideles qu'en combatant pour les Chrêtiens. Ils avoient écouté ſur ce dangereux principe les propoſitions des Emiſſaires ſecrets de l'Empereur des Turcs Soliman, qui leur offroient des montres conſiderables ; & ils étoient paſſez dans les Armées de Sa Hauteſſe : Mais aucun de ceux qui avoient pris cette route n'étoit retourné en France, ce que l'on attribuoit à deux cauſes ; l'une qu'il y en avoit eu entre eux d'aſſez inconſtans pour

changer de Religion ; l'autre que se trouvant bien en Turquie, ils en avoient fait leur Païs. Quoy qu'il en soit leurs Camarades pressez comme eux de prendre parti ; & ne voulant servir ni les Etrangers ni les Infideles, avoient suivi le conseil que le desespoir leur suggeroit. Ils s'étoient jettez dans les bois des Provinces éloignées de celles où ils étoient nez : Ils s'y étoient unis avec des voleurs : Ils avoient obsedé les grands chemins ; & peu de personnes évitoient leur violence, parce qu'elle étoit secondée par l'experience qu'ils avoient acquise à la Guerre. 1535.

Les plaintes des Voyageurs dépoüillez & des parens de ceux qui avoient esté tuez, retentissoient de tous côtez ; & les remedes que les Rois predecesseurs de François Premier avoient crû suffisans pour conserver la sûreté publique, ne l'étoient plus. Les Prevôts des Maréchaux n'osoient paroître en Campagne, parce qu'ils étoient devenus trop foibles pour la tenir. On leur dressoit des embuches en des lieux desavantageux pour eux : on les enveloppoit : on se saisissoit de leurs personnes ; & on ne leur donnoit la mort, qu'aprés avoir exercé sur eux tout ce que la rage & la malice pouvoient inventer de plus cruel en matiere de tourmens. Le Commerce étoit interrompu, & la communication suspenduë entre les Marchands des Villes les plus proches. La Justice n'avoit plus de lieu, à cause qu'elle n'avoit plus les moyens de se faire

1535. craindre ; & le Royaume le plus floriſſant & le mieux uni de l'Europe, étoit ſur le point de reſſembler aux grandes machines, qui demeurent ſans action par le manquement du reſſort qui formoit la correſpondance de leurs parties, lors que le Chancelier du Bourg prit poſſeſſion de ſa Charge. Il connoiſſoit le mal de ſa Patrie, & le jugeoit trop grand pour être guéri par les voyes ordinaires : Il ſçavoit que les voleurs qu'il s'agiſſoit d'exterminer n'apprehendoient point la mort en elle meſme, & ne ſeroient intimidez qu'aprés que l'on auroit trouvé le ſecret d'unir la durée du ſuplice avec ce qu'il avoit d'affligeant & d'épouvantable. Il n'y en avoit point en France de cette ſorte ; & c'étoit ſeulement dans quelques Cercles d'Alemagne, où les voleurs des grands chemins étoient punis d'une maniere proportionnée à leurs crimes. On les attachoit fortement à deux piéces de bois diſpoſées en maniere de croix de Saint André : on leur briſoit enſuite les bras, les jambes, l'épine du dos & le coû avec une barre de fer : enſuite on les délioit en partie, & on les mettoit ſur une roüe où ils demeuroient juſqu'à ce qu'ils euſſent expiré, ſans qu'il fût permis de leur rien donner pour les ſoulager, ou pour les rafraîchir, à moins que d'être traité comme eux. Le patient ſouffroit alors à proportion qu'il étoit plus vigoureux, & il s'étoit trouvé des criminels qui avoient vêcu huit ou dix jours dans cet effroyable état.

1535.

Le Chancelier excita le Roy à punir les voleurs des grands chemins par ce ſupplice un peu mitigé. Il en remontra à Sa Majeſté les motifs que l'on vient de repreſenter : Il en dreſſa l'Ordonnance [a] : mais il ne vécut pas aſſez pour en voir le fruit, & pour en recevoir l'applaudiſſement qu'il avoit merité. L'Evêque de Mâcon travailloit plus agreablement à Rome pour y procurer l'élection d'un Pape, qui s'il n'étoit ami de la France, comme elle n'avoit plus lieu de l'eſperer depuis qu'elle ne tenoit plus rien dans l'Italie, n'en fût pas au moins l'ennemy.

[a] Elle eſt imprimée parmi celles de François Premier.

Le Conclave ne fut ni long, ni embarraſſé d'intrigues comme les precedens. Ce n'eſt pas que la Faction du Cardinal Neveu Hipolite de Medicis ne fût aſſez puiſſante pour donner la loy aux autres, & pour élever ſur le Saint Siege le Cardinal qu'elle auroit voulu : Mais outre que ſon Chef étoit trop jeune & trop violent pour negotier des affaires de cette nature, elle n'avoit de plus aucune conſideration pour luy : en quoy il étoit d'autant plus digne de blâme, qu'il s'étoit luy-même attiré le mépris du Sacré College, par le dédain de ſa Profeſſion qu'il faiſoit trop paroître ; outre que ſa haine pour le Duc de Florence ſon Couſin, & le deſſein qu'il avoit eu de s'en défaire, luy avoient fait perdre la moitié de ſes amis en diviſant ſa Maiſon.

Ainſi les Cardinaux qui étoient à Rome n'ayant rien à ménager avec le Cardinal Neveu, ſe hâterent de proceder à l'élection avant que ceux de

1535. l'Empereur & du Roy fuſſent arrivez, & firent Pape en peu de jours le Cardinal Farneſe leur Doyen, âgé de ſoixante-ſix ans, par la ſeule raiſon qu'ils le jugerent le plus capable d'appaiſer les Schiſmes du Roy d'Angleterre & de Lhuter. Cette raiſon étoit fondée ſur ce qu'il avoit toûjours ſoûtenu contre Clement Sept, qu'il faloit aſſembler un Concile general, & ſatisfaiſant en cela la plûpart des Princes Chrêtiens, qui le deſiroient.

Le tems de ſon Exaltation fut d'ailleurs remarquable, par le deſordre que cauſerent en France les Lhuteriens. Ils afficherent des libelles contre la Meſſe & contre les autres Dogmes des Catholiques qu'ils deſapprouvoient, & les jetterent juſques dans la Chambre du Roy. Sa Majeſté punit leur inſolence par un Edit qui les condamnoit au feu: Elle aſſiſta à une Proceſſion publique avec tous les Ordres de ſon Royaume, le dix-neuf de Janvier mille cinq cens trente-cinq: Elle exhorta par un diſcours également éloquent & politique, ſes Sujets à perſeverer dans la Foy de leurs Peres. Elle fit enſuite brûler à petit feu en divers quartiers de la Ville, ſix perſonnes convaincuës d'hereſie.

Les Emiſſaires de l'Empereur en Alemagne tâcherent de tirer avantage de cette ſeverité du Roy, pour mettre la France en mauvaiſe intelligence avec la Ligue de Smalchalde. Ils luy repreſenterent que François Premier s'étoit allié avec les Turcs, & ne ſe ſervoit

d'elle que pour rétablir ſes affaires, & pour l'abandonner enſuite à la vengeance de l'Empereur, qui traiteroit les Lhuteriens en Alemagne comme on venoit de les traiter en France. Ils appuyerent ces calomnies de tant d'autres fauſſetez que le Roy fut obligé de repreſenter la verité dans une Lettre du premier de Fevrier mille cinq cens trente-cinq.[a] Sa Majeſté Tres Chrêtienne avoüoit de bonne-foy qu'elle avoit reçû des Ambaſſadeurs de Soliman : mais elle ajoûtoit qu'un Prince des plus qualifiez de l'Empire (c'étoit le Roy des Romains dont elle entendoit parler) non ſeulement n'avoit pas fait difficulté d'envoyer pluſieurs fois des Ambaſſadeurs à Soliman, ni d'en recevoir de ſa part; mais encore avoit offert de ſe rendre tributaire des Turcs, pourvû qu'ils luy vouluſſent laiſſer la Hongrie à cette condition. Qu'il étoit vray que ces Infideles offroient à la France un parti tres-avantageux, ſans rien exiger d'elle, ſinon qu'elle les laiſsât faire : mais qu'elle étoit réſoluë de ne traiter avec eux que de concert avec tous les Princes Chrêtiens : Que les progrez de Soliman ne luy devoient pas être imputez, mais à ceux qui laiſſoient la Hongrie en proye pour uſurper le bien d'autruy dans l'Italie : Qu'il n'y avoit pas d'apparence de reüſſir dans la Guerre contre les Infideles, ſans terminer auparavant les differens des Chrêtiens pour le fait de la Religion, & que le Concile en étoit l'unique moyen : Que les ſix perſonnes brûlées à

1535.

[a] Elle eſt parmi celle de François Premier, dans le Recüeil de M. de Bethune.

1535. Paris avoient été prises dans le tems qu'elles tâchoient d'exciter la sedition dans cette grande Ville; & qu'on ne pouvoit trouver ni étrange ni mauvais, qu'un Roy Tres-Chrêtien eût usé de severité pour un crime, que les Nations, mêmes les plus Barbares, ne laissoient jamais impuni. Pour entendre ce qui se disoit des deux côtez à l'égard des six personnes brûlées, il faut presupposer que la Monarchie Françoise n'avoit jamais été si dangereusement ébranlée, ni par les Anglois, quoy qu'ils en eussent possedé les plus importantes Provinces, ni par la Maison d'Aûtriche, quelques avantages qu'elle eût remportez sur elle, qu'elle commença de l'être par le pernicieux Livre de l'Institution de Calvin, qui fut alors imprimé en quatre Livres & cent quatre Chapitres.

On se dispenseroit d'en parler ici, s'il n'etoit necessaire de representer à la Posterité le veritable portrait du personnage qui fut la cause ou le pretexte d'une Guerre civile de quarante ans: Qui combattit avec autant d'impunité que de presomption la dignité de l'Eglise Catholique; & qui renversa presque dans sa Patrie la Religion de ses Ancêtres. On peut parler de luy en ces termes, sans être son ami ni son ennemi; puis que ceux qui regarderent avec des yeux indifferens les desordres horribles dont il fournit la matiere, ne pûrent s'empêcher de souhaiter qu'il ne fût jamais né, ou qu'il fût mort dans le berceau.

Son

Son ayeul étoit Tonnelier à Noyon en Picardie ; & ſon pere appellé Gerard étoit devenu Procureur Fiſcal, & s'étoit introduit & maintenu en qualité de Domeſtique chez deux Evêques de Noyon freres, ſortis de la Maiſon de Hangueſte de Genlis. Il avoit de l'eſprit & de l'induſtrie. Il entendoit admirablement la chicanne : mais ſon inclination à la débauche luy avoit fait négliger le ſoin de ſes affaires domeſtiques, & peu ménager les occaſions où ſon eſprit le pouvoit avancer. Il ne laiſſa pas neanmoins d'obtenir pour Charles ſon fils aîné la Chapelle de Nôtre-Dame de la Geſine, & la Cure de Martinville ; & de faire paſſer ces deux Benefices à Jean Calvin ſon troiſiéme fils âgé ſeulement de douze ans, aprés que Charles eut été excommunié pour ſa vie licentieuſe[a], & enterré ſous le gibet, pour avoir refuſé de recevoir les Sacremens en ſa derniere maladie. 1535.

[a] Dans l'Enquête d'Antoine de Meſle Treſorier de l'Egliſe de Noyon.

Jean Calvin étoit né à Noyon le dix de Juillet mille cinq cens neuf. Il avoit étudié en Grammaire à Paris, & en Droit à Orleans, d'où la réputation d'Alciat l'attira à Bourges. Il y fit connoiſſance avec Volmar, qui luy apprit la Langue Grecque & l'Hereſie de Lhuter en même tems, ſelon la coûtume des Profeſſeurs Alemans, preſque tous Heretiques ſecrets, qui ne manquoient point alors de ſeduire leurs auditeurs pour peu qu'ils trouvaſſent de diſpoſition dans leurs eſprits. Mais celuy de Calvin étoit trop vif pour s'arrêter long-tems à la Religion

1535. qu'on luy avoit inſpirée ; & ſoit qu'il la jugeât trop groſſiere, ou qu'il eût déja formé le deſſein de ſe rendre chef d'une nouvelle Secte, il choiſit les deux plus fameux Heretiques de ſon tems, Lhuter, & Zuingle ; & ſous pretexte de les accorder ſur l'Euchariſtie, qui étoit la principale controverſe, il jetta les fondemens d'une nouvelle Secte.

Il prétendit que Lhuter s'étoit trop avancé, en ſoûtenant que le Corps & le Sang de Jesus-Christ étoient en ſubſtance & en verité dans le Saint Sacrement ; & que Zuingle n'avoit pas aſſez dit, en ne reconnoiſſant dans ce Sacrement que la figure nuë du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Il ôta ce qu'il y avoit de trop à ſon gré dans le premier ſentiment ; & feignant d'ajoûter quelque choſe d'effectif à ce qu'il y avoit d'imaginaire dans le ſecond, il joignit à la figure de Jesus-Christ la vertu de ſa perſonne & les merites de ſa mort ; & fit conſiſter tout le commandement de manger ce Corps & de boire ce Sang, dans la ſeule neceſſité qui étoit impoſée de s'appliquer par la Foy ces merites & cette vertu. Il reçut enſuite trente-neuf des principaux Dogmes que les nouvelles Sectes avoient introduits ſous couleur de reforme ; & compoſant de tant de piéces rapportées une Profeſſion de Foy à ſa fantaiſie, il en dreſſa le plan de ſon Inſtitution.

Mais comme il y eût eu de l'indiſcretion à trancher du maître, n'étant encore que diſciple,

Calvin quitta Volmar pour retourner à Noyon, 1535.
où il vendit ses Benefices à Marlier & à Dubois Prêtres de cette Ville; & composa son Commentaire sur le Livre de la Clemence de Seneque, pour aquerir de la réputation en cachant son dessein sous l'écorce d'une morale toute Payenne. Il ne pensoit qu'à jetter dans l'ame de François Premier curieux de semblables traitez, un scrupule des feux qu'il avoit commandé d'allumer par tout le Royaume, contre ceux qui seroient convaincus de parler mal contre la Religion de leurs Peres.

L'approbation que quelques esprits remuans donnerent à son Livre, l'obligea d'aller à Paris, où il ne put demeurer long-tems sans être accusé d'enseigner des Heresies, quoy qu'il se fût caché dans le College du Cardinal le Moine. Le Lieutenant Criminel Morin eut en main dequoy luy faire son procez, & alla luy même pour se saisir de sa personne: mais il se sauva par une fenêtre dans le jardin des Bernardins où il descendit, se servant des draps de son lit au lieu de cordes. Il sortit de la Ville sans être reconnu, & se retira chez un Vigneron du Fauxbourg Saint Victor, qui luy donna ses habits; & ne le déguisa pas neanmoins si bien, quoy qu'il luy eût mis une besace sur le dos & une hoüe sur le coû, qu'il ne fût reconnu sur le chemin par un Chanoine de Noyon son voisin, qui se doutant de ce qui luy venoit d'arriver luy remontra sa faute, & le conjura de changer de sentimens. Mais

1535. Calvin, à qui le commerce avec les Proteſtans d'Alemagne enfloit le cœur, répondit qu'il étoit trop engagé pour ſe dédire; mais que s'il étoit à recommencer, il n'entreroit jamais dans une ſi perilleuſe carriere.[a] Il fut enſuite Homme de Lettres de Loüis du Tillet Curé de Claix en Poitou, frere de Jean du Tillet Greffier en Chef du Parlement de Paris. Il prit le ſoin de ſa Bibliotheque. Il profita des quatre mille manuſcrits tres-rares qu'il y trouva, pour compoſer la plus grande partie de ſon Inſtitution[b]; & le premier à qui il enſeigna ſa Doctrine fut Loüis du Tillet, qui devenant ſon diſciple le ſuivit en Alemagne, où il vouloit conferer avec les Auteurs des nouvelles opinions, pour les attirer, s'il étoit poſſible, à la ſienne. Il eſt ſurprenant qu'un homme de vingt-cinq ans ait conçû un deſſein ſi criminel que fut celuy de ruïner ſa Patrie, en la diviſant pour ce qui regardoit la Religion: mais il ne le ſera plus tant, ſi l'on examine en particulier ſes bonnes & ſes mauvaiſes qualitez.

[a] Dans deux Enquêtes juridiques, l'une de quarante-huit témoins, & l'autre de cinquante-quatre.

[b] Dans l'Enquête de Jacques d'Eſmay.

Calvin étoit de taille médiocre, & peu aiſée. Il avoit le viſage brun, long, & maigre, les yeux perçans, le nez aquilin, la voix ferme & penetrante, & la barbe deſagreable; car il la laiſſoit croître, quoy qu'il en eût peu, & qu'elle s'entortillât naturellement. Sa mine ſauvage & ſevere rebutoit au lieu d'attirer; & ſa complexion étoit ſi foible, qu'à le voir on ne l'eût jamais eſtimé capable du moindre des travaux qu'il

ſupportoit neanmoins ſans les diſcontinuer. Il étoit ſujet à neuf maladies des plus fâcheuſes, qui le tourmentoient tour à tour ſans luy donner un moment de relâche ; & il n'avoit pas plûtôt fait tréve avec l'indigeſtion, qu'il étoit attaqué par la gravelle, la fiévre ptiſique, la ſiatique, les hemoroïdes, la migraine, la goute, le crachement de ſang, ou la mélancolie hipocondriaque. Il avoüoit pourtant que la derniere étoit la plus incommode des neuf ; & qu'elle ſe fût renduë tout-à-fait inſupportable, s'il n'eût trouvé le ſecret de l'adoucir en s'abſtenant deux jours entiers de manger, lors qu'il en reſſentoit la premiere atteinte. Cependant il paſſoit auſſi bien les jours & les nuits entieres à parler en public, à lire, à compoſer, à mediter, à inſtruire, & à répondre de vive voix ou par écrit aux conſultations qu'on luy faiſoit de toutes les Contrées de l'Europe, comme s'il eût eu la vigueur du temperament que Seneque le Rhetoricien admiroit tant en la perſonne de Portius Latro le plus fameux Declamateur de ſon ſiecle. 1535.

Calvin avoit cela de plus qu'il ne donnoit pas un moment au plaiſir, & qu'il ne dormoit preſque point. Il dictoit la plûpart de la nuit ; & il eut long-tems pour Secretaire le Juriſconſulte Baldin, qui fut depuis ſon plus grand ennemy. Il ne mangeoit qu'une fois le jour ; & s'habilloit, comme il diſoit, par neceſſité, & non pas par ornement. La vivacité de ſon eſprit, & la bile

1535. qui dominoit en luy, le mettoient souvent en colere; & c'étoit à ces deux causes plûtôt qu'à ses autres infirmitez, qu'il faut attribuer la satyre & la malignité qui regnent dans ses écrits.

Aussi ses amis ne purent jamais l'obliger à changer de style, quoy que Bucer l'eût averti qu'il agissoit en chien enragé; & qu'il n'avoit de l'estime ou du méprís pour les personnes, qu'à proportion qu'il les aimoit ou les haïssoit, & que Melanchon luy eût tant de fois reproché ses médisances & sa mauvaise humeur. [a] Il s'en corrigea si peu, que ceux de Genéve, quoy qu'ils l'admirassent d'ailleurs, ne laissoient pas de dire qu'ils aimoient mieux aller en Enfer avec Beze, qu'en Paradis avec luy. Il étoit timide, & l'on remarqua que les moindres choses qui le surprenoient, luy faisoient peur. Cependant il parut intrepide dans deux ou trois memorables rencontres, lors qu'il passa au travers des Peuples mutinez, & quand il appaisa une sedition par sa presence. Il avoit de l'aversion pour les Emplois publics, & se contentoit de l'honneur qu'il croyoit meriter en enseignant, & en écrivant.

[a] Les fragmens de la Lettre de Melanchon sont dans Baldin qui l'avoit.

Ses Lettres aux Princes & aux Rois étoient trop hardies: mais on supportoit cette imperfection, à cause qu'on le connoissoit d'ailleurs exemt d'ambition, au moins de celle qui tend à faire fortune. Le supplice de Servet ne témoigne que trop qu'il étoit vindicatif & sanguinaire; & si les particularitez qui s'en trouvent

dans le manuscrit de la vie de Calvin que l'on attribuë au celebre Hugues Grotius, sont veritables, il est bien difficile d'excuser Calvin de perfidie. On voit dans cet écrit que Servet au sortir de l'Espagne avoit demeuré quelque tems dans la France, d'où il avoit passé à Genéve: Qu'il avoit fait connoissance avec Calvin: Qu'il y avoit eu une tres-étroite liaison entr'eux: Que Calvin avoit persuadé à Servet d'aller faire un voyage en Pologne, à dessein d'attirer au Calvinisme ce qu'il y avoit de Lhuteriens dans ce Royaume: Que Servet avoit eu cette complaisance pour luy: mais qu'au lieu de rendre les Lhuteriens Calvinistes, un Lhutherien appellé Blandrat qui s'étoit refugié en Pologne parce qu'il ne croyoit pas la Trinité, avoit perverti Servet: Que celuy-cy de retour à Genéve n'avoit pas crû devoir dissimuler sa nouvelle doctrine à Calvin; & que Calvin n'ayant pu le desabuser, l'avoit fait arrêter: Qu'il n'y avoit point de preuves suffisantes pour convaincre Servet, parce qu'il ne s'étoit expliqué de son erreur qu'au seul Calvin; & que le procés demeura suspendu jusqu'à ce que Calvin s'avisa de se déguiser, d'aller dans la prison de Servet; & de luy dire que s'il vouloit demeurer d'accord de son erreur, il luy sauveroit la vie en consideration de leur ancienne amitié: Que Servet se laissa tromper par les caresses que Calvin ajoûta à ses promesses & à ses sermens, & avoüa dés le lendemain de n'avoir pas crû jusques-là le mystere de la Tri- 1535.

1535. nité ; & que bien-loin de luy rendre sa liberté, on le reserra davantage : Qu'il ne vit plus Calvin, quelques instances qu'il en fist ; & qu'aprés que le Greffier du Conseil de Genéve luy eut prononcé sa sentence de mort, il découvrit la supercherie que Calvin luy avoit faite : Qu'on ne laissa pas de le brûler à petit feu ; & que Calvin pour empêcher que l'on n'ajoûta foy à la deposition de Servet, écrivit trois Livres contre luy. Il cachoit sous un visage modeste & sous un exterieur toûjours composé, un amour excessif de soy-même ; & celle des vanitez qui passe pour la plus fine, puisqu'elle recherche des applaudissemens pour des qualitez singulieres que l'on possede : mais ses amis répondoient à cela, qu'il n'y avoit jamais eu d'Auteur de Secte mauvaise ou indifferente, qui se fût exemté de ces deux défauts.

Son arrogance étoit toute renfermée dans ses Ouvrages, où il avoit accoûtumé de se comparer au Soleil, & se piquer d'avoir tiré la verité du puy de Democrite : ce qui venoit peut-être de la facilité merveilleuse qu'il avoit à penetrer tout d'un coup dans les plus grandes difficultez, & à les resoudre comme en se joüant. Il nourrissoit sa presomption des loüanges de ses auditeurs, qui le traittoient à tous momens *de Prophete, d'Apôtre, & d'Evangeliste*, & il ne pouvoit endurer de longues contradictions. Il parloit peu, & ne disoit que des choses serieuses. On ne le voyoit jamais en compagnie ;

compagnie ; ſoit qu'il aimât la ſolitude, parce qu'il étoit d'une humeur retirée & ſauvage, ou qu'il eût crainte de ſe commettre en ſe familiariſant. Il prêchoit ſans grace & ſans action, excepté lors qu'il ſe mettoit ſur le chapitre des Eccleſiaſtiques : mais en recompenſe perſonne ne l'égaloit dans la compoſition pour la facilité, pour la multitude des Ouvrages, pour la recherche du langage, pour la nobleſſe des expreſſions, pour la briéveté, pour les pointes, & pour la majeſté du ſtyle. Il liſoit tous les ans les Oeuvres de Ciceron : cependant il ne l'imitoit pas trop, & ſa diction approchoit plûtôt de celles de Seneque & de Tacite. Il étoit laborieux juſqu'à prêcher tous les jours, & ſouvent deux fois les Dimanches. Il enſeignoit la Theologie deux fois la ſemaine ; & faiſoit de plus les Vendredis une Conference, qui duroit toute l'aprés-dinée. Il dédia ſon Inſtitution à François Premier, ſans autre deſſein que de la mettre à couvert ſous la protection de ce Nom auguſte, juſqu'à ce qu'elle eût fait aſſez de progrés pour être maintenuë par d'autres voyes. Il ſe plaignit à ce grand Prince du mépris que ſes Miniſtres faiſoient de l'autorité Royale, en ſe declarant ennemis de ſa Doctrine.

1535.

Ce furent là les ſemences de la diviſion qui ſe fomentoit en France pour les Regnes ſuivans ; & ſi elles demeurerent cachées pour un tems, on en eut l'entiere obligation à Langey, qui par ſon éloquence & par ſon adreſſe leva les mau-

1535. vaises impressions que l'Empereur avoit données de la conduite du Roy aux Protestans d'Alemagne.

Aprés que cet Ambassadeur les eut détrompez, le Roy ne sçachant point encore si les grands preparatifs de l'Empereur par mer & par terre n'étoient pas destinez contre la France, demanda au Clergé de son Royaume le tiers du revenu des Evêchez, & la moitié de celuy des autres Benefices. Sa Majesté se contenta pourtant de trois Decimes qu'on luy offrit, & les employa à se faire justice d'un Prince son voisin & son Allié. Elle pressa le Duc de Savoye de se declarer sur la raison qu'il luy pretendoit faire des droits de Loüise de Savoye sa Mere, & sur la Principauté de Piémont. Le Duc par un sentiment secret de la misere où il alloit passer ce qui luy restoit de vie, fut sur le point d'acheter la continuation de la Paix en restituant la Ville de Nice, qu'il ne pouvoit nier avoir été engagée pour quatorze mille écus, & dont on offroit de luy rembourser le principal & les interêts.

Mais sa Femme ne se sentant pas assez puissante pour détourner le coup, appella à son secours François Sfondrato Senateur de Milan, l'un des plus déliez Ministres de l'Empereur; qui intimida tellement le Duc assez foible de luy-même, en le menaçant que s'il rendoit Nice pour quelque cause que ce fût l'Espagne luy demanderoit en même tems Verceil, que ce pauvre

Prince renvoya l'Agent du Roy sans réponse. 1535.

Sa Majesté n'eût pas differé davantage de luy faire la Guerre, si elle ne se fût piquée d'une generosité dont le siécle où elle vivoit n'étoit pas capable. Elle ne voulut non plus qu'Alexandre dérober la victoire; & sçachant que l'Empereur tournoit ses armes contre les Turcs, elle suspendit l'action des siennes, pour ne luy pas donner occasion de se plaindre qu'elle eût attendu de le voir engagé contre les Turcs pour dépoüiller impunément le Duc de Savoye son Beaufrere.

Cette retenuë fut d'autant plus heroïque, que le Roy connoissoit assez l'Empereur pour estre persuadé que s'il eût trouvé l'occasion aussi favorable de dépoüiller les Alliez de la France, il n'y eût point eu de consideration capable de la luy faire perdre. Et de fait ce Prince interessé eut à peine rétabli Muley-hassen sur le Trône de Tunis, & retenu la Forteresse de la Goulette qui en étoit la clef pour les frais de son voyage, qu'il se mit en devoir d'executer le projet qu'il avoit formé depuis long-tems d'envelopper la France comme dans un filé, en la tenant toute enfermée dans ses Etats. La Picardie, la Champagne, & la Bourgogne, étoient déja bornées de la Franche Comté, & des Païs-Bas, la Guienne de la Biscaye, & le Languedoc de la Catalogne. Il ne restoit que le Lyonnois, la Provence, & le Dauphiné, qui confinoient aux Etats du Duc de Savoye; & comme il n'y avoit pas lieu de les acquerir

1535. par la voye des armes, l'Empereur luy fit proposer par la Duchesse sa femme un échange de tout ce qu'il possedoit deça les Alpes, avec la partie du Milanez qui seroit le plus à sa bienseance.

L'occasion en étoit favorable, parce que Sforce venoit de mourir sans heritiers; & l'Empereur s'étoit saisi du Duché de Milan comme d'un Fief ouvert, & par consequent dévolu à l'Empire. S'il eût pris en même-tems possession de la Bresse & de la Savoye,[a] & qu'il eût étendu par là sa domination depuis Nice jusqu'à Genéve inclusivement, comme il pretendoit, François Premier eût été reduit à se soûtenir par ses propres forces, puis qu'il n'eût plus eu de communication avec les Suisses, dont il tiroit la meilleure partie de ses gens de pied. Ce fut là ce qui l'obligea d'écrire à Velly son Ambassadeur auprés de Charles-Quint, de presser ce Prince de declarer en quelle maniere il pretendoit disposer du Duché de Milan.

[a] Dans les Ambassades de l'Evêque de Mâcon à Rome en en 1536.

La Lettre étoit fondée sur ce que l'Empereur passant en Afrique, & craignant que le Roy ne l'attaquât durant qu'il y seroit occupé, s'étoit expliqué en des termes qui donnoient lieu de croire, qu'en cas que Sforce mourût Sa Majesté Imperiale investiroit volontiers du Duché de Milan l'un des Fils de France, pourvû qu'il fût assuré que cet Etat ne seroit point uni à la Monarchie Françoise.

Velly ne s'adressa pas d'abord à l'Empereur, mais à Granvelle, qui depuis la mort de Gatti-

nara étoit devenu ſon Chancelier & ſon principal Miniſtre. Granvelle agiſſant de concert avec ſon maître pour amuſer les François, répondit à Velly qu'il ne luy conſeilloit pas de s'adreſſer ſi tôt à l'Empereur, mais d'attendre qu'il ſe fût délaſſé d'un voyage ſi penible ; & pour montrer que la France ne riſqueroit rien dans ce delay, il donnoit ſa parole que l'Empereur ne diſpoſeroit point du Milanez qu'il n'eût vû s'il s'en pourroit acommoder avec le Roy. Granvelle ajoûta en parlant toûjours comme de luy-même, qu'il ſeroit plus à propos que Velly écrivît au Roy, pour ſçavoir à quelles conditions on pourroit negotier l'affaire, & pour recevoir l'ordre neceſſaire pour la conclure. Velly répondit que le Roy avoit déja pourvû à ces deux expediens, en mettant entre les mains de Noircarme Ambaſſadeur de l'Empereur en France un Memoire qui contenoit le fond de ſes intentions ſur ce ſujet; & que pour l'ordre de conclure, il l'avoit déja reçu en bonne forme, & étoit prêt de le montrer. 1535.

Granvelle ne laiſſa pas de perſiſter dans ſon ſentiment, de ne pas preſſer ſi tôt l'Empereur d'une choſe qu'il diſoit ne devoir venir que de la pure inclination de Sa Majeſté Imperiale, de gratifier un des Enfans de France. Mais Velly dés la premiere Audiance qu'il eut, aprés avoir felicité l'Empereur ſur ſa nouvelle conquête & ſur ſon heureux retour, luy parla de la mort de Sforce ; & luy dît enſuite de la part du Roy que s'il vouloit reſ-

1535. tituer aux Enfans de France le bien de leur Mere, on formeroit une telle liaiſon entre les Maiſons de France & d'Aûtriche, qu'elles n'auroient plus deſormais qu'un même interêt; & que c'étoit là l'unique moyen de reſiſter aux Infideles. L'Empereur répondit que ç'avoit toûjours été ſon deſſein de gratifier le Roy; & qu'il étoit ravi que la mort de Sforce l'eût mis en état de le faire. Qu'il ne s'agiſſoit plus que de trouver l'avantage de la Religion, & la ſûreté des Italiens; ſur quoy Sa Majeſté Imperiale le renvoya à Granvelle.

Velly vit auſſi-tôt ce Chancelier qui luy propoſa trois articles, ſur leſquels l'Empereur demandoit éclairciſſement avant que de venir à l'inveſtiture du Milanez.[a] Le premier regardoit la Guerre des Turcs dans laquelle il pretendoit engager le Roy, à condition de partager avec luy les dépoüilles auſſi-bien que le peril. Le ſecond de rétablir la Religion dans l'Europe au point ou elle avoit été avant l'année mille cinq cens dix-neuf, & de ramener l'Angleterre à l'obeïſſance du Saint Siege; ſurquoy neanmoins l'Empereur diſoit ne vouloir rien exiger du Roy, qui ne fût bien-ſeant à ſa dignité; & le troiſiéme deſcendoit un peu davantage dans le particulier, puis qu'aprés avoir ſuppoſé que la Paix generale dépendoit de celle d'Italie, l'Empereur ajoûtoit que le Roy ne raſſureroit jamais les Italiens, qu'en renonçant à ſes pretentions ſur la Ville & l'Etat de Gennes. Granvelle feignit

[a] Dans la Relation de l'Audiance donnée à Velly en 1535.

ensuite de s'ouvrir davantage, en faisant tomber le discours sur les deux derniers Fils du Roy. Il insinua que l'Empereur condescendroit enfin à investir du Duché de Milân le Duc d'Orleans, si le Roy s'ostinoit à vouloir que ce fût ce Prince; mais que Sa Majesté Imperiale auroit plus agreable, sans comparaison, qu'on luy presentât le Duc d'Angoulême, non seulement à cause qu'il étoit plus éloigné de la Couronne, mais encore parce que n'étant pas marié comme son Frere le Duc d'Orleans, elle pourroit penser à luy donner en même-tems sa Fille ou sa Niéce. Mais que de peur que l'affaire ne fût traversée par la malignité de ceux qui avoient interêt de commettre les deux premieres Couronnes de la Chrêtienté l'une contre l'autre, il étoit à propos de tenir la chose secrete; & de mander au Roy qu'il envoyât promtement à Rome le Cardinal de Tournon, sous pretexte de rendre ses devoirs au nouveau Pape, mais en effet pour se trouver à l'entrée de l'Empereur dans Rome, & pour terminer l'affaire par une résolution promte & decisive sur les trois Articles dont on vient de parler. 1535.

Comme les meilleurs esprits s'accordent avec les plus grossiers à croire facilement ce qu'ils soûhaitent, Velly s'imagina que Granvelle parloit sincerement, & écrivit au Roy de l'investiture du Milanez pour un de ses Enfans comme d'une affaire résoluë : mais au lieu de prier Sa Majesté qu'elle envoyât le Cardinal de Tournon, il proposa Brion, parce qu'il étoit son

1535. parent, & qu'il luy avoit obligation de l'Ambaſſade. Le Roy n'eût pas été moins credule que ſon Miniſtre, s'il eût été plus éloigné des Païs-Bas; & ſi les Gouverneurs des Places frontieres de Picardie, & de Champagne ne luy euſſent écrit tous les jours des nouvelles incompatibles avec les diſcours de Granvelle. Ils luy mandoient que le comte de Naſſau ſe préparoit à la Guerre, & faiſoit contribüer extraordinairement les Provinces de Flandres pour la faire.

Langey qui étoit encore en Alemagne, avertiſſoit auſſi Sa Majeſté que l'Empereur faiſoit de grandes levées dans les dix Cercles de l'Empire, & que Ferdinand de Gonſague remenoit de Sicile en Italie les neuf mille Eſpagnols qui s'étoient trouvez à l'attaque de la Goulette. Il n'étoit pas difficile de deviner que ce grand armement ſe preparoit contre la France; & le Roy craignant d'être ſurpris, fut obligé d'écrire à Velly qu'il preſſât l'Empereur de ſe declarer dans le mois de Janvier, & qu'il répondît aux trois Articles propoſez: Qu'il n'y avoit pas d'apparence de preferer le Duc d'Angoulême au Duc d'Orleans en ce qui regardoit l'inveſtiture du Milanez, parce que ce ſeroit mettre la haine & la diviſion entre les deux Freres & leur poſterité: Que le Duc d'Orleans ne pouvoit non plus honnêtement accompagner Sa Majeſté Imperiale dans la Guerre qu'elle vouloit faire à ceux d'Alger, à cauſe que ce jeune Prince ne paſſeroit pas tant pour témoin de l'union étroite entre les deux Couronnes, que

que pour ôtage de la fidelité de ſon Pere : mais que le Roy offroit d'envoyer en la place de ſon Fils toutes ſes Galeres entretenuës & commandées par le plus expert Capitaine de Marine qu'il y eût en France, & de les charger mêmes de deux mille bons Soldats au delà de leur équipage, pour mettre pied à terre par tout où il plairoit à Sa Majeſté Imperiale de leur ordonner. Que ſi elle aimoit mieux attaquer Conſtantinople, le Roy étoit prêt de l'aſſiſter, non pas ſeulement d'argent & d'Infanterie, mais de ſon bras & de toutes ſes forces. Qu'il offroit avec le même zele de ne rien épargner pour rétablir la Religion Catholique dans l'Alemagne, & l'authorité du Saint Siege dans l'Angleterre ; & qu'il ne demandoit point d'autre précaution pour montrer que ce qu'il en feroit ne ſeroit point par une animoſité particuliere, ſinon que le Pape preſſât les autres Princes Chrêtiens qui avoient le même interêt d'entrer dans la querelle. Que le Duc d'Orleans en acceptant l'inveſtiture du Duché de Milan, renonceroit à ſes droits ſur le Royaume de Naples, & à ceux de ſa Femme ſur les Duchez de Florence, & d'Urbin ; & que pour derniere ſeureté des Italiens, le Roy étoit prêt non ſeulement de ratifier cette renonciation[a], mais encore d'entrer dans la Ligue de garentie qui ſeroit faite pour la maintenir. Qu'il payeroit quatre cens mille écus à l'Empereur pour preſent de l'inveſtiture, & qu'il obligeroit ceux de la Ligue de Smalchal-

1536.

[a] Dans le Memorial preſenté à l'Empereur par Velly en 1536.

1536. de à reconnoître son Frere pour Roy des Romains. Qu'il aideroit la Maison d'Aûtriche à recouvrer tout ce qu'elle pretendoit luy appartenir, pourvû que ce ne fût point sur ses anciens Alliez; & qu'il soûmettroit ses droits sur la Savoye & sur le Piémont à l'arbitrage de Sa Majesté Imperiale.

Ces propositions étoient si raisonnables, que l'Empereur n'osa témoigner de n'en être pas satisfait. Il repartit seulement à Velly qu'il les vouloit communiquer au Pape, afin de ne pas conclure sans la participation de Sa Sainteté une affaire qui regardoit également le repos de la Chrêtienté, & le bien de l'Italie. Ce delay n'étoit qu'une défaite par laquelle l'Empereur prétendoit lasser la patience du Roy, & le réduire à la necessité d'entreprendre sur les Etats du Duc de Savoye, afin d'en tirer pretexte de refuser le Duché de Milan au Duc d'Orleans. Et de fait Langey écrivit en même-tems de Nuremberg au Roy, que l'Empereur venoit d'envoyer le Secretaire Pardo en Alemagne, sous pretexte d'observer ce que la France negotioit avec la Ligue de Smalchalde, mais en effet pour lever de nouvelles Troupes.

Cet avis joint aux Lettres de Velly du dernier de Fevrier, qui portoient que l'Empereur au lieu de s'expliquer comme il s'y étoit engagé pour tout le mois precedent, continuoit à l'amuser, fit donner les derniers ordres pour le départ de Brion, qui venoit de changer de nom, & pren-

dre celuy d'Amiral de Chabot. Cet Officier de la Couronne trouvant à son arrivée à Lyon, Poyet qui retournoit de Savoye sans aucune satisfaction, fit prendre la même route à l'Armée Françoise qu'il commandoit; & n'employa pour conquerir la Bresse & la Savoye, qu'autant de tems qu'il en falut pour traverser ces deux Provinces. Il passa les Alpes, & ne trouva pas plus d'obstacle à se saisir du Piémont. Pignerol, Turin, Fossan, & Quiers, luy ouvrirent leurs Portes, & la Bourgeoisie de ces Villes ne fit aucune difficulté de se soûmetre à la domination des François. Il ne faloit que se presenter pour être reçu dans les autres Places; & Chabot étoit en chemin pour aller à Verceil où il n'y avoit point de Garnison, lors qu'il arrêta luy-même le cours de sa victoire, en un tems où ses ennemis étoient trop foibles pour luy resister, & pour empêcher les François d'ajoûter à l'entiere dépoüille du Duc de Savoye la conquête d'une bonne partie du Milanez. Le Cardinal de Lorraine cadet de sa Maison avoit cherché son établissement en France, à l'imitation du Duc de Guise son frere. Il étoit en même-tems Archevêque de Lyon, de Rheims, & de Narbonne, Evêque de Metz, de Toul, de Verdun, de Teroüane, de Luçon, d'Alby, & de Valence, & Abbé de Gorze, de Fécamp, de Cluny, & de Marmontier. Sa liberté de parler & sa complaisance luy avoient aquis la familiarité du Roy; & comme il n'y avoit personne à la Cour dont le train fût si magnifique, & la 1536.

1536. mine plus conforme à sa qualité, on avoit voulu qu'il se trouvât à Rome dans le même-tems que l'Empereur y arriveroit, & qu'il luy fît les dernieres instances sur la restitution du Duché de Milan. Il partit en équipage de Prince, de Cardinal, & d'Ambassadeur tout ensemble; & l'on n'en avoit point vû de si considerable en Italie, depuis celuy du Cardinal de Gurce.

Il joignit l'Amiral à deux lieuës en deça de Verceil, & confera avec luy sur le sujet de son voyage. L'opinion qu'il avoit de sa suffisance, ou son trop grand desir de reüssir, luy avoit persuadé qu'il termineroit aisément tout ce qu'il y avoit de differens entre l'Empereur & le Roy, pourvû que le Duc de Savoye ne fût pas tout-à-fait dépoüillé; car autrement l'Empereur se piqueroit d'honneur de rétablir le Duc, avant que de vouloir entendre de parler de Paix. Le Cardinal de Lorraine sur ce raisonnement dont la foiblesse étoit toute évidente, pressa l'Amiral de suspendre l'action de ses Troupes, & l'obtint. En quoy l'aveuglement de l'Amiral fut d'autant plus déplorable; qu'il avoit ordre du Roy de poursuivre sa pointe, & qu'il négligea de l'executer, encore que le Cardinal n'eût point apporté d'ordre contraire, & qu'il n'eût employé que sa propre autorité pour l'arrêter. Et de fait l'Amiral n'apporta pas depuis d'autre excuse de son imprudence, sinon qu'il avoit crû que le Cardinal luy parloit de la part du Roy [a]; & qu'il ne l'avoit osé refuser, à cause qu'il avoit

[a] Dans la Conference du Cardinal de Lorraine avec l'Amiral Chabot, en 1536.

alors plus de credit auprés de Sa Majeſté que les autres Courtiſans : Mais le Cardinal le laiſſa dans l'embarras, & s'en tira par cette ſubtile défaite. Il ſoûtint qu'il n'avoit uſé ni de perſuaſion ni de priere ; & qu'il avoit ſeulement dit ſon avis à l'Amiral qui luy demandoit conſeil. Il ajoûta que quand même il ſe ſeroit émancipé d'en dire davantage, l'Amiral n'en auroit pas été plus excuſable, puiſque c'eût été à luy d'examiner ſi ce qu'on luy diſoit s'accordoit avec ſa Commiſſion, & ſi les affaires de France n'en recevroient point de prejudice. 1536.

Ainſi l'Amiral de Chabot fût luy-même auteur de ſa diſgrace, par un accident d'autant plus bizarre, qu'il agit contre ſon propre ſentiment, auſſi-bien que contre celuy de tous ſes Officiers, qui l'importunoient de pourſuivre ſa victoire, & de ne ſe pas laſſer de prendre des Villes qui ne ſe défendoient point : Car outre que le Traité s'en feroit plus avantageuſement avec l'Empereur, il y auroit ſans comparaiſon plus de gloire à reſtituer, qu'il n'y auroit eu de peine à conquerir. Le Roy fut tout-à-fait irrité de l'imprudence de ſon Favory ; & le traita d'ignorant pour avoir ruïné les affaires de France au point qu'elles étoient les plus floriſſantes, & pour avoir donné à l'Empereur le tems de rétablir les ſiennes, & de tranſporter en Provence la Guerre dont l'Italie auroit été le theâtre.

Mais ſi l'Amiral étoit coupable pour avoir ajoûté foy au Cardinal ſans ordre de la Cour, le

1536. Cardinal ne l'étoit pas moins pour avoir porté à l'Amiral une parole de consequence de la part du Roy, qui n'étoit ni sortie de la bouche de Sa Majesté, ni contenuë dans son instruction. Cependant l'Amiral fut disgracié, & le Cardinal ne le fut pas; tant la volonté du Souverain met de difference entre les fautes que la loy soûmet à de semblables peines.

L'Empereur fit sur cette irregularité toutes les reflexions qu'elle meritoit, & jugea qu'elle pouvoit infailliblement attirer aprés elle la ruïne entiere de la Monarchie Françoise, s'il usoit de toute sa force & de toute son adresse pour en profiter. Il acheva dans cette vûë le Mariage de Marguerite sa fille naturelle, quoy qu'elle ne fût pas encore en état de le consommer, avec Alexandre de Medicis, qui bien-loin de s'attendre plus à cette alliance, étoit allé trouver l'Empereur dans la crainte d'être arrêté prisonnier, & dépoüillé du Duché de Florence. On s'étonna par toute l'Europe que l'Empereur si sensiblement attaché à ses interêts, eût preferé le même Alexandre qui n'avoit aucun bien, & se trouvoit sans appuy, à Octavien Farnese, aprés les conditions avantageuses que Sa Sainteté luy faisoit offrir [a]; vû principalement que les Florentins avoient envoyé les plus considerables de leur Corps à la Cour Imperiale pour racheter leur liberté par une prodigieuse somme d'argent, & qu'ils se chargeoient de prouver en Justice qu'Alexandre n'étoit fils que d'une Servante,

[a] Dans les particularitez du sejour de l'Empereur à Naples en 1536.

& de plus venoit d'empoisonner le Cardinal de Medicis son Cousin germain. 1536.

Mais on n'avoit point encore penetré que l'Empereur aimoit mieux retenir les Florentins dans son parti, en les assujettissant à un homme qui dépendroit entierement de luy pour être maintenu, que de leur rendre la liberté dont il prevoyoit qu'ils ne seroient pas plûtôt en possession, qu'ils se reüniroient avec les François. L'Empereur ensuite pour ne laisser rien derriere en Italie lors qu'il entreroit en France, fit une derniere tentative pour s'assurer des Venitiens. Il n'y avoit pas beaucoup d'apparence qu'elle reüssît, parce que le Senat étoit trop éclairé pour contribuer à l'oppression du Roy de France, qui seul pouvoit empêcher la Maison d'Aûtriche d'usurper le reste de l'Italie. Marin Caracciol à qui cette negotiation avoit été commise, la conduisit neanmoins avec tant d'adresse, qu'il engagea presque insensiblement les Venitiens dans le piége qu'il leur tendoit, quoy qu'ils fussent d'ailleurs les plus sages Politiques de l'Europe. Il persuada les Senateurs les plus credules, que l'Empereur ne pensoit point à retenir le Duché de Milan ; & qu'il ne le conservoit que comme un dépôt, en attendant qu'il eût trouvé un sujet également agreable à tous les Italiens pour l'en investir. Il intimida les moins resolus en exagerant les prosperitez de Sa Majesté Imperiale, & les menaçant d'une Armée qui venoit de conquerir

1536. un grand Royaume [a] en trois semaines. Il decredita le Roy Tres-Chrêtien dans l'esprit de ceux qui l'avoient autre-fois favorisé, en le faisant passer pour un Prince qui ne songeoit qu'à se divertir avec les Dames, ou à la Chasse: Qui ne témoignoit de la chaleur au commencement de ses entreprises, que pour abandonner ceux qui auroient eu l'imprudence de s'y engager; & qui venoit de perdre une conjoncture admirable, pour avoir donné à son Favory le commandement de ses Armées. Il rendit méprisable la Nation Françoise, pour cela seulement qu'elle obeïssoit à des Capitaines indignes de commander, & sans experience; & se servant de l'éloquence du Duc d'Urbin General des Venitiens, qu'il avoit gagné en luy faisant recouvrer les Villes de Pesaro, & de Sinigaglia, il porta le Senat à prendre la protection du Milanez, aux mêmes conditions qu'il l'avoit prise durant les cinq dernieres années de la vie de François Sforce.

[a] Celuy de Tunis.

Il ne restoit plus que les Suisses dont la France pût recevoir une promte assistance. La difficulté de les gagner paroissoit d'autant plus grande, que l'Empereur n'étoit pas capable de les dédommager de ce qu'ils recevoient tous les ans de la France. Aussi ne s'ingera-t'on pas d'abord de leur dissuader l'Alliance de François Premier. On se contenta de rappeller dans leur souvenir en leur faisant toucher quelques gratifications, que leur Union avec la Maison de Savoye étoit

étoit plus ancienne que celle qu'ils avoient contractée avec la France, d'où l'on concluoit ſeulement qu'ils la devoient entretenir. 1536.

L'artifice de cette ſollicitation conſiſtoit en ce que l'Empereur n'obtenoit pas moins ce qu'il pretendoit par le renouvellement de l'Alliance des Cantons avec la Savoye, que par la rupture de leur Alliance avec les François, puis qu'il empêchoit le Roy d'en tirer de l'Infanterie, en fourniſſant aux Suiſſes un pretexte plauſible de la refuſer, fondé ſur la crainte qu'elle ne fût employée contre ce Duc. Et de fait les Suiſſes trop groſſiers pour penetrer l'importance de ce qu'on leur demandoit, s'engagerent imprudemment à rappeller ceux de leur Nation qui ſervoient dans l'Armée de l'Amiral, & la diminuérent ainſi des deux tiers de ſon Infanterie.

Les dons gratuits que l'Empereur tira par ſa preſence des Royaumes de Naples & de Sicile ayant enſuite augmenté ſes finances; & les Portugais luy ayant donné quatre cens mille écus pour n'être pas inquietez dans la poſſeſſion des Moluques, il entreprit d'attaquer la France l'Eté ſuivant avec deux nombreuſes Armées dont il commandroit l'une; & fit tenir de l'argent à la Reyne de Hongrie ſa Sœur Gouvernante des Païs-Bas, pour lever l'autre en Flandre & en Alemagne.

Il ne manquoit rien au projet de Sa Majeſté Imperiale, de ce que la prudence humaine avoit pû contribuer pour le faire reüſſir: cependant il é-

1536. choüa d'abord, & fit perdre à son auteur la gloire qu'il venoit d'aquerir en Afrique, Dieu n'ayant pas voulu que l'Europe fût sous une seule Monarchie.

L'Empereur commença son ouvrage par le voyage de Rome, où il entra le cinq d'Avril mille cinq cens trente-six. On tira à mauvais augure qu'il falut abatre ce qui restoit du Temple de la Paix pour élargir le chemin à sa suite. Il eut le même jour un entretien de sept heures avec le Pape ; & le lendemain l'Evêque de Mâcon, & Velly, Ambassadeurs de France, demanderent audiance à Sa Sainteté. Ils luy representerent qu'on negotioit depuis longtems une étroite liaison entre l'Empereur & le Roy Tres-Chrêtien leur Maître ; & que la conclusion en avoit été differée jusqu'à la conjoncture presente, afin que la mediation de Sa Sainteté achevât d'ôter les soupçons qui pourroient estre restez dans l'ame de ces deux Princes : d'où ils prirent occasion de la suplier de mettre la derniere main à l'œuvre.

Le Pape aprés les avoir remerciez, répondit qu'il tiendroit le lendemain un Consistoire, où l'on parleroit d'assembler un Concile, & de reconcilier par consequent les deux Couronnes, sans le consentement desquelles on sçavoit bien qu'il ne pouvoit être tenu. Qu'en cette action comme en toutes les autres où il y alloit de sa qualité de Pere commun, la France ne devoit pas trouver mauvais qu'il demeurât neutre : Que l'Empereur ne paroissoit pas beaucoup éloigné

de la Paix ; & ne témoignoit point d'autre repugnance que d'investir le Duc d'Orleans du Duché de Milan en un tems où il étoit encore Successeur presomptif de la Couronne, le Dauphin son Frere aîné n'étant pas marié. 1536.

Les deux Ambassadeurs ne s'ouvrirent pas davantage à Sa Sainteté sur les promesses que l'Empereur avoit faites à l'un d'eux, qui étoit Velly, de crainte que l'Empereur ne prît occasion de se dédire s'il venoit à découvrir qu'on ne luy eût pas gardé le secret. Mais ils reçurent le même jour une dépêche du Roy, qui leur ordonnoit de tirer en toute maniere un éclaircissement de Sa Majesté Imperiale, avant qu'elle partît de Rome. Velly ne pouvant plus differer, alla trouver l'Empereur le lendemain, & le pria d'executer ce qu'il luy avoit promis à Naples en faveur du Duc d'Orleans. L'Empereur ne répondit pas avec plus de netteté qu'auparavant ; & l'entretien se fût tout passé en plaintes de sa part sur l'irruption de l'Amiral, & en excuses de la part de Velly, si l'Empereur qui ne vouloit point effaroucher cet Ambassadeur afin de le mal-traiter aprés en meilleure compagnie, ne se fût insensiblement adouci, & ne l'eût renvoyé avec cette consolation, que la Guerre de Savoye ne l'empêcheroit pas de satisfaire le Roy son Beau-frere.

Granvelle qui attendoit Velly dans l'Antichambre, l'arrêta pour luy dire que l'Empereur fairoit assurément expedier l'investiture du Duc

1536. d'Orleans, pourvû que le Pape ne s'y opofât point ; & Velly s'imaginant que l'affaire ne dépendoit plus que du confentement de Sa Sainteté, la fit incontinent avertir par l'Evêque de Mâcon de tout ce qui s'étoit paffé dans la negotiation. On la pria d'obferver que l'Empereur avoit toûjours parlé clairement à Naples, & en Sicile, de faire un prefent du Milanez au Duc d'Orleans: Que ce n'étoit que depuis fon arrivée à Rome, & fa Conference de fept heures avec Sa Sainteté, qu'il ne s'expliquoit plus de mêmes; & que Sa Majefté Tres-Chrêtienne pouroit bien foupçonner qu'elle luy eût fait changer de langage.

Le Pape qui ne découvroit que trop que Velly s'étoit laiffé duper, en eut pitié ; & répondit à l'Evêque de Mâcon que Granvelle l'avoit entretenu de tout ce myftere, & qu'il fe chargeoit d'en parler à l'Empereur ; non pas qu'il efperât de reüffir, puis qu'il étoit prefque affuré de perdre fa peine, mais pour fatisfaire le Roy Tres-Chrêtien, & pour luy montrer qu'il ne tiendroit pas au Saint Siege que le Duc d'Orleans ne fût Duc de Milan. Sa Sainteté ajoûta, mais d'un ton plus bas, qu'elle s'étonnoit que les François ne foupçonnaffent pas qu'on les amufoit par de belles paroles pendant qu'on fe preparoit à la Guerre. Ces derniers mots achevérent de déconcerter l'Evêque de Mâcon ; & l'obligerent au fortir de l'audiance d'aller trouver Velly, pour le faire appercevoir de fa trop grande credulité.

Velly retourna sur le champ vers l'Empereur; 1536.
& le somma d'executer sa promesse, puis que le Roy Tres-Chrêtien n'avoit rien innové depuis; & qu'au contraire il avoit rappellé son Ambassadeur extraordinaire à Venise, & défendu à l'Amiral de commettre aucune hostilité sur les Terres de Sa Majesté Imperiale. Qu'il avoit seulement saisi quelques Terres qui luy étoient échûës par la succession de sa Mere; & qu'il n'avoit usé de la voye de fait, qu'aprés avoir inutilement employé les autres.

Velly ajoûta en s'échaufant que Sa Majesté Imperiale n'avoit pas agi de mêmes à l'égard du Roy Tres-Chrêtien, puis qu'elle avoit conclu un nouveau Traité contre luy avec la Republique de Venise: Qu'elle avoit parlé de substituer le Duc d'Angoulême au Duc d'Orleans en ce qui regardoit l'investiture du Milanez; & qu'on sçavoit de bonne part qu'elle promettoit ce Duché au Frere du Roy de Portugal, pourvû qu'il épousât la veuve de Sforce.

L'Empereur écouta ces reproches avec autant de tranquillité, que Velly témoignoit d'émotion en les prononçant; soit que Sa Majesté apprehendât de s'avancer trop, & de se commettre en luy donnant un démenty, qui ne manqueroit pas d'être relevé hautement, ou que le temps ne fût pas encore venu de faire éclater le ressentiment qu'elle feignoit d'avoir de la Guere faite au Duc de Savoye. Elle avoûa donc en affectant toute la gravité des Espagnols,

1536. qu'elle avoit offert au Roy le Duché de Milan pour le Duc d'Orleans : mais elle soûtint que le Roy ne l'avoit point accepté ; & que c'étoit peut-être parce qu'il ne jugeoit pas à propos de donner les gages necessaires pour la sûreté de l'Italie, sans lesquelles il prevoyoit neanmoins que l'investiture ne seroit point accordée à son Fils : Qu'elle avoit seulement renouvellé un ancien Traité avec les Venitiens ; & que ne s'étant engagée à personne pour le Milanez, elle pouvoit l'offrir à l'Infant de Portugal & à tout autre, sans que le Roy eût occasion d'y trouver à redire, puis qu'il avoit consenti qu'il demeurât à Sforce, par le decez duquel il étoit vacant.

Velly repliqua que le Roy avoit accepté le Duché pour son Fils par ses Lettres du onze de Mars dernier, qu'il avoit luy-même presentées à Sa Majesté Imperiale : Qu'elle avoit alors & toûjours depuis protesté de ne vouloir exiger pour cette investiture aucune condition qui ne fût raisonnable ; & par consequent elle s'étoit mise hors d'état de pretendre maintenant qu'il ne s'en pouvoit rencontrer de telle, sans avoüer qu'elle s'étoit joüée de la credulité du Roy son Maître. Ces dernieres paroles firent changer de personnage à l'Empereur par le dépit qu'elles luy inspirérent, quelques précautions qu'il eût prises pour dissimuler jusqu'au bout. Il interrompit Velly qui vouloit continuer, & luy demanda fierement s'il avoit pouvoir de conclure le

Traité dont il parloit. Velly repartit que Sa 1536.
Majesté Imperiale sçavoit bien qu'il ne l'avoit point, puis qu'elle avoit consenti que ce fût le le Cardinal de Lorraine qui étoit en chemin: mais l'Empereur au lieu de repliquer directement, dit en se tournant vers la Compagnie qui étoit fort grande, *Vous voyez lequel de nous deux amusé l'autre*; & passa dans une autre Chambre, sans vouloir souffrir que Velly le suivît.

Il sembloit que Velly aprés une telle injure faite à son caractere, ne dût revoir l'Empereur que pour prendre son congé: mais par un surcroît de mauvaise conduite, dont il eut depuis sujet de se repentir, il se trouva le lendemain huit d'Avril avec l'Evêque de Mâcon au chemin de l'Empereur qui alloit au Consistoire. L'Empereur ravi que cet Ambassadeur se mît luy même en état de recevoir tout l'affront qu'il se proposoit de luy faire, l'invita de le suivre; & s'adressant ensuite à l'Evêque de Mâcon, le cajola pour la même fin. Il luy dit qu'il avoit d'autant plus d'estime pour luy, que le Pape luy avoit témoigné qu'il s'aquittoit admirablement bien de son Ambassade. Il tint encore à Velly durant le chemin quelques discours, dont le sens étoit qu'il s'étonnoit que le Roy ne se fût point expliqué sur la proposition qu'il luy avoit faite par l'avis du Pape, de mettre au Duché de Milan le Duc d'Angoulême en la place du Duc d'Orleans: à quoy Velly se contenta de répondre qu'il y avoit si peu de temps que Sa

1536. Majesté Imperiale luy en avoit fait la proposition, que le Courier qu'il avoit dépêché en France pour en avertir le Roy son Maître, ne pouvoit être de retour.

Ils arrivérent alors à la porte du Consistoire, & l'Empereur prit un soin particulier de faire entrer l'Evêque, & Velly. Le Pape & les Cardinaux étant assis; & les principaux Officiers de la Cour de Rome, & de l'Imperiale, y ayant été introduits avec tous les Ministres des Princes Etrangers, l'Empereur se leva de son Siege; & demandant audiance déchargea toute sa bile sur les François, par un long discours qu'il prononça sans se découvrir. Il dit qu'il étoit venu à Rome pour deux raisons; l'une pour rendre ses respects au nouveau Pape, & pour le prier de convoquer un Conile general, ce que Sa Sainteté luy avoit accordé le jour precedent: l'autre pour conclure avec le Roy de France un Traité si solide, que la Chrêtienté n'eût plus à craindre la des-union des deux Couronnes[a]: Qu'il avoit tâché par toute sorte de moyens d'engager ce Prince à le seconder dans les deux desseins que Dieu luy avoit inspirez, d'étoufer l'heresie, & d'arrêter les progrez des Infideles; & qu'il l'avoit toûjours trouvé si contraire à l'un & à l'autre, qu'il ne luy restoit plus d'autre voye pour le reduire à la raison que de se plaindre de luy devant la plus auguste Assemblée de la Chrêtienté. Que le Roy luy avoit enlevé Claude de France qui luy avoit été promise, nonobstant un Contrat de Mariage

[a] Dans la Harangue de l'Empereur, retenuë par un effort de memoire par le Cardinal du Bellay.

Mariage autentique, & luy avoit aussi manqué 1536.
de parole pour Renée de France, aprés la luy avoir accordée, afin qu'il le favorisât dans la conquête du Duché de Milan, au prejudice de l'Empereur Maximilien, & du Roy Ferdinand le Catholique ses Ayeux. Que Sa Majesté Tres-Chrêtienne l'avoit engagé dans une Ligue contre l'Angleterre, pour l'abandonner aussi-tôt que les Anglois avoient consenti de luy rendre Tournay; & qu'elle s'étoit prévaluë de la necessité où il avoit été d'aller recüeillir la Succession d'Espagne, pour tirer de luy une pension de cent mille écus à cause de ses pretentions sur Naples. Qu'elle avoit remué toute sorte de machines pour troubler son élection à l'Empire; & qu'aprés son Couronnement l'Ambassadeur de France luy avoit declaré qu'il n'avoit qu'à s'attendre à la Guerre, s'il ne cedoit Naples au Roy son Maître, & la Navarre à Henry d'Albret, quoy qu'il n'eût jamais refusé de donner à celuy-cy une Souveraineté de même valeur que la Navarre. Que la France luy avoit suscité Robert de la Mark, & le Duc de Gueldres, pour ennemis; & qu'elle avoit fomenté par toutes voyes les desordres civils d'Espagne. Que le Roy luy avoit declaré la Guerre, dont il avoit été puni par la perte de sa liberté; & que pour sortir de prison il luy avoit juré sur la vraye Croix d'observer exactement le Traité de Madrid, quoy qu'il se fût expliqué le jour precedent à des personnes affidées qu'il ne tiendroit

1536. point ce qu'il promettoit, comme en effet il ne l'avoit point tenu, se joüant ainsi du principal instrument de nôtre Redemtion. Que le Roy n'avoit pas plûtôt été délivré qu'il luy avoit recommencé la Guerre sous pretexte de recouvrer ses Enfans, comme si on les luy eût enlevez, & que ce n'eût pas été luy-mêmes qui les eût livrez en ôtage ; & qu'il n'avoit recherché la Paix de Cambray, qu'aprés avoir été réduit à l'impuissance de continuer la Guerre par la perte des deux Armées qu'il avoit envoyées en Italie. Que le Roy n'avoit pas plus exactement observé cette Paix que la precedente, puis qu'ayant été sommé par le Comte de Balançon en execution de ce Traité, de secourir la Maison d'Aûtriche contre les Turcs qui travailloient à luy ravir son Patrimoine, il avoit répondu en des termes plus malicieux, sans comparaison, que s'il l'eût refusé; puis qu'au lieu d'accorder le secours qu'on luy demandoit pour l'Aûtriche, il avoit offert de marcher en personne avec trois ou quatre mille Lances, & cinquante mille Hommes de pied en Italie, sous pretexte d'y faire tête à l'Armée qu'il feignoit que Soliman y dût envoyer sous la conduite de Barberousse, mais en effet pour usurper le Royaume de Naples, & le Duché de Milan, qu'il se promettoit de trouver dégarnis aprés qu'on auroit fait passer en Autriche ce qu'il y avoit de Troupes dans ces deux Etats. Que l'artifice du Roy avoit été d'autant plus aisé à découvrir, qu'on étoit

bien informé que Barberouſſe ne faiſoit aucuns 1536.
preparatifs en mer ; & qu'ainſi l'on avoit reparti au Roy que l'Italie n'auroit beſoin la Campagne ſuivante, ni de ſa preſence, ni de l'Armée formidable qu'il propoſoit d'y mener. Que la ruſe du Roy n'ayant pas reüſſi, il avoit eu peur qu'elle n'excitât le ſcandale de tous les Chrêtiens, & ne luy attirât leur indignation ; & que pour prevenir ces deux maux dont il étoit menacé, il s'étoit aviſé de ſe plaindre le premier, & de publier par toute l'Europe que la Maiſon d'Aûtriche avoit negligé ſon aſſiſtance, & n'avoit pas d'aigné l'inviter à partager la gloire qu'elle pretendoit remporter ſeule contre les Infideles : d'où il avoit conclu qu'elle aſpiroit infailliblement à la Monarchie univerſelle, puis qu'elle avoit voulu ſeule aſſujettir les forces de l'Orient, pour les tourner enſuite contre ce qui ſeroit reſté de libre en Occident. Cependant l'injure que la Maiſon d'Aûtriche avoit reçûë par cette calomnie étoit d'autant plus atroce, que c'étoit le Roy qui l'avoit ſollicitée de pretendre à cette Monarchie, en offrant de la ſervir de tout ſon pouvoir contre qui que ce fût, pourvû qu'elle luy abandonnât le Duché de Milan. Que le Roy non content d'avoir tâché de ſuborner François Sforce Duc de Milan, s'étoit formaliſé de ce que ce Duc avoit châtié Merveilles ſon Sujet ſurpris en commettant un aſſaſſinat ; & que l'Armée qui avoit ôté au Roy des Romains le Duché de Virtemberg, avoit été levée de l'argent de France. Que le

1536. Roy s'étoit mis en devoir d'empêcher à l'Empereur la conquête de Tunis, par l'ombrage qu'il luy avoit donné en faisant avancer de nouvelles Troupes vers l'Italie ; & que s'il n'avoit point dés-lors renouvellé la Guerre, ç'avoit été pour attendre le succez du voyage d'Afrique, & pour en profiter s'il eût été mal-heureux, ou de plus longue durée. Qu'aprés la mort de Sforce le Roy avoit demandé le Duché de Milan, comme échû à ses Enfans par la succession de leur Mere, quoy qu'il eût reconnu Sforce en qualité de possesseur legitime de ce Duché ; & que cependant on avoit promis de les en gratifier, pourvû qu'il s'expliquât nettement sur ce qu'il avoit dessein de faire par reconnoissance, pour la ruïne de l'heresie, pour la tranquillité des Italiens, & pour le recouvrement de la Hongrie. Que depuis sur une Lettre de la Reyne de France [a], qui portoit qu'encore que le Roy son Mary eût mieux aimé l'investiture pour son second Fils, il seroit neanmoins contant qu'elle passât au troisiéme, on avoit assuré le Roy que le Duc d'Angoulême seroit investi à ces trois conditions ; & que nonobstant le Roy dans le même-tems qu'il attendoit un si grand bien-fait de Sa Majesté Imperiale avoit usurpé les Etats d'un Feudataire [b] de l'Empire. Qu'aprés tant d'imprudences & de malices la Maison d'Aûtriche qu'il haïssoit tant, luy vouloit bien encore faire grace, pour se justifier devant Dieu & devant les Hommes de l'ambition qu'il luy reprochoit ;

[a] Eleonor Sœur de l'Empereur.

[b] Le Duc de Savoye.

& que l'Empereur qui en étoit le Chef, offroit au Roy le choix de trois choses. La premiere de donner à la France le Duché de Milan, supposé qu'en le donnant on établît une Paix solide & durable dans la Chrêtienté; ce qui ne pouvoit arriver si le Duc d'Orleans étoit investi de ce Duché, à cause des pretentions de sa Femme sur les Duchez de Florence & d'Urbin, parce que toutes les renonciations qu'il y pouvoit faire ne seroient pas meilleures que celles que le Roy son Pere avoit faites du Duché de Bourgogne, & qu'il avoit nonobstant retenu. Qu'il faloit donc s'arrêter au Duc d'Angoulême, comme plus éloigné de la Couronne, & capable de prendre Alliance dans la Maison d'Aûtriche; pourvû que le Roy declarât en même-tems quelle assistance il donneroit à la Religion contre les Heretiques & les Infideles, & qu'il commençât à donner la Paix aux Chrêtiens, en restituant ce qu'il venoit de prendre sur le Duc de Savoye. La seconde chose dont il donnoit le choix, étoit le düel pour le vingt-huit d'Avril, auquel jour il esperoit que son Armée seroit si proche de celle de France, qu'il n'y auroit point d'Autre moyen d'épargner le sang de tant de personnes rachetées par celuy de JESUS-CHRIST. Qu'il combattroit en la maniere & avec telles armes qu'il plairoit au Roy: Que le lieu en pourroit être dans une Isle, sur un Pont, ou sur un Bateau fait exprés au milieu d'une Riviere; & que les conditions pourroient être que 1536.

1536. le vainqueur prêteroit au Saint Siege toutes les forces necessaires pour domter les Lhuteriens, & pour resister aux Turcs ; & que le vaincu s'assujettiroit à recevoir les ordres du vainqueur pour ces deux saintes entreprises. La troisiéme chose dont il laissoit le choix, étoit la Guerre. Qu'il prenoit à témoin Dieu & les Hommes qu'il s'y déterminoit malgré luy ; parce qu'il la prevoyoit devoir être si funeste que le vaincu perdroit tout, & le vainqueur ne remporteroit que des cendres pour fruit de sa victoire. Que personne n'en profiteroit que le Turc, qui ne rencontreroit plus d'obstacle à ses conquêtes ; & que c'étoit pour éviter ce dernier mal-heur que la Paix avoit été tant de fois offerte au Roy. Que ce Prince n'avoit pû & ne pouvoit encore la refuser sans une extréme ingratitude : mais que comme il forçoit la Maison d'Aûtriche de prendre les armes, elle ne les quitteroit point qu'elle ne fût réduite à l'esclavage, ou qu'elle n'y eût réduit encore une fois son ennemi. Mais qu'elle avoit tout sujet d'esperer un bon succez, non seulement à cause que le droit étoit évidemment de son côté, mais de plus parce qu'elle n'avoit jamais eu tant d'argent, ni de meilleures Troupes : au lieu que les Capitaines du Roy sçavoient si mal leur métier, que si ceux de la Maison d'Aûtriche leur ressembloient, elle penseroit plûtôt à demander pardon qu'à declarer la Guerre. Sa Majesté Imperiale conclut en priant Sa Sainteté d'examiner qui du Roy ou de

luy avoit raiſon, & de favoriſer celuy de qui la conduite ſeroit plus ſincere. 1536.

Il n'y a pas d'apparence que l'Empereur prétendît que l'Aſſemblée expliquât ſes derniers mots en leur veritable ſens, parce qu'il n'y eût pas trouvé ſon compte : auſſi le Pape ne jugea pas à propos d'entrer dans une diſcution ſi delicate & ſi dangereuſe tout enſemble. Il repartit bien qu'il loüoit l'inclination Chrêtienne que l'Empereur témoignoit pour la Paix; mais il ajoûta en même-tems qu'il ne doutoit pas que le Roy n'en eût une ſemblable, puis qu'il s'en expliquoit ſi nettement par la bouche de ſes Ambaſſadeurs, & que par conſequent il n'y auroit ni Guerre ni Düel entr'eux. Que ſi Dieu pour punir les Chrêtiens permettoit que l'un de ces deux mal-heurs arrivât, la Guerre quelque inhumaine qu'elle pût être, ſeroit plûtôt à ſouhaiter que le Düel; parce que s'il arrivoit faute de l'une des deux colomnes de la Religion, elle ne ſeroit plus en état de reſiſter aux Infideles.[a] Le Pape acheva de parler en diſant qu'il alloit redoubler ſes prieres pour obtenir de Dieu qu'il inſpirât de plus douces penſées aux deux plus grands Monarques du Monde; & qu'en tout évenement il ſeroit leur Pere commun, & ne ſe declareroit ni pour l'un ni pour l'autre, afin de travailler à leur reconciliation; & d'être bien fondé lors qu'aprés avoir employé inutilement toutes ſortes de moyens, il uſeroit de ſon autorité contre celuy des deux qui ne voudroit

[a] Dans la Harangue du Pape, écrite de memoire par le Cardinal du Bellay.

1536. rien relâcher de ses pretentions en faveur de la Paix.

Il est étonnant que les Ambassadeurs de France demeurerent immobiles durant le long discours de l'Empereur ; & qu'ils endurerent que leur Maître fût déchiré pendant deux heures de la maniere la plus indigne, sans rompre le silence, & sans donner au moins quelque marque d'indignation. Ils attendirent paisiblement que leur tour de parler fût venu ; & l'Evêque de Mâcon se levant alors avec autant de froideur que de gravité, dit qu'il n'avoit pas bien entendu le discours de l'Empereur, parce que Sa Majesté avoit toûjours parlé en Espagnol, & qu'il se contenteroit par consequent de répondre à ce qu'elle avoit avancé qui regardoit la Paix, reservant à Velly de parler sur les autres articles. Que le Pape luy pouvoit rendre témoignage que depuis qu'il faisoit auprés de luy la fonction d'Ambassadeur, il ne luy avoit parlé que de reconciliation & de concorde. Qu'il luy avoit mis entre les mains des Lettres écrites & signées de la main du Roy Tres-Chrêtien son Maître, qui offroit à Sa Sainteté de la reconnoître pour Mediatrice & pour Arbitre de tous ses differens avec l'Empereur, & se soûmettroit entierement à ce qu'elle en ordonneroit. Que ce Prince n'avoit changé ni de volonté ni de dessein ; & que pour en donner une démonstration devant une Compagnie si Auguste, il offroit de signer la Paix sur le champ, & se chargeoit d'en representer

representer la ratification dans trois semaines, 1536.
pourvû que l'Empereur la donnât aux mêmes conditions qu'il avoit proposées à Velly. Mais Velly fit encore pis, car il s'approcha de l'Empereur comme s'il luy eût voulu demander congé de parler; & l'Empereur profitant de la fausse démarche de cet Ambassadeur, luy reprocha qu'il l'avoit trop long-tems amusé, & luy demanda non plus des paroles, mais des effets. Sa Majesté Imperiale ajoûta pour achever de luy fermer la bouche, qu'elle luy donneroit par écrit la Harangue qu'elle venoit de prononcer; & luy tournant le dos, prit congé du Pape & des Cardinaux qui se leverent en même-tems.

Le Cardinal du Bellay n'eut pas tant d'insensibilité; & s'il n'interrompit pas l'Empereur, ce fut que le pretexte luy manqua, parce qu'il n'étoit dans le Consistoire qu'en qualité de Cardinal, & qu'il n'avoit alors aucune participation des affaires de France. Il ne laissa pas neanmoins de faire toutes les postures des personnes que l'on maltraite, sans qu'elles osent témoigner leur ressentiment; & joignant à sa memoire naturelle l'artificielle qu'il s'étoit formée pour retenir de longs discours, il imprima si vivement dans son idée celuy de l'Empereur, qu'il le transcrivit mot à mot lors qu'il fut retourné chez luy. Il luy vint ensuite un pressentiment secret que les Ambassadeurs de France pourroient bien déguiser au Roy la verité pour

1536. ne pas retrancher toutes les voyes d'accord ; & jugeant de quelle conſequence il étoit que Sa Majeſté n'ignorât aucune des particularitez d'un Conſiſtoire où elle avoit tant d'interêt, il ſe déguiſa, ſortit de Rome, prit la poſte, & arriva huit jours aprés à Paris, où il informa le Roy de toute la malignité cachée dans les deſſeins de l'Empereur.

Fin du ſeptiéme Livre.



ARGUMENT
DU HUITIÉME LIVRE.

L'EMPEREUR se propose de conquerir la France en une seule Campagne, sur quelques predictions que la fin de cette Monarchie approchoit, & leve trois grandes Armées. Il entre avec la premiere de prés de cent mille hommes, dans la Provence, aprés avoir corrompu la fidelité du Marquis de Salusses General des François. Sa Majesté Imperiale reüssit d'abord, mais elle est enfin obligée à une honteuse retraite; & ses deux autres Armées ne sont pas plus heureuses. Gonzague & Leve sollicitent un Medecin Italien d'empoisonner le Dauphin de France. Le Medecin prend si bien son tems, qu'il jette du venin dans un vaze plein d'eau. Le Dauphin en boit. Il meurt, & les Imperiaux ne tirent aucun avantage de leur parricide. La Forest Ambassadeur de France à Constantinople obtient du Sultan Soliman la Flotte des Turcs que commandoit Barberousse, pour favoriser l'attaque du Milanez par une puissante diversion sur les Côtes d'Italie. La Flotte vient. Les Turcs executent de bonne foy ce qu'ils avoient promis, mais les François sont em-

péchez d'entrer dans le Milanez par le mauvais succez de leurs affaires dans les Païs-Bas. Il se forme une entre-vûë à Nice, entre le Pape, l'Empereur, & le Roy, dont il n'y a que le Pape qui profite. Il s'en fait une autre entre l'Empereur & le Roy à Aigues-mortes; & l'Empereur y trouve son compte, en détournant le Roy de fomenter la rebellion de ceux de Gand.

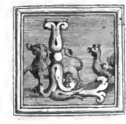




FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE HUITIÉME.

Où l'on voit les choses les plus remarquables arrivées sous son Regne durant partie de l'année mil cinq cens trente-six, & les années 1537, & 1538.



EMPEREUR Charles-Quint ne fut pas plûtôt rentré dans luy-même, aprés une agitation aussi longue & extraordinaire qu'avoit été celle de sa Harangue, qu'il reconnut que la passion l'avoit porté trop loin, & qu'il venoit de commettre une faute considerable. Sa principale fin avoit été 1536.

1536. de prendre au trebuchet les François, qu'il comparoit à des oyseaux: cependant il avoit fait trop de bruit pour ne les point effaroucher, & trop découvert le piége qu'il tendoit à la simplicité pretenduë de son adversaire, pour l'y attirer desormais.

Le Roy François Premier ne pouvoit être accablé dans les formes ordinaires de l'Art Militaire, parce qu'il avoit une Armée maîtresse des meilleures Places du Piémont, & logée commodement, à laquelle il faloit passer sur le ventre pour entrer dans la Provence, ou dans le Dauphiné. Il étoit impossible de la forcer au combat, si elle vouloit l'éviter; & la Campagne se consumeroit infailliblement au siege d'une ou de deux des Places qu'elle défendoit, si on s'amusoit à les prendre, aprés qu'elle les auroit assez bien munies pour soûtenir un long siege, & qu'elle auroit pris ses mesures pour enlever les convois qui viendroient aux Assiegeans. Il y avoit encore moins d'apparence de la laisser derriere, puis que ce seroit s'exposer à une ruïne inévitable, que de s'engager dans un Païs ennemi, entre elle & celle que le Roy pouvoit assembler en peu de tems dans son Royaume pour le défendre.

Il faloit donc que l'Empereur eût recours à ses premiers artifices, & qu'il continuât d'endormir le Roy par des promesses vaines du Duché de Milan, afin qu'il ne veillât point à la sûreté de son Royaume, pendant qu'on tâche-

roit de le disposer à licencier son Armée de Pié-mont, pour usurper ensuite la France tout d'un coup, & d'autant plus facilement qu'elle seroit desarmée au dedans & au dehors. 1536.

La ruse étoit assez grossiere pour être découverte; mais l'impossibilité où le Roy croyoit être de recouvrer par force le Milanez, aprés tant d'inutiles tentatives, & le desir d'en obtenir l'investiture pour l'un de ses deux derniers Fils, l'empêchoient de voir qu'on l'abusoit, & le disposoient à prendre pour sinceres les propositions qui ne se faisoient que pour luy ôter son bien, aprés luy avoir enlevé celuy de sa Femme.

L'Evêque de Mâcon & Velly ses Ambassadeurs n'étoient pas moins credules que luy; & l'Empereur qui les connoissoit s'en servit encore une fois pour tromper leur Maître. C'étoit le jour de son départ, quoy qu'il ne fût que le quatriéme de son arrivée; & comme il alloit prendre congé du Pape, il leur manda qu'il seroit bien aise que ce fût en leur presence. Ils ne manquerent ni de s'y trouver, ni de tomber dans le piege qu'il leur avoit tendu, en le priant d'expliquer ce qu'il avoit dit du Düel le jour precedent; car pour eux ils ne voyoient point qu'il y eût occasion de venir à cette sorte de combat, puis que le Roy avoit tellement évité d'offenser Sa Majesté Impériale, qu'il avoit mêmes défendu à l'Amiral d'attaquer les Places du Piémont dans lesquelles il y auroit des Troupes Imperiales, pour quelque sujet qu'elles y fussent.

1536. L'Empereur repartit aussi-tôt qu'il étoit au desespoir de ce qu'on avoit interpreté à contre-sens son discours du jour precedent ; & qu'il écoutoit volontiers la priere qu'on luy faisoit de s'expliquer devant une Compagnie qui n'étoit ni moins nombreuse, ni moins auguste que l'autre, puis qu'elle étoit presque composée des mêmes persones. Ensuite il fit signe à tous les assistans d'approcher ; & leur dit que pour prévenir la calomnie, il étoit important de remarquer que dans tout ce qu'il avoit prononcé contre le Roy Tres-Chrêtien son Beau-frere, il n'avoit pretendu ni toucher à sa reputation, ni le decrediter, ni rendre sa foy suspecte.[a] Qu'il étoit vray que ce Prince avoit dit & fait des choses qu'il seroit à souhaiter qu'elles n'eussent jamais été ; mais que la proximité & l'Alliance qui étoient entr'eux, ne permettoient pas qu'ils vêcussent plus long-tems ennemis. Qu'il souhaitoit la Paix pour affermir sa propre reputation, & pour trouver la fin des fatigues continuelles qu'il avoit souffertes depuis dix-sept ans, dans le repos qu'il procureroit à la Chrêtienté : mais qu'il étoit de son honneur que cette Paix vint de sa pure volonté, & qu'on ne le pût soupçonner d'avoir été contraint de la donner. Que s'il attaquoit une fois la France, ce seroit avec toutes ses forces, & en exposant le reste de ses Etats à l'invasion des Turcs, parce qu'il ne luy seroit pas possible de resister en même-tems à ces deux Puissances : mais qu'il mettroit tout en œuvre pour ne

[a] Dans l'explication de la Harangue de l'Empereur.

pas

pas venir à cette extremité ; & qu'il sacrifiroit ses interêts à l'amitié du Roy Tres-Chrêtien. Qu'il n'avoit point parlé du Düel par un dessein formé de se battre ; mais seulement pour montrer qu'il reconnoissoit être juste, que ceux qui étoient les auteurs de la Guerre en courussent tout le hazard. Qu'il n'avoit eu garde de défier le Roy, sur tout devant le Pape qui s'en fût offensé ; & qu'il avoüoit que la partie seroit mal faite, sa personne étant de beaucoup inferieure pour ce regard à celle de François Premier : d'où l'Empereur conclut qu'il valoit mieux se reconcilier solidement avec le Roy, & s'accommoder en même-tems avec le Duc de Savoye. 1536.

Le Pape repartit qu'il avoit pris en bonne part le discours precedent de Sa Majesté Imperiale : mais que comme tout le monde n'avoit pas fait de mêmes, il étoit ravi qu'elle se fût expliquée, afin de prévenir les mal-heurs qui en fussent infailliblement arrivez ; & qu'il esperoit que les Ambassadeurs de France dont la prudence étoit consommée, aimeroient mieux déguiser ou supprimer ce mal-entendu, que de rompre une negotiation si proche d'être terminée à l'avantage de leur Maître.

Sa Sainteté secondoit sans y penser l'artifice de l'Empereur ; & les Ambassadeurs ne se défiant point de ce qu'on leur promettoit si affirmativement des deux côtez, répondirent qu'ils agiroient de sorte qu'il n'y auroit pas lieu de leur imputer d'avoir augmenté le mal au lieu de le

1536. diminuer. Et de fait ils déguiserent tous deux la verité dans les dépêches qu'ils écrivirent le même jour à leur Maître. Le Pape se tournant vers l'Empereur, ajouta que ce n'étoit pas sans raison que Dieu avoit mis les principales forces de l'Europe entre ses mains & celles du Roy, & que c'étoit sans doute afin qu'ils n'eussent qu'à s'unir pour abattre le croissant des Infideles; & l'Empereur l'assûrant qu'il ne tiendroit pas à luy, se mettoit en posture de recevoir sa Benediction [a], lors que Velly le conjura de déclarer devant Sa Sainteté, s'il n'étoit pas vray qu'il luy eût promis l'investiture du Milanez pour le Duc d'Orleans; & qu'il eût la bonté de le preserver de la disgrace du Roy son Maître, qui luy étoit infaillible s'il passoit pour menteur dans son esprit. L'Empereur repartit que non seulement il l'avoit dit, mais que de plus il avoit écrit à son Ambassadeur en France d'en assûrer le Roy. Il ajoûta qu'il n'avoit jamais crû, & qu'il ne croyoit pas mêmes encore qu'il se pût trouver de sûretez suffisantes pour conclure l'affaire, ni que le Roy pût se resoudre de donner celles qui luy seroient demandées en ce cas.

[a] Dans les Lettres de l'Evêque de Mâcon, & de Velly.

Il est encore certain que l'Empereur prononça ces dernieres paroles sans y avoir pensé, puis qu'il se faisoit passer luy-même pour fourbe. Velly s'en apperçut si bien, qu'il repliqua qu'il étoit indigne de Sa Majesté Imperiale d'avoüer d'avoir fait une proposition qui ne pouvoit être executée; & le pressa de rappeller

en sa memoire ce qu'elle luy avoit souvent repeté, qu'elle n'exigeroit rien du Roy & du Duc d'Orleans qui ne fût raisonnable. Mais l'Empereur esquiva par cette défaite, que le Roy n'avoit point accepté le Milanez dans le terme prefix, & que les affaires avoient changé de face par deux incidens remarquables; l'un que le Roy avoit usurpé sur le Duc de Savoye des Terres de l'Empire, qu'il faloit recouvrer: l'autre que le Milanez n'avoit été promis au Duc d'Orleans, qu'à condition que les Princes d'Italie y consentissent: Cependant la Republique de Venise venoit de luy declarer qu'elle ne s'y pouvoit resoudre, de peur de rallumer le feu qui avoit consumé l'Italie durant trente-cinq ans. 1536.

Velly fut d'autant plus surpris de cette fausse démarche des Venitiens, qu'elle étoit directement contraire à leurs interêts, en ce qu'il leur étoit plus avantageux sans comparaison qu'il y eût un Duc particulier à Milan, quel qu'il pût être, que si ce Fief le plus beau de la Chrêtienté étoit reüni à l'une des deux Couronnes: Mais on ne sçavoit pas encore que la prudence de cette Republique, toute éclairée qu'elle étoit, ne s'étoit pû défendre du change que Marin Caracciol Ambassadeur de Charles-Quint luy avoit donné.

Ce Ministre industrieux s'il y en eût jamais; & d'autant plus hors de soupçon dans une affaire qui regardoit le repos de l'Italie, qu'il étoit Italien, persuada le Senat que l'intention de

1536. l'Empereur étoit de mettre à Milan un Duc qui ne fût pas plus puissant que les precedens : ce qui ne convenoit point au Duc d'Orleans, à cause de sa naissance, & des pretentions de sa Femme. Les Venitiens ne souhaitoient rien avec tant de passion, que d'avoir un voisin qui fût sans appui hors de l'Italie; car comme ce qu'ils possedoient de meilleur en Terre-ferme avoit été détaché du Milanez, il y avoit sujet de craindre que celuy qui seroit investi du Duché, ne pensât à recouvrer les Villes qui s'en étoient perduës, s'il en avoit le moyen. Ainsi les Venitiens aiderent eux-mêmes à se tromper ; & donnerent par écrit à Caracciol leur declaration pour exclure le Duc d'Orleans, sans que Caracciol leur donnât d'écrit par lequel l'Empereur s'obligeoit à investir du Milanez un Prince qui n'auroit ni d'autre bien, ni d'autres esperances; tant il est aisé de se tromper quand on croit avoir assez de lumiere pour negliger les precautions ordinaires en matiere de negotiation.

Velly ne laissa pas neanmoins, tout déconcerté qu'il étoit, de repliquer à l'Empereur que Sa Majesté n'avoit parlé en aucune maniere du consentement des Italiens, lors qu'elle s'étoit engagée à l'égard du Duc d'Orleans. Mais l'Empereur au lieu de repartir, prit congé du Pape; & sortit en même-tems de Rome, remportant la gloire chimerique d'avoir impunément maltraité le Roy en plein Consistoires: Ce qui peut-être ne seroit pas arrivé, si Sa Majesté Tres-

Chrêtienne eût eu deux Hommes d'Epée pour Ambaſſadeurs, au lieu d'un Evêque comme celuy de Mâcon, & d'un Magiſtrat comme Velly. Car ſi l'Empereur eût eu devant les yeux un brave qui l'eût écouté, mettant quelque-fois la main ſur le pommeau de ſon épée; & la portant d'autre-fois au côté pour faire ſemblant de prendre ſon poignard, il ſe fût arrêté ſans doute, dans la crainte que ce Miniſtre déterminé ne luy eût joüé un tour de ſon métier dans ce lieu ſerré, où il n'y avoit aucun Homme d'épée des ſiens pour le ſecourir. 1536.

Il laiſſa Granvelle & Canes à Rome, ſous pretexte d'attendre l'expedition de la Bulle par laquelle le Pape declareroit qu'il vouloit demeurer neutre, mais en effet pour amuſer Velly ſous ombre de continuer la negotiation: ce qui leur fut d'autant plus facile, qu'ils ſçûrent luy perſuader que leur Maître étoit à ce coup reſolu de lâcher le Milanez; & qu'il leur avoit ordonné en partant de luy faire ſes excuſes de ce qu'il ne luy avoit point laiſſé de copie de ſa Harangue, parce qu'il la vouloit corriger; & l'envoyer enſuite à ſon Ambaſſadeur en France, qui la preſenteroit au Roy.

Granvelle & Canes retinrent en effet cet Ambaſſadeur, juſqu'à ce que le Pape ſe laſſant qu'on abuſât de ſon nom pour duper le Miniſtre du Roy Tres-Chrêtien, leur mit en main la Bulle qu'ils feignoient d'attendre. Elle contenoit que Sa Sainteté pour être en état de profiter de toutes les

1536. occasions qui s'offriroient de reconcilier l'Empereur avec le Roy de France, étoit resoluë de vivre à leur égard dans une neutralité si exacte, qu'elle n'assisteroit desormais l'un & l'autre, d'autorité ni de conseil. Qu'elle ne permettroit pas qu'ils fissent des levées dans ses Etats, & ne recevroit aucunes de leurs Troupes.

Dans la Bulle de neutralité de Paul Trois, en 1536.

Ils partirent aussi-tôt pour joindre l'Empereur à Siennes; & Velly qui n'étoit pas encore desabusé, les suivit. Il y trouva le Cardinal de Lorraine venu pour assûrer Sa Majesté Imperiale, qu'il avoit laissé le Roy dans un dessein formé de sacrifier ses interêts à la conclusion d'une Paix solide; & que pour luy en donner une démonstration dont personne ne pourroit douter, il luy avoit commandé de dire en passant à l'Amiral, non seulement de ne plus continuer ses progrez, mais encore de retourner en arriere. Que le bruit couroit que Sa Majesté Imperiale iroit bien-tôt attaquer Alger, pour joindre la conquête de ce Royaume à celle de Tunis. Qu'en ce cas le Duc d'Orleans auroit l'honneur de l'accompagner avec une suite proportionnée à sa qualité; & que lors qu'il seroit question de jurer le Traité, le Roy iroit à Mantoüe, ou en quelqu'autre lieu qui seroit choisi pour en faire la ceremonie. Qu'il ne restoit plus à decider que l'article de l'usufruit de Milan; & que si Sa Majesté Imperiale perseveroit à vouloir qu'il passât incontinent aussi-bien que la proprieté & le titre au Duc d'Orleans, le Roy

y consentiroit ; & demandoit seulement pour la forme, d'être investi du Duché pour un quart d'heure, à condition de le remettre immediatement aprés à ce Prince. Ce que le Cardinal ajoûta luy avoit paru si raisonnable, qu'encore qu'il eût appris en chemin que Sa Majesté Imperiale sembloit s'être retractée à Rome dans sa Harangue, il n'avoit pas laissé de passer outre, & de se presenter devant elle pour l'informer des vrayes intentions du Roy ; & pour luy declarer que si elle avoit dessein de conclure, il en avoit apporté le pouvoir en meilleure forme, & sans reserve. 1536.

L'Empereur répondit par une longue deduction des inconveniens qu'il avoit déja representez à Velly sur l'investiture du Duc d'Orleans ; & le Cardinal repliqua que tout cela n'étoit d'aucune consideration, parce que ce ne seroit point au Duc d'Orleans que l'Empereur auroit affaire pour l'execution des choses promises, mais au Roy qui s'en rendroit caution ; & que Sa Majesté ayant été dépoüillée par force du Duché de Milan, on ne pouvoit se dispenser de le restituer à celuy de ses Enfans qu'elle nommeroit, puis qu'on témoignoit tant de repugnance de le rendre à elle-même.

L'Empereur voulut éluder l'instance du Cardinal en expliquant la nature des Fiefs Imperiaux comme le Milanez, qui retournoient au Seigneur Suzerin faute de mâles. Mais le Cardinal repartit qu'il ne pretendoit point entrer dans cette quest-

1536. tion, non plus que dans cette autre, si la renonciation du Roy au Duché de Milan étoit valable: mais qu'il se tenoit ferme au point qui ne pouvoit être contesté, sçavoir que ce Duché étoit passé aux Enfans de France par le decez de la Reyne Claude leur Mere; & qu'ils étoient neanmoins resolus de l'accepter, ou par don, ou en telle autre maniere qu'il plairoit à Sa Majesté Imperiale, pourvû que ce fût dans la forme qu'elle avoit proposée à Velly.

L'Empereur repartit qu'il n'avoit rien promis à ce Ministre; & le Cardinal surpris d'une negative si peu attenduë, ne sçut dire autre chose sinon qu'il verroit Velly ce jour là[a], & qu'il retourneroit le lendemain à l'audiance. Et de fait il revint, & rapporta que Velly avoit soûtenu que Sa Majesté Imperiale luy avoit promis l'investiture du Milanez pour le Duc d'Orleans; mais qu'il avoit ajoûté qu'elle s'étoit depuis retractée, en ce qui regardoit la personne de ce Duc. D'où le Cardinal conclut que si elle persistoit dans cette exclusion, il n'avoit plus rien à traiter, parce que le principal article de son instruction étoit pour ce Duc, & non pas pour le Duc d'Angoulême son Frere; & qu'il s'en alloit à Rome, pour témoigner au Pape l'inclination du Roy Tres-Chrêtien à la Paix, & jusqu'à quel point il s'étoit relâché pour l'obtenir. Mais Velly pour sa justification ajoûta qu'il conjuroit Sa Majesté Imperiale d'avoir la bonté de repeter devant le Cardinal ce qu'elle avoit avoüé devant

[a] Dans la negotiation du Cardinal de Lorraine avec l'Em-pereur en 1536.

devant le Pape, & l'Empereur n'osa s'en dispenser : mais outre les défaites de n'avoir pas été pris au mot, & de la Guerre de Savoye dont il s'étoit alors servi, il tâcha de s'excuser encore sur l'intention qu'il disoit avoir toûjours euë d'accorder l'investiture du Milanez, non pas comme hereditaire à l'un des Enfans de France, mais comme dévoluë à l'Empire par la mort du dernier des Sforces, à quoy il sçavoit que le Roy ne consentiroit jamais. 1536.

Le Cardinal de Lorraine avant que de partir de Sienne pour Rome dépêcha un Courier au Roy, avec ordre de voir en passant l'Amiral de Chabot ; & de luy dire qu'il prît garde à luy, s'il ne vouloit être bien-tôt accablé. L'Amiral extraordinairement surpris assembla ce qui luy restoit d'Officiers de Guerre, & leur demanda conseil. Ils furent tous d'avis d'arrêter autant que l'on pourroit les ennemis dans le Piémont, quand ce ne seroit que pour les empêcher d'entrer en France avant que le Roy eût levé une Armée capable de leur resister. Il n'y avoit qu'un expedient pour cela, qui consistoit à tromper l'Empereur par sa propre ruse, en luy persuadant que le Roy se relâcheroit enfin jusqu'à permettre que le Duc d'Angoulême eût le Duché de Milan au lieu du Duc d'Orleans, & qu'il acceptât une investiture dans laquelle il ne seroit fait aucune mention des droits de la Reyne sa Mere, ni du Roy. Sa Majesté fût donc priée de dissimuler au moins durant un mois, qui

1536. ſuffiroit pour mettre en défenſe les Places du Piémont ; & l'Amiral jetta cependant dans Turin cent Lances, & quatre mille Hommes de pied, pour la garentir de ſurpriſe, & pour rétablir les vieilles Fortifications ſous la conduite d'Eſtienne Colonne, qui s'étoit rendu celebre dans cette partie des Mathematiques au ſiege de Florence. Montpeſat eut ordre de diſtribuer autant d'Hommes d'armes, & quatre mille huit cens Fantaſſins Italiens dans Mondovi, Foſſan, Coni, Vigon, Savillan, & quelques autres Places de moindre importance ; & l'Amiral choiſit Carignan à cauſe de ſa ſituation, pour y camper avec deux cens Lances, & quatre mille Hommes de pied, outre quatre mille autres qu'il avoit logez dans le Dauphiné, ſi proches qu'ils pouvoient aiſement le joindre au premier ordre.

Le Courier qui portoit à la Cour de France les Lettres du Cardinal de Lorraine, & de l'Amiral, arriva le même jour trente d'Avril, que Leidequerque Ambaſſadeur de l'Empereur en France preſenta au Roy la Harangue de Sa Majeſté Imperiale, tellement changée qu'il n'y étoit preſque rien demeuré de ſemblable. Le Roy aprés l'avoir lûë ſans émotion voulut la retenir, à deſſein peut-être de la faire imprimer avec celle que le Cardinal du Bellay luy avoit apportée. Mais Leidequerque luy remontra ſi fortement qu'il ne pouvoit ni la laiſſer, ni permettre d'en prendre copie ſans perdre la tête, que Sa Majeſté Tres-Chrêtienne la rendit, & ſe con-

1536.

tenta de répondre à celle qui avoit été prononcée à Rome, par une Lettre au Pape, dont la substance étoit : Que le Contrat de Mariage de l'Empereur avec Claude de France avoit été rompu par un Resultat authentique des trois Etats du Royaume [a], auquel le Roy Loüis Douze n'avoit pû se dispenser de consentir, vû principalement qu'il s'agissoit de conserver l'Union de la Bretagne avec la Monarchie Françoise; & qu'il n'avoit tenu qu'à Sa Majesté Imperiale d'épouser Renée de France aux conditions qu'il avoit proposées & signées, mais qu'il avoit toûjours refusé de les accomplir : Que les Ambassadeurs de France en Alemagne n'avoient point eu d'autres ordres que de maintenir l'ancienne Alliance des deux Nations; & que s'ils s'étoient émancipez à quelque chose de plus, l'Empereur au lieu de s'en plaindre maintenant, avoit dû pour lors les accuser, & l'on n'eût pas manqué de luy rendre justice : Qu'on n'avoit demandé ni caution ni ôtage pour le Mariage de l'Empereur avec Loüise de France Fille aînée de Sa Majesté Tres-Chrêtienne, mais seulement qu'il accomplît ses promesses, ce qu'il avoit toûjours éludé; & que le Traité de Noyon permettoit en termes exprés à la France d'aider Henry d'Albret à recouvrer la Navarre, si elle n'étoit point restituée un an aprés que l'Empereur auroit recüeilli la Succession d'Espagne : Que non seulement Robert de la Mark n'avoit point été secouru contre l'Empereur, mais de plus on avoit rappellé les Troupes

[a] Dans la Reponse de François Premier à la Harangue de l'Empereur en 1636.

1536. de Champagne que Fleurange Fils aîné de Robert avoit débauchées, ce qui avoit causé la ruïne presque generale de l'Etat de Sedan : Qu'un prisonnier de quelque qualité qu'il fût, ne pouvoit être obligé ni par paroles, ni par écrit ; & que l'Empereur n'avoit point ignoré cette maxime, puis qu'il l'avoit plusieurs fois repetée au Cardinal de Tournon, à la Reyne de Navarre, & au Roy même : Qu'on n'avoit pas laissé de luy offrir le juste prix de la rançon d'un Roy de France ; mais qu'il n'avoit pas voulu s'en contenter : Que les Armes de Lautrec n'avoient eu pour but que la liberté du Pape, & la restitution des places usurpées sur le Saint Siege : Que le Traité de Cambray n'avoit pas été moins injuste que celuy de Madrid ; & que cependant la France avoit negligé toutes les occasions avantageuses qui s'étoient offertes de le rompre : Que l'Empereur découvroit sa propre honte, en se plaignant de n'avoir pas été assisté contre les Turcs ; puis qu'aprés avoir épuisé la France d'argent par une rançon excessive, il avoit envoyé Balanson pour en demander encore, & pour faire commencer en Automne à la Cavalerie Françoise un voyage de six cens lieuës, qui l'eût renduë incapable de servir lors qu'elle eût été en presence de l'ennemi, & qu'on avoit neanmoins offert de la mener en quelqu'autre lieu qu'il plairoit à l'Empereur : Que le droit des Ambassadeurs avoit été violé en la personne de l'Ecuyer Merveilles ; & que le Contrat de vente

de Montbeliard justifioit que la France avoit 1536.
acquis ce Comté avant la Guerre de Virtemberg : Que la modestie n'avoit pas permis qu'on s'enquît du vendeur à quoy il vouloit employer le prix de sa Terre, comme l'équité n'avoit pas souffert qu'on en refusât le remboursement, puis qu'il se faisoit dans le terme prescrit par le Contrat : Que l'Empereur ayant témoigné à tous les Ambassadeurs de France qu'on luy avoit envoyé depuis dix ans, que la seule consideration de François Sforce l'empêchoit de restituer à la France le Duché de Milan, on l'en avoit prié aprés la mort de ce Prince ; & il l'avoit promis d'une maniere qui ne permettoit point de douter raisonnablement de l'effet, puis que non seulement il avoit donné sa parole à Velly d'accorder l'investiture au Duc d'Orleans, mais encore il avoit écrit à Leidequerque son Ambassadeur en France, d'en assûrer de sa part le Roy: Qu'il n'y avoit point eu d'autre condition proposée ni debatuë, que celle de l'usufruit que le Roy pretendoit se reserver durant sa vie ; mais que Sa Majesté s'étant enfin relâchée, il étoit aisé de voir à qui de l'Empereur ou d'elle il avoit tenu que l'affaire n'eût point été concluë : Que les Lhuteriens d'Alemagne ne trouvoient ni retraite ni protection en France ; & qu'on y condamnoit au feu ceux du Païs : Qu'encore que le Duc de Savoye fût Feudataire de l'Empire, il ne laissoit pas d'avoir beaucoup de Terres qui relevoient de la Provence, du Dauphiné, & du

1536. Marquisat de Saluſſes, ni d'être obligé de faire raiſon au Roy de la Succeſſion de ſa Mere: Qu'à la verité le Comté de Nice avoit été engagé à ſes predeceſſeurs, mais avec faculté de rachapt perpetuel: Et que pour le Düel, ſi la Guerre recommençoit; & que l'Empereur au lieu de paroître à la tête de ſon Armée, ne s'amuſât point à faire des Proceſſions dans Madrid, comme il avoit fait au tems de la Bataille de Pavie, on verroit qui du Roy ou de luy auroit meilleure épée.

La Lettre finiſſoit par une priere du Roy au Pape; de juger ſi la longue patience de Sa Majeſté à demander civilement qu'on fît juſtice à ſes Enfans de la Succeſſion de leur Mere: ſi l'ordre qu'il avoit envoyé à l'Amiral d'arrêter ſes conquêtes, de peur d'interrompre la negotiation de la Paix: ſi la Procuration ſans reſerve donnée au Cardinal de Lorraine; & ſi la ceſſion volontaire du Milanez, n'étoient pas quatre preuves évidentes que la France avoit aimé mieux pourſuivre ce qui luy étoit dû par les voyes de la douceur, que par celles de la Guerre.

Poyet n'eût pas plûtôt achevé de compoſer la Lettre dont on vient de raporter les principaux articles, que d'Inteville fut dépêché à Londres pour en porter une copie au Roy d'Angleterre. Il y arriva le même jour qu'un Gentilhomme que l'Empereur étant encore à Naples avoit fait partir en diligence, pour avertir Sa Majeſté

Angloise de cinq choses.[a] La premiere de ce qu'il alloit faire à Rome, & de sa Harangue, non telle qu'il la prononça, mais avec les adoucissemens que Leidequerque l'avoit montrée au Roy. La seconde d'employer ses offices pour disposer la France à restituer ce qu'elle venoit de prendre sur le Duc de Savoye. La troisiéme de tenir prêt le secours que l'Angleterre avoit promis pour défendre le Duché de Milan, lors que la France se mettroit en devoir de le recouvrer. La quatriéme d'oublier ce qui s'étoit passé entr'eux sur le divorce de Sa Majesté Angloise avec la Reyne Catherine, puis qu'aussi-bien cette Princesse ne vivoit plus ; & d'éteindre ce qui restoit de soupçon & d'animosité, par le renouvellement des anciennes Alliances de l'Espagne avec l'Angleterre. La derniere de contribuer pour la subsistance d'une Armée nombreuse qu'il venoit de mettre sur pied contre les Infideles.

1536.

[a] Dans la Negotiation d'Inteville en Angleterre en 1536.

Le Roy d'Angleterre communiqua le tout à l'Evêque de Tarbes de la Maison de Châteauneuf, Ambassadeur de France à Londres, & differa de faire réponse jusqu'à ce qu'il eût reçû les avis des Espions qu'il entretenoit à la Cour de l'Empereur, & dans celle de Rome. Il ne demeura pas long-tems sans apprendre ce qui s'étoit passé dans la derniere ; & renvoya l'Agent de l'Empereur avec un Memoire par écrit qui portoit : Qu'il ne comprenoit pas assez pourquoy Sa Majesté Imperiale luy avoit fait

1536. presenter l'abregé d'une Harangue imaginaire, au lieu de celle qu'elle avoit prononcée : Qu'il luy sembloit injuste d'empêcher le Roy Tres-Chrêtien de poursuivre son droit sur la Savoye par les Armes, aprés avoir inutilement tenté toutes les autres voyes : Que l'Empereur étoit bien éloigné de craindre pour le Milanez, puis qu'il avoit des forces capables de passer sur le ventre à l'Amiral, & de penetrer jusqu'au centre de la France : Qu'il étoit bien informé que l'Empereur bien loin de penser à renouveller l'Alliance de l'Espagne avec l'Angleterre, venoit de l'accuser d'avoir fait donner du poison à la Reyne Catherine ; & qu'il ne sçavoit pas moins certainement que Sa Majesté Imperiale ne prenoit la route ni d'Alger ni de Hongrie, mais celle de Provence.

L'Empereur n'ayant pas reüssi du côté d'Angleterre, fit meilleur visage à Velly qui le suivoit toûjours. Il luy témoigna quelque desir de sçavoir si le Roy son Maître ne seroit point d'humeur à renouveller la negotiation du Milanez pour le Duc d'Angoulême ; & si l'Amiral de Chabot ne viendroit point trouver Sa Majesté Imperiale, comme on luy avoit fait esperer.

C'étoit prendre Velly par son foible, que de le flater de l'esperance de renoüer le Traité ; & de vouloir que ce fût par le ministere de l'Amiral, à qui il étoit redevable de sa fortune. Il en fut si touché qu'il communiqua sa prevention au Roy, & luy persuada encore une fois d'écouter

couter la Sirene, qui preparoit ses derniers accords pour l'endormir. 1536.

Rabaudange eut ordre d'aller trouver le Cardinal de Lorraine, & Velly, & de leur porter un nouveau pouvoir de conclure. Il vit l'Amiral en passant, & luy mit en main une instruction dont les principaux articles étoient : Qu'il hâtât les Fortifications de Turin, de Carmagnole, de Fossan, & de Coni : Qu'il y mît quatorze ou quinze mille Hommes de pied, outre la Cavalerie qu'il jugeroit necessaire : Qu'il distribuât ce qui luy resteroit de Soldats dans les autres Places les plus éloignées du Milanez qu'il seroit possible, mais non pas tant neanmoins qu'on ne les pût rappeller en peu de tems ; & qu'il se tint prêt pour aller trouver l'Empereur, au premier Courier qui luy seroit dépêché par le Cardinal de Lorraine.

Les Ducs de Vendôme & de Guise, Gouverneurs de Picardie & de Champagne, reçûrent aussi de l'argent pour ajoûter à leurs Legions seize mille Hommes de nouvelles levées, & pour observer l'Armée Imperiale qui s'assembloit entre Escaut & la Meuse[a]: mais une desertion à laquelle il n'y avoit ni sujet ni pretexte de s'attendre, jetta la consternation dans tous les lieux qui tenoient pour le Roy delà les Alpes. Il n'y avoit point en Europe de Feudataire plus obligé à son Seigneur Suzerain, que l'étoit au Roy, François Paleologue Marquis de Saluffes. Il avoit été nourri prés-

[a] Dans l'instruction envoyée à l'Amiral de Chabot en 1536.

1536. de Sa Majesté, qui avoit eu soin de sa subsistance lors qu'il n'étoit que cadet, & qu'il avoit le malheur d'être dans l'aversion de ses proches. On luy avoit depuis donné toûjours des emplois conformes à sa naissance ; & le Roy avoit aimé mieux l'investir du Marquisat de Saluses confisqué par la felonie de son Frere aîné, que de reünir à la Couronne un Païs qui luy eût servi de Place d'armes lors qu'il auroit envoyé ses Troupes delà les Alpes. Enfin on l'avoit fait Lieutenant de l'Amiral de Chabot ; & la Commission qu'on luy avoit envoyée portoit, qu'il commanderoit en Chef toutes les forces de France en Italie, soit que l'Amiral allât trouver l'Empereur, ou qu'il s'absentât pour quelqu'autre sujet : Mais les grandes obligations effarouchent les esprits foibles, au lieu de les attacher indispensablement à la fortune de leur bien-faiteur.

Le Marquis de Saluses avoit plus de taille & de mine, que de jugement. Il témoignoit beaucoup de mépris pour les Siences, excepté l'Astrologie Judiciaire, à laquelle il s'étoit attaché toute sa vie. Il avoit tiré avec un Medecin Italien l'horoscope de l'Empereur ; & comme il avoit été assez heureux pour predire que ce grand Prince triompheroit du Royaume de Tunis en mille cinq cens trente-cinq, aussi il fut assez malheureux pour se persuader sur les mêmes principes, que l'Empereur assujettiroit la France en mille cinq cens trente-six ; & pour hazarder sur une si vaine supposition

ſon Etat, ſa fortune, ſon honneur, & ſa vie. 1536.

On ne ſçait pas s'il communiqua ſes lumieres pretenduës à quelque Emiſſaire d'Eſpagne; mais il eſt certain qu'Antoine de Leve en fut averti, & qu'il forma le deſſein de perdre le Marquis en profitant de ſa foibleſſe. Il luy fit remontrer que l'Empereur avoit aſſez de Troupes pour dépoüiller le Roy Tres-Chrêtien en une Campagne, & que le Marquiſat de Saluſſes ſeroit le premier occupé. On ajoûta qu'un Feudataire n'étoit pas obligé de perir pour un Seigneur dominant, de qui la perte étoit marquée dans le Ciel; & aprés que le Marquis eut demeuré d'accord de ces trois choſes, on luy propoſa de changer de Maître; & on luy promit en ce cas, non ſeulement de luy conſerver ſon Etat, mais encore de l'augmenter, à condition qu'il épouſeroit la Fille de Leve.

Ce Mariage n'étoit pas moins chimerique que le reſte, parce que Leve avoit déja ſigné le Contrat de Mariage de ſa Fille avec le Neveu de Dorie, & n'avoit garde de le rompre pour s'allier avec un viſionnaire. Cependant le Marquis donna parole de prendre l'Echarpe rouge, ſans exiger d'autre ſûreté; & ſe contenta de l'eſperance qu'on luy donna, de faire juger aprés les Noces le Petitoire du Montferat en ſa faveur. Ce leurre étoit fondé ſur ce que l'Heritiere des Paleologues de Montferat, avoit porté ce Duché dans la Maiſon de Gonzague, au prejudice de celle de Saluſſes qui avoit deux ſortes de pretentions ſur le

1536. Montferat; l'une en qualité de cadette de la Maison des Paleologues, & l'autre à cause des substitutions anciennes & modernes des Marquis de Montferat, qui avoient de tout tems appellé à leur Succession la Branche de Saluſſes, s'ils mouroient sans Enfans mâles. Ce n'est pas que l'Empereur n'eût donné sa Sentence à l'avantage des Gonzagues; mais comme il n'avoit prononcé que sur le possessoire, la Maison de Saluſſes n'étoit pas encore tout-à-fait excluse du Montferat; & cela suffisoit pour amuser la vanité du Marquis de Saluſſes, qui ne cherchant plus qu'un pretexte pour deserter, quitta les Troupes qu'il commandoit, & prit la poste pour aller en Cour demander au Roy François Premier qu'il luy restituât Savillan, Coni, Fossan, & quatoze autres Places du Piémont [a], qu'il disoit avoir été usupées sur le Marquisat de Saluſſes par les Ducs de Savoye.

[a] Dans le Memoire des pretentions de la Maison de Saluſſes sur celle de Savoye.

Le Roy qui l'aimoit, parce qu'il étoit le meilleur Homme d'armes, & le plus adroit de son Royaume à courrir la Bague aprés Canaples, ne se contenta pas de luy répondre qu'il le satisferoit aussi-tôt que ses differens avec le Duc de Savoye seroient reglez; mais Sa Majesté ajoûta qu'elle luy donnoit le Generalat de son Armée d'Italie en la place de l'Amiral, qu'elle avoit dessein de rappeller.

Une Ame plus genereuse, ou moins preocupée que celle du Marquis de Saluſſes, seroit rentrée dans son devoir aprés de telles marques de

bonté & de confiance, mais elles ne servirent qu'à le rendre plus criminel; soit qu'il fût déja trop engagé avec les Espagnols pour les quitter, sans qu'ils eussent moyen de le perdre; ou qu'il n'estimât rien les offres qu'on luy faisoit, dans la prévention où il étoit que le Roy seroit dépoüillé avant qu'il fût en état d'executer ce qu'il promettoit. Il n'osa neanmoins ni accepter ni refuser le Generalat; & ne répondit que par des soûmissions vagues, qui furent pourtant interpretées favorablement; parce que le Roy crut que le Marquis avoit été si surpris & déconcencerté de se voir élevé au commandement de l'Armée Françoise, qu'il en avoit perdu l'usage de la raison & de la parole. Sa Majesté le renvoya en Piémont avec un ordre plus precis à l'Amiral, que n'avoit été celuy que Rabaudange luy avoit porté. Il contenoit qu'il ne s'arrêtât qu'à munir les Places qu'il jugeroit capables d'arrêter la premiere impetuosité des Imperiaux: Qu'il renvoyât en France le reste de ses Troupes: Qu'il mît l'Empereur dans tout son tort: Qu'il attendît que Leve traversât la Riviere de Sesia, contre la parole qui avoit été donnée au Cardinal de Lorraine; & qu'il prît garde que les François agissent avec tant de moderation, que l'Empereur n'eût ni raison ni pretexte de les accuser d'avoir commencé la Guerre. 1536.

L'Amiral fut encore plus étonné de cette seconde Lettre du Roy, qu'il ne l'avoit été de la

1536. premiere ; parce que le Cardinal du Bellay en passant par Carignan l'avoit desabusé, en luy faisant voir que l'Empereur ne parloit de Paix que pour empêcher la France de se mettre sur la défensive. C'est ce qui luy fit naître le desir de reparer la faute qu'il avoit d'abord commise, en n'achevant pas de conquerir le Piémont par un sage delay d'executer les deux derniers ordres de son Maître, jusqu'à ce qu'ils eussent été confirmez par un troisiéme. Et de fait Leve quatre jours aprés, sans se mettre en peine de cacher son infidelité, passa la Sesia le huit de May mille cinq cens trente-six, avec onze mille Alemans, huit mille Italiens, & autant d'Espagnols naturels, outre les Cavaleries de Naples & de Sicile ; & campa entre Verceil & Turin, publiant que l'Empereur le suivoit avec des Troupes encore plus considerables.

Le Cardinal de Lorraine arrivé cependant à Rome, s'étoit mis en devoir de persuader au Pape ce que Sa Sainteté sçavoit mieux que luy, qui étoit qu'il ne tenoit qu'à l'Empereur que la Paix ne se fit. Aussi Sa Sainteté ne pouvant ou n'osant plus dissimuler, luy avoit répondu nettement qu'elle n'avoit rien oublié pour reconcilier l'Empereur avec le Roy Tres-Chrêtien, & qu'elle avoit perdu sa peine ; parce que l'Empereur étoit prevenu de l'esperance vaine de conquerir la France[a], sans presque tirer l'épée: Qu'il pensoit avoir pris toutes les precautions necessaires pour empêcher la France de tirer

[a] Dans la Réponse du Pape au Cardinal de Lorraine en 1536.

des Soldats de la Suisse, & de l'Alemagne; & qu'il pretendoit aprés avoir desarmé son adversaire, inonder tout d'un coup son Royaume avec trois puissantes Armées. La premiere, qu'il disoit être de cent mille Hommes, & vouloit commander luy-même, devoit entrer en Provence dans le tems que la seconde de cinquante mille, qui étoit prête dans les Païs-Bas, attaqueroit la Picardie; & la troisiéme de quarante mille Espagnols naturels, n'attendoit que l'ordre de penetrer par le Roussillon dans le Languedoc. D'où Sa Sainteté conclut, qu'elle conseilloit au Roy d'accepter la Paix à quelque prix que ce fût; & qu'elle luy alloit donner pretexte de la faire sans qu'il parût l'avoir recherchée, en envoyant deux Legats sur ce sujet; l'un à l'Empereur, & l'autre à Sa Majesté Tres-Chrêtienne. 1536.

Le Cardinal de Lorraine remercia le Pape, sans témoigner qu'il approuvât sa proposition; & prenant congé de luy, rejoignit l'Empereur à Pietra-sancta, où il se mit inutilement en peine de luy remontrer que les évenemens de la Guerre étoient incertains: Qu'il y avoit de la temerité à pretendre que la France fût la proye d'une seule campagne: Que la moindre disgrace que Sa Majesté Imperiale y recevroit suffiroit pour obscurcir la gloire que tant de victoires precedentes luy avoient aquise; & qu'elle devoit supposer que les François, qui aimoient également leur Roy & leur Monarchie, feroient des efforts extrordinaires pour défendre l'un & l'autre,

1536. quand mêmes les autres Princes de l'Europe seroient assez insensibles à leurs interêts pour regarder avec des yeux indifferens renverser un Trône, qui étoit desormais l'unique azile de leur liberté. Ce discours ne toucha non plus l'Empereur, que s'il n'eût contenu que des menaces imaginaires. Il répondit d'un ton fier & dedaigneux, qu'il s'étoit mis en posture de donner plûtôt de la crainte que d'en recevoir; mais un moment aprés rentrant dans luy-même, & se repentant de ce qu'il venoit de dire, il ajoûta d'un air plus tranquille, qu'il suspendroit sa marche pourvû que le Duc de Savoye fût entierement rétabli.

Le Cardinal répondit que son pouvoir ne s'étendoit pas si avant, & prit congé de l'Empereur. Il se hâta de retourner vers le Roy, qu'il trouva à Saint Rambert le six de May mille cinq cens trente-six. Il luy dit sans rien déguiser, que Sa Majesté ne devoit plus esperer de salut qu'en la justice de sa cause, & en sa valeur. La Posterité aura de la peine à croire que des paroles si vrayes & si ingenuës, n'eurent pas la force de desabuser le Roy. Cependant il paroît par un ordre daté du premier Juin suivant, que Sa Majesté ne laissa pas de commander pour la troisiéme fois à l'Amiral de ramener ses Troupes en Dauphiné, & de remettre le Generalat du Piémont au Marquis de Salusses, aprés avoir licencié les Chevaux Legers Italiens des Comtes de Rangon, & de Gonzague.

La

La ſeule Commiſſion expediée à propos, fut celle de Langey[a] vers les Princes de l'Empire, pour leur repreſenter qu'ils étoient Juges nez des differens entre l'Empereur & ſes Feudataires, lors qu'il s'agiſſoit de maintenir les inveſtitures anciennes ; & que le Roy Tres-Chrêtien ſoûmettoit à leur Tribunal ſes droits, & ceux de ſes Enfans ſur le Duché de Milan. 1536.

[a] Dans le Memoire fourni par Antoine Seigneur du Bellay & de la Courbe, preſentement chef du Nom & des Armes de cette Illuſtre Maiſon.

L'humeur bien-faiſante de Langey le tira dans ce voyage du plus grand danger qu'il ait couru de ſa vie ; & ſous lequel il eût infailliblement ſuccombé, ſi Dieu ne l'eût reſervé pour d'autres négotiations où il y auroit plus de gloire à meriter, & moins de riſques à courir. L'Empereur étoit averti par les Emiſſaires ſecrets qu'il avoit en France, du voyage que Langey devoit faire en Alemagne ; & la paſſion de ſe vanger de ce Gentilhomme, qui luy avoit fait le plus grand mal qu'il pouvoit recevoir en ruïnant la Ligue de Suabe, jointe à l'interêt d'empêcher qu'il n'en formât une entre la France & les Proteſtans d'Alemagne, furent deux motifs aſſez puiſſans pour faire reſoudre ſa perte.

On eut l'adreſſe de le peindre ſans qu'il s'en apperçût, & d'envoyer de ſes portraits ſur toutes les Frontieres d'Alemagne, avec commandement de l'arrêter en toute maniere ; & le Rhin ſur tout fut bordé de Gens de Guerre à qui l'on avoit donné de ces portraits, avec ordre de ſe défaire de la perſonne qu'ils repreſentoient. On n'a pas ſçû preciſement ſi Langey étoit bien

1536. informé du peril dans toute son étenduë, ou s'il le negligea par l'intrepidité qui luy étoit naturelle, & par son zele ardent pour le service de sa Patrie: mais il est certain qu'il arriva sans obstacle à Andernac, où il avoit resolu de passer le Rhin. La providence Divine qui le conduisoit comme par la main avoit disposé ses affaires, de sorte, que la premiere personne qui le reconnut dans la Ville, fut un Gentilhomme de Vestphalie, qu'il avoit obligé dans une conjoncture assez rare pour être ici remarquée.

Ce Gentilhomme avoit porté les armes en France sous le Comte Guillaume de Furstemberg; & s'étoit vû reduit à la derniere misere, par la perte de son bagage, & de ce qu'il avoit d'argent. Il s'étoit adressé dans un état si déplorable à Langey, qui retournoit alors de son premier voyage d'Alemagne; & l'avoit prié d'un ton & d'un visage où la pudeur paroissoit assez, de l'assister dans sa misere. Langey ne le connoissoit point du tout; mais il ne laissa pas d'être touché de pitié, soit qu'il remarquât dans la phisionomie du Gentilhomme ce je ne sçay quoy qui surprend agreablement, ou que son genie travaillât dés-lors à luy procurer un ami dont la reconnoissance heroïque luy devoit être si necessaire. Il tira de sa bourse six piéces d'or, & les donna au Gentilhomme avec une joye qui rendoit sa charité encore plus considerable qu'elle ne l'étoit d'elle-même. Le Gentilhomme prit les piéces d'or en ajoûtant à son remerciment un

souhait tres-ardent de ne pas mourir ingrat, & l'occasion s'en offrit plûtôt qu'il ne pensoit. 1536.

Il avoit obtenu de l'Empereur la principale commission d'observer Langey vers les marches du Rhin; & toutes les autres qui avoient été expediées de ce côté là, étoient subalternes à la sienne. Il l'avoit acceptée, sans sçavoir que celuy dont il s'agissoit fût son bien-faicteur; parce que Langey en l'obligant de si bonne grace, s'étoit obstiné à luy cacher son nom. Il crut bien d'abord en recevant le portrait de Langey, qu'il avoit de la ressemblance avec l'Homme à qui il étoit redevable; mais outre que la ressemblance n'étoit pas exacte, le portrait n'étant qu'une copie assez imparfaite, le Gentilhomme ne s'étoit donné ni le tems ni la peine de faire sur sa pensée toute la reflexion qu'elle meritoit. Ce ne fut qu'au moment qu'il apperçut Langey dans la ruë, qu'il reconnut dans une même personne son bien-faicteur, & celuy dont on luy avoit commandé de se saisir mort ou vif. La generosité dont il se piquoit ne luy permit pas de deliberer s'il luy sauveroit la vie. Il eut seulement peur d'en être empêché par ceux qui avoient le même ordre que luy, s'ils venoient à passer par là; & cette seule consideration le retint d'embrasser Langey. Il se contenta de le salüer en François, & de le prier qu'il luy pût dire deux mots dans une maison qu'il luy montra. Langey qui ne reconnoissoit point le Gentilhomme & se defioit de tout, douta

1536. d'abord s'il devoit avoir cette complaiſance pour un inconnu, mais ſa bonne fortune luy inſpira un moment aprés d'écouter ce qu'on avoit à luy propoſer. Il ſuivit le Gentilhomme dans la maiſon, & ſe laiſſa enfermer avec luy dans une chambre. Alors le Gentilhomme apres avoir ſondé en vain s'il étoit connu, ſe découvrit, & dit à Langey qu'il luy vouloit montrer qu'il n'avoit pas obligé un ingrat. Il luy découvrit enſuite le deiſſein formé de le perdre, & luy en montra l'ordre. Il luy fit comprendre l'impoſſibilité où il étoit de pourſuivre ſa route ſans être pris ou tué, ce qui ne ſeroit qu'une même choſe: D'où il conclut en tâchant de luy perſuader de retourner en France, ſur l'offre qu'il luy fit de faciliter ſa retraite par des adreſſes ſeures & ſecrettes.

Langey aprés avoir remercié ſon ami, luy repartit en ſa maniere de parler courte & coupée: Qu'il devoit ſa vie à ſon Païs: Que le Roy ſon Maître luy avoit commandé d'aller encore deſabuſer les Alemans des impoſtures dont ils étoient prevenus: Qu'en acceptant cet employ, il avoit bien prevû qu'il ne pouvoit éviter la mort ſans une aſſiſtance de Dieu toute particuliere, mais qu'il s'y étoit réſolu; & qu'il n'y avoit que la mort ou la priſon capable de l'arrêter.

Ce Gentilhomme ravi d'une intrepidité ſi heroïque, repliqua en même ſtyle: Qu'il ne tiendroit pas non plus à luy qu'il ne ſervît ſa Patrie, en contribuant à deſabuſer les Alemans: Que

l'exemple de vertu que Langey luy montroit étoit trop beau pour n'être pas suivi, quand mêmes il en devroit couter la vie ; & qu'il pretendoit au moins participer à la gloire que Langey alloit aquerir, en facilitant son voyage. Il luy remontra ensuite, qu'en quelque endroit qu'il allât, il ne pourroit éviter d'être découvert, s'il n'apportoit les précautions qu'il alloit luy marquer. Elles consistoient à renvoyer le seul Domestique qui le suivoit, & à recevoir en sa place de la main du Gentilhomme un Valet de confiance qui le viendroit prendre à l'entrée de la nuit, le feroit marcher tant qu'elle dureroit, & le meneroit reposer le jour suivant dans une maison champêtre de connoissance, où il seroit en liberté : Que le même Valet auroit soin de le conduire ainsi toutes les nuits, & de luy trouver de semblables gîtes, jusqu'à ce qu'il fût arrivé sur les Terres du Duc de Saxe, où il n'auroit plus rien à craindre. Langey connoissant par les expediens que son ami luy proposoit, le desir sincere dont il brûloit de le servir, s'abandonna à sa conduite ; & l'éprouva aussi heureuse que fidele, non seulement pour le voyage de Saxe, mais encore pour le retour. 1536.

Outre la cause publique & plausible du voyage de Langey, l'instruction secrette qui luy avoit été donnée portoit de retirer les cent mille écus qu'il avoit mis en dépôt trois ans auparavant entre les mains du Duc de Baviére, puis qu'il n'y avoit point eu occasion de les employer, &

1536. que le terme du depôt étoit expiré.

Mais il y avoit dans l'Empire des intrigues de plus grande importance qui se formoient contre le Roy, dont Sa Majesté n'étoit point avertie. L'Empereur avoit envoyé aux Princes, & aux Villes libres du Corps Germanique, des copies de la Harangue qu'il avoit prononcée à Rome, toutes differentes, & mêmes contraires les unes aux autres. Celles qu'il avoit adressées aux Protestans ne parloient en aucune maniere des conditions que Sa Majesté Imperiale avoit exigées [a] pour accorder l'investiture du Duché de Milan. On les en avoit ôtées pour mettre en leur place une Lettre circulaire à ceux du Parti, qui leur donnoit avis que Sa Majesté Imperiale avoit conferé de la plûpart de leurs Dogmes, & sur tout des plus importans avec le Pape, & quelques Cardinaux; & qu'on y avoit trouvé si peu à redire, que le Saint Siege étoit presque resolu de les approuver, lors que la nouvelle que les François avoient dépoüillé le Duc de Savoye portée à Rome avoit contraint Sa Majesté Imperiale d'en sortir à la hâte, & de suspendre par consequent la negotiation de la Paix entre les Protestans d'Alemagne, & l'Eglise de Rome.

Les copies qu'on avoit distribuées aux Catholiques étoient à peu prés comme celle que Leidequerque avoit montrée au Roy, excepté qu'il n'y avoit rien qui pût être pris au desavantage des Protestans. Les unes & les autres convenoient neanmoins dans le dessein de reconcilier

[a] Dans la Negotiation de Langey en Alemagne en 1536.

avec la Maison d'Aûtriche les Alemans que la Guerre de Virtemberg avoit effarouchez, & de les animer contre la France. Il y avoit pour cela des Emissaires secrets répandus dans tous les Cercles, qui publioient que le Roy avoit fait brûler à petit feu tous les Sujets de l'Empire qui s'étoient trouvez dans son Royaume pour trafiquer, ou pour voyager, & qu'il avoit traité de même tous les François qui avoient demeuré en Alemagne : Qu'il avoit fait Ligue offensive & défensive avec les Turcs ; & que c'étoit de concert avec eux qu'il avoit usurpé la Savoye, & le Piémont, afin d'attirer dans ces deux Provinces toutes les forces de la Chrêtienté, & de faire naître à Soliman l'occasion de domter l'Alemagne, pendant que l'Empereur seroit occupé vers les Alpes. 1536.

Ces impostures qui ne se disoient au commencement qu'à l'oreille, devinrent ensuite le sujet des Predications, & furent autorisées par des Libelles approuvez des Magistrats Ecclesiastiques & Seculiers. La calomnie toute grossiere qu'elle étoit eut des effets surprenans, & l'Alemagne entiere en fut prevenuë en moins de quinze jours. Le plus fameux de tous ces Libelles fut celuy qui se debita dans Nuremberg avec Privilege de l'Empereur. Il portoit pour devise une épée environnée de flâmes, & contenoit un défi à feu & à sang de l'Empereur au Roy, & à toute la Nation Françoise, s'ils ne renonçoient dans quinze jours à l'Alliance des Turcs.

1536. Ce Libelle fut ſuivi d'un autre de même nature, qui marquoit le jour qu'avoit été fait ce défi pretendu, & le nom du Herault avec quelques circonſtances qu'on diſoit avoir été tirées de ſon Procez verbal ; & comme perſonne ne ſe mettoit en devoir de découvrir la fourbe, elle eut tout ſon effet ; puis qu'elle jetta dans les Eſprits des ſemences de haine contre la France, qui y demeurerent aprés mêmes qu'on les eut deſabuſez.

Il y eut auſſi des incendiaires qui mirent le feu dans les meilleures Villes d'Alemagne, & les Miniſtres de l'Empereur en accuſerent auſſi-tôt les François. On mit inutilement des Gardes par tout afin de les prendre ſur le fait ; & ce fut peut-être par un droit pretendu de repreſailles, que des perſonnes apoſtées, comme on diſoit, par la Reyne de Hongrie Gouvernante des Païs-Bas, reduiſirent preſqu'en cendres la Ville de Troyes en Champagne.

Langey trouva ces Libelles à ſon arrivée dans Francfort, & y fit deux réponſes ; l'une en Aleman, & l'autre en Latin. Il ſe prévalut admirablement de la conjoncture que les Marchands de tous les Cercles de l'Empire retournoient de la Foire de Lyon. Il les fit comparoître devant le Magiſtrat de Straſbourg ; & leurs dépoſitions furent imprimées, & envoyées de tous côtez. Elles portoient qu'on les avoit traitez en France avec toute ſorte d'humanité : Que le défi de l'Empereur étoit une fable ; & que bien loin que les François

François outrageassent sans sujet les Alemans, ils ne les recherchoient pas mêmes pour le fait de la Religion. 1536.

Ainsi l'imposture ceda à la verité ; & Langey eut la gloire de servir son Maître en des choses de plus grande importance, que n'étoient celles pour lesquelles il avoit été envoyé. Son Ambassade n'eut pas d'autre succez que celuy-là, car au reste il luy fut impossible d'executer un seul point de ses deux instructions. Comme il étoit bien informé qu'il devoit être assassiné s'il se hazardoit de paroître en public, il demeura toûjours caché ; & n'osa ni prendre la qualité d'Ambassadeur, ni se trouver dans aucune Assemblée.

Le Duc de Baviére eut assez de generosité pour le recevoir dans Munic, & pour le faire conduire sûrement jusqu'à ce qu'il fût hors de ses Etats : mais il n'en eut pas assez pour rendre le dépôt de cent mille écus que Langey luy avoit confié. Il s'en excusa sur la crainte de donner à l'Empereur un pretexte de le mettre au Ban de l'Empire ; & le Comte Palatin & les autres ausquels Langey s'adressa pour demander qu'ils examinassent les droits du Roy & de ses Enfans sur le Milanez, envoyerent au Roy des Romains les Requêtes qu'il leur fit presenter ; & se contenterent de prier ce Prince, qu'il y eût tout l'égard que demandoit l'importance de l'affaire. Certes la conjoncture étoit mal propre pour exciter des gens si pesans à faire des démarches hardies.

1536\. L'Amiral de Chabot qui voyoit fondre sur luy cent mille combatans, avoit jetté dans Turin, Annebault, Bucie, Alegre, Essé, Piennes, Tonnere, Descars, Jarnac, Sancerre, la Châtaigneraye, Traves, & Brissac, avec leurs Compagnies de Cavalerie, & six mille Hommes de pied; & s'étoit retiré suivant l'ordre du Roy, aprés avoir remis le Bâton de General au Marquis de Saluffes.

Celuy-cy qui ne l'avoit accepté que pour perdre ceux dont on luy donneroit la conduite, commença l'execution de sa perfidie, en tâchant de persuader aux Officiers de l'Armée Françoise dans le premier Conseil de Guerre qu'il tint, qu'il faloit seulement travailler aux Fortifications de Turin. Mais la Roche du Maine, & Montpesat, ayant obtenu à la pluralité des voix qu'on ne discontinueroit point celles de Fossan, & de Coni, [a] il feignit d'y consentir, & n'oublia rien neanmoins de ce qui les pouvoit traverser, ou retarder. Il détourna les Ouvriers: Il retint leur salaire: Il leur retrancha les vivres sous pretexte d'épargne: Il fit semer la division entr'eux par ses Emissaires; & rendit tous les jours à Leve un compte exact de ce que faisoient les François.

[a] Dans les Lettres de Montpesat & de la Roche du Maine au Roy, en 1536.

Son impudence passa bien-tôt dans l'excez, à cause que personne n'osoit luy resister ouvertement, excepté la Roche du Mainé; & il manda au Roy qu'il luy conseilloit d'abandonner les Places du Piémont, sur ce que l'Armée Imperia-

le étoit trop puissante, & celle des François n'obeïssoit que par bien-seance. Mais Montpesat en qui le Roy se fioit écrivit le même jour à Sa Majesté tout ce qui servoit à rendre Salusses suspect, & n'oublia dans sa Lettre aucune des irregularitez dont on vient de parler. Le Roy surpris & tout-à-fait irrité, répondit qu'on arrêtât le traître : mais les mesures que l'on prit pour sa détention furent si mal concertées, qu'il apprit à Coni qu'on en vouloit à sa personne. 1536.

Comme il venoit d'envoyer à Fossan deux piéces d'artillerie, peu de vivres, encore moins de poudre, & des boulets trop gros pour les deux piéces, il ne daigna ou n'osa rappeller ce convoy. Il aima mieux feindre d'être venu à dessein d'escorter le reste des munitions destinées pour cette Place : Il les fit charger sur les chariots & sur les bêtes de somme qui se trouverent là; & les conduisit la nuit suivante, qui étoit celle du sept au huit de Juin, dans la Forteresse de Revel : d'où il écrivit à Leve qui avoit investi Turin, d'aller à Fossan, qu'il prendroit avec d'autant plus de facilité, que tout y manquoit.

Ainsi Fossan fut assiegé le huit de Juin, sans avoir d'autre ressource qu'en la valeur de sa Garnison, les remparts n'y étant encore élevez qu'à six pieds de terre. Montpesat en avoit obtenu le Gouvernement par faveur : mais outre qu'il avoit de l'esprit & du courage, il prévoyoit assez qu'une défense vigoureuse en

1536. luy donnant de la reputation, fourniroit au Roy un pretexte pour l'élever aux premieres dignitez de l'Epée. Cette consideration luy fit domter la fierté qui luy étoit naturelle, & partager le commandement avec Villebon, & la Roche du Maine, qui avoient plus d'experience & de credit que luy parmi les Gens de Guerre, quoy que ces deux Officiers de Cavalerie eussent ordre de luy obeïr.

La difficulté que trouverent le Assiegeans à déloger quelque Infanterie qui achevoit de brûler le Convent des Cordeliers, d'où ils pouvoient incommoder la Place, leur fit soupçonner d'abord qu'ils y consumeroient plus de tems qu'ils n'avoient pensé : mais ils changerent d'opinion aprés que deux de leurs canons eurent abatu toutes les murailles en autant de jours. L'assaut fut resolu pour le lendemain ; mais la nuit precedente les François firent une sortie, que la Posterité ne loüera jamais autant qu'elle merite de l'être. Ils penetrerent jusqu'au Quartier de Leve; & le mirent tellement en desordre, que ce General Espagnol pour se sauver fut contraint d'épuiser toute la subtilité de son esprit. Et de fait on a remarqué qu'il n'inventa plus depuis aucune ruse qui luy reüssît, & ne fit par consequent plus rien de memorable. Il étoit alors si tourmenté de la goutte, qu'il ne pouvoit se remuer ; & il ne pensa d'abord qu'à se faire mettre dans une chaize, & porter hors de sa tente : mais ne pouvant suporter long-tems l'agitation, il s'avisa de

1536.

dire qu'on le mît au milieu d'un champ couvert de blé fort grand & fort épais qui étoit prés de là[a]; & qu'on eût soin de le venir reprendre, aussi-tôt que le combat auroit cessé. La premiere partie de son ordre fut executée par les Porteurs, qui ne cherchoient qu'à se décharger pour fuir, mais non pas la seconde; car il demeura dans le blé jusqu'au lendemain midi, que ses Soldats le trouverent par hazard aprés une longue recherche, la frayeur ayant emporté jusqu'au milieu du Milanez ceux qui leur en eussent pû dire des nouvelles.

[a] Dans la Relation du Siege de Fossan par Monluc.

Il demeura deux jours sans presser Fossan, parce que Saluſſes luy avoit donné le rôle des provisions de la Place, qui vrai-semblablement ne devoient pas durer plus long-tems: Mais outre qu'on y avoit pourvû en les ménageant, les Assiegez profiterent d'une faute que Leve commit par trop de précaution. Il leur avoit laissé libre la porte de Coni, comme pour les inviter à s'y retirer: mais les assiegez au lieu d'accepter sa civilité, ne perdirent pas un moment de la liberté qu'on leur laissoit; & se pourvûrent abondamment de l'eau qu'ils trouverent hors de la porte, les cinq puys qu'il y avoit à Fossan ayant été épuisez dés le cinquiéme jour du siege.

Leve ne se fut pas plûtôt apperçû de son erreur, qu'il fit recommencer la baterie; & foudroya de sorte le nouveau travail des Assiegez, qu'il y eut une bréche à passer trente Hommes de front. Les trois Nations dont l'Armée Impe-

1536. riale étoit composée, l'Italienne, l'Espagnole, & l'Alemande, eurent ordre de donner : mais leur ardeur se ralentit lors qu'elles virent derriere la bréche un bon retranchement, dans lequel la Cavalerie Françoise aprés avoir mis pied à terre, étoit entrée pour soûtenir l'assaut. Leve n'osa presser les Espagnols, parce qu'il les reservoit pour conquerir la France. Les Italiens pretendirent être payez avant que de se precipiter dans un peril si visible ; & les Alemans qui ne s'estimoient pas moins que les Espagnols, ne voulurent pas marcher à leur refus.

Cette contestation dura douze jours ; & Leve desesperant de l'appaiser, & s'imaginant que le rôle que Salusses luy avoit mis en main étoit faux, envoya dans Fossan un Trompette sous pretexte de traiter pour la rançon des prisonniers faits dans la fameuse sortie dont on vient de parler, mais en effet pour dire aux Assiegez qu'il étoit fâché de voir tant de Capitaines experimentez, & de vaillans Soldats perir inutilement dans un lieu si foible ; & que s'ils vouloient penser serieusement à leur salut, il seroit ravi de leur faire bonne composition.

Les Assiegez delibererent sur cette offre, & Montpesat fut d'avis qu'on n'y eût aucun égard: mais Villebon qui sçavoit qu'il n'y avoit plus dans Fossan que pour cinq jours de vivres, quelqu'abstinence qu'on y pût pratiquer, se mit en tête de preserver de famine la Garnison, & de tromper Leve par une même ruse. Il representa

à Montpeſat, & à la Roche du Maine, que la conſervation de la France dépendoit abſolument de faire durer autant que l'on pourroit le ſiege de Foſſan ; & que ce ne ſeroit le moyen ni de rendre à leur Roy le plus important des ſervices en luy conſervant ſa Couronne, ni de devenir les Liberateurs de leur Patrie, que de ſe laiſſer mourir de faim dans huit jours au plus tard, ou de ſe faire égorger derriere la bréche ; puis que la France perdroit en eux les meilleures Troupes qu'elle eût, dans la conjoncture où elle en avoit le plus de beſoin. Qu'il valoit donc mieux tâcher de negotier un accord ; qui d'un côté ſauvât la Garniſon, en obligeant ſes propres ennemis à luy fournir des vivres ; & de l'autre côté tint encore un mois à lerte les ennemis, qui n'oſeroient entrer en France tant qu'ils ne ſeroient pas maîtres de Foſſan ; & que ſi on luy vouloit donner commiſſion d'aller trouver Leve, il tâcheroit d'attirer ce vieux renard dans le piége qu'il avoit tant de fois tendu aux autres. 1536.

Tous les Officiers revinrent à cet avis, & Villebon ſuivit le Trompette. Leve luy propoſa des conditions auſquelles il repartit avec une fierté dédaigneuſe, qu'on étoit ſans doute mal informé de l'état des Aſſiegez, puis qu'on tenoit ce langage à des gens qui ſçauroient ſe défendre long-tems, & mourir enſuite l'épée à la main. Villebon ſortit immediatement aprés de la tente de Leve où il étoit, avec tant de marques

1536. d'indignation sur le visage, & se retira si brusquement dans Fossan, que Leve qui l'observoit avec beaucoup de curiosité, acheva de se persuader que les avis du Marquis de Salusses étoient faux. Il renvoya le lendemain sur cette supposition le même Trompette à la Roche du Maine, pour luy témoigner le desir qu'il avoit de le voir. La Roche du Maine instruit par Villebon, suivit le Trompette ; & conclut un Traité avec Leve, dont les principaux articles furent : Que Fossan tiendroit tout le mois courant, dont il n'y avoit encore que quatre jours d'écoulez ; & que la Place seroit renduë de bonne foy le dernier jour ; Qu'on fourniroit cependant tous les matins à la Garnison, ce qui seroit necessaire pour vivre commodement durant vingt-quatre heures ; & que la Roche du Maine avec deux autres Officiers François, seroit en ôtage pour la sûreté des articles[a] : Que s'il se presentoit dans le mois une Armée Françoise à dessein de faire lever le siege, les ôtages seroient rendus ; & que les Imperiaux se retireroient au delà du Pont de Styvre, laissant seulement dans Fossan un Homme pour prendre garde qu'on ne fit point de nouvelles Fortifications ; & qu'on se contentât de réparer la bréche, qui pourroit être mise en l'état où elle avoit été avant le siege : mais qu'en rendant la Place, toute l'artillerie y demeureroit, & tous les chevaux qui auroient plus de six paumes & quatre doits de hauteur.

[a] Dans les Articles de la reddition de Fossan en 1536.

La Palice & d'Acier furent acceptez pour

ôtages ;

ôtages; & l'Empereur n'osant quitter le Piémont qu'aprés la prise de Fossan, fit mine d'assieger Roqueparviere, & Château Dauphin : mais il pressa si peu ces deux Places, qu'elles tenoient encore lors que la capitulation de Fossan fut executée, ensuite de laquelle le Roy envoya Antoine de Noailles pour ramener sa Gendarmerie en France, & l'Empereur rappella les Troupes qui avoient assiegé ces deux Places. 1536.

Il étoit encore à Savillan lors que les Cardinaux Legats de Carpi, & de Trivulce, l'exhorterent à la Paix. Trivulce l'entretint en particulier; & luy demanda s'il ne pouvoit pas assûrer le Roy, que le Duc d'Orleans seroit investi du Duché de Milan, pourvû que la France rendît toute la Savoye, & ce qu'elle tenoit du Piémont. L'Empereur répondit froidement que non; & Trivulce extraordinairement surpris repliqua, qu'il ne pouvoit croire que sa Majesté Imperiale se joüât d'une parole si solennellement donnée au Pape & à tout le Sacré College.

L'Empereur se voyant sans témoins avoüa qu'il s'étoit vangé par une fourbe, de celle que le Roy luy avoit faite; & que comme on avoit usurpé les Etats du Duc de Savoye pendant qu'on l'amusoit par des propositions d'une alliance plus étroite,[a] il avoit aussi promis le Duché de Milan, pour endormir son adversaire durant qu'il se preparoit pour le détrôner.

[a] Dans la Negotiation du Cardinal Trivulce pour la Paix, en 1536.

Trivulce eut beau remontrer combien ce procedé étoit indigne d'un honnête Homme & d'un

1536. Chrêtien, l'Empereur persista dans sa resolution de recüeillir tout le fruit de sa tromperie ; & n'eut plus d'égard à l'avis du Duc d'Alve, de Ferrand Gonzague, des Marquis du Guast & de Marignand, & de ses autres Officiers Generaux, qui vouloient qu'on achevât de chasser les François du Piémont en prenant Turin, & Coni, avant que de les attaquer chez eux. Sa Majesté Imperiale n'écouta plus que le seul Leve, qui sans y penser couroit à sa perte, en ne cessant de representer à son Maître, *que les Sangliers ne se prenoient jamais si commodement que dans leurs bauges*; comme s'il eût voulu justifier par son exemple, que l'Homme, quelque prudent qu'il soit, en pensant éviter la mort ne fait pas une démarche qui ne l'en approche.

Un Astrologue l'avoit assûré durant sa jeunesse qu'il ne mourroit qu'à Saint Denis, & qu'il y seroit enterré. Il s'étoit long-tems moqué de cette prediction ; mais enfin se voyant à la tête de cent mille vieux Soldats prêts d'attaquer la France au dépourvû, il avoit crû que son destin l'appelloit à la conquête de ce beau Royaume: Qu'il le reduiroit en Province de la Monarchie Espagnole : Qu'il le gouverneroit long-tems en qualité de Viceroy ; & que quand sa deniere heure seroit venuë, l'Empereur le feroit porter à Saint Denis où il rendroit l'esprit, & seroit inhumé de même que le Connétable du Guesclin, c'est à dire aux pieds de son Maître.

Il ne faloit pas être fort clair-voyant pour dé-

couvrir l'extravagance de ce projet, cependant il 1536.
fut l'unique fondement de l'entreprise contre la Provence ; & comme il avoit été proposé par celuy des Hommes qu'on tenoit le plus sage, il fut suivi par celuy des Princes qui passoit pour le plus éclairé ; Dieu voulant confondre l'adresse de l'un & le raisonnement de l'autre, comme il venoit de confondre la presomtion de François Premier, en permettant qu'il fût redevable de sa Couronne à la Garnison de Fossan.

Il faut pourtant avoüer que Leve donnant à son Maître un conseil si dangereux, n'oublia aucune des précautions necessaires pour se garentir du blâme qu'il en recevroit en cas de mauvais succez ; car il ne se contenta pas de n'en parler à l'Empereur que lors qu'ils étoient seuls, ni de tirer parole de ce Prince qu'il luy garderoit le secret : mais de plus il soûtint l'avis contraire dans le Conseil de Guerre ; & poussant la dissimulation jusqu'au dernier degré où elle pouvoit arriver, il se fit porter dans la tente de Sa Majesté Imperiale. Il luy embrassa les genoux, & la conjura les larmes aux yeux d'avoir la bonté de se laisser flechir par les remontrances de tant de braves & d'experimentez Capitaines, qui dissuadoient l'entreprise de Provence.

L'adresse cachée sous un procedé si humble en apparence, consistoit en ce que si l'Empereur reüssissoit, comme Leve n'en doutoit presque pas, Sa Majesté en remporteroit toute la gloire lors qu'on viendroit à sçavoir qu'elle s'y seroit obsti-

1536. née contre le ſentiment de tous ſes Officiers, & ne laiſſeroit pas d'en avoir toute l'obligation à Leve qu'i l'avoit propoſée ; & ſi l'Empereur ne reüſſiſſoit pas, on ne parleroit pas dans le Monde de ce qui ſe ſeroit paſſé en ſecret dans le Conſeil de Guerre, mais ſeulement de l'action publique de Leve, qui ſe ſeroit proſterné aux pieds de ſon Maître pour détourner le malheur.

L'Empereur de ſa part ne joüa pas ſon perſonnage avec moins d'induſtrie. Il feignit d'imputer la crainte de Leve au trop d'affection de ce venerable vieillard pour Sa Majeſté Imperiale : Il le remercia de ſes ſoins : Il luy fit un refus obligeant ; & luy dit que ce qui l'empêchoit de deferer à ſon avis, étoit le deſir d'élever ſa reputation au delà de celle du grand Capitaine, en le menant à la conquête, non pas d'un petit Royaume comme ceux de Grenade & de Naples, mais du plus beau de la Chrêtienté, qui étoit la France. Ainſi l'Avant-garde Imperiale eut ordre de traverſer le Fleuve du Var ; & l'Empereur pour achever d'embaraſſer les François, fit courir le bruit qu'il avoit intelligence dans Toulon, & dans Marſeille. Il prit l'occaſion du vingt-cinq de Juillet, qui étoit le jour de Saint Jacques Patron d'Eſpagne pour haranguer ſes Soldats ; & les faire ſouvenir que comme ils avoient débarqué l'année precedente en Afrique à pareil jour, ils devoient auſſi eſperer le même ſuccez, puis qu'il les conduiſoit, non pas contre un Pirate Turc, mais contre un Roy qui n'avoit de Chrêtien que le nom,

& qu'il avoit recherché l'alliance des Infideles pour maintenir le trouble dans l'Europe. Il dépécha bien-tôt aprés Ferrand Gonzague avec la Cavalerie legere, & le Prince de Salerne avec quatre mille de ses meilleurs Hommes de pied pour surprendre Grasse ; mais ils trouverent les avenuës des montagnes occupées par deux mille Fantassins François, qu'il étoit presque impossible de déloger. C'étoit l'Infanterie qui venoit de sortir de Fossan; & s'étoit chargée d'arrêter les Imperiaux, jusqu'à ce que Bonneval Lieutenant du Comte de Tende Gouverneur de Provence, eût démantelé les Villes foibles, fait entrer dans les fortes les vivres qui étoient à la Campagne, gâté ce qui ne se pourroit transporter, brisé les moulins, ruïné les fours, & corrompu les puys par le blé qu'on y jettoit. L'avantage étoit si grand du côté des François, que Gonzague eût été réduit à chercher une autre route, sans la temerité de Montejan qui ouvrit aux Imperiaux le chemin par où ils avoient ordre de passer. 1536.

Montejan Gentilhomme d'Anjou s'étoit rendu fameux pour avoir osé surprendre Genes, quoy qu'il n'eût pas reüssi, & commandoit alors cent Hommes d'armes, & mille Fantassins. Vassé son Lieutenant; qui étoit aussi son Neveu, luy rapporta qu'un Mestre de Camp Imperial s'étoit engagé dans les avenuës de Brignoles avec quelques Troupes qui pouvoient être aisément enlevées; & cet avis suffit pour faire monter à cheval Montejan contre le sentiment de Bonneval, qui bien loin

1536.

ᵃ Dans la Relation de la défaite de Montejan, dressée par le Comte de Tende.

de luy donner le renfort qu'il demandoit, tâcha, mais en vain, de l'arrêter. [a] Montejan ne laissa pas de partir avec sa Compagnie, & celle du jeune Boisy, qui faisoient environ deux cens Chevaux, & trois cens Hommes de pied, commandez par Varti, & par Sampietre Corse qui devint depuis l'abomination des Dames Françoises, en poignardant l'heritiere d'Ornano sa Femme.

Le Mestre de Camp étoit en effet dans Lux, mais Gonzague le suivoit avec dix-huit cens Chevaux; ce qui n'étoit point encore venu à la connoissance de Montejan; lors qu'il détacha Vassé & Torigni avec trente Chevaux pour prendre langue. Vassé & Torigni pousserent jusqu'à Lux, où ils attaquerent le Mestre de Camp qui se retira vers son gros. Gonzague le voyant poursuivi, s'imagina qu'il alloit avoir sur les bras toutes les Troupes Françoises qui étoient en Provence, & fit sonner la charge par ses Tambours & par ses Trompettes. Vassé qui reconnut par là le nombre des ennemis, tourna bride, & rejoignit Montejan: mais il fut obligé de s'arrêter avec luy dans Brignoles, parce que l'Infanterie Françoise avoit marché si vîte, & se trouvoit si incommodée de l'ardeur du Soleil insuportable dans les lieux par où elle passoit, sur tout durant la Canicule, qu'elle ne pouvoit plus ni fuir, ni porter ses armes.

Gonzague qui ne pouvoit croire que les François se fussent avancez vers luy en si petit nombre, envoya les reconnoître par un Provençal qui s'étoit établi dans le Milanez aprés la mort de Bourbon,

qu'il avoit suivi. Le Provençal découvrit la verité, 1536.
& la raporta à Gonzague, qui fit incontinent investir Brignoles, & mit des embûches aux environs. Les chiens effarouchez par la multitude de la Cavalerie Imperiale qu'ils sentoient approcher, reveillerent Montejan, & Boisy, qui monterent à cheval, & firent sortir de Brignoles quelques Cavaliers pour sçavoir la cause de tant d'abois extraordinaires. Les Cavaliers encore endormis de la fatigue du jour precedent, s'aquitterent mal de leur commission, & raporterent qu'ils n'avoient rien vû. Montejan se reposa sur leur parole jusqu'à la pointe du jour, qu'il partit aprés avoir détaché dix Cavaliers, qui chargerent un pareil nombre de ceux de Gonzague, & en prirent huit : mais les deux autres fuyant trouverent Gonzague à cinq cens pas, & l'avertirent de la marche des François. Gonzague les fit charger par la moitié de sa Cavalerie legere, dont ils soûtinrent genereusement l'effort ; & ne laisserent pas de faire une lieuë en se battant toûjours en retraite, jusqu'à ce que les Imperiaux les ayant environnez, & les attaquant de tous côtez, ils succomberent sous le nombre.

Montejan & Boisy resterent prisonniers, & Sampietre se sauva. Cette disgrace qui n'étoit que trop considerable d'elle-même, fut infiniment augmentée par les impostures des Imperiaux, qui publierent qu'ils avoient défait l'Arriere-garde Françoise, & pris les deux Favoris du Roy. Elle jetta dans la Provence une consternation qui

1536. fut remarquée si generale, qu'on fut obligé de changer le premier dessein, qui avoit été d'arrêter les Imperiaux à l'entrée de cette Province, en celuy de les atendre entre la Riviere du Rhône, & celle de la Durance.

Montmorency à qui le Roy venoit de confier le commandement absolu de toutes ses forces, suprima pour un tems la fierté & la rudesse qui luy étoient naturelles, & devint en un moment le plus doux & le plus civil des Cavaliers François. Il ne se contenta pas de partager son autorité avec le Comte de Tende, le Maréchal d'Aubigny, & les autres vieux Officiers: Il appella mêmes au Conseil les Officiers Subalternes les plus experimentez ; & ne laissa point d'Homme de service qu'il n'invitât obligeamment de vive voix, ou par Lettre, de venir contribuer avec luy au salut de sa Patrie.

Ce changement de conduite eut tout son effet, quoy qu'on sçût assez qu'il étoit forcé ; & l'on n'avoit jamais vû ensemble tant de Noblesse, ni si bien équipée, qu'il en accourut au Camp de Montmorency. Cette ferveur si promte & si generale fit rompre aux Suisses la resolution qu'ils avoient prise d'abandonner le Roy ; & Bois-rigault son Ambassadeur les sollicita avec tant de succez, qu'ils luy permirent de lever en secret dix-huit mille de leurs meilleurs Soldats. [a]

[a] Dans la Negotiation de Bois-rigault en Suisse, en 1536.

Les forces de François Premier devenuës par ce renfort à peu prés égales à celles de Charles-Quint en tout, excepté l'experience, se retrancherent

cherent à Cavaillon depuis le Rhône jusqu'à la Durance. On avoit fermé les deux côtez du Camp qui n'étoient point environnez d'eau, par un fossé profond de vingt-quatre pieds, large de seize, & défendu par une multitude prodigieuse d'artillerie. Les Nations étoient logées à part afin d'éviter les querelles, & la tente du General paroissoit au milieu sur une éminence. On y conduisoit par le Rhône toute sorte de provisions; & pour l'attaquer il faloit traverser la Durance, dont le lit n'étoit pas alors fort profond. Mais l'inconstance de ce fleuve supleoit à ce défaut; car le sable qui étoit au fond changeoit de place si souvent & si vîte, que ceux du Païs qui tâchoient de le passer & repasser à gué, trouvoient au retour une fosse creusé au même lieu où ils n'avoient eu d'eau que jusqu'à mi-jambe: outre qu'il n'y avoit pas d'apparence que les Imperiaux hazardassent le trajet de la Durance sans être les Maîtres des Places bâties sur les bords, défenduës par de puissantes Garnisons, & soûtenuës par l'esperance d'un promt secours. 1536.

Le Roy qui s'étoit logé dans Valence commençoit à concevoir une meilleure opinion de ses affaires, lors qu'il y reçut en un même jour trois nouvelles capables de surmonter la fermeté la plus preparée à suporter toutes les malices de la fortune. La premiere fut de la défaite de Montejan. La seconde de la perte de la Ville de Guise, qui venoit d'être livrée au Comte de Rœux General de l'Armée Imperiale de Flandres par la

1536. terreur panique de ceux qui la défendoient, ſans avoir été attaquez ni ſommez; & la troiſiéme qui ſurpaſſoit d'autant plus les deux precedentes, qu'elle étoit abſolument irreparable, conſiſtoit dans la mort avancée du Dauphin de France.

Ce Prince âgé de vingt-trois ans promettoit de reparer avec uſure les pertes que la Monarchie Françoiſe avoit ſouffertes ſous les Regnes de ſon Pere, & de ſon Ayeul. Son humeur étoit entierement contraire à celle des François en general, & de ſes deux Freres en particulier. Il paroiſſoit ſi froid & ſi poſé en toutes ſes actions, qu'à l'entre-vûë de Marſeille le Pape & les plus rafinez Italiens qui accompagnoient Sa Sainteté, ne purent rien penetrer de ce qu'il avoit dans l'ame. cependant il ne laiſſoit pas d'être agreagle, doux, civil, & modeſte avec toutes ſortes de perſonnes, & principalement avec les Dames. Il avoit le tein net & delicat, quoy que tirant ſur le noir: la taille plus aiſée que celle de ſon Pere: le corps mieux proportionné, & la mine auſſi majeſtueuſe. Comme la galanterie étoit alors d'affecter une couleur & de la porter toûjours, il avoit preferé le noir aux autres, parce qu'il l'eſtimoit plus convenable aux perſonnes de qualité. Il aimoit à boire de l'eau aprés le repas lors qu'il avoit fait de l'exercice; & de peur que l'abondance qu'il en avaloit ne l'incommodât, Agnés Beatrix Pacheco Dame d'Honneur de la Reyne Eleonor ſa Bellemere, avoit apporté de Portugal & luy avoit fait preſent d'un vaſe de terre tanée fine, & preſque

ſemblable à la ſigillée ; mais de telle vertu que l'eau que l'on y mettoit ſembloit commencer à boüillir comme ſi elle eût été ſur le feu, ſans neanmoins être privée de ſa froideur, & ſans perdre autre choſe que ſa crudité. 1536.

Ce Prince s'étant échaufé à joüer à la Longue-paume dans le Pré d'Aiſnay à Lyon, commanda à un Page de ſa Chambre de luy porter de l'eau fraîche. Le Page prit le vaſe de Portugal, & courut au puy d'Aiſnay qui étoit le plus proche. Il laiſſa le vaſe ſur le bord du puy, & puiſa de l'eau. Mais dans le moment qu'il regardoit en bas ſi le ſeau étoit plein avant que de le tirer, Sebaſtien Montecuculli qui s'étoit gliſſé parmi les ſpectateurs de la partie de Paume, & cherchoit l'occaſion de faire ſon coup, s'approcha du Page, ſe baiſſa, jetta avec les deux doigts de la poudre d'Arſenic dans le vaſe, [a] & ne ſe retira qu'aprés avoir vû ce que le Page fit enſuite. Ce jeune imprudent pour avoir plûtôt fait ne nettoya point le vaſe. Il ſe contenta de le remplir d'eau ; & le porta à ſon Maître, qui le vuida juſqu'à la derniere goute. Le poiſon ne demeura pas long-tems à produire ſon effet, car il étoit du plus fin, & du mieux preparé ; & le Dauphin qui nonobſtant les convulſions horribles qu'il ſouffroit s'étoit fait mettre dans un brancart pour aller à l'Armée, expira le quatriéme jour ſuivant à Tournon.

[a] Dans l'Interrogatoire de Montecuculli en 1536.

Le parricide Italien de naiſſance, & Medecin de profeſſion, fut arrêté ſur des ſoupçons qui parurent d'abord aſſez legers : mais comme il ſe cou-

1536. pa dans ses réponses, on l'appliqua à la question, dans laquelle il declara qu'il avoit été suborné par Antoine de Leve, & par Ferrand Gonzague, pour commettre le crime. Il en raconta toutes les particularitez de la maniere qu'elles viennent d'être rapportées, & ajoûta qu'il avoit promis de faire perir le Roy & ses deux autres Enfans par la même voye, & qu'on l'avoit arrêté lors qu'il en cherchoit l'occasion. Ceux qui se trouverent noircis par une accusation si nette, tâcherent de s'en justifier en publiant que Montecuculli ne l'avoit faite que pour être plûtôt delivré de la torture, en chargeant des personnes qui ne pouvoient luy être confrontées; & que le Dauphin n'étoit mort que pour s'être épuisé avec la belle de l'Estranges. Cette opinion fut presque aussi universellement reçûë que l'autre; parce que l'on aime à douter des causes des grands évenemens; & le peu de soin qu'on prit de la refuter, la rendit plus vrai-semblable.

Le Cardinal de Lorraine choisi pour porter la nouvelle au Roy, demeura court en commençant à parler, & Sa Majesté devina ce qu'on luy vouloit dire. Elle ressentit dans cette triste rencontre tout ce que la nature a de violent & de passionné: mais au reste elle suporta son affliction avec une fermeté veritablement heroïque, & ne relâcha pas un seul moment de l'application continuelle qu'il faloit apporter pour se défendre contre de si dangereux ennemis qu'elle venoit d'éprouver qu'étoient les siens. Il sembla mêmes que la for-

tune luy voulut donner sujet de respirer aprés tant de pertes. Le Comte Guy de Rangon se mit en devoir de surprendre Genes avec dix mille hommes de pied & six cens Chevaux qu'il avoit levez pour la France aux environs de la Mirandole, & les plus déterminez de ses gens étoient déja sur la muraille, lors qu'Antoine Dorie envoyé tout à propos par André Dorie qui commandoit la Flote Imperiale sur les Côtes de Provence, arriva avec un secours qui donna tant de courage aux Bourgeois, qu'ils soûtinrent l'assaut. 1536.

Rangon qui n'avoit point d'Artillerie, fut obligé de se retirer du côté d'Ast; ce qui donnant sujet aux Espagnols qui assiegeoient Turin, de croire qu'il les venoit attaquer, ils leverent le siege. Ils se retirerent dans le Duché de Milan, & Rangon recouvra aprés leur retraite les Villes de Carignan & de Carmagnole, qu'ils avoient prises avant que d'investir Turin. Comme les François étoient maîtres de la campagne dans le Piémont, ils empêchoient l'Empereur de recevoir aucun convoy par terre; ce qui luy fit reconnoître la faute qu'il avoit commise en s'engageant dans la Provence, sans avoir entierement chassé les François de delà les Alpes. Il commença pour lors à douter du succés de son entreprise; & pour mettre à couvert son honneur en tout évenement, il dépêcha Ascagne Colonne vers le Pape, & les Princes d'Italie, pour leur persuader qu'il faisoit la guerre pour leur interêt plûtôt que pour le sien; & qu'il avoit offert le Duché de Milan au

1536. Duc d'Angoulême à des conditions équitables, que le Roy avoit refusées : Que Soliman se preparoit pour usurper les deux Siciles, en execution du Traité qu'il avoit conclu avec la Forest Ambassadeur de France à Constantinople [a], & que Barberousse paroissoit déja sur la Mer Mediterranée: d'où Sa Majesté imperiale concluoit en demandant d'être assisté d'hommes & d'argent, afin de tirer du refus qu'on luy feroit un pretexte plausible de penser à sa retraitte, si elle y étoit réduite.

[a] Dans la Negotiation d'Ascagne Colonne en Italie, en 1536.

Outre cette instruction generale, Colonne en reçut deux particulieres, l'une d'offrir au Pape & aux Venitiens d'investir du Duché de Milan la personne qu'ils nommeroient, pourvû qu'ils se declarassent contre la France. L'autre ne devoit servir qu'au défaut de la precedente, & portoit que Colonne pour derniere tentative offrît au Pape le Duché de Milan pour Octavien Farnese fils aîné du Duc de Parme; & que si ce beau Fief ne suffisoit pas pour ébranler Sa Sainteté, il ajoûtât que l'Empereur se chargeroit de tirer du Duc d'Urbain une renonciation en bonne forme au Duché de Camerin en faveur d'Octavien. Colonne visita d'abord les petits Princes d'Italie, qui luy promirent d'executer ce qui seroit arrêté avec le Pape & les Venitiens. Il alla ensuite à Venise, où il trouva le Senat trop éclairé pour faire la fausse démarche qu'il luy proposoit. Le Doge luy répondit que la Republique ne pouvoit penser à nommer le Duc de Milan, parce qu'il ne vou-

loit point s'engager dans une Guerre éternelle avec François Premier, & ses Enfans; & que pour les Turcs, elle avoit des avis certains de son Ambassadeur à Constantinople, que Soliman attendroit l'année prochaine à se mettre en campagne. 1536.

La negotiation de Rome ne fut pas plus avantageuse à Colonne. Il confera avec le Pape premierement en public; mais il n'en reçut que des paroles respectueuses dont le sens étoit: Que Sa Sainteté loüoit l'Empereur de ce qu'il disoit avoir voulu faire pour le bien de la Paix; mais qu'il le loüeroit bien davantage s'il la procuroit en effet: Que Soliman étoit à craindre, non pas pour la Flote de Barberousse qui ne sortiroit point des Ports d'Afrique le reste de la Campagne; mais à cause du peu d'obstacle que trouveroient les Infideles dans la Chrêtienté, si l'Armée Imperiale perissoit en Provence, ou si elle faisoit perir celle que le Roy luy avoit opposée devant Avignon.

Les conferences particulieres de Colonne avec Sa Sainteté n'aboutirent à rien de plus solide. Il la trouva trop prudente pour se declarer sur une esperance vaine, trop reservée pour embarasser sa Maison contre la France, & trop prevenuë de l'opinion qu'Octavien obtiendroit bien le Duché de Camerin sans que l'Empereur s'en mêlât. Et de fait elle ne répondit autre chose, sinon que l'interêt des siens ne la touchoit point lors qu'il s'agissoit de le procurer aux dépens d'autruy. L'occasion qui faisoit parler les Italiens avec tant de hardiesse, étoit le peu de progrez de l'Empereur

1536. dans la Provence. Il avoit perdu ses meilleurs Soldats dans les endroits des Alpes où les Païsans étoient continuellement à leurs trousses ; & se sauvoient aprés avoir tiré leurs coups, par des routes inconnuës à tous les Etrangers. Quelques relations portent qu'il eût été luy-même tué par quarante de ces desesperez qui s'étoient jettez dans une tourelle par où il devoit passer, s'ils n'eussent pris pour luy son Chambellan, à cause qu'il portoit sur ses armes une casaque de toile d'or.

Sa Majesté Imperiale ne laissa pas neanmoins de s'avancer jusqu'à Aix capitale de la Provence, qu'elle trouva deserte parce qu'on l'avoit jugée hors de défense, & d'y camper à cause de la commodité de deux éminences qu'il y avoit, capables de loger une grande Armée, & d'une Riviere qui couloit au milieu : mais cet avantage étoit diminué par des défauts ausquels on ne voyoit point de ressource. Le Camp étoit trop éloigné de la Rade de Toulon, d'où il faloit neanmoins faire tout apporter ; & quoy que la Flote Imperiale fournît assez de blé, on ne voyoit du pain qu'à la table des principaux Officiers, parce qu'il n'y avoit ni fours ni moulins dans le plat Païs, où le Soldat étoit par consequent obligé à vivre des fruits de l'Automne qu'on luy avoit laissez exprés pour le perdre.

Et de fait les Alemans qui se gonfloient le ventre de raisins, & les fouloient dans leurs bourguignotes, perirent presque tous de dyssenterie, avec leur Colonel Fronsperg, fils de celuy à qui l'Empereur étoit redevable de la victoire de Pavie,

Pavie, & de la prise de Rome. Antoine de Leve étoit plus que jamais tourmenté de la goutte; & n'osoit plus paroître devant l'Empereur, qu'il avoit engagé mal-à-propos dans la Provence, de peur d'essuyer toute sa méchante humeur. Les autres Officiers se consoloient de la disgrace generale, par le mal qui arrivoit en particulier à l'Empereur, pour n'avoir pas suivi leur opinion; & lors que ce Prince les assembla pour deliberer s'il iroit attaquer les retranchemens du Roy devant Avignon, ils luy répondirent tous froidement, que si on eût suivi d'abord le plan qu'avoit autrefois dressé le Connétable de Bourbon pour la conquête de la Provence, & que l'Armée Imperiale eût marché sans s'arrêter jusque devant Avignon, elle eût pû le prendre d'abord, à cause que le Païs étoit alors en desordre, & que François Premier n'avoit point encore d'Infanterie: mais que ce qui n'auroit en ce tems-là coûté que la peine de marcher étoit devenu si difficile, qu'on ne pouvoit plus l'entreprendre sans temerité. Ils conclurent de là que pour éviter la honte qu'il y auroit à s'en retourner sans rien faire, il faloit assieger Marseille, quoy qu'il n'y eût aucun sujet d'esperer de la prendre. 1536.

L'Empereur suivit leur avis, sur ce qu'il s'imagina qu'il n'y avoit qu'a témoigner de la hardiesse pour sauver sa reputation.[a] Il mena ses Troupes devant Marseille, & s'avança luy-même derriere une vieille masure afin de reconnoître la place; mais le nombre des personnes qui l'accompa-

[a] Dans les Memoires de Ferrand Gonzague.

1536. gnoient ayant donné lieu de soupçonner quel étoit son dessein, on luy envoya de la Ville tant de volées de canon, qu'il fut réduit à faire une retraite precipitée, aprés avoir évité le plus grand danger qu'il courut de sa vie, & vû tomber à ses côtez les plus braves de sa suite.

Cette disgrace suspendit la resolution de travailler aux lignes, jusqu'à ce qu'on eût executé le projet qu'avoit formé le Marquis du Guast, de surprendre la Ville d'Arles. Ce Marquis obtint aisément l'élite de l'Armée Imperiale pour ce sujet : mais il trouva Bonneval & le Prince de Melphe qui commandoient la Garnison, si prêts de le recevoir, qu'il n'osa presenter l'escalade. Son retour si promt n'embarassa pas moins l'Empereur, que le Cardinal de Carpi Legat qui venoit d'arriver pour l'exhorter à la Paix. Sa Majesté ne la vouloit qu'à des conditions avantageuses ; & ses affaires n'étoient pas mêmes en état d'en pretendre de telles, bien loin de les obtenir.

Le Cardinal Trivulce ne reüssit pas mieux auprés du Roy, qui voyoit l'Armée Imperiale à demi ruïnée, & réduite à se retirer par deux nouvelles disgraces. L'une étoit la mort d'Antoine de Leve, qui n'avoit ni pû ni voulu survivre au mauvais état des affaires de l'Empereur, dont il apprehendoit les reproches plus que la mort. Son horoscope ne fut pas tout-à-fait menteuse, quoy qu'elle s'accomplît en un sens bien éloigné de celuy qu'il avoit crû ; puis qu'il mourut dans le Village de Saint Denis en Provence, & fut en-

terré dans l'Eglise de Saint Denis à Milan. 1536.

La seconde disgrace fut l'enlevement d'un convoy si grand, que l'Empereur croyoit qu'il dût suffire durant tout le siege de Marseille. On avoit débarqué à la Rade de Toulon tout ce qu'il y avoit de provisions & de biscuit sur la Flote de Dorie, & on l'avoit chargé sur toutes les bêtes de somme qui s'étoient trouvées au Camp, & dans le Duché de Milan. Les Païsans de Provence encouragez par quelques Soldats François qui se mêlerent avec eux, l'enleverent si generalement, qu'il ne resta pas un animal sans être pris, ou sans avoir les jarets coupez : ce qui porta plus de préjudice à l'Empereur que ne firent les armes des François ; & de fait la premiere nouvelle qu'il en reçut le fit resoûdre à la retraite. On luy voulut persuader de brûler la Ville d'Aix lors qu'il en sortiroit : mais il jugea sagement que ce seroit donner trop de sujet à la raillerie, que de se vanger sur des murailles & des toits deserts, de l'affront que la fortune luy faisoit. Il tomba neanmoins en partie dans l'inconvenient d'Alexandre à la prise de Persepoli, puis qu'il abandonna le Palais des anciens Comtes de Provence à la rage du Duc de Savoye.

Ce Prince eut la dureté d'y mettre le feu, & mêmes de regarder l'embrasement jusqu'à ce que tout eût été consumé. Son dessein étoit de brûler les Titres qui justifioient que les trois quarts du Piémont appartenoient au Comté de Provence, ou du moins en relevoient.[a] Mais on avoit eu soin

[a] Dans le Recüeil des Titres des Comtes de Provence.

1536. de transporter les Papiers de consequence en lieu de sûreté ; & Loüis Treize convainquit depuis Charles Emanuel Petit-fils du Duc, que son Ayeul s'étoit abusé.

Les malades de l'Armée Imperiale furent laissez à la discretion des François, & les convalescens eurent ordre de se placer au milieu de l'Armée. La Cavalerie étoit presque toute démontée, & l'Infanterie si lasse qu'elle laissoit par les chemins ses armes pour marcher. Les plus déterminez n'étoient pas même en état de soûtenir une premiere attaque, quelque legere qu'elle eût été, si Montmorency eût voulu profiter de l'occasion.

Bois-rigault Ambassadeur de France en Suisse avoit admirablement servi sa Patrie ; car encore que les Cantons se fussent engagez à l'Empereur de ne fournir aucun Homme au Roy Tres-Chrêtien, & qu'il y eût eu des défenses affichées dans tous les Cantons sur peine de la vie, de prendre parti avec les François, le Roy n'avoit pas laissé d'en tirer plus de Soldats & de meilleurs qu'auparavant, par le soin qu'avoit pris Bois-rigault de détromper les Magistrats en leur remontrant : que la Maison d'Aûtriche n'avoit pas oublié ses anciennes pretentions sur les Suisses ; & qu'elle n'auroit pas plûtôt conquis la France, qu'elle tourneroit ses armes contre eux : Que si elle ne les attaquoit pas si tôt, les Cantons ne laisseroient pas de retomber dans leur ancienne misere, puis qu'ils ne toucheroient plus l'argent de France ; & que l'Empereur aussi ne leur en donneroit plus, lors

qu'il n'auroit plus rien à craindre pour le Duché de Milan. Ces raisons qui ne pouvoient être plus fortes ni plus veritables, avoient bien dessillé les yeux de ceux qui les écoutoient, mais elles ne leur avoient pas tout-à-fait redonné le courage. Ils s'étoient contentez d'insinuer à Bois-rigault, *qu'on ne pouvoit tout au plus que le laisser faire, & feindre de ne s'en pas apercevoir.* Bois-rigault avoit interpreté ces termes generaux comme si on luy eût permis d'agir pour son Maître, pourvû que ce fût sans éclat; & avoit pris des mesures avec le brave Colcemit le meilleur & le plus experimenté Colonel de sa Nation, qui dans une taille des plus petites avoit une force prodigieuse, & un courage à l'épreuve des plus grands dangers. Cet Officier intrepide avoit mené vingt mille Soldats au Camp d'Avignon, & ne demandoit qu'à se signaler avec eux dans une entreprise hardie. Il en avoit plus d'une fois prié Montmorency, qui par une retenuë à contre-tems ne pouvoit ni se resoudre de poursuivre les ennemis, ni permettre qu'on se mît à leurs trousses: ce qui donna pretexte de soupçonner qu'il ne vouloit partager avec personne la gloire d'avoir sauvé l'Etat. Il repetoit à tout moment l'ancien proverbe, *qu'il faloit dresser un pont d'or à son ennemi fuyant* [a]; & ne consideroit pas que le General Grec qui l'avoit mis en vogue, s'en étoit servi dans une occasion toute differente de la sienne, puis que ç'avoit été en un tems que l'Armée de terre des Perses étoit encore entiere aprés la disgrace arri-

1536.

[a] Themistocle.

1536. vée à ses Vaisseaux ; & composée d'un si grand nombre d'Hommes, qu'un Soldat Grec auroit eu cinquante Persans du moins à combattre : au lieu que l'Armée Imperiale n'étoit plus que de vingt-cinq à trente mille Hommes : Qu'elle étoit dans un état pitoyable, & dans une generale disette ; & celle de France au contraire, outre les vingt mille Suisses de Colcemit, consistoit en six mille Alemans commandez par le Comte Guillaume de Furstemberg, & douze mille François, qui se fussent trouvez au nombre de vingt-cinq ou trente mille en allant à l'ennemi, par les grosses Garnisons des Places frontieres qui n'eussent pas manqué de les joindre en passant : celle de Marseille, sans compter les autres, étant de six mille Hommes de pied sous les Officiers Sampietre, d'Amboise, d'Aubigny, de Chandenier, de Fontrailles, d'Escuisson, & de Varti, outre les Compagnies d'Ordonnances de Barbezieux, de Montpesat, de la Roche du Maine, de Villebon, de Boutieres, & de Genoüillac Maître de l'artillerie. A quoy l'on peut ajoûter que la Cavalerie Françoise étoit en état d'agir,[a] le Roy n'ayant perdu que les Compagnies d'Ordonnance de Montejan, & de Boisy : Qu'il y avoit prés de six mille Gentilhommes à cheval : Que rien ne leur manquoit : Qu'on ne risquoit rien en hazardant deux ou trois Hommes frais contre un Homme harassé ; & la plus belle Armée que la France eût vû depuis plusieurs siecles, contre les miserables restes de la dyssenterie & de la famine.

[a] Dans la Relation de la retraite de Provence en 1536.

Aussi l'Empereur declara qu'il étoit moins obligé de son évasion à sa bonne fortune, qu'à la moderation de Montmorency; & qu'il n'avoit tenu qu'à ce Favory de l'opprimer dans les montagnes, ou de le devancer à Genes, où il eût trouvé toute l'artillerie & le bagage que Dorie venoit d'y débarquer, ou enfin d'enlever tout d'un coup le Duché de Milan dans lequel il n'étoit resté que la dixiéme partie des Garnisons necessaires pour le défendre: tant il est dangereux de commettre les grands Emplois aux personnes qui n'ont pas tant d'experience que de fidelité. 1536.

Ainsi l'Empereur arrriva à Nice sans être traversé que par les Païsans de Provence; & mettant le Marquis du Guast en la place de Leve, luy donna son Armée à ramener dans le Milanez, pendant qu'il s'alla mettre dans les Galeres qui l'attendoient à Genes pour le porter en Espagne. La nouvelle de sa retraite fut portée au Roy le même jour quinze de Septembre, qu'il reçut celle de la levée du fameux siege de Peronne.

Les Comtes de Nassau & de Rœux encouragez par la facilité qu'ils avoient euë à prendre Guise, s'étoient presentez ensuite devant cette Place qu'ils traitoient de Colombier, supposant qu'elle ne feroit pas de resistance. Et de fait les Habitans avoient resolu de l'abandonner, lors qu'Estrumel Homme de qualité & de reputation dans les Armées y mena sa Femme & ses Enfans: retint les Bourgeois de s'enfuir en offrant de partager tout le peril; & épuisa sa bourse & celle de

1536. ſes amis à payer les Soldats qui voulurent s'enfermer avec luy pour ſoûtenir le ſiege.

Philippe de Boulainvilliers Comte de Dammartin s'y jetta le lendemain avec ſa Compagnie d'Hommes d'armes : mais perſonne ne contribua tant à la défendre que Fleuranges, qu'on nommoit alors le Maréchal de la Mark. Ce grand perſonnage par un preſſentiment ſecret qu'il devoit bien-tôt mourir, voulut finir ſa vie par une action plus remarquable que celles qu'il raconte de luy-même dans ſes Memoires. Il ſe développa avec adreſſe de la Cavalerie & de l'Infanterie des Païs-Bas, qu'il luy falut percer : Il s'écoula au travers de l'Armée Imperiale avec cent Hommes d'armes ; & s'enferma dans Peronne avec eux ſans en avoir perdu un ſeul, quoy qu'il fût aſſuré qu'on ne luy feroit point de quartier s'il tomboit entre les mains des ennemis.

Sercut, Seſſeval, & Moyencourt y conduiſirent prés de trois mille Hommes de pied, & aiderent Fleuranges à ſoûtenir la plus horrible batterie, & les aſſauts les plus furieux qui euſſent été livrez depuis que la Guerre avoit commencé entre la France & l'Eſpagne. Le plus conſiderable fut celuy qu'on redoubla trois fois de ſuite contre la Tour, ſi fameuſe par la longue priſon de Charles-le-ſimple ; & le nombre des Soldats que les aſſiegeans y perdirent les ayant obſtinez à la prendre, au lieu de les rebuter, ils la renverſerent enfin par une mine, ſous les ruïnes de laquelle fut accablé le brave Dammartin en faiſant travailler à l'éventer.

Le

Le retranchement qui se trouva derriere, arrêta l'impetuosité des Imperiaux, & les fit changer de baterie.[a] Ils jetterent des feux d'artifice sur les maisons, qui n'étant que de bois, s'enflâmoient incontinent ; & lors qu'ils appercevoient l'embrazement, ils braquoient leur canon du même côté, pour empêcher les assiegez de l'éteindre. Le mal étoit si grand que la prudence humaine n'y pouvoit remedier ; & Peronne eût été consumée, s'il n'eût tombé une pluye si à propos que les deux partis l'estimerent miraculeuse, tant elle fut abondante & continuelle. Les assiegez manquoient de poudre ; & le Duc de Guise leur en fournit, en attirant par une fausse alarme les forces de l'ennemi à l'une des extremitez du Camp, pendant que son convoy passoit par l'autre. Ainsi les Comtes de Nassau & de Rœux qui avoient promis à l'Empereur de conquerir ce qui luy manquoit de la Gaule Belgique, furent obligez à se retirer sans aucun effet, aprés avoir vû ruïner leur Armée devant Peronne.

1536.

[a] Dans le détail du fameux Siege de Peronne en 1536.

On rendit des honneurs extraordinaires à Fleuranges ; & le Roy luy témoigna qu'il n'y avoit rien qu'il ne dût esperer, pour recompense de sa vertu. Mais à peine eut-il salüé Sa Majesté, qu'un Courier le vint avertir de la mort de Robert de la Mark son Pere ; ce qui l'obligeant à prendre la poste pour Sedan, une fiévre maligne l'arrêta, & le fit expirer à Lonjumeau.

La Cour se consola de sa perte par l'arrivée de Jacques Cinq Roy d'Ecosse, avec un secours

1536. qu'elle n'attendoit plus. Ce Prince s'étoit embarqué avec seize mille bons Soldats, & les menoit en France. Mais la tempête l'avoit tenu si longtems en mer, qu'en mettant pied à terre il avoit appris que l'Empereur s'étoit retiré de Provence: Que le siege de Peronne étoit levé; & que les Espagnols n'avoient osé attaquer la Guienne. Sur quoy il avoit renvoyé ses gens en Ecosse, & étoit allé trouver le Roy pour luy demander en Mariage Madelaine de France sa derniere Fille. Le Roy differa de répondre favorablement pour deux raisons, l'une que la Princesse n'étoit gueres propre pour le Mariage, & l'autre qu'on apprehendoit d'irriter l'Angleterre: mais enfin ces deux obstacles furent levez; & l'on fit les Nôces avec beaucoup de pompe.

Les Suisses en consideration du secours que la France avoit tiré d'eux, obtinrent une Tréve pour le Comté de Bourgogne; & Annebault eut ordre de laisser le Gouvernement de Piémont à Burie, qui surprit la Ville de Casal: mais il ne la put garder, parce que le Comte de Bandras manqua de le joindre à point nommé avec les Troupes qu'il luy avoit promises.

L'Hyver se passa dans les mêmes divertissemens que s'il y eût eu une Paix profonde, excepté que le Roy crut qu'il luy étoit permis d'employer toutes sortes de moyens pour contraindre l'Empereur de luy tenir parole en ce qui regardoit l'investiture du Duché de Milan. Sa Majesté Tres-Chrêtienne étoit convaincuë de la haine

irreconciliable de l'Empereur pour elle; & les Ambassadeurs de France dans toutes les Cours Etrangeres luy écrivoient que les Emissaires Imperiaux ne cessoient de la décrier, afin de la rendre si noire dans les esprits des Chrêtiens, qu'ils s'unissent tous avec luy pour exterminer les François. Le Cardinal du Bellay l'avoit informée que dans la Harangue, ou pour mieux dire l'invective prononcée contre elle à Rome par l'Empereur, il luy étoit échapé de la menacer que s'il tournoit une autre fois ses armes contre elle, il ne s'arrêteroit qu'aprés l'avoir mise en chemise, quand mêmes les Turcs seroient entrez au milieu des Provinces Hereditaires de la Maison d'Aûtriche, pour y faire diversion en faveur de la France, & les auroient à moitié conquises, quoy qu'il ne fût pas d'ailleurs assez presomptueux pour croire de pouvoir resister aux François & aux Infideles, si les uns & les autres l'attaquoient en même-tems. 1536.

C'étoit principalement sur cette menace que François Premier avoit envoyé à Constantinople Jean de la Forest Gentilhomme d'Auvergne, avec ordre de negotier à la Porte du Grand Seigneur. La Forest étoit sçavant, & parloit le Grec vulgaire. Il ne manquoit ni d'esprit ni d'adresse, & s'étoit ajusté de longue-main aux mœurs des Orientaux. Il menoit d'ailleurs avec luy le fameux Guillaume Postel, qui sçavoit jusqu'à douze Langues Orientales. L'audiance luy fut long tems refusée par les intrigues des Agens secrets que l'Empereur & le Roy des Romains son Frere entrete-

1536. noient à Constantinople. Mais enfin il vit Soliman, & luy representa qu'il n'y avoit pas loin de la côte d'Albanie à celle de Calabre, & que l'occasion ne pouvoit être plus favorable de poursuivre les desseins de son Bisayeul[a] sur l'Italie : Que l'Empereur venoit de perdre sa reputation en France, aprés avoir épuisé ses tresors ; & qu'il n'avoit plus de vieux Soldats, ni de Chefs experimentez : Qu'il ne pouvoit suffire à défendre en même-tems le Royaume de Naples, & le Duché de Milan, si la Flote des Turcs se presentoit devant Tarente, lors que l'Armée Françoise entreroit dans le Milanez ; & que c'étoit là le foible par où la Maison d'Aûtriche devoit être attaquée, si on pretendoit de l'abaisser.[b]

[a] Mahomet Second.

[b] Dans la Negotiation de la Forest à Constantinople en 1537.

Soliman dont l'esprit n'étoit pas si barbare qu'on le publioit parmi les Chrêtiens, n'ajoûta pas foy aux raisons de la Forest dans toute leur étenduë. Il jugea seulement l'occasion assez belle pour occuper quelque Place maritime sur les côtes de Naples, ou de Sicile ; & répondit à la Forest, que la Flote des Musulmans paroîtroit dés le commencement de l'Eté de mil six cens trente-sept sur la mer Adriatique. La promesse étoit apparemment impossible dans l'execution, parce que Soliman n'avoit point de Vaisseaux de Guerre. Mais on reconnut bien-tôt aprés, combien ce Prince étoit puissant, & ponctuellement obeï ; car à peine eut-il commandé au Bassa d'Egypte de luy tenir prêts quatre-vingt Vaisseaux pour le mois de May, que ce Gouverneur en-

voya couper dans les forêts de Cilicie & de Caramanie le bois qui étoit necessaire ; & les quatre-vingt Vaisseaux furent incontinent bâtis & mis en état de voguer. Mais il faloit rompre avec les Venitiens avant que d'entrer dans leur Golphe, & la Republique sans y penser en fournit le pretexte à Soliman. Elle venoit de signer un Traité avec l'Empereur, dans lequel la Maison d'Aûtriche avoit fait couler un article qui regardoit la défense mutuelle des Etats d'Italie. On n'a pas bien sçû par quelles voyes Soliman en eut connoissance ; mais il en fit de grandes plaintes à l'Ambassadeur de la Republique, comme si elle se fût liguée avec ses ennemis, & qu'elle se fût ingerée de mettre des bornes à ses conquêtes. Les menaces que sa Hautesse ajoûta à cette plainte furent suivies des effets, & l'on saisit tous les Vaisseaux Marchands Venitiens qui trafiquoient en Turquie. 1537.

Pendant que l'orage se formoit contre l'Empereur du côté d'Orient, le Roy voulut en Occident proceder contre luy dans les formes, & tint son Lit de Justice au Parlement de Paris le quatorze de Janvier mil cinq cent trente-sept, accompagné des Princes de son Sang, des Pairs, des Officiers de la Couronne, & de cinquante Evêques. Capel Avocat General fit un long discours pour montrer que l'Empereur étoit Feudataire du Roy à cause des Comtez de Flandres, d'Artois, & de Charrolois ; & que cependant il avoit souvent pris les armes contre son Seigneur Suzerin, & fait

1537. entrer en France de formidables Armées : d'où il conclut en demandant que les trois Fiefs que l'on vient de nommer fussent réünis à la Couronne comme vaccans par des forfaitures si publiques, que personne n'en pouvoit pretendre cause d'ignorance. Le Parlement ordonna que l'Empereur seroit cité sur la frontiere pour répondre en personne, ou du moins par ses Deputez, sur les Conclusions du Procureur General ; & le tems qu'on luy avoit prescrit pour comparoître s'étant écoulé sans que personne se fût presenté de sa part, il y eut Arrêt conformement à la Requête du même Procureur General.

Toute la difficulté consistoit à l'executer ; & l'on commencça d'y travailler en ravitaillant Teroüanne, que le Comte de Rœux tenoit bloquée avec toute la Cavalerie des Païs-Bas. Annebault & Diez en reçûrent l'ordre, & l'executerent avec autant de bonheur que de prudence. Montmorency qui commandoit l'Armée Françoise dans la Picardie assiegea Hesdin ; & sur le rapport de quelques personnes qui disoient avoir long-tems demeuré dans la Place, que le rempart de la muraille ne pouvoit être renversé par l'effort de l'artillerie, il perdit quinze jours à faire des mines, dont aucune ne reüssit. Il falut donc avoir recours aux batteries, qui firent en trois jours une bréche large de vingt-cinq toises. L'assaut fut resolu pour une heure aprés midi ; & le Roy qui n'étoit logé qu'à cinq cens pas des lignes, le voulut voir donner. La nouvelle n'en fut pas plûtôt répanduë

par le Camp, que la jeune Nobleſſe impatiente de ſe ſignaler aux yeux de ſon Souverain, anticipa l'heure, & ſans attendre le ſignal courut à la bréche. Elle monta deſſus : y planta cinq ou ſix Enſeignes ; & s'y maintint prés de demi-heure ſans y faire de logement, quoy que rien ne la couvrît des coups des Imperiaux. Mais ceux qui devoient commencer l'attaque n'étant pas encore prêts, elle porta la peine de ſa temerité ; & fut repouſſée aprés avoir perdu deux Freres de la Maiſon d'Harcourt, & le Comte de Sancerre. L'avantage que les aſſiegez pouvoient tirer de ce malentendu, fit differer l'aſſaut juſqu'au lendemain, mais la Garniſon le prevint par une capitulation qui ne luy laiſſa que la liberté de ſortir avec ſes armes. 1537.

Les François allerent de là droit à Saint-Pol, qui leur ouvrit ſes portes. La ſituation de cette Place au milieu de Bethune, de Dourlens, de Teroüanne, de Heſdin, de Lilers, & d'Arras, fit deliberer ſi on la fortifieroit. La pluſpart des Officiers eſtima que ce ſeroit perdre autant de tems & de dépenſe à cauſe des incommoditez du lieu, dont il n'étoit pas poſſible de ſe garentir. Mais Antoine Caſtello Ingenieur Italien ſçut ſi bien perſuader au Roy, qu'il rendroit Saint Pol la meilleure Place de l'Europe en un mois & demi de travail, que la commiſſion luy en fut donnée[a], & l'Armée du Roy demeura cependant ſans action, excepté que Saint-Venant fut emporté de force par Baqueville, & la Lande, Capitaines d'Infanterie.

[a] Dans le Plan de la Fortification de Saint-Pol, preſenté au Roy en 1537.

1537. Le succez ne répondit point à la promesse de Castello ; & le tems qu'il avoit demandé s'écoula, sans que Saint-Pol fût en état de défense. Mais soit qu'on se repentît d'avoir employé tant d'argent mal-à-propos, ou qu'on cherchât à déguiser la faute qu'on venoit de faire en la continuant, on s'imagina qu'il n'y avoit qu'à mettre dans Saint-Pol les meilleures Troupes de l'Armée en aussi grand nombre qu'il en pourroit tenir, pour s'en éloigner aprés sans que cette Place eût rien à craindre.

Sur ce dangereux principe on en commit la garde à Villebon, & à Moyencourt, qui s'étoient signalez la campagne precedente ; & on leur donna outre leurs Compagnies d'Ordonnance, les deux cens Chevaux-legers de Martin du Bellay, & les Compagnies de la Salle, de Saint-Aubin, de Blerancourt, & d'Inville, de cinq cens Hommes chacune. Toute cette Cavalerie n'étoit que pour garder la Ville, puis que le Seigneur de la Paleterie s'étoit obligé à défendre le Château avec mille Fantassins qu'on luy permit de choisir dans l'Infanterie Françoise. La Place fut abondamment pourvûë d'artillerie, de munitions de Guerre & de bouche, & d'argent, non seulement pour payer les Gens de Guerre, mais pour hâter & achever les travaux ; & on licencia l'Armée sans se metttre en peine de celle qu'assembloient les Flamans, & sans laisser d'autres Troupes sur la frontiere que les huit mille Alemans de Furstemberg, & les Hommes d'Armes

mes de la Roche du Maine, & d'Esperies. On imputa cette negligence à deux causes; l'une fut l'impatience du Roy de retourner à Paris; & l'autre consistoit en ce que l'argent necessaire pour faire subsister l'Armée le reste de la campagne, avoit été détourné. 1537.

Villebon & Moyencourt qui craignoient ce qui leur arriva, firent visiter leur Place, & les Experts rapporterent qu'il faloit encore trois mois pour la mettre en défense: ce qui les obligea de mettre eux-mêmes la main à l'œuvre, afin que personne ne se dispensât du travail. Mais ils furent prevenus par la diligence des Imperiaux, dont l'Avant-garde s'avança jusqu'aux portes de Saint-Pol sous le Comte de Rœux. Le dessein des Flamans n'étoit pas d'attaquer la Place, mais seulement de tenir en haleine la Garnison Françoise, jusqu'à ce qu'ils eussent enlevé les Alemans de Furstemberg qu'on leur avoit rapporté n'être pas assez sur leurs gardes, lors qu'une Lettre interceptée leur fit changer ce dessein incertain & dangereux, en un autre de plus grande importance, & de moindre risque.

Les Coureurs de Rœux arrêterent un Homme chargé d'une dépêche pour Montmorency. Elle étoit écrite de la main du Seigneur Francisque qui avoit le principal soin des Fortifications de Saint-Pol sous Castello; & ne contenoit autre chose sinon, que si les Imperiaux qui venoient de reconnoître la Place l'attaquoient aussi-tôt, elle ne pourroit éviter d'être prise; mais s'ils attendoient en-

1537. core quinze ou vingt jours, ils y consumeroient inutilement leur Armée.

Il ne falut que cela pour arrêter Rœux devant Saint-Pol, & pour l'obliger de mander au reste des Troupes Imperiales de l'y venir joindre. L'artillerie des Flamans fit incontinent une bréche de trois cens pieds de large, où la Cavalerie pouvoit monter, & l'assaut fut donné & soûtenu des deux côtez avec une égale vigueur. Mais au plus fort de la mêlée trois Compagnies d'Infanterie Espagnole s'étant avancées entre le boulevard & la porte de Hesdin où il n'y avoit que des tonneaux remplis de terre pour toute défense, se firent aisément voye par là, & donnerent à dos à ceux qui défendoient la bréche. Ainsi la Ville de Saint-Pol fut forcée; & le Roy perdit quatre mille cinq cens de ses meilleurs Hommes, pour s'être trop fié à la parole d'un Ingenieur, puis que les Flamans les passerent tous au fil de l'épée, excepté Villebon, Martin du Bellay, & peu d'autres.

Le Comte de Rœux mit ensuite le siege devant Montreüil, qui n'osa se défendre; & fit investir Teroüanne, dont les Flamans recevoient alors plus d'incommoditez. La crainte de perdre cette derniere Place contraignit le Roy de contrevenir au Traité que la Forest avoit conclu avec les Turcs, en rappelant l'Armée qui étoit en marche pour attaquer le Duché de Milan, & l'envoyant en Picardie sous le Duc d'Orleans devenu Dauphin, & sous Montmorency qui par un bonheur tres-rare dans l'Histoire étoit en même-tems

1537.

Favori du Pere & du Fils. Les Assiegez manderent qu'ils manquoient de poudre & d'Infanterie; & Annebaut se chargea d'y en mettre avec sa Compagnie de Cavalerie, celles de Piennes, de Thaix, d'Ossun[a], de Termes, & de Sansac, & deux d'Albanois. Il le fit avec toute la prudence & le bonheur qu'on pouvoit souhaiter: mais au retour l'indiscretion de la jeune Noblesse qui l'accompagnoit, gâta la plus belle action Militaire qui se fût executée depuis dix ans entre les deux Couronnes. Teroüanne avoit été ravitaillée sans obstacle, parce que les deux Corps détachez de l'Armée Imperiale pour observer la marche d'Annebaut, s'étoient si fort égarez durant la nuit, que venant à se rencontrer ils s'étoient attaquez comme s'ils eussent été ennemis. Ils ne venoient que de se reconnoître, & par consequent de terminer leur combat; ce qui leur ôtoit la pensée de charger Annebaut dant sa retraite, lors que trois cens Volontaires François contraignirent leurs Commandans de les mener contre l'ennemi pour rompre au moins chacun une Lance en faveur de leurs Maîtresses, & pour satisfaire de cette sorte à la galanterie qui étoit alors en usage. Annebaut irrité de leur imprudence; & craignant de les perdre, fut obligé de faire halte à dessein de chercher l'occasion de les dégager: mais les Imperiaux attaquez par un si petit nombre de Cavalerie, s'étoient déja ouverts pour l'envelopper. Ils étendirent peu à peu leurs deux aîles: Ils se saisirent d'un petit bois par lequel il faloit que

[a] Les manuscrits l'écrivent ainsi, quoyque les imprimez mettent Aoussun.

1537. les François fissent leur retraite ; & le défendirent si long-tems, qu'Annebaut accablé de toutes leurs forces demeura prisonnier aussi-bien que les trois cens Volontaires qu'il vouloit dégager. Ossun qui avoit déja traversé le pont avec sa Compagnie lors que les Imperiaux y arriverent, courut à Hesdin changer de cheval ; & retournant avec ceux qui le voulurent suivre sur le lieu du combat, surprit les ennemis dans le desordre où les mettoit le partage des prisonniers, & leur enleva une partie de leur butin ; commençant à meriter par ce coup d'essay la reputation qu'il eut depuis, du plus intrepide Cavalier de son tems.

La temerité des Volontaires, & la disgrace dont elle avoit été suivie, n'empêcherent pas le secours de Teroüanne, parce que le renfort qu'on y avoit jetté mit la Garnison en état d'attendre le Dauphin, & Montmorency, qui marchoient pour la dégager avec quinze cens Lances, deux mille Chevaux-legers, douze mille Hommes de pied Alemans, & quinze mille François. Leur approche fit chercher aux Flamans un expedient pour lever le siege de Teroüanne sans honte ; & ils n'en trouverent point de meilleur que d'accepter une Treve de trois mois entre la France & les Païs-Bas, que le Connétable offroit au Duc d'Arscot.

La Flote des Turcs n'avoit pas manqué de paroître sur les côtes des deux Siciles, suivant les mesures que Barberousse [a] avoit prises avec la Forest Ambassadeur de France à Constantinople, quoy que cet Ambassadeur fût mort en la conduisant.

[a] Amiral des Turcs.

L'esperance qu'elle avoit d'occuper quelques Ports étoit d'autant mieux fondée, que Troile Pignatelli banni de Naples, Gentilhomme de merite & d'experience à la Guerre, s'étoit donné à Soliman sans neanmoins changer de Religion, & servoit de guide aux Troupes des Infideles dans la seule vûë de se venger de Pierre de Tolede Viceroy de Naples, qui avoit fait trancher la tête à son frere. Pignatelli leur fit mettre pied à terre à Castro proche de Tarente, qu'ils surprirent; mais comme il n'y avoit aucune diversion du côté de Milan, les bonnes Places de Naples & de Sicile se trouverent si bien munies, que les Turcs furent obligez de réduire toutes leurs hostilitez à faire des esclaves. 1537.

Barberousse leur Chef étoit averti qu'il y avoit à Fondi prés de Naples, la plus belle Dame de l'Europe. C'étoit l'incomparable Livie Gonzague, qui avoit chosi ce lieu retiré pour y vivre en solitude pendant que son Mari commandoit la Cavalerie-legere de l'Empereur dans le Milanez. Comme on ne pouvoit faire un present plus agreable à Soliman, elle fut destinée pour servir d'ornement au Serail; & Barberousse fit de nuit mettre pied à terre à deux mille Hommes, qui surprirent la Ville de Fondi, & entrerent dans le Château où la Dame qu'ils cherchoient étoit endormie. Le bruit qu'ils firent la reveilla; & tout le loisir qu'elle eut, fut de se jetter en chemise par une fenêtre; & de se refugier dans les montagnes voisines si à propos, que les Turcs entrant dans sa chambre ne la trouverent pas.

1537. Mais son évasion ne fut pas tout-à-fait heureuse, puis qu'elle tomba entre les mains des Bandits; & quelques sermens qu'elle fit depuis que ces voleurs avoient conservé tout le respect qu'ils devoient à sa personne, elle fut assez malheureuse pour ne le persuader qu'à tres-peu de gens.

Les armes des Turcs eurent plus de succez dans la Hongrie, où elles défirent par adresse les trente mille Hommes que le Roy des Romains leur opposoit pour leur empêcher de passer le Pont d'Essec; & cette perte ayant contraint l'Empereur d'envoyer en Alemagne pour couvrir l'Aûtriche, une partie des forces qui gardoient le Duché de Milan, la France crut que la conjoncture de conquerir le reste du Piémont étoit revenuë. Et de fait les Garnisons y étoient foibles; & le Marquis de Saluffes venoit de se faire tuer, en observant de trop prés la Ville de Carmagnole. Il fut donc resolu d'y faire passer la Cavalerie avec les deux mille Alemans que Christophle de Virtemberg avoit levez pour le Roy: mais on choisit pour General celuy des Officiers François, qui en étoit le moins capable.

Burie que cet employ regardoit, parce qu'il avoit été Gouverneur de Turin, n'étoit pas l'Homme qu'il faloit à Montmorency. Il n'avoit pas cinq cens livres de rente, cependant il étoit au dessus du bien. [a] Il s'étoit élevé de simple Archer d'Hommes d'Armes, aux premieres Charges, mais il n'en étoit redevable qu'à sa vertu. Il n'avoit point d'autre Protecteur en Cour que le Roy, dont

[a] Dans l'Histoire de France de Puyguillon.

il avoit été connu à Coignac lieu de leur commune naissance, lors que Sa Majesté n'étoit encore que Comte d'Angoulême; & il avoit toûjours vécu en Cavalier, qui croyoit n'avoir pas besoin d'autre appuy que celuy de son Maître. 1537.

Humieres étoit un sujet plus propre à être avancé par le Favory. Il avoit de l'esprit & de la souplesse: Il faisoit exactement sa Cour, & ne se mettoit pas autrement en peine d'où luy venoient les graces qu'il recevoit. Il étoit toûjours prêt de prendre les engagemens necessaires à ses interêts; & Montmorency qui luy avoit déja fait donner la Compagnie d'Ordonnance du Dauphin, étoit assuré que les Troupes de France en Italie ne recevroient point d'autres mouvemens que les siens, s'il mettoit Humieres à leur tête.

Il n'en falut pas davantage pour le faire General, mais il n'étoit pas si facile de l'acrediter dans l'Armée. Elle étoit presque toute composée d'Etrangers, qui prevenus uniquement en faveur de ceux de leur Pays, & qui ne faisoient aucun cas du merite. Ils n'étoient pas satisfaits qu'on leur envoyât un Courtisan pour General; & bien loin que la presence d'Humieres les desabusât, elle augmenta le mal. Il n'étoit point accoûtumé à prendre luy-même des resolutions sur le champ, ni à recevoir agreablement les avis qu'on luy donnoit lors qu'il ne les avoit pas proposez. Au reste il étoit le plus fier des hommes, & le plus delicat sur l'honneur qu'il croyoit luy être dû. De là vint

1537. qu'il se broüilla d'abord avec le Comte Guy de Rangon, qui devoit être son Lieutenant General, & qu'il l'obligea de prendre la poste pour s'aller plaindre à la Cour, & pour declarer qu'il ne vouloit plus servir sous Humieres.

La desertion de Rangon attira celle de presque tous les Italiens, qui s'étoient enrôlez sous les Enseignes de France: Ce qui donna loisir au Marquis du Guast Gouverneur de Milan, de renforcer les Garnisons d'Ast & de Verceil. Humieres ne laissa pas de resoudre le siege d'Ast, & de se mettre en devoir de l'assieger: mais les Alemans luy firent tant de querelles à leur mode, tantôt en pretendant qu'il leur appartenoit de garder l'Artillerie, tantôt en demandant qu'on leur payât leur solde par avance, qu'il fut contraint de se retirer vers Turin. Les Ennemis le chargerent en queuë: mais il les repoussa vigoureusement, & fut secondé par Charles de Cossé Comte de Brissac, qui ne faisant que sortir de Page soûtint avec les deux cens Chevaux Legers qu'on luy avoit donné à commander, tout l'effort des Imperiaux tant que dura la retraitte; & se developa toûjours de leurs Escadrons avec une adresse & une presence d'esprit, que les Officiers des deux Partis ne purent assez admirer.

Les Alemans ne furent pas plûtôt hors du danger, qu'ils prirent le frein aux dents; & forcerent Humieres de leur payer le double de ce qui leur étoit dû,[a] & de les licencier. Il s'en falut peu que la Ville de Turin ne se perdît dans cette corruption

[a] Dans la Relation de la retraite d'Ast par Humieres.

ruption de discipline Militaire. Cœsar de Naples Gouverneur de Vulpian pour l'Empereur, corrompit un bas Officier Gascon, qui luy livra le boulevard proche de l'Eglise de Sainte Marie. Cinq Compagnies de l'Infanterie Espagnole y entrerent; & les Soldats du Gascon qui n'étoient pas de l'intelligence, se sauverent dans la Ville par la porte du boulevard, qu'ils laisserent ouverte. Bonnivet qui avoit passé la nuit au jeu, sortit au bruit qu'ils firent en entrant: ramassa quelques Soldats: alla droit au boulevard; & enferma avec sa halebarde la porte que les ennemis qui montoient par des échelles n'avoient point apperçuë, à cause de l'obscurité de la nuit. Ils demeurerent ainsi enfermez; & Boutieres Gouverneur de Turin eut le loisir d'appeller à son secours toute sa Garnison, & la Bourgeoisie, qui les taillerent en piéces. Cette tentative toute infructueuse qu'elle avoit été, fit prévoir à Langey qui étoit alors dans Turin, que la France alloit perdre le Piémont, si elle n'y faisoit bien-tôt passer une nouvelle armée. Il prit la poste, & trouva le Roy malade d'une fiévre tierce à Meaux, ce qui ne l'empêcha pas de representer à Sa Majesté: Que les Places delà les Alpes n'étoient pas suffisamment munies: Qu'il étoit déja dû deux montres aux Garnisons; & que les Soldats ne vivant plus dans une exacte discipline, commençoient à faire perdre aux Piémontois ce qui leur restoit d'inclination pour la France. Le Roy assura Langey qu'il envoyeroit en toute diligence en Piémont 1537.

1537. une puissante Armée sous le Dauphin, assisté des conseils de Montmorency, & luy donna à porter vingt-cinq mille écus à Turin. Il étoit tres-difficile de passer les Alpes, parce que les Imperiaux en avoient saisi les avenuës. Cependant Langey sçavoit si parfaitement les détours, qu'il arriva à Turin sans perte : mais avant que l'Armée du Dauphin fût entrée dans le Piémont, le Marquis du Guast se mit en campagne avec vingt-cinq mille Hommes de pied, trois mille Chevaux, douze canons, & autant de coulevrines. Il attaqua la Ville de Quiers, & la prit de force en quatre jours par la lâcheté d'Azal son Gouverneur, qui s'alla cacher dans une cisterne lors qu'on donnoit l'assaut. Albe ne tint pas plus long-tems, quoy que Jules Ursin qui y commandoit témoignât plus de résolution ; & la Garnison qui se voyoit trop exposée à l'artillerie que les Imperiaux avoient dressée sur une colline, le contraignit de capituler.

Cœsar Fregose qui s'étoit enfermé dans Querasque y soûtint deux assauts, mais il ceda au troisiéme faute de remparts. Il ne restoit plus que Turin & Pignerol que le Marquis du Guast crut emporter par un blocus, ce qui luy eût reüssi sans le secours que mena le Dauphin. Il étoit de dix-huit cens Hommes d'armes, autant de Chevaux-legers, quinze mille Hommes de pied François, & huit mille Alemans, resolus de forcer les barricades que du Guast avoit dressées sur le chemin de Chaumont à Suze.

Montmorency les reconnut avec Burie qui faisoit la charge de Maître de l'Artillerie, & trouva qu'elles étoient commandées par deux collines d'où l'on pourroit batttre en cavalier ceux qui seroient dedans. L'ordre fut aussi-tôt donné à des Troupes choisies entre les François, d'en saisir une, durant que le Comte Guillaume de Furstemberg & ses Alemans s'empareroient de l'autre; & la Cavalerie-legere de Brissac se mit en devoir de soûtenir celle des deux attaques qui en auroit besoin. Les François plus agiles que les Alemans, les prévinrent, & monterent sur la colline gauche [a] avant qu'on les eût aperçus; d'où ils avoient déja chassé les Imperiaux de leurs barricades à coups d'arquebuses à croc, lors que Furstemberg arriva à la colline droite. Il s'en rendit aussi le maître; & le desordre que causerent les Imperiaux qui fuyoient des deux côtez fut tel, que si la prévoyance de Montmorency se fût étenduë jusqu'à faire monter à cheval deux cens Hommes d'armes, ou cinq cens Chevaux-legers, au lieu de six-vingt de Brissac, toutes les Troupes ennemies qui n'étoient point dans Suze, eussent été facilement coupées en se retirant à Veillane, & les François eussent ainsi défait dix mille Hommes sans rien hazarder. Le Marquis du Guast qui s'étoit campé à Rivole n'eut pas plûtôt rejoin ses gens qui revenoient de Suze, qu'il fit sa retraite avec eux dans Monac. Le Dauphin s'en approcha; & luy presenta la bataille qu'il refusa si bien, que de peur d'être contraint de l'accepter il se retira delà le Pô.

1537.

[a] Dans la Relation de la prise des barricades de Suze, en 1537.

1537. Les François devenus maîtres de la campagne recouvrerent aiſément leurs Places ; & le Marquis du Guaſt qui craignoit d'autant plus de perdre celles qui reſtoient à l'Empereur dans le Piémont, qu'elles étoient, pour ainſi dire, les dehors du Milanez, ne ceſſa pas de faire ſolliciter le Roy qui venoit d'arriver à Turin, juſqu'à ce qu'il eût obtenu de Sa Majeſté pour l'Italie une Tréve à peu prés ſemblable à celle qui avoit été dreſſée pour les Païs-Bas. Les principaux articles étoient : Que chaque Parti joüiroit ſans trouble de la banlieuë & des autres dépendances des Places dont il étoit en poſſeſſion : y mettroit telles Garniſons qu'il luy plairoit : releveroit les Fortifications tombées : en feroit de nouvelles ; & que les difficultez qui ſurviendroient ſeroient decidées par trois Arbitres, dont l'un ſeroit nommé par l'Empereur, l'autre par le Roy, & le dernier choiſi par les deux Nations, ou tiré au ſort : Que les deux Armées ſeroient licenciées dés le lendemain de la publication de la Tréve ; & qu'elle dureroit juſqu'au vingt-quatre de Mars mil cinq cens trente-huit, ſauf à la prolonger.

Dés qu'elle fut ſignée, le Marquis du Guaſt alla viſiter le Roy à Carmagnole. Son équipage étoit magnifique, mais il fut blâmé d'avoir paru en cette action de civilité la cuiraſſe endoſſée, quoy que le reſte de ſes habits fût tout-à-fait galant. On prit d'autant plus garde à cette formalité, que quelques Courtiſans François ſe ſouvenoient encore que le Marquis de Peſcaire

ſon Couſin germain, aprés avoir pris le Roy devant Pavie, s'étoit allé deſarmer, & vêtir d'un habit noire & tout ſimple pour ſaluër Sa Majeſté. Le Marquis du Guaſt prit une precaution merveilleuſe à parler dans la Conference qu'il eut avec Sa Majeſté, & durant le feſtin qu'elle luy fit; mais elle n'en uſa pas de mêmes, puis qu'il luy échapa de dire que ſans la Tréve elle eût fait revenir la Flote de Solyman ſur les côtes d'Italie : ce qui depuis coûta la vie à deux Ambaſſadeurs de France, comme on verra dans la ſuite de cette Hiſtoire. 1537.

Au ſortir du Piémont le Roy laiſſa Montejan pour commander ſes Troupes delà les Alpes, & mit pour Gouverneurs, Langey dans Turin, Pontremol dans Pignerol, Caſtelpers dans Savillan, & Dros dans Montevic. Il n'y eut point de changement dans les autres Places; & la Tréve ayant fait naître dans les deux Partis des diſpoſitions à la Paix, le Cardinal de Lorraine & Montmorency confererent entre les Frontieres du Languedoc & du Rouſillon avec le Chancelier Granvelle & le Commandeur de Cannes, qui s'étant obſtinez à vouloir que le Duc de Savoye fût entierement rétably, ſans permettre qu'on parlât du Duché de Milan pour le Duc d'Orleans,[a] la Negotiation fut rompuë dés le premier point; & les Plenipotentiaires ſe contenterent de prolonger la Tréve pour ſix mois, afin qu'on ne leur reprochât pas de s'être ſeparez ſans avoir rien fait.

[a] Dans la Negotiation du Cardinal de Lorraine & de Montmorency avec Granvelle & Cannes.

1537. Montmorency ne laissa pas d'ére recompensé de l'Épée de Connétable, quoy qu'il eût fait si peu de chose; mais Aubigny, Biez, & Bonneval, par le conseil & la sage resolution desquels il avoit preservé la Provence de l'invasion de l'Empereur, ne remporterent que la gloire d'avoir bien servi: tant il y a d'irregularité dans les biens que la Cour distribuë, lors que la faveur entre en concurrence avec la vertu.

Le Pape qui n'avoit rien contribué à la suspension d'Armes, s'imagina qu'il en pourroit tirer deux avantages également importans à sa personne & à sa dignité. Le premier de s'allier avec les deux plus puissans Princes de la Chrêtienté, du consentement de l'un & de l'autre. Le second de les exciter à faire partir les Evêques de leurs Etats, pour assister au Concile qui se devoit tenir à Vicence. L'affaire étoit trop délicate d'elle-même; & Sa Sainteté y prenoit trop d'interêt, pour la ménager par Procureur. Elle prevît le besoin qu'elle auroit de toute son adresse, aussi-bien que de toute son autorité, pour y reüssir; & ses Nonces en France & en Espagne reçûrent ordre de negotier en toute maniere une Entreveuë, entre elle, l'Empereur, & le Roy, en quelque place maritime d'Italie.

Le Roy n'avoit pas perdu l'inclination naturelle qu'il avoit pour les Conferences de vive voix, quoy qu'il y eût été plus d'une fois malheureux, comme on a vû dans toutes celles qu'il avoit acceptées ou recherchées; & l'esperance

de procurer enfin au Duc d'Orleans le Duché de Milan, avoit encore assez de charmes pour le faire agir contre ses propres interêts, nonobstant qu'il n'eût que trop d'experience pour connoître que ce n'étoit qu'un leurre qu'on luy presentoit. L'Empereur moins entêté du pouvoir de sa bonne mine, & moins prevenu, fit plus le difficile: mais enfin il accepta l'Entrevûë par le même motif qui l'avoit obligé de la proposer luy-même en d'autres rencontres, c'est-à-dire à dessein d'abuser encore une fois de la credulité du Roy. 1538.

Le Duc de Savoye s'imagina avec aussi peu de fondement que le Roy, que le premier article qu'on decideroit dans une Assemblée si illustre, seroit celuy de son rétablissement, & préta volontiers sa Ville de Nice, la seule piece qui luy restoit de son naufrage, celles du Piémont, que l'Amiral de Chabot n'avoit pas voulu prendre, ayant été saisies par les Espagnols sous pretexte de les mieux garder. Le Pape, l'Empereur, & le Roy, y arriverent au commencement de Juin mille cinq cens trente-huit, & il ne fut pas difficile de deviner quel seroit le succés de l'Entrevûë par la premiere difficulté qui s'y trouva.

L'Empereur ne voulut point traitter directement avec le Roy, & s'obstina si fort à pretendre [a] que le Pape portât la parole des deux côtez, qu'on fut obligé de le contenter ; ce qui ne parut pas neanmoins si étrange que de voir que

[a] Dans les particularitez de l'Assemblée de Nice en 1538.

1538. le Roy agreât cette forme de negotier, sur la parole secrette qu'on luy donna que l'Empereur auroit honte de se relâcher dans une Assemblée aussi publique qu'étoit celle de Nice : mais qu'elle ne seroit pas plûtôt finie, que ce Prince retournant en Espagne feindroit d'avoir été jetté par la tempête sur la côte d'Aigues-Mortes, où le Roy se rendroit sous couleur de visiter le Languedoc, & là leurs Majestez s'accommoderoient sans Arbitres en vingt-quatre heures.

Ainsi la Conference de Nice ne fut qu'une Comedie qu'on donna à toute l'Europe du consentement des deux Interessez ; & le Pape trop éclairé pour prendre le change, profita du mépris qu'on faisoit de sa dignité en le faisant servir de Messager de l'Empereur au Roy, & du Roy à l'Empereur. Il ne proposa que par maniere d'aquit les matieres qui devoient être examinées de part & d'autre, & il travailla à fond sur celles de ses Alliances & du Concile, qui faisoient alors ses veritables interêts. Le Roy promit de faire reüssir le Mariage d'Antoine de Bourbon premier Prince du Sang, avec Victoire Farnese fille du Duc de Parme ; mais le Contrat n'en fut point signé, parce que la bienseance vouloit que le Duc de Vendôme pere de l'Accordé fût present. Cependant le Roy l'avoit laissé en Picardie, & la Conference ne devoit pas durer assez long-tems pour luy donner le loisir de venir ; outre que la Providence ne vouloit pas permettre que Henry le Grand qui devoit être Fils de l'Accordé, sortît

d'une

d'une Femme qui n'étoit pas de sa qualité. 1538.

L'Empereur n'agrea pas si facilement le Mariage de la Duchesse Doüairiere de Florence sa Fille naturelle avec Octavien Farnese Fils aîné du Duc de Parme : Aussi les obstacles qui s'y rencontrerent d'abord, étoient presque invincibles. Octavien n'avoit pas encore douze ans accomplis ; & le Pape ne luy pouvoit apparemment donner que le Duché de Camerin, qui ne suffisoit pas pour entretenir la Fille d'un Empereur selon sa qualité, & la Duchesse Doüairiere avoit une aversion étrange d'épouser un enfant. Elle étoit de complexion amoureuse, quoy que sa vertu & l'éducation qu'elle avoit reçuë de la Duchesse de Savoye sa Tante, l'eussent accoûtumée à resserrer son inclination dans les bornes permises. Son premier Mariage luy avoit été inutile, parce qu'elle étoit alors trop jeune pour en goûter les douceurs ; & maintenant qu'elle avoit dix-huit ans, on parloit de luy donner aprés quatre années de veuvage un Mary qui n'avoit qu'onze ans & demi. Cependant on l'obligea d'y consentir pour deux raisons ; l'une que l'Empereur étoit persuadé de ne pouvoir autrement conserver le Milanez, qu'en attachant en toute maniere à ses interêts le Pape, qu'il prevoyoit devoir vivre long-tems : l'autre que le nouveau Duc de Florence le pressoit de luy permettre d'épouser une des Filles du Duc de Parme, ce qui l'eût rendu plus puissant que ne souhaitoit Sa Majesté Imperiale ; & le Pape menaçoit de la luy donner, si on ne sacrifioit la Doüairiere de Florence

1538. à Octavien Farnese. Ainsi Sa Sainteté obtint presque tout ce qu'elle pretendoit pour soy, & comme elle craignit ensuite qu'on ne luy reprochât d'avoir sollicité l'Assemblée de Nice dans la seule vûë d'agrandir sa Maison, elle pressa tellement l'Empereur & le Roy, qu'ils luy accorderent une prolongation de la Tréve pour dix ans, afin de luy faire supporter avec plus de patience le delay d'envoyer au Concile les Evêques de leurs Etats.

Le Roy ne tira du Pape en consideration du Mariage d'Antoine de Bourbon, qu'une Bulle qui confirmoit les Indults accordez autrefois par le Pape Eugene Quatre au Roy Charles Sept, pour le Chancelier de France, & pour le Parlement de Paris. Mais l'Empereur trouva son avantage en plusieurs manieres dans la surceance d'armes pour dix ans; car outre qu'il s'assura pour long-tems de la possession du Duché de Milan, il previnț une sedition qui luy eût infailliblement fait perdre ce Duché, dont les peuples accablez luy firent representer peu de tems aprés par Archinto le plus éloquent homme de Lombardie: Que cinq mille Espagnols, sous pretexte de n'être pas payez, s'étoient retranchez à Galerata, d'où ils ravageoient toute la campagne: Que les Milanois avoient esperé de trouver dans la Tréve la fin de leurs miseres; & que cependant ils étoient plus maltraitez qu'ils ne l'avoient été sous la tyrannie de Leve, parce que les soldats se hâtoient de faire leur derniere main, de peur d'être licenciez à cause

du peu de besoin qu'on auroit d'eux durant une longue Tréve : Que s'il leur étoit dû quelque chose il les faloit payer ; mais si on ne leur devoit rien, il faloit que Sa Majesté Imperiale fît cesser leur violence, ou qu'elle permît aux Peuples de la repousser. 1538.

Comme la harangue d'Archinto n'étoit que trop veritable, elle offensa d'autant plus l'Empereur qu'on le pressoit à contre-tems de remedier à un mal qu'il ne pouvoit, ni ne vouloit guerir. Il ne s'attacha pourtant qu'aux dernieres paroles qui sembloient le menacer d'un soûlevement general ; & regardant Archinto avec une fierté dédaigneuse, il ne luy répondit autre chose sinon, qu'il s'adressât à Granvelle son Chancelier. Granvelle joüa admirablement son personnage ; car il n'entretint Archinto que d'affaires generales, jusqu'à ce que l'ayant tiré insensiblement à l'autre bout de la Sale, il luy fit une correction extraordinairement aigre ; & s'adoucissant sur la fin de l'entretien, il fit approcher tous les Députez, & leur mit en main un ordre de l'Empereur au Marquis du Guast d'appaiser le desordre.[a]

[a] Dans le recit d'Archinto aux Bourgeois de Milan.

Ces Deputez virent bien qu'on se moquoit d'eux de les renvoyer au Marquis, qui manquant d'argent n'auroit pas plus d'autorité qu'eux sur les Espagnols. Ils rapporterent ingenuëment à leurs compatriotes de quelle maniere on les avoit reçûs : ce qui n'eût pas manqué d'exciter une revolution generale dans le Duché de Milan, si le Roy n'eût prolongé la Tréve ; parce que les Peuples aprés

1538. avoir éprouvé les Dominations de France, & d'Eſpagne, & les avoir comparées l'une à l'autre, ſe repentirent enfin d'avoir ſecoüé le joug de la premiere.

Mais l'utilité principale que l'Empereur tira de la Tréve, fut dans la conjoncture des affaires de Gueldres. Charles d'Egmont qui en étoit Duc ſe voyant ſans Enfans, avoit inſtitué heritier le Roy Tres-Chrêtien, & écrit à Sa Majeſté qu'elle envoyât des Troupes pour s'aſſûrer de ſon Etat. Le Roy qui avoit trop tôt licencié les ſiennes, perdit tant de tems à les remettre ſur pied, que les Eſpions de l'Empereur en Gueldres découvrirent ce qui étoit contenu dans le Teſtament. Sa Majeſté Imperiale ne s'aviſa pas neanmoins pour le rendre inutile de produire la Tranſaction [a] du predeceſſeur de ce Duc avec l'Archiduc Philippe ſon Pere, par laquelle le Duché de Gueldres devoit être uni aux Païs-Bas, ſupoſé que ſa Ligne maſculine vint à manquer. Ce titre étoit trop viſiblement nul au fond & dans les formes; & l'on n'avoit garde d'irriter les Peuples, en menaçant de changer leur Gouvernement ancien, puis qu'on ſe vouloit ſervir d'eux pour faire revoquer la diſpoſition de leur Souverain en faveur de la France. On ſe contenta de leur inſinuer que le Duché de Gueldres deviendroit le theâtre ordinaire de la Guerre entre les deux Couronnes, ſi le Teſtament de leur Duc avoit lieu; & cette crainte ſuffit pour exciter dans le Païs une rebellion, dont il n'y eut que deux Villes exemtes. Le

a La Tranſaction eſt parmi les manuſcrits de Gueldres, dans la Biblioteque du Roy.

Duc pris au dépourvû, & ne recevant point de fecours de France, fut reduit à capituler avec fes Sujets, & à faire un Teftament nouveau par lequel il appelloit à fa fucceffion le Duc de Cleves fon Coufin germain. 1538.

La Cour Imperiale & celle de France ne laiffoient pas neanmoins de fe préparer pour l'Entrevûë d'Aigues mortes, lors que le Chancelier du Bourg qui avoit fuccedé à Duprat, prévint par une chute dont il mourut, la difgrace dont il étoit menacé pour ne vouloir pas faire aveuglément tout ce que l'on fouhaitoit de luy. Il fit place à Poyet, qui commença fes fonctions en propofant au Roy des Edits de reformation, dont le principal fut que les Curez porteroient tous les ans aux Grefs leurs Extraits Baptiftaires.

Comme l'Empereur n'avoit eu pour but dans la Conference d'Aigues-mortes, que d'empêcher le Roy d'appuyer le mécontentement de ceux de la Ville de Gand qui commençoit à éclater, elle ne dura que jufqu'à ce que le Roy luy eut promis de ne s'en point mêler. Sa Majefté Tres-Chrêtiene vifita le premier jour l'Empereur dans fa Galere, & demeura enfermée une heure avec luy. Le fecond l'Empereur vint à fon tour voir le Roy dans Aigues-mortes, où il fut magnifiquement traité. Il y paffa la nuit; & le Roy le conduifit jufqu'à fa Galere, où l'on mit auffi-tôt à la voile.

Deux celebres évenemens terminerent l'année mil cinq cens trente-huit. L'un fut la longue maladie du Roy dans Compiégne, caufée par une

1538. ulcere aux parties que la pudeur défend de nommer. Sa Majesté en guerit alors, mais elle en mourut neuf ans aprés. L'autre fut le peril évident où le Maréchal de Montejan se mit de perdre le Piémont. Cet Officier de la Couronne vaillant & fidele, mais temeraire & presomptueux, ne se vit pas plûtôt établi dans son Gouvernement du Piémont, qu'il pressa le Marquis du Guast Gouverneur de Milan de luy envoyer un Ambassadeur, & d'en recevoir un de luy. Le Marquis au lieu de le traiter d'extravagant le prit au mot, & fit partir pour Turin le Mestre de Camp du Regiment de Lombardie, qui étoit le plus subtil & le plus adroit de ses Ministres. Montejan fit loger cet Ambassadeur de nouvelle invention chez le Juge de Turin, où il se mit incontinent à faire belle dépense, & à former une entreprise sur le lieu de sa residence, qui ne fut découverte qu'un moment avant qu'elle dût éclater, quoy qu'elle le fût neanmoins assez-tôt pour être déconcertée.

On traita Montejan de ridicule pour avoir tranché du Roy; & sa mort qui survint bien-tôt aprés, le mit à couvert des reproches que sa vaine gloire meritoit. Annebaut luy succeda; & les réjoüissances de la Cour de France redoublerent à Compiégne pour la convalescence du Roy, qui fut visité par la Reyne de Hongrie Gouvernante des Païs-Bas.

Fin du huitiéme Livre.



ARGUMENT
DU NEUVIÉME LIVRE.

FRANCOIS devenu plus experimenté par tant de disgraces passées, forme le dessein de se mieux gouverner à l'avenir, & resout en même-tems la disgrace de ses trois favoris Il commence par l'Amiral de Chabot, & le fait arréter. On luy avoit persuadé que les Commissaires qu'il avoit nommez pour faire le Procez à l'Amiral, le condamneroient à la mort, & il se proposoit de luy donner grace : mais l'Arrest sauve la vie à l'Amiral, & le Roy ne luy peut donner que les biens confisquez. Ceux de Gand se revoltent, & la meilleure partie de la Flandre suit leur exemple. Ils envoyent des Deputez au Roy en qualité de Seigneur Suzerin, pour le prier de les remettre sous sa Domination. L'Empereur se trouve d'autant plus empêché, qu'il n'y peut remedier autrement que par sa presence ; & que s'il n'y va promtement, il perdra le reste des Païs-Bas. Tous les chemins luy sont fermez, à la reserve de celuy de la France ; & c'est pour se l'ouvrir qu'il promet au Roy de luy restituer le Duché de Milan aussi-tôt qu'il aura traversé la France, son honneur ne luy permettant pas de le faire plûtôt, de crainte qu'on ne luy reproche d'a-

voir acheté au prix de ce Duché la grace qu'il demande. Le Roy luy envoye le Connétable de Montmorency qui se laisse tromper par une équivoque assez grossiere. L'Empereur traverse la France, & on le reçoit magnifiquement dans Paris: mais il y commet une tres-noire ingratitude. Il apprend que l'on delibere de l'y arrêter; & gagne la Duchesse d'Estampes, en l'obligeant à garder une bague de grand prix qu'il feint de laisser tomber par mégarde, & qu'elle ramasse. Le Connétable l'accompagne jusque sur la frontiere, & le somme de luy tenir parole. L'Empereur l'amuse jusqu'à ce qu'il se voit en lieu de sûreté, & se moque ensuite de luy par l'explication de l'équivoque. Le Roy en est si touché, qu'il disgracie le Connétable à son retour, & le confine dans sa Maison de Chantilly. Deux Dames contribuent à la disgrace du Chancelier Poyet. On luy fait son Procez, & il est condamné à toutes les peines qui sont au dessous de la mort: mais il témoigne tant de foiblesse, que personne ne le plaint. Le Dauphin attaque inutilement Perpignan; & Langey n'ayant point de forces capables de resister aux Impériaux, sauve le Piémont par adresse. Montluc negotie admirablement à Venize; & Polin oblige les Turcs de revenir au secours de François Premier.



FRANÇOIS



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE NEUVIÉME.

Où l'on voit les choses les plus remarquables arrivées sous son Regne durant les années mil cinq cens trente-neuf, 1540, 1541, 1542, *& partie de* 1543.



N ne demeura pas long-tems aprés la Conference d'Aigues-mortes, sans découvrir le veritable sujet qui avoit obligé l'Empereur Charles-Quint à la rechercher. La Ville de Gand capitale de la Flandre joüissoit de plusieurs Privileges semblables à ceux des Villes libres d'Alemagne. Ils étoient si anciens 1539.

1539. qu'on ignoroit leur origine ; & les Comtes du Païs n'entroient en possession de leur Souveraineté, qu'aprés les avoir confirmez. Celuy dont la Bourgeoisie étoit le plus jalouse, consistoit en ce qu'elle ne pouvoit être chargée d'aucun impôt sans son consentement ; & lors qu'elle l'avoit accepté, les Officiers de la Ville l'égaloient entre les Habitans à proportion de leurs facultez, & de leur industrie : le levoient ; & le portoient eux-mêmes au Tresor des Comtes. Cependant l'Empereur ayant vû le sien épuisé ; & ne sçachant où trouver les grandes sommes necessaires pour se défendre en tant de lieux où il étoit attaqué, s'étoit hazardé de violer le Privilege de Gand en ses deux articles. Il ne s'étoit pas contenté d'exiger sans la participation des Magistrats, un droit nouveau sur le vin qui entroit dans Gand : mais il avoit encore voulu que ses Officiers le levassent, de peur que si ceux de la Ville y étoient employez, ils n'y procedassent avec négligence. Il est vray que pour faire cesser les plaintes que ces Magistrats eussent pû faire d'un mépris si visible de leur dignité, on leur avoit accordé leur provision franche ; & l'on avoit étendu la même grace aux Ecclesiastiques, & aux Maisons Religieuses.

Mais les précautions que la prudence humaine avoit suggerées au Conseil de l'Empereur, acheverent de former l'orage au lieu de le prévevenir, en rendant universel le mécontentement qu'on ne pretendoit donner qu'aux moindres

Bourgeois. Le Peuple se voyant seul sous le faix, refusa de le porter ; & ceux qui en étoient exemts se doutant bien que ce ne seroit pas pour long-tems, augmenterent le tumulte par leur complaisance, & par leurs brigues, jusque là que la Ville aprés avoir chassé le Comte de Burre son Gouverneur, & s'être soûlevée, envoya des Deputez à François Premier [a] pour luy representer : Qu'il étoit son ancien & legitime Seigneur Suzerin : Qu'il n'avoit pû l'aliener sans son consentement : Qu'il avoit droit de la reünir à son Domaine par la felonie du Feudataire ; & que si Sa Majesté la vouloit recevoir, elle étoit en état, non seulement de se remettre sous son obeïssance, mais encore d'y ramener toutes les autres Villes du Comté de Flandres, qui ne demandoient pas mieux que d'être rejointes à la Monarchie Françoise, dont elles se plaignoient d'avoir été detachées. La conjoncture de rétablir le Royaume dans son premier lustre étoit si belle, que depuis huit cens ans il n'en étoit point arrivé de semblable ; & tous les Politiques avoüoient qu'elle étoit plus infaillible sans comparaison, & moins hazardeuse en toute maniere, que n'avoient été celles dont s'étoient neanmoins prévalus avec tant de gloire pour eux, & de sûreté pour leur Sujets, le Roy Charles Cinq en chassant les Anglois de la Guienne, & le Roy Charles Sept en reünissant la même Guienne, & la Normandie, à sa Couronne. Mais l'esperance imaginaire d'obtenir enfin le Duché de Milan pour le Duc d'Orleans, l'emporta

1539.

[a] Dans la Requeste presentée au Roy par ceux de Gand, en 1539.

1539. dans l'esprit du Roy sur la conqueste des País-Bas, qui ne luy pouvoient échapper, supofé la desertion de la Flandre.

Il ne fit point d'autre accüeil aux Deputez de Gand, que celuy que sa civilité ne refusoit à personne; & il écouta leurs propositions avec autant de froideur, que s'il ne se fût point agi de son interest, ni de celuy de son Etat. Il ne les renvoya pas mêmes à son Conseil pour y être examinées; mais il répondit sur le champ qu'il ne pouvoit accorder à ceux de Gand ce qu'ils demandoient, à cause de la Tréve où il étoit avec l'Empereur

La repartie fut si surprenante, que les Deputez douterent s'ils l'avoient bien entenduë, jusqu'à ce que le Chancelier Poyet à qui ils s'adresserent ensuite, leur eut declaré qu'ils s'abusoient de croire que la France voulût rentrer en Guerre avec l'Empereur à leur consideration. Mais ils eurent bien plus de sujet de s'étonner, lors qu'ils apprirent peu de tems aprés que la même Tréve avoit été violée pour une cause plus legere en toute maniere; sçavoir pour tirer raison du meurtre de deux Etrangers, ausquels aprés leur mort on avoit donné la qualité d'Ambassadeurs, quoy qu'ils eussent été surpris, non pas en marchant avec un train conforme à leur dignité, mais en descendant le Pô dans une vieille Barque, comme deux personnes de la lie du Peuple.

L'Empereur avoüa depuis qu'il ne s'étoit jamais trouvé dans un embarras semblable à celuy, où il entra par les deux nouvelles qui luy furent appor-

tées en même-tems, de la revolte de ceux de Gand, & des Deputez qu'ils envoyoient en France; & ceux qui blâmerent depuis avec si peu de discretion ce Prince de la resolution hardie qu'il prit ensuite, n'ont peut-être pas assez examiné le concours de tant de circonstances toutes fâcheuses, dont sa prevoyance se trouvoit alors presque accablée. 1539.

La revolte de Gand étoit de plus grande importance qu'elle ne paroissoit d'abord, parce qu'elle ne mettoit pas seulement la Maison d'Aûtriche en danger de perdre les Païs-bas, mais elle l'exposoit de plus à succomber en Alemagne sous la vengeance des Protestans, qui n'eussent pas manqué de l'opprimer, puis qu'ils ne laisserent pas sans cela de la porter jusques sur le bord du precipice. Les secours qu'elle tiroit d'Alemagne étant ainsi retranchez, il luy eût été impossible de conserver ce qu'elle tenoit dans l'Italie; & lors que sa puissance auroit été enfermée delà les Pirenées, elle n'eût presque plus été d'aucune consideration dans l'Europe, & se seroit trouvée exposée comme auparavant à l'invasion des Mores.

* Dans le Manifeste du Marquis du Guast, en 1540.

Il falloit donc appaiser en toute maniere le soûlevement de ceux de Gand; & la plus grande difficulté qu'y voyoit l'Empereur, étoit que cela dépendoit absolument de sa presence, & qu'il ne pouvoit agir par Procureur. Il étoit né dans cette Ville: Il connoissoit le genie de ses Habitans: Il les avoit toûjours traitez avec plus de douceur que ses autres Sujets; & lors que ses confidens s'étoient étonnez de cette diversité de conduite,

1539. il leur avoit répondu que c'étoit parce que si ce Peuple luy échappoit une fois, il ne retourneroit jamais sous sa Domination. De plus le remede de courir au feu pour l'éteindre ne pouvoit être utile, si on n'y couroit promtement: cependant l'Empereur étoit bien éloigné de s'y trouver dans le tems commode, puis qu'à parler exactement il n'y avoit pas mêmes de chemin qui luy fût ouvert pour y aller. Car il n'y avoit pas d'apparence qu'il retournât dans le Duché de Milan, où les Peuples étoient au desespoir; & quand il s'y seroit exposé, les Troupes qu'il y avoit laissées n'étoient pas suffisantes pour l'escorter dans les Cercles d'Alemagne remplis de Protestans qu'il eût falu traverser, & le reste de ses forces venoit d'être défait en Turquie par Barberousse à la prise de Coron. Il y auroit encore eu plus de temerité à passer par toute la largeur de l'Alemagne.

Cepedant il ne restoit plus d'autre chemin par terre qui ne dépendît de la France, depuis qu'elle s'étoit emparée des Etats du Duc de Savoye. Celuy de la mer étoit plus court, mais aussi plus temeraire, principalement dans la saison rude où l'on étoit à la fin de l'année mil cinq cens trente-neuf. Les Galeres n'étoient plus de service; & par consequent il faloit se passer de l'experience de Dorie, sur laquelle on eût pû tout hazarder. Si l'Empereur montoit sur des Vaisseaux, il étoit assuré que la premiere tempête qui s'éleveroit sur l'Ocean le jetteroit sur les côtes d'Angleterre, ou sur celles de Flandres; & ces deux inconveniens

étoient également à craindre, parce que d'un côté les Rebelles s'étoient saisis de tous les Ports de Flandres; & de l'autre côté l'Empereur se souvenoit que son Pere en faisant le même voyage, avoit fait deux fois naufrage en Angleterre, d'où il ne s'étoit tiré la premiere fois, qu'en livrant à Henry Sept un Prince de la Maison d'Yorc, son competiteur à la Couronne d'Agleterre, & la seconde qu'en signant une Ligue contre la France. Que la tempête l'y avoit jetté à son tour en mil cinq cens vingt-un; & qu'il y auroit été infailliblement retenu, sans la necessité où il trouva les Anglois de se servir de luy pour ôter à la France le Duché de Milan, où leur jalousie ne ponvoit souffrir qu'elle s'établît. Mais le divorce de Henry Huit avec Catherine d'Espagne avoit tellemment changé les inclinations des Anglois, que l'Empereur ne pouvoit douter de trouver la mort, ou du moins la captivité, dans les mêmes Ports qui luy avoient autre-fois sauvé la vie. Ces diverses considerations furent mises en balance avec le danger qu'il y avoit de se fier à la parole du Roy; & le tout bien consideré, le Conseil de Madrid jugea qu'il valoit mieux hazarder cette derniere voye; parce que si le Roy étoit fidele, l'Empereur obtiendroit ce qu'il prétendoit; & s'il ne l'étoit pas, comme on le connoissoit assez pour presuposer qu'il n'auroit violé sa foy que pour recouvrer le Duché de Milan, l'Empereur en seroit quitte pour livrer ce Duché avant que de sortir de France; & sa perte ne seroit pas à beaucoup prés si gran- 1539.

1539. de, que si les Païs-Bas venoient à changer de Maître. *

Ce furent là les veritables motifs de l'action éclatante du siecle passé, qui a été la plus censurée. Les Ambassadeurs dépêchez vers le Roy pour demander le passage, trouverent Sa Majesté encore malade à Compiegne, mais cette indisposition ne fut pas ce qui l'empêcha de les expedier promptement. Il y eut une raison plus forte, qui regardoit le partage du Conseil de France sur la matiere dont il s'agissoit. Les deux personnes qui étoient le mieux à la Cour, le Connétable & le Cardinal de Tournon, l'avoient divisé, par des considerations que l'on ne peut icy exposer dans toute leur étenduë, sans les reprendre de plus haut. Le Roy avoit dans sa jeunesse formé le genereux dessein de remettre la Monarchie Françoise dans son ancien lustre; & pretendu à la Couronne Imperiale, que ses Predecesseurs avoient par negligence ou par foiblesse laissée sortir de leur Maison. Il avoit depuis perdu, partie par son malheur, & partie par sa faute, les belles occasions que la fortune luy presentoit de rétablir ses affaires dans l'Italie, lors que son adversaire pensoit l'avoir mis en état de ne pouvoir plus se relever, & il avoit manqué de le jetter à son tour dans les mêmes extremitez. On va le voir desormais possedé de mélancolie, vanger sur ses trois Ministres l'un aprés l'autre, les fautes qu'ils n'avoient pas seuls commises; & chercher à couvrir les siennes, en les imputant à ceux qui

* Dans l'Apologie du Marquis du Guast, sur le meurtre de Rincon.

qui n'avoient servy que d'instrument pour executer ses ordres. Il commença par l'Amiral de Chabot le plus aisé des trois à disgracier. 1539.

Ce Favory étoit plus homme de Tournoy que de Cabinet, & sçavoit mieux rompre une lance de bonne grace, ou combattre à la barriere selon les divertissemens du tems, que concerter une intrigue, ou trouver un expedient capable de rétablir les affaires desesperées. Cependant il n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit conserver l'amitié de son Maître. Il s'étoit allié avec la Duchesse d'Estampes, & contre le genie de la Cour qui ne souffre pas plus volontiers de Rival en faveur qu'en amour, il ne s'étoit pas contenté de vivre toûjours en parfaite intelligence avec le Connétable; mais il avoit de plus consenty que celuy-cy tînt la premiere place dans le cœur & dans le Conseil du Roy, & ne s'étoit reservé que la seconde, dont il avoit joüy vingt-cinq ans sans être tourmenté de jalousie ny d'inquietude, quoy que l'humeur revêche du Connétable ne luy en donnât que trop d'occasions. Ainsi la Duchesse, le Connétable, & l'Amiral, pensoient avoir prevenu tout ce qui pouvoit ruïner leur fortune, en agissant toûjours de concert, & ne se trouvans jamais contraires.

Mais encore qu'ils eussent la meilleure part dans les affaires, ils ne l'avoient pas entiere. Un homme de robe s'y étoit insinué sans leur participation, quoy que ce n'eût pas été sans leur negligence. Le Connétable & l'Amiral vivoient

1539. dans une ignorance profonde ; & ne s'étoient point apperçûs de ce défaut durant la vie de Duprat, parce que ce Chancelier y avoit abondamment suppleé par sa suffisance ; & comme il avoit tourné son ambition du côté de Rome, il ne travailloit que pour amasser de l'argent contant, & ne pensoit à supplanter ni le Connétable, ni l'Amiral ; mais apres sa mort le Conseil du Roy s'étant trouvé sans Directeur, les deux Favoris pour n'avoir pas eu soin de se faire instruire parurent si neufs dans le Conseil, que le Roy fut contraint d'y appeller le President Poyet, car autrement il ne s'y seroit fait aucune expedition dans les formes. Poyet étoit un des plus habiles Magistrats du Royaume. Sa capacité étoit égale pour les grandes affaires & pour les petites, mais son genie alloit plûtost à les broüiller qu'à les terminer. Il pensoit à se faire Ecclesiastique : mais comme il avoit appris par l'exemple de Duprat, qu'il y avoit de la folie pour un François de pretendre à la Papauté, il avoit renfermé son ambition dans le lieu où il venoit d'entrer. Il s'étoit proposé de mettre hors du Conseil les deux Favoris qui n'y servoient que de nombre ; parce que selon quelques Relations, la fierté du premier[a] luy étoit devenuë insupportable ; & il apprehendoit le ressentiment du second[b], à cause d'un procez de consequence qu'il luy avoit fait perdre. La Cour étoit ainsi disposée, lors que le Roy forma le dessein d'éloigner tous ses Favoris. Ceux qui n'en osoient imputer la seule cause au chagrin

[a] Le Cônétable.
[b] L'Amiral.

secret de ce Prince, publierent qu'il ne pouvoit voir de bon œil l'Amiral, lors qu'il se souvenoit que l'imprudence de cet Officier de la Couronne l'avoit empêché de dépoüiller entierement le Duc de Savoye. Que le Connétable s'étoit achevé de ruïner dans l'esprit de Sa Majesté déja prevenuë à son desavantage, en luy persuadant qu'il avoit supprimé un Cartulaire de Champagne écrit il y avoit quatre cens ans, qui servoit à justifier que les Ducs de Lorraine avoient autrefois fait hommage de leur Etat aux Comtes de Troyes. Que Poyet s'étoit ingeré de diviser la Maison Royale, afin d'être protegé par la Senéchale de Normandie Maîtresse du Dauphin, supposé que la Duchesse d'Estampes s'obstinât à le faire disgracier; & qu'enfin le Cardinal de Lorraine non content de posseder les meilleurs Benefices de France avoit accepté une pension de six mille ducats, que l'Empereur luy avoit offerte sur l'Archevêché de Saragosse. Quoy qu'il en soit le Roy fit confidence à Poyet de son indignation contre l'Amiral, & luy demanda quelles mesures il faloit prendre pour faire dans les formes le procez à ce Favory. 1539.

Poyet n'avoit pas ressenti plus de joye trois mois auparavant, lors qu'on l'avoit fait Chancelier de France apres la mort d'Antoine du Bourg, qu'il en reçut par la nouvelle confiance que son Maître luy témoignoit; car outre le plaisir dont il se flattoit de mettre l'Amiral hors d'état de luy nuire, il se promettoit encore de recevoir deux grands avantages de sa disgrace, l'un qu'el-

1539. le attireroit infailliblement celle du Connétable, l'autre qu'il se rendroit maître de la procedure; & que la faisant durer aussi long-tems qu'il le jugeroit à propos, il deviendroit cependant si necessaire, que le Roy ne pourroit ni se passer de ses conseils, ni en prendre d'autre que les siens.

L'intention de Sa Majesté n'étoit pas plus aisée à penetrer, que celle de son Chancelier. Ce Ministre s'étoit déja rendu l'objet de la haine publique, en tâchant de mettre la volonté du Prince au dessus des Loix les plus anciennes, & les mieux autorisées de la Monarchie. Il avoit proposé des Edits qui ne tendoient qu'à frustrer de leurs Privileges tous les Ordres de l'Etat l'un aprés l'autre. Il avoit fait doubler l'impôt du sel; & prétendoit assujettir les Parlemens, à n'agir desormais que par les ordres du Conseil.

Le Roy l'avoit d'abord laissé faire; car outre l'avantage que Sa Majesté prétendoit en tirer, & la necessité d'argent où elle se trouvoit, son ressentiment n'étoit pas encore tout-à-fait éteint de ce que le Parlement de Paris avoit fait durant sa prison. Mais lors que la Xaintonge & la Guienne s'étoient revoltées; & que les autres Provinces qui n'avoient pas moins d'interêt à la moderation du prix du sel, avoient menacé de suivre leur exemple, le Roy avoit resolu non seulement d'ôter les causes de la rebellion, mais encore d'éloigner des affaires le Chancelier, dont les conseils violens l'avoient attirée.

Rien ne retardoit sa disgrace que le besoin qu'on avoit de luy, pour travailler à celles de l'Amiral & du Connétable; & sa conduite étoit d'autant plus pitoyable, qu'il ruïnoit sa fortune par les mêmes voyes qu'il avoit choisies pour l'affermir sur les chutes du Connétable & de l'Amiral. Ainsi l'Amiral n'eut pas plûtôt été arrêté & mené au Bois de Vincennes, que le Chancelier fournit les Memoires dont on avoit besoin pour l'interroger. Il ne fut pas mêmes necessaire d'user de la plus subtile chicane, parce que l'accusé répondit d'une maniere qui luy fut prejudiciable. Comme il se défendoit en Franc-cavalier, plûtôt qu'en Jurisconsulte habile, il avoüa des choses qui le condamnoient, pensant qu'elles servissent à sa justification. Il ne parla pas mêmes exactement le jargon de la Marine, qui n'étoit presqu'alors entendu que des Matelots; & il ne parut point assez informé de la difference qu'il y avoit entre les droits de l'Amirauté qui luy appartenoient, & ceux que les Ordonnances reservoient au Roy. Le Chancelier pour mieux profiter de ses trois manquemens, persuada le Roy de prendre des Commissaires dans tous les Parlemens du Royaume pour vuider le Procez; & d'en ôter la connoissance particuliere à celuy de Paris, Juge naturel des Officiers de la Couronne, comme étoit l'Amiral. 1539.

Ceux qui furent choisis étoient si dévoüez au Chancelier, qu'on ne doutoit point qu'ils n'ajustassent leurs suffrages à son intention; & s'il se

1539. fût contenté de cette précaution, l'Amiral auroit été condamné ſans qu'on eût pû découvrir celuy qui y avoit le plus contribué. Mais la fantaiſie vint au Chancelier de ſe mettre à la tête des Commiſſaires; & l'Amiral ne l'y eut pas plûtôt apperçû, qu'il le recuſa. Il eſt difficile de croire que Poyet ne ſçut pas que ſa dignité étoit exemte de recuſation auſſi-bien que de reproche: cependant il ſe comporta de mêmes que s'il l'eût ignoré; & il eut recours à un artifice dont la malignité n'avoit point encore été pratiquée dans la Cour, où l'on gardoit de certaines meſures en matiere de probité. Il ſçavoit que la détention de l'Amiral avoit alarmé la Ducheſſe & le Connétable, en leur faiſant aprehender dans la ſuite un ſemblable traitement; & que ces deux perſonnes ſe porteroient plûtôt par cette conſideration que par celle du danger de leur ami, à ne rien oublier de ce qu'ils jugeroient neceſſaire pour luy ſauver la vie.

Il leur fit inſinüer adroitement ſur cette preſupoſition, qu'il n'avoit pas moins d'interêt qu'eux à la conſervation de l'Amiral; & que le changement arrivé dans le Conſeil d'Etat, menaçoit d'une égale diſgrace tous ceux qui avoient l'honneur d'y entrer. Que le mal n'étoit pas neanmoins ſi grand qu'il avoit pû l'être, puis que le Chancelier n'étoit point exclu du nombre des Commiſſaires. Qu'il avoit déja pris toutes les précautions qu'enſeignoit la Juriſprudence pour empêcher que l'affaire n'allât, ni à la mort naturelle, ni à la civile: mais

qu'il venoit d'apprendre avec des sentimens de dépit & de pitié, que l'Amiral n'avoit point de pire ennemi que luy-même. Qu'il faloit que la crainte de la mort luy eût ôté le jugement; ou que le conseil qu'on luy avoit donné fût corrompu, puis qu'il parloit de recuser le Chef de la Justice, & le seul ami qui luy restoit parmi ses Juges. Que le pretexte de la recusation fondé sur un Procez perdu étoit ridicule, car outre qu'il ne s'agissoit alors que d'une bagatelle, il s'étoit depuis écoulé tant de tems, & les affaires avoient tellement changé de face, que l'Amiral n'avoit pas plus de raison de s'en souvenir, qu'en auroient deux Hommes graves qui se défiroient l'un de l'autre, parce que durant leur enfance ils se seroient battus pour une épingle. Cette comparaison toute basse qu'elle étoit, faisoit comprendre si nettement la difference qu'il faloit mettre entre Poyet simple Conseiller au Parlement, & le même Poyet en qualité de Chancelier & de Ministre d'Etat, que la Duchesse & le Connétable s'y laisserent surprendre. Ils furent ébloüis par la fausse esperance que leur donnoit le Chancelier; & communiquerent leur aveuglement à l'Amiral, en pensant luy dessiller les yeux. Ils l'obligerent à se desister de sa recusation; & le Chancelier devenu maître du Procez par le consentement des parties, se promit de luy donner la forme que le Roy vouloit. 1539.

Mais l'Amirauté, & le Gouvermement de Poitou, fournirent assez de matiere pour réduire Chabot à sa premiere pauvreté; & le Roy qui n'avoit

1539. pas dessein de le pousser plus avant pour des raisons inconnuës au Chancelier, luy témoigna qu'il seroit content d'un Arrest qui punît le coupable par la perte de tout ce qu'il avoit acquis. On le prononça dans toutes les formes ; & si la longueur n'en est pas ennuyeuse à ceux qui auront la curiosité de le lire, ils y trouveront tout ce que la suffisance & la malice pouvoient inventer de plus ingenieux pour opprimer un Homme qui n'étoit ni tout-à-fait innocente, ni tout-à-fait coupable. La fin du Procez ne répondit point au commencement ; & le Roy aprés s'être servi du ministere du Chancelier pour montrer un grand exemple de sa severité, voulut donner immediatement aprés par luy-même, & sans la participation de qui que ce fût, un grand exemple de clemence. Il ne se contenta pas de rêtablir l'Amiral dans sa Charge, & dans son gouvernement : mais il fit de plus revoir le Procez ; & déclarer en interpretation d'Arrest, que cet Officier de la Couronne n'avoit été convaincu, ni de leze Majesté, ni de perfidie.

Comme le Procez que l'on vient de representer partagea la Cour, une autre Relation d'aussi bonne main que la precedente, mais écrite apparemment par la main d'un ennemi du Chancelier, raconte la disgrace de l'Amiral en cette maniere. Philippe de Chabot étoit tout ensemble Chevalier de l'Ordre, Amiral de France, Ministre d'Etat, seul Lieutenant en Bourgogne, en Normandie, & en Dauphiné, & Gouverneur en chef du

du Poitou, de la Xaintonge & de l'Angoumois. 1539.
Il avoit été élevé dans la Ville de Coignac avec Montmorency & Monchenu, en qualité d'Enfant d'honneur auprés du Roy qui n'étoit alors que Comte d'Angoulême ; & l'on raconte que ce Prince leur ayant un jour demandé à quoy ils borneroient leur fortune, si la Providence divine l'appelloit à la Couronne, Monchenu qui parla le premier répondit qu'il se contenteroit d'être Ecuyer du Roy : mais Chabot moins reservé ou plus sincere, avoüa que son ambition iroit à l'Amirauté de France. Montmorency avoit attendu à s'expliquer jusqu'à ce qu'il eût remarqué sur le visage du Comte d'Angoulême, si les desirs de ses compagnons avoient été favorablement écoutez. Il croyoit y avoir apperçû du mépris pour le peu dont Monchenu s'étoit contenté, & de l'applaudissement au contraire pour la haute pretention de Chabot. C'est ce qui vray-semblablement le fit encherir sur celuy-cy, en disant qu'il se sentoit le cœur assez bien placé pour aspirer à l'Epée de Connétable, s'il étoit si heureux de servir sous un Maître aussi porté à récompenser le merite qu'étoit le Comte. On ajoûte que le Roy se souvint long-tems aprés de cet entretien, & prit plaisir de donner à ces trois Favoris ce qu'ils avoient souhaitté. Quoy qu'il en soit Chabot fut Amiral ; & ce qu'il y eut de singulier dans sa fortune, fut que comme elle avoit commencé par un entretien familier, elle finit de même.

1539. Le Roy diſcourant un jour avec luy des moyens que les Souverains avoient de perdre ſous couleur de juſtice, ceux de leurs Sujets qui avoient le mal-heur de leur déplaire, quoy qu'ils fuſſent d'ailleurs fort innocens, Sa Majeſté ſe mit à dire par forme d'exageration, que ſi elle vouloit faire condamner à mort l'Amiral de Chabot elle en viendroit à bout. Le ton de voix dont ces dernieres paroles furent prononcées, & les autres circonſtances de l'entretien, témoignoient aſſez que le Roy n'avoit uſé de la menace qui y étoit renfermée, que pour marquer qu'il ne vouloit point être contredit en ce qu'il venoit d'avancer, & des Courtiſans moins habiles que l'Amiral y euſſent pris garde. Cependant il étoit ſi delicat ſur le point d'honneur, qu'il ne put ſouffrir non ſeulement que le plus grand Roy du monde eût la penſée de le pouvoir fletrir, mais encore que Sa Majeſté oſât s'en vanter, quoy qu'elle ne le crût pas, & qu'elle ne parlât que par maniere d'acquit.

Il repartit fierement qu'il ſentoit ſa conſcience ſi nette, qu'il defioit toutes les ruſes de la chicane d'attenter à ſes biens, à ſa perſonne, & à ſon honneur. L'entretien fut alors interrompu, & il eſt à croire que le Roy fut long-tems ſans y faire reflexion. Mais enfin il ſe dégoûta de l'Amiral, parce qu'il s'étoit imprudemment arrêté dans la conquête du Piémont, lors qu'il pouvoit l'achever auſſi promptement qu'il l'avoit commencée. Sa Majeſté ſe propoſa d'éprouver, ſi la mena-

ce qu'elle avoit faite à l'Amiral étoit sans fondement. Elle le fit arrêter, & il y eut une Commission extraordinaire pour travailler à son procez. Le Chancelier Poyet y presida, quoy qu'il n'y eût point d'exemple qu'aucun de ses predecesseurs se fût mis à la tête de cette sorte de Juges. On luy donna pour Collegues vingt-quatre Conseillers ou Presidens tirez de divers Parlemens ; & le sejour continuel de la Cour fut à Fontainebleau, pendant qu'on instruisoit le procez dans Melun. 1539.

Le Chancelier étoit sans controverse le plus éclairé des Magistrats François en fait de chicane. Il reüssissoit admirablement dans toutes les ruses qu'elle a inventées, & sur tout dans celles qui tendent à faire tomber dans le piege les accusez en les interrogeant. Il sçavoit qu'il ne pouvoit mieux faire sa Cour, qu'en les pratiquant dans l'affaire dont il s'agissoit, & il n'en oublia aucune dans les trois Interrogatoires de l'Amiral, qu'il fit luy-même: cependant il ne le put convaincre des principaux crimes dont il étoit accusé, qui étoient ceux de felonie & de leze-Majesté.

Il ne le trouva coupable que de quelques exactions sur les Pescheurs, qui avoient passé pour des droits incontestables sous les Amiraux precedens; & comme d'un côté elles étoient assez legeres pour ne pas meriter que l'on en parlât, & que de l'autre côté il ne paroissoit pas avec assez d'évidence en quoy elles étoient suffisamment criminelles pour faire mourir un vieux Officier

1539. de la Couronne, Sa Majesté fut obligée à declarer que les exactions avoient été faites apres & contre sa défense expresse à l'Amiral d'en user ainsi. Le Chancelier agissoit si ouvertement & avec tant de passion contre l'accusé, qu'il scandalisoit presque autant de personnes qu'il y en avoit de presentes à son procedé. Il prenoit tout au pis; & il n'approuvoit les suffrages des Commissaires, que lors qu'il les voyoit pancher vers la derniere rigueur. Il en disposa de cette sorte trois ou quatre à opiner à la mort; mais à son extreme depit le plus grand nombre ne fut pas le plus severe.

Ils alloient infailliblement sauver l'accusé, lors que le Chancelier inventa pour le perdre une nouvelle supercherie. Il soûtint que si l'Amiral n'étoit injuste, il étoit pour le moins ingrat; & que dans les anciennes Loix de la Monarchie, l'ingratitude n'étoit pas moins punie que l'injustice. Mais on l'embarassa plus qu'il ne s'attendoit de l'être, en le pressant de montrer ses Loix; & on luy representa que le vice dont il parloit inspiroit à la verité de l'horreur à tout le monde, mais qu'aucun ne l'avoit encore jugé suffisant pour faire le procez de mort à un homme. Ainsi les suffrages ne laisserent pas d'être favorables à l'Amiral; & le Chancelier voyant que le sien seroit inutile, pria la Compagnie qu'elle le dispensât d'opiner. Il ne l'obtint pas neanmoins, soit que l'usage fût contraire; ou que les Commissaires qui s'étoient offensez de sa conduite, vou-

1539.

luſſent qu'elle parût dans toute ſon étenduë, afin d'avoir enſuite plus d'occaſion de la décrier.

Il declara donc en deux mots qu'il jugeoit l'Amiral digne de mort, & il eut le déplaiſir de ſe voir réduit à prononcer le contraire. Son dépit augmenta quand le Raporteur du procez ſuivant la coûtume avant la ſignature de l'Arreſt luy en apporta la minute, pour voir s'il n'y avoit rien d'oublié. Il la prit dédaigneuſement: Il ſe donna plus d'autorité qu'il n'en avoit dans une conjoncture de Droit étroit: Il la corrigea à ſa mode; & s'il ne toucha à la ſubſtance de l'Arreſt, il en envenima la plûpart des termes. Il le rendit ainſi le plus injurieux des Arreſts celebres prononcez en France contre les Grands, ſans en excepter le premier[a] contre le Duc d'Alençon. Il le commença par une ſuppoſition generale de pluſieurs infidelitez, deſobeïſſances, & trahiſons envers le Roy: il y ajoûta les oppreſſions du pauvre Peuple, les violences publiques, les exactions inoüiës, les Commiſſions tyranniques, les impreſſions dangereuſes données à Sa Majeſté contre ſes bons Sujets, l'ingratitude, le mépris des ordres du Roy, les défenſes de les executer, les attentats contre la Puiſſance ſouveraine, les fautes, les malverſations, les abus, & les autres crimes que l'on avoit accoûtumé de reprocher aux plus inſignes coupables. Cependant il fut contraint d'avoüer à la fin du même Arreſt, que l'Amiral étoit ſeulement convaincu d'avoir pris en mil ſix cens trente-ſix, & mil ſix cens trente-

[a] Il y en eut deux qui condamnoient également ce Duc à la mort; mais le premier étoit bien plus infamant que l'autre.

1539. ſept, vingt ſols ſur chaque barque de Peſcheurs de Normandie, qui étoient allez à la Pêche des Harangs, & ſix livres ſur chaque bateau chargé de Poiſſons du mois d'Avril.

L'énorme diſproportion de ce diſpoſitif, rebuta la plûpart des Juges de le ſigner; & ce ne fut qu'apres une perſecution continuelle,& d'étranges menaces, qu'ils le firent. Il y en eut un dont il eſt dommage que le nom ſoit ignoré, qui voulut que ceux qui liroient l'Original de l'Arreſt, fuſſent inſtruits par luy-meſme de la violence qu'il avoit ſoufferte en le ſignant. Il mit au deſſous de la premiere lettre de ſon nom un petit *v*, & un petit *i* ſous la derniere. Cet *v* & cet *i* compoſoient un mot Latin qui ſignifioit que ce que le Juge en avoit fait, n'étoit que par force; & les deux lettres étoient ſi déliées, que le Chancelier à qui le grand âge avoit affoibly la vûë, ne les apperçut point en effet, ou feignit de ne les pas appercevoir, ſoit qu'il crût que la ſignature ſuffiſoit en l'état qu'elle étoit; ou qu'il apprehendât que s'il obligeoit le Juge à la réformer, il ne luy donnât occaſion de faire pis en effaçant tout-à-fait ſon nom. Le Chancelier porta incontinent apres l'Arreſt au Roy, dans l'opinion d'en recevoir les applaudiſſemens qu'il croyoit avoir meritez: Mais Sa Majeſté ſe mit en colere contre luy, & ſe moqua de l'Arreſt. Elle s'étoit attenduë que l'Amiral ſeroit condamné à la mort; & l'on dit qu'elle reprocha au Chancelier qu'il luy avoit promis dés le commencement

du procez, que les suffrages pancheroient de ce côté-là. Elle pretendoit faire grace à l'accusé apres l'avoir convaincu par sa propre experience, qu'elle avoit pû le perdre sans commettre d'injustice. Cependant elle se vit réduite à ne pouvoir user de clemence, que pour ce qui regardoit les biens & la liberté de l'accusé. 1539.

Ce qui nuisit le plus au Chancelier, & contribua davantage à sa disgrace dont on parlera bien-tôt, fut le Memoire donné contre luy par les Juges de l'Amiral sur la maniere dont il les avoit traittez dans le procez de cet Officier de la Couronne. Sa Veuve & ses Heritiers obtinrent apres sa mort des Lettres patentes pour en faire revoir le procez, & sa memoire fut purgée. Ils firent priver le Chancelier de sa Charge par un Arrest solemnel, qui le condamna de plus à cent mille livres d'amende, à demeurer prisonnier jusqu'à ce qu'il les eût payez, à être confiné durant cinq ans en telle prison qu'il plairoit au Roy, & à ne pouvoir plus exercer d'Office Royal : ce qui ne devoit point avoir empêché ceux qui écrivoient l'Histoire, de le loüer d'une réformation qu'il procura peu de tems avant sa chute.

La justice avoit été jusques-là renduë en Latin dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoise, ou pour le moins dans sa plus grande partie ; & cette Langue y avoit été si corrompuë, que l'on ne la reconnoissoit presque plus qu'à la terminaison des mots, soit que

1539. l'ignorance en eût été la cause, ou que les Juges eussent pretendu se rendre par là plus intelligibles. L'abus n'étoit plus supportable en un tems où l'on travailloit avec tant de fruit à recouvrer l'ancienne politesse ; & puisque la Monarchie Françoise n'avoit jamais eu aucune dépendence de la Romaine, il n'étoit point à propos qu'elle en conservât la Langue dans ses Actes les plus authentiques. Il eût été ridicule de les mettre en bon Latin, parce que la plûpart du monde ne les auroit pas entendus ; & le Roy demeura d'accord qu'il valoit mieux les exprimer en bon François, qu'en mauvais Latin. Ainsi l'Ordonnance en fut faite en mil cinq cens trente-neuf; & de toutes celles de François Premier, il n'y en a eu aucune qui ait été plus universellement & plus constamment observée que celle-là. On ne decide rien icy sur les deux Relations que l'on vient d'abreger ; & l'on se contente de dire qu'aprés la disgrace de l'Amiral de Chabot, on n'eut pas besoin d'artifice pour procurer celle du Connétable de Montmorency. Il y contribua luymême avec plus de succez que n'eussent pû faire ses plus dangereux ennemis ; & sa chute fut d'autant plus rude, qu'elle arriva toute par sa faute.

Le Connétable étoit un Favory si heureux, que les Cours des Souverains des derniers tems n'en avoient point vû de semblable. Il ne s'étoit pas contenté de gagner les plus solides & les plus constantes inclinations de son Maître, ni de les conserver durant trente ans dans leur premiere ferveur,

ferveur : mais il s'étoit encore si finement emparé de l'esprit du Dauphin, qu'il étoit assuré de gouverner plus absolument sous le regne du Fils, qu'il n'avoit fait sous celuy du Pere. 1539.

Sur cette presupposition qui n'étoit pas malfondée, comme il parut par l'évenement, le Connétable s'étoit imaginé que son veritable interêt consistoit à jetter en France les fondemens d'une tranquilité si profonde, qu'elle ne pût être desormais troublée par aucune division civile : ce qui ne pouvoit arriver qu'en tirant du Royaume le Duc d'Orleans sous quelque pretexte honorable, parce que ce jeune Prince ne manquoit d'aucune des qualitez requises pour former un party dans l'Etat, & pour l'entretenir long-tems. Il étoit fier, emporté, hardy jusqu'à l'impudence, inquiet, obstiné, remuant, temeraire, & prompt à se déterminer. En un mot il avoit de l'antipathie en toutes choses avec son aîné ; & le moyen de l'en separer n'étoit pas de luy procurer un établissement en Flandres, au contraire on luy eût ainsi donné l'occasion d'attirer à luy tous les mécontens de son Frere, & de replonger la France dans les mal-heurs qu'elle avoit soufferts sous le dernier Duc de Bourgogne.

Cette consideration avoit fait regarder au Connétable le commencement des troubles de Gand, non seulement avec des yeux indifferens, mais encore avec une aversion mêlée de dépit & de crainte qu'ils ne continuassent ; parce que penetrant aussi avant qu'il faisoit dans l'esprit du

1539. Roy, il jugeoit d'un côté qu'il ne seroit pas possible à la longue de l'empêcher d'y prendre part; & il prevoyoit d'un autre côté que si Sa Majesté attiroit les Flamans à sa Domination, la tendresse particuliere qu'elle avoit pour le Duc d'Orleans l'empêcheroit de reünir ce Comté à la Couronne, ou l'obligeroit du moins à le donner en Apennage au même Duc, & en ces deux cas le Connétable se verroit exposé à tous les inconveniens qu'il pretendoit éviter: au lieu que si le Duc d'Orleans étoit investi du Duché de Milan, comme les Deputez de l'Empereur le faisoient esperer, il seroit assez éloigné du Royaume; & trouveroit en Italie plus de matiere qu'il ne luy en faudroit pour exercer ses Armes, sans les tourner contre sa Patrie.

Le Cardinal de Tournon au contraire avoit bien la seconde place dans le Conseil, mais non pas dans la faveur, puis qu'il ne subsistoit à la Cour que par son merite, & par le besoin qu'on y croyoit avoir de son service. C'étoit un Ministre laborieux, capable selon le tems, qui avoit l'esprit penetrant, & le jugement net, & qui se piquoit d'aller droit au solide. Il étoit ménagé sans avoir de pente à l'avarice, & ne pensoit à s'établir que par la voye ordinaire aux Ecclesiastiques d'alors. [a] Comme il n'avoit aucune liaison particuliere avec le Dauphin, aussi sa prevoyance ne s'étendoit point au-delà du regne de François Premier; & toute sa politique se réduisoit à rétablir le Royaume dans le lustre où il étoit, avant que les Roys se fussent engagez dans les querel-

[a] Dans l'Ambassade du Marquis d'Urfé à Rome.

lés d'Italie. Sur ce principe il ne se flatoit pas 1539.
de l'avantage pretendu pour la Monarchie Françoise, si elle élevoit un de ses Princes au Duché de Milan. Au contraire il apprehendoit qu'elle ne fût toûjours obligée d'avoir les armes à la main pour l'y maintenir, ce qui l'épuiseroit enfin d'hommes & d'argent; l'experience des trois derniers Sforces n'ayant que trop montré qu'un Prince qui n'auroit que le Duché de Milan, quelque habile qu'il fût, ne pourroit par luy-même le conserver.

Quant à la Flandre, le Cardinal de Tournon n'étoit pas d'avis de rompre la Tréve pour tâcher de recouvrer ce Comté, quoy qu'il le tînt pour le plus important de l'Europe. Il pretendoit seulement qu'on reçût les Flamans, s'ils vouloient sincerement se reünir à la Couronne; & c'étoit là la fin à laquelle il prevoyoit qu'aboutiroit le tumulte de Gand. Il sçavoit que les Flamans se lassoient de n'avoir plus de Souverain particulier; & il eût souhaitté qu'on leur en donnât un en la personne du Duc d'Orleans, pour les enlever à la Maison d'Autriche par cette douce amorce. Il se moquoit de la crainte des miséres qu'on avoit vûës en France sous les Ducs de Bourgogne, parce qu'il presupposoit qu'on y remediroit assez en donnant la Flandre en Apennage au Duc d'Orleans; & qu'en tout cas elle ne seroit pas long-tems sans revenir à la Couronne par le deceds de ce Duc sans Enfans, ou lors qu'il seroit Roy, y ayant déja six ans que le Dau-

phin son Frere étoit marié sans avoir eu d'Enfans.
1539. Ainsi les deux principaux Ministres de François Premier raisonnant sur des maximes si differentes, ouvrirent deux avis contraires. Celuy du Connétable fut d'accorder à l'Empereur le passage qu'il demandoit, pourvû qu'avant que d'entrer dans le Royaume il confirmât par écrit la promesse que faisoient ses Deputez ; & que pour cet effet on envoyât au devant de Sa Majesté Imperiale un homme d'autorité sous pretexte de luy deferer plus d'honneur, mais en effet pour tirer d'elle cet écrit en bonne forme.

Le Cardinal soûtint qu'il faloit refuser le passage pour des raisons d'Etat, que la seule consideration de la Tréve fournissoit en assez grand nombre, sans qu'il fût necessaire d'en chercher ailleurs, & d'attendre ce qui arriveroit de la rebellion de Gand ; parce que si ces Peuples pretendoient former une Republique, il étoit bon de demeurer à leur égard dans une exacte Neutralité, qui consisteroit d'un côté à ne les pas assister, & de l'autre à ne leur point nuire, afin que la Maison d'Autriche fût affoiblie sans avoir lieu de rompre la Tréve. Mais si ceux de Gand vouloient se donner au Roy, il ne faloit pas differer de les recevoir sous quelques conditions qu'ils proposassent, parce que cet incident nouveau apporteroit plus de causes legitimes qu'il n'en étoit besoin pour rompre en conscience la Tréve.

La resolution qui fut prise dans le Conseil de France dans une affaire de si grande importance,

ne fut pas meilleure que celle qu'on avoit auparavant prise dans le Conseil d'Espagne sur la liberté de François Premier, ni que celle qu'on y forma depuis sur le voyage de Philippe Second en Flandre. Elle fut telle qu'on devoit l'attendre d'une Assemblée, où les personnes qu'on consultoit n'étoient pas également dés-interessées. L'avis qui venoit du bon sens fut negligé; & comme le Connétable en parlant avoit eu plus d'égard à l'idée dont il étoit prevenu, qu'à la raison, le Roy prononça plûtôt selon sa propre inclination qui tournoit encore du côté de Milan, que suivant le bien de son Royaume: la Providence de Dieu ayant ainsi resolu de confondre la prudence humaine, en permettant que dans les trois plus importantes matieres du siecle passé, l'on choisît le pire des partis qu'il y avoit à prendre. 1539.

L'égarement du Connétable fut d'autant plus grand, qu'il ne se contenta pas d'avoir fait pancher la balance de son côté. Il voulut de plus être choisi pour aller au devant de l'Empereur, & pour le recevoir sur la Frontiere; ne prevoyant pas que l'Employ qu'il poursuivoit avec tant d'empressement, luy causeroit une disgrace qui dureroit autant que la vie de son Maître. Il trouva l'Empereur à l'autre côté de la Riviere de Bidassoa, & le pressa aux termes de son instruction d'accorder par avance l'investiture du Duché de Milan au Duc d'Orleans, qui attendoit Sa Majesté Imperiale avec le Dauphin deçà la même Riviere.

1539. L'Empereur qui avoit preparé sa réponse, caressa extraordinairement le Connétable, & luy témoigna qu'il vouloit se rapporter entierement à ce qu'il luy conseilleroit de faire. Il luy fit ensuite une fausse confidence en feignant de luy ouvrir le fond de son cœur, & n'oublia rien pour luy persuader qu'il s'étoit enfin resolu de contenter le Roy. Il ajoûta que la difficulté n'étoit plus que du tems ; & que mêmes il ne s'agissoit pas tant de preserver de flétrissure sa reputation que celle du Roy ; parce que comme Sa Majesté Tres-Chrêtienne affectoit principalement de paroître genereuse, on luy feroit le plus grand tort qu'elle étoit capable de recevoir, si on obscurcissoit sa gloire en donnant pretexte à toute l'Europe de presumer qu'elle n'auroit pas permis, mais vendu le passage à l'Empereur ; ce qu'on ne manqueroit pas de publier, si le Duché de Milan étoit donné avant qu'on accordât ce passage. Au lieu que si on le permettoit de bonne grace & sans condition, il donnoit sa parole Imperiale de faire expedier l'investiture dans la premiere Ville des Païs-Bas, avec une Preface également honorable au Roy son beau-Frere & à luy, puis qu'elle contiendroit que le bon accueïl qu'on luy auroit fait en France, & l'amitié qu'on luy auroit témoignée, l'auroient obligé de reconnoître tant de faveurs par un present aussi magnifique qu'étoit le Duché de Milan.

Cette raison qui n'étoit fondée que sur une bien-séance imaginaire, ne laissa pas de faire im-

preſſion ſur l'eſprit du Connétable, parce qu'il ſe piquoit d'une haute generoſité dans toutes les affaires d'éclat, lors qu'il n'y alloit point de ſon interêt. Il ne fit pas aſſez de reflexion ſur l'ordre précis qu'il avoit reçu de ſon Maître, ou du moins il crut avoir l'autorité de l'interpreter, & qu'en tout évenement ſa faveur le mettroit à couvert du reproche. Il répondit donc à l'Empereur que la parole de Sa Majeſté luy tiendroit lieu d'Ecrit; & qu'il ne pouvoit mieux montrer l'eſtime qu'il en faiſoit, qu'en hazardant ſur elle ſeule ſa fortune & ſa vie. Les careſſes exceſſives qu'on luy fit enſuite d'une declaration ſi naïve, acheverent de l'abuſer; & l'on dit qu'il ſe familiariſa avec l'Empereur dans les longs entretiens qu'ils eurent durant le voyage, juſqu'à luy découvrir toutes les meſures que la France avoit priſes avec les Proteſtans d'Alemagne [a]; tant il ſe laiſſa prevenir de l'opinion qu'elles ſeroient deſormais inutiles, par l'union indiſſoluble qui s'alloit former entre les deux Couronnes. 1539.

[a] Dans les motifs de la diſgrace du Cōnétable en 1539.

L'Empereur ſous ſa bonne foy fut regalé depuis Bayonne juſqu'à Châtelraud, où le Roy qui n'étoit pas encore tout-à-fait gueri s'étoit avancé pour le recevoir. L'unique deſordre qui ſurvint dans la marche fut à l'entrée du Château d'Amboiſe, où un page approchant trop ſon flambeau d'une tapiſſerie de ſoye, y mit le feu. La compagnie en fut quitte pour beaucoup de frayeur, & pour un peu de fumée. Cependant comme il fut impoſſible de connoître l'auteur de l'embraſe-

1540. ment, le Roy fit arrêter & livrer à l'Empereur ceux qui en furent soupçonnez : mais l'Empereur étoit trop fin, pour se vanger d'une action qu'il sçavoit n'être arivée que par hazard. Il aima mieux la ménager pour le reste de son voyage, où la reserver pour une occasion dans laquelle elle serviroit de pretexte à une recrimination. Il fit mettre les prisonniers en liberté ; & la peine qu'il prit pour empêcher qu'on n'en fit une recherche plus exacte, donna sujet de croire qu'il la vouloit laisser en doute, afin que ses Emissaires pussent l'expliquer aussi malicieusement qu'il seroit necessaire pour excuser en tems & lieu l'infidelité de leur Maître. Quoy qu'il en soit l'Empreur fit son entrée dans Paris le premier jour de Janvier mil cinq cens quarante, avec une magnificence à laquelle il n'y eût eu rien à desirer, sans le deüil que l'on portoit alors à cause de l'Imperatrice [a] qui venoit de mourir en couche.

[a] Isabelle de Portugal.

L'Empereur ne laissa pas neanmoins de paroître gay, & faire quelques galanteries dont il y en a deux qui servent à l'Histoire publique. La premiere fut qu'étant las des superbes festins qu'on luy faisoit deux fois le jour, & ne pouvant s'imaginer que ce qu'on desservoit de sa table & de celle du Roy ne fût pas porté sur celle des principaux Officiers de la Maison Royale, il alla surprendre le Grand-Maître, & luy demanda cavalierement à dîner, lors que le premier service étoit déja sur table. Montmorency qui avoit retenu cette Charge en acceptant celle de Connétable,

table, ne fut pas peu ſurpris, mais l'Empereur le fut bien davantage, de ſe voir traitté avec preſque autant de politeſſe que s'il eût demeuré à ſa table. 1540.

La ſeconde galanterie fut auſſi-bien reçuë, quoy qu'elle partît d'un principe plus ſerieux. L'Empereur avoit retenu à ſon ſervice tous les Gentils-hommes François de la ſuite de Bourbon, qui s'étoient voulu donner à luy aprés la mort de ce Prince. Celuy de tous qui s'étoit pouſſé plus avant dans ſa Cour, ſe nommoit le Peloux, homme de bonne mine, d'eſprit fin à l'Eſpagnole, de converſation aiſée, principalement avec les Dames; & capable de negotiation & de ſecret, nonobſtant ſon humeur enjoüée. Il n'avoit d'abord ſuivi le party d'Eſpagne que par neceſſité; mais depuis il s'y étoit accommodé par interêt. Enſuite il en avoit pris inſenſiblement les inclinations; & enfin il avoit quitté tout ce qui luy reſtoit d'amour pour ſa Patrie, & ne cedoit en rien au plus zelé des Eſpagnols pour l'agrandiſſement de l'Empereur. Comme il étoit bien-venu chez les perſonnes les plus conſiderables de la Cour de France, il y apprit bien-tôt qu'on n'étoit pas content du paſſage accordé à l'Empereur: Que le Connétable de Montmorency l'avoit emporté contre le ſentiment de tous les autres Miniſtres, & des Courtiſans: Qu'il y avoit pluſieurs intrigues formées pour deſſiller les yeux du Roy; & qu'il étoit à craindre que Sa Majeſté détrompée n'arrêtât l'Empereur ſous divers pretextes dont elle ne manqueroit pas, juſqu'à ce qu'il eût mis le

1540. Duc d'Orleans en pleine possession du Duché de Milan. Le Peloux en avertit l'Empereur, qui jugea le danger d'autant plus inévitable, que l'on croit aussi-tôt ce que l'on craint que ce que l'on souhaite. Il repassa dans son esprit tous les expediens que l'adresse la plus consommée pouvoit fournir ; & n'en trouva point de meilleur, que celuy d'une liberalité surprenante. La Dame qu'il redoutoit le plus, étoit la Duchesse d'Etampes. Elle gouvernoit absolument le Roy : cependant elle ne se trouvoit plus dans les interêts du Connétable, & la jalousie en étoit cause. Le Dauphin avoit pour Maîtresse la Veuve du Senéchal de Normandie, qui dans un âge assez avancé conservoit la beauté la plus achevée du Royaume. Il n'avoit pas été difficile au Connétable de se ménager avec ces deux Dames, pendant qu'elles vivoient en parfaite intelligence ; mais il luy falut prendre party, lors qu'elles se broüillerent. Il échapa à la Duchesse de dire qu'elle étoit née le même jour que la Senéchale avoit été mariée ; & ce malin reproche de vieillesse offença tellement la personne qu'il touchoit, qu'il fut impossible de l'appaiser. Le Connétable apres y avoit inutilement employé son credit, se declara pour la Senéchale ; soit qu'il preferât le Soleil levant au couchant ; ou qu'il estimât sa fortune si bien établie auprés du Roy, que rien desormais ne pourroit l'ébranler. Mais sa prevoyance ne fut pas juste des deux côtez ; puis qu'en abandonnant la Duchesse il irritoit une femme vindicative, qui

avoit trop d'esprit pour perdre la premiere occasion qu'elle trouveroit de contribuer à sa disgrace. Et de fait elle avoit appuyé l'avis du Cardinal de Tournon ; & ne cessoit de representer au Roy que Sa Majesté deviendroit l'objet de la raillerie publique, si elle se laissoit encore tromper. On n'a pas sceu si l'Empereur étoit informé de ces particularitez, mais il agit de la même maniere que s'il les eût penetrées. Un jour qu'il lavoit les mains avec le Roy pour dîner, & que la Duchesse leur presentoit la serviette, il laissa tomber une Bague enrichie d'un Diamant de tres-grand prix. La Duchesse la ramassa, & voulut la rendre : mais l'Empereur luy dit avec tout l'enjoüement dont il étoit capable, qu'il n'envioit pas le present que la fortune venoit de faire à une personne si charmante ; & que la Bague étoit à elle par une Loy inviolable de l'Empire, qui bien-loing de permettre aux Empereurs en aucune rencontre de reprendre ce qui leur étoit tombé des mains, quelque rare qu'il fût, ordonnoit qu'il demeurât à celuy qui l'auroit trouvé pour marque de l'avanture. Il n'étoit pas aisé de montrer l'endroit d'où cette Loy avoit été tirée, ni d'apporter des exemples pour justifier qu'elle eût été en usage. Aussi la Duchesse employa tout ce qu'elle avoit d'agrément pour persuader l'Empereur de reprendre sa Bague ; & le Roy l'en pressa par toutes les voyes civiles dont il pût s'aviser : mais l'Empereur qui avoit trop bien commencé sa ruse pour la laisser im- 1539.

1540. parfaite, s'obstina tellement à vouloir que la Bague demeurât à la Duchesse, que le Roy fut contraint de consentir qu'elle la gardât.

L'effet de la Bague fut que la Duchesse qui avoit de l'esprit, faisant reflexion sur la galanterie de l'Empereur, & sur l'adresse qu'il avoit euë à luy faire un present magnifique dans la seule conjoncture où le Roy pouvoit agréer qu'elle l'acceptât, se sentit excitée à differer de se vanger du Connétable, de peur que la disgrace de ce Favory ne rejallît sur un Prince aussi liberal qu'étoit l'Empereur. Ce trait fut suivi de deux autres qui n'étoient pas moins ingenieux, quoy qu'ils n'eurent pas le même succez.

L'Empereur pour avoir renouvellé avec les Venitiens la Ligue d'Italie, n'en étoit pas moins animé contr'eux; & s'étoit proposé de ruïner leur République, parce qu'il prevoyoit que tant qu'elle subsisteroit, il luy seroit impossible de joindre le Royaume de Naples au Duché de Milan, par la conquête des Provinces qui separoient ces deux Etats. Il cherchoit de plus l'occasion de luy ravir ce qu'elle tenoit de ce Duché de Milan, comme le Roy Ferdinand le Catholique son Predecesseur luy avoit ôté les Villes du Royaume de Naples, que ceux de la Maison d'Arragon luy avoient engagées; & l'on soupçonnoit que ç'avoit été pour cette raison, que Dorie avoit refusé l'année precedente d'opprimer la Flotte des Turcs, comme il luy auroit été facile s'il n'eût apprehendé d'agrandir la Puissance des

Venitiens dont il sçavoit que son Maître avoit juré la perte. Neanmoins comme l'Empereur ne pouvoit l'entreprendre directement, sans donner un scandale effroyable à tous les Chrêtiens, parce que la République supportoit alors seule tout le faix de la Guerre contre les Infideles, il se prevalut de cette Guerre pour achever de l'opprimer; & il chercha les voyes de l'engager à la continuer sous de vaines esperances d'un grand secours qu'il luy promettoit, afin que ne le recevant pas à point nommé, elle perdît son Etat maritime, & devînt par consequent incapable de conserver celuy de Terre ferme. 1540.

Ce projet ne pouvoit être executé sans que la France entrât dans la negotiation, parce que la République se seroit toûjours excusée sur le peu d'assistance qu'elle avoit tiré de Dorie : au lieu que si le Roy s'engageoit à luy fournir la Campagne suivante un renfort considerable d'argent, d'hommes, & de Vaisseaux, comme elle se trouveroit mieux pourvûë sans comparaison que les Turcs, aussi elle seroit en état de recouvrer ce qu'elle avoit perdu, ou de traitter avec eux à des conditions raisonnables.

L'Empereur sur ce fondement apres avoir pris avec le Roy des mesures imaginaires pour dépoüiller Solyman, ajoûta qu'il faloit commencer l'ouvrage par une députation commune au Senat de Venise, pour l'empêcher de s'accommoder avec l'Ennemy du Nom Chrêtien. Le Roy fut de même sentiment; & pour donner plus de

1540. poids à la negotiation par la qualité des Ambassadeurs, le Marquis du Guast & l'Amiral d'Annebaut eurent ordre d'aller ensemble à Venise, afin d'éblouir le Senat par l'apparence d'une reconciliation parfaite entre les deux Couronnes, lors qu'il verroit agir par un même mouvement les deux Chefs des Armées Imperiale & Françoise dans l'Italie. Le Doge alla au devant d'eux; & quand ils furent introduits dans le Pregadi; le Marquis porta la parole, & dit que l'Empereur & le Roy apres avoir jetté les fondemens d'une amitié éternelle, s'étoient proposez de tourner contre les Infideles les forces qu'ils avoient si long-tems & si inutilement employées l'un contre l'autre; & que si le Saint Siege & la République vouloient seconder une Cause si juste, il ne faloit pas douter que Solyman ne fût obligé de se refugier dans les Palus Meotides d'où ses Ancêtres étoient sortis [a], puis que l'Empereur sans être assisté que de quelques Troupes Ecclesiastiques, l'avoit contraint quelques années auparavant de sortir honteusement de l'Autriche. Que Sigismond Roy de Pologne avoit promis de faire diversion avec des Troupes accoûtumées à combattre les Turcs, & que la République recevroit les principaux fruits de la victoire.

[a] Dans la Harangue du Marquis du Guast à Venise en 1540.

Pierre Lando qui étoit alors Doge, répondit que la République étoit infiniment obligée aux deux Couronnes pour une Ambassade si solemnelle; & qu'elle ne manqueroit pas de contribuer à l'execution d'un projet qui luy paroissoit si juste,

pourvû qu'il fût sincere. Ces dernieres paroles embarrasserent les Ambassadeurs; & le Senat augmenta leur inquietude en leur faisant dire peu de jours apres, qu'avant que de deliberer sur le sujet de leur voyage il étoit important de sçavoir sur quels fondemens étoit appuyée la reconciliation de leurs Maîtres; & si l'Empereur s'étoit obligé dans les formes, à donner le Duché de Milan au Duc d'Orleans. 1540.

Le Marquis repartit qu'on ne l'avoit point instruit de cette particularité, mais qu'il suffisoit à la Republique d'être assurée que l'Empereur avoit recherché l'entre-vûë & l'amitié de François Premier; & que comme le Duché de Milan avoit toûjours auparavant traversé la reconciliation de ces deux Princes, il ne faloit pas douter que l'Empereur n'eût enfin sacrifié cet Etat à la tranquilité publique.

Le Senat fut si peu content de cette défaite, qu'il ne laissa pas de proposer à Annebaut la même difficulté. Annebaut avoit rallié en sa personne quatre qualitez, qu'on n'a gueres veües en perfection dans un même Sujet. Il étoit bas Normand, sincere, peu accommodé pour un Favory, & dés-interessé dans sa pauvreté. Il n'étoit pas capable de mentir, & il s'ennuyoit de ne servir que d'ombre & de parade dans la negotiation. Il penetroit assez que son Maître n'y avoit aucun interêt; & comme il se contraignoit beaucoup en servant de second dans la tromperie, quoy qu'il n'y contribuât que de sa presence, il joüa si mal son personnage que les Venitiens devine-

1540. rent à sa contenance, & par le refus qu'il fit de parler pour ne pas mentir, qu'il n'y avoit encore rien d'arrêté entre les deux Couronnes. Ils renvoyerent là-dessus les deux Ambassadeurs, apres avoir dépêché Loüis Badoüaire à la Porte du Grand-Seigneur, pour acheter la Paix au prix de ce qui leur restoit de Places dans le Peloponnese. La seconde supercherie dont usa l'Empereur durant son sejour à Paris, fut qu'il écrivit à son Ambassadeur & à celuy de son Frere à Constantinople, que le Roy Tres-Chrêtien son beau-Frere, & luy, n'avoient plus rien à démêler ensemble, & qu'ils se preparoient à tourner leurs Armes contre les Infideles. L'avis en fut incontinent donné à Solyman, qui manda l'Ambassadeur de France Rincon, luy mit en main le Memoire qu'il venoit de recevoir, & le menaça de luy faire trancher la tête. Rincon étoit un Espagnol naturel, qui n'ayant pû s'avancer à la Cour Imperiale, s'étoit jetté dans celle de France. Il avoit voyagé long-tems : il sçavoit les Langues Orientales ; & s'étoit si bien façonné aux mœurs des Turcs, qu'il y avoit acquis de l'estime & de la creance. Il se servoit de toute la subtilité de son esprit, pour découvrir ce que negotioient de plus caché contre la France les Emissaires & les Ministres de la Maison d'Autriche ; & c'étoit luy qui venoit de découvrir les particularitez de l'intelligence entre l'Empereur & Barberousse, en informant le Roy [a] que Jean Valiégo Secretaire d'Espagne avoit passé d'Alicante dans l'Isle de Chio, où Barberousse avoit envoyé l'enlever, & l'avoit

[a] Dans la premiere Lettre de Rincon au Roy en 1540.

l'avoit fait porter dans sa Maison sous pretexte que c'étoit une caisse de fleurs. Aussi répondit-il à Sa Hautesse d'un ton modeste, mais ferme, qu'il étoit vray que l'Empereur avoit passé par Paris pour aller en Flandres dompter ses Sujets rebelles, mais qu'il ne s'y étoit rien negotié ni conclu au prejudice de la Porte. Que le Roy n'avoit pû refuser honnêtement le passage ; car outre qu'il y avoit Tréve, la cause étoit commune aux Souverains de s'aider à réduire leurs Peuples sous l'obéïssance legitime. Mais que la France n'avoit garde de joindre ses forces avec celles d'un Ennemy qui n'étoit pas encore tout-à-fait reconcilié ; & que quand elle seroit assez mal conseillée pour entrer dans une union si peu sûre, ce ne seroit jamais contre Sa Hautesse, qu'elle consideroit comme son unique refuge, lors que la Maison d'Autriche armeroit contre elle toutes les Puissances Chrêtiennes. Il ajoûta que sa tête serviroit de caution que ce qu'il disoit étoit veritable, & s'exempta par cette voye du péril où elle étoit exposée ; car Solyman qui ne prenoit point de resolution précipitée, suspendit alors sa colere, & la tourna depuis contre ceux qui luy avoient presenté le faux Memoire. L'Empereur ne demeura dans Paris qu'autant qu'il falut pour donner le loisir au Roy de vuider ses Coffres par une magnificence superfluë ; & passa par Chantilly, où le Connétable le traitta à son tour. Le Roy le conduisit jusqu'à Saint Quentin, & commanda au Dauphin & au Duc d'Orleans 1540.

1540. de l'accompagner jusqu'à Valenciennes.

On auroit de la peine à croire les caresses que reçut le plus jeune de ces deux Princes, sous pretexte que l'Empereur étoit charmé de son humeur enjoüée. On le traita de Gendre futur, & on luy fit esperer que le Fief de Milan n'étoit pas la seule grace qu'il devoit attendre. Mais aprés que l'Empereur fut rentré dans les Païs-Bas, le Connétable & l'Evêque de Vabres Ambassadeurs de France luy demanderent Audience, & le presserent d'executer sa promesse. L'Empereur n'osa les mécontenter d'abord, parce que leur Maître pouvoit encore secourir ceux de Gand. Il leur répondit seulement que puisque le Roy des Romains son Frere étoit en chemin pour venir en Flandres, il falloit l'attendre, afin qu'il ne restât aucun pretexte de contester l'investiture, sur ce qu'elle auroit été faite sans la participation de celuy qui devoit necessairement succeder à l'Empire.

Le Connétable & l'Evêque reconnurent assez la foiblesse de cette excuse; parce que si l'intention de l'Empereur eût été sincere, il auroit pû donner sur le champ l'investiture; & laisser le soin à l'Ambassadeur de France auprés de Sa Majesté Imperiale, de tirer la confirmation du Roy des Romains quand il seroit arrivé. Mais la crainte qu'ils eurent de fournir à l'Empereur la couleur qu'il cherchoit pour se dégager de parole, leur fit recevoir l'excuse de la même maniere que si elle eût été valable. L'Empereur ne

fut pas long-tems obligé de dissimuler ; puis que la Ville de Gand, & les autres qui l'avoient imitée dans sa revolte, apres avoir en vain recherché le secours des François, & s'être promises qu'il ne leur manqueroit pas au besoin, quoy qu'il leur eût été refusé en apparence, se voyant tout-à-fait abandonnées députerent vers l'Empereur, & se soûmirent à sa discretion. L'Empereur y entra : desarma les Habitans : fit mourir ving-cinq des plus seditieux ; & pardonnà aux autres, à condition de bâtir à leurs dépens une Citadelle, & d'en entretenir la Garnison. Le Connétable étoit retourné vers le Roy son Maître : mais l'Evêque de Vabres qui suivoit l'Empereur luy fit tant d'instance [a], qu'il le contraignit de lever le masque, & de desavoüer tout ce qu'il avoit dit au Connétable. 1540.

[a] Dans la vie du Marquis de Marignan.

Le Roy d'autant plus piqué de cette infidelité, qu'elle touchoit également son honneur & ses interêts, reconnut la faute qu'il avoit faite de n'exiger point d'Ecrit de l'Empereur ; & comme il n'est rien de si ordinaire que de rejetter sur autruy le mal que l'on a fait, lors qu'on en a le moindre pretexte, il ne se plaignit d'avoir été trompé, que pour avoir sujet d'en punir le Connétable. Il luy reprocha toutes les fautes que l'on a déja remarquées : Il le relegua dans sa Maison de Chantilly, & l'on ne douta point que la Duchesse d'Estampes n'eût part à sa disgrace.

La preuve que l'on en eut étoit fondée sur ce que le Dauphin apres avoir employé tout ce

1540. qui se pouvoit pour maintenir à la Cour son Compere, c'est ainsi qu'il nommoit le Connétable, non seulement ne flechit point le Roy, mais encore s'attira des paroles rudes & peu convenables à l'amitié dont ce jeune Prince donnoit une marque peu commune aux personnes de sa naissance, pour ceux qui doivent être leurs Sujets.

L'Empereur qui étoit la cause principale de cette disgrace, ne la regarda pas avec des yeux si indifferens qu'on s'imaginoit, parce qu'il supposa que le Roy n'avoit éloigné des affaires le Connétable, que pour ne trouver plus à l'avenir d'opposition dans son Conseil, lors qu'il y parleroit de tirer raison de tant d'injures qu'il avoit reçuës de Sa Majesté Imperiale, & de faire executer tant de promesses qu'elle luy avoit faites. Cependant le Roy des Romains venoit de recevoir une nouvelle, qui ne permettoit pas à la Maison d'Autriche de choquer impunément la France dans la conjoncture d'alors. Sepuse Roy de Hongrie étoit mort; & les Turcs dont il s'étoit rendu tributaire, se preparoient pour réduire ce grand Royaume en Province. L'Empereur avoit besoin de toutes ses forces pour les en empêcher; & la moindre opposition des François l'eût contraint d'en laisser au moins la moitié, pour la garde des Etats exposez à leur irruption. C'est ce qui fit resoudre l'Empereur d'envoyer le Peloux au Roy, pour luy dire que Sa Majesté Imperiale étoit à ce coup resoluë d'acheter son amitié, non plus au prix d'un Duché de peu d'étenduë, mais par un Royaume

ſi riche & ſi conſiderable, qu'aucun de ceux que poſſedoit la Maiſon d'Autriche ne pouvoit l'égaler, il vouloit dire les Païs-Bas, qu'il pretendoit ériger en Royaume ſous le Titre de la Gaule Belgique, pour les donner enſuite au Duc d'Orleans. Que les Italiens l'avoient tellement preſſé de retenir le Duché de Milan, qu'il avoit été contraint de ceder à leur importunité; & qu'auſſi-bien l'Eſpagne ſans ce Duché ne conſerveroit jamais le Royaume de Naples *, puis qu'elle ne diſpoſeroit plus des Places de la Riviere de Genes, qui luy étoient ſi neceſſaires pour le paſſage & la ſeureté de ſes Galeres. 1540.

* Dans la Negotiation de le Peloux en France, en 1540.

Le Roy reconnut aſſez le but de cette propoſition chimerique; mais il ne témoigna pas au Peloux toute la colere qu'il en avoit conçûë: Il repartit ſeulement que ſon Fils ſeroit infiniment obligé à l'Empereur, s'il le regaloit au-delà de ſes eſperances. Que pour luy il n'étoit pas aſſez indiſcret, pour obliger Sa Majeſté Imperiale à ſe défaire de ſon Patrimoine par quelque convention que ce fût. Qu'il ſe contentoit du ſien; & qu'il ne refuſoit pas d'acheter au prix qui ſeroit jugé raiſonnable, la ſucceſſion de Valentine de Milan ſa biſayeule, quoy qu'il en eût été privé contre toute apparence de juſtice.

Le Peloux retourné vers l'Empereur luy perſuada ſi fortement que la France alloit rompre la Tréve, qu'il le réduiſit à prendre l'extreme reſolution que luy ſuggeroit la jalouſie de conſerver le Duché de Milan aux dépens mêmes de ſes au-

1540. tres Etats, & de ceux du Roy des Romains son Frere. Il avoit promis au Pape d'obliger les Proteſtans de ſe ſoûmettre au Concile ; & Sa Sainteté pour les y diſpoſer avoit envoyé le Cardinal Contarini, qui paſſoit pour le plus ſage & le plus adroit Prelat d'Italie, avec ordre d'aſſiſter en qualité de Legat à la Diette de Ratiſbonne. Cependant Sa Majeſté Imperiale au lieu d'intimider les Proteſtans les avoit extraordinairement careſſez; & leur avoit laiſſé, quoi qu'ils ne s'y attendiſſent pas, la liberté de vivre à leur mode, pourvû qu'ils ne repriſſent point les armes, & qu'ils contribuaſſent avec les Catholiques à la levée & à la ſubſiſtance des Troupes deſtinées pour défendre la Hongrie contre les Infideles. Les Proteſtans ravis de ſe délivrer du Concile à ſi bon marché, firent des efforts de liberalité qu'on n'attendoit pas de leur zele, & porterent les Catholiques à donner plus qu'ils n'euſſent accordé ſans cette émulation.

L'Armée qui fut miſe ſur pied dans l'Empire en mille cinq cens quarante-un, fut ſi belle que l'Empereur crut qu'elle ſuffiroit pour arrêter les progrés de Solyman, ſans qu'il y joignît les forces des Païs-Bas, ni celles qu'il avoit aſſemblées dans l'Italie, vû principalement que la France s'étoit contentée de menacer, & ne faiſoit aucun des preparatifs neceſſaires pour renouveller la guerre, ou du moins pour faire ſoupçonner qu'elle en eût le deſſein. Il forma ſur ce fondement deux entrepriſes qui l'euſſent rendu le plus fameux Heros des derniers ſiecles,

ſi elles euſſent reüſſi. Celle d'Alger fut la premiere ; & l'Empereur ne la mit point en deliberation dans ſon Conſeil, parce qu'il ne vouloit pas reveler le principal motif qui l'y engageoit. Il avoit manqué d'argent toute ſa vie, & il imputoit à ce défaut toutes les traverſes qui s'étoient rencontrées dans ſes magnifiques projets. Il étoit perſuadé qu'il augmenteroit ſon revenu preſque de la moitié en chaſſant les Corſaires d'Alger ; car outre qu'il ſe déchargeroit de la dépenſe reglée des Galeres qu'il faloit entretenir en tant de lieux de ſa Domination éloignez les uns des autres, le Commerce de ſes Etats d'Eſpagne avec ceux d'Italie rempliroit ſon Epargne, en diſtribuant par là ſans danger dans toute l'Europe les richeſſes que Fernand Cortez & François Pizarro avoient découvertes dans le nouveau monde. 1541.

Mais les grands projets ont toûjours deux faces ; & la même raiſon qui appuyoit celuy d'Alger, y faiſoit naître un obſtacle invincible. L'Empereur ne pouvoit l'executer que par l'aſſiſtance de Dorie ; & Dorie étoit trop adroit & trop intereſſé, pour contribuer tout ce qui dépendroit de luy dans une conquête qui l'eût laiſſé ſans employ. Il poſſedoit en qualité d'Amiral de tous les Etats de la Maiſon d'Autriche, la plus belle Charge & la plus lucrative de la Chrêtienté. Il commandoit à plus de cens Galeres : tous les Vaiſſeaux Marchands le payoient pour être eſcortez ; & Genes ſa Patrie s'établiſſoit en République, à la faveur d'une Flotte que les Eſpagnols faiſoient

1541. ſubſiſter dans ſa Riviere. Comme ces trois avantages ceſſoient par la conquête d'Alger, il faut avoüer que l'Empereur auroit mis à une épreuve bien dangereuſe la vertu de Dorie, s'il luy eût demandé conſeil avant que de ſe reſoudre. Mais il ne luy en parla que lors qu'il falut aſſembler la Flote; & Dorie étant hors d'interêt, parce que ſa longue experience luy faiſoit prevoir que le projet de Sa Majeſté Imperiale ne reüſſiroit pas, il luy repreſenta avec toute la liberté que ſon merite & ſes ſervices luy avoient acquiſe: Que la ſaiſon étoit trop avancée[a]: Qu'il n'y avoit plus de ſureté ſur les côtes d'Afrique: que les tempêtes y étoient reglées ſur la fin de l'Automne, & que plus on y meneroit de Vaiſſeaux, plus le danger ſeroit grand. L'Empereur écouta les remontrances de Dorie, comme il auroit oüy le compliment d'un vieux Capitaine qui eût cherché des precautions en cas de mauvais ſuccés; & n'eut pas plus d'égard au diſcours de même nature, que luy fit le Marquis du Guaſt. Il ne laiſſa pas de s'embarquer, mais il n'arriva à la vûë d'Alger que le vingt-deux d'Octobre mille cinq cens quarante-un: encore n'avoit-il avec luy que la moitié de ſa Flote, l'autre que menoit le Commandeur Mandoze s'étant écartée. Le deſſein avoit été tenu ſi ſecret, qu'il n'y avoit alors que peu de gens de guerre dans Alger; & l'on ſçut depuis que ſi l'Empereur eût promptement fait mettre pied à terre à ce qu'il avoit de Troupes, & leur eût fait donner l'aſſaut, la Place n'auroit

[a] Dans la vie Italienne de Dorie.

pû

pû éviter d'être forcée : mais la compassion ou la crainte d'exposer des gens à passer dans la vaze jusqu'à la ceinture, & de les opposer à l'ennemy en cette posture, fit differer l'attaque durant deux jours, & les Turcs eurent cependant le loisir de renforcer la Garnison d'Alger. 1541.

Le siege ne laissa pas de commencer ; mais l'orage le plus horrible & le plus obstiné qu'on eût jamais vû sur la Mer Mediterranée, ayant coulé à fond six-vingt Vaisseaux de l'Empereur, & dissipé les longues Barques qui portoient les vivres, ce Prince fut contraint de se rembarquer avec son Armée dans les Navires qui luy restoient, apres l'avoir nourrie durant trois jours des Chevaux qu'il avoit, & de laisser dans la bouë son Artillerie & son Bagage. Deux ou trois mille Soldats des moins diligens demeurerent à la discretion des Mores ; & ne furent pas tant regretez que la prodigieuse Perle plus grosse qu'un œuf de pigeon, que Cortez avoit apportée de la Mexique. Les Mores la chercherent long-tems inutilement au lieu où avoit été la Tente de cet Espagnol, quoy que la hâte de déloger l'y eût faite oublier ; & il semble que Dieu avoit voulu punir Cortez d'avoir attribué à cette Perle, & fait graver dessus les mêmes mots dont s'étoit servi Jesus-Christ, pour faire l'éloge de Saint Jean.[a]

L'autre projet de l'Empereur étoit de dépoüiller le jeune Roy de Hongrie, que Sepuse son Pere mourant avoit laissé sous la tutelle d'une femme & d'un Moine. Rocandolf eut ordre d'assieger

[a] *Inter natos mulierum non surrexit major.*

1541. cet Enfant dans sa Ville Capitale de Bude ; mais la resistance qu'il y trouva, donna le loisir aux Turcs de secourir le Pupille, sous pretexte qu'il étoit Fils de leur Tributaire. Ils firent lever le siege ; & poursuivirent avec tant d'ardeur l'Armée Chrêtienne extraordinairement fatiguée, qu'ils la défirent. Il ne leur fut pas difficile de s'emparer ensuite de la Hongrie & de la personne du jeune Roy, que Solyman relegua dans la Transylvanie ; & la Religion Chrêtienne perdit son meilleur rempart, par la passion trop violente qu'avoit témoignée la Maison d'Autriche de s'en saisir.

L'Empereur avoit neanmoins tant de creance en sa bonne fortune, & s'étoit luy-même si fort prevenu de l'esperance de reüssir devant Alger & dans la Hongrie, qu'il ne se mit plus en peine d'observer la Tréve avec la France. On n'a pû penetrer s'il envoya l'ordre au Marquis du Guast de la rompre, ou s'il ne fit que lâcher la bride à ce Marquis dans l'occasion qui se presentoit, mais voicy l'avanture par laquelle elle reçut atteinte.

Rincon avoit negotié avec tant d'adresse les affaires de France à Constantinople, que le Roy apres l'avoir fait Gentilhomme de sa Chambre, resolut de le renvoyer à Solyman, non plus en qualité d'Agent secret, mais comme Ambassadeur ; & de peur que les Espagnols qui le haïssoient d'autant plus qu'il étoit leur compatriote, ne traversassent son voyage, Cesar Fregose que le Roy envoyoit en qualité d'Ambassadeur Ordi-

naire à Venise, se chargea de le conduire en seureté jusques là. Fregose arriva le premier à Suze [a], parce qu'il y vouloit voir la Compagnie de Gens-d'Armes dont on venoit de luy donner le Commandement; & Langey Gouverneur de Turin qui entretenoit des Espions par toute la Lombardie, fut averty que le Marquis du Guast avoit disposé des embûches sur les principales Rivieres du Duché de Milan. Il étoit aisé de deviner que le voyage de Fregose & de Rincon en étoit la veritable cause, mais il ne fut pas si facile de le persuader aux deux Ambassadeurs. Langey leur écrivit de ne passer point au-delà de Rivoli qu'il ne les eût entretenus, & les y alla attendre la nuit du premier de Juillet mil cinq cens quarante-un. Il leur montra des avis de bonne main, qui portoient que le Marquis du Guast avoit sçu qu'ils étoient dépêchez, l'un à Venise, & l'autre à Constantinople, & qu'il en vouloit également à tous deux; l'un pour être Espagnol naturel; & l'autre pour être le seul banni de Genes, de qui Dorie redoutât la hardiesse & les intrigues. Qu'on avoit prevû qu'ils traverseroient le Duché de Milan par eau plûtôt que par terre, à cause que Rincon étoit si chargé de graisse, qu'il ne pouvoit presque plus monter à Cheval. Il ajoûta que si Fregoze & Rincon se vouloient fier à luy, il les feroit passer en trompant la vigilance des Espagnols par cet expedient. Qu'un Capitaine de sa Garnison, nommé Hercule Visconti, les iroit prendre le lendemain aussi-tôt que le soleil seroit

1541.

[a] Dans la premiere Relation de l'assassinat, envoyée par Langey au Roy.

1541. couché, & les conduiroit avant le point du jour au Château de la Cisterne sur le Territoire d'Ast, où il y avoit Garnison Françoise. Que les Portes de cette Ville demeureroient fermées tant qu'ils y seroient, & qu'ils s'y reposeroient en attendant l'entrée de la nuit. Qu'ils continueroient leur route jusqu'au Château du Frere de Visconti, qui pour conserver les biens de sa Maison avoit suivi le party d'Espagne: Qu'ils y seroient en seureté; & que la troisiéme nuit ils entreroient dans le Plaisantin, où ils n'auroient plus rien à craindre, parce que les Espagnols n'oseroient les poursuivre sur les Terres du Saint Siege.

Cet offre paroissoit trop avantageux pour être refusé; & Rincon qui en devoit être le plus incommodé, fut sur le point de l'accepter, aprés que Langey luy eut montré un Cheval d'Espagne qui alloit l'amble, & fort aisé à monter, qu'il luy prêteroit: mais Fregoze se piqua d'honneur à contre-tems, & répondit à Langey que le Roy l'avoit chargé de la personne de Rincon, & que c'étoit à luy d'en répondre. Que les Italiens n'étoient pas capables du crime dont on les soupçonnoit; & que quand il s'en trouveroit d'assez méchans, ce ne seroit pas le Marquis du Guast, qui avoit trop de probité & de soin de sa reputation. Que luy Fregoze avoit promis au Roy de mener Rincon à Venise par le Pô, & qu'il n'attendoit pour partir que les Barques que Langey devoit fournir. En achevant ces mots il mit l'ordre de Sa Majesté entre les mains de Langey;

& Rincon n'osa le dédire, en partie par complaisance, & en partie de peur d'être blâmé, s'il fût arrivé de l'inconvenient dans l'autre route, où la bien-seance d'ailleurs n'étoit point observée, en ce qu'il faloit que des Ambassadeurs marchassent durant les tenebres. 1541.

Langey fut donc contraint de faire équiper deux Barques [a], & de les pourvoir de huit bons rameurs. Fregoze & Rincon s'embarquerent sur la premiere avec le Comte Camille de Sesse Lieutenant de la Compagnie du même Fregose, & l'autre servit à porter leur train. Ils ne furent pas plûtôt arrivez à la Tour de Simenne prés du Vorlin, qu'ils y trouverent un nouveau Courrier de Langey, dépêché pour les avertir qu'on luy mandoit de toutes parts que les Imperiaux étoient au guet pour les assassiner: Qu'il n'y avoit plus de salut pour eux s'ils alloient plus loin; & que s'ils étoient obstinez à perir sur la fausse opinion de l'integrité pretenduë du Marquis du Guast, il ne faloit pas qu'ils hazardassent le secret du Roy contenu dans leurs Papiers. Que s'ils les luy vouloient confier, il les garderoit jusqu'à ce qu'ils eussent traversé le Duché de Milan; & les leur renvoyeroit ensuite si promptement, qu'ils les trouveroient à leur arrivée dans Venise.

[a] Dans le procez verbal de Langey en 1541.

Fregoze & Rincon eurent plus d'égard à la seconde partie de ce que leur écrivoit Langey, qu'à la premiere, & furent plus diligens à mettre à couvert leurs Cassettes que leurs personnes. Ils les cacheterent, & les firent porter à Langey par

1541. le Comte Pierre Gentil neveu du Comte Camille.

Ils commanderent ensuite à leurs rameurs de voguer ; & furent coupez à Cantalouë par des Barques armées, qui separerent celle des Ambassadeurs d'avec celle de leur train, l'investirent, s'en rendirent Maîtres, & la firent échoüer vers une Isle deserte, apres avoir tué Rincon & Fregoze. Le Comte Camille & les quatre rameurs furent menez dans le Château de Pavie, & l'on enferma de même ceux qui avoient fait voguer les Barques des Espagnols, afin qu'il ne restât aucun indice du meurtre.

Mais rien ne pouvoit échaper à la dépense que faisoit Langey en Espions. Il sçut que les meurtriers étoient des Cavaliers de la Garnison de Pavie, qui avoient demeuré trois jours & trois nuits dans leurs Barques. Qu'on leur avoit porté à manger d'une Hôtellerie prochaine, & que leurs Chevaux durant ce tems-là les avoient attendus au Port de l'Estreille : mais comme ces lumieres venoient par des voyes qui ne pouvoient être découvertes sans perdre ceux qui les avoient données, Langey choisit cet autre expedient pour averer le fait. Il envoya Termes au Marquis du Guast, pour luy dire qu'il venoit d'apprendre par les Domestiques de Fregoze & de Rincon, dont la Barque s'étoit échoüée auprés d'un Bois où ils s'étoient sauvez, que celle de leurs Maîtres avoit été investie & détournée de son chemin par des gens armez. Que le brüit couroit qu'ils avoient été tuez ; & que bien loin de soupçonner

Son Excellence d'avoir trempé dans le crime, il étoit persuadé qu'elle en feroit une recherche si exacte, que le Roy Tres-Chrêtien ne seroit point obligé d'avoir recours à d'autres voyes pour tirer raison de la mort de ses Ambassadeurs : mais Termes n'étoit point encore à mi-chemin de Turin à Milan, lors qu'il rencontra le Comte François de Landriano dépêché à Langey par une contre-ruse du Marquis du Guast, qui ne pensoit plus qu'à sauver les apparences; supposant que le coup avoit été fait avec tant d'adresse & de secret, qu'il n'en restoit aucun indice. La Lettre que porta Landriano contenoit que la femme de Fregoze s'étoit venuë plaindre au Marquis du meurtre de son mary; & qu'il en avoit été d'autant plus surpris, qu'il le croyoit déja être arrivé à Venise : Que Langey étoit trop prevenu des sentimens de l'honnêteté Cavaliere, pour imputer au Marquis d'avoir eu part dans une action si lâche, puisque bien loin de l'avoir commandée, il n'en étoit pas moins touché que si elle fût arrivée à ses enfans : Qu'il prevoyoit assez l'importance de l'affaire pour la conservation de la Tréve, & qu'il alloit apporter toute la diligence imaginable pour l'éclaircir : Que la Justice de Milan s'étoit déja transportée sur les lieux par son ordre [a]; & qu'il conjuroit Langey de l'assister de ses soins, afin que l'on pût faire une punition exemplaire des coupables.

1541.

[a] Dans la Lettre du Marquis du Guast à Langey, du 4. Iuillet 1541.

Langey feignit de croire tout ce que disoit le Marquis, afin qu'il ne le traversât pas dans l'en-

1541. quête qu'il pretendoit faire ; & l'amusa de cette sorte jusqu'à ce qu'il eût gagné un Domestique du Castelan de Pavie, qui lima sourdement une grille de la prison où l'on avoit enfermé les rameurs de Fregose, les assassins, & les autres personnes qui en avoient quelque lumiere. Le même Domestique les fit tous sauver ; & leur donna de l'argent pour aller à Plaisance, où Langey vouloit dresser ses Informations, comme en lieu neutre & seur. Toutes ces personnes déposerent les circonstances du fait avec une exactitude de trop juste pour être revoqué en doute. Ils marquerent le nombre des assassins : leurs noms : de quelle nation ils étoient : combien de coups ils avoient porté, premierement à Rincon, & depuis à Fregose : comment ils avoient arrêté le Comte Camille & les autres personnes trouvées dans la même Barque : où ils les avoient menez : à quelle heure : en quel ordre : par quels sentiers détournez : par quelle porte on les avoit fait entrer dans Pavie : à quelle heure ils étoient entrez en prison : à qui ils avoient été livrez : & combien ils y avoient demeuré.

L'évasion de tant de gens fit assez juger au Marquis, que ce qu'il pretendoit cacher ne le seroit pas long-tems ; neanmoins comme il ne sçavoit pas encore que Langey y eût contribué, il n'apprehenda pas que ce Gouverneur de Turin en profitât. Il continua de luy mander qu'il avoit découvert deux causes toutes differentes du meurtre, & qu'il ne restoit plus qu'à distinguer la

la vraie d'avec la fauſſe. L'une étoit fondée ſur une querelle pretenduë de Fregoze avec le Duc d'Urbin. L'autre ne conſiſtoit qu'en des indices que les Gennois avoient fait le coup, d'où le Marquis concluoit que ç'avoit été par l'ordre de Dorie. Langey perſiſtoit à feindre, en attendant que ſon Information fût achevée, & ne cherchoit qu'à gagner le tems : A quoy le Marquis aida ſans y penſer, en luy demandant la permiſſion d'envoyer au Roy le même Comte de Landriano, pour repreſenter ſon innocence. 1541.

Le Roy s'expliqua en des termes dont le ſens étoit, qu'il ne pouvoit croire que ſes Ambaſſadeurs euſſent été tuez, & qu'il aimoit mieux ſe perſuader qu'ils avoient été arrêtez par des gens qui vouloient avoir leurs chiffres & leurs inſtructions. Landriano retourné dans le Duché de Milan trouva le crime averé, & l'Information publiée à Plaiſance, d'où l'on en avoit envoyé des Copies authentiques dans toutes les Cours des Princes Chrêtiens. Le Marquis ne penſa pour lors qu'à ſe défendre par un Manifeſte [a], qui pour être extraordinairement vain, ne laiſſoit pas d'éblouïr le vulgaire. Mais Langey acheva de confondre le Marquis, en juſtifiant par de nouvelles Informations que le crime avoit été commis par des Eſpagnols qualifiez qui étoient ſes Officiers, & reſidoient auprés de ſa perſonne : Qu'il y avoit eu pluſieurs allées & venuës du chef de l'entrepriſe vers le Marquis, & Lettres ſur Lettres du même Marquis au chef de l'entrepriſe, avant ce

[a] Ce Manifeſte eſt inſeré dans les Memoires de du Bellay, C. 8.

1541. meurtre : Que ceux qui devoient executer le complot, aprés l'avoir formé avec luy dans son Palais, étoient sortis de Milan par diverses portes ; & se rejoignant en chemin étoient arrivez de nuit au Château de Pavie, où ayant pris d'autres Espagnols ils s'étoient allez mettre en embûche sur le lieu, où trois jours aprés ils avoient accomply leur dessein : Qu'ils étoient ensuite retournez vers le Marquis, & luy avoient demandé recompense. Le Roy resolu de faire la guerre pour tirer raison de l'injure receüe en la personne de ses Ambassadeurs, envoya Olivier, qui fut depuis Chancelier de France, pour se plaindre de l'Empereur à la Diette de Ratisbonne ; & pour demander aux Princes de l'Empire qui étoient ses Alliez, de se joindre à la France, & de poursuivre avec elle une reparation dans laquelle tous les Souverains étoient également interessez, puis qu'elle étoit d'un crime commis contre le Droit des Gens.

Olivier avoit beaucoup d'esprit & d'éloquence, & se piquoit d'une morale assez rare pour le siecle où il vivoit. Sa vertu qui l'avoit élevé aux premieres Charges de la Robe, ne s'étoit pas tellement adoucie par un long commerce avec la Cour, qu'il n'eût beaucoup de peine de se contenir à la vûë d'une insigne supercherie ; & l'on ne sçauroit concevoir plus de chagrin & de dépit qu'il en témoigna, quand il vit le peu de succés de sa Harangue, & l'artifice des Ministres de l'Empereur pour la rendre inutile.

On a déja remarqué que Fregoze & Rincon s'étoient défaits de leurs Papiers à la sollicitation de Langey ; & ceux qui les avoient tuez, principalement pour avoir ces Papiers, furent tout-à-fait surpris de n'en trouver aucun. Ils s'en fussent pourtant consolez, si le meurtre fût demeuré dans les tenebres : mais apres que Langey l'eût rendu plus clair que le jour, le Conseil de l'Empereur en Italie previt que la France en tireroit de grands avantages par toute l'Europe, sur tout dans l'Alemagne, où l'on avoit plus d'égard à la foy publique qu'ailleurs, s'il n'y remedioit par une imposture. Il feignit que des Pescheurs avoient trouvé dans le Pô les Hardes & les Cassettes des Ambassadeurs ; & forgea sur ce mensonge des instructions & des Chiffres à la mode, qu'il publia comme ayant été collationnez aux Originaux. L'instruction qu'on attribuoit à Fregoze, contenoit tous les moyens que la Politique pouvoit inventer pour exciter le Senat de Venise [a] à se détacher des interêts de l'Empereur. On y proposoit le partage du Duché de Milan entre les François & les Venitiens, & l'on ne parloit en aucune maniere de conserver à l'Empire la souveraineté de cet Etat : au contraire on disposoit des Villes & de leurs Banlieuës comme devant être incorporées au Domaine de la Republique & à la Monarchie Françoise, qui ne relevoient de personne. 1541.

a Dans la Negotiation d'Olivier à Ratisbonne, en 1541.

L'instruction imputée à Rincon étoit encore pire, en ce qu'elle ajoûtoit l'impieté à la malice. On y proposoit à Solyman de convenir avec la

1541. France, pour attaquer en même tems la Maison d'Autriche par deux endroits; & pour luy rendre cette correspondance plus necessaire, on l'avertissoit en secret que la Hongrie qu'il venoit de conquerir, luy échaperoit sans doute l'Eté suivant, s'il donnoit le loisir à l'Empereur de tirer ses forces de Sicile, de Naples, de Milan, & des Païs-Bas, & de les joindre à l'Armée formidable que la Diete de Ratisbonne ne manqueroit pas de luy accorder : au lieu que si Sa Hautesse vouloit s'engager à marcher en personne au Printems avec trois cens mille hommes, pour entrer dans Alemagne, le Roy se jetteroit dans le Duché de Milan avec cinquante mille hommes; & tiendroit occupées par cette diversion les forces de l'Empereur, durant que Sa Hautesse prenant au dépourvû les Alemans, & les trouvant divisez sur la Religion, en auroit aussi bon marché qu'elle avoit eu des Hongrois la precedente Campagne. L'artifice des Imperiaux étoit si grossier, qu'il ne faloit qu'un peu de lumiere pour le découvrir; parce que non seulement ils n'offroient point de produire les Originaux; mais encore ils donnoient lieu de soupçonner d'avoir commis le meurtre, en avoüant dans une conjoncture si delicate d'en avoir profité. Cependant il fit sur la Diette de Ratisbonne toute l'impression qu'on s'en étoit promise; & François Premier y passa pour un Prince prêt de renoncer à sa Religion & à son honneur, pourvû qu'on l'aidât à démembrer de l'Empire le Duché de Milan. Son Ambassadeur

Olivier fut écouté avec une prevention qui fit prendre à contre-ſens toutes les paroles ſorties de ſa bouche ; & ce Miniſtre eut le déplaiſir de s'en retourner ſans rien obtenir, apres avoir vû accorder à l'Empereur prés de quatre-vingt mille hommes, pour être employez ſelon qu'il le jugeroit à propos. 1541.

Le Roy ne laiſſa pas de ſe preparer à la guerre ; mais il voulut auparavant purger ſon Conſeil de deux perſonnes, dont le trop de credit luy donnoit de la jalouſie, dans l'humeur chagrine où ſes infirmitez commençoient à l'entretenir. La premiere fut le Chancelier Poyet, dont la diſgrace arriva par deux Dames. La Ducheſſe d'Etampes la commença, & la Reine de Navarre l'acheva. Le pretexte qu'elles prirent, vint d'un fameux procez entre Jean du Tillet Greffier en Chef du Parlement de Paris, & Jean de la Renaudie Gentilhomme du Perigord, qui fut depuis le principal Autheur des Guerres civiles en France. Le credit des Parties, ou la difficulté des queſtions qu'il faloit vuider, avoit fait renvoyer l'affaire en divers Tribunaux, d'où elle avoit été évoquée au Conſeil, & enfin remiſe ſur le Bureau dans le Parlement de Dijon. La Renaudie craignant de ſuccomber, obtint des Lettres Royaux par la faveur de la Ducheſſe d'Etampes, qu'il avoit engagée dans ſes interêts, afin de differer le jugement de l'affaire, en l'embarraſſant de nouveau. Gilbert Bayard Secretaire du Roy preſenta les Lettres au Sceau, & ne manqua pas

1541. d'avertir le Chancelier que c'étoit par ordre exprés de Sa Majesté, qui n'avoit pû refuser cette grace aux sollicitations de la Duchesse. On ne sçait pas si le Chancelier examina les Lettres pour s'acquitter de sa Charge en homme de bien, ou par une repugnance secrette qu'il avoit de suivre aveuglément les caprices de la Duchesse, ou enfin parce qu'il favorisoit la Cause de du Tillet; mais il est certain qu'il ne les scella, qu'aprés les avoir réformées en divers endroits. La Renaudie n'y trouvant plus son compte, les porta à la Duchesse, qui n'étoit déja que trop animée contre le Chancelier pour les causes que l'on cy-dessus expliquées, & l'excita à la vengeance sous pretexte de maintenir soncredit. Elle ne differa pas plus long-tems que le soir du même jour, qu'elle presenta au Roy qui se levoit de table, la Renaudie tenant ses Lettres raturées. Ce Gentilhomme éloquent de son naturel, comme il ne le témoigna que trop depuis dans la Conjuration d'Amboise, exagera l'importance des mots que le Chancelier avoit altetez; & tâcha de piquer le Roy contre ce Magistrat, à cause de l'opposition qu'il sembloit avoir apportée à la Puissance absoluë.

On a déja remarqué le dessein qu'avoit Sa Majesté de disgracier le Chancelier. L'occasion n'en pouvoit être meilleure, puisqu'elle venoit de luy. Il étoit haï de toute la Cour, & l'on sçavoit assez que personne ne le regretteroit; mais une consideration plus forte que celles qu'on vient de ra-

porter, le retenoit encore dans les affaires. Il avoit déterminé le Roy à la rupture de la Tréve pour vanger la mort de ses Ambassadeurs, & il s'étoit chargé des principaux soins de la Guerre. Les cinq Armées qui se levoient dans les Provinces du Royaume, ne subsistoient que par ses ordres; & la Commission generale qui luy avoit été donnée pour ce regard, ne pouvoit être revoquée ni passer à un autre, sans causer des changemens qui déconcerteroient infailliblement les projets déja fort avancez de la Campagne suivante. C'est ce qui suspendit la colere du Roy, & luy fit dire à la Renaudie de reporter ses Lettres au Chancelier, & de luy commander plus précisément au nom de Sa Majesté de les expedier sans modification. La Renaudie retourna vers le Chancelier; & luy fit son message d'un ton arrogant [a] en presence de la Reyne de Navarre, qui le sollicitoit alors pour un de ses Domestiques convaincu d'avoir enlevé une tres-riche heritiere. Le Chancelier étoit trop fier pour supporter patiemment qu'un Gentilhomme Provincial luy vint faire une espece d'insulte dans sa maison, & aux yeux d'une Princesse dont il avoit tant d'interêt de conserver l'estime: mais comme il n'osoit ni refuser ce second ordre, ni maltraitter non pas mêmes de parole celuy qui le portoit, il prit les Lettres de la Renaudie; & les montrant à la Reyne de Navarre, il ajoûta *Voila le bien que les Dames font à la Cour. Elles ne se contentent pas d'y exercer leur empire, elles entreprennent mêmes de violer les Loix, &*

1541.

[a] Dans les veritables causes de la disgrace du Chancelier Poyet.

1541. *de faire des leçons aux Magistrats les plus consommez dans l'exercice de leurs Charges.*

Encore que le Chancelier n'eût entendu parler que de la Duchesse, il arriva mal-heureusement pour luy que la Reyne de Navarre y prit part, à cause que les termes étoient équivoques, & pouvoient s'expliquer aussi-bien de la sollicitation qu'elle venoit de faire au Chancelier pour le rapt que son Domestique avoit commis, que de la violence qu'on luy faisoit en le contraignant de sceller les Lettres de la Renaudie. Elle ne témoigna pas neanmoins tout le ressentiment qu'elle en eut, de peur de se commettre avec un Officier du Roy son Frere; & se contenta de luy répondre qu'elle étoit trop interessée dans le mal dont il se plaignoit, pour luy en procurer la reparation: mais elle ne fut pas plûtôt sortie de la Maison du Chancelier, qu'elle alla trouver la Duchesse, pour luy faire part de l'emportement de ce Magistrat; & ne la quitta qu'apres avoir concerté avec elle, les moyens de le décrediter auprés du Roy. Il ne fut pas difficile à cés deux Dames qui avoient partagé entr'elles l'amour & l'amitié du Roy, de le faire consentir à l'abandonnement d'un homme dont il avoit dessein de se défaire; & sa Majesté luy envoya demander les Sceaux, qu'elle donna à François de Montholon President au Parlement; qui ne s'étoit pas rendu moins celebre par son integrité que par la vigueur avec laquelle n'étant encore qu'Avocat, il avoit défendu la Cause du Connétable de Bourbon, & par la

la generosité du Roy, qui n'avoit pas voulu laisser cette action éclatante sans recompense, quoy qu'elle eût été faite par l'Avocat de la Partie adverse de sa mere. Mais la Reyne de Navarre & la Duchesse étoient trop animées contre le Chancelier, pour se contenter d'une punition si legere. Elles avoient assez penetré dans ses intrigues pour être persuadées, que s'il demeuroit en liberté il se rétabliroit infailliblement à la Cour; & que quand mêmes cette voye luy manqueroit, il pourroit arriver une telle conjoncture, que la necessité des affaires obligeroit le Roy à luy mander de reprendre sa place dans le Conseil. Il faloit donc le mettre hors d'état d'en attendre l'occasion; & les deux Dames pour y parvenir formerent une brigue composée des principales personnes de la Cour, sans en excepter la Reyne Eleonor, qui ne laissa pas d'y entrer nonobstant qu'elle eût resolu de ne se mêler de rien, sur tout en un tems où le Roy son Mary étoit sur le point de recommencer la guerre à l'Empereur son Frere. 1541.

On chercha long-tems la veritable cause, qui pouvoit avoir obligé cette Princesse à changer la forte resolution qu'elle avoit prise de ne se mêler d'aucune affaire; & voicy ce que les curieux penserent en avoir découvert. Elle étoit en France comme en exil, & elle n'y avoit point d'habitude. Elle souffroit beaucoup de la Duchesse d'Etampes, qui ne luy laissoit aucune part dans le cœur du Roy; & pour comble de déplaisir, elle

1541. n'étoit en état, ni de se vanger, ni de rendre sa condition meilleure. Son mal-heur n'avoit touché de tous les Courtisans que le seul Connétable de Montmorency, qui l'avoit assistée par affection, comme disoient ses ennemis, ou par pitié, comme il y a plus d'apparence. Elle sçavoit que le Chancelier Poyet avoit contribué à la disgrace du Connétable; & le dépit qu'elle en avoit suffit, pour l'obliger à se mettre d'une partie qu'elle croyoit faite pour le rappeller.

Le Dauphin parut à la tête des ennemis du Chancelier, afin de donner la consolation à Montmorency d'apprendre dans sa retraitte de Chantilly, que celuy qui avoit servi d'instrument pour l'éloigner de la Cour, en étoit luy-même banni sans espoir de retour. Le Roy de Navarre s'y joignit par la seule complaisance, qu'il étoit obligé d'avoir pour sa femme: Le Comte de Saint-Pol par l'antipathie qui se trouve quelquefois entre les Princes du Sang, & les premiers Ministres: l'Amiral de Chabot par la satisfaction de voir tomber son ennemy dans le piege qu'il luy avoit tendu: Montpezat par le contre-poids que l'autorité du Chancelier mettoit à sa faveur; & le Cardinal de Tournon, & le Maréchal d'Annebaut, afin de demeurer seuls dans le Conseil d'Etat. Il se forma de toutes ces personnes ensemble une intrigue si puissante, que le Roy n'eut pas la force d'y resister long-tems. On luy remontra qu'il étoit dangereux de laisser le Lyon en état de nuire, aprés l'avoir irrité: Que le

Chancelier avoit entre ses mains tous les Titres de la Couronne, & que Sa Majesté luy avoit confié ses plus importans secrets : Qu'il pouvoit les rendre inutiles en les revelant à l'Empereur; & se procurer par cette perfidie un établissement public aussi considerable en Espagne, qu'étoit celuy qu'il perdoit en France. D'où l'on concluoit qu'il le faloit mettre en lieu seur ; & l'observer de si prés, qu'il n'eût plus le pouvoir de nuire, lors qu'il en auroit le dessein. 1541.

Le Roy plus las de la frequente repetition de ces raisons, que persuadé de leur force, donna ordre en se couchant à Loüis de Nevers d'arrêter le Chancelier, & de le conduire dans la Tour de Bourges; & Nevers s'acquitta de sa Commission avec toute la joye que pouvoit sentir un homme, qui vangeoit le Public en la personne de son ennemy particulier. Il environna sa Maison d'hommes armez : il le reveilla par un bruit terrible : il luy signifia l'ordre du Roy en des termes de la plus piquante raillerie : il ne luy donna qu'à peine le loisir de s'habiller : il ne luy permit ni d'entrer dans son Cabinet, ni de conferer avec personne ; & le conduisit en toute diligence dans la Tour de Bourges.

Cette métamorphose ne fut pas neanmoins si surprenante, que celle qui se fit en même tems dans l'ame du Chancelier. Ceux qui l'avoient connu pour le plus hardy & le plus superbe des hommes avant sa disgrace, ne purent assez admirer la bassesse & la timidité qu'il témoigna dans

1541. sa prison. Il fatigua de plaintes à contre-tems & de ridicules prieres ses amis & ses ennemis, & n'oublia rien de ce qu'il jugeoit capable d'inspirer de la pitié aux deux Dames qu'il avoit offensées. Il n'usa de la liberté d'écrire qui luy fut enfin accordée, que pour demander au Roy, à l'Amiral de Chabot, & au Cardinal de Tournon, de rachepter sa vie & sa liberté au prix des biens immenses qu'il avoit acquis; & rien ne justifia mieux qu'il avoit été indigne de sa haute fortune, que le trop d'empressement avec lequel il souhaitta de luy survivre. Sa conduite changea la crainte & l'aversion qu'on avoit euë de sa personne, en un mépris qui ne luy fut pas plus avantageux, puis qu'on le laissa durant quelques années dans la Tour de Bourges, sans témoigner que l'on pensât à luy. Enfin il importuna tellement les Ministres, que son procez fut mis sur le Bureau; mais non pas en la maniere qu'il pretendoit, puis qu'on luy donna des Commissaires choisis dans tous les Parlemens du Royaume. On luy rendit pourtant cette justice, de prendre les plus habiles & les plus gens de bien; & la France n'avoit point de Juge dont la probité & la suffisance fussent plus universellement connuës, que Pierre Raymond President au Parlement de Roüen [a], qui fut chargé d'en faire les Informations; soit que les ennemis du Chancelier crussent avoir plus de preuve qu'il n'en faloit pour le perdre; ou que le Roy qui ne vouloit pas luy faire grace comme à l'Amiral de Chabot, eût cherché toutes les precau-

[a] Dans le procez criminel du Chancelier Poyet.

tions necessaires pour empêcher qu'on eût rien 1541.
à dire contre la severité dont il pretendoit user à l'égard du premier Magistrat de France. Quoy qu'il en soit le procez dura jusqu'à l'année mille cinq cens quarante-cinq ; parce que l'accusé se voyant abandonné de tout le monde, & prêt de succomber sous les mêmes artifices dont il avoit opprimé les autres, fit bouclier, pour ainsi dire, de toute sa suffisance, & ramassa son adresse & ses lumieres pour se défendre. Il promena les Juges par tous les détours que la chicanne pouvoit inventer, pour éluder ou du moins pour reculer sa condamnation ; & ceux qui veulent apprendre à prolonger leur vie dans les honteuses occasions, n'ont qu'à lire les procedures dont il embarrassa presque également ses Juges, & les Témoins qui luy furent confrontez. Et de fait il se défendit si bien, qu'il sauva la sienne ; soit que les Juges aprés une longue discution n'eussent pas trouvé toutes les raisons de le condamner à mort, qu'on leur avoit fait d'abord esperer ; ou que l'animosité trop ouverte de ses parties eût inspiré de la clemence en persuadant qu'il étoit innocent, parce qu'il y avoit de l'excés dans les poursuites de ses ennemis pour le perdre. Il oüit tête nuë prononcer l'Arrest qui le priva de ses dignitez & de ses biens, & le confina dans une éternelle prison pour avoir dérobé les Finances, vendu les Offices, & fait plusieurs trafics messeans à sa qualité. Le Roy surpris de la douceur de l'Arrest ne put s'empêcher

1541. d'en témoigner du ressentiment aux Commissaires, ni de leur faire des reproches qui passerent jusqu'à les accuser d'avoir été corrompus. Sa Majesté ne laissa pas neanmoins de remettre la peine de la prison ; & Poyet fut contraint pour gagner sa vie de reprendre sa premiere fonction d'Avocat consultant au Palais, ne s'estimant que trop heureux de s'être ainsi tiré d'affaire devant des Juges d'integrité éprouvée, quoy qu'il y eût autant de personnes convaincuës qu'il avoit merité la mort, qu'il y avoit de gens qui le connoissoient.

Le Cardinal de Lorraine fut en même tems disgracié, sous pretexte des six mille écus de pension qu'il avoit acceptez de l'Empereur sur l'Archevêché de Saragosse ; mais en effet parce que l'effroyable dépense qu'il faisoit, l'avoit rendu importun en demandant des graces pour la soûtenir. Il ne resta donc plus dans le Conseil d'Etat que le Cardinal de Tournon & les Maréchaux d'Annebaut & de Montpezat, encore celuy-cy n'y demeura-t'il que jusqu'à la fin de la Campagne.

Le grand projet du Roy dont le Chancelier Poyet avoit dressé le plan, consistoit à lever cinq Armées pour attaquer l'Empereur par autant de lieux differens. La premiere devoit s'assembler à la Mirandole, au nombre de huit cens Lances & de dix mille Hommes de pied sous les ordres d'un Italien. Philippe Strozzi Chef d'une des plus illustres & des plus anciennes Maisons de Florence, avoit été le plus riche Marchand de l'Europe. Il

venoit de se tuer luy-même dans la prison, pour éviter de finir sa vie sur un Echaffaut, aprés avoir gravé sur du bois avec la pointe du poignard dont il se frapa, un Vers de Virgile [a] qui sollicitoit sa posterité de vanger sa mort. Pierre Strozzi son fils étoit Cousin germain de Catherine de Medicis Femme du Dauphin : mais cette parenté ne contribua pas tant à luy procurer le Generalat des Armées Françoises dans l'Italie, quoy qu'il fût un des plus intrepides & des plus hazardeux Capitaines de son tems, que les trois millions qu'il avoit herité de son Pere, dont il offroit d'avancer une partie pour la subsistance des Troupes. Le Duc de Somme avoit ordre de commander sous luy la Cavalerie ; & le Comte de Petillan Chef de la Maison des Ursins, devoit servir de Maréchal de Camp. Mais la disgrace de Poyet, ou quelqu'autre raison que le Roy n'expliqua pas, obligea Sa Majesté à changer de dessein en ce qui regardoit cet article. Elle écrivit à Strozzi & à ses deux Officiers generaux de mener en France ce qu'ils avoient de Troupes [b], & leur ordonna de servir dans l'Armée du Dauphin, qui étoit la seconde du projet du Roy. Ce jeune Prince s'étoit proposé pour la premiere Campagne où il commandoit, la conquête du Roussillon ; & il devoit marcher assisté d'Annebaut, sans lequel le Roy son Pere devenu extraordinairement défiant ne luy eût pas permis de se mettre à la tête de tant de Troupes. La troisiéme devoit entrer dans le Luxembourg sous le Duc d'Orleans, obligé d'agir par les

1541.

[a] *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.*

[b] Dans la premiere Lettre de François Premier à Strozzi.

1541. conſeils du Duc de Guiſe. Le Comte de Longueval aſſembloit la quatriéme dans le Duché de Gueldres avec Martin de Roſſem Maréchal du Païs, qui s'étoit vanté de porter la Guerre dans le milieu des Païs-Bas; Et le jeune Duc de Vendôme ſe preparoit pour employer la cinquiéme à raſer les Châteaux de Tournechan, de Montoire, & quelques autres, qui incommodoient la Frontiere de ſon Gouvernement de Picardie. Ce deſſein, quelque grand qu'il fût, n'étoit point au-deſſus des forces du Roy; & la puiſſance de la Maiſon d'Autriche eût été du moins ébranlée, ſi on ſe fût mis en devoir de l'executer ſur le plan qui en avoit été formé: mais ſon étenduë épouvanta le Roy, lors qu'il fut queſtion de mettre la main à l'œuvre, & luy fit perdre l'eſperance d'en venir à bout. Delà vint que Sa Majeſté reſoluë de le reſſerrer, delibera deux mois entiers ſi elle tourneroit la meilleure partie de ſes forces contre le Duché de Milan, ou contre l'Eſpagne. Son inclination pancha d'abord du côté de Milan; & de fait elle fit paſſer en Piémont Annebaut avec mille Lances, deux mille Chevaux Legers, huit mille Suiſſes, ſix mille hommes de pied François, & autant d'Italiens, qui demeurerent long-tems immobiles: mais enfin la mauvaiſe fortune de la France, ou l'imprudence de Montpeſat, fut cauſe que ces Troupes qu'on rappella pour les employer au ſiege de la Ville de Perpignan. Montpeſat avoit pour ſon mal-heur intelligence dans le Rouſſillon. Il étoit averti qu'il n'y avoit point alors

alors de Garnison dans Perpignan ; & que dix mille 1541.
Fantassins suffiroient pour prendre cette clef de l'Espagne, pourvû qu'on l'envoyât investir de bonne heure par une grosse Troupe de Cavalerie, dont les Commandans fussent à lerte. Le desir de se rendre considerable en proposant une conquête de telle importance, le tenta de montrer au Roy les avis qu'il recevoit de tems en tems, & l'obligea mêmes à répondre de la fidelité de ceux qui les écrivoient. Le Roy hazarda premierement sur sa parole le nombre de gens qu'il demandoit ; & Sa Majesté craignant ensuite avec raison qu'ils ne fussent pas suffisans, fit prendre la même route du Roussillon à tant de Troupes, que les vieux Officiers François avoüoient de n'avoir jamais vû une si belle Armée.

Annebaut fut mandé pour accompagner le Dauphin ; & Langey qui demeuroit Gouverneur du Piémont, ne put dissimuler ce qu'il pensoit de ce changement. Il écrivit au Roy auec la liberté respectueuse que ses services luy avoient acquise, que puisque Sa Majesté se relâchoit de son premier dessein, ce ne devoit être que pour en executer un autre également utile ; & que les forces unies de la France agiroient sans doute avec plus de vigueur [a], pourvû qu'on choisît bien l'endroit qu'elles attaqueroient avec toute leur vigueur. Que ni l'Espagne en general, ni le Roussillon en particulier, n'en pouvoient être le theatre par deux invincibles raisons ; l'une que si on y alloit foible, on n'y feroit aucun pro-

[a] Dans l'avis de Langey sur le sujet de la Campagne, en 1542.

1542. grés; & si on y alloit fort, on seroit en peu de jours affamé: L'autre que l'Empereur étoit en Espagne avec ses meilleures Troupes, que la tempête y avoit jettées d'Alger; & que quand on ne les augmenteroit pas en y mêlant de nouveaux Soldats, elles suffiroient pour défendre le Roussillon, qui étoit d'ailleurs la plus inaccessible Province par où la Maison d'Autriche pouvoit être attaquée. Au lieu que si Sa Majesté partageoit ses forces en deux Corps, & les faisoit entrer en même tems dans le Duché de Milan, où les Troupes qu'on en avoit tirées pour l'entreprise d'Alger n'étoient pas encore revenuës, & dans les Païs-Bas dont on avoit affoibly les Garnisons pour les envoyer en Hongrie, ils conquerroient du moins la meilleure partie de ces Provinces en une seule Campagne. Mais les avis de Montpesat qui avoit l'oreille du Roy, l'emporterent sur ceux de Langey qui en étoit éloigné de deux cens lieuës; & ce grand Politique ne fut pas moins affligé de se voir abandonné dans Turin sans autre ressource que celle de sa Garnison, que d'apprendre par le succés qu'il n'y avoit rien de plus veritable que ce qu'il avoit dit à la Cour; car le Duc d'Orleans dont l'Armée, comme la plus proche des Ennemis, avoit aussi été mise la premiere en action, força toutes les Places du Luxembourg, excepté Thionville. Il étoit mêmes sur le point de penetrer dans le centre des Païs-Bas, si le Dauphin qui trouvoit plus de resistance qu'il n'avoit cru dans le Roussillon, n'eût de-

mandé du ſecours. Le Roy ne le pouvant renforcer d'autres Troupes de celles du Duc d'Orleans, écrivit à ce Prince d'en mener une partie devant Perpignan ; & le leurra de l'eſperance d'une Bataille, pour luy faire ſupporter avec moins de chagrin un ordre ſi fâcheux. Cette precaution n'empêcha pas toutefois que la jalouſie ne ſe mît entre les deux Freres, ſur ce que le Duc d'Orleans ſe plaignit hautement que l'on avoit arrêté ſes conquêtes lors qu'il alloit entrer dans le Brabant ; & le Dauphin ne put ſouffrir que ſon Cadet eût emporté de vive force une des plus grandes Provinces des Païs-Bas avec une Armée qui n'étoit que de vingt mille hommes, pendant que luy avec une autre Armée de cinquante mille vieux ſoldats n'avoit ſçu prendre une ſeule Ville du Rouſſillon. 1542.

L'irruption de Longueval fit encore mieux connoître les fauſſes meſures que la France avoit priſes pour ſes attaques. Ce Comte aprés avoir traverſé les Provinces qu'on appelle Valonnes, & joint les deux mille Chevaux qu'il commandoit avec le Maréchal de Roſſem, qui avoit levé douze mille Alemans pour le Roy, entra dans le Brabant, & deſola tout le plat Païs de cette riche Province exempte depuis deux cens ans des incommoditez de la Guerre : mais on avoit oublié de le fournir d'Artillerie [a] par une negligence qui ne ſçauroit être aſſez blâmée, ce qui le mit hors d'état de prendre les Places fortifiées. Il ne laiſſa pas neanmoins de marcher

[a] Dans la Relation de l'Expedition de Longueval en 1542.

1542. contre Anvers ; & le jeune Comte de Nassau qui avoit quitté son nom pour prendre celuy d'Orange, dont la Principauté luy étoit écheuë par la succession de Philibert de Châlon son Oncle maternel, assembla toutes les forces de son Gouvernement de Brabant pour resister à de si fâcheux hôtes. Il les atteignit au Bourg de Hochstrat, & leur presenta temerairement la bataille qu'ils cherchoient. Elle fut long-tems disputée ; parce que d'un côté les Alemans de l'Armée Françoise combattoient pour le pillage, & de l'autre les Flamans du Prince d'Orange défendoient leur Patrie : mais enfin la Cavalerie de Longueval rompit celle des Imperiaux ; & donnant dans le flanc de l'Infanterie Flamande, aida Rossem à l'enfoncer. Ainsi les François remporterent une entiere victoire, & demeurerent Maîtres du Canon, des Enseignes, du Bagage, & de quatorze cens Prisonniers. Le Prince d'Orange se sauva dans Anvers, où sa fuite acheva de jetter la consternation.

Il faut avoüer que la Maison d'Autriche n'avoit point encore été exposée à tant de risque de perdre les Païs-Bas, qu'elle en eût couru dans cette occasion si le Roy eût fait marcher l'Armée du Luxembourg pour joindre celle de Longueval ; parce que Rossem qui commandoit l'Infanterie de ce Comte, n'y eût pas conservé la principale authorité : mais ce Maréchal de Gueldres au lieu d'acquerir la reputation du plus heureux Capitaine de son siecle en poursuivant la victoire, se laissa corrompre par les Marchands d'Anvers, qui étoient alors

les plus riches de l'Europe. La crainte d'expoſer au pillage leurs Magaſins les obligea d'offrir à Roſſem une ſomme ſi conſiderable, qu'elle l'ébloüit. Il feignit que l'Artillerie laiſſée par le Prince d'Orange ſur le champ de Bataille, ne ſuffiſoit pas pour prendre Anvers; & ne pouvant repliquer à ce que le Comte de Longueval luy répondoit au contraire, il luy declara nettement que ni luy ni ſes Alemans ne ſerviroient point contre cette Place, quoy qu'il ne falût, comme on a ſçu depuis, que ſe preſenter devant elle pour en recevoir les Clefs. Il offrit neanmoins pour donner quelque ombre de ſatisfaction à Longueval, de le ſuivre devant Louvain: mais ce ne fut que pour doubler ſa perfidie, parce que les Habitans de cette grande Ville inſtruits par l'exemple de ceux d'Anvers, profiterent du même expedient; & Roſſem aprés avoir touché leur argent, parut intimidé de quelques coups de Canon dont ſes gens de pied avoient été ſalüez à l'approche, & contraignit ainſi Longueval de ſortir du Brabant. Il ſeroit inutile de remarquer les fauſſetez dont Paul Joüe déguiſe icy, comme par tout ailleurs, la verité de l'Hiſtoire. Il vaut mieux reprendre le diſcours de l'entrepriſe du Dauphin, qui conduiſit à Perpignan la plus belle Armée que le Roy ſon Pere eût miſe ſur pied depuis ſa priſon, puiſqu'elle étoit de deux mille Lances, d'autant de Chevaux Legers, & de quarante mille hommes de pied, avec l'attirail neceſſaire. Les deux mois qu'Annebaut Directeur de l'entrepriſe avoit paſſez

1542.

1542. inutilement en Piémont, l'empêcherent d'arriver dans le Rouſſillon devant le mois d'Août. Ce qui donna le loiſir au Duc d'Aluë de viſiter Perpignan: d'en encourager les Habitans par la promeſſe d'un grand ſecours : de renforcer la Garniſon des Regimens de Mancinar & de Cerbellon, qui étoient les meilleurs de l'Infanterie Eſpagnole; & d'aſſembler des forces conſiderables aux environs de Gironne.

Toutes ces precautions euſſent neanmoins plûtôt retardé qu'empêché la perte de la Place, ſi le même Duc d'Aluë ne ſe fût ſervy d'une ruſe qui luy reüſſit. Il apoſta un Maſſon de Gaſcogne qu'il avoit entierement gagné, qui feignit de ſortir de Perpignan où la double paye que l'on donnoit à ceux qui travailloient aux Fortifications, l'avoit attiré, pour informer le Dauphin des endroits le plus foiblement reparez. Ce fourbe joüa ſon perſonnage avec tant d'adreſſe, qu'il trompa non ſeulement Annebaut, mais encore Hierôme Marino Italien ſon principal Ingenieur, qui paſſoit pour le plus entendu des hommes pour les Sieges, en perſuadant à l'un & à l'autre d'ouvrir la tranchée du côté le plus fort; & de la commencer de ſi loin, que leur Canon ne pouvoit être de huit jours en batterie. Blaiſe de Monluc qui avoit reconnu la Place déguiſé en Cuiſinier, avertit Annebaut avec la liberté de langage qui luy étoit ordinaire, qu'il prenoit tres-mal ſes meſures : mais on ne laiſſa pas de continuer; & de trouver auſſi tant d'exercice, que

l'Empereur eut du tems de reste pour secourir les Assiegez. Le Dauphin craignant que le mauvais tems ne s'opposât à son retour, fut conseillé de le prevenir par une retraitte, qui ne fut exempte ni de peine, ni de danger. 1542.

Le dépit de ce jeune Prince, & la colere du Roy, furent les causes de la disgrace de Montpesat que l'on confina dans son Païs de Quercy, quoy qu'il ne manquât pas de raisons pour se justifier; car il n'avoit concerté l'entreprise que sur l'assurance qui luy avoit été donnée que Perpignan seroit investi de bonne heure par un puissant Corps de Cavalerie, ce qui ne fut point executé. Et de plus il étoit certain que huit jours avant le siege, les murailles étoient encore à l'antique, c'est-à-dire foibles & sans terrasses : les Bastions ne s'entredéfendoient pas : ils étoient mêmes trop éloignez les uns des autres ; & disposez de sorte, qu'ils empêchoient l'Artillerie de la Place d'agir contre les Assiegeans : mais le tems que l'on regretta davantage, fut celuy qui se perdit à faire d'autres provisions que celles qui suffisoient pour la subsistance des Troupes. On chercha de plus tout ce qui pouvoit contribuer au luxe des festins; & les Courtisans par une precaution honteuse, affecterent de vivre au siege comme à la Cour.

L'Armée du Duc de Vendôme fut licentiée, aprés avoir rasé les Places dont on luy avoit ordonné la démolition ; & le Marquis du Guast voyant le Piémont dégarny par la retraitte d'Annebaut, s'y jetta avec une Armée de deux mille

1542. cinq cens Chevaux, & de quinze mille Hommes de pied, dans l'esperance presque certaine d'y rétablir le Duc de Savoye, puis que Langey Gouverneur de la Province étoit devenu perclus, & n'avoit point d'autres Troupes que celles qui gardoient les Places. Le lieu qu'il choisit pour se camper ne pouvoit être plus commode. C'étoit le Pont d'Esture, d'où il menaçoit également les Villes que les François tenoient, tant deçà que delà le Pô. Mais la tête étoit demeurée saine à Langey, & cela suffit pour arrêter les progrez des Imperiaux. Cet admirable paralitique au lieu de s'embarasser des pensées de la défensive, voulut attaquer le premier, & forma un dessein de surprendre en même-tems trois Places, qui ne pouvoit être plus judicieux, ni mieux entendu. Ses Espions l'avoient averty que les Villes de Coni, d'Albe, & de Querasque, n'étoient pas suffisamment pourveuës; parce que le Marquis en étant si proche, n'avoit pas cru qu'elles dussent être attaquées par des gens assez occupez à défendre les leurs; & sur cette presuppofition Langey s'assura à force d'argent de quelques Bourgeois d'Albe & de Coni, qui luy promirent d'introduire les François dans ces deux Places. Il ne put gagner personne à Querasque; mais il ne laissa pas de l'attaquer, parce qu'il sçavoit que le Marquis en avoit tiré la Garnison Espagnole, pour y en mettre une d'Italiens, & que d'ailleurs il n'y avoit que pour un jour de vivres dans le Château. Il ne put mettre que cinq mille hommes en campagne pour

ce grand dessein : cependant un si petit nombre 1542.
eût suffi pour l'executer dans toute son étenduë, sans la perfidie ou l'erreur des Guides des Troupes destinées contre Albe & contre Coni, qui les égarerent, & frustrerent par consequent les deux esperances les mieux fondées de Langey. Celle de Querasque qui étoit plus douteuse eut un meilleur succés, par un de ces caprices de la fortune dont les hommes extraordinaires se sont toûjours plains, quoy qu'inutilement & sans y trouver de remede. Ossun & Cental Capitaines de Langey n'avoient pas été mieux traitez de leurs Guides, & n'étoient arrivez qu'à sept heures du matin devant Querasque ; ce qui fut cause que ceux qui leur devoient ouvrir la porte, n'oserent se découvrir. Les François furent mêmes apperçus assez tôt, pour donner loisir à la Garnison & à la Bourgeoisie de border leurs murailles : mais Ossun & Cental prenant chacun une échelle, ne laisserent pas de monter, & d'animer leurs gens de telle sorte par cette action intrepide, qu'ils emporterent la Ville. Langey avoit eu la precaution d'envoyer aprés eux de l'Artillerie, qui vint à propos pour battre le Château : mais l'avis qu'ils reçurent que le Marquis venoit à eux leur auroit fait tout abandonner, si Langey ne leur eût mandé que les Imperiaux ne pouvoient être à Querasque de trois jours, & que le Château se rendroit le lendemain : ce qui se trouva si juste, que la Garnison avoüa d'avoir passé trente-six heures sans manger.

1542. Le Marquis irrité de cette perte, resolut de camper à Carignan; d'où étant Maître de la campagne, il luy eût été facile d'affamer toutes les Places que la France tenoit tant deçà que delà le Pô, & de les reduire par consequent à se rendre sans attendre de siege. Langey qui prevoyoit l'importance de ce Poste, se hâta de le prendre; & s'y fortifia si avantageusement avec ses cinq mille hommes, que le Marquis fut obligé de camper vis-à-vis. Ils passerent quinze jours à se regarder, mais Langey fut contraint de choisir un autre expedient au bout de ce terme. La Canicule avoit tellement desseché le Pô, qu'il étoit gueable presque par tout; & les François se trouverent si las de veiller à cause de leur petit nombre, qu'ils ne pouvoient plus observer leurs ennemis durant toute la nuit : ce qui donnant lieu de pressentir que le Marquis passeroit infailliblement à la longue, Langey s'avisa de luy débaucher six mille de ses meilleurs hommes; & devenant ainsi plus fort que luy, l'obligea de quitter l'esperance de conquerir le Piémont, pour ne s'occuper qu'à la défense du Duché de Milan.

L'occasion étoit alors si belle de recouvrer ce Duché, que le Roy crut ne la devoir pas negliger. Il fit retourner Annebaut avec ses Troupes dans le Piémont, où Langey luy proposa d'abord d'executer une entreprise sur Casal, qui dans toutes les apparences militaires ne pouvoit manquer. Il avoit fait équiper en secret à Carignan assez de Barques & de petits Bâtimens, pour transporter

en deux jours sur le Pô l'Armée Françoise jusques devant cette Place, qui passoit déja pour l'une des plus importantes de la Lombardie, quoy qu'elle ne fût pas en l'état qu'elle est maintenant; & quand le Marquis voyant partir les François auroit pressenti leur dessein, & se seroit mis à leurs trousses, il luy eût été impossible d'arriver en moins de quatre jours à Casal, ce qui auroit donné plus de tems qu'il n'en faloit pour surprendre la Place. Annebaut approuva le projet, & promit de l'executer, mais il changea de resolution par la trop facile creance qu'il donna aux envieux de la gloire de Langey & de la sienne. Langey n'en ressentit du déplaisir qu'à cause du desavantage qu'en recevoient les affaires du Roy; & ne laissa pas de proposer peu de tems aprés au même Annebaut une seconde marche, qui l'eût fait triompher de l'Armée Imperiale sans rien hazarder, & défaire à coup seur les seules forces qui gardoient le Duché de Milan. Un Espion qui servoit dans la Cavalerie Legere du Marquis, avoit averty Langey que les Imperiaux délogeroient la nuit suivante d'auprés de Carmagnole [a], où Annebaut plus fort qu'eux des deux tiers les pouvoit investir; & marcheroient droit à Quiers, d'où la retraitte dans le Duché de Milan étoit plus facile. Sur quoy Langey fit entendre à Annebaut qu'il n'avoit pour enlever l'Armée Imperiale, qu'à mettre quatre cens Chevaux entre Carmagnole & Ville-d'Etelon, & se poster avec le reste de l'Armée Françoise entre Ville d'Etelon & Quiers. Annebaut approu-

1542.

[a] Dans la derniere dépêche de Langey à François Premier.

1543. va le projet, & en remercia l'Autheur en des termes qui ne pouvoient être plus affectueux ni plus reconnoissans. Cependant le mal-heur de la France ou le sien le rendit une seconde fois inconstant, avec plus de dommage pour son Païs que n'avoit été la premiere. Il se contenta d'envoyer Vimercat avec quelques Chevaux Legers pour apprendre des nouvelles des ennemis, & se tint enfermé dans son Camp avec le reste de ses Troupes: mais il n'eut au point du jour suivant que trop d'occasion de s'en repentir, puis que Vimercat luy vint rapporter que les Imperiaux avoient en effet pris la route de Quiers dans toutes les circonstances du Billet de l'Espion; & que si l'Armée Françoise les eût poursuivis, elle auroit envelopé en raze campagne comme dans un filé les trois mille Espagnols naturels & les Alemans, dans lesquels consistoit la principale force du Marquis, parce qu'ils étoient tous vieux Soldats; & il ne luy auroit resté que les Italiens, qu'on luy eût débauchez en leur offrant un peu plus de Solde.

Langey fâché d'avoir inutilement fait tant d'avances, & craignant que la jalousie du Commandement n'achevât d'alterer les affaires du Roy, demanda son congé, & l'obtint. Mais il ne put retourner chez luy, ni faire le voyage à la Cour qui luy étoit nécessaire afin d'acquiter les dettes qu'il avoit contractées pour l'Etat, qui montoient à la juste valeur de son bien, puisqu'il mourut le neuf de Janvier mille cinq cens quarante-trois à Saint Syphorien auprés de Lyon; & laissa ses af-

faires dans un état si déplorable, que ses heritiers furent sur le point de renoncer à sa succession. Il n'a point icy besoin d'autre Eloge que celuy que l'Empereur sans y penser luy fit, lors qu'en recevant l'avis de sa mort la verité le força d'avoüer, *que cet homme seul luy avoit fait plus de mal, & déconcerté plus de desseins, que tous les François ensemble.* 1543.

Annebaut n'ayant plus personne à qui l'on pût attribuer le succés de ses entreprises, mit le siege devant Coni; mais il n'y mena que quatre Canons, & les disposa justement pour agir contre l'endroit le plus fort. Delà vint qu'il demeura si long-tems à faire bréche, que les Assiegez qui n'étoient enfermez que du côté de la batterie, reçurent un puissant renfort; & firent derriere la bréche un retranchement, qui coûta la vie aux plus vaillans de l'Armée Françoise, commandez pour monter à l'assaut. La poudre manqua dés le lendemain aux Assiegeans, ce qui les contraignit de lever le siege. Annebaut retourna à la Cour aprés avoir licentié son Armée à la reserve de deux mille Suisses, & laissa Boutieres Lieutenant General en Piémont.

Aucun des cinq projets dont on vient de parler n'ayant reüssi, la France crut être obligée à rechercher le secours des Turcs. Il étoit difficile de l'obtenir sans avoir détaché la République de Venise de l'alliance de l'Empereur; & comme cette derniere negotiation ne paroissoit ni moins importante ni moins difficile que la premiere,

1543. on avoit choisi l'homme le plus habile du Royaume en matiere d'intrigue, pour l'envoyer en Ambassade à Venise. C'étoit Jean de Monluc Evêque de Valence; qui bien loin d'avoir été avancé par ses deux freres[a], contribua plus qu'aucun autre à leur fortune. Le manquement des choses necessaires pour se produire à la Cour, l'avoit contraint de se jetter dans un Convent de Jacobins en Gascogne, où il avoit pris l'habit & fait profession. Il ne s'étoit pas tellement occupé à l'étude de la Philosophie & de la Theologie, qu'il n'eût employé contre la coûtume des jeunes Religieux la meilleure partie de son tems aux belles Lettres; & ce fut le progrés qu'il y fit, qui luy acquit la connoissance & la familiarité de la Reyne de Navarre. Cette Princesse qui avoit l'esprit le plus vif & le mieux tourné de celles de son siecle, comme il paroît par ce qui nous reste de ses Ecrits, apperçut d'abord que Monluc n'avoit pas choisi une profession qui luy fût propre, & n'eut pas beaucoup de peine à luy persuader de la quitter. Elle employa le credit de François Premier son Frere, pour le faire dispenser de ses Vœux, & luy donna les moyens de subsister à la Cour de France en qualité de Protonotaire. Il n'y demeura pas long-tems sans être envoyé à Rome; & ceux qui le connoissoient particulierement luy voyant accepter cette Commission, & prendre la route d'Italie, le tinrent pour perdu à cause qu'on le soupçonnoit d'être infecté des nou-

[a] Blaise de Monluc depuis Maréchal de France, & le Sieur de Lioux.

velles Herefies. Cependant il compofa dans Rome fon exterieur avec tant d'art, & vécut avec tant de moderation, qu'il rétablit en peu de tems fa reputation, & fatisfit prefque également le Roy fon Maître, & le Saint Siege. Il ne trouva pas les mêmes difficultez dans l'Angleterre, où il fut depuis envoyé; & Henry Huit qui poffedoit admirablement l'art de connoître les hommes, luy rendit ce témoignage à la fin de fon Ambaffade, *qu'il n'avoit jamais connu de Miniftre plus fertile en expedient, ni plus capable de fa profeffion.* 1543.

On ne fçait pas precifément fi ce fut la recommandation de ce Prince qui fit jetter les yeux fur Monluc pour l'Ambaffade de Venife, ou fi la Reyne de Navarre l'obtint du Roy fon Frere: mais il eft certain qu'il n'y avoit point alors d'affaire plus importante ni plus difficile à ménager, que celle-là: Car encore que les Venitiens fuffent extraordinairement fachez de voir la puiffance de l'Empereur affermie dans le Duché de Milan, ils ne fouhaittoient pas neanmoins que celle de France s'établît dans le même Duché; c'eft-à-dire qu'aprés avoir raifonné durant trente ans fur les juftes motifs qu'ils avoient de craindre le voifinage des deux Couronnes, ils regardoient la proximité des Efpagnols comme un moindre mal, que celle des François.

Ils n'étoient pas d'aileurs moins éloignez de permettre que cette Nation eût accés à Conftantinople; car outre qu'ils apprehendoient qu'elle ne découvrît le fecret du Commerce dont

1543. ils tiroient leurs grandes richesses, ils prevoyoient judicieusement que les avantages mutuels que la France & la Turquie tireroient l'une de l'autre, tourneroient enfin au prejudice de leur République. Et de fait Monluc ne demeura pas long-tems à Venise, sans pressentir qu'il n'avanceroit rien dans les deux principaux articles de son instruction [a], qui regardoient la rupture de l'Alliance entre la République & l'Empereur, & l'établissement de celle de France avec les Turcs, s'il se contentoit d'agir par les voyes ordinaires, & s'il ne joüoit un autre personnage que celuy d'Ambassadeur. Il entreprit sur ce principe d'acquerir aux François une Place d'importance sur le Golfe de Venise; afin que d'un côté le Senat fût obligé d'accorder contre son intention plusieurs choses au Roy son Maître, de peur qu'il ne mît cette Place entre les mains des Turcs; & que de l'autre côté ceux que la France envoyeroit à Constantinople, eussent un lieu de retraitte, où ils fussent à couvert des insultes que leur feroient les Venitiens à dessein de traverser leur voyage.

[a] Dans la negotiation de l'Evêque de Valence à Venise, en 1543.

Bertrand Sacchia Avanturier né dans la Ville d'Udine, avoit pris le parti de France à la persuasion de Monluc, qui le jugeoit capable d'executer les plus dangereuses entreprises. Il avoit acquis par hazard la connoissance, & s'étoit depuis insinué dans l'amitié du Gouverneur de Marano Place importante, que le Roy des Romains à qui elle appartenoit avoit fortifiée pour donner de la jalousie à la République de Venise, & pour la

retenir

retenir dans l'Alliance avec l'Empereur. Sacchia resolu pour perdre son Amy de profiter de la confiance qu'il luy témoignoit, forma le dessein de surprendre Marano; & le communiqua à Monluc qui fit les frais de l'execution aprés avoir pris les mesures necessaires pour s'empêcher d'être trompé, en donnant à Sacchia pour compagnon un autre Avanturier nommé Turchelli à qui il se fioit davantage, avec ordre de resister à Sacchia au cas qu'il voulût garder la Place pour luy, aprés l'avoir surprise. Sacchia avoit oüy dire au Gouverneur qu'il manquoit de Blé; ce qui étoit d'autant plus vrai-semblable, qu'il y avoit eu l'année precedente une grande sterilité dans l'Italie, & aux environs. Il avoit offert de luy conduire deux Vaisseaux chargez de Froment pour un prix raisonnable; & le Gouverneur l'ayant pris au mot, se mit par sa simplicité entre les mains des gens de Monluc, qui le firent prisonnier, & s'emparerent de sa Place. La joye de Monluc pour cet heureux succés ne fut pas si pure qu'il se l'étoit imaginé; parce que Sacchia dont la fidelité luy étoit suspecte, luy tint parole; & Turchelli au contraire qui avoit sa creance, s'en rendit indigne. Il ne se vit pas plûtôt Lieutenant dans Marano, qu'il resolut d'en devenir le Maître; & profitant de l'occasion que Sacchia étoit sorti, luy ferma les portes, & fit tirer force Arquebusades sur luy. Sacchia qui les avoit évitées alla trouver Monluc, & luy rapporta que Marano étoit perduë pour la France: mais il ne connoissoit 1543.

1543. ni la fermeté ni l'adresse de l'Ambassadeur, qu'il pensoit intimider par une si fâcheuse nouvelle. Monluc luy commanda de le suivre, & le mena devant Marano. Il eut peine de parler à Turchelli: mais aprés l'avoir disposé à une entrevûë, il luy fit si nettement comprendre qu'il luy seroit impossible de conserver la Place pour luy; & qu'en la gardant pour la France avec Sacchia, ils s'y pouvoient tous deux enrichir en peu de tems, que Turchelli rentra dans son devoir, & consentit de redevenir Lieutenant du même Sacchia.

La reconciliation de ces deux Officiers ne pouvoit arriver plus à propos; parce que Torré qui commandoit les forces du Roy des Romains, mit incontinent le siege devant Marano. Mais la Place fut si bien secouruë par les Troupes levées dans le Ferrarois, & par les munitions qu'y jetta Monluc, que Torré fut contraint de lever le siege; & Monluc écrivit au Roy, qu'il ne tenoit plus à rien que Sa Majesté n'envoyât un Ambassadeur en toute seureté à Constantinople. Le Roy jetta les yeux pour cet hazardeux Employ sur le Capitaine Polin, qui se rendit depuis si celebre sous le nom du Baron de la Garde. Les sçavans dans les Antiquitez de Provence que l'on a consultez sur l'origine de Polin, ont répondu en quatre differentes manieres. La premiere qu'il étoit bien Gentilhomme, & sorti du legitime Mariage du Baron de la Garde avec une Fille de la Maison de Grignan. La seconde qu'il avoit été Domestique du Baron de la Garde; & qu'il l'avoit si bien servy, que ce Baron l'avoit institué son heritier. La troisiéme

qu'il étoit bâtard de la Maiſon d'Ademar; & que ſon Pere naturel ayant ſuccedé aux grands biens de la Maiſon de Caſtellanne, luy en avoit donné une des Terres, qui étoit la Baronie de la Garde. La quatriéme que ſa fortune avoit été preſque ſemblable à celle du fameux Ventidius, qui vangea par trois Victoires ſignalées l'affront que les Romains avoient reçu dans la défaite de Craſſus: Qu'il étoit Fils d'un Païſan de Provence: Que la nature luy avoit donné toutes les qualitez capables de rendre un homme parfait dans l'Art militaire: Qu'il étoit admirablement beau ſans être delicat: Que ſa taille étoit riche, & pourtant aiſée; & que ſon tein fin & délié ne l'empêchoit pas d'être extraordinairement robuſte: Qu'il étoit civil, complaiſant, éloquent, & officieux, mais qu'il tenoit la liberalité pour une vertu au-deſſous de luy: Qu'il affectoit de paroître magnifique en toutes choſes; & que ſi jamais Officier ne fit à la Guerre des gains plus conſiderables que luy, jamais Officier n'en profita moins, & n'eut plus de joye en les diſtribuant avec profuſion: Qu'un Caporal[a] du Piémont paſſant par le Bourg de la Garde, où Polin étoit né; & remarquant ſur ſon viſage quelque choſe de ſingulier, le demanda à ſon Pere pour en faire ſon Goujat: Que le Pere le refuſa; mais que le jeune Polin ne fut pas de même ſentiment, puis qu'il ſe déroba pour ſuivre le Caporal; & qu'il le ſervit deux ans, au bout deſquels on luy fit porter l'Arquebuze pour recompenſe. Quoy qu'il en ſoit il avoit déja paſſé par les degrez d'Enſeigne, de Lieu-

1543.

[a] Dans les Capitaines de Brantome.

1543. tenant, & de Capitaine, lors qu'il se fit connoître à Langey pour un homme également propre au Cabinet & à la campagne. Ce Gouverneur du Piémont qui penetroit plus avant que les autres dans la connoissance des belles qualitez des Soldats, proposa Polin au Roy pour le voyage de Constantinople aprés la mort de Rincon. On luy donna les instructions qui avoient été dressées pour le même Rincon, avec lesquelles il atteignit Solyman au retour de Hongrie; & fut obligé de le suivre jusqu'à Constantinople, parce que Sa Hautesse differa de luy donner une réponse positive jusqu'à ce qu'elle fût arrivée dans sa Ville Capitale. Il demandoit qu'elle envoyât au commencement de l'Eté de mille cinq cens quarante sa Flotte ravager les Côtes d'Espagne, ou celles que la Maison d'Autriche occupoit dans l'Italie. A quoy le Grand Seigneur témoignoit de la repugnance à cause du voyage inutile de Barberousse, dont il accusoit les François pour luy avoir manqué de parole: Mais Polin eût facilement éludé cette difficulté en montrant qu'il n'avoit point été au pouvoir du Roy son Maître d'executer la Convention, s'il n'y eût survenu un obstacle auquel la France ne s'étoit point attenduë. Il venoit de la part d'un Agent de l'Empereur; qui ne se trouvant pas assez fort à la Porte, s'étoit prevalu du credit de l'Ambassadeur de Venise, afin de traverser la negotiation de Polin. Ces deux Ministres avoient corrompu presque tous les Bachas; & rendu les François si odieux, qu'on ne daignoit pas même les oüir. Cepen-

dant Polin eut l'adresse de gagner le principal Aga des Janissaires ; & de s'avancer par là plus que ses adversaires, parce que l'Aga l'introduisit à l'Audiance secrette du Grand Seigneur, où il l'entretint à son aise, & le desabusa des fausses preventions qu'on luy avoit données contre la France. Il se rendit ensuite si agreable à Sa Hautesse, qu'elle luy offrit des Partis considerables pour l'attacher à son service. Il les refusa modestement, & fut enfin renvoyé avec cette réponse : Que la Flotte des Turcs agiroit selon les intentions du Roy : Qu'il retournât vers son Maître en toute diligence : Qu'il concertât avec luy les Places qui seroient attaquées par les communes Armes ; & que cependant Sa Hautesse travailleroit à former une Ligue entre la France & la Republique de Venise. Polin heureux au-delà de ses esperances, fit en vingt-deux jours le voyage de Constantinople à Fontainebleau, où étoit le Roy : reçut les ordres que demandoient les Turcs [a] ; & retournant sur ses pas arriva à Venise, avant que le Chaoux que le Grand Seigneur avoit promis d'envoyer y fût arrivé. Il ne laissa pas d'obtenir Audiance du Senat ; & d'être écouté dans le Pregadi, où il fit un discours le plus judicieux qui fût encore sorti de la bouche d'un François devant une si sage Assemblée. Il dévelopa les mysteres de la Politique de l'Empereur ; qui sous pretexte de maintenir la liberté de l'Italie, achevoit de l'opprimer par une insupportable servitude. Il representa les Villes du Duché de

1543.

a Dans la Negotiation du Baron de la Garde à Constantinople.

1543. Milan autrefois si florissantes, non seulement ruïnées par des Impôts excessifs, mais encore exposées à tous momens à l'insolence des Soldats Espagnols, qui les désoloient faute d'être payez de leur solde. Il introduisit les Bourgeois de ces Places Frontieres pleurans à chaudes larmes, & regrettans la Domination Françoise, aprés s'être revoltez contr'elle avec tant d'imprudence. Il ajoûta que Florence gemissoit sous l'esclavage des Medicis: Que Sienne recevoit la Loy d'une Garnison Espagnole: Que Luques ne conservoit plus que l'ombre de sa premiere liberté, puisqu'elle étoit obligée de payer tous les ans l'argent que luy demandoient les Gouverneurs de Milan sous couleur de contribution: Que les Royaumes de Naples & de Sicile étoient si mal traittez, qu'ils souhaittoient de changer de Maître, quand mêmes ils devroient tomber sous la tyrannie des Infideles; & que les Païs-Bas ne voyoient plus d'autre ressource à leurs maux, que le changement de Religion: Que les Espagnols sacrifioient à leurs interêts toutes les considerations divines & humaines; & que leurs promesses confirmées par des sermens execrables, ne les avoient pas empêchez de violer une Tréve solemnelle par le meurtre de deux Ambassadeurs: Que l'auguste Compagnie devant laquelle il avoit l'honneur de parler, venoit d'éprouver elle-même l'infidelité de l'Empereur; qui voyant la Republique de Venise dans une extreme disette de Blé, luy avoit nonobstant l'Alliance refusé la permission d'en acheter dans

la Poüille & dans la Sicile; & l'avoit ainsi reduite à la necessité de recourir à l'Empereur des Turcs, qui plus humain que celuy des Chrêtiens, l'avoit soulagée dans son indigence: Que si le Senat vouloit se vanger de cette dureté, il n'en trouveroit jamais de plus favorable occasion que celle d'entrer presentement en Ligue avec le Roy: Que s'il y vouloit entendre, Sa Majesté offroit de mettre entre ses mains la Forteresse de Marano; mais s'il persistoit à faire le renchery, elle pourroit bien être conseillée de s'en accommoder avec les Turcs. 1543.

Polin conclut par cette menace, à cause qu'il sçavoit que les Venitiens n'apprehendoient rien tant que de voir Soliman maître de Marano; d'où il eût infailliblement ruïné leur Commerce en faisant observer leurs Vaisseaux Marchands à mesure qu'ils fussent sortis de leurs Canaux, & qu'ils y eussent entré. Mais ils ne voulurent s'expliquer qu'aprés l'arrivée du Chaoux Jumusbey, qui vrai-semblablement s'étoit laissé corrompre en chemin par les Emissaires de la Maison d'Autriche; car non seulement il s'arrêta sous divers pretextes par toutes les Villes où il passa, afin de trouver Polin déja parti de Venise quand il y arriveroit: mais encore il témoigna du dépit de ce qu'il l'y rencontroit, & ne voulut en aucune maniere s'entendre avec luy. [a] Il ne pressa mêmes le Senat que de ratifier le dernier Traitté que Badoüaire son Bayle avoit conclu à Constantinople; & tous les Offices qu'il avoit ordre de faire pour la France avec toute la

[a] Dans la Negotiation de la Garde à Constantinople.

1543. chaleur imaginable, se reduisirent à inviter la Republique d'augmenter le zele qu'elle avoit toûjours eu pour la prosperité de l'Empereur des Francs, dont Solyman entreprenoit la défense.

La Republique ne se voyant pressée ni de s'allier avec le Roy, ni d'entrer en guerre avec luy contre la Maison d'Autriche, repartit à Polin: Que ses affaires ne luy permettoient pas de rompre le Traitté de Naples fait avec l'Empereur & le Roy des Romains, quoy qu'elle en eût plus de sujets qu'il n'en avoit marquez dans sa Harangue: Que les Guerres passées avoient épuisé ses Finances; & qu'il y auroit de l'imprudence pour elle, à ne pas joüir d'une Paix qu'elle venoit d'acheter si cher: Qu'elle pretendoit demeurer spectatrice de la querelle, que les trois plus grands Monarques du monde alloient vuider à sa vûë contre son intention; & que si on l'attaquoit, elle verroit à qui elle se devroit joindre.

Polin mal satisfait de cette réponse, retourna vers Solyman qui luy fit justice de Jumusbey: mais la saison étoit tellement avancée, qu'il falut remettre l'envoy de la Flotte à l'année mille cinq cens quarante-un, & ce fut là le seul avantage que les Ministres de la Maison d'Autriche remporterent sur Polin. Le Pape voulut profiter du calme qu'apporta ce delay parmy les Chrêtiens, & les invita au Concile: mais l'Empereur au lieu d'envoyer ses Evêques, ne répondit à Sa Sainteté que par une invective plus sanglante contre le Roy, que celle qu'il avoit prononcée à Rome huit

huit ans auparavant. Il le faisoit passer pour l'Enfant Prodigue de l'Evangile ; & se representoit luy-même comme la Sentinelle du Christianisme, qui avoit découvert l'intelligence de ce Prince avec les Infideles, & les artifices de ses Emissaires pour attirer dans l'Italie les Armes de Solyman. L'Empereur ajoûtoit qu'il n'avoit oublié ni caresses ni faveurs pour gagner le Roy; & qu'il s'étoit porté pour cela à des extremitez, qui passoient pour autant d'imprudences dans l'esprit de ceux, à qui les veritables motifs de sa conduite n'étoient point assez connus : Qu'il s'étoit mis deux fois entre ses mains, l'une à Aigues-Mortes, & l'autre en traversant la France, quoy qu'il eût pû passer par l'Italie & par l'Alemagne; & que la Reyne de Hongrie sa Sœur luy eût mandé qu'elle appaiseroit bien les troubles de Gand, sans qu'il s'en mêlât : Qu'on avoit deliberé à Paris si on devoit l'y arrêter ; & qu'encore que le crime n'eût pas été consommé, le Roy ne laissoit pas d'être coupable d'avoir eu dessein de le commettre, ou pour le moins d'avoir écouté en plein Conseil ceux qui le proposoient : Qu'on avoit ensuite voulu faire passer pour absoluë la promesse d'investir du Duché de Milan le Duc d'Orleans, quoy qu'elle n'eût été que conditionnée, & qu'on fût demeuré d'accord que le Duc de Savoye seroit auparavant rétably dans ses Etats [a]: Qu'on n'avoit pû trouver d'autre pretexte pour rompre la Tréve, qu'en avoüant pour Ambassadeurs des gens travestis, qui faisoient la fonction d'Espions dans la

1543.

a Dans la Réponse de l'Empereur au Pape en 1543. le 25. Août.

1543. Lombardie; ni pû troubler le calme de l'Italie, qu'en y faisant venir les Turcs : Que si les Lutheriens n'eussent point été appuyez contre les Catholiques, les Eglises Protestantes se seroient reünies à celle de Rome; & Solyman n'eût pas trouvé l'occasion qu'il cherchoit depuis si long-tems, d'usurper la Hongrie.

Le Conseil de France aprés avoir eu communication de cette Lettre, en trouva les impostures si grossieres, qu'il ne crut pas y devoir répondre autrement qu'en la traittant de ridicule. Et de fait le docte Châtelain ou du Châtel à qui la Commission en fut donnée, repartit au nom du Roy que l'Empereur n'appliquoit pas assez justement la comparaison de l'Enfant Prodigue; & qu'il ne s'en pouvoit servir dans le fait dont il s'agissoit, qu'en la prenant pour luy. Qu'il étoit donc le Prodigue, le Pape le Pere, & le Roy le Fils aîné : Qu'il avoit assez adroitement joüé son personnage en assiegeant le Pere de Famille dans Rome, en dissipant tous ses biens, en le retenant prisonnier, en faisant payer pour sa rançon des sommes immenses; & en ne laissant pas aprés cela, de faire demander à Dieu la liberté du même Pere par des Processions publiques dans toutes les Eglises de l'Espagne: Qu'on ne sçavoit point qui pouvoit avoir mis en sentinelle sa Majesté Imperiale, mais qu'il ne paroissoit pas qu'elle se fût bien acquittée de cette faction; puisque dans le tems qu'elle disoit avoir été le plus éveillée, trois de ses Armées de Terre avoient été défaites

dans la Hongrie, deux de ses Flottes mises en fuite vers le Golfe de Lepante, ses vieilles Troupes égorgées dans Modon & dans Coron, luy-même repoussé honteusement de devant Alger, & les Venitiens contraints de livrer aux Infideles ce qui leur restoit de Places dans le Peloponnese: Que pour juger sainement lequel de François Premier ou de Charles-Quint faisoit mieux la Sentinelle pour la Religion, il n'y avoit qu'à remarquer que François avoit d'abord affermi par ses offices à Constantinople la Couronne de Hongrie sur la tête du jeune Roy Etienne Sepuse; & que Charles au contraire l'en ayant voulu dépoüiller, avoit excité les Turcs à prévenir par leur invasion celle de la Maison d'Aûtriche: Que Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit obtenu de Solyman la revocation de l'ordre donné pour démolir le Sepulchre de Jesus-Christ, & les autres lieux de la Terre Sainte, & rétably les Religieux de Saint François dans la garde de ces lieux, si celebres par la vie du Sauveur & par la naissance du Christianisme: Que l'evenement avoit assez montré que si l'Empereur avoit eu de la crainte à Aigues-Mortes & en traversant la France, cette crainte avoit été vaine, & excitée dans une Ame convaincuë de sa propre malignité, qui ne pouvoit former d'autres sentimens à l'égard d'autruy, que ceux dont elle étoit prevenuë pour elle-même: Qu'il étoit faux qu'on eût tenu Conseil à Paris pour arrêter l'Empereur; & que le bruit qui en avoit couru, avoit été semé par les Emissaires 1543.

1543. d'Espagne : Que la promesse du Duché de Milan avoit été pure & simple en deux memorables rencontres ; l'une immediatement avant que l'Empereur entrât en France, lors que Saint Vincent son Ambassadeur avoit mis entre les mains du Roy une Lettre de creance qu'on étoit prêt de representer, écrite & signée de la main de son Maître, par laquelle Sa Majesté Tres-Chrêtienne étoit priée d'ajoûter la même foy à ce que luy diroit cet Ambassadeur, que si c'eût été l'Empereur. Ensuite dequoy Saint Vincent avoit promis sans aucune condition le Duché de Milan pour le Duc d'Orleans ; & declaré que l'investiture n'étoit differée aprés l'arrivée de l'Empereur en Flandres, qu'afin qu'on ne luy pût reprocher d'avoir acheté son passage à ce prix. La seconde rencontre avoit été lors que Montmorency étoit allé recevoir Sa Majesté Imperiale à Bayonne, où elle avoit confirmé de vive voix la promesse faite par Saint Vincent, & dans les termes précis qu'elle avoit été conçuë : Que le Conseil de France n'avoit ajoûté une entiere creance ni à l'une ni à l'autre ; & que neanmoins le Roy n'avoit pas voulu perdre la plus belle occasion de signaler sa generosité, qui se fût presentée durant tout son regne [a] : Qu'Olivier avoit à la verité dissuadé les Alemans de la Guerre de Hongrie ; mais que ç'avoit été seulement parce que les quatre-vingts mille hommes que la Diette de Ratisbonne avoit offerts, n'étoient pas suffisans pour recouvrer cette importante Couronne, & de fait ils s'é-

[a] Dans l'Apologie de Pierre Châtelain pour le Roy en 1543.

toient débandez ſans en avoir repris aucune Place : Qu'encore que le Roy eût été diſpenſé par le Droit des Gens de garder aucune meſure avec l'Empereur aprés le meurtre de ſes Ambaſſadeurs, il n'avoit pas voulu neanmoins en prendre vengeance pendant que Sa Majeſté Imperiale étoit occupée à la Guerre d'Alger ; & que ſa moderation étoit d'autant plus loüable , qu'on étoit averty de bonne part que cette Guerre ne ſe faiſoit point pour l'interêt de la Religion, mais ſeulement pour délivrer l'Eſpagne des Pirates , & luy donner la commodité de recevoir chez elle les richeſſes du nouveau Monde ſans aucun riſque, & ſans rien dépenſer pour le convoy des Vaiſſeaux Marchands : Que ſi George d'Autriche Oncle naturel de l'Empereur, & Evêque de Valence en Eſpagne, avoit été pour lors arrêté dans la Ville de Lyon, ce n'avoit été que pour uſer de repreſaille, ſur ce qu'on avoit informé le Roy que ſes Ambaſſadeurs étoient ſeulement priſonniers : Que le Duc de Savoye ne s'étoit jamais voulu mettre à la raiſon ; & qu'enfin les ſecours que la France tiroit de Solyman, étoient gratuits & ſans obligation reciproque.

1543.

Fin du neuviéme Livre.

ARGUMENT
DU DIXIÉME LIVRE.

PAUL Trois demande à l'Empereur une entreveuë, & il l'obtient. Ils conferent ensemble à Bucceto, & donnent des marques signalées de leur adresse à negotier: mais ni l'un ni l'autre ne veut se relascher, & l'entreveuë n'aboutit à rien de solide. François donne sa Fille en Mariage au Roy d'Ecosse, & mécontente par là Henry Huit. Le dépit de Sa Majesté Angloise augmente, lors que le même Roy d'Ecosse meurt sans laisser qu'une Fille destinée pour épouser le Fils du Dauphin de France. L'Angleterre est ainsi frustrée de l'esperance de se reünir à l'Ecosse, & Henry pour s'en vanger se ligue avec l'Empereur. La France est attaquée avec plus de vigueur qu'elle n'avoit été jusques-là, mais elle resiste de tous côtez avec une valeur admirable. Elle secourt Landrecy à la vûë de l'Empereur, & le contraint de lever le siege. Le Dauphin luy presente la bataille; & il la refuse avec un dechet de sa reputation, qu'il tâche en vain de reparer dans le Luxembourg. Le Prince d'Anguien trouve à son arrivée en Piémont, le Païs en état de changer de Maître: mais il le conserve à la France par le gain de la bataille de Cerisoles. Il attaque le Mar-

quis du Guast Gouverneur de Milan, qui commandoit une Armée beaucoup plus forte que la sienne. La lâcheté de six mille de ses Soldats qui tournent le dos dés le commencement, ne l'étonne pas. Il fait par son adresse que sa Cavalerie supplée au défaut de l'Infanterie. Il triomphe à l'âge de vingt-deux ans du plus vieux & du plus experimenté des Generaux de l'Empereur; & il arrête & défait les forces de la Maison d'Autriche, qui avoient formé le dessein de s'avancer jusqu'à Lyon, & de s'emparer de cette grande Ville. Les Alemans amis & ennemis de la France, se laissent également persuader d'armer contre elle: mais les Suisses ne sont pas si faciles à tromper, & suspendent la marche des Alemans.



FRANÇOIS



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE DIXIÉME.

Contenant tout ce qui s'est passé de plus remarquable sous son Regne dans le reste de l'année mil cinq cens quarante-trois, & partie de 1544.

COMME la France n'a jamais trouvé de meilleure ressource que dans ses propres forces, lors que la Maison d'Autriche l'a extraordinairement pressée; aussi elle a été souvent obligée à faire des efforts que ses Peuples n'ont pas toûjours supportez avec la condescendance necessaire pour la necessité des affaires, & pour le salut de la Patrie. Le Roy 1543.

1543. François Premier avoit imposé vingt-quatre livres sur chaque muid de Sel qui se débiteroit dans son Royaume, afin de trouver un fond pour la subsistance des cinq Armées dont on a parlé dans le neuviéme Livre ; & ceux de la Rochelle persuadez qu'ils en devoient être exemts à cause des Privileges que les Predecesseurs du Roy leur avoient accordez [a], & qu'il avoit luy-même confirmez à son avenement à la Couronne, refuserent de payer l'Impôt, & chasserent les Commis qui le lévoient : mais leur exemple n'ayant été suivy ni des Villes voisines, ni d'aucune autre de celles de France, ils furent contraints d'ouvrir leurs Portes à Jarnac Lieutenant de la Province de Xaintonge, qui entra le plus fort dans la Place, desarma les Habitans, arrêta les plus seditieux ; & en reserva la punition au Roy, qui venoit à grandes journées pour appaiser le tumulte. Sa Majesté, quoy que plus chagrine & plus jalouse de son authorité à proportion qu'elle avançoit en âge, sentit desarmer sa colere dés qu'elle vit le repentir & la soûmission des Rochelois. Elle leur accorda la grace universelle qu'ils demandoient ; & leur fit un discours si grave & si pathetique pour les confirmer dans la fidelité qu'ils luy devoient, qu'on n'en trouveroit point de semblable dans l'Histoire, si Henry Trois son petit-Fils n'eût emporté sur luy aussi-bien que sur les autres Princes de la Maison de Valois, le prix de l'Eloquence. Ceux qui ne connoissoient pas assez l'humanité naturelle du Roy, attribuerent le pardon des Roche-

[a] Dans le premier Volume des Privileges de la Rochelle.

fois à la mauvaise intelligence qui commença 1543.
pour lors d'éclater entre la France & l'Angleterre: comme si Sa Majesté n'eût osé reduire au desespoir un Peuple qui pouvoit appeller les Anglois, & les rétablir en des lieux où ils avoient longtems dominé.

Il est vray que la France avoit reçu depuis dix-huit ans des assistances considerables de l'Angleterre ; mais il est encore vray que ces assistances n'avoient pas été purement gratuites, & qu'elles étoient sorties de deux principes presque également interessez : L'un de la crainte que Henry Huit avoit justement conçuë, que l'Empereur ne devint trop puissant s'il opprimoit le Roy Tres-Chrêtien ; & l'autre de l'appuy de la France absolument necessaire à Sa Majesté Angloise, suposé que l'Eglise Romaine dont il s'étoit separé, armât contre luy beaucoup de Princes Catholiques. La France de son côté n'avoit pas manqué de reconnoissance ; & si les services qu'elle avoit rendus au Roy d'Angleterre, n'étoient pas si éclatans que ceux qu'elle en avoit reçus, ils n'étoient ni moins solides, ni de moindre importance. Elle avoit rompu plus d'une fois les Ligues que le Saint Siege avoit fort avancées contre ce Prince ; & avoit enfin détourné les Papes de l'attaquer, en leur faisant voir qu'il seroit impossible aux Armées Catholiques de reüssir dans l'Isle de la Grande Bretagne, si elles n'étoient secondées par les siennes, dont elle leur avoit tout-à-fait ôté l'esperance. Elle étoit la seule cause que le changement

1543. de religion s'étoit fait en Angleterre sans bruit, par le refus qu'elle avoit fait d'appuyer les Mécontens ; & non seulement elle n'avoit point jetté de l'huile dans le feu pour rendre le change aux Anglois qui l'avoient si long-tems opprimée, mais elle avoit mêmes retranché toute la matiere capable de fomenter l'embrasement, puisque les Ambassadeurs de François Premier à Londres avoient toûjours protesté que les interêts de leur Maître étoient inseparables de ceux de Henry Huit. Tant de bien-faits reciproques avoient bien conservé l'amitié entre les François & les Anglois durant qu'elle n'avoit point été de même nature, c'est-à-dire tant que les Anglois avoient agi par interêt, & les François par reconnoissance : mais elle commença de s'affoiblir au moment que les François s'ingererent d'imiter les Anglois, & de se proposer à leur tour de tirer aussi-bien que leurs Confederez quelque avantage de leur mutuelle union.

La conjoncture qui se presenta de le faire eût tenté l'Ame la plus détachée, & François Premier ne sçauroit être blâmé avec justice d'y avoir succombé. On a déja remarqué que Jacques Cinq Roy d'Ecosse étoit venu genereusement au secours du Roy avec seize mille hommes, & luy avoit ensuite demandé sa Fille en Mariage. La magnificence des Nôces avoit épuisé le Tresor de France : mais l'Epoux étoit demeuré si peu satisfait de l'Epouse qui n'étoit gueres propre au Mariage, & si persuadé d'être bien-tôt Veuf, qu'il

étoit devenu amoureux de Marie de Lorraine Fille aînée du Duc de Guise, & Veuve du Duc de Longueville ; & de fait sa Femme étant morte peu de mois aprés son retour en Ecosse[a], il avoit envoyé une solemnelle Ambassade pour rechercher Madame de Longueville, qui luy avoit été accordée. 1543.

[a] Buchanan sur la fin du Regne de Jacques Cinquiéme.

Le Roy d'Angleterre étoit entré en jalousie de ces deux Alliances de son voisin, quoy que Fils de sa Sœur, avec les François ; car encore qu'il luy eût refusé sa Fille, il souhaitoit neanmoins qu'il épousât plûtôt une Princesse du Nord, de peur que les François ne se mêlassent trop avant dans la premiere querelle qui surviendroit entre l'Angleterre & l'Ecosse. Et de fait Jacques Cinq fut si charmé de sa nouvelle Epouse, qui n'avoit pas moins d'esprit & de complaisance que de beauté, quoy qu'elle fût la plus belle Princesse de l'Europe, qu'il retracta pour ne la pas perdre de vûë, la parole qu'il avoit donnée d'aller visiter le Roy d'Angleterre son Oncle maternel, à Yorc, où il prenoit le divertissement de la Chasse.

Le Roy d'Angleterre piqué de cette inconstance, & encore plus de la cause qui l'avoit produite, renouvella l'ancienne querelle pour les limites de son Royaume & de celuy d'Ecosse, & declara la Guerre à son Neveu. Les Armées furent bien tôt en presence, & la bataille se donna. La Noblesse d'Ecosse combattit si mal pour n'avoir pas voulu recevoir les ordres d'un homme de naissance mediocre, qu'on luy avoit donné pour General, qu'elle fut défaite ; & son Roy ne pou-

1543. vant survivre à cette disgrace, mourut laissant heritiere de sa Couronne une Fille de huit jours, qui fut la belle & mal-heureuse Marie Stuart sous la Regence de la Reyne sa Mere. Les Roys de France & d'Angleterre aspirerent aussi-tôt à ce riche party, & devinrent par consequent rivaux. Henry Huit pretendit que la Reine d'Ecosse ne pouvoit être refusée à son Fils unique qui n'avoit que quatre ans, & en apporta une infinité de raisons qui se reduisoient à la Parenté, à l'Alliance, à la proportion de l'âge, à la necessité d'assoupir les vieilles querelles des deux Nations restées seules dans l'Isle de la Grande Bretagne, & à l'avantage qu'elles tireroient d'être reünies sous une même Domination. François Premier proposoit son petit-Fils d'âge à peu prés égal à celuy du Prince d'Angleterre, & ne se fondoit que sur deux choses: l'une étoit l'authorité & le credit de la Regente Mere & Tutrice de la jeune Reyne; l'autre la bonne intelligence continuée sans interruption entre les François & les Ecossois depuis Charlemagne. Mais il auroit succombé par les intrigues de Henry Huit, & par la multitude des personnes de toutes conditions que ce Prince avoit corrompu dans l'Ecosse, si les Anglois n'eussent absolument ruïné leurs pretentions par le même Ecrit qu'ils publierent à dessein de l'avancer. Il contenoit que l'Isle de la Grande Bretagne étoit inaccessible, à moins que des gens du Païs ne favorisassent le débarquement des Etrangers; & qu'il faloit que tous

les Ports dépendissent à l'avenir d'une même Puissance, qui les fermât & les ouvrît lors qu'il seroit necessaire [a], & tint ainsi l'Etat dans une tranquilité qui ne pût être troublée par le dehors. Sur quoy les Ecossois qui sentoient dans le fond de leur cœur une haine irreconciliable pour les Anglois, s'imaginerent que Henry Huit avoit dessein de reduire l'Ecosse en Province; & comme cette Nation est la plus fiere de l'Europe, & la moins capable de revenir lors qu'elle est prevenuë, elle conçut tant de dépit contre les Anglois, qu'elle ne voulut plus rien écouter de leur part. Ce n'est pas que Henry qui avoit alors plus d'argent que tous les autres Princes Chrêtiens ensemble, ne fist des liberalitez excessives pour reparer la faute qu'il avoit commise: mais les milions qu'il répandit ne purent effacer les deux lignes de son Manifeste, qui sembloient avoir menacé les Ecossois du joug des Anglois.

1543.

[a] Dans le Manifeste des Anglois en Ecosse, aprés la mort de Jacques Cinquiéme.

Ainsi la Reyne Regente fut maintenuë dans la liberté de disposer de sa Fille; & Beton son principal Ministre à qui la France avoit procuré un Chapeau de Cardinal, forma une si puissante faction pour le Fils du Dauphin de France, que les Partisans d'Angleterre n'oserent se declarer; & Henry Huit frustré de son attente, chercha les occasions de se vanger sur autruy du mauvais succés qui luy étoit arrivé, quoy qu'il en fût la seule cause.

Il fit entendre son déplaisir à l'Empereur, qui douta d'abord s'il renouëroit avec Sa Majesté

1543. Angloise ; parce qu'il s'étoit engagé au Saint Siege par un serment solemnel de ne faire ni Paix ni Tréve avec les Anglois, & de n'avoir aucune liaison avec eux, jusqu'à ce qu'ils fussent retournez à la Communion de l'Eglise Catholique. Mais enfin l'interêt present l'emporta sur le serment passé; & les maximes de la religion & de l'honnêteté furent oubliées, ou pour mieux dire sacrifiées à l'ambition dans la circonstance où il y avoit apparemment moins à craindre qu'elles servissent de victimes ; puisqu'il étoit constant que Clement Sept n'avoit foudroyé l'excommunication de Henry Huit, que sur l'assurance que l'Empereur luy avoit donnée d'employer jusqu'à la derniere goute de son sang pour la faire executer : heureux s'il eût prevû que la consideration politique qui obligeoit alors Sa Majesté Imperiale à témoigner tant de zele, n'auroit pas plûtôt cessé, que sa devotion s'en iroit en fumée.

Mais si la Foy Catholique se perdit en Angleterre par cette vaine confiance, la France en fut exposée au plus grand danger où elle eût été depuis la Prison de son Roy, puisqu'on la partagea par avance ; & qu'on leva contr'elle de si formidables Armées de Mer & de Terre, qu'il ne sembloit pas qu'elle leur pût opposer assez de Troupes pour une vigoureuse défense. L'Empereur ne se contenta pas de s'être assuré de l'Angleterre, puisqu'il envoya son Chancelier Granvelle pour agir avec le Roy des Romains à la Diette de Ratisbonne, contre le Duc de Cleves demeuré le dernier

nier des Princes de l'Europe dans les interêts de François Premier. 1543.

Les Alemans demandoient que l'Empereur joignît une partie de ses vieilles Troupes aux leurs, afin qu'elles fissent la Campagne suivante contre les Turcs un effort plus puissant que celuy de la precedente ; & Granvelle se prevalut de l'ouverture qu'ils luy faisoient, pour leur faire entendre l'intention de son Maître, qu'il n'eût osé proposer dans une autre rencontre. Il les prit au mot ; & les assura que l'Empereur étoit prêt non seulement de joindre les forces de tous ses Etats à celles de l'Empire, mais encore de les commander en personne contre les Infideles, pourvû qu'on luy accordât quelques jours pour tirer raison de sa Dignité blessée par le Duc de Cleves en deux cas irremissibles ; l'un en usurpant le Duché de Gueldres sur son Seigneur Suzerain, l'autre en s'alliant avec un Roy convaincu d'intelligence avec les Turcs.

Les Deputez des Protestans surpris d'une proposition à laquelle ils ne s'attendoient pas, repartirent seulement qu'ils avoient ordre de leurs Superieurs de ne rien écouter jusqu'à ce que la Chambre de Spire eût été réformée suivant le Memoire qu'ils en avoient presenté à Sa Majesté Imperiale: mais les Deputez des Catholiques accorderent sans le consentement de ceux des Protestans, une subvention d'hommes & d'argent pour défendre la Hongrie contre Solyman. Les Deputez des Protestans repliquerent que cette contribution é-



1543. toit nulle; & ne les obligeoit point à une semblable, puisqu'elle se faisoit sans leur approbation; & la rupture de la Diette alloit infailliblement engager l'Alemagne dans une Guerre civile, si Granvelle ne se fût avisé de donner quelque satisfaction aux Protestans, en leur accordant une espece de Tréve pour le Duc de Cleves, à condition que ce Prince donneroit pour seureté de sa parole, la Ville de Siltard située dans son Duché de Juliers. [a]

[a] Dans le Resultat de la Diette de Ratisbonne, en 1543.

Il étoit alors si nouveau dans l'Empire de donner des Places pour asseurer l'execution d'un Traité, que les Protestans avoient cru que le Duc de Cleves n'y consentiroit jamais: cependant ses Deputez avoient accepté la clause; & se promettoient de fournir la ratification de leur Maître, lors qu'un accident imprevû changea la face de l'affaire sur le point qu'elle devoit être terminée. Quelques Troupes de celles que l'Empereur avoit assemblées dans les Païs-Bas s'étant engagées dans le Territoire de Juliers, y furent défaites par ceux de Cleves; & les Ministres de l'Empereur avertis de cet affront, pretendirent qu'il le faloit reparer avant que de proceder à l'execution du Traité. De l'autre côté la France envoya cent mille écus au Duc de Cleves pour l'exciter à suivre sa fortune; & ce Prince imprudent ne mesurant pas assez ses forces avec celles de son ennemy, refusa l'expedient que ses Amis avoient trouvé pour le mettre à couvert de l'orage. On le dépoüilla avant qu'ils fussent en état de le secourir; parce que l'Empereur aprés avoir obtenu du

Roy de Portugal un milion pour la Dot de la 1545.
Princesse sa Fille, que Philippes Prince d'Espagne âgé de seize ans épousoit, s'embarqua sur la Flote qu'André Dorie luy avoit menée à Barcelonne; & descendit à Genes, où le Cardinal Farnese & le Duc de Florence étoient venus pour le saluër. Ce Duc qui passoit déja pour le plus adroit politique d'Italie, n'étoit pas seulement à Genes pour faire la reverence à Sa Majesté Imperiale. Il avoit un dessein plus caché; & l'on connut bien tôt qu'il s'étoit admirablement prevalu de la conjoncture pour se rendre Souverain absolu, au lieu qu'il ne l'étoit auparavant que par bien-seance. La grace qu'on luy avoit faite étoit de la nature de celles que l'Empereur accordoit aux Souverains qui dépendoient en quelque maniere de luy, puisqu'on avoit retenu d'une main ce qu'on luy avoit donné de l'autre. On l'avoit à la verité investi de tout le Domaine de Florence & de Pise: mais il étoit resté des Garnisons Imperiales dans les Citadelles de Florence & de Livorne qui étoient les clefs de ces deux Etats, à la faveur desquelles l'Armée Imperiale qui se trouvoit dans le Duché de Milan eût pû s'emparer de la Toscane à la premiere division qui seroit survenuë entre le nouveau Prince & ses Sujets jaloux de recouvrer leur liberté. Le pretexte que l'Empereur avoit pris pour garder ces deux Places, étoit que le Duc n'avoit pas encore assez de credit dans la Toscane pour les conserver par luy-même: mais ce pretexte n'avoit point eu de

1543. lieu, puiſque le Duc ſe gouvernoit depuis huit ans avec tant de prudence, que les Florentins n'avoient eu aucune occaſion de ſe plaindre de luy, ni de regretter leur ancien Gouvernement. Ce fut auſſi par là qu'il ſe hazarda de propoſer, & de preſſer enſuite qu'on luy reſtituât les deux Citadelles. *

* Dans la Negotiation de Côme de Medicis & de Charles-Quint pour les Citadelles de Florence & de Livorne.

L'Empereur n'oſoit le mecontenter ; parce qu'ayant deſſein de tourner ſes meilleures forces contre le Duc de Cleves, & enſuite contre la France, il ne pouvoit laiſſer en Toſcane un ennemy qui avoit prés de deux milions d'or dans ſes coffres ; & qui par conſequent auroit mis en danger le Duché de Milan s'il l'eût attaqué d'un côté, pendant que l'Armée Françoiſe du Piémont eût agy de l'autre : mais auſſi la jalouſie de le rendre indépendant étoit ſi forte dans l'Ame de l'Empereur, qu'il épuiſa toutes les défaites que la politique a inventées, pour s'exempter de reſtituer les Citadelles.

Le Duc qui n'étoit pas moins habile que luy dans la ſcience du Cabinet, le ſuivit par tous les détours qu'il prenoit à deſſein de donner le change ; & le convainquit à ſes dépens de la verité de ſa Deviſe, *qu'un homme qui prenoit bien ſon tems en valoit deux*. L'Empereur s'étoit imaginé que le Duc dont l'humeur étoit ménagere, ne le rembourſeroit pas des frais qu'il pretendoit avoir faits pour la garde des Places, & les demanda dans cette vûë : mais le Duc ne s'amuſa pas ſeulement à les conteſter, quoy qu'il eût pu

Yo y el tiempo a dos otros.

justifier par les Quittances des Gouverneurs que c'étoit luy qui en avoit entretenu les Garnisons. 1543.
L'Empereur fit monter ces frais à deux cens mille écus, & le Duc offrit de les payer contens. L'Empereur demanda un prêt de pareille somme ; & le Duc qui prevoyoit que ce seroit autant d'argent perdu, s'en défendit si bien sans rompre neanmoins la negotiation, qu'on luy remit le quart de la demande. Enfin l'Empereur témoigna qu'il avoit besoin des Troupes de Toscanne, qui étoient alors les meilleures de l'Italie ; & le Duc qui se promettoit d'en lever bien-tôt d'aussi bonnes, non seulement les accorda, mais consentit de plus qu'Etiene Colonne son General qui étoit le meilleur Officier de Guerre qu'il y eût en Italie, prît party avec l'Empereur. Ainsi les difficultez étant surmontées à mesure qu'on les faisoit naître, l'Empereur fut obligé presque malgré luy de recevoir l'argent du Duc, & de luy rendre ses Citadelles.

La negotiation du Cardinal Farnese n'eut pas le même succés. Il étoit venu demander une Conference reglée de l'Empereur avec le Pape son Oncle, dans laquelle les interêts generaux de l'Europe & ceux de la Maison Farnese en particulier fussent examinés à loisir ; & il n'obtint qu'une entrevûë de trois jours, encore falut-il que Sa Sainteté fist presque tout le chemin, & vint jusqu'à Busseto entre Cremone & Plaisance. La hâte que témoignoit l'Empereur d'aller en Alemagne, servit de pretexte à cette espece d'incivilité à l'égard du Saint Siege, mais la veritable

1543. cause fut la crainte de donner de la jalousie à l'Angleterre par une plus longue conversation avec le Pape. Ainsi Sa Sainteté reduite à proposer en trois jours des matieres qui ne pouvoient être suffisamment examinées en trois mois, fit ce qu'on devoit attendre de son experience dans les affaires. Elle ne parla que par bien-seance de la Paix entre les deux Couronnes, & employa le reste du tems à l'agrandissement de sa Maison. Elle pretendoit l'établir par deux voyes qui paroissoient d'abord ridicules: mais elles ne l'étoient pas en effet, parce qu'on avoit déja surmonté ce qu'elles contenoient de plus difficile.

Le Pape avoit dessein d'investir Pierre Loüis Farnese des Duchez de Parme & de Plaisance. L'obstacle apparemment invincible qui s'y presentoit, consistoit dans les Constitutions des Papes, & dans les sermens des Cardinaux, de procurer en toute maniere la reünion au Saint Siege des Fiefs qui en dépendoient, & de s'opposer jusqu'au dernier soûpir à la distraction de ceux qui avoient été reünis. Comme Sa Sainteté avoit juré plus d'une fois d'observer ces deux points, elle ne les pouvoit violer directement: mais la Jurisprudence d'Italie étoit assez fertile en expediens pour contrevenir à la substance de la Loy [a], sans toucher à l'apparence.

[a] Dans l'investiture de Pierre Loüis Farnese.

Le Pape fut conseillé d'acquerir le Domaine de Camerin, & d'y joindre des Terres dont le revenu égaloit celuy que la Chambre Apostolique tiroit de Parme & de Plaisance. Il proposa ensuite l'échange de la même Terre de Camerin en

l'état qu'il l'avoit mise, avec les deux Villes que l'on vient de nommer & leurs Territoires; & tira par cet artifice le consentement du Sacré College, dont il avoit besoin pour assurer à Farnese une Souveraineté de si grande importance. 1543.

Ce n'est pas que la lezion ne fût énorme, & que les Cardinaux n'apperçussent bien qu'il n'y avoit aucune proportion entre ces deux Domaines; & que celuy de Parme seul, sans parler de Plaisance, vaudroit incomparablement mieux que celuy de Camerin lors que les dommages de la Guerre y auroient été reparez : mais on avoit si bien intimidé dans le Sacré College les courageux, prevenu les interessez, & gaigné les autres à forces de caresses, que la Bule de l'échange fut expediée en plein Consistoire, sans qu'il y eût aucune opposition.

Il restoit neanmoins encore une difficulté presqu'aussi grande que la precedente, en ce que l'authorité souveraine du Saint Siege sur Parme & sur Plaisance n'étoit pas si nette qu'on ne la pût contester ; puisque les Ducs de Milan qui tenoient ces deux Villes, & les avoient possedées durant prés de trois cens ans, n'avoient jamais relevé des Papes, mais seulement des Empereurs. D'où il étoit à craindre qu'aprés que le nouveau Duc de Parme auroit perdu le support du Saint Siege par la mort de Paul Trois, il ne fût dépoüillé par les Empereurs sous un pretexte si plausible : au lieu que si Sa Sainteté pouvoit tirer avant son deceds un consentement de l'Empereur à l'investiture de

1543. Farnese, elle luy procureroit à l'avenir une double seureté, en ôtant aux Imperiaux le pretexte de le troubler, & en engageant le Saint Siege à la défense de son Feudataire.

Le second motif du Pape étoit le Duché de Milan qu'il pretendoit acheter pour Octavien Farnese Fils de Pierre Loüis & Gendre de l'Empereur, en offrant des sommes immenses à Sa Majesté Imperiale dans un tems qu'elle ne les pouvoit vray-semblablement refuser, puisqu'elle avoit à lever & à faire subsister de formidables Armées pour conquerir les Provinces guerrieres de delà la Loire, qui luy étoient écheuës dans son partage de la France avec le Roy d'Angleterre. Mais l'Empereur qui avoit une égale aversion à satisfaire le Pape sur les deux points dont il s'agissoit, s'excusa d'abord de les accorder sur le serment indispensable fait à son Sacre entre les mains de Clement Sept, de ne toucher aux droits ni aux pretentions de l'Empire pour quelque consideration que ce fût, & sur l'impossibilité où seroit le jeune Octavien son Gendre & ses descendans de se maintenir contre les François dans le Duché de Milan : ce qui reduiroit l'Italie au même danger dont elle n'avoit été délivrée que par la Victoire miraculeuse de Pavie. [a]

Le Pape qui s'attendoit à cette défaite, repliqua sur le premier chef, que bien-loin d'obliger Sa Majesté Imperiale à violer les droits de l'Empire, on luy vouloit donner occasion de les confirmer en luy demandant une investiture pour servir

[a] Dans la Negotiation de l'Empereur & du Pape à Bussero, en 1543.

ſervir ſeulement en tant que beſoin ſeroit, ſans qu'on y fiſt aucune mention de celle de l'Egliſe. 1543.
Sa Sainteté ajoûta ſur le ſecond chef que les Italiens apprehenderoient toûjours qu'on ne pensât à les aſſujettir, ſi on établiſſoit dans le Duché de Milan un Prince plus puiſſant que chacun de leurs Souverains, ou de leurs Republiques en particulier : comme au contraire ils ſe joindroient à luy, & l'aſſiſteroient de toute leur puiſſance, lors qu'ils ne luy verroient point d'autre reſſource que la leur : Que les Venitiens avoient à la verité conſpiré avec la France pour chaſſer les Sforces de ce Duché; mais qu'ils s'en étoient ſi bien repentis, & en avoient fait une ſi longue penitence durant quarante-cinq ans, qu'ils ne commettroient plus à l'avenir une ſemblable faute : Que les François n'étoient pas moins perſuadez que tous les efforts qu'ils avoient faits depuis un demy ſiecle pour s'établir en Italie, n'avoient abouty qu'à rendre les Eſpagnols plus puiſſans dans ce Pays; & que le Roy Tres-Chrêtien ſeroit tellement ravy de voir que Sa Majeſté Imperiale voulût bien ſe priver elle-même de ce qu'il ne luy avoit pû ôter, qu'il accorderoit volontiers aux Italiens en la perſonne d'Octavien Farneſe la grace qu'il n'avoit pas cru devoir refuſer au dernier des Sforces, c'eſt-à-dire de le laiſſer joüir en repos du Duché de Milan : Que la France deſormais rebutée d'entreprendre ſur l'Italie par tant de dommages qu'elle y avoit ſoufferts, ne pouvoit trouver de voye plus honnête pour ſortir

1543. d'affaire, que de conclure une Paix solide qui luy donnât moyen de se décharger des esprits factieux & des Soldats dont elle avoit un trop grand nombre, en les envoyant contre les Turcs, assurée qu'on ne luy donneroit point d'exercice en Italie pendant qu'elle seroit occupée ailleurs, & prevenuë de l'esperance qu'elle acheveroit aisément de conquerir le reste du Piémont, & même de recouvrer le Duché de Milan, lors que les Espagnols ne seroient plus dans l'une ni dans l'autre de ces deux Provinces.

L'Empereur obligé de s'expliquer sur des propositions si plausibles, avoüa qu'il ne pouvoit se resoudre de retrancher Parme & Plaisance du Duché de Milan; & que la Conjuration des Italiens que Pescaire avoit découverte, l'empêcheroit toûjours de disposer autrement de ce Duché qu'à deux conditions, l'une que les Forteresses luy demeurassent pour gages de la fidelité de celuy qui en seroit investi, l'autre que les Venitiens se chargeassent de le défendre.

L'importance de ces conditions consistoit en ce que l'Empereur ne donneroit rien qu'il ne reprît quand il luy plairoit, puisqu'il retiendroit les Places. Cependant il tireroit du Pape tout l'argent comptant de la Chambre Apostolique, & mettroit par consequent le Saint Siege hors d'état de traverser ses desseins; outre qu'en obligeant la Republique de Venise à suivre sa fortune, il se maintiendroit en possession du Duché de Milan sans être chargé des frais necessaires pour le garder;

mais il avoit affaire à un Pape tout-à-fait intelligent, qui n'eut pas plûtôt découvert qu'on en vouloit à sa bourse, qu'il protesta de ne l'ouvrir qu'à bonnes enseignes. Ainsi l'Empereur fut reduit à sa derniere ruse, qui consistoit à pretendre de Sa Sainteté pour recompense du Duché de Milan, qu'elle usât de Censure contre le Roy & contre le Duc de Cleves à cause de sa liaison trop étroite avec la France. Le Pape fit alors reflexion que l'Empereur venoit de luy dire que la Conspiration de Sforce l'avoit rendu sage; & répondit dans le même sens qu'il ne vouloit pas commettre une faute semblable à celle de son Predecesseur, ni hazarder la France & la Gueldre pour le même sujet qui avoit fait perdre l'Angleterre à Clement Sept. Le Pape & l'Empereur se separerent là-dessus aprés avoir conferé cinq jours entiers, & par consequent deux de plus qu'on n'étoit convenu. 1543.

L'Empereur continua son voyage d'Alemagne; & arriva à Cologne, où les Electeurs de l'Empire le conjurerent inutilement de pardonner au Duc de Cleves. Il s'obstina à ne recevoir ce Duc en grace, qu'à condition qu'il rendît le Duché de Gueldres, dont il s'étoit mis en possession sans attendre d'investiture. Sa Majesté Imperiale aima mieux laisser perdre ce qui restoit à son Frere du Royaume de Hongrie, que de manquer l'occasion de joindre aux Pays-Bas une Province qui les couvroit du côté de l'Alemagne. Et de fait elle campa le troisiéme jour d'aprés, qui fut le vingt-

1543. un d'Août mille cinq cens quarante-trois, devant la Ville de Duren avec une Armée de soixante mille hommes, dont Fernand de Gonzague étoit General. Le Marquis de Marignan commandoit l'Artillerie, Etienne Colonne l'Infanterie, le Prince d'Orange les Hommes-d'Armes, & François d'Est les Chevaux Legers.

Duren étoit si forte & si bien munie, que le Roy François Premier s'imagina que ses Ennemis y seroient au moins occupez jusqu'à ce qu'il eût mis sa Frontiere en état de leur resister. Il écrivit au nouveau Duc de Vandôme Antoine de Bourbon de ravitailler Teroüanne: ce qu'il executa heureusement avec les Legions de Picardie & de Champagne commandées par Mongomery, outre quatre mille Alemans, six cens Lances, & autant de Chevaux Legers. Mais comme le Tresor Royal étoit toûjours vuide au besoin, il le falut remplir par une imposition nouvelle mise sur toutes les Villes du Royaume & sur leurs Banlieuës pour la subsistance de quarante mille Soldats; & la Noblesse fut obligée de servir trois mois à ses dépens, au-delà des quarante jours [a] fixez par l'établissement des Fiefs qu'elle possedoit.

[a] Dans les Ordonnances de Saint Loüis.

Le Roy qui avoit eu le loisir d'assembler son Armée, fut conseillé d'assieger quelque bonne Place des Pays-Bas pendant que l'Armée Imperiale étoit devant Duren; parce que s'il la prenoit, il la pourroit conserver, n'étant pas possible que les Imperiaux pussent former un nouveau siege immediatement aprés celuy de Duren; ou s'ils

s'attachoient à recouvrer ce qu'ils auroient perdu, 1543.
ce ne feroit qu'avec l'entiere ruïne de leur Armée, & qu'en mettant ainsi la France à couvert pour le reste de la campagne. Mais Sa Majesté persista dans sa premiere resolution ; & se contenta de vouloir fortifier Landrecy, parce que c'étoit principalement par là que la Frontiere de Picardie étoit ouverte.

Martin du Bellay qui se souvenoit que vingtdeux ans auparavant les Bourgeois du même Landrecy avoient brûlé leur Ville, & s'étoient retirez dans les Bois, avertit Annebaut Lieutenant General de l'Armée, qui venoit de succeder à Chabot en l'Amirauté, que ces Bourgeois pourroient bien recommencer leur incendie ; & que s'il luy vouloit donner cent cinquante hommes d'Armes, & trois Enseignes de gens de pied, il tâcheroit avec ses deux cens Chevaux Legers de les en empêcher: mais Annebaut negligea l'avis, & s'en repentit le lendemain en appprenant que Landrecy n'étoit plus qu'un bucher. Il falut donc travailler à le rebâtir ; & comme on ne le pouvoit qu'à la faveur de l'Armée Françoise, elle demeura cependant oisive à Marolles, où le Roy logea dans l'Abbaye, & se divertit à la Chasse, pendant que le Dauphin prenoit Emeries & Maubeuge. On entreprit aussi de fortifier Emeries, & l'on y fit une extreme dépense: mais on reconnut depuis qu'il étoit impossible de survenir en même tems à ce travail & à celuy de Landrecy, parce que les pluyes qui tomboient en

1543. abondance ne permettoient plus qu'on y fist passer les Convois necessaires. Ainsi les travaux commencez à Emeries furent ruïnez ; & ceux de Landrecy poursuivis avec tant de chaleur, que l'Armée crut s'en pouvoir éloigner en y laissant le Capitaine la Lande avec trois mille Fantassins & Essé avec la Compagnie d'Hommes-d'Armes de Montpensier, & deux cens Chevaux Legers ; & pour plus grande precaution on jetta dans Guise le Prince de Melfe avec trois cens Lances, & Brissac avec douze cens Chevaux Legers, pour veiller à la conservation du même Landrecy.

Il étoit encore tems de secourir le Duc de Cleves, qui demandoit que l'Armée Françoise s'avançât vers le Duché de Gueldres ; & le Roy s'étoit proposé d'y aller en personne, pour mesurer sur un Champ si spacieux & si commode qu'étoit celuy de Duren, son épée avec celle de l'Empereur. Mais ses vieux Officiers l'en détournerent par la consideration du long chemin qu'il y avoit à faire en Païs ennemi, & de la multitude des fortes Places qu'il faloit laisser derriere ; & d'ailleurs le souvenir du malheur qui luy étoit arrivé devant Pavie, mit pour cette fois des bornes à son courage. Il s'arrêta dans Reims, & ne laissa pas pourtant d'envoyer une Armée sous le Duc d'Orleans son Fils, assisté des conseils de l'Amiral, pour reconquerir le Luxembourg, qui s'étoit perdu avec autant de facilité qu'il avoit été pris.

Le Duc d'Orleans ne trouva de resistance qu'au siege de la Ville capitale, qui fut reduite à se ren-

dre par le jeune d'Acier Fils unique de Galiot de Genoüillac Maître de l'Artillerie, & par Philippe Strozzi, qui commandoient les Batteries. On delibera ensuite si la Place seroit fortifiée ou démantelée. La plus saine partie des Officiers alloit à la réduire en Village, parce que l'inégalité de sa situation empêchoit de la mettre regulierement en défense: outre que sa grandeur feroit monter à l'infini le travail, & par consequent la dépense. 1543.

Cependant on étoit déja dans l'Automne, & les pluyes presque continuelles rendoient impossible le chariage sur un Terroir si gras. On ajoûtoit qu'il faudroit tenir prête tous les six mois une Armée pour ravitailler la Place, puisqu'on n'y pouvoit aller de la Frontiere de Champagne qu'en trois jours de chemin : Qu'on s'y reposeroit le quatriéme ; & que les trois jours qui seroient employez au retour achevant la semaine, donneroient un assez long espace à l'Empereur pour attaquer les François à son avantage durant leur marche : Qu'il y pourroit envoyer vingt mille Alemans pour autant d'écus ; & reprendre Luxembourg sans rien hazarder, en commandant seulement à ses Troupes de se retrancher devant cette Ville quelques jours avant que le Convoy parût. D'où l'on concluoit qu'il valoit mieux fortifier Arlon, où ces incommoditez ne se rencontroient pas, puisqu'il étoit plus proche & plus facile à ravitailler.

L'avis contraire fut pourtant appuyé par un aussi grand nombre de personnes ; & la decision

1543. du point ayant été renvoyée à la Cour, le Roy manda que l'on fortifiât Luxembourg, quand ce ne seroit que pour conserver la Ville, dont le Duché avoit emprunté son nom. Sa Majesté mêmes y fit un petit voyage; & l'Ingenieur Marino luy sçut si fortement persuader que son art suppleroit à tous les défauts du lieu, qu'elle luy en donna le soin. Mais elle s'abusa dans sa conjecture aussi-bien que dans l'opinion qu'elle avoit conçuë de la longue resistance de Duren, sur ce qu'il y avoit des murailles de brique environnées de deux Fossez, au milieu desquels on avoit élevé une espece de Bastion dont les embrasures étoient garnies de Canon: mais ce Bastion n'ayant pû resister à la Batterie de quarante gros Canons; & ses ruïnes ayant comblé de telle sorte le premier Fossé qu'on n'y avoit de l'eau que jusqu'au nombril, l'Infanterie Espagnole & Italienne monterent à l'assaut sans attendre qu'on leur en donnât le signal.

Elles y firent d'abord plus de perte qu'elles ne s'étoient imaginées, parce que Flatte Gouverneur de la Place s'étoit logé avec les plus determinez de ses Mousquetaires dans une Maison proche de la Bréche, d'où il tuoit infailliblement ceux qui osoient mettre le pied dessus. Mais l'Empereur qui observoit l'attaque avec des lunettes d'approche découvrant l'endroit d'où venoit le mal, fit pointer contre la Maison deux grosses Pieces qui la renverserent si promptement, que Flatte & ses compagnons furent accablez sous les ruïnes. La

resistance

resistance des Assiegez finit avec la vie de ce brave Chef, & l'Infanterie Espagnole monta sans peine avec des échelles sur le mur. 1543.

Deux Portenseignes, l'un Navarrois appellé Randolazze, & l'autre de Génes nommé Gregorio, pretendoient avoir monté chacun le premier, & demandoient la couronne murale. Ils produisoient tous-deux des témoins irreprochables [a]; & partagerent si bien l'affection des Soldats, que l'Empereur n'osa donner l'avantage ni à l'un ni à l'autre, de peur d'allumer dans son Camp une sedition generale. Il entretint d'esperance les deux pretendans, & leur fit ensuite le même present. La Ville fut saccagée; & les vainqueurs se firent d'autant plus riches, qu'on y avoit cru mettre en seureté toutes les richesses des environs.

[a] Dans la Relation du siege de Duren.

L'Empereur n'empêcha, ni que toutes les personnes qui s'y trouverent ne passassent au fil de l'épée, ni qu'on ne brûlât Duren, parce qu'il avoit besoin d'un grand exemple de severité pour intimider les autres Villes de la Gueldre; & de fait Ruremonde, Venlo, & les autres Places du Duché, capitulerent sans attendre de sommation.

Le Duc de Cleves ne voyant point paroître l'Armée Françoise, quoy que le Roy luy promît toûjours qu'elle marcheroit sous la conduite d'Annebaut pour couvrir ses autres Etats, se mit à la discretion de l'Empereur; qui n'osant le dépoüiller entierement à cause de ses alliances avec les principales Maisons de l'Alemagne, se contenta de luy ôter le Duché de Gueldres; & luy donna

1543. de nouvelles investitures pour ceux de Cleves & de Juliers, sous couleur qu'ils avoient vaqué par sa felonie. On eut mêmes depuis égard aux prieres du Duc de Brunsvic & du Prince d'Orange ses Cousins germains, qui s'étoient rendus ses intercesseurs; & on luy donna le Gouvernement du même Duché de Gueldres dont il avoit été Souverain, à condition qu'il épouseroit Marie Fille du Roy des Romains; & Veuve du Duc Sforce: ce qu'il fit l'année suivante, son Mariage avec l'Infante de Navarre n'ayant point été consommé.

Les Imperiaux renforcez des Troupes du Duc de Cleves qui avoient passé sous leurs Enseignes aprés l'accommodement, & par consequent plus forts qu'ils n'avoient été avant le siege de Duren, marcherent en diligence pour joindre les Comtes d'Arscost & de Reux qui bloquoient Landrecy; & le Roy craignant de le perdre, laissa le Prince de Melfe avec un Camp volant aux environs de Luxembourg, & marcha avec le reste de ses Troupes vers la Frontiere de Picardie, pour dégager Landrecy au hazard mêmes d'une Bataille.

Les Imperiaux avoient fait mine d'assieger Guise avant que de s'arrêter devant Landrecy; & Brissac devinant leur veritable dessein, prit les Bandes Italiennes que le Comte de San-secondo avoit menées à la solde du Roy, & quelques Arquebusiers à Cheval qu'il joignit à la Cavalerie Legere qu'il commandoit. Il se posta derriere une Montagne entre Guise & Landrecy, & n'y

demeura pas long-tems sans appercevoir les Imperiaux qui se retiroient en bon ordre. Il ne laissa pas de faire donner sur leur queuë par une partie de ses Troupes, & de se mettre avec le reste en état de les soûtenir. Le choc fut si violent que la Cavalerie Legere des Imperiaux ayant été rompuë, & le Frere du Duc de Ferrare qui la commandoit fait prisonnier, Ferrand de Gonzague General de l'Armée Imperiale fut contraint d'en suspendre la marche, & de l'opposer toute entiere à Brissac. Mais Brissac aprés avoir executé ce qu'il pretendoit, se retira sans perdre un seul homme; & laissa les Imperiaux dans le desespoir d'avoir été tâtez de si prés par un jeune Capitaine, sans pouvoir luy montrer ce qu'ils sçavoient faire. [a]

1543.

[a] Dans les belles actions de Brissac en 1543.

Ils allerent aprés avoir reçu cet affront camper devant Landrecy, où l'Empereur avoit assemblé la plus belle Armée qu'on eût vûë depuis plusieurs siecles dans les Païs-Bas. Elle étoit de dix-huit mille Alemans, de dix mille vieux Soldats Espagnols, d'autant d'Italiens, de treize mille Anglois, de six mille Valons, & de treize mille Lances où Chevaux Legers. La situation de la Place, & la Riviere de la Sambre qui la divisoit, obligerent les Imperiaux à former trois Camps à l'entour, & à dresser trois Batteries de quarante-cinq grosses Pieces.

Le fracas qu'elles firent en peu de tems fut d'autant plus considerable, que les Courtines & les Boulevers n'étoient pas encore achevez, & qu'il

1543. faloit que les Assiegez défendissent leurs Bréches à découvert, & travaillassent en la même posture à les reparer. De plus ils manquoient de toutes choses excepté le courage : on ne donnoit à chaque Soldat qu'un demy pain de munition par jour : il n'y avoit dans la Place ni vin ni bierre, & les Officiers mêmes étoient réduits à boire de l'eau : mais l'amour de la gloire & le zele de la Patrie suppléerent à tous ces défauts.

L'Empereur profitant de la commodité d'un Tertre d'où l'on pouvoit battre en flanc la grande Courtine, y fit porter une grosse Couleuvrine qui faisoit seule plus de mal aux Assiegez que les trois Batteries ensemble, parce qu'elle les empêchoit absolument de reparer les Bréches. La necessité de l'ôter de là fit sortir Ricarville ; qui par un excés de valeur & de bon-heur tout ensemble défit les Alemans qui gardoient la Couleuvrine, & la traîna dans Landrecy.

La Lande Gouverneur de la Place encouragé par ce succés, fit une entreprise qui n'étoit pas moins heroïque. Il avoit abandonné la basse Ville aux Imperiaux dés le commencement du siege ; & l'Empereur s'étoit servy d'un Portail qu'il y avoit trouvé pour endommager de telle sorte les Assiegez, qu'ils étoient obligez à redoubler la garde de ce côté-là, ce qui joint à leur mauvaise nourriture les auroit mis hors de défense en peu de jours. Il falut donc recouvrer le Portail qui fut emporté avec une perte si considerable des Assiegeans, qu'ils n'oserent depuis travailler à le reprendre.

La nuit du dix-huit au dix-neuf d'Octobre les Assiegez n'ayant plus de vivres que pour quelques jours nonobstant leur bon ménage, dépêcherent Juile au Roy pour luy representer l'état de la Place. Sa Majesté le renvoya avec promesse d'un prompt secours, & delibera sur les moyens de le mener luy-même avec plus de seureté. Les vieux Officiers proposerent un expédient infaillible qui consistoit à se saisir du Poste de Catillon, où l'Armée Françoise seroit fermée d'un côté par la Sambre; & de l'autre par un Ruisseau marécageux; de sorte qu'on ne pourroit aller à elle que par une avenuë, qui seroit aisément fortifiée en vingt-quatre heures. Qu'il ne faloit pas plus de tems pour rétablir les Ponts du même Catillon; & que les Vivres viendroient en abondance par Guise & par Bohain sans être enlevez. Qu'on observeroit delà la contenance des Imperiaux; & l'on verroit s'ils laisseroient leurs Troupes divisées comme elles étoient, ou s'ils les reüniroient: S'ils prenoient le premier party, les François étoient assurez d'enlever le Quartier qu'ils attaqueroient, & de mettre par là tout ce qu'ils voudroient dans Landrecy; & si les Imperiaux preferoient le second party, ils ouvriroient aux François les deux chemins dont ils abandonneroient la garde. Mais cet avis supposoit que les François eussent assez de Vivres pour la subsistance de leur Camp, & pour en jetter dans Landrecy: ce qui n'étoit pas veritable, puisqu'il n'y avoit ni Convoy preparé, ni Chariots pour le porter; delà vint qu'il falut 1543.

1543. hazarder une Bataille pour ſecourir Landrecy, & camper à Cateau-Cambreſis ſans avantage.

Mais l'Empereur tout heureux qu'il étoit, oſa moins ſe commettre à la fortune, que le Roy qu'elle avoit ſouvent mal-traitté. Il apprehenda le ſuccés d'un Combat où ſes meilleures Troupes pouvoient ſuccomber, & attirer aprés elles la perte des Païs-bas, & reünit ſon Armée en la raſſemblant toute deçà la Sambre. Ainſi la marche du Roy vers le Cateau-Cambreſis produiſit le même effet qu'auroit eu celle de Sa Majeſté vers Catillon, puiſqu'elle ouvrit le chemin de Landrecy, d'où l'on tira la Garniſon pour mettre en ſa place les Troupes fraîches de Vervin & de Rochebaron.

Ceux qui avoient ſoûtenu ſi vaillamment le ſiege, furent recompenſez chacun en ſa maniere. Eſſé qui étoit né Gentilhomme, le fut de la Chambre du Roy; & la Lande qui n'étoit que fils de Payſan, eut une charge de Maître-d'Hôtel de Sa Majeſté. Les ſimples Soldats furent ennoblis durant leur vie, & l'on donna quelques autres Privileges à leurs bas Officiers.

Les François pouvoient ſe retirer ſans obſtacle aprés avoir executé leur deſſein, aſſurez que les Imperiaux ne s'amuſeroient plus à ſe morfondre inutilement devant Landrecy. Mais on ne ſçait pourquoy le Roy s'arrêta deux jours devant Catillon, & donna le loiſir à l'Empereur de rejoindre ſon Armée dont il s'étoit ſeparé, avec les Troupes de Cleves & celles du Duc Maurice de Saxe;

& c'étoit là la veritable cause pour laquelle le secours étoit si facilement entré dans Landrecy, parce que Gonzague n'avoit osé rien hazarder en l'absence de Sa Majesté Imperiale. L'Empereur retourné dans son Camp dressa cette embuche au Roy pour l'attirer à la Bataille. Il envoya Rossem & le Marquis Albert de Brandebourg avec sa Cavalerie Legere, pour attirer au combat celle de Brissac [a], & logea dans un Valon proche du Camp du Roy l'élite de ses Arquebusiers, soûtenuë par ses Hommes-d'Armes & par l'Infanterie du Duc Maurice. 1543.

[a] Dans la relation de la retraitte de Brissac à la vûë de l'Empereur.

Brissac ne voyant paroître que les Chevaux legers des Ennemis au-delà d'un Ruisseau, le passa pour les aller charger : mais il n'eut pas plûtôt apperçu le gros de l'Armée Imperiale s'ébranler pour fondre sur luy, qu'il se démêla de ceux qui l'avoient attiré dans ce piege, & repassa le Ruisseau sans perdre que le jeune Andoüin Favory du Dauphin. L'Empereur empêcha les siens de le suivre au delà; car encore qu'il fût plus fort de la moitié que les François, & que ses Soldats fussent plus aguerris que ceux du Roy, il eut peur qu'ils ne se missent en desordre en passant le Ruisseau, dont les bords étoient élevez, & par consequent difficiles à monter; & que l'Armée Royale dont la premiere ligne s'étendoit jusqu'au même Ruisseau les chargeant à mesure qu'ils passeroient, ne les défist sans peine.

Le Roy aprés avoir passé sur le champ une partie de la nuit, fit sa retraitte avec l'Avangarde,

1543. & commanda au Dauphin & à l'Amiral de le suivre avec le Corps de Bataille, & à Brissac de marcher ensuite avec l'Arrieregarde. L'Empereur les suivit, & feignit que son intention étoit de combattre le Dauphin au passage d'un petit Bois que ce jeune Prince avoit trouvé sur sa route: mais le Dauphin ayant fait alte, & témoigné qu'il ne demandoit pas mieux que de combattre, l'Empereur tourna tête aprés avoir fait tâter le Bois, & reconnu que l'Arquebuserie Françoise s'en étoit déja saisie.

Ainsi se termina la Journée de Landrecy le premier de Novembre mille cinq cens quarante trois, dont l'Empereur & le Roy pretendoient également avoir remporté tout l'honneur. L'Empereur en ce qu'il avoit obligé les François à se retirer la nuit; & le Roy pour avoir secouru Landrecy à la vûë des principales forces d'Espagne, d'Alemagne, d'Italie, des Pays-Bas, & d'Angleterre.

L'Armée Françoise fut mise en quartier d'Hyver dans la Picardie & dans la Champagne; & l'Empereur aprés avoir encore demeuré devant Landrecy quatre jours pour empêcher que le Roy ne se vantât de l'avoir contraint de lever le siege, le leva de luy-même; & se retira dans Cambray, dont il s'empara par une ruse qui merite d'être remarquée.

Cette importante Ville joüissoit comme les autres Imperiales d'une entiere liberté sous la Jurisdiction spirituelle & temporelle de son Evêque qui étoit alors de la Maison de Croy, & par consequent

ſequent dévoüé aux interêts de l'Empereur. L'humeur de ce Prelat populaire & liberale luy avoit acquis l'affection de la Bourgeoiſie, qui ſe gouvernoit par ſes avis, & témoignoit d'avoir toute ſorte de creance en ſa probité. L'Empereur ſur ce fondement obligea l'Evêque d'avertir ceux de Cambray, qu'il ſçavoit de tres-bonne part que le Roy de France avoit deſſein de s'emparer de leur Ville; & que ſans cette vûë il n'eût pas en ravitaillant Landrecy preferé le chemin du Cateau-Cambreſis, tout hazardeux & difficile qu'il étoit, à celuy de Catillon qui luy auroit été ſeur & facile. 1543.

Cette raiſon toute vray-ſemblable qu'elle étoit ne toucha pas tant les Bourgeois de Cambray, que la reflexion qu'ils firent que de toutes les Places des Pays-Bas il n'y en avoit aucune qui fût tant à la bien-ſeance du Roy que leur Ville; car outre qu'elle étoit la plus proche de Paris ſa Ville Capitale, elle auroit couvert les lieux les plus ouverts de la Frontiere de Picardie. Ils ſe perſuaderent donc que ce que leur diſoit leur Evêque étoit vray, pour cela ſeulement qu'il y avoit de l'apparence, & luy demanderent quel remede il y avoit pour ne plus retomber dans le peril qu'ils venoient d'éviter.

L'Evêque que l'Empereur avoit inſtruit de ce qu'il devoit dire, repliqua qu'il n'y avoit point d'autre expedient que de fortifier leur Ville: mais que comme elle étoit de trop grande étenduë; ſi l'on commençoit à travailler par les Murailles, les François auroient le tems de venir, & de les for-

1543. cer avant qu'elles fussent à moitié terrassées. Qu'il valoit mieux d'abord mettre à couvert l'endroit le plus foible en le renforçant d'une Citadelle[a], à la faveur de laquelle on acheveroit aisément de reparer le reste; parce qu'on seroit assuré d'un côté que les François n'insulteroient pas la Place d'abord, & de l'autre que les Imperiaux se mettroient aussi-tôt en campagne, quand ce ne seroit que pour empêcher leurs Ennemis de se saisir de Cambray.

[a] Dans la premiere surprise de Cambray.

Ce discours n'étoit sincere ni au fond ni en apparence; car outre que la saison de l'Hyver fournissoit un assez long espace de tems pour fortifier mediocrement Cambray, ce qu'il y avoit de foible pouvoit être muny par d'autres voyes que celle d'une Citadelle: cependant la Bourgeoisie ne se contenta pas d'approuver ce que proposoit son Evêque, mais de plus elle ordonna qu'on travaillât sur le champ à l'execution, & s'offrit mêmes à forger de ses propres mains la chaîne qui la devoit lier. Ainsi le travail partagé entre tant de personnes, fut promptement achevé; & l'Evêque se chargea de la garde de la nouvelle Citadelle, sous pretexte d'exempter les Habitans d'une corvée qui les eût trop fatiguez. Mais l'Empereur intervint peu de tems aprés dans l'affaire; & pretendit la garde de la Citadelle en vertu de certaines Constitutions surannées, qui attribuoient aux Empereurs le droit de mettre Garnison dans les Forteresses qui se feroient à l'avenir, tant que dureroit le danger dont elles seroient menacées. L'Evêque de son côté sans examiner plus

meurement le droit de Sa Majesté Imperiale, ni les Titres qui luy servoient de fondement, laissa mettre dans la Citadelle de Cambray des Troupes Espagnoles, aprés avoir donné la parole de ce Prince & la sienne à la Bourgeoisie, qu'elles en sortiroient aussi-tôt que les François ne seroient plus en armes sur la Frontiere. 1543.

L'Empereur sembloit avoir opposé par ce stratageme un rempart assez puissant pour arrêter la premiere impetuosité des François, s'il n'eût voulu que se tenir sur la défensive : mais il étoit persuadé que son entreprise sur Landrecy avoit manqué, parce qu'il n'avoit pas pris d'assez justes mesures avec le Roy d'Angleterre ; & comme il se croioit engagé d'honneur à reparer la campagne suivante les fautes qu'il avoit commises dans la precedente, il envoya une solemnelle Ambassade à Londres pour obliger Henry Huit, non plus à luy fournir comme auparavant dix ou douze mille Anglois, mais à passer la Mer en personne, & à mettre le siege devant quelque Place considerable proche de Calais.

Son aveuglement étoit d'autant plus déplorable, que les Turcs achevoient cependant de conquerir la Hongrie par la prise de Strigonie, d'Albe-Royale, & de tout le Païs qui s'étendoit depuis ces deux importantes Places jusqu'à celles de Bude & de Belgrade ; l'Armée du Roy des Romains n'ayant pû marcher assez tôt pour les secourir, ni voulu travailler à les recouvrer, soit que les Tresoriers eussent détourné l'argent desti-

1543. né pour la payer, ou qu'elle eût trop mauvaise opinion de l'experience & de la valeur de ses Officiers Generaux.

Solyman avant que de partir de Constantinople pour se mettre à la tête de son Armée de Terre, avoit permis à l'Ambassadeur de France Polin de conduire sa Flotte par tout où le Roy son Maître en auroit besoin, avec ordre à Barberousse qui la commandoit d'obeïr à cet Ambassadeur. Cette Flotte n'avoit d'abord été que de cent-dix Galeres, mais on y avoit depuis ajoûté quarante Vaisseaux. Elle parut vers la fin de Juin à la hauteur d'Ostie; & la crainte qui saisit à sa vûë les Habitans de cette Ville, se communiqua bien-tôt à celle de Rome, dont le Pape étoit alors éloigné de cinquante lieuës. Le Cardinal Ridolfi qui y étoit demeuré en qualité de Gouverneur, n'avoit point assez de credit pour retenir la Bourgeoisie; & Rome eût été deserte, si Polin ne l'eût rasseurée en écrivant au Gouverneur que la Flotte des Turcs n'apporteroit aucun dommage à l'Etat Ecclesiastique [a]; & que le Roy Tres-Chrêtien qui l'avoit obtenuë du Grand Seigneur s'étoit trop souvent declaré Protecteur du Saint Siege, pour endurer que des gens qui venoient à son secours ravageassent en passant le Patrimoine de Saint Pierre: ce qui n'empêcha pas neanmoins les femmes, les enfans, & les Religieuses de sortir de Rome.

L'Eloquence de Polin eut plus d'effet dans la Ville d'Ostie, où il avoit eu la hardiesse de débarquer; puis qu'il y rasseura la Bourgeoisie de sorte

[a] Dans la relation de ce que fit Polin en 1543.

qu'elle s'apprivoisa avec les Turcs, & leur porta toutes les provisions dont ils avoient besoin. Elle établit mêmes avec eux une espece de trafic pour les Esclaves Italiens pris l'année precedente, qui furent rachetez pour quatre Vaches par tête. 1543.

Les Turcs cotoyerent ensuite la Toscane & l'Etat de Génes sans mettre pied à terre, quelque commodité de piller qu'ils eussent; & vinrent devant Marseille, où ils ne trouverent presque rien de ce que Polin leur avoit promis de la part du Roy: car encore qu'il y eût vingt-deux Galeres & dix-huit Vaisseaux François en état de voguer, & que le Comte d'Enguien troisiéme Fils du Comte de Vendôme premier Prince du Sang, fût arrivé pour commander cette Flotte; il n'avoit pourtant mené ni le nombre de gens suffisant pour la remplir, ni les munitions de guerre & de bouche necessaires pour une entreprise de grande importance. Il n'avoit pas mêmes encore reçu l'ordre d'attaquer aucune Place, soit que le Conseil de France n'eût pu se persuader que Polin obtint avec tant de facilité la Flotte des Turcs; ou que n'ayant pas encore été informé de l'endroit où l'Empereur avoit dessein d'envoyer ses principales forces, il n'eût pas aussi determiné le lieu ni la maniere de faire diversion.

Quoy qu'il en soit Barberousse qui n'avoit osé se plaindre en chemin de ce qu'on luy lioit les bras, & qu'on l'empêchoit de s'enrichir, profita de ce pretexte pour charger Polin d'injures & de reproches. Il l'accusa d'estre doublement perfide

1543. à l'égard du Grand Seigneur & du Roy son Maître, & de n'avoir aucun sentiment d'honneur ni de religion. Il s'emporta contre l'imprudence de ceux qui ne s'étoient point lassez d'importuner Solyman, jusqu'à ce qu'il leur eût envoyé de Constantinople une superbe Flotte ; & qui l'ayant obtenuë avec plus de bon-heur que de raison, ne sçavoient à quoy l'employer ; & ne s'étoient pas mieux preparez pour en profiter, que s'ils ne l'eussent point attenduë. Enfin il blasphêma contre le Ciel ; & luy imputa par avance sa disgrace qu'il disoit être infaillible, s'il s'en retournoit sans avoir rien executé de considerable.

Polin connoissoit qu'il avoit raison, & n'osoit plus luy donner de parole. Delà vint qu'au lieu de répondre il feignit d'être aussi mécontent que luy, & luy demanda seulement quelques jours pour aller porter en Poste à la Cour leurs communes plaintes, & pour en rapporter toute sorte de satisfaction. Il partit en effet, & revint avec la Commission de faire embarquer les Legions de Provence & de Dauphiné, & d'assieger Nice seule Place qui restoit au Duc de Savoye.

La Flote Françoise & la Turque se joignirent à Villefranche, & debarquerent devant Nice assez de Troupes pour former trois attaques sous le Comte d'Enguien, Polin, & Barberousse. Ce ne fut pourtant pas là ce qui pressa davantage les Assiegez : mais le Comte d'Enguien s'étant avisé de faire avancer ses plus gros Vaisseaux le plus prés qu'il put de la Ville, la battit avec tant

d'impetuosité, qu'il la contraignit en trois jours de se rendre, à condition qu'on luy conserveroit les Privileges dont elle avoit joüy sous la Domination des Ducs de Savoye. 1543.

Mais il y avoit de vaillans hommes dans la Citadelle[a]; qui se défendirent avec d'autant plus d'obstination, qu'il étoit moins facile de pointer l'Artillerie en des lieux d'où elle pût les incommoder. On auroit pourtant suppleé à ce défaut par adresse ou à force de travail, si le Commissaire General de la Flotte de France eût eu soin d'y faire mettre assez de caques de poudre, au lieu d'un trop grand nombre de tonneaux de vin dont il l'avoit inutilement chargée.

[a] Dans le siege de Nice en 1543.

Mais Barberousse qui n'étoit pas encore bien revenu de sa colere, la ralluma lors que les François le prierent de leur vendre de la poudre pour continuer le siege de la Citadelle. Ce Barbare ne se contenta pas de les traitter de ridicules, & de leur repartir qu'il n'avoit apporté de poudre que pour sa provision. Son emportement alla plus loin; & il luy échapa de dire qu'il ne sçavoit ce qui le tenoit, qu'il ne les mît tous à la chaîne. Ce fut à Polin de le radoucir, mais il ne put obtenir de luy qu'il demeurât plus long-tems devant Nice; puis qu'il fit rembarquer ses Turcs, & s'alla raffraichir vers Antibe, où Polin crut le devoir suivre.

Dorie avoit cependant assemblé la Flote Imperiale, & reçu dessus le Marquis du Guast avec l'élite de l'Infanterie Espagnole. Au bruit de

1543. ſon approche le Comte d'Enguien ſe retira en Provence, & les Imperiaux entrerent ſans obſtacle dans Villefranche : mais peu s'en falut que le Vaiſſeau qui portoit Dorie ne ſe perdît dans le Port, où il fut pouſſé avec trop de violence par une bouraſque qui fit auſſi perir quatre de ſes meilleures Galeres.

Polin informé de cet accident, pria Barberouſſe d'en tirer avantage en achevant d'opprimer la Flote Impériale, trop mal-traittée de la tempête pour ſoûtenir un combat : mais Barberouſſe apprehendoit trop de n'être plus neceſſaire à Solyman, s'il ôtoit aux Chrêtiens le meilleur homme de Mer qu'ils euſſent, en accablant Dorie. Il promit neanmoins à Polin de profiter d'une ſi favorable occaſion ; mais il s'arrêta à mi-chemin, & ſe contenta d'envoyer Salec ſon Lieutenant avec vingt-cinq Galeres, pour recüeillir les débris du naufrage. Leon Strozzi Prieur de Capouë l'accompagna avec autant de Galeres Françoiſes ; mais Dorie les appercevant en ſi petit nombre ſortit de Villefranche, & fit ſa retraitte ſans qu'ils oſaſſent l'attaquer. Ils ſe reduiſirent donc à tirer du fond du Port de cette Ville la charge des Galeres que Dorie venoit de perdre, & retournerent ſans autre fruit vers Barberouſſe qui prit ſon Quartier d'Hyver à Toulon, aprés avoir détaché de ſa Flote pour ravager les Côtes d'Eſpagne Salec avec Aſſan ſon Couſin, qui commandoient vingt-cinq Galeres.

Ces deux fameux Pirates partirent avec tant de

de viteſſe & de bon-heur, qu'ils eurent le loiſir de faire des priſes tres-conſiderables, de charger leurs Galeres d'Eſclaves & de butin; & de ſe retirer avant que l'Hyver fût trop avancé dans Alger, d'où ils revinrent au Printems ſuivant joindre leur General. 1543.

Le Marquis du Guaſt n'ayant plus rien à craindre par Mer, obligea Dorie à débarquer ſon Infanterie, & la mena devant Mondovi Place du Piémont. Boutieres Gouverneur de cette Province avoit été contraint faute de gens de pied François de jetter dans la Place deux Enſeignes Suiſſes qui s'étoient volontairement chargées de la conſerver, quoy qu'elles n'y fuſſent point alors obligées par leur Alliance avec les François: & de fait elles ſe piquerent d'honneur, ſoûtinrent divers aſſauts, & ne ſe rendirent qu'à l'extremité. La capitulation qu'on leur avoit promiſe ne fut point obſervée; & les Eſpagnols en tuerent une partie, & dépoüillerent l'autre, dequoy ceux de la même Nation ſe vangerent depuis hautement à Ceriſoles.

Charles Dros Gouverneur de Mondovi étoit Piémontois, & par conſequent haï de tous les Imperiaux qui l'accuſoient de rebellion. Il n'avoit pas moins d'eſprit que de valeur; & ſervoit la Franavec d'autant plus de zele, qu'il étoit animé par un reſſentiment d'une injure irreparable qu'il pretendoit avoir reçuë du Duc de Savoye. Il avoit encore une inimitié particuliere pour le Marquis du Guaſt, dont la cauſe n'étoit pas plus connuë; & s'attendoit ſur ces deux fondemens d'être aſſaſ-

1543. finé en sortant de Mondovi, s'il s'abandonnoit à la discretion des Ennemis. L'expedient qu'il trouva pour sauver sa vie, fut de feindre qu'il sortiroit à la tête de sa Garnison, & de la laisser conduire à son Lieutenant. Mais pour luy il monta sur un Coursier Turc; & sortant par la Porte opposée, franchit les Lignes des Imperiaux, évita les coups qu'ils luy tirerent, s'ôta de la vûë de ceux qui le poursuivoient, & arriva sans blessure dans son Château de Vauplac qu'il avoit si bien fortifié; que le Marquis n'osant l'y assieger, aima mieux reprendre son vieux dessein de fortifier Carignan.

Les François avoient recouvré cette Place, & commencé à la mettre en défense: mais comme ils n'étoient pas assez forts pour en achever les travaux à la vûë de l'Armée Imperiale si elle s'en approchoit, Boutieres envoya les Compagnies d'Hommes-d'Armes d'Aussun & de Vimercat pour ruïner ce qu'il y avoit d'ouvrages commencez, & pour en tirer les Gens de guerre qu'Azal commandoit. Aussun & Vimercat ne furent pas plûtôt en campagne, que le Marquis du Guast informé de leur dessein se mit à leurs trousses pour les empêcher de démolir Carignan, ou pour les enlever au retour. Il s'en falut peu qu'il ne fist l'un & l'autre; parce que les François n'eurent pas plûtôt apperçu l'Armée Imperiale [a] à l'autre côté du Pô, qu'ils quitterent la sape, & ne penserent plus qu'à leur retraitte. Ils la commencerent en assez bon ordre, Azal s'étant mis à

a Dans la retraitte de Carignan par Aussun.

la tête, Vimercat au milieu, & Auſſun à la queuë; mais la Riviere étoit ſi baſſe, que le Marquis eut bien-tôt trouvé le gué qu'il cherchoit pour les ſuivre. Il les atteignit à mi-chemin de Carignan à Moncalier, & leur fit une furieuſe charge. Mais Auſſun le ſoûtint ſans s'effrayer de l'inégalité du nombre, & ſans diſcontinuer ſa marche, jusqu'à ce qu'étant arrivé au Pont de Moncalier que ſes compagnons n'avoient pu paſſer avec aſſez de diligence parce qu'il étoit trop étroit, il y fut accablé par les Imperiaux, & pris avec quelques Cavaliers qui ſauverent aux dépens de leur liberté le reſte des Troupes Françoiſes. 1543.

Le Marquis qui les avoit vûes entrer dans Moncalier, ne les oſa aſſieger dans une telle Place; & retourna à Carignan, d'où il pretendoit chaſſer les François du Piémont. Son eſperance étoit fondée ſur la ſituation avantageuſe de ce Poſte; qui d'un côté dominoit ſur la meilleure partie du Marquiſat de Saluſſes, & de l'autre commandoit à toute la fertile Plaine qui s'étend entre Turin & Pignerol: outre qu'en mettant une Garniſon puiſſante dans le même Carignan & dans Ulpian, on ôtoit aux François la campagne deçà le Pô juſqu'à Suze, on bloquoit delà le Pô les Places de Savillan, de Bene, & de Cental, & on les reduiſoit à la neceſſité de ſe rendre ſans ſiege par l'impoſſibilité où ſeroit la France de les ſecourir.

Ce ne fut donc qu'aprés une meure deliberation que le Marquis occupa toute ſon Armée à

1543. aggrandir Carignan en enfermant les Fauxbourgs dans la Ville, & qu'il le rendit en un mois & demy de travail la meilleure Place de la Lombardie. Il y fit ensuite porter des munitions de guerre & de bouche pour prés d'un an, & ne s'en éloigna qu'en y laissant quinze cens Espagnols, & deux mille cinq cens Alemans, sous le Gouvernement de Pirrhus Stipiciano, que nos François appelloient Pierre Colonne, sans autre motif sinon que le dernier de ces deux noms étoit plus facile à prononcer que le premier.

Le Conseil de France qui n'avoit bien connu l'importance de Carignan qu'aprés l'avoir perdu, renforça Boutieres de trois cens Lances, de quatre mille hommes de pied François, & de cinq mille Grisons, pour le recouvrer: mais comme la saison étoit déja trop avancée pour y mettre le siege, Boutieres jugea plus à propos de reprendre Saint-Germain, & de se presenter ensuite devant Jurée. La Place se trouva plus forte & mieux pourvûë que l'on n'avoit cru, & les ennemis de Boutieres qui n'avoit point d'autre patron à la Cour que sa propre vertu, en prirent occasion de le décrier. Ils le firent passer pour un presomptueux, qui ne se souvenant plus d'avoir été simple Archer dans la Compagnie de Bayard, avoit perdu le respect, & negligé d'executer les ordres de son Souverain.

Il est vray qu'on luy avoit commandé de reprendre Carignan: mais comme on avoit laissé à sa discretion le choix d'une conjoncture favo-

rable, il n'étoit point coupable pour l'avoir attenduë; puis qu'il n'étoit pas persuadé qu'il valoit mieux manquer en se conformant à l'inclination de son maître aussi-tôt qu'elle avoit paru, que de differer tant soit peu pour le servir plus à propos. Cependant il perdit par-là sa fortune, & le Comte de saint Paul eut le credit de faire pourvoir le Comte d'Enguien son neveu du gouvernement du Piémont. 1543.

Ce jeune Prince prit la poste; & ne fut pas plûtôt arrivé sur la frontiere du Dauphiné, qu'il fit part à Boutieres de sa commission & luy manda de l'attendre, & de luy envoyer une escorte suffisante pour le conduire seurement à l'armée. Boutieres fut d'autant plus fâché de cét ordre, qu'il avoit reduit Jurée à l'extremité, & qu'il étoit bien informé qu'elle ne tiendroit pas encore trois jours.

Le dépit de se voir ravir la gloire de cette prise, le fit obeïr plus exactement que le Comte d'Enguien ne pretendoit. Il leva le siege; & mena toute l'Armée au devant de son successeur, sous pretexte qu'il ne luy pouvoit fournir une meilleure escorte. Sa marche donna le temps aux assiegez dans Jurée de reparer leurs breches, [a] & au Marquis du Guast d'en changer la garnison; & le Comte d'Enguien n'osant recommencer le siege au commencement de l'Hyver, s'amusa à reprendre de petites places le long du Pô.

[a] Dans les causes de la disgrace de Boutiere.

Il ne demeura pas long-temps en campagne; parce que la saison devint si rude, qu'on étoit con-

1543 traint de tirer le vin des tonneaux à coups de haches, & de le distribuer au poids : ce qui n'empêcha pas les François d'executer une action remarquable dans une contrée beaucoup plus froide que l'Italie.

Le Comte Guillaume de Furstemberg avoit quitté le service du Roy, pour s'attacher à l'Empereur qui luy avoit donné de belles Troupes à dessein de recouvrer le Luxembourg. Il y avoit déja six mois qu'il assiegeoit la ville capitale de ce Duché, sans autre esperance que de la reduire par famine ; parce que le même Longueval dont on a parlé qui en étoit Gouverneur, s'étoit si bien deffendu, qu'on n'avoit pû prendre aucun de ses dehors. Sa longue resistance donna le loisir de preparer le grand convoy dont il avoit besoin, & le Prince de Melfe & Brissac se chargerent de le conduire. Leur courage ne diminua, ni par la fatigue du chemin, ni par la vûë des obstacles que Furstemberg leur avoit opposez. Ils passerent au travers des ses lignes : ils le contraignirent de lever le siege : ils ravitaillérent la place ; & en changérent la garnison.

Ce succés qui termina glorieusement pour la France l'année mil cinq cens quarante-trois, fut suivi d'un autre plus éclatant qui commença l'année mil cinq cens quarante-quatre. Le Comte d'Enguien pour éviter l'écueil où ses predecesseurs avoient fait naufrage, n'avoit pas attendu le Printems pour se mettre en campagne. Il s'étoit presenté avant la fin de l'Hyver devant

le pont qui servoit de ligne de communication à Carignan, pour recevoir du secours de Quiers, d'Ast, & des autres Villes que tenoient les Imperiaux delà le Pô. Les deux demi-lunes qui couvroient le pont avoient été forcées, & le Comte d'Enguien y avoit perdu moins d'hommes que dans sa marche, où plusieurs de ses soldats avoient été privez de l'usage des pieds & des mains par la violence du froid. Il s'étoit ensuite logé dans Vimeux: il avoit fortifié le poste de Saint Martin; & retranché de cette sorte toutes les commoditez, que ceux de Carignan tiroient deça le Pô. Il y demeura jusqu'à ce qu'ayant appris que le Marquis du Guast assembloit les Imperiaux à Quiers, il fut obligé pour rompre leurs mesures de dresser un autre pont au dessous de Carignan; & de camper luy-même aux environs de ville-d'Etelon, afin d'ôter d'un côté la communication du Marquis avec le Assiegez, pendant que de l'autre la garnison de Villenove enleveroit tous les convois qui venoient d'Ast aux Imperiaux. 1544.

Les François passérent tout le mois de Février dans cette posture; & ce fut alors que le Comte d'Enguien plus judicieux que ne sembloit permettre son âge de vingt-deux ans, eut le loisir de faire reflexion que le Roy luy avoit deffendu tres-expressement de vive voix & par écrit en l'envoyant dans l'Italie, de hazarder la bataille. Cependant il s'étoit mis par les ordres de Sa Majesté en état de ne pouvoir l'éviter; puis que si le Marquis venoit à luy tête baissée, il faudroit

1544. combattre ou lever le siege de Carignan que Sa Majesté vouloit recouvrer en toute maniere. Pour surmonter cet obstacle,[a] Monluc fut depeché à la Cour de France, & la trouva fort irresoluë ; car si le Comte d'Enguien étoit battu, non seulement le Piémont seroit perdu, mais encore une partie de la France courroit risque de changer de maître dans l'impossibilité où elle seroit de resister en même-tems à l'Armée victorieuse, qui penetreroit jusqu'à Lyon pour y joindre l'Armée de Catalogne, & pour conquerir les Provinces de delà Loire, pendant que l'Empereur & le Roy d'Angleterre à la tête de deux autres formidables Armées attaqueroient les Provinces situées deça la même Riviere : mais de l'autre côté si le Comte d'Enguien étoit vainqueur, l'Armée de Catalogne seroit contrainte de demeurer sur la frontiere du Roussillon ; & le Roy n'ayant plus rien à craindre delà la Loire, pourroit amasser au deçà des forces, sinon égales à celles des Imperiaux & des Anglois, au moins capables de les occuper sur la frontiere de Picardie, & les empêcher ainsi de marcher d'abord contre Paris.

[a] Dans le second livre des Commentaires de Monluc.

La crainte & l'esperance tinrent long-tems partagé le Conseil de France : mais enfin le Roy resolut de permettre la bataille, soit qu'il ne fît en cela que suivre son genie, ou qu'il se laissât vaincre par les importunitez de Monluc qui s'en glorifie dans l'endroit de ses Commentaires[b] le plus agreable à lire. La nouvelle que le même Monluc en porta au Comte d'Enguien le tira d'un embarras

[b] Au livre second.

embarras plus grand que les precedens. Ses espions l'avoient averti que le marquis du Guast s'étoit enfin déterminé à mettre le siege devant Carmagnole. Cette resolution n'étoit pas si hardie qu'elle le paroissoit d'abord ; parce que le Marquis ne l'avoit prise que sur un billet du Gouverneur de Carignan, qui luy mandoit qu'il n'avoit plus de vivres que pour quinze jours, quoiqu'il en eût pour beaucoup plus long-tems, comme il parut dans la suite : Ce qu'il n'avoit écrit, ni par deffaut de courage, ni pour faire recevoir à ceux de son parti la perte dont son billet fut la principale cause. Mais comme il connoissoit le Marquis assez negligent de son naturel, & peu capable de prendre une resolution hazardeuse s'il n'y étoit forcé par quelque accident imprevû, il pretendoit le hâter par cette fausse confidence, & neanmoins se trouver encore en état d'être secouru aprés que les quinze jours seroient expirez, s'il arrivoit que le Marquis ne prît pas les mesures necessaires pour faire lever le siege de Carignan. 1544.

Cependant le Billet eut plus d'effet que n'en attendoit celuy qui l'avoit écrit ; soit que le Marquis se fût fait une violence extraordinaire pour vaincre sa paresse, ou que l'Empereur luy eût écrit de sauver Carignan en toute maniere, comme portoit une Lettre qui fut depuis trouvée dans sa cassette. Il contremanda les quatre mille vieux Soldats Alemans qu'il avoit prêtez au Viceroy de Naples sur le bruit qui cou-

1544 roit que Barberousse alloit ravager les Côtes de la Calabre, & renforça son Armée en affoiblissant les Garnisons des Villes importantes du Duché de Milan. L'Infanterie du Comte d'Enguien selon la coûtume des Roys Tres-Chrêtiens depuis qu'ils faisoient la guerre delà les Alpes, étoit composée de plus de la moitié d'Etrangers, qui n'étant pas exactement payez menaçoient de quitter le service. Leur desertion eût attiré aprés elle la perte du Piémont; & le Comte d'Anguien pour la prevenir, envoya Martin du Bellay Gouverneur de Turin representer au Roy l'importance de satisfaire les gens de guerre à la veille d'une bataille. Le Roy s'excusa sur la dépense extraordinaire qu'il faisoit pour défendre la Picardie contre les Imperiaux & les Anglois; & ne donna à du Bellay que quarante-huit mille écus qui suffirent pour retenir les Suisses & les Grisons sous les Enseignes du Comte d'Enguien, quoy que la somme ne montât pas à la quatriéme partie de ce qui leur étoit dû, parce que les Suisses se proposoient de vanger le meurtre que les Espagnols avoient fait de leurs compatriotes à Mondovi, & les Grisons se piquerent d'honneur de les imiter.

On ne sçut pas plûtôt à la Cour de France que la permission de combatre avoit été accordée au Comte d'Enguien, que les jeunes Courtisans prirent la Poste pour avoir leur part de la gloire & du peril. Les plus signalez furent d'Albon-Saint-André & Clermont de Dampierre

Favoris du Dauphin, Chabot de Jarnac, le Vidame de Chartres, les trois Bonnivets, les deux Genlis, Coligny de Châtillon depuis Amiral de France, la Hunaudaye fils d'Annebaut, Rochefort, Luzarche, Bourdillon, Varti, & d'Acier fils unique de Genoüillac Maître de l'Artillerie. Ce jeune Gentilhomme le plus accomply qu'on eût vû depuis plusieurs siecles ne pouvant souffrir que son pere par un pressentiment secret de ce qui devoit arriver, luy refusât le congé qu'il luy demandoit, l'importuna tant que le bon vieillard luy dit par dépit qu'il allât donc chercher en poste la mort qui l'attendoit de pied ferme. Il partit avec Saint-Amant de la Rochechoüard à la tête des volontaires; qui ne furent pas plûtôt arrivez à l'Armée, que le Comte d'Enguien persuadé qu'ils n'étoient pas venus sans argent, emprunta tout ce qu'ils en avoient pour animer ses Soldats étrangers par une largesse anticipée; & il n'y eut pas un Gentilhomme qui ne vuidât sa bourse en la presence de ce Comte, sans penser à ce qu'il deviendroit aprés la bataille. Les Soldats étrangers furent encore plus touchez de la generosité de cette action, que du profit qui leur en revenoit, & demanderent qu'on les menât à l'Ennemy. Les Hommes-d'Armes François qui devoient le plus contribuer au gain de la bataille [a], avoient besoin d'un Chef de valeur & d'experience; & la fortune leur mena comme par la main celuy qu'il leur faloit, & qu'ils s'attendoient le moins d'avoir. 1544.

[a] Dans la Lettre du Comte d'Enguien au Roy.

1544. Boutieres avoit eu le loisir de dissiper dans sa Maison de Campagne en Dauphiné le chagrin de sa disgrace ; & s'étoit ennuyé de passer quatre mois oisif, aprés avoir porté les armes plus de quarante ans. Il n'étoit empêché de retourner en Piémont que par la seule crainte de n'y point obtenir d'employ qui luy fût convenable ; & cette consideration cessant par le bruit de la bataille, il retourna dans le Camp en qualité de Volontaire. Le Comte d'Anguien bien-loin d'en concevoir de la jalousie l'embrassa, & luy fit une douce violence pour l'obliger à prendre le Commandement de la Gendarmerie.

Le Capitaine Blanfossé vint quelques heures aprés avertir le Comte d'Enguyen que le Marquis du Guast partoit de la Monta pour aller à Cerisoles, à dessein de prendre la route de Ville-d'Etelon que les François avoient abandonnée, & forcer ensuite le Pont des Sablons, qu'ils ne seroient plus en état de défendre. Le Comte previt judicieusement que si le Marquis se saisissoit du Pont, il passeroit deçà le Pô, & contraindroit les François de demeurer au-delà sans vivres & sans argent. Si l'Armée Françoise s'avançoit pour fermer aux Imperiaux le passage de Ville-d'Etelon, ils prendroient le chemin de Raconis, gagneroient le derriere de Carmagnole par les Marais où la Cavalerie Françoise n'oseroit les attaquer, viendroient à Lombriaste & à Casal-Cras, y dresseroient un Pont de Batteaux, dont ils portoient

toutes les Pieces preparées, traverseroient promtement le Pô, entreroient dans le Marquisat de Saluſſes où ils étoient aſſurez de trouver trente mille ſacs de bled, les jetteroieet dans Carignan, & laiſſeroient conſumer l'Armée Françoiſe delà le Pô faute de vivres. 1544.

Ce projet ne pouvoit être deconcerté que par une bataille, & le Comte d'Enguien reſolut de l'aller preſenter aux Ennemis. Il diviſa ſon Armée en trois corps. L'Avantgarde que commandoit Boutieres étoit de ſa compagnie d'hommes d'armes, & de celle du Comte de Tende, des chevaux legers de Termes, de Vimercat, de Cabre & de Cental, & de cinq mille cinq cens hommes de pied François des vieilles bandes, ſous le Seigneur de Tais leur Colonel, qui tua ſon cheval pour les mieux perſuader qu'il vouloit vaincre ou mourir avec eux.

Le Comte d'Enguien mena le corps de bataille, où étoient tous les Volontaires qui n'avoient pû trouver des Chevaux de combat : les Lances de du Bellay, d'Auſſun, d'Acier, de Cruſſol, & de Montravel : la Cornete du General que portoit Rubempré : celles de Glayve & de Beſcheray, & cinq à ſix mille Suiſſes ſous ſaint Julien leur Colonnel. L'arrieregarde obeïſſoit à Dampierre, & conſiſtoit dans les Guidons & les Archers des Compagnies d'ordonnance, & dans trois mille Griſons commandez par Ecro, & trois mille Italiens ſous la conduite du même Dros, qui s'étoit ſauvé de Mondovi avec tant de hardieſſe

1544. & de bonheur. Surquoy il eſt à propos de remarquer que Monluc dans ſes Commentaires nomme les Griſons Gruyens, c'eſt à dire Grueriens, ce qui paroît d'autant plus étrange que les Griſons forment une Republique qui ſubſiſte par elle-même, & eſt ſeulement alliée des Suiſſes : au lieu que les Gruyens ou Grueriens ſont ſujets en partie du Canton de Fribourg, & en partie du Canton de Berne. Monluc eut la charge de mener les enfans perdus, & la Burthe & du Bellay firent la fonction de Sergens Majors.

Le Comte d'Enguien averti par ſes coureurs le jour de Pâque dixiéme d'Avril, que les Imperiaux alloient de Ceriſoles à Sommerive, s'avança avec les mieux montez de ſa Cavalerie, & douze cens Arquebuſiers choiſis pour les obſerver : ſe ſaiſit d'une éminence ſur laquelle il ne pouvoit être ni découvert tout entier, ni forcé de combattre qu'à ſon avantage; & fit attacher l'eſcarmouche par Auſſun qui l'entretint longtems à la faveur d'un valon garni de trois cens Arquebuſiers, où il ſe retiroit lors qu'il ſe ſentoit trop preſſé. On mit en déliberation ſi l'on manderoit le reſte de l'Armée pour combatre le même jour, heureux pour les François à cauſe qu'ils avoient remporté trente-deux ans auparavant la victoire de Ravenne.

Les avis furent d'abord partagez: mais enfin le plus ſeur l'emporta ſur le meilleur; & on crut qu'il ne faloit pas mander l'Armée qui étoit en bataille depuis minuit, ſans avoir ni bû ni mangé, & qui étoit

extraordinairement incommodée de la chaleur qu'il avoit fait ce jour-là, pour l'obliger à faire encore une lieüe; & l'opposer ensuite aux Ennemis, qui la trouvant dans une extreme lassitude en eussent eu bon marché. 1544.

Cependant on sçût depuis que si la bataille eût été donnée ce jour-là, les François auroient vaincu sans trouver de resistance; parce que d'un côté le Marquis du Guast [a] avoit devancé l'Armée Imperiale pour assurer son logement en s'emparant du Château de Sommerive où commandoit un domestique du Comte de Tende; qui voyant du haut de la Tour les François en bataille, ne se voulut point rendre qnelques menaces qu'on luy fît, & le Marquis rappellé par ses gens les alla promptement rejoindre. D'un autre côté l'Infanterie Espagnole s'étoit aussi détachée pour aller à demi-lieüe de là tirer son artillerie d'un bourbier où elle étoit demeurée, de sorte que les François n'eussent rencontré que les Alemans & les Italiens de l'Empereur qui n'eussent pû leur resister.

[a] Dans le discours du Marquis du Guast à Termes.

Quoiqu'il en soit le Comte d'Enguien délogea le premier pour retourner à Carmagnole; & le Marquis pour éviter le danger qu'il avoit couru, voulut aussi reprendre le logement de Cerisoles qu'il avoit quitté le matin. Il en sortit avant le jour pour se saisir de l'éminence que le Comte avoit occupée le jour precedent; & comme il en étoit plus proche que les François, il y arriva devant eux, & leur opposa toute son Armée,

1544. égale en Cavalerie à la leur, & plus forte du tiers en Infanterie.

Son Avantgarde étoit de six mille vieux soldats Espagnols & Alemans, qui portoient il y avoit dix ans les Armes pour l'Empereur, & c'étoit en eux que consistoit la principale deffense du Duché de Milan. Ils étoient commandez par Raymond de Cardonne fils de celuy qui avoit été defait à Ravenne, & soûtenus par Rodolphe Baillon qui menoit les huit cens chevaux du Duc de Florence.

Le corps de bataille étoit des dix mille Alemans du Colonnel Aliſprand de Madruce frere du Cardinal de Trente, & de l'Eslite de la Cavalerie Imperiale où le Marquis étoit en personne ; & l'Arrieregarde consistoit en dix mille Italiens sous le Prince de Salerne, assisté du Prince de Sulmone fils de Lanoy General de la Cavalerie legere dont il s'étoit reservé la meilleure partie.

Ces trois Corps furent disposez de sorte qu'ils faisoient front chacun en sa maniere, le premier ayant la pointe droite, le troisiéme la gauche, & le second le milieu. Mais le Marquis par une erreur dont il eut depuis sujet de se repentir, defendit au Prince de Salerne de se remuer sans un ordre nouveau ; à quoy ce Prince obeït avec trop d'exactitude, comme l'on verra dans la suite. L'Artillerie Imperiale étoit placée sur deux lieux si avantageux, que le Comte d'Enguien employa quatre heures à tâcher de gaigner un terrain propre pour l'éviter, & ce fut durant ce tems qu'il y eut une avanture

avanture qui fut diverſement interpretée par tous les experts en l'Art militaire. 1544.

La Burthe Sergent de Bataille viſitant les rangs de l'Armée Françoiſe, apperçut un Gentilhomme qui venoit d'arriver de la Cour en Poſte, & s'étoit mis au premier rang entre les Capitaines, quoy qu'il n'eût qu'une Jacque & des manches de maille, & une Halebarde à la main, n'ayant pas eu le tems de recouvrer d'autres armes. Il luy dit de ſortir de là, & de s'aller mettre parmy les Soldats armez à la legere. Il alla viſiter les autres rangs, ſans attendre ce que feroit le Gentilhomme qui n'obeït pas. La Burthe le trouvant au retour en la même place, ſe mit en colere, & luy redit, mais en des termes plus audacieux & plus mépriſans, de s'ôter de là. [a] Le Gentilhomme piqué repartit qu'il n'en feroit rien, & qu'en l'état qu'il étoit il ne cederoit point à de mieux armez pour bien combattre. La Burthe perdant patience, luy donna de ſa Halebarde au travers du corps un coup dont il mourut à l'inſtant. Il n'en fut alors autre choſe, parce qu'on marcha immediatement aprés pour charger l'Ennemy, mais aprés la bataille on diſputa ſi la Burthe avoit bien ou mal fait. Les Officiers furent pour luy; mais les Soldats & la Cour quand elle le ſçut, ſe declarerent pour le Gentilhomme.

[a] Brantome dans le Traitté des Colonels.

Il étoit déja onze heures du matin, lors que le Marquis jugeant mal-à-propos par les circuits du Comte d'Enguien qu'il vouloit éviter le combat, deſcendit de l'éminence où il étoit pour

1544. investir les François, &, se priva ainsi luy-même de l'avantage du lieu. De Tais Colonel des Bandes Françoises s'avança aussi-tôt pour choquer les dix mille Italiens du Prince de Sulmone, sans prendre garde qu'il découvroit le Bataillon des Suisses, & qu'il l'exposoit à être ouvert & foulé aux pieds de la Gendarmerie Imperiale. Floury qui commandoit ce Bataillon, le voyant en danger par la faute que Tais venoit de commettre, avertit du Bellay que les François perdroient bien-tôt la Bataille; parce que d'un côté les Suisses qui n'étoient point accoûtumez à attendre de pied ferme l'effet de l'Artillerie des Ennemis justement pointée pour donner au milieu d'eux, iroient pour l'enlever, & se mettroient par consequent au hazard d'être envelopez; & d'un autre côté les dix mille Alemans de Madruce ne verroient pas plûtôt nû le même Bataillon, qu'ils l'enfonceroient aisément à l'aide de la Cavalerie Imperiale rangée sur leurs aîles.

Mais du Bellay qui prévit ces deux inconveniens courut à Tais; & le ramena à son poste, en luy remontrant que comme les Imperiaux avançoient toûjours, il faloit attendre qu'ils eussent eux-mêmes couvert leur artillerie, afin de les attaquer immediatement aprés sans exposer les Suisses. Boutieres se mit avec sa Gendarmerie entre les Suisses & les Bandes noires; & donna dans le flanc des Alemans de Madruce pendant que les Suisses en attaquoient le front, & que Termes chargeoit la Cavalerie de Florence.

Madruce par un emportement de courage dont on ne croyoit point alors que les Officiers Alemans fussent capables, sortit du premier de ses rangs ; & defia au combat la Mole[a], qui fit la moitié du chemin pour le joindre. Ils se portérent d'abord un coup fourré, qui les renversa tous deux par terre. La pique de Madruce perça la Bourguignote de la Mole au dessus de l'œil, & luy ôta la vie ; & celle de la Mole ouvrit la joüe de Madruce, & sortit par l'oreille. 1544.

[a] Gentilhomme du Dauphiné.

Ceux des deux premiers rangs se joignirent sans s'amuser à relever leurs Officiers, & commencerent un combat horrible ; les Suisses ne voulant, ni faire quartier, ni le demander. Ils n'eussent pourtant pas évité d'être défaits, si Termes voyant la Cavalerie de Florence s'ébranler pour leur donner en flanc, ne l'eût chargée avec tant de furie, qu'il la renversa sur les Italiens du Prince de Salerne, qu'elle contraignit d'ouvrir leur Bataillon. Il les poursuivit jusqu'au milieu de ce formidable Bataillon tout herissé de Piques, pensant être suivy par son General : mais le Comte d'Enguien avoit été retenu par force auprés des Grisons, pour les rassurer de la peur qu'ils avoient témoignée avant que d'être attaquez. Ainsi Termes environné de toutes parts fut pris ; & ne laissa pas de contribuer à la Victoire autant pour le moins que les autres Escadrons de la Gendarmerie Françoise, par le loisir qu'il donna aux Suisses & à Boutieres de tailler en pieces les Alemans abandonnez par la Cavalerie de Flo-

1544. rence qui les devoit soûtenir.

Dampierre avec les Guidons & les Archers combattoit avec avantage les Chevaux Legers du Prince de Sulmone; & le Marquis du Guast croiant avoir trouvé le moment fatal du gain de la Bataille, donna le signal aux Espagnols d'attaquer les Grisons qu'il prit pour les Bandes Françoises, parce qu'ils avoient des Enseignes blanches aussi-bien qu'elles.

Le Comte d'Enguien devina son intention ; & pour la prevenir il chargea le Corps de Bataille des Imperiaux par un bout, & sortit par l'autre, aprés l'avoir percé dans sa plus grande étenduë: mais il y perdit le jeune d'Acier, le Baron d'Ouin, Monsalez, Glaive, Corville, Rochechoüard & Fervaques. Il s'imagina aprés un choc si vigoureux que l'avantage étoit de son côté, parce qu'il supposoit que les Grisons se fussent acquittez de leur devoir : mais ayant tourné visage pour faire une seconde charge, il apperçut que les mêmes Grisons & les Italiens de l'Armée Françoise avoient abandonné leurs Officiers dans les premiers rangs, & fuyoient sans avoir reçu ni donné un seul coup de Pique. La lâcheté des uns & des autres ne fit qu'augmenter son courage, par le juste dépit qu'elle luy donna. Il attaqua encore une fois le Bataillon des Espagnols, & le perça : mais ces vieux Soldats le voyant sans gens de pied le reçurent de sorte, qu'à peine luy resta-t'il cent Chevaux, le reste étant mort ou dissipé.

Il n'y eut jamais de Bataille où la fortune se

joüât des deux Generaux comme elle fit en celle-cy. 1544.
La Coline qui se rencontra entre le lieu où combattoit le Comte d'Enguien, & l'endroit où les Alemans de Madruce avoient été défaits [a], les empêchoit également de voir l'avantage qu'ils avoient l'un sur l'autre. Le Marquis du Guast qui n'appercevoit que ses Alemans défaits, & la Cavalerie que le Duc de Florence luy avoit envoyée rompuë, crut que le reste de son Armée n'avoit pas été mieux traitté; & ne se souvenant plus que le Prince de Salerne ne pouvoit avoir combattu, parce qu'il luy avoit expressement défendu de le faire jusqu'à ce qu'il luy en envoyât l'ordre, il prit la Cavalerie du Prince de Sulmone, & s'enfuit avec elle.

[a] Dans la relation de du Bellay.

Le Comte d'Enguien empêché par la même Coline de voir que ses Suisses aprés avoir défait les Alemans s'apprêtoient pour donner sur les Espagnols; & que les Bandes Françoises n'appercevant point remuer le Bataillon du Prince de Salerne, marchoient pour leur aider, desesperoit presque de remporter la Victoire; sur tout aprés que ses Grisons avoient disparu, & que ses Italiens ne pouvoient plus être ralliez, Dros leur Chef venant d'être tué. Mais Saint-Julien Officier General des Suisses qui n'avoit pû les mener au combat à cause de son indisposition, le vint avertir du veritable état de ses affaires, qui luy fut confirmé par le bruit que firent d'un côté les Suisses, & les Bandes Françoises de l'autre, en chargeant le Bataillon des Espagnols.

Aussi-tôt il le rejoignit alors; & ses Cavaliers dis-

1544 perſez étant revenus, il ouvrit pour la troiſiéme fois le Bataillon des Eſpagnols, & les défit entierement; parce que ceux qui luy échaperent tomberent entre les mains des Suiſſes qui les égorgeoient irremiſſiblement, en les faiſant ſouvenir de Mondovi où leurs compagnons avoient été traittez d'une maniere encore plus injuſte.

Il ne reſtoit ſur le champ de Bataille que le Prince de Salerne, qui avoit demeuré ſpectateur de la tragedie en attendant l'ordre du Marquis. Et de fait il fut immobile juſqu'à ce que voyant les trois corps de l'Armée victorieuſe ſe reünir pour fondre ſur luy, il les prevint par une retraitte plus judicieuſe que n'avoit été ſon refus obſtiné de ſecourir le Corps de Bataille & l'Arrieregarde des Imperiaux.

La Bourgeoiſie d'Aſt obeït au Marquis du Guaſt avec plus d'exactitude qu'il ne penſoit. Il avoit commandé qu'elle luy fermât les portes, s'il ne retournoit vainqueur; cependant il fut extraordinairement ſurpris lors qu'elle le prit au mot. Il luy falut pouſſer juſqu'à Milan, où il demeura long-tems ſans oſer ſe preſenter devant les Dames. Il leur avoit montré des chaînes avec leſquelles il s'étoit vanté de leur mener lié le Comte d'Enguien, & les jeunes volontaires de l'Armée Françoiſe. Elles l'avoient conjuré de traitter au moins le Comte plus doucement en conſideration de ſa beauté & de ſa bonne mine, & de ſe contenter de ſa parole; à quoy il avoit repliqué fierement, *qu'on n'étoit plus deſormais au tems des Chevaliers errans.*

Les chaînes furent trouvées dans ſon Bagage, dont les vainqueurs tirerent plus d'argent que de la rançon de ſix cens Eſpagnols & de deux mille cinq cens Alemans demeurez priſonniers. Ils profiterent encore de ſeize Pieces d'Artillerie, de huit mille Corſelets de Milan, & de quatre cens mille livres d'argent monoyé, ou en vaiſſelle. Le nombre des morts fut de quinze cens, entre leſquels on trouva Madruce tout nû & couvert de playes, qui donna quelque ſigne de vie comme on l'alloit enſevelir. Il fut ſi bien penſé qu'il guerit, & fut depuis changé avec Termes. Aſal qui gardoit le Pont des Sablons, avoit été mandé par le Comte d'Enguien; mais ſoit qu'il n'eût pas reçu l'ordre aſſez tôt, ou qu'il ſe fût amuſé, il n'arriva avec les cinq Bandes qu'il commandoit qu'aprés le gain de la Bataille, & ne ſervit qu'à pourſuivre les fuyards. 1544.

Le premier ſoin du Comte d'Enguien aprés avoir remercié Dieu de la Victoire, fut d'envoyer Deſcarts au Roy pour luy propoſer la conquête du Duché de Milan, qu'il ſe promettoit de faire pourvû qu'on luy fiſt tenir l'argent neceſſaire pour la ſubſiſtance de ſon Armée [a], & qu'on la renforçat des ſix mille Suiſſes que la France venoit de lever, & des Troupes que Strozzi & le Comte de Petillan avoient aſſemblées à la Mirandole. Il offroit avec ce ſecours qui pouvoit monter à quatorze mille hommes d'aſſieger Milan, où il ſçavoit que le Marquis n'avoit pû faire entrer de ſuffiſante Garniſon, & de profiter de l'étonnement

[a] Dans la dépêche du Comte d'Enguien au Roy par Deſcars.

1544. où il étoit assuré de trouver la Bourgeoisie.

Ce dessein étoit grand à la verité, mais non pas temeraire. Le Comte d'Enguien l'avoit fondé sur la consternation generale des vaincus, qui fut si grande qu'elle surpassa tout ce qu'on en peut dire. Car si le Marquis ne perdit pas le jugement, comme pretend Paul Jouë son Panegiriste, il se trouva du moins ne commander qu'à des personnes à qui la peur l'avoit ôté; & comme il ne pouvoit seul défendre son Gouvernement, il n'étoit pas plus en état de resister que s'il eût été compris dans la consternation commune : ce qui ne parut que trop dans une circonstance remarquable.

Les Imperiaux envoyerent de l'argent, & firent battre le tambour par toute l'Italie : Cependant vingt jours s'écoulerent sans qu'il se presentât aucun pour s'enrôller; & au contraire tant de Soldats prirent party avec le Comte d'Enguien, que son Armée fut plus forte trois jours aprés la victoire, qu'elle ne l'avoit été avant le combat.

Ceux qui s'étoient refugiez dans Carignan, communiquerent leur frayeur à la Garnison de cette Place. Aussi-tôt que la porte leur en fut à demi ouverte, ils la mirent presque hors des gonds par la foule avec laquelle ils entrerent; & le Gouverneur fut luy-même porté par terre, en pensant arrêter le desordre. [a] L'effet de la crainte étoit bizarre dans sa contrarieté; car dans le même tems que les Imperriaux échappez de la défaitte se jettoient par terre les uns les autres pour entrer,

[a] Dans la dépêche du Comte d'Enguien au Roy par Descars.

trer, les Espagnols de la Garnison se precipitoient du haut des Courtines en bas pour fuir dans la campagne; & les fortifications sous lesquelles les premiers se hâtoient de se mettre à couvert, ne paroissoient pas suffisantes aux seconds pour les rassurer. 1544.

Ainsi Carignan eût été d'abord recouvré, si les vainqueurs se fussent avancez pour observer ce qui s'y passoit ; & le Gouverneur avoüa depuis qu'il n'eût pû resister à quarante hommes, qui l'eussent attaqué durant le tumulte. Mais les François au lieu de prendre cette route suivirent celle de Carmagnole, où le Comte d'Enguien reçût de la Cour cette réponse : Que la France bien loin de penser à la conquête du Duché de Milan dans la conjoncture d'alors, étoit reduite à la necessité indispensable de rappeller l'Armée victorieuse pour l'employer à sa propre deffense ; puis que l'Empereur d'un côté, & le Roy d'Angleterre de l'autre, menaçoient d'inonder la Guienne, le Languedoc, la Champagne, & la Picardie, de plus de gens de guerre qu'il n'en étoit entré depuis plusieurs siecles dans ces quatre Provinces : D'où le Roy concluoit qu'il faloit seulement reprendre Carignan, & renvoyer ensuite les bandes Françoises deçà les Alpes sous Tais leur Colonnel.

Cét ordre n'agrea ni aux plus braves, ni aux plus experimentez des vainqueurs ; parce qu'ils présuposoient que la diversion qu'ils feroient dans le Duché de Milan, rendroit inutiles les prepara-

1544. tifs formidables de l'Empereur contre la France, en le contraignant de detâcher la meilleure partie de ses forces pour conserver ce qu'il tenoit en Lombardie, dont il faisoit plus d'état sans comparaison que de tout ce qu'il eût pû conquerir en France. Et de fait on sçut depuis qu'au premier avis de la deffaite de son Armée à Cerisoles, il avoit fait marcher vers les Alpes l'élite de ses Troupes sous la conduite du Comte Guillaume de Furstemberg: mais lors qu'il apprit ensuite que les François au lieu de poursuivre leur victoire s'amusoient à reprendre Carignan par famine, il rappella les mêmes Troupes, & les envoya assieger Luxembourg,

La France ne laissa pas neanmoins de tirer un grand avantage de la journée de Cerisoles, que le Marquis du Guast découvrit depuis à Termes dans une conversation libre qu'ils eurent ensemble. Il consistoit en ce que l'Empereur, comme s'il eût pressenti ce qui luy devoit arriver, avoit envoyé les dix mille Alemans de Madruce à ce Marquis, afin de le rendre si fort que les François fussent détournez de le combatre par l'inégalité trop visible de leurs forces avec les siennes, lors qu'il iroit mettre dans Carignan les vivres qu'il portoit avec luy, & ceux qu'il esperoit tirer des Places voisines; Qu'ensuite il avoit ordre de ruiner l'Armée Françoise en la contraignant de déloger de devant Carignan, parce que n'étant pas payée elle n'auroit pû tenir la Campagne; & le Marquis ne l'eût pas plûtôt vûë s'enfermer dans les Vil-

ſes, qu'il auroit fait le dégât par tout le Piemont, 1544.
brûlé le plat-païs, & enlevé tout le bétail pour ôter le moyen de labourer: Que les François également privez d'argent & de vivres euſſent été reduits à ſe debander, & à laiſſer les Places qu'ils tenoient aux Imperiaux, qui auroient vécu dans l'abondance de toutes choſes que le Duché de Milan leur eût fourni par la voye de Verſeil: Que le Marquis n'ayant ainſi plus rien a craindre delà les Alpes, auroit augmenté ſon Armée de la moitié par les garniſons aguerries qu'il eût tirées des places Imperiales qui n'en auroient plus eu de beſoin; & ſe ſeroit joint à Jurée avec le Comte de Chaillan, qui levoit aux environs de cette Place dix mille hommes pour l'Empereur: Qu'aprés avoir rendu ſon Armée auſſi conſiderable par ce dernier accroiſſement, qu'étoit celle que Sa Majeſté Imperiale aſſembloit dans les Païs-bas, il ſe ſeroit coulé par la-Val-d'Aoſt au travers des Alpes dans la Savoye, où rien ne l'eût arrêté juſqu'à Lyon. Il ſuppoſoit que cette grande Ville auroit capitulé d'abord pour ſe racheter du pillage, parce qu'elle n'étoit ni fortifiée ni pourvûë de gens de guerre; & qu'en s'établiſſant ainſi au milieu du Rhone & de la Sône, il eût dominé la Provence & le Dauphiné, & ſe ſeroit tenu prêt de donner la main à l'Armée du Rouſſillon pour conquerir le Languedoc ou de s'avancer juſques dans le cœur de la France, ſuivant ce qu'il eût cru devoir davantage embarraſſer le Roy.

Il n'y avoit qu'un ſeul moyen capable de pre-

1544. venir tous ces incoveniens ; & comme il consistoit dans le gain d'une bataille, il est toûjours certain que si la France ne fut redevable de la conquête du Duché de Milan au Comte d'Enguien [a], elle le fut au moins de la conservation de sa Monarchie; & c'est là le veritable fruit que ce Heros de vingt-deux ans cüeillit sur le champ de Cerisoles, pendant que l'Empereur employoit de nouveaux artifices pour luy débaucher la moitié de son Infanterie.

[a] Dans la conversation du Marquis du Guast avec Termes en 1544.

Sa Majesté étoit partie des Païs-bas à la fin de l'année precedente pour Vormes, où elle avoit convoqué une Diette generale de l'Empire. Le Cardinal Farnese l'avoit inutilement suivie pour luy proposer des ouvertures d'accommodement; parce qu'elle étoit si prevenuë de l'opinion de ruïner à ce coup le Roy, qu'elle ne l'eût pas quitté pour la moitié de sa dépoüille. Elle avoit tellement pressé le College des Electeurs d'assister à la Diette, qu'aucun d'eux n'osa se contenter d'y comparoître par Deputez Ils y vinrent tous sept, & la plûpart des autres Princes suivit leur exemple. Comme le Duc de Saxe étoit le plus consideré de son College, on forma dans un même tems deux intrigues pour le remettre dans les interêts de l'Empereur, qu'il n'avoit quittez que par le faux zele de la nouvelle Religion, dont il fut depuis la victime.

La premiere regardoit la convention des Maisons de Saxe & de Cleves, qui ne peut être bien entenduë sans presupposer que Jean Frederic Electeur de Saxe avoit épousé Sybille Sœur du

Duc de Cleves. On avoit inſeré dans le Contrat de Mariage une clauſe qui portoit que ſi le Duc de Cleves & ſes Freres decedoient ſans Enfans mâles, la poſterité maſculine de l'Electeur & de Sybille leur ſuccederoit. Il n'y avoit rien de contraire aux Loix fondamentales de l'Empire dans cette ſtipulation, & l'on trouvoit mêmes des exemples de trois cens ans pour montrer que les plus illuſtres Maiſons d'Alemagne en avoient uſé de la ſorte: mais comme ç'avoit toûjours été avec la permiſſion des Empereurs, l'Electeur & Sybille l'avoient pluſieurs fois demandée à Charles-Quint ſans l'obtenir. Sa Majeſté Imperiale s'en étoit toûjours excuſée ſur le prejudice qu'en recevroit la Maiſon de Nevers branche de celle de Cleves, qui pour en avoir été détachée depuis plus de cent ans, n'avoit pas perdu le droit d'y ſucceder, puiſqu'elle ne s'étoit tranſplantée en France que par la permiſſion de l'Empereur qui regnoit alors, & qu'elle avoit toûjours été continuée de mâle en mâle ſans quitter le nom ni les armes de Cleves. 1544.

Cette raiſon toute invincible qu'elle étoit, ne ſervoit pourtant que de pretexte à l'Empereur, puiſqu'il n'avoit pas autrement ſujet de conſiderer la branche de la Maiſon de Nevers; non ſeulement à cauſe qu'elle étoit Françoiſe, mais encore parce qu'elle avoit ſouvent empêché le progrés de ſes armes dans la Champagne par l'authorité & les riches établiſſemens qu'elle avoit dans cette Province.

1544 La veritable cauſe du refus étoit que Charles-Quint ne vouloit point aggrandir dans l'Alemagne la Maiſon de Saxe, de peur qu'elle ne donnât de la jalouſie à celle d'Autriche, & ne pretendît à l'Empire qu'elle ſe vantoit d'avoir autrefois tenu avec tant de gloire. Mais les interêts éloignez cedent preſque toûjours aux preſens, ſoit qu'on n'en penetre point aſſez l'importance, ou qu'ils n'excitent pas avec aſſez de vigueur les inclinations des hommes. L'Empereur offrit au Duc de Saxe de ratifier la convention de ſon contrat de Mariage à deux conditions, l'une que la ratification n'auroit lieu qu'aprés que le differend pour la Religion ſeroit terminé dans l'Empire, l'autre que l'Electeur de Saxe reconnoîtroit pour Roy des Romains le Frere de l'Empereur : ce qu'il n'avoit pas encore voulu faire depuis quatorze ans, ſe fondant ſur ce qu'il ne luy avoit point donné ſon ſuffrage, & que cependant une ancienne Conſtitution declaroit qu'il faloit obtenir cette dignité de tous les Electeurs.

La ſeconde intrigue que l'on forma pour attirer le Duc de Saxe, fut de luy offrir pour ſon Fils aîné la Fille du même Roy des Romains; & parce que l'on y mettoit la clauſe de la reünion des deux Religions, qui rendoit cette Alliance impoſſible dans la diſpoſition où les Proteſtans ſe trouvoient alors, on fit ſecrettement entendre à l'Electeur que ce n'étoit qu'afin de ne pas effaroucher le Pape, avec lequel la Maiſon d'Autriche avoit alors beaucoup de meſures à garder.

Ces deux amorces n'eurent le pouvoir ni de détacher de la Ligue de Smalchalde l'Electeur de Saxe, ni de le faire renoncer ouvertement à l'alliance du Roy : mais il se servit d'un temperament pour s'empêcher d'executer le Traitté fait avec Langey, qui fut de rompre toute sorte de commerce avec les François jusqu'à ce qu'il se fût entierement éclaircy du bruit qui couroit de leur union avec les Infideles. Le pretexte qu'il prit pour excuser cette contravention indirecte, fut que le serment qu'il avoit fait à Langey étant posterieur à celuy qu'il avoit prêté en qualité d'Electeur à Charles-Quint, il devoit observer celuy-cy preferablement à celuy-là. Le Roy de Danemarc qui relevoit de l'Empire en qualité de Duc de Holstein, fut attaqué par la même voye, & se dispensa par une semblable défaite [a] d'executer le Traité qu'il avoit conclu avec Bois-Rigaut pour assister la France de Vaisseaux & de gens de guerre. 1544.

[a] Ce Traitté est dans le Recueil de ceux de France avec le Danemarc.

L'Empereur aprés avoir si heureusement commencé son ouvrage, fit l'ouverture de la Diette le vingt-un de Fevrier mil cinq cens quarante-quatre, par un discours pathetique à la verité, mais plein de calomnie, & pourtant capable d'ébloüir la plûpart de ses auditeurs. Il voulut persuader qu'il n'étoit passé d'Espagne en Italie, d'Italie en Flandres, & de Flandres en Alemagne, que pour reünir les Princes & les Republiques Chrétiennes, & pour mener ensuite leurs forces contre les Turcs, & que le Roy de France l'avoit

1544. traversé dans un projet si loüable & si necessaire: Que ce Prince ne s'étoit pas contenté de joindre ses armes à celles des Infideles, ni d'assieger avec eux la principale Place d'un Feudataire de l'Empire; mais que par un attentat qui ne pouvoit être assez puny, il leur avoit découvert le fort & le foible de chaque Prince & Republique de l'Europe en particulier, afin qu'ils trouvassent la seule conjoncture dans laquelle ils pouvoient triompher de la Hongrie, qui étoit la mes-intelligence du Roy des Romains avec la Veuve de Sepuse: Qu'ainsi la conquête de ce vaste Royaume n'avoit occupé, ou pour mieux dire amusé ces Infideles que durant six semaines, à cause du peu de resistance qu'ils y avoient trouvé: Que la Maison d'Autriche ne pouvoit être justement accusée de l'avoir abandonné à la discretion de Solyman; puisque si elle eût dégarny ses autres Etats pour employer tout ce qui auroit été necessaire à la défense de la Hongrie, la France qui épioit l'occasion n'eût pas manqué de les usurper: Qu'il étoit donc absolument necessaire de délivrer la Chrêtienté du dangereux adversaire qu'elle avoit dans le sein, afin de travailler ensuite à recouvrer ce que les Infideles avoient pris la precedente campagne; & que comme cette guerre n'étoit pas moins importante que celle des Infideles, il attendoit que les Alemans y contribuassent avec le même zele.

Les Protestans remirent à decider ce point, jusqu'à

jusqu'à la conclusion de la Diette : comme s'ils eussent voulu dire qu'ils accorderoient ce qu'on leur demandoit, pourvû qu'on satisfist à leurs plaintes ; & cette disposition ayant ouvert à la Maison d'Autriche un champ aussi spatieux qu'elle pouvoit souhaitter pour negotier avec les Prostestans, l'Empereur profita de l'occasion pour leur faire signer la Lettre que les Catholiques écrivoient par son ordre aux Suisses. Elle contenoit à peu prés les mêmes choses, qu'il avoit representées dans sa Harangue ; & ce qu'il y avoit de particulier se reduisoit à l'étonnement où étoit l'Empire, de ce que les Cantons persistoient [a] à fournir des gens de guerre au Roy de France aprés son Alliance avec les Turcs, renduë si publique par le siege de Nice : Que la Republique des Suisses n'avoit pas moins à craindre de cette monstreuse conjonction, que celle d'Alemagne ; & que c'étoit autant par la consideration de son interêt particulier que par celle de l'utilité generale de la Religion Chrêtienne, que l'on conjuroit les treize Cantons de rompre toute sorte de commerce avec les François, & de rappeller les soldats qu'ils leur avoient permis de lever ; parce qu'il ne restoit plus d'autre voye que celle-là, pour obliger le Roy à prendre des sentimens plus dignes de la qualité qu'il s'attribuoit de Tres-Chrêtien.

1544.

[a] Dans la Lettre des Etats de l'Empire aux Suisses, du trois Avril 1544.

On avoit choisi le tems que la Diette des Suisses se tenoit à Bade, afin que cette Lettre y fût lûë publiquement ; & que les Deputez qu'on y avoit

1544. corrompus animassent par le bruit qu'ils avoient promis de faire, ceux qui n'étoient pas de leur intelligence, à prendre des resolutions desavantageuses à la France : mais soit que le poison n'eût pas été assez bien preparé pour être avalé jusqu'à la derniere goute, sans que des gens soupçonneux comme étoient les Suisses s'en apperçussent, ou qu'on n'en eût pas corrigé l'amertume par le mélange de ce qui le pouvoit faire couler dans l'estomac avec plus de facilité, les Cantons apperçurent d'abord que la lettre étoit du stile de l'Empereur qui pensoit avoir trouvé une conjoncture favorable pour les diviser d'avec les François, afin d'opprimer ensuite & les uns & les autres par les forces des Alemans qu'il avoit trompez.

La réponse qui fut conçuë dans cette prevention, ne pouvoit être ni plus modeste en apparence, ni moins satisfaisante en effet. Elle ne contenoit que des expressions respectueuses & reconnoissantes de l'honneur que les treize Cantons avoient reçu du Corps Germanique ; sinon que vers la fin on y avoit inseré que les Ligues Suisses s'étoient informées des Officiers de leur Nation qui servoient le Roy, s'ils avoient vû des Turcs dans les Armées Françoises, & qu'ils avoient tous assuré par serment que non ; & que s'ils en eussent vû, ils eussent aussi-tôt quitté le service : Qu'ils en avoient aussi parlé à l'Ambassadeur de France, qui leur avoit reparty qu'il ne faloit pas trouver étrange que les Alemans fussent encore dans cette

erreur, puiſqu'ils n'avoient pas voulu donner audiance à Olivier qu'on leur avoit envoyé de France pour les deſabuſer ; & que ſi l'Empereur vouloit conſentir à la Paix, la France offroit de tourner toutes ſes forces contre les mêmes Turcs qu'on luy reprochoit d'être ſes Alliez : Qu'il y avoit des Suiſſes tellement attachez aux François, qu'ils ſe déroboient pour aller remplir leurs Armées lors que les Magiſtrats s'ingeroient de le leur défendre ; mais que perſonne n'y devoit moins trouver à redire que les Alemans, puiſqu'ils étoient coupables de la même faute, & qu'ils la commettoient d'ailleurs en beaucoup plus grand nombre : Qu'ils ne voyoient pas pourquoy la Diette de Nuremberg refuſoit d'écouter les François dans leur juſtification, & de travailler à les accorder avec l'Empereur, puiſque ſans cette reconciliation les Turcs auroient toûjours avantage ſur les Chrêtiens ; & que ſi l'on jugeoit les Ligues Suiſſes capables d'y contribuer en quelque maniere, elles étoient prêtes de ne rien épargner à cet égard de ce qui dépendroit d'elles. 1544.

Les Proteſtans ravis que les Suiſſes ſe fuſſent ſi nettement expliquez, preſſerent à leur tour l'Empereur d'abandonner la protection du Duc Henry de Brunſvic que ſes propres Sujets avoient chaſſé de ſon Etat, parce qu'il leur avoit défendu l'exercice de la nouvelle Religion. Ils pretendoient que ce Prince avoit merité la peine qu'il avoit encouruë en qualité de perturbateur du repos public ; & qu'il ne devoit plus être reconnu

1544. pour Prince de l'Empire, ni par consequent avoir de seance dans les Diettes.

Le Duc repartit avec toute la hardiesse d'un homme qui se sentoit appuyé de l'Empereur, que la Chambre de Spire avoit reconnu son innocence par un Arrest solemnel prononcé en sa faveur; & que par consequent il pretendoit non seulement rentrer dans ses Etats, & tenir la place dans les Diettes que sa naissance & son rang luy avoient acquise, mais encore en exclure ceux qui par une contravention manifeste aux Loix de l'Empire avoient favorisé la revolte de ses Sujets: D'où il conclut qu'ils eussent incontinent à sortir de la Diette, faute dequoy il protestoit de nullité contre toutes les resolutions qui s'y prendroient.

Le Duc de Baviere & les autres Princes Catholiques appuyerent si fortement le Duc de Brunsvic, que l'Empereur fut contraint de mécontenter les Lutheriens en leur declarant que la decision de la Chambre de Spire devoit subsister jusqu'à ce que l'affaire de Brunsvic eût été examinée de nouveau en pleine Diette. Mais il fit acheter bien cher aux Catholiques la justice qu'il venoit de leur rendre, en exigeant d'eux une Lettre pour conjurer le Pape de secourir le Duc de Savoye; & de ne pas souffrir que la Citadelle de Nice tombât entre les mains du Comte d'Enguien & de Barberousse, qui se preparoient pour en recommencer le siege.

Le Pape répondit en des termes tout-à-fait con-

venables pour éluder une Lettre mandiée. Il approuva le zele des Alemans pour la conſervation de Nice[a]; & les aſſura qu'il ne veilloit pas moins pour le ſalut de cette Place, que pour la défenſe de toutes les autres de la Chrêtienté: mais qu'il avoit épuiſé le Treſor de la Chambre Apoſtolique par les grands ſecours qu'il avoit envoyez au Roy des Romains les campagnes precedentes, & par la Flotte équipée l'Eté dernier aux dépens du Saint Siege pour ravitailler la Goulette. Qu'il ne pouvoit ſurvenir aux frais que ſes Predeceſſeurs avoient ſoûtenus en de ſemblables occaſions, à cauſe que le revenu du Saint Siege étoit diminué de la moitié par la defection de tant de Peuples & de trois Royaumes; ce qui luy donnoit lieu de leur recommander à ſon tour la reünion de l'Alemagne avec le même empreſſement qu'ils témoignoient pour la ſeureté de Nice, puis que la veritable défenſe des Chrêtiens contre les Infideles dépendoit de deux fondemens, l'un étoit l'unité de la Religion, & l'autre la reconciliation des Princes qui en faiſoient profeſſion. Qu'il avoit convoqué le Concile dans une Ville d'Alemagne: envoyé des Legats à l'Empereur & au Roy Tres-Chrêtien; & fait divers voyages nonobſtant ſon extreme vieilleſſe, pour en accordant ces deux grands Princes couper la racine des maux dont l'Europe étoit affligée, & qu'il avoit depuis dix ans perdu toutes ſes peines: mais que comme tout cela n'étoit pas capable de le rebuter, il eſperoit auſſi que les Alemans ſui-

1544.

[a] Dans la Lettre de Paul Trois aux Alemans, du 25. Fevrier 1544.

1544. vroient ſon exemple, & l'aideroient en toute maniere à rétablir la Paix dans le Troupeau de Jeſus-Chriſt.

Le peu de ſatisfaction que l'Empereur reçut de la Cour de Rome, ne l'empêcha pas d'agir en pleine Diette d'une maniere qui tenoit beaucoup davantage d'un Monarque abſolu; que d'un Roy qui ſe faiſoit reſpecter par autant de Roys qu'il y avoit de Princes dans l'Empire, quoy qu'il eût accoûtumé d'uſer de cette derniere expreſſion en parlant de l'authorité qu'il avoit en Alemagne.

François Premier avoit preſſenti que l'ouverture de la Diette ſe feroit par une declamation contre la France; & pour y remedier avoit preſſé les Princes ſes Alliez, tant du party Catholique que du Proteſtant, de luy faire accorder un paſſeport pour les Ambaſſadeurs qu'il devoit envoyer à la Diette. Mais l'affaire avoit été ſujette à l'inconvenient où tombent celles qui doivent neceſſairement paſſer par beaucoup de mains, c'eſt-à-dire qu'elle avoit été miſe en deliberation; & differée par tant de longueurs affectées, que l'Empereur avoit eu le loiſir de prononcer tout ce qu'il avoit voulu contre le Roy, ſans qu'il y eût perſonne pour luy répondre.

Le Roy voyant qu'on tâchoit de l'amuſer, s'étoit aviſé d'envoyer un Herault à Spire demander un paſſeport pour le Cardinal du Bellay, pour Olivier, & pour le Bailly de Dijon, qu'il avoit nommez pour Ambaſſadeurs extraordinaires à la Diette, & qui s'étoient avancez juſqu'à Nancy.

Le Herault n'eut permission que de mettre entre les mains du Chancelier Granvelle les Lettres du Roy à l'Empereur & aux Princes qui étoient à la Diette. On le fit sortir aussi-tôt ; & la maison où il entra fut environnée de gardes qui l'empêcherent d'en sortir, & de communiquer avec personne. Il languit quatre jours entiers dans cette espece de prison ; & le cinquiéme le Chancelier luy fit une reprimande si severe, qu'on auroit de la peine à la croire, si elle n'étoit exprimée dans le Procez verbal qui en fut dressé. 1544.

Il luy dit qu'il n'avoit jamais couru tant de risque en toute sa vie que lors qu'il étoit entré dans Spire, & que l'Empereur avoit bien eu de la peine à s'exemter de le faire pendre : Que les Princes d'Alemagne avoient tous demandé que son impudence fût punie de la corde, & qu'aprés tout on ne pouvoit douter qu'il ne l'eût assez meritée : Que sans la clemence de Sa Majesté Imperiale il auroit inutilement imploré le droit des gens, puisqu'on n'étoit point obligé de l'observer à l'égard de ceux qui venoient comme luy de la part d'un Prince ennemy public de l'Empire [a] : Que l'Empereur & les Princes d'Alemagne n'avoient ni dû ni voulu recevoir ses Lettres, & qu'on les luy rendoit au même état qu'il les avoit apportées. On fit ensuite partir le Herault sur le champ ; & ceux qui l'escorterent jusques sur la Frontiere de Lorraine, l'empêcherent de parler & d'afficher aucun papier.

[a] Dans le Procez verbal du Herault de France à Spire, en 1544.

Ce procedé si contraire au droit des gens dans

1544. toutes ses circonstances, parut encore plus étrange lors qu'on sçut que l'Empereur n'en avoit rien communiqué à la Diette; & l'on ne put deviner d'autre cause de son silence, sinon qu'il évitoit de donner aux Alemans occasion de s'appercevoir qu'il violoit un de leurs plus beaux privileges, en détournant la Diette d'oüir un Herault du Roy Tres-Chrêtien. Les Ambassadeurs de France ainsi frustrez de leur attente furent contraints de faire imprimer & de publier la réponse qu'ils auroient faite à l'Empereur, si on leur eût donné audiance.

Elle commençoit par un secret reproche aux Alemans d'avoir enduré que l'on traittât si mal une Nation sortie de la leur, & qui leur avoit porté l'Empire. Elle passoit de là au reproche de l'Alliance des Turcs qu'elle traittoit de calomnie. Elle présuppofoit que toute l'intelligence des François avec ces Infideles, ne regardoit que le commerce dont les Venitiens & les Polonois avoient long-tems profité, sans qu'on se fût ingeré pour cela de les accuser d'impieté, & de leur imputer qu'ils étoient les ennemis publics de la Religion Chrêtienne. Elle ajoûtoit qu'à dire la verité le Roy leur Maître lors qu'il avoit vû son Royaume inondé par toutes les forces de l'Europe conjurées à sa ruïne, auroit pû, s'il eût voulu pour sa propre conservation, demander le secours des Turcs avec autant de justice, qu'Abraham, David, Salomon & les Machabées en avoient euë dans l'ancien Testament pour rechercher & pour obtenir l'assistance des Gentils: Qu'aprés la Naissance de Jesus-

Christ

Chrift il y avoit eu d'étroittes liaisons entre Conf- 1544.
tantin, Honorius, & Theodose le jeune, avec les Rois de Perse; & que Frederic Second dont les Alemans honoroient si fort la memoire, avoit été rétably par les Sarrasins dans l'Italie, d'où les Papes l'avoient chassé : Que Solyman avoit été invité d'aller en Hongrie par ceux qui pretendoient à cette Couronne ; & que s'il avoit appuyé Sepuse qui étoit le plus foible, contre le Frere de l'Empereur qui étoit le plus fort, il n'avoit fait en cela que suivre exactement ses veritables interêts : ce que l'Empereur avoit moins de droit de luy reprocher que nul autre; luy qui avoit mieux aimé laisser conquerir au même Solyman l'Isle de Rhodes & la Hongrie, que de perdre l'occasion d'usurper le Duché de Milan : Que l'affront qu'il avoit pretendu faire aux Turcs en rétablissant sur le Trône de Tunis Muley Hassein, avoit attiré leurs armes de l'Orient où elles travailloient sans aucun fruit, en Occident où elles avoient fait de prodigieuses conquêtes ; & que Barberousse n'étoit venu sur les Côtes d'italie, & n'avoit assiegé Nice, que pour essayer d'attirer au combat Dorie, & pour éprouver lequel des deux auroit plus de bonne fortune ou de valeur: Que Polin Ambassadeur de France l'avoit accompagné comme ôtage de la parole que Solyman avoit exigée des François, qu'ils n'incommoderoient en aucune maniere sa Flotte dans le tems qu'elle seroit occupée vers la Riviere de Genes; & que le Roy Tres-Chrêtien n'avoit pû se dispenser de donner cette parole,

1544. parce qu'autrement cet Empereur menaçoit de faire assieger Marseille, que les François n'eussent pû défendre puisqu'ils avoient alors sur les bras toutes les forces de l'Empereur & du Roy d'Angleterre : Que l'experience de tant d'années devoit avoir assez appris aux Chrêtiens, qu'il leur seroit toûjours impossible de resister aux Turcs durant qu'ils seroient desunis, & par consequent à se reconcilier les uns avec les autres : Que le Roy ne demandoit pour poser les armes, sinon qu'on luy fist raison de la succession de sa Mere, & qu'on la fist à ses Enfans de l'Heritage de la Reyne Claude sa premiere Femme [a] ; & qu'il offroit en cas qu'on luy accordât ces deux articles, toutes ses forces & sa propre personne contre le même Solyman qu'on disoit être son amy.

[a] Dans la réponse du Cardinal du Bellay à l'Empereur, en 1544.

Le grand nombre de gens par toute l'Europe que cét écrit desabusa, donna lieu au Duc de Lorraine d'entreprendre l'ouvrage de la reconciliation de l'Empereur & du Roy, que le Pape quelque habile qu'il fût avoit été obligé de laisser imparfait. Outre l'utilité generale qui paroissoit d'abord dans ce grand dessein, il y avoit des interests particuliers, qui n'étoient ni de peu d'importance, ni en petit nombre. Ce Duc n'avoit pas plûtôt vû les deux Couronnes en guerre, qu'il s'étoit mis en devoir d'obtenir la neutralité pour ses Estats. Il n'y avoit pas rencontré beaucoup d'opposition du côté de l'Empereur, parce que la Lorraine & le Barrois couvrant les plus foibles Provinces des Pays-bas, il étoit aisé de prévoir que la France ne les atta-

queroit point du tout, ou ne les attaqueroit 1544.
que foiblement, si le Duc ne joignoit ses forces à celles du Roy. La principale difficulté avoit été de gaigner le Roy, qui pretendoit que le Duc dût continuer de l'assister de sa personne & de ses Troupes, comme il avoit commencé de faire à la bataille de Marignan : mais enfin Sa Majesté flechie par les quatre freres du Duc qui la servoient actuellement, & sur tout par le Cardinal de Lorraine qu'elle honoroit de sa plus étroite familiarité, consentit à la neutralité dont elle eut depuis occasion de se repentir, lors que le Duc rechercha l'alliance de l'Empereur en demandant Christine Princesse de Dannemarc pour son fils aîné.

La jalousie qu'en avoit conçû le Roy, n'avoit pû être tout-à-fait dissipée; & le Duc estima que le meilleur expedient pour la faire cesser, consistoit à rendre cette Princesse mediatrice de la paix. De plus la neutralité n'avoit pas été si bien établie, qu'elle pût subsister pendant une longue guerre; parce que n'étant pas possible d'obliger également les deux partis, elle seroit infailliblement violée par celuy qui croiroit avoir sujet ou pretexte de se mécontenter. Ainsi la Princesse alla trouver à Spire l'Empereur son oncle : mais son voyage fut inutile, parce qu'on se contenta de luy répondre que les mesures prises avec l'Angleterre, empêchoient absolument qu'on n'écoutât de six mois aucunes propositions de paix.

Le Comte d'Enguien ne recevoit point d'ordres contraires à ceux que la France luy avoit en-

1544. voyez de ne point hazarder ses Troupes, & de reduire Carignan par un blocus, retourna devant cette place le dix-sept d'Avril, & ne la prit que le vingt-un de Juin. Il est vray que la capitulation qu'obtinrent les Assiegez aprés avoir tenu six semaines de plus qu'ils n'avoient promis à leur General, fut plus honorable qu'utile, puis qu'ils sortirent sans tambours, sans enseignes, & sans canon, encore ne fut-ce qu'à condition, de ne porter de six mois les Armes contre le Roy. Leur Gouverneur Pirrhus Stipiciano eut la permission de faire un voyage à Milan, pourveu qu'il se presentât dans huit jours au Roy; & qu'il demeurât en France une année entiere, à moins que Sa Majesté ne luy fît grace en abregeant le tems.

Comme l'Armée victorieuse n'avoit pas été toute necessaire pour la continuation du siege, le Comte d'Enguien en avoit détaché une partie sous la conduite de Tais, qui recouvra tout le Monferrat, à la reserve de Casal, de Trin, & d'Albe. Les Troupes que Strozzi & le Comte de Petillan avoient assemblées à la Mirandole profitant de l'occasion, entrerent dans le Cremonois par le Plaisantin, & manderent à Tais de les venir joindre ou de leur envoyer au moins une partie de sa Cavalerie, parce qu'elles n'en avoient que deux Compagnies.

On sçut depuis que si Tais eût fait l'un ou l'autre, les François auroient recouvré le Duché de Milan. Car outre que la consternation y duroit encore, l'Armée de la Mirandole s'étoit pro-

digieusement accruë dans sa marche par le concours des peuples, las de supporter la domination des Espagnols. Mais Tais fut retenu par les ordres du Comte d'Enguien, comme ce Prince l'avoit été par ceux de la Cour : ce qui donna le loisir au Duc de Florence d'envoyer deux mille vieux Soldats avec beaucoup de Cavalerie au Marquis du Guast, qui rassura Milan à la faveur de ce renfort, & rassembla le débris de son Armée. Il la fit ensuite marcher sous les Princes de Salerne & de Sulmone pour observer celle de la Mirandole, qu'elle atteignit vers la riviere de Scrivia, & la chargea. Petillan & Strozzi se jetterent dans les vignes prochaines pour suppléer à la Cavalerie qui leur manquoit, & repousserent l'Ennemi avec avantage: ce qui fut cause de leur ruine, car ils ne purent empêcher leurs gens de sortir de leur fort, comme s'il n'eût falu que cela pour achever de vaincre. Cependant ils furent alors aisément rompus par la Cavalerie Imperiale, qui n'avoit pû agir dans les vignes. Il y eut peu de morts; & les fuyars n'étant pas poursuivis; joignirent l'Armée Françoise à Carignan. Le Duc de Somme & les autres bannis de Naples furent pris; & relâchez aussi-tôt par la Cavalerie du Duc de Florence, qui sçavoit que rien ne seroit capable de leur sauver la vie s'ils tomboient entre les mains des Espagnols. 1544.

Strozzi ne manqua ni de courage ni de jugement dans une si sensible disgrace. Il ramassa la moitié des gens qu'il avoit avant le combat; & leur

1544 ſçût ſi bien perſuader qu'ils n'avoient pas tant été vaincus par la valeur des Imperiaux que par la negligence de Tais, qu'ils le ſuivirent par les montagnes de Genes juſqu'à la Mirandole, où il les ramena pour ſe rafraichir, & leur fit prendre enſuite pour la troiſiéme fois le même chemin. Les Genois ſur l'Etat deſquels ils paſſoient, au lieu de les traverſer les avertirent que le Marquis du Guaſt les attendoit à la deſcente des montagnes, pour les attaquer à ſon avantage comme il avoit fait auparavant. Strozzi pour éviter cét inconvenient fit halte, pendant qu'il envoya prier le Comte d'Enguien [a] de luy donner la main.

[a] Dans le recit de l'expedition d'Albe par le Comte d'Enguien.

Le Comte ne venoit que de recevoir un avis de Cental Gouverneur de Queraſque, qui portoit que le Marquis pour aller plus fort au devant de Strozzi, avoit tiré d'Albe toute la Garniſon à la reſerve de cent hommes qu'il y avoit laiſſez pour garder ſeulement les portes; ſur la preſuppoſition du peu d'apparence qu'il y avoit que Strozzi plus foible ſans comparaiſon que les Imperiaux, deſcendît par là des Montagnes, & s'allât embarraſſer luy-même entre trois Places ennemies. Cependant le Comte forma ſur cette conjecture le deſſein de ſurprendre Albe, & de dégager Strozzi en même tems.

Il écrivit à celuy-cy de coucher à jour prefix dans le Châtelet Maiſon du Baron de Montafié où le Commandant avoit ordre de le recevoir; & de ſe rendre le lendemain devant Albe, où l'Armée Françoiſe ſe trouveroit. Strozzi comparut

à l'assignation, mais peu s'en falut que le Comte n'y manquât ; parce qu'étant parti de Turin pour prendre à Carmagnole les Suisses qui se raffraîchissoient aux environs, ils refuserent de marcher si on ne leur payoit les quatre mois de solde qui leur étoient dûs. 1544.

Le Comte qui n'avoit point d'argent, les persuada neanmoins de le suivre en promettant de les nourrir jusqu'à leur retour dans Carignan: mais aussi-tôt qu'ils furent arrivez à Queraſque, ils renouvellerent leur mécontentement à la sollicitation de quelques-uns de leurs Capitaines ; & le Comte à qui la cause de ce dernier inconvenient n'étoit point inconnuë, sçut si finement piquer d'honneur les autres Capitaines qui n'avoient aucune part dans le soulevement, que non seulement ils offrirent de poursuivre leur chemin, mais ils prêterent même de l'argent au Comte pour donner cinq cens écus à chaque Compagnie de leur Nation, & le reste fut emprunté sur les Bagues de la Baronne de Montafié. Le même manquement avoit reduit le Comte à ne mener que quatre Canons, encore fut-il contraint d'en laisser deux en chemin faute de Pionniers. Le Comte de Besne qui s'étoit chargé de faire mener les autres à ses dépens, s'acquitta de sa promesse. On ne les eut pas plûtôt mis en batterie contre la porte qui étoit vis-à-vis de la Montagne, que Chiapin de Mantouë Gouverneur d'Albe capitula au grand contentement des François, qui n'avoient aucune des provisions neceſ-

1544. faires pour continuer un siege : en quoy il fut estimé d'autant plus coupable, qu'il se contenta d'obtenir sa liberté & celle des siens, quoy que le Marquis du Guast fût en campagne pour le secourir, & que sa Cavalerie fût déja aux prises avec celle du Comte d'Enguien. Le Marquis la fit retirer en apprenant la reddition d'Albe; & retourna luy-même dans le Duché de Milan, où il ne demeura pas long-tems sans recevoir la nouvelle que l'Empereur & le Roy [a] en consideration du Pape avoient accordé une suspension d'armes pour toute l'Italie, & transporté par consequent sur la France tout le faix de la guerre.

[a] Vers la fin du premier Volume de Ribier.

La retraitte de Barberousse avoit été la principale cause de ce bizarre évenement; & François Premier avoit enfin reconnu par une triste experience, que le secours des Turcs luy étoit plus funeste qu'utile, puis que non seulement ils n'avoient point fait de diversion des forces Imperiales, mais encore leur arrivée & leur sejour sur les Côtes de Provence avoient achevé d'aliener ce qui restoit d'Amis à la France. Barberousse avoit demandé son congé au commencement de l'Eté; & on l'avoit laissé partir d'autant plus volontiers, que d'un côté on n'avoit ni sujet ni pretexte de le retenir, & de l'autre on n'avoit ni l'authorité ni la force de le faire quand on l'eût voulu.

Polin en quittant Solyman s'étoit engagé par écrit à luy renvoyer sa Flotte dans un an, & les Provençaux murmuroient de plusieurs incommoditez

ditez que leur apportoit la proximité des Infideles. Ceux qui mettoient pied à terre pour couper du bois, ou pour puiser de l'eau, ne trouvoient point de Païsans à l'écart dont ils ne renforçassent leurs Chiourmes, ni de femmes qu'ils ne deshonnorassent lors qu'ils étoient les plus forts. Il falut donc les renvoyer avec des presens qu'ils n'avoient pas meritez, & Barberousse à demy mécontent prit la route de Toscane. Leon Strozzi frere de Philippe & Prieur de Capouë l'accompagna avec les Galeres du Roy sous pretexte de l'escorter & de passer ensuite à Constantinople en qualité d'Ambassadeur de France, mais en effet pour tâcher de surprendre quelque Place maritime de l'Etat de Florence. 1544.

Barberousse s'arrêta à la hauteur de l'Isle d'Elbe; & demanda au Seigneur de Piombino qui étoit de la Maison d'Apiani, qu'il luy rendît le Fils de Sinan Bassa qu'il tenoit enfermé dans son Château. L'esperance qu'avoit eu le Seigneur de Piombino de tirer une grosse rançon de son prisonnier, luy fit prendre du tems pour s'y resoudre : mais Barberousse pour le hâter commença de piller ses Terres, & le contraignit ainsi de renvoyer gratuitement le Fils de Sinan. Ensuite les lieux propres à faire descente sur le Domaine des Florentins furent curieusement observez : mais on trouva que le Duc de Florence y avoit pourvû avec tant de soin & de dépense, qu'on n'osa rien entreprendre sur luy. Dés qu'il se presentoit des Chaloupes à dessein de prendre terre, elles étoient découvertes par les

1544\. Sentinelles disperſées à certaine diſtance les unes des autres ; & l'on donnoit le ſignal pour faire avancer des Troupes de Cavalerie & d'Infanterie, qui ne manquoient pas auſſi-tôt de border la Côte.

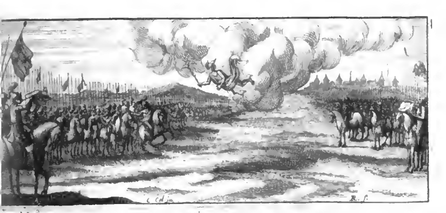
Cette precaution attira l'orage ſur les Côtes de Sienne, qui ſe trouverent plus mal gardées. Les Places de Telamone & de Porto-Ercole furent ſurpriſes ; & la campagne qu'elles défendoient ſi promtement ravagée, que les Turcs remplirent leurs Galeres d'Eſclaves, dont une partie mourut de faim parce qu'ils n'avoient pas aſſez de pain pour les nourrir tous. L'abondance du butin fut cauſe que le Royaume de Naples ſe delivra de Barberouſſe à meilleur marché, quoy que le Viceroy Pierre de Tolede n'eût pas eu la commodité d'en garnir ſuffiſamment les Côtes. Les Turcs y deſcendirent, & battirent Pozzole : mais comme leur nombre n'étoit pas aſſez grand pour y former une exacte circonvallation, ils ne purent empêcherla Place d'être ſecouruë, ni s'exemter enſuite d'en lever le ſiege.

Fin du dixiéme Livre.

ARGUMENT
DU ONZIÉME LIVRE.

L'EMPEREUR & le Roy d'Angleterre dressent un plan pour conquerir la France, & ne le suivent ni l'un ni l'autre. Ils ne devoient rien entreprendre qu'ils ne fussent devant Paris : cependant l'Empereur assiege Saint-Dizier, & le Roy d'Angleterre Bologne. Saint-Dizier tout foible qu'il est se défend avec tant de resolution, qu'il ne peut être pris qu'à l'occasion d'une Lettre contrefaite. L'Armée Françoise qui avoit eu le loisir de s'assembler, eût repoussé l'Empereur : mais l'intrigue de deux Dames qui avoient le plus de credit à la Cour, fait perdre à la France les Villes de Château-Thyerry & d'Epernay, & contraint le Roy de conclure à Crépy une troisiéme Paix honteuse. Le Roy d'Ecosse meurt ; & Marie de Lorraine sa Veuve par une suite d'intrigues qui ne sçauroit être assez admirée, se fait donner contre les Loix la Tutelle & la Regence de Marie Stuart sa Fille, s'y maintient par adresse, se défend des Anglois, & dispose insensiblement l'Ecosse à s'unir

avec la France malgré les efforts des Calvinistes. Un Arrrest du Conseil d'Etat obtenu par surprise, fait perir en Provence quatre mille Albigeois; & la plus belle Flotte que François Premier eût équipée, attaque l'Angleterre sans aucun fruit.



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE ONZIÉME.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable sous son Regne, durant une partie de l'année mil cinq cens quarante-quatre, & autre partie de l'année 1545.



'EMPEREUR Charles-Quint étoit trop interessé pour ne pas profiter des ravages de Barberousse en Italie, & trop habile pour ne pas rejetter sur le Roy François Premier tout le scandale qu'en recevoient également les bons & les mauvais Chrêtiens. Com- 1544.

1544. me les Alemans paroissoient plus susceptibles des dangereuses impressions qu'on leur vouloit donner contre la France, aussi l'on distribua plus de Libelles dans leurs Cercles que dans les autres Contrées de l'Europe, & l'on y rappella de tous côtez les Emissaires les plus adroits de la Maison d'Autriche.

Les Catholiques furent les premiers gaignez, & le Duc de Baviere qui s'étoit lié d'interêts avec la France par tant de Traitez secrets que Langey avoit negotiez, crut ne pouvoir trouver de pretexte plus specieux que celuy de la Flotte des Turcs qui avoit été reçuë dans les Ports de Provence, pour renoncer à l'amitié de François Premier, & pour accepter une Fille du Roy des Romains, qu'on offroit en mariage à son Fils aîné. Ce qu'il y eut de plus étrange dans l'Empire, fut que les Protestans aprés les obligations qu'ils avoient à Sa Majesté Tres-Chrêtienne se laisserent emporter au torrent, & ravirent par leur défection à la France ce qui luy restoit d'Alliez, à la reserve des Suisses qui n'éviterent le piege qu'on leur tendoit, que parce que le gain qu'ils faisoient avec le Roy ferma leurs oreilles aux sollicitations des Espagnols.

Le poison de la maniere dont il étoit preparé ne pouvoit manquer d'une promte operation, puisque les esprits des Alemans n'avoient point été prevenus ; & que personne ne se presentoit à la Diette de Spire pour repousser, ou du moins pour éluder la calomnie. Ainsi les Prin-

ces & les Deputez des deux Religions se laisserent persuader aussi fortement les uns que les autres, qu'il ne tenoit qu'à la France qu'on n'assemblât un Concile semblable à ceux de Constance & de Basle pour réformer l'Eglise dans toute son étenduë, c'estoit à dire, comme on l'expliquoit alors, tant en son Chef qui comprenoit le Pape & la Cour de Rome, que dans ses Membres, on nommoit ainsi le reste des Chrêtiens. 1544.

L'union des Anglois avec l'Empereur rendoit ce mensonge si vray-semblable, que les Protestans n'eurent point de peine à s'imaginer qu'il ne dépendoit plus que du Roy de faire approuver tous leurs dogmes dans un Concile general ; & comme on ne peut s'empêcher de glisser dans le sentier qui mene de l'erreur à l'injustice, les mêmes personnes qui croyoient auparavant que ce seroit travailler à leur propre ruïne que de consentir à celle du Roy leur unique support, offrirent leurs biens & leurs vies pour détrôner Sa Majesté, aussi-tôt qu'ils l'eurent soupçonnée de s'opposer seule à la confirmation de leur doctrine.

Leurs contributions mirent l'Armée de l'Empereur en état de tenir la campagne, en quelque lieu de l'Europe qu'on la voulût employer. Ferrand de Gonzague & Guillaume de Furstemberg la conduisirent d'abord devant Luxembourg, où commandoit pour le Roy le Vicomte d'Estauges de la Maison d'Anglure, qui ne répondit point à l'esperance qu'on avoit conçuë de son courage:

1544. car au lieu de rallentir la premiere impetuosité de l'Ennemy par une défense vigoureuse, & de donner ainsi le tems à son Maître de le secourir, il se rendit d'abord sous pretexte que sa Place n'étoit pas suffisamment munie, & n'eut pas mêmes l'adresse de ménager une honorable composition. Du Rosoy qui commandoit dans Commercy, ne témoigna pas plus de fermeté, puisqu'il se rendit à discretion; & Carbon Ingenieur Italien qui s'y rencontra, fut pendu pour avoir conseillé le Roy de fortifier Stenay.

Le troisiéme siege fut mis devant Ligny en Barrois, qui avoit été fortifié contre le sentiment du Duc de Guise Gouverneur de Champagne. Ce Prince qui voyoit cette Ville commandée des deux côtez par autant d'éminences, avoit voulu dissuader Echenay de la Maison de Tindeville de s'y enfermer, luy remontrant que des remparts élevez à la hâte ne dureroient pas long-tems contre le grand nombre de Canons que les Villes d'Alemagne avoient prêtez à l'Empereur. Mais Echenay ne se contenta pas de persister dans son dessein, il attira mêmes à la défense de Ligny les Comtes de Brienne & de Roussy qui en étoient Seigneurs, sous couleur qu'on les accuseroit de lâcheté s'ils ne hazardoient leurs personnes pour conserver leur heritage.

Ces deux jeunes Princes de la Maison de Luxembourg s'enfermerent ainsi avec leurs amis dans Ligny, qui fut incontinent aprés assiegé & foudroyé par quatre Batteries. Les breches furent telles

telles en peu de tems, que la Cavalerie des Imperiaux pouvoit monter à l'assaut aussi bien que leur Infanterie; & personne n'osant paroître pour travailler aux reparations sans être tué, Echenay fit sortir par la porte du secours Bretheville pour demander à capituler: mais cette porte fut si mal gardée durant la Conference, que les Espagnols se coulerent par là dans Ligny. Les simples soldats passerent par le fil de l'épée, & la Noblesse fut reservée afin de payer rançon. 1544.

La Cour fut extraordinairement surprise de trois si promptes redditions. Elle avoit pris ses mesures sur une resistance plus longue, & n'avoit pas envoyé en Suisse les ordres necessaires pour hâter de nouvelles levées: cependant la Champagne d'un côté & la Picardie de l'autre étoient attaquées en même tems par l'Empereur & par le Roy d'Angleterre, à la tête de quatre-vingts mille hommes de pied, & de vingt mille Chevaux.

Le plan qu'avoient dressé ces deux Princes pour conquerir la France, n'étoit pas de former d'abord aucun siege de longue haleine [a], mais de ravager chacun la Province où il entreroit; & de s'ouvrir avec le fer & le feu le chemin de Paris, où se devoit faire la jonction de toutes leurs forces. Si François Premier paroissoit, on étoit resolu de le combattre: S'il s'enfermoit dans Paris ou dans quelqu'autre Place deçà la Loire, on supposoit qu'il y seroit pris; & s'il quittoit la partie en se refugiant au-delà de cette Riviere, le partage é-

[a] Dans le traité de l'Empereur & du Roy d'Angleterre, en 1544.

1544. toit déja fait des Provinces qu'il abandonneroit, & les mesures prises pour le pousser hors du Royaume.

Jamais dessein ne fut mieux concerté; & rien d'humain n'eût été capable d'en empêcher l'exe'cution, si les mêmes Princes qui l'avoient si judicieusement formé, ne l'eussent depuis negligé par une inconstance commune dont ils ne purent rendre d'autre raison, sinon que la facilité que l'Empereur avoit trouvée à s'emparer de Luxembourg, de Commercy, & de Ligny, l'attira devant Saint-Dizier, & qu'à son exemple il prit envie au Roy d'Angleterre d'éprouver s'il entreroit de mêmes dans les Villes maritimes de la Picardie: comme s'ils eussent conspiré de convaincre le monde à leurs dépens de cette importante verité, que le salut des Monarchies qui paroissent les mieux établies, dépend quelquefois de l'omission des moindres choses.

On ne se souvenoit point d'avoir jamais veu d'Armée plus florissante & plus aguerrie qu'étoit l'Imperiale, lors qu'elle investit Saint-Dizier. On y voyoit outre Charles-Quint suivi de la principale Noblesse de tous ses Etats qui s'étoit piquée de l'accompagner, le jeune René de Nassau Prince d'Orange, en qui l'on appervoit déja toutes les marques d'un grand Capitaine: Le Duc Maurice de Saxe Protestant y avoit mené de belles Compagnies de Cavalerie; & le Marquis Albert de Brandebourg Catholique qui n'en commandoit pas de moindres, y avoit ajoûté un Corps

d'Infanterie Alemande presque tout de vieux soldats: Conrard Hex & Martin de Rossem Officiers d'experience & de reputation étoient à la tête des Troupes que la Diette de Spire avoit fournies à l'Empereur: Alvare de Sande menoit l'Infanterie Espagnole: François d'Est à qui le Roy Tres-Chrêtien venoit de donner la liberté en consideration du Cardinal de Ferrare son frere, n'avoit pas laissé d'accepter le Commandement de la Cavalerie legere des Imperiaux. Le Duc d'Aluë qui se rendit depuis si celebre, avoit obtenu celuy des Hommes-d'armes; & Ferrand de Gonzague en qualité de Lieutenant General de l'Empereur, étoit au-dessus de tous les Officiers que l'on vient de nommer. 1544.

Le Comte de Sancerre & le Capitaine la Lande qui défendoient Saint-Dizier avec deux mille cinq cent hommes, avoient si generalement ruïné tout ce qui pouvoit servir aux environs de la Place à favoriser un siege, que l'Empereur fut obligé d'employer prés de quinze jours à loger commodement son Armée: ce qui donna loisir au Dauphin qui assembloit l'Armée Françoise en Champagne, d'envoyer Brissac avec sa Cavalerie legere à Vitry, pour couper les vivres aux Imperiaux, & pour enlever leurs Fourrageurs. Brissac toûjours à l'erte reduisit en peu de jours les assiegeans dans une telle necessité, qu'ils détacherent une partie de leurs forces pour se delivrer de ce fâcheux voisin.

François d'Est avec sa Cavalerie legere, le Duc

1544. Maurice avec douze cent Reitres, on commença pour lors en France à uſer de ce mot pour exprimer des Cavaliers Alemans armez de Piſtolets au lieu de Lances, & le Comte Guillaume de Furſtemberg avec huit ou dix mille hommes de pied Alemans, & ſept Canons, eurent ordre d'enlever Briſſac; & prirent ſi bien leur tems, qu'il ſembloit que ce Colonel ne leur pût échaper. La Cavalerie Imperiale alla paſſer la Riviere de Marne à Changy ſur un Pont de bateaux qu'elle y fit dreſſer pour attaquer Vitry par le côté de Châlons; & pour couper les François, s'ils ſe vouloient refugier dans cette derniere Place, & l'Infanterie marcha droit à Vitry. La Cavalerie trouva dans Changy un obſtacle qu'elle n'attendoit pas. Marville qui s'y étoit jetté avec les deux cent Chevaux legers de Martin du Bellay [a], amuſa les Ennemis en feignant de capituler avec eux, pendant qu'il avertit la Mothe-Gondrin qui commandoit à une demi-lieuë de là une pareille troupe, qu'il luy ſeroit impoſſible de ſoûtenir long-tems un ſi grand nombre d'Imperiaux, s'il n'étoit ſecouru. Gondrin ne manqua pas de joindre Marville; mais l'un & l'autre furent obligez de ſe retirer avec du Bellay vers Vitry, en combattant toûjours ſans recevoir d'autre renfort que de la Compagnie de la Hunaudaye, & de trois cens Arquebuſiers de Sanpetro Corſo [b]; qui par les furieuſes ſalues qu'ils firent d'une Vigne où ils ne pouvoient être forcez, arrêterent les Ennemis durant que Marville & Gondrin rentrerent dans Vitry.

[a] Dans la retraitte de Vitry par Briſſac.

[b] C'étoit le premier de la Maiſon d'Ornano.

Briſſac venoit d'apprendre la marche du Comte Guillaume de Furſtemberg; & ne ſe voyant pas avec des forces ſuffiſantes pour l'attendre, montoit à cheval à deſſein de rejoindre les Compagnies qu'il avoit détachées, & de faire avec elles ſa retraitte à Châlons. Et de fait il ſoûtint les Ennemis avec une extreme vigueur en avançant toûjours chemin, tant qu'il n'eut ſur les bras que la Cavalerie de François d'Eſt & du Duc Maurice: mais l'Infanterie Alemande étant ſurvenuë avant qu'il eût paſſé la Riviere, il fut obligé de la traverſer à la hâte à la faveur des Fantaſſins qu'il avoit diſpoſez ſur le bord, ſoûtenus par la Compagnie de Sanſac, qui fut incontinent renverſée. 1544.

Les Fantaſſins furent auſſi défaits à la reſerve de trois cent, dont la valeur ne ſçauroit être loüée qu'en general, puiſqu'on n'a pû trouver leurs noms. Ils s'étoient fait voye à la pointe de leurs épées au travers des Alemans; & avoient enfin penetré dans une Egliſe, où ils pretendoient reprendre haleine, lors que le Comte Guillaume animé à la vengeance de tant de ſoldats qu'ils luy avoient tuez ou mis hors de combat, inveſtit l'Egliſe, & voulut luy-même aider à pointer l'Artillerie contre la porte, quoy qu'il eût été bleſſé dangereuſement d'un coup d'Arquebuſe à la tête. La porte fut bien-tôt briſée: mais les Alemans s'entredeferant l'honneur & le danger d'entrer les premiers, le Comte Guillaume fit mettre le feu à l'Egliſe; & ne pardonna pas mêmes à ceux des François, qui n'avoient été ni brulez par le

1544. feu, ni étouffez par la fumée. La Cavalerie Imperiale étoit cependant aux trousses de Brissac, & ne luy donna point de relâche durant sa retraitte, mais Brissac la soûtint en demeurant toûjours à la queuë de son Escadron. Il y fut deux fois pris, & autant de fois delivré; & il mit enfin ses Cavaliers en lieu de seureté, sans qu'ils eussent perdu leurs rangs.

Le Comte Guillaume rejoignit l'Empereur à Saint-Dizier, où deux batteries avoient fait autant de breches raisonnables. L'Infanterie Espagnole demanda d'être envoyée à l'assaut; & Gonzague la conjura de retenir son ardeur, jusqu'à ce qu'il eût fait reconnoître de plus prés les ruïnes de la muraille par une bande d'Arquebusiers qu'il y envoya. Les Espagnols y consentirent d'abord: mais bien-tôt aprés ils s'ennuyerent d'attendre, & monterent à la hâte sur les breches. Sancerre & la Lande avoient garni d'Artillerie les embrasures prochaines; & mis de la paille au devant, pour en ôter la vûë. Son effet sur les assaillans fut d'autant plus grand, qu'ils étoient plus serrez, & qu'ils apprehendoient moins d'être battus en flanc. Ils ne laisserent pourtant pas de combattre depuis neuf heures du matin jusqu'à la nuit, parce qu'on leur envoyoit de tems en tems de l'Infanterie Italienne & Alemande pour les soûtenir; mais ils furent toûjours repoussez avec une valeur qui les contraignit enfin de se retirer, & de laisser huit cent de leurs morts sur les breches ou dans les fossez. Ricarville, l'Ingenieur marin,

& vingt soldats de la Garnison descendirent ensuite dans le fossé, & en tirerent plusieurs caques de poudre que les Alemans y avoient portées : ce qui vint d'autant plus à propos aux assiegez, qu'ils apprehendoient de n'en avoir point assez. 1544.

Aprés cet assaut le plus obstiné qu'on eût vû de memoire d'homme, il n'arriva rien de remarquable au siege jusqu'au quinze de Juillet, que chacun des deux partis fit une perte irreparable. Il n'y auroit point eu en France d'homme de fortune plus celebre que la Lande, s'il eût pû sortir aussi heureusement de Saint-Disier, qu'il étoit sorti de Landrecy : mais comme il s'étoit retiré derriere une muraille à dessein de changer de chemise, un coup de canon tiré par hazard luy emporta la tête, & le priva des recompenses extraordinaires que la Cour preparoit à sa valeur heroïque.

L'avanture du Prince d'Orange [a] qui mourut une heure aprés la Lande, ne fut ni moins tragique, ni moins singuliere. L'Empereur qui l'aimoit à cause de ses admirables qualitez, & parce qu'il étoit son Favory, l'avoit détaché avec dix-huit Enseignes d'Alemans & sept grandes Couleuvrines, pour former une espece de blocus devant le Château de Saint-Disier, d'où se faisoient les plus furieuses sorties sur les assiegeans. Il y avoit remedié par une circonvallation particuliere, lors que s'ennuyant de demeurer comme ensevely dans la terre qu'il venoit de remuer, il luy prit envie d'aller voir ce qui se passoit dans le Camp, & d'en

[a] Dans la relation du siege de Saint-Disier.

1544. visiter la tranchée. Il y trouva Ferrand de Gonzague [a] assis dans une chaire, qui pensant luy faire de l'honneur se leva; & le pressa de telle sorte, qu'il l'obligea de prendre sa place: mais à peine y fut-il, qu'un boulet de canon donna contre des pierres, dont il poussa l'une avec tant de violence contre la tête du Prince d'Orange, qu'il fut renversé mort.

[a] D'autres disent que c'étoit le Marquis de Marignan.

Comme il étoit fils unique, & qu'il n'avoit point encore été marié, les Maisons de Longueville, de Nassau, de Bade, & de Cleves, pretendirent à sa succession. La justice sembloit exiger qu'elle fût partagée; & que les biens paternels du défunt passassent à Guillaume de Nassau son Cousin germain, & les maternels qui étoient ceux de la Maison de Châlon à la Maison de Longueville, non seulement à cause qu'elle étoit plus proche, mais encore parce que la Maison de Châlon avoit fait un Traitté avec la Maison de Hochberg, dont celle de Longueville avoit herité, par lequel celle des deux Maisons qui survivroit à l'autre, luy devoit succeder. Cependant l'Empereur agit de la même maniere que s'il luy eût été permis de disposer à son gré de la succession du Prince d'Orange. Car en premier lieu il ne la divisa point, quoy qu'elle fût composée de deux parties aussi differentes qu'étoient la Maison de Nassau Alemande, & celle de Châlon Bourguignone; & en second lieu il la donna [b] toute entiere à celuy, qui n'avoit droit qu'à la moindre partie.

[b] Il en coûta les Pays-Bas à son successeur.

C'étoit

1544.

C'étoit assez à la Maison de Longueville d'être Françoise pour devenir l'objet de sa haine. Celle de Bade étoit entrée dans d'autres interêts que les siens en se declarant Protestante; & il n'avoit garde d'aggrandir celle de Cleves, qu'il venoit d'abbaisser en luy ôtant le Duché de Gueldres. Il aima donc mieux preferer la branche de Nassau qui s'étoit établie aux Pays-Bas, à cause du service qu'il en pretendoit tirer à proportion qu'elle deviendroit plus puissante; & il ne previt pas que celuy qu'il vouloit faire Prince d'Orange en luy donnant le bien d'autruy, seroit le plus dangereux ennemi de sa posterité, & commenceroit à montrer le secret de ruiner la Maison d'Autriche en excitant ses sujets à la revolte; Dieu ayant voulu punir Sa Majesté Impériale par le même Guillaume de Nassau, qui avoit servi d'instrument à son injustice.

a Dans la réponse à l'Apologie du Prince d'Orange.

La reputation de l'Empereur étoit trop engagée devant Saint-Disier pour luy permettre d'en lever le siege, & ses gens de Guerre paroissoient trop rebutez de leur mauvais succés pour retourner à l'assaut. Il ne connoissoit pas assez les incommoditez des assiegez pour esperer de les avoir bientôt par famine, & le siege ne pouvoit durer plus long-tems sans achever de ruïner son Armée. Ces quatre considerations luy firent inventer un stratageme qui reüssit. Il avoit eu communication du chifre que le Roy avoit envoyé au Duc de Guise Gouverneur de Champagne & aux assiegez, pour entretenir leur intelligence reciproque. On n'a pas sçu precisément par quelle voye;

1544. parce que d'un côté les François les plus éclairez ſoupçonnerent que le Comte de Boſſu avoit fait tomber le chifre entre les mains des Ennemis, par des intrigues qui ſeront dévelopées dans la ſuite de cette Hiſtoire; & de l'autre côté les Imperiaux publierent aprés le ſiege, qu'ils avoient fait dérober pour une heure ou deux le même chifre à celuy qui le portoit au Duc de Guiſe, & qu'ils en avoient tiré copie.

Quoy qu'il en ſoit le Comte de Sancerre Gouverneur de Saint-Diſier ayant fait ſortir un Trompette pour l'échange des Priſonniers, ce Trompette en s'en retournant dans la Place fut abordé par un homme inconnu, qui luy mit ſubtilement en main un paquet du Duc de Guiſe, & luy fit comprendre qu'il n'étoit venu que pour cela. Le paquet fut examiné dans le Conſeil de Guerre; & l'on trouva que c'étoit un ordre formel au Gouverneur dans la Place de capituler au plûtôt, & de ſauver en toute maniere la Garniſon dont on avoit beſoin en France pour garder des Villes de plus grande importance.

Lignieres Gentilhomme de Picardie qui s'étoit jetté avec ſa Compagnie dans Saint-Diſier dés le commencement du ſiege, demanda de lire la Lettre; & l'ayant obſervée de prés, en devina tout le miſtere. Il ſoûtint qu'elle n'étoit point du Duc de Guiſe, dont il connoiſſoit l'écriture; & conclut qu'infailliblement on l'avoit ſuppoſée, ſur ce que ce Prince laborieux, s'il en fut jamais, n'étoit point accoûtumé d'emprunter la main d'un Se-

cretaire, lors qu'il avoit à donner des ordres de consequence. Il ajoûta que la Lettre venoit des Imperiaux, soit qu'ils eussent intercepté le chifre, ou qu'ils eussent corrompu par argent celuy qui le portoit, & declara qu'il n'y faloit avoir aucun égard : mais son sentiment, quoyque veritable, ne se trouva pas le mieux appuyé. La Lettre n'étoit en effet que l'ouvrage, ou pour mieux dire la falsification du Chancelier Granvelle : cependant la plûpart des Officiers qui pensoient avoir satisfait à leur honneur, s'écrierent qu'il faloit obeïr, & se contenterent d'avoir arrrêté quarante-un jours devant une mauvaise Place le plus grand Empereur qui eût été depuis Charlemagne, accompagné des principales forces de la Chrêtienté. 1544.

Sancerre obligé de déferer au plus grand nombre, envoya la Châtegneraye son Lieutenant à Gonzague, qui joüa admirablement son personnage. Il fit d'abord le difficile, & feignit de ne vouloir recevoir les assiegez qu'à discretion : mais il se relâcha insensiblement dans la suite, jusqu'à leur accorder des Articles plus avantageux qu'ils n'eussent osé esperer. Il leur permit de demeurer encore douze jours dans la Place, à condition [a] d'en sortir le lendemain s'ils n'étoient assez puissamment secourus pour obliger les Imperiaux à lever le siege. Ils obtinrent de sortir en plein midy tambour battant, & Enseignes déployées: On s'engagea à leur prêter des Chariots, si ceux qu'ils avoient ne suffisoient pas pour transporter tout leur Bagage ; & pour derniere condescendance, on laissa

[a] Dans la Capitulation de Saint-Disier.

1544. marcher devant eux quatre Pieces d'Artillerie les meilleures qui fussent dans Saint-Disier.

Ceux qui connoissoient particulierement la fierté naturelle de l'Empereur, & les égards extraordinaires avec lesquels il ménageoit sa reputation, ne purent assez admirer qu'il l'eût comme prostituée dans cette rencontre, & fatiguerent inutilement leurs esprits pour en découvrir la veritable cause. Elle consistoit en ce que ce Prince avoit le premier donné atteinte à son Traitté de Ligue avec le Roy d'Angleterre, qui leur défendoit également de s'attacher à aucun siege de longue haleine jusqu'à ce qu'ils fussent arrivez devant Paris avec toutes leurs forces, pour contraindre le Roy de prevenir par une bataille desavantageuse l'entiere desolation de son Etat

Le Roy d'Angleterre pour imiter cette contravention ne s'étoit pas contenté de s'arrêter sur la côte de Picardie, mais avoit deplus obligé les Comtes de Rœux & de Bure à l'aider avec toutes les Troupes des Pays-Bas à prendre Montreüil & Bologne, par la menace qu'il leur avoit faite de se rembarquer s'ils ne le faisoient, & de retourner dans son Isle. Cependant l'Empereur ne trouvoit pas son compte dans le siege de ces deux Villes; car outre qu'il déconcertoit le plan de la conquête de la France, il étoit certain que le Roy d'Angleterre retiendroit ces Places pour luy s'il les pouvoit prendre, & qu'il n'en feroit aucune part à son Confederé.

Ainsi l'Empereur resolu de sommer le Roy

d'Angleterre qu'il eût à l'accompagner devant Paris, & par consequent de se débarrasser en toute maniere du siege de Saint-Dizier, fit executer la capitulation dans toute son étenduë, & se rendit Maître de cette Ville le vingt-sept d'Août mille cinq cens quarante-quatre. Il dépêcha immediatement aprés un Courier aux Anglois, pour hâter la jonction de leurs forces avec les siennes; parce que son Armée étoit si diminuée, que celle de France pouvoit desormais entrer en comparaison avec elle. 1544.

Les Anglois se moquerent de l'opinion qu'il avoit euë de les pouvoir détacher de leurs sieges, aprés l'exemple qu'il leur avoit montré de violer impunément le Traitté. Ils luy répondirent donc qu'il ne faloit plus penser aux mesures qui avoient été prises, puisqu'il les avoit luy-même rompuës en se dispensant le premier de les garder. Ils proposerent ensuite à leur tour un plan de conquête moins étendu que le precedent; & offrirent de se diviser en trois Corps, & d'entrer par autant d'endroits dans la Normandie qu'ils appelloient leur ancien heritage, pourvû que Sa Majesté Imperiale continuât en même tems ses progrés en Champagne, & que les Comtes de Rœux & de Burre portassent le fer & le feu dans toute la Picardie.

L'Empereur trouvoit encore moins son compte dans ce nouveau projet que dans l'autre, puisqu'à le bien examiner il étoit disposé de sorte que tout le danger & le travail seroient pour luy, &

1544. tout le fruit reviendroit aux Anglois. Il avoit en tête le Dauphin de France avec une Armée aussi puissante que la sienne [a], qui l'obligeroit infailliblement de se borner à la conquête de Saint Disier; & si le Duc de Vendôme n'étoit pas en état d'empêcher l'Armée de Flandres de ravager le plat Pays de Picardie, il étoit du moins assez fort pour luy enlever ses Convois; & par consequent pour la ruïner, si elle s'attachoit à quelque siege d'importance: au lieu que les Anglois étoient assurez de ne trouver aucune resistance en Normandie, où les Peuples étoient mécontens; & d'opprimer d'abord par une prompte reünion de leurs trois Corps, la Noblesse du Pays qui pretendroit monter à cheval pour leur resister.

[a] Dans le projet des Anglois à la fin d'Août 1544.

Ainsi l'Empereur qui n'étoit point accoûtumé à s'engager dans des societez infructueuses, envoya l'Evêque d'Arras fils du Chancelier Granvelle au Roy Henry Huit, pour luy proposer d'executer leur premiere convention, ou de consentir que l'Empereur traittât avec les François. On avoit cru que le Roy d'Angleterre se mettroit en colere lors qu'il entendroit une si hardie alternative de la part de ceux qui luy avoient manqué de parole, luy dont la bile s'émouvoit avec tant de facilité: cependant il les écouta de sang froid, & sacrifia cette seule fois son ressentiment à ses interêts.

Le peu d'obstacle qu'il trouvoit à la conquête des Places maritimes en fut la cause; & comme ses longues prosperitez l'avoient confirmé dans

la bonne opinion qu'il avoit naturellement de soy-même, il supposa qu'il auroit pris Monstreüil & Bologne avant que l'Empereur & le Roy fussent d'accord, & qu'ensuite il les pourroit garder avec ses seules forces. Ce fut là la veritable cause de sa moderation, & de la réponse qu'il fit à l'Evêque d'Arras, qu'il agréeroit tout ce que feroit Sa Majesté Imperiale. 1544.

L'Evêque ne fut pas plûtôt de retour à Saint-Disier, qu'il y trouva le Conseil de l'Empereur occupé à dresser des Articles de Paix, sans qu'il parût que Sa Majesté s'en mêlât. La France qui portoit alors tout le faix de la guerre, les reçut agreablement; & l'on choisit un lieu d'égale distance entre Châlons & Vitry, où s'assemblerent le Chancelier Granvelle & Ferrand Gonzague pour l'Empereur, & l'Amiral d'Annebaut & le Garde des Sceaux de Chemans pour le Roy. Comme les deux Parties avoient interêt de s'ajuster, ils travaillerent d'abord avec tant de chaleur & de franchise, que la Paix eût été concluë en peu de jours, si les ennemis domestiques de la France n'eussent joint leur malice à celle des Etrangers pour traverser la negotiation. On n'avoit point encore vû de naturels si dissemblables qu'étoient ceux des deux Fils de François Premier, le Dauphin & le Duc d'Orleans. Le Dauphin étoit doux, complaisant, facile, discret, prevoyant, aimant à faire du bien, & toûjours sur ses gardes pour éviter de desobliger les petits aussi-bien que les grands. Le Duc au contraire étoit rude, contrariant, difficile, vain,

1544. emporté; n'obligeant que ceux dont il esperoit tirer du service, mais les obligeant sans mesure; & prenant plaisir à faire insulte de gayeté de cœur, sans distinguer à qui il s'adressoit. Les plaisirs du Dauphin, au moins ceux qu'il prenoit en public, se reduisoient à monter à Cheval; ce qu'il faisoit avec une adresse extraordinaire, & à sauter jusqu'à vingt-trois semelles contre le jeune Bonnivet: mais c'étoit avec tant d'humanité qu'ayant franchy un fossé profond & plein d'eau; & voyant que Bonnivet qui l'avoit voulu imiter étoit tombé dedans, & en peril de se noyer, il ne delibera point pour s'y jetter, ni pour sauver la vie de ce Gentilhomme au hazard de la sienne. Les plaisirs du Duc d'Orleans étoient impetueux & bizarres. Il s'exposoit sans aucune utilité, non pas mêmes apparente. De là vint la demangeaison qu'il eut à Amboise, de s'aller battre la nuit contre des filoux qui s'étoient postez sur le Pont. Il y courut avec Castelnau de Bearn & quelques autres Gentilshommes de sa Maison: mais les filoux qui ne le connoissoient pas le reçurent si vertement, qu'il y eût été tué sans Castelnau qui reçût le coup qu'on luy portoit en se mettant au devant, & tomba mort par terre. Personne ne se retiroit mécontent de la presence du Dauphin, tant il étoit civil, & le Duc d'Orleans aimoit à faire toûjours quelque petit mal. Le Dauphin étoit toûjours serieux & composé, & le Duc d'Orleans étoit gay, vif, turbulent, & toûjours en cervelle. Enfin pour

exprimer

exprimer le caractere de ces deux Princes autant qu'on les pouvoit connoître, il faut dire que si le Dauphin étoit né, comme on le reconnut depuis par une triste experience, pour regner agreablement dans une Monarchie paisible, le Duc d'Orleans possedoit toutes les qualitez propres à la troubler, & à la tenir dans la crainte d'une continuelle revolution. 1544.

Cette difference d'humeurs avoit formé une antipathie secrette entre les deux Freres; & le Roy leur Pere avoit contribué sans y penser à faire degenerer l'antipathie en jalousie, lors qu'il avoit écrit en mil cinq cens quarante-deux au Duc d'Orleans d'arrêter ses progrés dans les Pays-Bas dont il avoit déja conquis la Province du Luxembourg, pour aller au secours du Dauphin qui ne reüssissoit pas au siege de Perpignan. Car ce Duc s'offença de ce qu'on luy arrachoit pour ainsi dire la victoire des mains, & qu'on l'envoyoit servir de Lieutenant à son Frere; & le Dauphin ne supporta pas avec moins d'impatience, que le Duc ne fût arrivé que pour luy voir lever le siege, & pour luy reprocher tacitement qu'il n'avoit sçu rien faire avec une Armée de cinquante mille hommes. La mes-intelligence ne parut pas neanmoins si-tôt; mais il suffit que les Courtisans eussent apperçu que la matiere étoit disposée à recevoir l'embrasement, pour y porter le feu, & pour contribuer ce qui servoit à l'allumer.

Il se forma bien-tôt à la Cour deux factions à peu prés égales sous les deux Dames qui y avoient

1544. le plus de credit, Anne de Pisseleu Duchesse d'Etampes, & Diane de Poitiers Senéchale de Normandie. La Duchesse qui possedoit presque seule depuis dix-huit ans le cœur du Roy, commençoit à craindre de le perdre, & de devenir le rebut de la Cour aprés en avoir été l'Idole durant tant d'années. La santé du Roy diminuoit sensiblement; & soit que les Medecins ignorassent la veritable cause de son mal, soit qu'ils n'osassent la découvrir, ou qu'ils desesperassent que Sa Majesté voulût s'assujettir aux remedes violens qui seuls en pouvoient corriger la malignité, ils se contentoient de remedier en quelque maniere aux effets exterieurs les plus incommodes, sans toucher à la source. Ainsi Sa Majesté se sentant appesantir tous les jours, & perdant la vigueur & l'adresse qui luy avoient autrefois fait aimer avec tant de passion la Chasse & les autres exercices laborieux, vivoit dans un chagrin dont la Duchesse étoit obligée de supporter presque toute l'aigreur, dans le même tems qu'elle étoit affligée d'un autre côté par l'inquietude de ce qu'elle deviendroit aprés la vie de ce Prince, qui vraysemblablement ne pouvoit pas beaucoup durer. Elle étoit en si mauvaise intelligence avec le Duc d'Etampes son Mary, qu'il avoit fait faire une enquête juridique de sa conduite depuis son Mariage: ce qu'on ne pouvoit imputer qu'à la jalousie qui l'obligeoit à prendre des mesures si honteuses, afin de se vanger de sa femme lors qu'elle auroit perdu la protection du Roy.

Mais le Mary de la Duchesse n'étoit pas le plus dangereux ennemy qu'elle eût ; puisqu'elle étoit encore jeune, & qu'elle possedoit sans aucune diminution cette beauté ravissante qui l'avoit autrefois charmé. Il n'y avoit point d'inconvenient que l'amour reprît dans le cœur du Duc la place dont la jalousie l'avoit chassé ; ni que la pitié s'emparant du même cœur aprés que la jalousie auroit cessé par la mort du Roy, y produisist l'effet que l'on attendoit de l'amour. La jalousie sans amour qui l'eût precedée, & qui l'eût pû suivre, étoit quelque chose de plus redoutable sans comparaison à la Duchesse, & c'étoit là le caractere de la passion que la Senéchale avoit pour elle. 1544.

La Senéchale étoit Maîtresse du Dauphin comme la Duchesse l'étoit du Roy : mais il n'y avoit point d'autre rapport que celuy-là dans leurs corps & dans leurs esprits. La Duchesse n'avoit jamais été plus belle qu'elle étoit alors. Elle n'avoit rien perdu de l'éclat qui l'avoit fait passer aux yeux les plus fins & à ceux mêmes de l'Empereur pour la beauté la plus accomplie de l'Europe, & la Senéchale n'avoit presque plus aucun des attraits qui avoient sauvé vingt-un an auparavant la vie à Saint-Vallier son Pere. La Duchesse n'avoit que trente-un an ; & l'on soupçonnoit que la Senéchale en eût prés de soixante, le soin qu'on avoit pris de chercher son Extrait Baptistaire ayant été inutile. La Duchesse regnoit naturellement, & la Senéchale par artifice, & ces empires si differens se conservoient par des

1544. voyes opposées. La Duchesse qui n'apprehendoit pas de déchoir, étoit moins sur ses gardes avant le declin de la santé du Roy, & ne se contraignoit point en parlant de la Senéchale : au lieu que celle-cy cachoit sous de feintes demonstrations de respect & de complaisance, le dépit qu'elle avoit du mépris que l'on faisoit d'elle. C'avoit été dans cette liberté de langage qu'il étoit échapé à la Duchesse de dire, qu'elle étoit née le même jour que la Senéchale avoit été mariée.

Ce discours offençoit d'autant plus, qu'il pouvoit être veritable ; & qu'il reprochoit à la Senéchale une égale impuissance de donner & de recevoir de l'amour, puisqu'on sçavoit qu'elle avoit demeuré long-tems sans trouver de Mary. Elle le dissimula neanmoins tant que le Roy fut en parfaite santé ; mais elle n'eut pas plûtôt apperçu que Sa Majesté commençoit à decliner, qu'elle fit sentir à la Duchesse que le tems approchoit de se vanger d'elle.

La Duchesse obligée par ce mauvais traitement à faire reflexion sur l'irregularité de sa langue, apprehenda d'autant plus les effets de la haine de la Senéchale, qu'elle étoit moins en état de les éviter. Car au lieu de ménager dans sa faveur le Duc d'Etampes son Mary, dont l'humeur assez insensible & peu sujette aux plaisirs de l'amour auroit été amusée par de legeres marques de la liberalité du Roy, & par de vains Emplois, pourvû qu'il les eût reçus dans les tems qu'il en avoit besoin, elle l'avoit mécontenté jusqu'au point qu'il s'étoit emporté

au-delà de la bienseance par le plus étrange caprice que la jalousie ait jamais inspiré, en publiant luy-même son dés-honneur par l'enquête ª juridique de la conduite de sa femme, dont on a déja parlé. Ce procedé qui les rendoit irreconciliables, ôtoit à la Duchesse l'esperance de retourner auprés de son Mary; & la reduisoit à ce point de misere, que la Senéchale aprés la mort du Roy pourroit se servir du même Mary comme d'un instrument pour la tourmenter, jusqu'à ce que sa vangeance fût pleinement assouvie. 1544.

ª Elle est dans le dernier Manuscrit de Bretagne.

Ces motifs de terreur qui ne pouvoient être plus puissans ni mieux fondez, obligerent la Duchesse à chercher un expedient pour se mettre à couvert de l'orage. Celuy qui luy sembla meilleur & plus facile tout ensemble, fut de se mettre sous la protection du Duc d'Orleans; & de former à la Cour une brigue si puissante en faveur de ce Prince, qu'elle égalât celle de la Senéchale pour le Dauphin. Le but de la Duchesse étoit de chercher hors du Royaume un établissement pour le Duc d'Orleans, où elle trouvât du repos & de la seureté lors qu'elle en auroit besoin, & il n'y en avoit point d'autre à pretendre que celuy que l'Empereur avoit tant de fois proposé. Il consistoit à donner l'investiture du Duché de Milan ou des Pays-Bas au même Duc d'Orleans à deux conditions, l'une d'épouser sa Fille ou sa Niece; l'autre d'empêcher que ce qui seroit donné en faveur de l'un ou l'autre de ces Mariages, ne fût un jour reüni à la Monarchie Fran-

1544. çoise. Toute la difficulté se rencontroit dans la derniere condition, à laquelle la sterilité pretenduë de la Dauphine apportoit un obstacle invincible. Il y avoit dix ans que cette Princesse étoit mariée sans avoir eu aucune marque de grossesse; & de quelque cause qu'eût procedé ce défaut, le Duc d'Orleans n'en avoit pas moins été heritier presomptif de la Couronne, ni par consequent moins incapable au sens de l'Empereur de tenir les Fiefs de Milan & des Pays-Bas. Cependant cet inconvenient venoit de cesser contre toute apparence. Le Medecin Fernel aprés avoir observé le temperament de la Dauphine, s'étoit mis en tête de remedier à son indisposition; & soit que les medicamens qu'il ordonna eussent operé, ou que son secret n'eût consisté qu'à reveler au Dauphin les momens dans lesquels sa femme étoit plus capable de concevoir, la Cour s'étoit apperçuë quelques mois aprés que la Dauphine étoit grosse.[a]

La joye surprenante que la Duchesse en avoit euë, ne luy avoit pas d'abord laissé toute la liberté d'esprit necessaire pour connoître les avantages qu'elle en pouvoit tirer: mais ensuite elle avoit pensé à faire sonder l'Empereur, s'il seroit d'humeur à engager le Duc d'Orleans dans ses interêts. Celuy qui s'étoit chargé d'une commission si delicate, possedoit toutes les qualitez suffisantes pour commencer une grande affaire, & n'avoit pas une de celles qui pouvoient servir à la terminer.

[a] Dans la dissertation latine presentée sur ce sujet au Roy.

Il étoit de l'illuſtre Maiſon de Longueval, & 1544.
Comte de Boſſu. Il s'étoit inſinué dans l'amitié de la Ducheſſe par le ſoin qu'il prenoit de faire valoir ſon bien ; & de l'avertir des occaſions qui ſe preſentoient de l'accroître, en demandant au Roy les gratifications vaquantes ; & comme il avoit des Terres dans les Pays-Bas auſſi-bien que dans la Picardie, il y avoit moins occaſion de trouver à redire qu'il entretînt commerce dans ces deux Provinces. Il avoit de l'eſprit, de l'adreſſe, de la fermeté, & de la retenuë, mais il étoit extraordinairement attaché à ſes interêts ; & comme il avoit plus de bien en Flandres qu'en France, il ne viſoit auſſi qu'à s'établir dans le premier de ces Pays, où ſes deſcendans prirent depuis racine.

Ce motif luy fit accepter avec joye l'ordre de negotier pour la Ducheſſe, parce qu'il le rendroit plus conſiderable à la Maiſon d'Autriche ; & l'Empereur ravy de voir qu'une brigue ſi puiſſante parmy ſes Ennemis le recherchât d'intelligence, regarda cette conjonĉture comme une faveur que la fortune luy vouloit faire pour tirer ſon honneur & ſes Troupes du mauvais état où le ſiege de Saint-Diſier les avoit reduites. Il aſſeura la Ducheſſe qu'il donneroit au Duc d'Orleans le Duché de Milan avec ſa Niece, ou les Pays-Bas avec ſa Fille ; & de peur qu'elle ne ſe défiât qu'il la voulût tromper en luy accordant ſi-tôt & ſi facilement ſa demande, il ajoûta qu'il ſe reſervoit le choix de l'alternative ; & qu'il ne ſeroit obligé

1544. de s'expliquer, ni d'accomplir sa promesse, que lors qu'il seroit d'accord avec le Roy, c'est-à-dire qu'il devoit recüeillir d'abord tous les effets d'amitié que la Duchesse & sa faction luy pouvoient procurer, pour des promesses éloignées dont l'execution dépendroit toûjours de sa bonne foy.

Le Comte de Bossu étoit assez intelligent, pour appercevoir que l'engagement n'étoit pas reciproque. Mais il se ferma les yeux; & la Duchesse à qui l'appas d'une retraitte ôtoit la vûë du serpent caché sous les fleurs, executa ce qui dépendoit d'elle en formant une liaison si étroitte avec l'Empereur, qu'il ne se passa plus rien de secret à la Cour, ni dans le Conseil de France, dont il ne fût ponctuellement averty: Et de fait la premiere Lettre qu'il reçut par la voye du Comte, luy rendit un office si signalé, qu'elle sauva sa personne, & toute son Armée.

Il s'avançoit le long de la Marne du côté de Châlons, pour être à couvert de surprise par la necessité qu'auroient les François de passer la Riviere avant que de l'attaquer: mais il n'avoit pas pris garde qu'en s'engageant toûjours plus avant, il se retranchoit insensiblement les vivres; la Cavalerie Françoise aprés avoir fait le dégât par tout où il devoit passer, s'étant postée en des lieux d'où elle enlevoit ses Convois. Ainsi ses soldats étoient sur le point de se débander, lors que le Comte luy écrivit un billet dont la substance étoit: Que le Dauphin avoit fait un grand amas de toutes les provisions

provisions necessaires pour la subsistance de son Armée dans Espernay : Que cette ville étoit tres-foible d'elle-même ; mais que les François avoient crû que l'Empereur ne penseroit point à la surprendre, parce que la Riviere de Marne se trouvoit entre elle, & luy : Que l'ordre avoit été donné de rompre le seul pont sur lequel ils pouvoient passer ; mais que la Duchesse en avoit si finement éludé l'execution, que le Pont étoit encore en estat de servir : D'où le Comte concluoit que Sa Majesté Imperiale n'avoit qu'à se hâter pour avoir dequoy rafraichir son Armée, & pour jetter celle de France dans la même necessité dont il se delivreroit. 1544.

L'Empereur profita de l'avis ; & parut lors qu'on s'en défioit le moins devant Espernay, dont les habitans intimidez luy ouvrirent les portes. Il étoit encore dans la joye de cette conquête qui rétablissoit ses affaires, lors qu'il reçut un second billet du Comte qui marquoit qu'il y avoit dans Château-Thierry un autre magasin de farines & de bleds, non moins considerable que celuy d'Espernay. Qu'il n'y avoit alors aucunes Troupes destinées pour le garder ; & que si le Dauphin le perdoit, il luy seroit impossible de suivre de prés l'Armée de Sa Majesté Imperiale, ni par consequent d'en empêcher les principaux progrés.

L'Empereur attiré par le fruit incomparable qu'il avoit recueilli du premier avis, tourna ses enseignes du côté de Château-Thierry, qu'il força avec peu de perte, la Bourgeoisie à qui l'on

1544. n'avoit point envoyé de Troupes n'ayant pû soûtenir l'assaut. L'abondance de toutes choses qui s'y rencontra au delà mêmes de l'esperance des Imperiaux, alluma la sedition entre les Alemans & les Espagnols sur le ménage que ceux-ci pretendoient faire des provisions trouvées dans Château-Thierry ; & la presence de l'Empereur fut à peine capable, d'empêcher les deux nations de venir à un juste combat.

Le Roy ne s'étoit point trouvé dans une telle extremité depuis celle de sa prison, qu'il le fut en apprenant que les Imperiaux aprés avoir traversé la Marne & s'être rafraîchis aux environs d'Espernay & de Château-Thierry, venoient droit à Paris. Il étoit malade ; & le premier mouvement de son dépit fut si violent, qu'il luy échappa de dire en s'addressant à Dieu, qu'il luy vendoit bien cher une Couronne qu'il sembloit luy avoir donnée avec tant de liberalité. Il ajoûta neanmoins en se corrigeant qu'il se soûmettoit aveuglément à sa volonté ; & conjura la Reine de Navarre sa sœur qui étoit auprés de son lit, d'aller incontinent à l'Eglise, & d'y demander en son nom qu'il ne vît point son sujet rebelle, & son capital ennemi campé devant la principale Ville de son Royaume : mais qu'il luy renvoyât la santé pour aller au devant ; & luy presenter la bataille, où il aimoit mieux mourir que de retourner en prison.

Il obtint ce qu'il y avoit de plus necessaire dans cette priere, puis qu'il fut deux jours aprés

en état de monter à cheval ; & d'aller à Meaux donner ses ordres pour la conservation de cette Place, qui sembloit être la premiere menacée. Le Dauphin prevoyant le dessein de l'Empereur l'avoit devancé ; & s'étoit campé à la Ferté sur Joüare, d'où il avoit détâché Mongommery-Lorge avec quatre cent lances & huit mille hommes de pied pour conserver le passage de Lagny ; & pour se jetter dans Paris, s'il étoit contraint d'abandonner ce passage. 1544.

C'étoit-là tout ce qui se pouvoit faire dans une telle conjoncture : mais le secret qui devoit être l'ame de cette grande affaire n'étoit point gardé ; & la France auroit infailliblement changé de maître, si quelque chose de plus fort que le raisonnement humain ne se fût opposé à la revolution prochaine dont elle étoit menacée. Le Dauphin n'agissoit que de concert avec le Roy son pere ; & le Roy ne prenoit aucunes mesures, que la Duchesse ne fît aussi-tôt sçavoir par le Comte de Bossu à l'Empereur.

La consternation étoit si grande dans Paris, qu'il n'y en avoit point eu de semblable depuis que le dernier Duc de Bourgogne bisayeul de l'Empereur s'en étoit approché avec une Armée de cent mille hommes. [a] Les Bourgeois les plus riches fuyoient avec ce qu'ils avoient de plus precieux, les uns vers Orleans, & les autres du côté de Roüen, suivant qu'ils étoient poussez par la crainte, ou par l'esperance d'être plus seurement ; & les voleurs profitans de cette terreur

[a] Dans le manuscrit de la guerre du bien public.

1544. panique, s'étoient mis en campagne. Ils avoient pris l'écharpe rouge pour faire croire qu'ils étoient Imperiaux ; & détroussoient impunément & sans trouver de resistance, tout ce qui tomboit entre leurs mains.

Le desordre auroit été plus grand, si le Roy par le bon ordre qu'il mit dans la Brie, n'eût forcé les Imperiaux de faire une contremarche vers Soissons, au lieu d'aller à Meaux. Sa Majesté retourna promptement pour rassurer les Parisiens, & se montra dans les ruës à cheval avec le Duc de Guise. Ces deux Princes avoient une mine tout-à-fait heroïque, lors qu'ils étoient sous les armes ; & l'Europe n'eût pû fournir dans toute son étenduë, deux Cavaliers qui en approchassent. Ils étoient de la plus riche taille ; & leur air guerrier, leur largeur d'épaules, leur posture ferme, & l'addresse dont ils manioient leurs chevaux, ravissoient les Spectateurs, qui d'ailleurs étoient satisfaits des paroles que le Roy repetoit de tems en tems, *qu'il preserveroit bien les Parisiens du mal : mais qu'il n'y avoit que Dieu qui tenoit en sa main le cœur des Peuples, qui les pût garentir de la peur.* Quoy que cette calvacade reüssît à l'égard des Parisiens, elle n'empêcha pas que Sa Majesté ne fût à son tour aussi inquietée pour le moins qu'ils l'avoient été : il est vray que ce fut par un autre principe.

Le salut de la France consistoit déformais dans l'Armée que le Dauphin commandoit. Tout ce qui restoit de vaillans hommes dans les Provinces y

étant accouru, les loix de la bonne guerre ne permettoient pas de hazarder une bataille; & le Roy en étoit si persuadé, qu'il avoit envoyé au Dauphin un ordre tres-exprés de l'éviter, quoy qui pût arriver. Le Dauphin étoit tout-à-fait soûmis aux volontez de son Pere, & connoissoit d'ailleurs qu'on avoit raison de luy lier les mains: Cependant Sa Majesté avoit sujet de craindre qu'on ne luy obeït pas avec assez d'exactitude. Elle sçavoit que les François ne pouvoient être long-tems retenus par leurs Officiers, lors que l'Ennemi persistoit à les inviter au combat, & elle apprehendoit bien plus de l'excés que du deffaut de leur courage. 1544.

Mais par bon-heur pour les deux Couronnes, l'Empereur ne se trouva pas moins embarrassé que le Roy. Il avoit trouvé dans le Soissonnois une resistance, qui l'avoit contraint de retourner en Champagne. Le Dauphin qui l'avoit preveu avoit fait le dégat durant son absence; & les vivres que les Imperiaux avoient trouvez dans Espernay & dans Château-Thierry leur ayant manqué, ils commençoient à sentir les incommoditez de ceux qui marchent en pays Ennemi, resserrez par une Armée à peu prés aussi forte que la leur. Le Dauphin qui les avoit jusques-là precedez, changea de posture, & ne parut plus qu'à leur queuë. Son dessein, selon toutes les apparences, étoit d'empêcher leur retraite; & les experts en l'art militaire convenoient qu'il en pouvoit venir à bout, supposé que les Anglois ne passassent

1544 pas de Picardie en Champagne pour la favoriser. L'Empereur n'avoit pas assez bonne opinion du Roy d'Angleterre, pour croire qu'il levât les sieges de Montreüil & de Bologne dans la seule vûë de le dégager; & comme les personnes interessées jugent aisément des sentimens d'autruy par les leurs propres, Sa Majesté Imperiale présupposoit que les Anglois ne seroient pas fâchez qu'il luy arrivât en France une mortification capable d'abbaisser sa fierté. Ainsi les craintes reciproques de François Premier & de Charles-Quint, donnerent lieu à une nouvelle intrigue entre les Confesseurs de l'Empereur & de la Reine Eleonor tous deux Religieux de l'Ordre de saint Dominique. Le premier s'appelloit Diego Chavez, & le second Gabriel de Gusman. Chavez par un ordre secret qu'il dissimuloit, écrivit à Gusman comme s'il n'eût pretendu que luy communiquer la pensée qui luy étoit venuë, que le plus grand bien qu'ils pouvoient faire l'un & l'autre étoit d'éprouver si la Providence divine ne se voudroit point servir d'eux comme d'instrumens pour confondre la sagesse humaine, en les employant à l'ouvrage de la Paix que tant de grands Personnages n'avoient pû conclure. Gusman comprit d'abord ce qu'il y avoit de caché dans la Lettre de son confrere, & l'expliqua à la Reine Eleonor.

Cette Princesse étoit d'intelligence avec Madame d'Estampes; parce que n'ayant point eu d'enfans du Roy, elle s'attendoit d'être renvoyée

aussi tôt qu'elle seroit veuve. Elle ne travailloit par consequent qu'à meriter un plus favorable accüeil de l'Empereur son frere lors qu'elle se retireroit auprés de luy, en le servant à propos dans une Cour ennemie où elle avoit esté releguée sous couleur de mariage. 1544.

Ainsi la Reine & la Duchesse étant convenuës de ce que Gusman diroit à François Premier; & ce Confesseur s'estant preparé pour faire un puissant effort sur l'esprit de ce Prince qui n'estoit déja que trop ébranlé, il l'alla trouver; & luy remontra que puis que le ciel estoit resolu de calmer les desordres de l'Europe, comme il estoit aisé de juger par l'inspiration d'y travailler qu'avoit eüe un saint Religieux de son Ordre Confesseur de l'Empereur, la France ne pouvoit plus desormais, ni endurcir son cœur pour parler le langage de l'Ecriture, ni s'empêcher d'écouter la voix du Seigneur qui l'exhortoit de se reconcilier avec l'Espagne.

Le bon Pere aprés avoir commencé d'un ton si haut, poursuivit d'un stile plus bas; & dit que le Roy avoit plus d'interest que personne à profiter de cette Paix, puis qu'il délivreroit par-là le centre de son Estat d'une formidable Armée ennemie qui n'en pouvoit être chassée par force, & qu'il éviteroit le hazard de perdre sa Couronne s'il estoit une fois vaincu. Que l'Empereur ne risquoit que des Troupes la plûpart mercenaires, qui pouvoient être défaites sans qu'il luy en coûtât un pouce de

1544. terre : au lieu que si Sa Majesté Tres-Chrétienne perdoit une bataille, il ne luy resteroit plus aucune ressource; & si elle la gaignoit ce seroit au prix de la vie de tant de vaillans hommes, que le Roy d'Angleterre & les Comtes de Reux & de Bures ausquels il resteroit deux Armées reposées & superieures en tout à la sienne, luy pourroient livrer une seconde bataille, qui remettroit la France au même peril; ou du moins serreroient de si prés les Troupes victorieuses, qu'elles ne pourroient faire aucun progrés. Que Vervin se défendoit mal dans Bologne; & que le Maréchal de Biez son beaupere qui s'estoit enfermé dans Motnreüil, pressoit pour estre secouru; d'où ce Pere concluoit qu'il faloit se hâter en toute maniere de traiter avec l'Empereur, parce que ces deux Places ne pourroient estre secouruës qu'aprés l'accord; & si elles se perdoient avant qu'il fût conclu, il estoit à craindre que Sa Majesté Imperiale ne rehaussât ses pretentions.

Le Roy connoissoit assez que les raisons du Confesseur n'estoient pas sans réponse; & n'y eût pas si-tôt deferé, sans une faute considerable que commit la brigue du Dauphin. Elle avoit dessein de faire rappeller le Connestable; & comme elle ne sçavoit pas encore que le Roy avoit autant d'aversion pour ce premier Officier [a] de sa Couronne, qu'il l'avoit autrefois aimé, elle s'imagina que la conjoncture estoit arrivée de luy procurer un retour aussi glorieux que sa disgrace avoit êté honteuse. Le Dauphin écrivit à son Pere

[a] Dans les suites de la disgrace du Connétable.

Pere une Lettre du consentement des hauts Officiers des Troupes, pour demander à Sa Majesté qu'il luy plût renvoyer le Connétable à l'Armée pour y faire sa charge, & qu'il ne manquoit plus que ce Chef pour la rendre invincible. 1544.

On n'a pas sçu le nom du Gentilhomme qui porta la Lettre, mais il est certain que le Roy n'avoit jamais eu tant de dépit qu'il en témoigna en la lisant. Il se plaignit que son Fils anticipoit sur son authorité, & que ses Officiers pretendoient luy donner la loy. Il parla de son mécontentement à toutes les personnes qui l'abborderent, & fit une reprimande severe à ceux qui l'avoient fâché. Il avertit fierement le Dauphin que c'étoit à luy de montrer à ses Sujets l'exemple d'une parfaite obeïssance; & non pas de censurer sa conduite, en luy proposant dans une occasion dangereuse le rétablissement d'un Favory disgracié avec connoissance de cause. Il menaça les autres de son aversion, s'ils persistoient dans leur imprudence; & la brigue de la Duchesse d'Etampes profitant de son chagrin, luy representa si efficacement que l'unique moyen de se délivrer pour toûjours des importunitez qui luy pourroient être faites en faveur du Connétable, consistoit à conclure promtement la Paix, que Sa Majesté en donna l'ordre à l'Amiral d'Annebaut & à Nully Maître des Requêtes; qui ne confererent pas long-tems à Crépy en Valois avec le Chancelier Granvelle & Ferdinand de Gonzagues, sans conclure le dix-huit de Septembre de l'année

1544 mil cinq cent quarante-quatre un Traitté dont les principales conditions furent : Que le Duc d'Orleans épouſeroit dans deux ans au plus tard une Fille de l'Empereur, ou une Fille du Roy des Romains, au choix de Sa Majeſté Imperiale ; & qu'au jour de l'accompliſſement du Mariage qui ſeroit marqué par ce Prince pourvû que ce fût dans deux ans, l'époux ſeroit mis en poſſeſſion du Duché de Milan ou des Pays-Bas, ſuivant qu'il plairoit à l'Empereur : Qu'en l'un & l'autre cas il y auroit Garniſon Eſpagnole dans les Forteresses de Milan & de Cremone, ſi l'Empereur aimoit mieux donner le Duché de Milan juſqu'à ce qu'il fût ſorty un enfant mâle du futur Mariage ; & que le Duc de Savoye rentreroit dans ſes Etats le jour du Mariage, à la reſerve des meilleures Places qui demeureroient au Roy juſqu'à ce que les Garniſons Imperiales ſortiſſent des Forteresses de Cremone & de Milan : Que le Duc d'Orleans ſe contenteroit de l'Appennage qui luy avoit été donné, s'il n'épouſoit que la Niece de l'Empereur ; mais que s'il épouſoit ſa Fille, on luy en aſſigneroit un nouveau composé des Duchez d'Orleans, de Bourbon, d'Angoulême, & de Chatelleraud ; & mêmes de celuy d'Alençon, ſi les quatre premiers ne ſuffiſoient pas pour faire cent mille livres de rente quittes de toutes charges : Que ſi l'Empereur accordoit ſa Fille, elle auroit de Douaire quarante mille livres de rente ; & s'il ne donnoit que ſa Niece, elle n'en auroit que trente mille : Que le Roy confirmeroit les renonciations au

Royaume de Naples faites par les Traittez de Madrid & de Cambray [a]; & qu'il y ajoûteroit celle du Duché de Milan, supposé que l'Empereur donnât au Duc d'Orleans les Pays-Bas. 1544.

[a] Dans le Volume du Traitté de Crépy.

L'article le plus debattu, ne fut pas celuy qui étoit de plus grande importance; puisque ceux que l'on vient de rapporter, occuperent peu les Plenipotentiaires. On s'arrêta plus long-tems sur les Places prises de part & d'autre depuis la Tréve de Nice. Les Plenipotentiaires d'Espagne qui n'en avoient que quatre, Mondovi, Saint-Disier, Ligny, & Commercy, pretendoient que la restitution fût universelle; & ceux de France qui tenoient Juoy, Montmidy, Landrecy, Stenay, Albe, Queraſque, Antignan, Saint-Damien, Palesol, Crescentin, Verruë, Moncalier, Barges, Pondesture, Lans, Vigon, Saint-Salvateur, & Saint-Germain, offroient bien de les rendre toutes lors que le Mariage du Duc d'Orleans seroit achevé, mais vouloient cependant que les deux Partis gardassent ce qu'ils avoient conquis, ou que les Imperiaux se contentassent de quatre Places de mêmes qualité que celles qu'ils rendroient: mais l'obstination de Granvelle & de Gonzagues fortifiée par les avis secrets de la Duchesse d'Etampes l'emporta, parce que l'Amiral eut ordre de se relâcher.

Le dernier point que l'on examina, regardoit l'établissement des limites des Provinces Valonnes & de la Franche-Comté. La difficulté consistoit en ce que l'Artois avoit autrefois été un arriere-

1544. Fief du Comté de Bologne tellement confondu dans l'étenduë de ce Comté, qu'il étoit presque impossible de l'en distinguer : car les Roys de France ne s'en étoient pas mis en peine durant qu'ils avoient eu la Souveraineté de l'un & de l'autre, & le siege de Bologne par les Anglois empêchoit de tirer de cette Ville les instructions necessaires pour regler les droits contentieux. Il en alloit à peu prés de mêmes du Comté de Ponthieu sur quelques lieux de la Flandre, de la Champagne sur le Haynault, le Namur, & le Luxembourg, & du Duché de Bourgogne sur le Comté de même nom.

Il auroit falu conferer des années entieres pour decider chacun de ces articles ; mais la faction du Duc d'Orleans hâta le Roy de sacrifier à l'attente d'une alliance imaginaire, tant de Places & de Fiefs solides qui élargissoient ses Frontieres, & les couvroient de sorte qu'elles n'auroient eu de long-tems rien à craindre. La France abandonna generalement tout ce qu'elle pretendoit sur les Provinces Valonnes ; & les Terres contestées entre le Duché & le Comté de Bourgogne, demeurerent en surceance.

Le dommage que reçut le Roy dans la premiere de ces cessions, n'a jamais été bien connu dans toute son étenduë, parce que les Anglois aprés avoir pris Bologne donnerent à l'Empereur les Papiers qui luy pouvoient prejudicier ; & le mal qui vint de la seconde ne fut ressenti que quatre-vingts ans aprés, lors que Loüis Treize fut

obligé de partager également avec les Archiducs Albert & Isabelle les mêmes Terres de surceance: tant la prudence des Espagnols fut alors profonde pour l'avenir. 1544

L'Empereur aprés la signature du Traitté, écrivit à l'Armée de Flandres qui assiegeoit Montreüil avec les Anglois, de se retirer; & le Duc d'Orleans l'alla trouver sous pretexte de luy baiser les mains en qualité de Neveu ou de Gendre futur, mais en effet pour servir d'ôtage durant sa retraitte, & jusqu'à ce que les Places eussent été restituées des deux côtez. On l'avoit fait accompagner pour la même raison par les Cardinaux de Lorraine & de Meudon; l'Empereur ayant souhaitté particulierement d'avoir ce dernier, parce qu'il étoit Oncle de la Duchesse d'Etampes, & par le Seigneur de Laval, & le jeune la Hunaudaye fils de l'Amiral.

Le Roy ne s'étoit pas plûtôt imaginé que l'Empereur agissoit sincerement dans la negotiation, qu'il avoit envoyé le Cardinal du Bellay, le President Raymond, & le Secretaire Laubespine, vers le Roy d'Angleterre pour luy faire des propositions de Paix. Mais ce Prince altier ne pouvant d'un côté se resoudre de lever le siege; & n'étant pas de l'autre en état de le continuer, si l'Armée Françoise avoit le loisir de marcher au secours, prit l'expedient d'amuser les Ambassadeurs de France pendant qu'il redoubleroit ses efforts contre la Place. Il écrivit au Cardinal & à ses Collegues de s'arrêter à Dandelot; & fit

1544 donner le onze de Septembre mil cinq cens quarante-quatre sept assauts consecutifs, qui durerent depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Jamais les Anglois ne parurent plus intrepides, puisqu'il falut un ordre reïteré pour leur faire quitter la breche, quoy qu'ils y eussent perdu quinze cent de leurs meilleurs Soldats : mais aussi jamais Garnison Françoise qui ne voyoit qu'un Officier étranger à sa tête, ne se défendit avec plus de vigueur. Le Capitaine Philippe Corse Major de Bologne ne sçachant qu'étoit devenu le Gouverneur, soûtint seul les sept attaques ; & donna tant de marques de valeur & de presence d'esprit, que cette seule journée auroit suffi pour l'élever aux premieres charges de la guerre, si le dernier coup de Canon que les Anglois tirerent, n'eût fait rejallir contre luy un éclat de pierre qui le renversa mort.

Oudard du Biez qui s'étoit élevé à la Charge de Maréchal de France par des voyes honnorables, avoit accepté la Commission de garder les Places maritimes de Picardie. On luy avoit fourny assez de provisions de guerre & de bouche, mais peu de soldats. Il est vray que la Noblesse du Pays s'étoit presque toute rangée sous ses enseignes. Il avoit bien prevû en apprenant la jonction des Flamans avec les Anglois, que ses Places seroient attaquées ; mais ne pouvant pas être en même tems dans Montreüil & dans Bologne, & ne sçachant dans laquelle des deux s'enfermer, il s'étoit jetté dans la premiere ; soit que ses Es-

pions luy eussent rapporté que les principaux efforts des Ennemis, seroient employez contre celle-là; ou que la tenant plus foible sans comparaison que l'autre, il jugeât que sa presence y seroit beaucoup plus necessaire. 1544.

Il n'avoit pourtant pas negligé Bologne, puisqu'il y avoit envoyé le Seigneur de Vervin son gendre, accompagné d'un grand nombre de jeunes Gentilshommes de Picardie. Vervin n'avoit eu que l'ombre de l'authorité durant la vie de Philippe Corse, parce que le Maréchal luy avoit ordonné de deferer en toutes choses aux avis de cet Officier : mais comme les belles occasions font paroître plûtôt & plus aisément les défauts des hommes de Commandement, que leurs bonnes qualitez, on ne laissa pas de s'appercevoir presque d'abord que Vervin manquoit de cœur, & on luy reprocha mêmes qu'il s'étoit caché durant les sept assauts que Philippe Corse avoit soûtenus avec tant de gloire.

Ce qu'il y eut de pire pour luy & pour sa patrie, fut qu'il trancha du Gouverneur aprés la mort du même Philippe, & qu'il en commença la fonction par l'envoy de Blimont & de Fremeselles au Roy d'Angleterre pour capituler. Ce Prince les reçut comme des gens, qui venoient mettre sa reputation à couvert aux dépens de la leur. Il consentit qu'ils sortissent avec tout ce qu'ils pourroient emporter. Il fit la même grace aux Habitans; & s'estima trop heureux que la Place luy demeurât en l'état qu'elle étoit, c'est-à-

1544. dire peu endommmagée & pourvûë de toutes ſortes de munitions.[a]

[a] Dans le procez de Vervin.

Vervin ravi d'avoir obtenu ce qu'il appelloit une compoſition honnorable, convoqua les Habitans ; & leur fit part de ſa negotiation, comme d'une nouvelle qu'il ſuppoſoit leur devoir être fort agreable : mais il fut extraordinairement ſurpris d'entendre de la bouche du Maire, qu'il pouvoit ſortir s'il le trouvoit bon, & qu'il reſteroit aſſez de ſoldats & de Bourgeois reſolus pour défendre Bologne. Il s'offença d'une repartie qui luy reprochoit trop ouvertement ſa lâcheté ; & par un aveuglement déplorable il crut qu'il y alloit de ſon honneur de tenir parole aux Anglois, dans le même tems qu'il manquoit de fidelité à ſon Roy. Il communiqua ſa terreur à la meilleure partie de ſa Garniſon ; & luy fit ſigner par des ſollicitations mandiées, les articles que Blimont & Fremeſelles avoient apportez. Les Bourgeois plus foibles que la Garniſon furent contraints de ſe ſoûmettre ; & le lendemain fut choiſi pour donner, & pour recevoir les ôtages.

Ce fut en vain que la fortune ſe mêla de ſauver Vervin, en le remettant dans ſon bon ſens. Il s'éleva la nuit une ſi furieuſe tempête, que non ſeulement elle écarta tous les Vaiſſeaux qui fermoient l'entrée du Port de Bologne, mais elle renverſa mêmes les Hutes & les Tentes des Anglois. La pluye qui luy ſucceda ruïna leurs travaux ; & détrempa de ſorte la terre ſur laquelle leur Camp étoit aſſis, qu'ils ne pouvoient ſe tenir de pied ferme, ni reſiſter

resister par consequent à l'Armée du Dauphin renforcée par les Bandes victorieuses du Piémont, qui n'étoient qu'à deux journées de Bologne : mais il n'est point de maladie d'esprit plus incurable, que la prevention qui procede de la crainte. Vervin connoissoit les avantages qu'il pouvoit tirer du mauvais tems, & n'en osoit disconvenir : cependant il ne laissa pas de livrer ses ôtages ; & d'executer ensuite la capitulation avec autant d'exactitude, que si les affaires n'eussent point changé de face. Celles des Anglois étoient en si mauvais état, qu'encore que Henry Huit eût triomphé d'une Place dont il s'attendoit de lever le siege avec honte, & qu'il eût reçu l'Armée que Nortfolc avoit ramenée de devant Montreüil, il ne put se resoudre d'attendre celle du Dauphin, & se retira vers Calais aprés avoir fait embarquer son Artillerie, & laissé le Comte de Herefort avec une puissante Garnison dans Bologne. 1544.

La saison estoit trop avancée pour s'attacher à la reprendre par les voyes ordinaires ; & les chemins étoient si rompus, que le Dauphin avoit esté contraint de laisser dans Abbeville son bagage & sa grosse artillerie, & de ne mener avec luy que de legeres pieces de campagne. Il luy sembloit pourtant honteux de se retirer sans avoir rien executé qui fût digne de luy ; & son frere le Duc d'Orleans & les Officiers Generaux entrant dans la même pensée, luy persuaderent d'employer ses meilleures Troupes à la surprise

1544. de la Ville basse de Bologne, qui n'estoit separée de la haute que par un fossé. Les bandes du Piémont, les Suisses, & les Italiens, commandez par Tais, Fouquessoles, & San-Secondo, leurs Colonnels eurent ordre de s'apprêter pour l'assaut le lendemain deux heures avant le jour, & le donnerent avec une resolution qui ne pouvoit être plus déterminée. Ils forcerent la basse Ville : Ils tuerent tout ce qui s'y estoit mis en deffense : Ils la trouverent remplie de tout le butin que les Anglois avoient fait en France : mais une precaution militaire negligée mal à propos, gâta le fruit de cét heureux commencement. On n'avoit pas eu soin de placer des Troupes entre la haute Ville & la basse pour observer les Anglois, & pour les soûtenir s'il leur prenoit envie de sortir sur les François lors qu'ils les verroient occupez au pillage. De là vint que les Anglois de la haute Ville avertis par ceux de leurs gens qui s'estoient échapez, qu'il ne restoit plus de Soldats François sous leurs Enseignes, qu'ils n'avoient posé ni gardes ni sentinelles[a], & que l'abondance du butin les empêcheroit infailliblement de se rassembler avant que le jour eût paru, envoyerent quatre cens hommes; qui s'étant coulez sans bruit dans la Ville basse, la remplirent bien-tôt de tumulte par le meurtre de quelques pillars.

Il auroit pourtant été facile de les opprimer, si leur petit nombre eût été connu : mais la consternation ne fut pas moindre parmi les François, que s'ils eussent eu toutes les forces d'Angleterre

[a] Dans la Relation de la prise de Bologne en 1544.

à leurs trousses. On la peut voir admirablement dépeinte dans les Commentaires de Monluc: mais ce Maréchal avoit l'idée si remplie de sa propre valeur, qu'il ne parle ni du mal entendu des choses, ni du renversement de raison qui fit fuïr les plus braves aussi vîte que les plus timides. Ainsi quatre cent Anglois obligerent prés de six mille François à sortir de la basse Bologne, avec plus de precipitation qu'ils n'y étoient entrez; & le Dauphin rebuté du mauvais succés de cette tentative, mit ses Troupes en quartier d'Hyver aux environs de Bologne pour en resserrer la garnison; & retourna dans Paris où le Roy venoit d'augmenter les impôts sur le sel, & d'élever Olivier à la charge de Chancelier de France, y reüinissant celle de Garde des Sceaux qui vaquoit par la mort de Chemans. 1544.

On negotia pendant tout l'Hyver, pour tirer Bologne des mains des Anglois à force d'argent. L'Evêque de Soissons, & Raymond premier President de Roüen, confererent pour cela durant quatre mois avec les Deputez d'Angleterre dans Ardres, & se retirerent aprés avoir reconnu que le dessein des Anglois n'étoit que d'amuser les François. L'occasion paroissoit trop belle à Henry huit d'étendre sa domination sur toute l'Isle de la grande Bretagne; & comme il n'y avoit que la France qui le pût traverser dans l'execution de ce dessein, il faloit l'occuper de sorte chez elle, qu'elle n'eût le loisir de penser à la Couronne d'Ecosse, ni pour en

1544 faire époufer l'heritiere à un Prince du Sang, ni pour empêcher les Anglois de s'en emparer fous un fi plaufible pretexte que feroit celuy de le rechercher pour le Fils unique de leur Roy.

Il y avoit déja plufieurs fiecles que les Rois d'Angleterre reduifoient à cét unique point leur principale politique ; & quoy qu'ils y euffent travaillé avec toute l'addreffe & la vigueur imaginables, il étoit pourtant vray que leurs pretentions avoient été beaucoup plus favorifées par l'infortune & par la mauvaife conduite des cinq derniers Rois d'Ecoffe, que par aucune autre chofe. Ils s'appelloient tous, Jacques ; & le premier de ce nom qui s'étoit mis entre les mains des Anglois fur la foy d'une Treve, avoit été retenu dix-huit ans prifonnier ; & conduit en France chargé de chaînes, pour exciter les Ecoffois qui portoient les armes pour les Rois Tres-Chrétiens, à quiter le fervice. Ces Ecoffois n'avoient pû ou n'avoient pas voulu obeïr ; & les Anglois avoient ramené Jacques Premier dans la Province de Kent, où la mort l'avoit delivré de prifon. Jacques Second s'étoit laiffé furprendre par un impofteur Anglois qui fe difoit Legat du faint Siege, & conduire en un lieu où il avoit été tué. Jacques Trois avoit peri dans une bataille contre fon propre Fils ; & Jacques Quatre n'avoit pas voulu furvivre à la perte de fon Armée, qu'il avoit engagée mal à propos au combat contre les Anglois. Enfin Jacques Cinq fuivant l'exemple de fes predeceffeurs, avoit tourné fes Armes

contre l'Angleterre. Mais ne pouvant mener les Ecossois au combat à cause d'une maladie qui le tenoit au lit, il s'étoit avisé un moment avant la bataille de leur donner pour General en la personne d'Olivier Sinclair un Chef qui n'étoit ni de naissance ni de reputation : ce qui avoit irrité de sorte la haute Noblesse d'Ecosse qu'elle s'étoit mutinée ; & les Anglois la voyant quiter ses rangs, l'avoient attaquée, & faite presque toute prisonniere. Le chagrin que Jacques avoit eu de la perte qu'il avoit faite, & de la maniere dont il se l'étoit attirée, avoit redoublé sa fiévre, & l'avoit mis au tombeau. 1544.

Il laissa heritiere des malheurs de sa Maison aussi bien que de sa Couronne, une fille unique qui ne venoit que de naître, appellée Marie Stuart. Il avoit declaré de vive voix la Reine sa femme Regente, c'est à dire qu'il l'avoit chargée d'un fardeau qui ne pouvoit alors être supporté que par une heroïne. C'étoit Marie de Loraine fille du premier Duc de Guise, & veuve du Duc de Longueville. Elle n'étoit redevable qu'à sa beauté du thrône où elle étoit montée: mais le Roy son Mary qui s'étoit laissé prendre par les yeux, & l'avoit preferée à une Princesse du Sang de France, & à trois Nieces de l'Empereur, ne connoissoit que la moindre partie du tresor qu'il possedoit. Elle étoit plus riche des biens de l'esprit que de ceux du corps, quoy qu'elle eût ceux-cy dans un degré capable de donner de la jalousie aux plus belles personnes de son sexe,

1544. & de n'en recevoir d'aucune. On ne dira rien icy dont le plus passionné des Ecrivains [a] contre sa memoire ne demeure d'accord ; & l'on ne tirera du portrait malin qu'il en fait, que ce qui regarde le regne de François Premier. Elle tenoit de son Pere toute la grandeur d'ame & la civilité de la Maison de Guise, & de sa Mere toutes les circonspections & la condescendance de celle de Bourbon.

[a] Buchanan dans son livre 15.

Il seroit difficile de juger si ce fut l'amour ou l'ambition qui la fit resoudre à de secondes noces, mais il est constant qu'elle avoit une antipathie presque invincible pour l'humeur fiere & indocile des Ecossois. Cependant aprés son mariage elle s'ajusta de sorte à leurs inclinations, qu'elle les auroit infailliblement gaignez si elle ne les eût trouvez divisez en deux factions & dans une aversion si grande les uns pour les autres, qu'il suffisoit de faire bon visage à quelqu'un de ceux d'un party, pour encourir aussi-tôt la haine du party contraire.

La Noblesse étoit en possession de ne souffrir qu'aucun Favory entrât en connoissance des affaires politiques, & Jacques Cinq avoit neanmoins eu dessein d'en avancer deux. Le premier étoit David Bethon homme de naissance, d'esprit, d'intrigue, & d'un merite extraordinaire ; qui n'avoit pas plûtôt apperçu que le Roy son Maître l'aimoit, qu'il avoit perdu l'esperance de conserver ses bonnes graces par une autre voye qu'en se faisant Ecclesiastique aprés la mort de sa femme :

ce qui luy avoit si bien reüssi, que la Noblesse ne l'avoit traversé dans la poursuite, ni de l'Archevêché de Saint-André, ni du Chapeau de Cardinal, qu'il avoit obtenus sans qu'aucun en eût murmuré; quoy que ces deux dignitez qui le rendoient le premier de l'Eglise d'Ecosse, luy eussent été données assez prés l'une de l'autre. 1544

Le second Favory étoit le même Olivier Sinclair, dont on a déja parlé; qui pour avoir pris des mesures contraires à celles de Bethon, n'avoit mis que cinq ou six mois d'intervale entre l'ascendant & la chute de sa fortune. Son mauvais genie l'avoit inspiré d'accepter le Generalat de l'Armée d'Ecosse, & ceux de la Noblesse qu'il avoit gaignez, s'étoient en vain ingerez de le maintenir. La plus grande partie de ce Corps tout-puissant en Ecosse, s'étoit obstinée à conserver les Privileges dont elle avoit joüy de tout tems, de n'être commandée que par un Chef d'ancienne famille, qui eût seance en Parlement. Elle avoit mieux aimé se laisser prendre prisonniere par les Anglois, que de les combattre sous les enseignes d'un roturier; & Sinclair n'étant suivy que de ses amis, avoit été bientôt accablé sous la multitude des Anglois.

La mort du Roy que cette perte avança, avoit donné lieu à la Reyne de mettre au jour ses admirables qualitez, qu'elle tenoit cachées avant sa Regence. Le Roy son Mary étoit mort sans faire de Testament; & les Loix d'Ecosse ordonnoient dans cette rencontre, que la Tutelle de sa

1544. Fille, & la Regence du Royaume, fussent devoluës au Parlement, c'est-à-dire aux Etats du Pays. Ce n'est pas que ce Corps qui se montoit pour la seule Noblesse à six vingts têtes, tous les Chefs des Familles illustres y ayant seance, ne fût incapable par son nombre des deux fonctions dont il s'agissoit : mais c'est qu'il avoit alors droit d'ordonner de la Regence & de la Tutelle comme il jugeroit à propos, sans être obligé d'avoir égard à la Reyne Mere, ni aux plus proches Parens de la Pupille. Ainsi la Reyne Mere alloit être infailliblement reduite à la necessité de perdre sa Fille, qu'on eût aussi-tôt enlevée d'entre ses bras, & nourrie sans sa participation, & de passer le reste de sa vie en Ecosse sans y être considerée, puisque le Parlement ne pouvoit luy rendre sa Dot qui avoit été employée pour les frais de la guerre, & n'eût pas consenty qu'elle joüît de son Doüaire ailleurs qu'en Ecosse.

Le danger étoit present, & paroissoit inevitable : mais l'amour d'une Mere est ingenieux au-delà de ce qu'on peut imaginer, lors qu'il est secondé par l'ambition. Comme le seul desir d'être couronnée luy avoit fait preferer la Cour d'Ecosse à celle de France, quoy qu'il y eût une extreme difference de l'une à l'autre, aussi la crainte de déchoir en n'ayant plus de part au Gouvernement, & le chagrin dans lequel elle eût achevé sa vie si la jalousie des personnes qui auroient la Tutelle & la Regence l'eût poussée hors de l'Ecosse, & contrainte de retourner en France pour y être à

la

la charge à ses Parens, furent d'assez puissans motifs pour la faire pretendre aux deux fonctions dont elle se voyoit excluse. Outre que si elle eût quitté la partie, il en seroit arrivé deux inconveniens ; l'un qu'il eût été difficile de prendre aucune resolution solide entre tant de Ministres d'Etat, qui de l'humeur qu'ils étoient n'auroient pû passer un moment sans se broüiller : l'autre que le Fils du Dauphin de France qui venoit de naître, n'eût point épousé la jeune Reine d'Ecosse, parce que le Comte de Lenox chef du nom & des armes de la Maison des Stuarts, Gentilhomme de grande esperance qui n'avoit que vingt ans, auroit volontiers attendu que la petite Reine eût été nubile, s'il eût esperé de l'épouser ; comme il en auroit été assuré, s'il eût obtenu dans le Conseil la premiere place qui apparemment luy étoit dûë. 1544.

Ainsi la Reine Mere qui travailloit à se rendre Maîtresse de sa Fille pour en disposer suivant les desseins de François Premier, jugea qu'elle pouvoit pretendre à la Regence ; & se la fit donner en plein Parlement, par une intrigue qui ne pouvoit être mieux concertée. La conjoncture étoit si favorable à son dessein, qu'on n'en pouvoit souhaitter une meilleure ; puisque le Comte de Lenox étoit alors en France, où il commandoit la Garde Ecossoise du Roy, & que les principaux de la Noblesse se trouvoient presque tous dans les prisons des Anglois ; la déroute ayant été si genera-

1544. le, que ceux qui avoient évité la mort ou la prison sur le champ de bataille, étoient tombez entre les mains des voleurs qui les avoient vendus à vil prix au Roy d'Angleterre.

Il ne restoit donc à la Reine Mere que de s'assurer de quatre Seigneurs qui n'étoient point allez à la guerre; & le premier qu'elle entreprit de gaigner fut le même Bethon Favory du feu Roy, qui pour se mettre à couvert de l'orage en cas que l'Ecosse tombât sous une Minorité, s'étoit fait Prêtre. La Reine ne trouva pas en ce Prelat toute la resistance qu'elle avoit apprehendée, soit qu'il fût devenu plus complaisant qu'il ne l'étoit auparavant; ou que se voyant le premier Ecclesiastique de son Pays, il eût un interêt particulier d'y maintenir la Religion Catholique que les Anglois s'efforçoient de corrompre; & que leur exemple avoit tellement alterée dans les Provinces d'Ecosse voisines de leur Royaume, qu'il faloit desormais tout le credit & l'authorité d'une personne souveraine pour en arrêter le cours.

Les Comtes d'Aran, de Gray, & de Hontley, qui étoient les trois autres, ne s'opposerent pas plus fortement aux sollicitations de la Reine Mere, & se contenterent de la place qu'elle leur offroit dans son Conseil, mais ce fut par un autre principe: car ils pretendoient qu'étant Chefs des plus anciennes Maisons d'Ecosse, le feu Roy n'avoit pû ni les exclure du Gouvernement durant

la Regence, ni les y appeller avec d'autres, ſans leur faire injure par cette égalité. Ainſi la Reine Mere fit regler le Gouvernement en la maniere qu'elle croyoit plus favorable à ſon deſſein, avant que les Anglois euſſent eu le tems de le traverſer; parce que ou ils n'étoient point encore avertis que l'Ecoſſe n'avoit plus de Roy, ou ils n'avoient pas eu le tems d'ajuſter les intrigues qui leur étoient neceſſaires pour tirer avantage de la mort de ce Prince. Comme ils avoient remporté la victoire avec des forces beaucoup inferieures à celles des Ecoſſois, ils n'avoient oſé la pourſuivre auſſi chaudement qu'il auroit été neceſſaire, & s'étoient preſque auſſi-tôt retirez pour mettre en ſureté leur butin & leurs priſonniers. On avoit conduit ces Priſonniers à Londres: On les avoit fait paſſer par les ruës de cette grande Ville en poſture de vaincus dont on triomphoit: On les avoit obligez à comparoître devant le Chancelier d'Angleterre, qui leur avoit fait de ſeveres reproches; & declaré poſitivement qu'on ne les devoit point traitter en priſonniers de guerre, puiſqu'ils avoient violé leur foy; & pour concluſion ce Miniſtre avoit commandé fierement qu'on les ramenât en priſon, pour attendre s'il plairoit au Roy ſon Maître de les punir, ou de leur faire grace. Et de fait leur mort étoit preſque reſoluë, lors que le Courier qui portoit l'avis de celle du Roy d'Ecoſſe, leur ſauva la vie, en inſpirant aux Anglois le deſſein de les gaigner pour les oppoſer à la Regente. 1544.

1544. On les élargit aussi-tôt sur leur parole : On les combla d'honneurs & de caresses : On les regala de presens ; & l'on prit la commodité des festins où les principaux de la Cour d'Angleterre eurent ordre secret de les convier, pour leur faire entendre qu'on avoit plus de soin de leurs interêts qu'ils ne pensoient, & qu'on les vouloit bien avertir de ce qui se passoit en Ecosse à leur prejudice. On ajoûta que le Roy étoit mort de regret, ne laissant qu'une Fille de sept ou huit jours ; & que la Reine sa Veuve accoûtumée à l'authorité absoluë dont on usoit en France, & fâchée de la partager avec le Parlement d'Ecosse, dont les Membres fussent devenus autant de surveillans à son égard, s'étoit fait donner la Regence & la Tutelle tout ensemble, sans autre assistance que de quatre Conseillers qui étoient le Cardinal Bethon, & les Comtes d'Aran, de Gray, & de Hontley. On fit comprendre ensuite aux prisonniers qu'ils avoient assez de credit en Ecosse pour y faire revoquer ce qui s'étoit fait à leur prejudice, pourvû qu'ils y allassent promptement ; & qu'on étoit prêt de leur en accorder la permission, s'ils donnoient des ôtages de leur retour.

Les prisonniers accepterent l'offre des Anglois ; & promirent mêmes plus qu'on ne leur demandoit, puisqu'ils se chargerent de proposer, si l'on vouloit, le mariage de leur jeune Reine avec le Prince de Galles Fils unique du Roy d'Angleterre : mais on leur répondit que la proposition s'en feroit avec plus de bien-seance par une Ambassade

extraordinaire ; & lors que leurs ôtages furent arrivez, on les laissa partir. Ils ne furent pas plûtôt en Ecosse, qu'ils remuerent toute la Noblesse en luy remontrant combien il luy seroit honteux de souffrir un Prêtre, c'est ainsi qu'ils appelloient le Cardinal Bethon, dans la premiere place du Conseil. Le Parlement fut assemblé malgré la Regente ; & cette habile Princesse ne se voyant pas en état de soûtenir le Cardinal, feignit pour un tems de l'abandonner. Elle reduisit toutes ses intrigues à se maintenir elle-même dans le poste où elle s'étoit élevée, sans se mettre apparemment en peine de ce qui arriveroit aux quatre personnes qu'elle s'étoit fait donner pour Ministres. 1544.

Une condescendance si judicieuse déconcerta d'autant plus le Parlement, qu'il s'y attendoit moins. Il eut honte de dépoüiller entierement la Veuve de son Roy, qui se mettoit si promtement & de si bonne grace à sa discretion, & ce fut par pitié qu'il consentit de luy laisser au moins l'ombre de l'authorité. Il déchargea toute sa colere sur le Cardinal, qu'il fit arrêter & garder tant que les seances durerent, & dispota de cette sorte du Gouvernement à sa fantaisie. Il voulut que la Reine Mere retint le nom & les marques exterieures de Regente & de Tutrice : mais il en donna tout l'effet & le pouvoir au Comte d'Aran avec la qualité de Viceroy ; soit que le plus grand nombre qui le consideroit comme l'heritier presomptif de la Couronne, se

1544. hâtât de luy plaire; ou que la Noblesse qui ne le connoissoit presque point parce qu'il n'étoit que rarement sorty de ses Terres pour venir à la Cour sous le regne precedent, l'estimât sans comparaison plus qu'il ne meritoit. Elle avoit cru que c'étoit un homme d'esprit, qui avoit preferé la solitude au rang que sa naissance vouloit qu'il tînt, de peur de donner de la jalousie à son Maître en luy faisant voir trop frequemment celuy que la Loy fondamentale du Royaume luy destinoit pour successeur, s'il mouroit sans enfans.

Cependant l'experience justifia peu de tems aprés, que l'opinion qn'on avoit conçûë du Comte étoit mal fondée; & comme il n'étoit pas plus capable que les feux folets de luire ailleurs que dans l'obscurité, l'éclat de sa nouvelle Charge ne servit qu'à faire appercevoir de plus loin ses imperfections. Il n'avoit que l'exterieur d'un homme de qualité : Il n'étoit ni spirituel ni judicieux : La brutalité luy tenoit lieu de ce qui s'appelle courage; & il ne se mêloit d'affaires, que quand il se lassoit de sa propre oisiveté. La premiere conversation que sa Viceroyauté l'obligea d'avoir avec la Reine Mere, suffit pour le faire connoître à cette Princesse, & par consequent pour luy en attirer le mépris. Comme elle étoit attentive à observer les occasions capables de la rétablir dans l'autorité souveraine dont elle venoit de déchoir, elle se consola par l'esperance qu'elle conçut aussi-tôt de menager de sorte le Viceroy, qu'elle ne luy laisseroit à son tout

que l'ombre du pouvoir que le Parlement luy avoit donné. De là vint que non seulement elle ne se plaignit point du mauvais traitement qu'on luy faisoit : mais elle ne s'opposa pas mêmes au resultat du Parlement d'accepter la tréve qu'offroient les Anglois durant la minorité de la Reine, à condition qu'immediatement aprés elle épouseroit le Prince de Galles, & que l'Ecosse donneroit des ôtages jusqu'à la consommation du mariage. 1544.

Le Parlement fit sans contredit tout ce qu'il voulut, tant qu'il fut assemblé : mais immediatement aprés la Regente obtint du Viceroy que l'on donnât la garde du Cardinal à Sethon Gentilhomme de reputation, mais pauvre, qui le laissa sauver pour de l'argent. Elle fit ensuite comprendre au Viceroy, qu'il n'y avoit personne à qui le dernier arrêté du Parlement fit tant de prejudice qu'à luy ; parce que si l'Ecosse étoit une fois unie à l'Angleterre par le mariage auquel il avoit donné son consentement, il seroit impossible de l'en détacher, quand mêmes il n'en viendroit point d'enfans ; & la Maison de Hamilthon dont étoit chef le Viceroy, seroit par consequenc privée de succeder à la Couronne.

Le Vicecroy qui n'avoit point encore fait de reflexion sur un interêt si delicat qu'étoit celuy que la Regente luy proposoit, avoüa sa faute, & luy declara qu'il étoit prêt d'executer tout ce qui luy seroit conseillé pour la reparer. La Regente promit de l'instruire & de le seconder. Elle fit in-

1544. continent avertir le Cardinal qui s'étoit retiré dans la ville de Saint André dont il étoit Archevêque, d'assembler le Clergé d'Ecosse; & d'employer toute son adresse pour en tirer de l'argent, pour les pressentes necessitez de l'Etat. Le Cardinal obeït; & s'avisa d'un merveilleux expedient pour obliger les Evêques & les Ecclesiastiques du second ordre, à contribuer volontairement.

Il leur representa qu'il s'agissoit de sauver leurs Benefices, en empêchant par une promte subvention que le decret du Parlement ne fût executé; puis que si les Anglois s'établissoient en Ecosse, ils y changeroient la Religion en s'emparant des biens Ecclesiastiques dont ils feroient en partie present à la Noblesse pour l'engager dans leurs interêts, & augmenteroient le domaine du Roy de l'autre partie: d'où il arriveroit que le premier & le second ordre qui possedoient presque la moitié des biens du Royaume, seroient reduits à mandier. Comme il n'y a rien qui fasse tant de peur aux personnes qui sont à leur aise que la pauvreté, le Clergé d'Ecosse attendit à peine que le Cardinal eût achevé de parler, pour luy offrir une grosse contribution, que la Reine Mere distribua aux principaux de la Noblesse qu'elle estimoit pouvoir être gaignez.

Aprés qu'elle se fut assurée de leurs suffrages, elle fit entendre au Viceroy qu'il devoit differer l'execution du dernier Traité avec l'Angleterre, jusqu'à ce qu'il eût été confirmé dans l'assemblée prochaine du Parlement d'Ecosse; & Rodolphe

Sadler

Sadler qui étoit venu d'Angletere en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire pour recevoir les ôtages, & pour commencer de travailler à l'union des deux peuples, fut étrangement ſurpris du froid accüeil qu'il reçut à ſon arrivée. Il ne laiſſa pas neanmoins de ſupporter avec une patience peu commune aux Anglois, toutes les indignitez qu'on luy fit pour l'obliger à s'en retourner; & d'attendre avec une feinte inſenſibilité, le jour que les ôtages luy devoient être livrez. Il ſortit alors de ſon logis avec une ſuite auſſi magnifique, que s'il eût cru les recevoir; & marchant avec ſes domeſtiques en bon ordre juſqu'au Palais du Viceroy, il luy fit un dénombrement exact de toutes les injures qu'il avoit reçûës en Ecoſſe; & ſans s'amuſer à en pourſuivre la reparation, il demanda ſeulement les ôtages. 1544.

Le Viceroy à qui la Reine Mere avoit ſuggeré ce qu'il devoit répondre, parut auſſi étonné des affrons que l'Ambaſſadeur diſoit avoir eſſuyez, que s'il n'en eût rien ſçû, & proteſta qu'il en alloit faire la recherche & la punition. Il ajoûta pour ce qui regardoit les ôtages, que la nobleſſe d'Ecoſſe [a] avoit changé de reſolution; ſur la crainte qu'elle avoit euë qu'il ne prît envie aux Anglois de reduire l'Ecoſſe en province, lorſqu'ils tiendroient en priſon ceux qui s'y pouvoient oppoſer. L'Ambaſſadeur repliqua qu'on luy devoit au moins livrer ceux qui avoient été pris à la derniere bataille, & n'avoient obtenu leur congé que ſous promeſſe de retour. Le Viceroy répartit

[a] Dans la Relation de Sadler.

1545. que cette demande estoit juste ; & qu'il tâcheroit de persuader aux élargis sur leur foy, de rentrer dans les prisons des Anglois : mais que les Anglois sçavoient bien que l'autorité d'un Viceroy en Ecosse, ne s'étendoit pas jusqu'a les y contraindre, si l'honneur & la conscience ne suffisoient pour les y résoudre.

Il falut donc que l'Ambassadeur s'adressât à eux : mais comme ils avoient de l'esprit, aussi-tôt qu'ils eurent pressenti que quand ils offriroient de retourner en Angleterre le Traité ne laisseroit pas de se rompre, la crainte de demeurer exposez à la fureur & à la vengeance des Anglois les rendit tous infideles, excepté Gilbert de Kennede Comte de Cassilisse ; qui nonobstant les larmes de sa femme & les prieres de ses amis, se déroba de sa Maison, retourna par des chemins détournez à Londres ; & se presenta au Roy d'Angleterre pour dégager ses deux freres, qu'il luy avoit laissez en partant.

Le Roy surpris d'une si rare fidelité, se piqua de montrer qu'il n'étoit pas si farouche qu'on le publioit en Ecosse : Il loüa la vertu de Kennede : Il la proposa pour exemple à ses Courtisans : Il luy rendit sa parole, & le renvoya comblé d'honneur, & chargé de presens. La Regente auroit eu sujet d'être satisfaite de sa propre conduite aprés avoir si heureusement recouvré son authorité, & déconcerté l'alliance de l'Ecosse avec l'Angleterre, si elle eût jugé que les choses pussent demeurer long-tems en l'état où elle les avoit mises : mais la foiblesse du Viceroy luy faisoit pi-

tié ; & son inconstance la tenoit à tous momens dans une juste apprehension, qu'il n'alterât les affaires en changeant de party. Elle sçavoit qu'il avoit pris goût à l'heresie : Que quelques-uns de ses Domestiques en faisoient profession : Qu'il lisoit l'Institution de Calvin ; & qu'il en avoit tiré toutes les invectives & les railleries, dont il usoit ordinairement en parlant des Religieux & des Ecclesiastiques. Ces dispositions jointes à l'ascendant que prenoit sur son esprit Jean Hamilton son Cousin germain, ennemy des François, firent apprehender qu'il ne voulût suivre l'exemple des Viceroys de Dannemarc & de Suede ses amis ; qui en changeant de Religion venoient de s'emparer de ces deux Royaumes, dont on leur avoit confié l'administration. 1545.

Le danger étoit grand ; & ne pouvoit s'éviter qu'en opposant au Viceroy d'Ecosse un homme dont la naissance, la reputation, le credit, & les biens, formassent dans l'Etat un party qui tînt le sien en bride, & l'empêchât de remuer. La Regente aprés avoir long-tems cherché cet homme, crut enfin l'avoir trouvé en la personne de Mathieu Stuart Comte de Lenox, demeuré presque seul du nom & de la Famille Royale, quoy qu'il n'en fût pas le plus proche heritier ; y ayant eu depuis que sa branche en étoit détachée, une fille mariée dans la Maison des Hamiltons, dont étoit sorty le Comte d'Aran. Lenox étoit beau & de bonne mine : Il avoit du jugement & de la discretion ; & l'on ne doutoit point qu'il ne devint

1545. ennemy du Viceroy, dés qu'il seroit retourné en Ecosse, d'où il avoit été contraint de fuir & de se refugier en France. Car outre la jalousie de la Couronne, assez puissante d'elle-même pour entretenir la division entre les Maisons de Stuart & de Hamilton, le Pere du Comte de Lenox avoit autrefois pretendu que le Viceroy n'étoit pas legitime; & que par consequent les biens des Hamiltons luy devoient appartenir, comme fils de la sœur du dernier Comte d'Aran. Il est vray qu'il avoit perdu son procez: mais le Peuple étoit persuadé que ç'avoit été par la crainte qu'avoit euë le Roy Jacques Quatriéme de rendre la Maison de Lenox trop puissante, en luy laissant la succession de celle de Hamilton, qui étoit alors la plus riche d'Ecosse.

Ces considerations firent resoudre la Regente d'écrire au Roy Tres-Chrêtien [a] que la presence du Comte de Lenox étoit necessaire en Ecosse pour balancer le party du Viceroy, qui devenoit trop puissant. Elle proposa les expediens capables de hâter le retour de ce Comte, & l'Amiral d'Annebaut les mit en pratique dans la premiere conversation qu'il eut avec luy. Il luy representa qu'on s'étonnoit de le voir à la Cour de France, lors qu'il pouvoit faire une figure plus digne de luy dans celle d'Ecosse: Il luy revela un secret qu'il n'avoit point encore sçu, en luy disant que le feu Roy d'Ecosse se voyant sans enfans l'avoit declaré son heritier; & travailloit à faire approuver cette declaration par le Parlement, lors que la mort

[a] Dans la lettre de la Regente d'Ecosse au Roy en 1545.

le surprit : Il luy fit naître l'esperance d'épouser la Regente ; & luy promit de l'argent & des Troupes pour supplanter le Viceroy, pour se maintenir dans le Gouvernement pendant les vingt années que dureroit la minorité de la Reine, & pour luy succeder si elle mouroit cependant. 1545.

Il n'en faloit pas tant pour disposer un jeune ambitieux à tout entreprendre, & Lenox n'eut pas plûtôt assuré l'Amiral de faire tout ce qu'on souhaitteroit de luy, qu'il toucha trente-cinq mille écus. Il partit avec cet argent, & son Vaisseau débarqua heureusement au petit Lith. Ses Parens s'y trouverent pour l'y recevoir ; & les Hamiltons se défiant du veritable sujet de son voyage, persuaderent au Viceroy d'enlever la Reine. Cet homme tout-à-fait indigne du rang où sa seule naissance l'avoit élevé, forma le dessein de ce rapt avec autant de facilité que s'il eût fait une partie de paume. Il n'auroit pas neanmoins laissé de l'executer, si lors qu'il alloit mettre la main à l'œuvre le Comte de Lenox ne fût arrivé avec quatre mille de ses amis aux portes d'Edimbourg Capitale du Royaume, à dessein de baiser les mains de la Reine, & de saluer la Regente.

La presence de Lenox & le nombre des Gentilshommes qui l'accompagnoient, firent passer immediatement le Viceroy de l'excessive presomption où l'espoir de disposer à son gré de la Reine l'avoit jetté, dans la crainte de perir avec toute sa Maison qui s'étoit rangée auprés de luy ; s'il prenoit envie à Lenox qui se voyoit le plus

1545. fort, de vuider l'ancienne querelle des Stuarts & des Hamiltons par l'entiere ruïne de l'une des deux Maisons, comme il s'étoit autrefois pratiqué dans l'Ecosse en de semblables occasions: mais la Regente avoit trop de prevoyance, pour consentir que les deux partis vinssent aux mains. Elle étoit assurée de regner tant qu'elle les tiendroit en balance, & de déchoir aussi-tôt que l'un auroit l'avantage sur l'autre.

Ce fut là le motif qui luy fit dissimuler l'attentat du Viceroy, & commander au Cardinal Bethon de travailler à le reconcilier avec le Comte de Lenox. Le Cardinal negotia avec tant d'adresse, que personne n'y trouva son compte que la Regente qui se fit ceder la meilleure partie du Gouvernement, le Viceroy ne se reservant que le Generalat des Armées. Elle se déchargea de plus de la garde de la Reine sa Fille sur quatre des principaux Seigneurs du Royaume, qui s'en chargerent en plein Parlement; & d'ailleurs les Stuarts & les Hamiltons ne furent pas meilleurs amis pour s'être embrassez, & ne dissimulerent que pour un tems leur ancienne aversion.

Le Viceroy qui étoit le plus foible, chercha la protection de la Regente, & se lia d'intelligence avec le Cardinal: mais Lenox aprés avoir executé ce que l'on souhaittoit de luy, demanda la recompense qui luy étoit promise. Il pressa la Regente de l'épouser, en luy remontrant que la coûtume de la Grande Bretagne autorisoit cette sorte de noces; & que des deux Sœurs du Roy

d'Angleterre, l'aînée aprés avoir épousé le Roy d'Ecosse, s'étoit remariée avec Jacques Duglas Comte d'Anguse; & la cadette aprés avoir épousé Louïs Douze, s'étoit remariée avec Suffolc. 1545.

La Regente étoit trop fiere pour recevoir en qualité de mary un sujet de sa Fille; & pour ne conserver pas jusqu'au tombeau, la Majesté où son merite l'avoit élevée. Neanmoins comme elle avoit obligation à Lenox, & qu'il étoit dangereux de le desesperer, elle pria François Premier d'employer son autorité pour la tirer d'affaire, en rappellant à sa Cour Lenox sous pretexte de luy donner une Charge considerable dans l'Armée que l'on preparoit en France pour recouvrer Bologne. Le Roy ne manqua pas de presser Lenox de venir exercer son courage contre les Anglois, puisque tout étoit desormais paisible en Ecosse: mais Lenox devina qu'on ne cherchoit à le tirer de son Païs, que pour luy manquer de parole.

Il ne luy fut pas difficile de s'éclaircir de son doute, dans la premiere conversation qu'il eut ensuite avec la Regente: car encore qu'elle eût pour luy toute la courtoisie & la déference imaginables, il l'épia neanmoins avec des sentimens si jaloux, qu'il reconnut enfin qu'elle n'avoit point d'amour pour luy. Le dépit d'avoir été trompé l'auroit aussi-tôt fait courir à la vengeance, s'il n'eût suspendu son ressentiment pour attendre les trente mille écus qu'on luy envoyoit de France à dessein qu'il en fît des levées en Ecosse. Aussitôt qu'il les eut reçus, il mit sur pied jusqu'à dix

1545. mille hommes; & marcha contre le Viceroy en apparence, mais en effet pour contraindre la Reine d'accomplir sa promesse.

Le Viceroy & la Regente ne purent d'adord assembler un aussi grand nombre de gens de guerre; & quand ils l'eussent pû, leur interêt n'étoit pas de hazarder ce qu'ils étoient assurez d'obtenir en ne precipitant rien. Ils se trouvoient alors dans la Ville Capitale de l'Ecosse, où leurs Troupes étoient logées commodement. Celles de Lenox ne suffisoient pas pour former un siege regulier; & quand mêmes il auroit eu l'audace de l'entreprendre, on sçavoit qu'il ne l'auroit pû continuer, puisqu'il n'avoit aucunes munitions de guerre ni de boche. On ne s'appliqua donc qu'à débaucher une partie de ses Troupes; & l'on y reüssit de sorte, que Lenox presque abandonné fut contraint de demander la paix.

Elle luy fut aisément accordée, à condition que l'on ne parleroit plus de son mariage avec la Regente, & il reprit sa place à la Cour d'Ecosse, mais il n'y demeura pas long-tems. Il feignit qu'il y avoit un dessein formé de se saisir de sa personne, pour avoir pretexte de s'enfuir la nuit à Glasco; soit que la presence des Hamiltons ses ennemis mortels luy fût insupportable, ou qu'il eût trop de jalousie de les voir prendre part au Gouvernement à son exclusion. L'une ou l'autre de ces raisons, & peut être toutes les deux ensemble, luy firent encore une fois tourner les yeux du côté de la France où il avoit été nourry, pour

pour ſonder s'il pourroit recouvrer par cette voye l'autorité qu'il avoit perdue en Ecoſſe. Il envoya à François Premier un Gentilhomme de la Maiſon d'Argail pour excuſer la diſſipation de l'argent de Sa Majeſté, & pour offrir de reparer ſa faute en ſervant contre les Anglois: mais il arriva pendant le voyage du Gentilhomme, des choſes qui mirent l'affaire hors d'état d'être accommodée. 1545.

Le Roy d'Angleterre ayant ſçu les broüilleries d'Ecoſſe; & voyant que les François n'étoient point encore en mer, commanda au Duc de Norfolc Amiral de ſa Flote de faire deſcente en Ecoſſe. Norfolc[a] debarqua dix mille ſoldats prés du petit Lith; & les conduiſit vers Edimbourg avec tant de diligence, que la Regente & le Viceroy n'eurent que le loiſir d'en ſortir pour ſe refugier à Sterlin. Edimbourg, quoy que Capitale du Royaume, n'étant point munie, ſe rendit aux Anglois, qui la traitterent doucement tant qu'ils eurent eſperance de la garder: mais au premier bruit de l'approche du Viceroy avec des Troupes capables de la recouvrer, ils la pillerent, & remonterent ſur leurs Vaiſſeaux aprés les avoir chargez de butin.

[a] Dans l'expedition de Norfolc en Ecoſſe, en 1545.

La Regente qui n'avoit plus les Anglois à combattre, fit marcher le Viceroy du côté de Glaſco, pour obliger Lenox à ſe declarer. Lenox ne ſe laiſſa point aſſieger; & ſortant de la Place avec ce qui luy reſtoit d'amis, preſenta la bataille au Viceroy. Elle fut ſanglante: mais enfin Lenox la perdit; & ne ſe ſauva qu'à peine en Angle-

1544. terre, où le Roy Henry Huit pour le gaigner absolument, & le faire servir d'instrument à la guerre civile qu'il se proposoit d'entretenir dans l'Ecosse, luy fit épouser une de ses Nieces sortie du mariage de la Reine d'Ecosse sa Sœur avec le Comte d'Anguse.

Les Anglois se mirent aussi-tôt en devoir de profiter de l'accés que cette alliance leur donnoit en Ecosse, & mirent en campagne une armée qui en ravagea le Plat païs. Celle que le Viceroy leur opposa se dissipa d'elle-même; & les Anglois n'auroient point trouvé de resistance, si le Comte d'Anguse n'eût relevé la gloire de sa nation, en remettant le cœur au ventre du Viceroy qui fuyoit des premiers, & en luy faisant tourner visage. Ce Comte n'étoit suivy que de trois cent chevaux, car il n'y en avoit pas d'avantage qui se fussent exemptés de la peur: cependant il profita si bien de l'avantage du lieu, & du desordre où s'étoient mis les Anglois en poursuivant les fuyards, qu'il les défit sans perdre que deux hommes.

Ce bonheur que la Regente n'avoit point esperé, ne l'empêcha pas de pressentir qu'il luy seroit impossible de se maintenir contre les Anglois avec les seules forces de l'Ecosse, tant qu'elles seroient divisées. Elle écrivit à François Premier de luy envoyer du secours; & ce Prince craignant qu'un trop grand nombre de gens ne jettât les Ecossois dans la défiance qu'on ne les voulût assujétir, fit seulement embarquer cinq cent

lances, & trois mille cinq cens hommes de pied, mais choisis, sous la conduite de Mongommery-Lorge. L'évenement justifia que la precaution du Roy avoit été necessaire; car encore que Mongommery eût executé avec si peu de forces ce qui ne se devoit esperer que d'une grande armée, en recouvrant les Places & les Provinces occupées par les Anglois sur les Ecossois, il ne put neanmoins éviter la jalousie de ceux qui profitoient de sa valeur. Ils l'arrêterent sur le point qu'il alloit passer la Riviere qui separe l'Angleterre & l'Ecosse, & faire ressentir aux Anglois les incommoditez de la guerre dont ils étoient depuis si long-tems en possession d'accabler leurs voisins; & la Regente fut obligée de le rappeller, & mêmes de le faire repasser en France, lors qu'il alloit poursuivre Nortfolc jusques dans Neucastel. Ainsi la diversion que la France pensoit avoir suscitée aux Anglois du côté d'Ecosse, ne les ayant pas empéchez d'employer toutes leurs forces de mer & de terre à conserver leur nouvelle conquête de Bologne, François Premier ne pensoit qu'à faire de nouvelles levées, lors que le Pape qui le pressoit d'envoyer les Prelats de son Royaume au Concile de Trente, l'obligea de convoquer une Assemblée dont l'Eglise auroit tiré beaucoup d'avantage, sans l'ambition & la malice d'un particulier qui vint à la traverse. 1545.

Les principaux Theologiens [a] de la Faculté de Paris eurent ordre de se trouver à Melun : de mettre par écrit, & de donner à Sa Majesté leurs

[a] Dans l'assemblée de Melun en 1545.

1545. sentimens appuyez de l'autorité de l'Ecriture Sainte, des Conciles, & des Peres, & mêmes de la raison, sur les points qui avoient servi de pretexte aux Heretiques pour se separer de la Communion des Catholiques. Ce dessein ne pouvoit être plus digne du Fils Aîné de l'Eglise; & les Docteurs ravis de travailler pour la Religion Catholique s'acquitterent de leur devoir avec une exactitude qui feroit aujourd'huy le plus beau monument de la Sorbonne, si les avis de ses Docteurs eussent été conservez avec la même sincerité qu'ils avoient été donnez; mais les plus judicieux furent supprimez par l'adresse de celuy qui étoit commis pour les recevoir.

C'étoit le même du Châtel que Sa Majesté avoit autrefois employé pour répondre aux invectives de l'Empereur contre la France. Cet homme qui sçavoit en perfection les Langues Orientales & les belles Lettres, n'étoit pas si sçavant dans la Theologie. Cependant il avoit la demengeaison d'assister au Concile en qualité d'Ambassadeur de France, & son credit à la Cour étoit assez grand pour obtenir cette importante Commission, parce que d'un côté il n'y avoit point d'homme d'épée assez docte pour la soûtenir avec éclat, & de l'autre les Prelats n'y osoient pretendre, de peur d'être traitez de ridicules, s'ils paroissoient en qualité de Ministres d'un Prince seculier dans une Assemblée où ils devoient être Juges. Il ne luy manquoit donc à son compte que des lumieres vives & particulieres sur les

difficultez qu'on y proposeroit, afin de faire autant admirer sa doctrine que son éloquence ; & comme il étoit trop vain pour les emprunter d'autruy, il resolut de les dérober si finement qu'on ne le pût accuser de larcin. 1545.

Il retint les écrits des Docteurs pour s'en prévaloir dans sa negotiation prétendue ; & sous pretexte de soulager le Conseil du Roy de la peine qu'il auroit eüe à les examiner, il en fit des extraits qui ne contenoient presqu'autre chose, sinon les decrets emanés de la même faculté quatre ans auparavant contre les dogmes de Luther. Ce fut ainsi que du Chastel sans y penser & sans autre motif que d'amasser des memoires pour se signaler dans un employ qu'il n'eut point, contribua à l'accroissement en France de l'herefie de Calvin ; parce que si les sentimens des Docteurs eussent été imprimés, le peuple confirmé par cette voye dans la créance de ses Ancestres, ne se seroit pas laissé si facilement emporter à la nouveauté.

Quoy qu'il en soit l'assemblée de Melun donna lieu à un Arrêt, qui ne put étre executé que par la mort de quatre mille personnes. Il y avoit déja plus de trois cent ans que les Heretiques Albigeois apres avoir été chassés du Languedoc s'étoient réfugiés aux pieds des Alpes, & se maintenoient aussi dans quelques vallées de la France & de la Savoye ; soit que les lieux où ils s'étoient retirés, fussent alors assés inconnus pour étre jugés inaccessibles ; soit qu'on les méprisât, parce

1545. qu'on ne les eſtimoit pas capables de rien entreprendre, ou qu'enfin on leur pardonnât en conſideration de leur prodigieux travail. Ils s'étoient mis à cultiver des endroits qui n'avoient jamais rien produit ; & les avoient rendus ſi fertiles, qu'ils ne cedoient en abondance à aucune des contrées voiſines.

Les Doctes ne conviennent pas aſſez de leurs dogmes, mais il eſt conſtant qu'ils nioient la preſence de Jeſus-Chriſt dans le Sacrement de l'Euchariſtie ; & qu'auſſi-tôt qu'ils eurent appris que Zuingle enſeignoit cette erreur, ils luy envoyerent des Deputez pour le conjurer de leur donner quelques-uns de ſes Diſciples : ils le reconnurent pour reformateur de leur ſecte ; & changerent en ſa faveur, tout ce qu'ils avoient de contraire à la ſienne. Cet attentat fut diſſimulé par le Parlement de Provence, juſqu'à ce que le Roy eût confirmé par ſa Declaration le Decret des Theologiens de Paris ſur les Controverſes du tems, & condamné au feu ceux qui refuſeroient de s'y ſoûmettre. Mais aprés que Sa Majeſté ſe fut pleinement expliquée, le Subſtitut du Procureur General au Parlement de Provence & un Officier d'Avignon ſe tranſporterent à Merindol, à Cabrieres, & dans quelques autres petites Villes, Bourgs, & Villages au nombre de vingt-deux, peuplez d'Albigeois, & ſituez partie dans le Comtat d'Avignon, & partie dans la Provence, pour leur remontrer qu'ils étoient coupables en deux manieres : l'une pour avoir demeuré ſur les

Terres du Pape & du Roy en professant une Religion contraire à celles de Sa Sainteté & de Sa Majesté sans avoir obtenu leur consentement: l'autre d'avoir changé leur creance en celle de Zuingle sans les mêmes permissions. La réponse de ces Peuples fut, qu'ils n'avoient eu dessein d'offenser ni le Roy ni le Pape, & qu'ils avoient cru bien faire: Que si l'on jugeoit qu'ils fussent dans l'erreur, ils ne refusoient pas d'être instruits, ni de retourner à la Communion des Catholiques, pourvû qu'on eût la charité de les convaincre par l'Ecriture Sainte. 1545.

Le Parlement de Provence examina cette repartie, & en prit des derniers mots pour une défaitte inventée à dessein d'éluder l'intention de Sa Majesté. Il prononça là-dessus à la requête du Procureur General un Arrêt, qui condamnoit ceux de Merindol & des autres lieux de sa Jurisdiction à se faire Catholiques dans trois mois, faute dequoy les forces de la Province seroient employées pour les exterminer. Comme l'Arrêt étoit de consequence, Barthelemy Chassanée Premier President de ce Parlement, qui s'étoit élevé à cette Charge par sa profonde érudition dans la Jurisprudence, estima qu'il le faloit communiquer au Roy avant que de le faire signifier; & les parties interessées n'en eurent pas plûtôt avis, qu'elles députerent vers Sa Majesté, pour luy representer qu'on les avoit condamnées sans les oüir, & sans observer à leur égard aucune formalité de Justice.

1545. Chaſſanée qui n'avoit pas été de l'avis de l'Arrêt, n'inſiſta pas fortement à le faire executer; & le Roy ne pouvant ſe reſoudre de perdre un ſi grand nombre de ſes Sujets, reçut la requête de ceux de Merindol. [a] Sa Majeſté ſuſpendit l'execution de l'Arrêt juſqu'à plus ample information; & écrivit enſuite à Langey qui étoit encore Gouverneur du Piémont, qu'il allât viſiter ces Peuples, & qu'il employât toute ſon adreſſe pour les obliger du moins à quitter les Paſteurs étrangers qu'on leur avoit envoyez de Suiſſe. Langey les y diſpoſa facilement: mais aprés ſon départ ils changerent d'avis, & appellerent en la place des Miniſtres Zuingliens qu'ils avoient renvoyez, quelques Diſciples de Calvin, qui reduiſirent les Egliſes des Albigeois à la forme de celles de Geneve.

[a] Cet acte eſt inſeré dans le plaidoyé de Merindol.

Le Parlement de Provence choqué de cette nouveauté qui ſembloit n'avoir été introduite que pour rendre ſon Arrêt ridicule, eut recours au Roy qui fit chaſſer les Diſciples de Calvin, & procura deux Miſſions pour inſtruire les Albigeois ſous l'autorité de l'Archevêque d'Arles & de l'Evêque de Cavaillon. Mais ni l'une ni l'autre n'eurent le ſuccez qu'on s'en étoit promis; car des Religieux de divers Ordres dont les deux Miſſions étoient compoſées, une partie au lieu de convertir les Heretiques ſe laiſſa pervertir, tentée par les appointemens du Miniſtere, & par la beauté des filles qu'on leur offroit en mariage; & l'autre partie qui n'avoit étudié l'Ecriture Sainte

que

que dans les leçons de Theologie, devint incontinent le mépris des Albigeois, dont le moindre sçavoit presque par cœur la même Ecriture. 1545.

Le bruit courut que les Catholiques avoient succombé, parce qu'en effet ils n'avoient pas emporté la victoire; & les lieux où demeuroient les Albigeois furent bien-tôt remplis d'un tres-grand nombre de personnes accourues de toutes parts, qui craignoient d'être persecutées à cause du Calvinisme qu'elles venoient d'embrasser. On n'a pas sçu si ce nombre joint à celuy des Albigeois montoit veritablement à quinze mille, ou si les Catholiques l'augmenterent pour donner de la jalousie à la Cour: mais il est constant que le Roy fut averty que ces Peuples avoient formé le dessein de surprendre Marseille [a], afin de se cantonner à l'exemple des Suisses. Il arriva mêmes que Chassané qui s'étoit toûjours opposé aux volontez du Parlement contre les Albigeois, mourut, & que celuy qui luy succeda n'avoit pas tant de moderation.

[a] Dans la lettre du President d'Opede au Roy, en 1545.

C'étoit Jean Meynier Baron d'Opede, fils d'un Jurisconsulte qui s'étoit rendu considerable en défendant les droits du Roy sur la Provence contre les pretentions de la Maison de Lorraine & du Connétable de Bourbon. Il avoit de l'esprit & de la memoire: Il parloit agreablement: Il affectoit de paroître populaire, quoy qu'il n'attendît son avancement que de la Cour; & comme la bizarrerie de son humeur, dont il donna depuis une fameuse preuve dans son testament,

1545. n'étoit point encore connuë, il passoit pour une personne si importante que le Roy luy confia le Gouvernement de Provence en l'absence du Marquis de Grignan, que Sa Majesté envoyoit en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire à l'Empereur pour hâter les Noces du Duc d'Orleans.

Opede ne se vit pas plûtôt absolu dans la Provence, qu'il pressa la Cour de luy permettre d'executer l'Arrêt contre ceux de Merindol; puisque non seulement ils étoient incorrigibles, mais qu'ils ajoûtoient mêmes la rebellion à l'heresie. Il en obtint l'ordre plus facilement qu'il n'esperoit; & le Cardinal de Tournon son amy particulier, le fit expedier dans le Conseil en la meilleure forme. On y ajoûta le pouvoir d'employer le Ban & l'arriere-Ban de la Provence, & les vieilles Bandes du Piémont contre les Albigeois, s'ils ne donnoient dans trois mois aucune marque de repentir. Les Albigeois n'eurent point d'autre lumiere de ce que portoit la Commission, que par les preparatifs d'Opede qui la tint cachée pendant que les trois mois s'écouloient: mais enfin l'approche du Baron de la Garde avec les Troupes du Piémont ne découvrant que trop le dessein d'Opede, les plus sages & les plus riches des Albigeois se retirerent dans les Alpes, & les plus hardis & les foibles attendirent de pied ferme l'orage.

On traitta avec autant de rigueur ceux des Albigeois qui ouvrirent leurs portes à la premiere sommation, & qui allerent au-devant des Commissaires

pour demander misericorde, que ceux qui se défendirent jusqu'à la derniere extremité. Les uns & les autres passerent tous par le fer ou par le feu, aprés que les gens de guerre eurent satisfait leur brutalité & leur avarice. Opede y trouva les moyens d'aggrandir sa Baronie, & de s'enrichir. [a] Les Bandes du Piémont y firent un gain assez considerable, pour se presenter ensuite devant le Roy avec des bonnets de velours, des habits chargez de clinquans, des boutons & des chaînes d'or; & quoy que la desolation fût extreme, ceux qui l'avoient évitée ne laisserent pas de retourner depuis habiter aux mêmes lieux, & de les rétablir. Ils redemanderent inutilement ceux de leurs compatriotes que le Baron de la Garde avoit reservez pour ses Galeres; & les Suisses Protestans ne furent pas plus favorablement écoutez, lors qu'ils envoyerent des Deputez pour en faire des plaintes. On leur répondit que les Albigeois n'avoient rien souffert qu'ils n'eussent merité; & que comme en France on ne se mêloit point du Gouvernement des Cantons, on y trouvoit aussi fort étrange que les mêmes Cantons se formalisassent de la Justice qui s'exerçoit en France.

1545.

[a] Dans le procez sur le fait de Merindol.

Le Baron de la Garde s'étant ainsi pourvû de forçats, offrit de mener les vingt-cinq Galeres de France qui étoient à Marseille dans la Mer Oceane, en passant le Détroit de Gibraltar: ce que personne avant luy n'avoit entrepris, excepté le Commandeur de Prejan qui sous le regne pre-

1545. cedent avoit fait le même chemin avec quatre Galeres. On accepta sa proposition ; & il l'executa avec un succés, qui fit également admirer son experience & son adresse. Sa reputation augmenta par la perte de dix gros Vaisseaux que la Republique de Genes avoit loüez au Roy. Leurs Pilotes qui ne connoissoient pas assez les bourasques de l'Ocean, les laisserent presque tous perir à l'embouchure de la Seine, & le Roy fut obligé de les payer sans en avoir tiré aucun avantage. Sa Flote fut nonobstant la plus belle qu'on eût vûë dans la Monarchie de France depuis celle de Charles Six. Elle étoit de cent cinquante gros Vaisseaux, & de soixante moindres, outre les Galeres de la Garde.

Le plus beau d'entr'eux, nommé le Carracon, étoit la plus belle & la plus ingenieuse machine qui flottât sur la Mer. L'Amiral de Chabot l'avoit fait bâtir pour la seureté de sa personne, lors qu'il seroit appellé aux fonctions de sa Charge. Il étoit de huit cens tonneaux, & portoit cent Pieces de grosse Artillerie : cependant sa grandeur & son poids ne l'empêchoient pas d'être bon voilier, ni de se mouvoir aisément. Annebaut qui avoit succedé à Chabot, étoit monté dessus ; & comme la Flote s'assembloit toute au Havre de Grace, le Roy qui ne vouloit pas perdre l'occasion de la faire voir aux Dames, les y mena. Il leur fit preparer un magnifique festin sur le Carracon : mais l'impossibilité d'y porter les viandes de dehors sans qu'on fût obligé de les réchaufer,

contraignit de faire la cuisine dans le Vaisseau; 1545.
& les bas Officiers qui y travailloient n'étant pas accoûtumez aux precautions qu'il faloit garder pour éviter le feu, l'y mirent de sorte qu'on ne put l'éteindre. Ceux des Matelots, des soldats, & des Cuisiniers, qui se jetterent d'abord en Mer, sauverent leurs vies; parce que les Galeres s'étant avancées pour tirer l'argent destiné à l'entretien de la Flote qui étoit sur le Carracon, les reçurent: mais à peine eurent-elles chargé cet argent, qu'elles furent obligées à prendre le large; car le feu s'étant pris à l'Artillerie, mettoit à fond tout ce qui paroissoit au tour du Vaisseau.

Cette avanture fit predire à ceux qui s'embarrassoient des pensées de l'avenir, que la Flotte des François n'executeroit rien d'assez remarquable pour recompenser les frais de son armement; & le Roy ne laissa pas de la faire partir du Havre le dix huit de Juillet mille cinq cent quarante-cinq, pour user de represailles, & porter à son tour la guerre aux Anglois. Son dessein étoit d'entreprendre sur l'Isle d'Huiche, dont on croyoit la conquête facile, & par consequent celle de Portmouth qui étoit de telle importance à l'Angleterre, qu'elle eût offert pour la recouvrer non seulement Bologne, mais encore Calais, & tout ce qu'ils tenoient de la France. Et de fait Annebaut aprés avoir approché de l'Isle, envoya la Garde avec quatre Galeres pour en faire le tour, & pour découvrir s'il n'y avoit point de Vaisseaux ennemis entre l'Isle & la Ville de Portmouth. La

1545. Garde trouva soixante Vaisseaux Anglois, dont il ne se démêla qu'avec peine, & revint rendre compte de sa commission. Annebaut resolu de les attaquer, donna le signal du combat ; & s'avança avec toute sa Flotte vers les Ennemis, qui se défendirent à coups de canon jusqu'à ce que la crainte d'être investis les obligea de se retirer dans un lieu environné de bancs de sable, où il étoit impossible de les forcer parce qu'il n'y pouvoit entrer qu'un Vaisseau ou deux à la fois, encore faloit-il qu'ils fussent guidez par des Pilotes du Pays. Cependant les François ne pouvoient en seureté descendre en Angleterre, & laisser derriere la Flote Angloise : ce qui fit resoudre qu'on tâcheroit de la tirer hors de sa retraitte, par le moyen des Galeres qui l'abborderoient plus aisément que les Vaisseaux ronds. Et de fait les François s'étant divisez en trois corps, le premier sous Annebaut, le second sous Boutieres, & le troisiéme sous Curson, détacherent le Baron de la Garde & le Prieur de Capouë, qui prenant les Anglois dans la conjoncture que la Mer n'étoit agitée d'aucun vent, coulerent à fond leur vice-Amiral, dont l'équipage étoit de six cent personnes. Ils auroient traitté de mêmes le reste de la Flote Angloise, si le calme eût duré plus long-tems ; mais un vent de terre s'étant élevé, les Ramberges donnerent aisément la chasse aux Galeres, & les contraignirent de faire force de rames pour rejoindre leur Flote.

Annebaut ravy d'avoir ainsi tiré les Anglois

en pleine Mer, s'avança pour les charger, quoy que le vent leur fût plus favorable qu'à luy ; mais les Anglois resolus de ne rien hazarder, rentrerent dans le même lieu d'où ils étoient sortis. Annebaut n'esperant plus de les en tirer par le moyen de ses Galeres, s'avisa d'un autre expedient, qui fut de faire en même tems trois descentes en Angleterre, & de ravager autant de Pays qu'il luy seroit possible : supposant que le Roy Henry Huit qui étoit dans Portmouth pour animer sa Flote par sa presence, l'envoyeroit infailliblement au secours des siens, dans le dépit où il seroit de voir qu'on le vînt insulter jusques chez luy ; ou que les Anglois disposez à la revolte détesteroient la lâcheté de leur Souverain, s'il enduroit qu'ils fussent maltraittez à sa vûë, & luy feroient abandonner ses conquêtes de France en luy refusant l'argent necessaire pour les conserver. 1545.

Le Prieur de Capouë incommodé par l'Artillerie d'un Fort qui battoit impunément l'Escadre qu'il commandoit, mit pied à terre, emporta le Fort à la premiere attaque, le remplit du butin qu'il fit à l'entour ; & le ruïna, aprés avoir chargé ses Galeres des provisions qu'il y avoit amassées. Le Baron de la Garde, & Tais Colonel de l'Infanterie du Piémont, défirent un corps de soldats Anglois qui s'opposoit à leur descente, & ravagerent ensuite une Contrée entiere sans trouver de resistance. Marsay & Pierre Bon n'eurent pas si bon marché des Ennemis qui empêchoient leur débarquement, puisqu'ils y furent blessez ; mais ils

1545. ne laisserent pas d'executer ce qui leur étoit ordonné, & de mettre en feu toute la Côte qui leur avoit été marquée : ce qui donna courage aux François restez dans les Galeres, d'entrer quoy que sans Chef dans l'Isle d'Huiche, & d'en reduire la campagne en cendres.

Tous ces embrazemens ne suffirent pas neanmoins pour tirer la Flotte Angloise de la rade où elle étoit en seureté ; parce qu'elle voyoit que la Françoise n'ayant point de Port, seroit contrainte par le premier orage de retourner vers la Côte de Normandie. Annebaut jaloux de profiter du beau tems, assembla un Conseil extraordinaire où les Pilotes furent appellez, pour sçavoir si la Flotte Angloise étoit absolument hors d'atteinte ; & les Pilotes remontrerent que ce seroit une insigne temerité, que d'entreprendre de la forcer.

Le raisonnement qu'ils donnerent depuis par écrit[a] pour la décharge d'Annebaut, consistoit en ce que le Canal par où il étoit absolument necessaire d'aller aux Ennemis se trouvant fermé par deux de leurs Vaisseaux, outre les rochers & les bans de sable, il faudroit les en déloger : ce qui ne se pourroit sans aller à eux, ni par consequent sans attendre le vent & la courante.

[a] Dans la consultation d'Annebaut en 1545.

Aprés que l'un & l'autre seroient venus, si les Vaisseaux François qui entreroient les premiers dans le Canal étoient arrêtez par ceux des Ennemis, ou s'arrêtoient eux-mêmes à dessein de les combattre, ils seroient brisez par les autres Vaisseaux François que la courante porteroit sur eux,

eux, quelque soin de les retenir que prissent les Matelots. Si les Vaisseaux François avoient l'adresse d'accrocher ceux des Anglois, ils n'en courroient pas moins de risque, puisque les uns & les autres seroient également portez vers la terre ; & s'ils s'avisoient de jetter l'ancre pour éviter l'impetuosité de l'eau, elle romproit les cables, ou du moins elle tourneroit les Navires de sorte qu'ils montreroient la pouppe aux Anglois, au lieu de leur presenter la prouë ou le côté. 1545.

Annebaut avant que de suivre le sentiment des Pilotes, fit de nuit sonder le Canal par où il faloit aller aux Ennemis ; & l'on trouva qu'il n'étoit point droit, quoy qu'il semblât l'être ; & que les détours en étoient si difficiles & si dangereux, que tout ce qu'on pouvoit souhaitter de l'adresse des Matelots les plus experts, seroit d'y passer sans donner contre les écueils, supposé mêmes qu'ils ne trouvassent aucune resistance. Il restoit une question à examiner, s'il étoit à propos de s'emparer de l'Isle d'Huiche & de la fortifier, ou de ramener la Flotte devant Bologne, que le Maréchal de Biez assiegeoit par terre.

L'avis des plus experimentez fut qu'il faloit profiter de l'ardeur que témoignoient les soldats François, & ne pas donner au Roy le déplaisir d'avoir fait inutilement la prodigieuse dépense d'une telle Flote : Qu'on n'avoit encore rien executé qui fût digne d'un si grand appareil ; mais que la conquête & la conservation de l'Isle dont il s'agissoit étoient de telle importance, qu'el-

1545. les suffiroient pour sauver la reputation, & mêmes pour accroître la gloire de la Nation Françoise: Qu'en la gardant une Campagne on étoit assûré de prendre Portsmouth sans y mettre de siege, & par consequent d'entrer en possession du Port le plus commode de la Grande Bretagne: Que le Roy deviendroit ainsi Maître du Trajet d'Angleterre en Flandres, en Espagne, & en France, & reduiroit les Anglois à l'impossibilité de secourir ce qu'ils tenoient dans la Picardie: Que c'étoit leur fournir un pretexte continuel de revolte, que de les contraindre d'avoir toûjours sur pied deux Armées, l'une de mer, & l'autre de terre, pour empêcher les courses que la Garnison d'Huiche feroit dans les Provinces voisines; & qu'encore qu'il fût certain que la fortification de cette Isle coûteroit beaucoup aux François, il étoit pourtant aisé de montrer qu'ils épargneroient beaucoup en faisant cette dépense; parce qu'elle les exemteroit de celle des Forts qu'ils avoient dessein de construire devant Bologne, qui leur reviendroient à davantage.

Mais le Colonel Tais & l'Ingenieur Saint-Remy furent d'avis contraire, & remontrerent qu'il n'y avoit qu'un seul endroit dans l'Isle capable d'être fortifié: Que cet endroit étoit en demy cercle: Qu'il y faudroit élever deux Forts sur les deux pointes qui s'avançoient dans la mer, & tracer au milieu la principale Forteresse: Que six mille Pionniers ne viendroient point à bout d'un si grand ouvrage en moins de trois mois, & que la

Flotte de France seroit cependant obligée d'appuyer le travail par sa presence: autrement toute l'Angleterre persuadée de qu'elle importance il luy étoit d'empêcher les François de se loger dans l'Isle d'Huiche, accourroit pour la recouvrer: Que la premiere tourmente qui surviendroit dans ce long espace de tems, briseroit tous les Vaisseaux François, ou du moins les dissiperoit avec d'autant plus de facilité, qu'ils n'auroient aucun Port pour se refugier; & que quand par un bonheur sans exemple on éviteroit cet inconvenient, on seroit toûjours contraint de laisser dans l'Isle six mille hommes de pied, autant de Pionniers, & quelques Compagnies de Cavalerie avec des provisions suffisantes: ce qui ne se pourroit sans dégarnir tellement la Flotte [a], qu'elle ne seroit plus en état de resister à celle des Anglois, s'ils venoient l'attaquer. 1545.

[a] Dans l'Apologie d'Annebaut en 1545.

Il faut avoüer que ces raisons avoient beaucoup de force; mais outre que l'affaire étoit desormais réduite à tel point, qu'Annebaut ne pouvoit se dispenser honnêtement d'exposer quelque chose au hazard, il avoit assez de soldats & de Pionniers pour les employer à mettre en défense l'Isle d'Huiche; puisqu'en retournant aprés vers les Côtes de France, il jetta dans les Forts que l'on bâtissoit au tour de Bologne quatre mille soldats, & pareil nombre de Pionniers, sans dégarnir sa Flote. Il pouvoit encore leur laisser pour six semaines de vivres, & cependant ils en auroient recouvré d'autres par leurs continuelles courses dans l'An-

1545. gleterre : outre que les François ayant tant de Vaisseaux, eussent infailliblement trouvé l'occasion d'en faire passer quelqu'un chargé de provisions dans l'Isle d'Huiche, quelques precautions au contraire qu'eussent apporté les Anglois ; principalement lors que la mer irritée eût obligé ceux-cy d'écarter leurs Ramberges l'une de l'autre, de crainte qu'elles ne se choquassent.

Quoy qu'il en soit Annebaut ramena sa Flote devant Bologne : Laissa dans le Fort d'Outreau les soldats & les Pionniers dont on a déja parlé : passa quelques beaux jours à se raffraichir ; & se remit en mer où la tempête l'accüeillit aussi-tôt, & le rejetta malgré l'experience de ses Matelots vers les Côtes d'Angleterre. Il y fut pendant les douze ou quinze jours que dura le mauvais tems, dans le plus grand danger qu'il eût couru de sa vie ; parce que la Flotte Angloise qui étoit alors de cent gros Navires, & avoit tous les Ports d'Angleterre pour retraitte, ne perdit point de vûë les Vaisseaux François, attendant que l'orage les eût dissipez pour profiter de leurs dépoüilles. L'adresse des Pilotes François fut telle, qu'Annebaut se maintint toûjours dans quelque sorte d'ordre ; ce qui l'empêcha d'être attaqué. Il fut contraint au retour du calme de tourner ses voiles du côté de France, pour reparer le dommage de ses Vaisseaux, & de presenter par consequent la bataille aux Anglois qui se trouverent sur sa route. Ils la refuserent sagement, de peur de s'exposer au danger qui leur étoit inevitable s'ils

l'euſſent perduë, leur Royaume devant être la proye des vainqueurs parce qu'il n'y avoit point de Places fortes : au lieu que les François ne hazardoient que leur Flote, l'Armée de terre qu'ils avoient devant Bologne étant plus que ſuffiſante pour arrêter les progrés des Anglois s'ils euſſent eu l'avantage. Delà vint qu'Annebaut paſſa ſans obſtacle, & ramena ſes Navires au Havre de Grace ſans avoir rien executé de fort remarquable. 1545.

Le Maréchal de Biez ne fut pas plus heureux dans la Picardie, où il commandoit l'autre partie des forces de François Premier. Elles conſiſtoient en douze mille Lances, huit cent Chevaux legers, douze mille hommes de pied François, autant d'Alemans, ſix mille Italiens, & quatre mille Legionaires de Picardie. [a] Ce formidable corps pouvoit aiſément forcer Bologne, quelque puiſſante qu'en fût la Garniſon, s'il l'eût attaquée dans les formes : mais le Maréchal avoit un défaut qui luy étoit commun avec la plûpart de ceux, qui s'étoient élevez de la Charge de ſimple Capitaine de Cavalerie à celle de General d'Armée. Il ſe connoiſſoit admirablement en la guerre de campagne, & n'entendoit rien aux ſieges : ce qui l'avoit obligé de donner de gros appointemens à un Ingenieur Italien nommé Antoine Melloni, ſur lequel il ſe repoſoit du ſoin des travaux qu'il faloit faire devant Bologne.

[a] Dans les cauſes de la diſgrace de ce Maréchal.

Cet étranger extraordinairement rafiné, mais ignorant dans la profeſſion dont il ſe mêloit, avoit conſideré l'entrepriſe de Bologne comme

1545. une occasion qui pouvoit l'enrichir, si elle étoit bien ménagée; & parce qu'il faloit pour cela que le siege durât, il avoit persuadé au Maréchal que son interêt n'étoit pas de prendre Bologne de vive force, parce qu'il n'auroit ainsi que durant peu de jours l'honneur de commander à cinq ou six Princes du Sang qui étoient à l'Armée, & à l'élite de la Noblesse Françoise: au lieu qu'en tirant la guerre en longueur, il conserveroit le Generalat au moins pour deux campagnes; & se rendroit si considerable en s'assurant par un blocus de la prise de Bologne, qu'il n'y auroit point en France de dignité où le Roy ne crût être obligé de l'élever pour recompense de ses services. Le Maréchal abusé par ce fourbe, employa tout le credit qu'il avoit en Cour pour faire changer la resolution d'attaquer Bologne, en celle de l'affamer; & fut assez malheureux, comme on verra dans le Livre suivant, pour en venir à bout.

Fin du onziéme Livre.

ARGUMENT
DU DOUZIÉME LIVRE.

FRANCOIS PREMIER pour avoir ajoûté trop de foy à un Ingenieur Italien qui avoit surpris l'Amiral d'Annebaut, perd l'occasion de recouvrer Bologne par la voye des armes, & conclut avec les Anglois un Traitté qui les obligeoit à rendre dans huit ans cette Place pour de l'argent. Il conçoit quelques esperances de rétablir sa Domination dans l'Italie, par la Conjuration que forme le Comte de Fiesque sur la Ville de Genes. Mais ce Comte se noye en executant son entreprise; & les autres Conjurez aprés l'avoir perdu se conduisent si mal, qu'ils tombent presque tous entre les mains de leurs Ennemis. L'Empereur attaque la Ligue de Smalcalde, & le Cardinal de Tournon empéche le Roy de l'assister directement. Sa Majesté ne laisse pas neanmoins de prendre des mesures sur ce sujet avec le Roy d'Angleterre: mais Henry meurt trop tôt; & la Ligue n'ayant rien reçu des Anglois, & n'étant assistée que de cent mille écus que François luy avoit fait tenir par la voye de quelques Marchands, succombe en-

tierement sous la puissance de l'Empereur. François tâche de passer le chagrin de sa derniere maladie en visitant sa Frontiere, & en y ordonnant de nouvelles fortifications : mais en changeant de lieu il ne trouve point de soulagement, & meurt à Rambouillet.

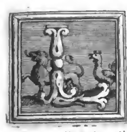
FRANÇOIS



FRANÇOIS PREMIER.

LIVRE DOUZIÉME.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus remarquable sous son Regne, durant une partie de l'année mil cinq cens quarante-cinq, l'année entiere 1546, & partie de l'année 1547.



E projet de reduire Bologne sans rien hazarder auroit infailliblement reüssi, si le Maréchal de Biez l'eût executé sur le plan que le Conseil de François Premier en avoitdressé. Il consistoit à bâtir un Fort vis-à-vis de la Tour d'Ordre, à l'autre pointe de terre que la Mer 1545.

1545. coupoit pour former le Havre. Ce Fort n'auroit pas plûtôt été construit, que la Tour & le Havre fussent devenus inutiles aux Anglois ; puisque leurs Vaisseaux n'auroient pû aborder, ni par consequent secourir la Place par Mer ; & l'Armée Françoise se logeant en même tems au Mont Lambert, eût serré Bologne du côté de Calais, & empêché qu'il n'y entrât rien par terre : mais l'Ingenieur Melloni auroit couru trop de risque en travaillant à ce dessein, qui l'auroit exposé à toutes les insultes des Garnisons de Bologne & de la Tour d'Ordre jusqu'à ce que son ouvrage eût été mis en état de défense.

Il examina devant le Maréchal & ses principaux Officiers le projet de la Cour, & il y trouva deux inconveniens qu'il disoit être insurmontables : l'un qu'il n'y avoit point d'eau douce ; & l'autre que les vents marins y regnoient avec tant de violence, qu'ils empêcheroient les gens de guerre d'y faire leurs fonctions. Le Maréchal & les Officiers qui n'avoient aucune lumiere des Mathematiques, répondirent à Melloni qu'il traçât donc le Fort au lieu qu'il jugeroit le plus convenable ; & Melloni choisit un endroit appellé Outreau vis-à-vis de la basse Bologne, assez bien situé, mais trop éloigné du Port pour en disputer l'entrée aux Vaisseaux.

Cette faute ne fut pas la seule, ni même la plus grande de Melloni ; puisque pour hâter le travail il ne donna que quarante pieds de largeur & dix-huit de profondeur aux fossez des Boulevarts

& des Courtines : esperant de faire sur le derriere des mêmes fossez des remparts en forme de parapets, qui suffiroient aux François pour se couvrir, parce que le Fort n'étoit commandé d'aucune éminence. Mais aprés que les fossez eurent été creusez, & la terre jettée au dedans [a] pour servir à ces parapets, lors qu'on s'imaginoit qu'il ne faloit plus que du gazon & des fascines pour la lier & la soûtenir, Melloni s'apperçut qu'il avoit mal pris ses mesures, en ce qu'il n'avoit point eu d'égard au talus des boulevarts. Et de fait quand on eut pris sur la largeur du haut ce qui étoit necessaire à la proportion du même talus, les boulevarts parurent si étroits, qu'on ne pouvoit mettre dessus aucune Piece d'Artillerie; & le dedans du Fort se trouva tellement serré, qu'on ny pouvoit loger cinq cent hommes. Il falut donc remplir les fossez ; & comme la terre étoit moüillée, on coupa pour la soûtenir tous les chênes de la Forêt d'Ardelot : ainsi l'on fut obligé de commencer un nouveau travail; au lieu de celuy où l'Armée Françoise avoit déja perdu plus de deux mois. 1543.

[a] Dans le procez du Maréchal de Biez.

Le Roy qui vouloit l'occuper ailleurs s'impatientant de la longueur de l'ouvrage, envoya Martin du Bellay pour en découvrir la cause. Du Bellay reconnut la faute de l'Ingenieur : la fit observer au Maréchal; & tâcha de luy persuader ensuite d'agir contre Bologne de vive force, ou de mener l'Armée Françoise dans le Comté d'Oye. Le Maréchal n'écouta ni l'une ni l'autre de ces

1545. propositions, sous pretexte que ses Espions luy avoient rapporté que Bologne étoit affamée, & que les Anglois se preparoient à Calais pour en faire lever le siege.

Cependant il n'y avoit aucune apparence, ni que les assiegez fussent reduits à l'extremité, puisqu'ils recevoient tous les jours par mer des raffraîchissemens, ni que les Anglois hazardassent une bataille par terre pour jetter des vivres dans Bologne, où un Navire en portoit beaucoup davantage que n'eussent fait mille chariots. Le Maréchal ne laissa pas neanmoins d'attendre que son Fort fût achevé; & de s'aller camper ensuite sur le Mont Lambert, où il consuma le reste de la campagne: ce qui donna sujet au Roy de luy reprocher qu'il avoit sacrifié les interêts de l'Etat à la passion de faire durer plus long-tems son employ, vû principalement que sur le bruit qui s'étoit répandu d'une bataille, toute la jeune Noblesse du Royaume étoit accouruë au Mont Lambert. Mais comme Sa Majesté cherchoit à se consoler du mal-entendu qui l'avoit empêchée de recouvrer Bologne, elle reçut une affliction qui luy fut d'autant plus sensible, qu'elle s'y attendoit moins.

On a déja veu que le Duc d'Orleans agissoit bien plus souvent par caprice que par raison. Le plaisir de la chasse avoit arrêté la Cour dans l'Abbaye de Fermontier située entre Abbeville & Montreüil; & ce jeune Prince ne se trouvant pas assez bien dans l'appartement qui luy avoit

été marqué, en prit un que le Maréchal des Logis avoit laissé vuide, parce que les Religieux l'avoient averti qu'il y étoit mort de peste deux ou trois personnes. On representa le danger au Duc, mais ce fut inutilement. Il repartit que jamais fils de France n'étoit mort de peste; & s'exposa temairement ensuite à servir luy-même d'exemple d'une chose, dont il pretendoit qu'il n'y en eût point. Dieu qui ne veut point être tenté, permit qu'il fût incontinent frappé du mal qu'il bravoit, & qu'il payât de sa vie la faute qu'il venoit de commettre. [a] 1545.

[a] Dans la Relation de la mort de ce Prince en 1545.

Personne ne profita de sa perte que l'Empereur, qu'elle tira d'une étrange extremité. Le tems étoit arrivé qu'il devoit donner à ce Prince sa fille avec les Pays-bas, ou sa Niéce avec le Duché de Milan, à moins que de passer pour un imposteur ou pour un infidele. Il n'y avoit plus de pretexte pour éluder l'execution du Traité de Crespy; & tous les Princes de l'Europe qui en étoient garans, se seroient infailliblement declarez pour la France si on luy eût manqué de parole. Cette considera-tion augmenta la douleur du Roy, qui avoit d'ailleurs plus de tendresse pour le Duc d'Orleans que pour le Dauphin, à cause que le Duc luy ressembloit mieux d'humeur & de visage; & que le Dauphin étoit de temperament & d'inclinations contraires, comme étant le portrait au naturel de Loüis douze son ayeul maternel.

Sa Majesté n'ayant plus rien à pretendre hors de son Etat, s'attacha davantage à recouvrer ce

1545. que les Anglois luy en avoient ôté, & manda au Maréchal de Biez de presser Bologne: ce qu'il ne pouvoit faire, son fort n'étant point encore achevé, que par de continuelles escarmouches, dont la plus remarquable fut celle où le jeune Prince de la plus belle esperance qui fût alors, reçût la plus dangereuse blessure que personne ait jamais eüe sans mourir. François de Lorraine Prince de Joinville fils aîné du Duc de Guise, étoit spectateur d'un combat qui avoit commencé avec assez de vigueur de part & d'autre: mais enfin les François étoient sur le point de succomber, parce qu'une nouvelle troupe d'Anglois les venoit charger par le flanc, lors que le Prince de Joinville se mit en devoir de l'arrêter, supposant que plusieurs Gentilshommes qui étoient prés de sa personne ne l'abbandonneroient point. Mais il se trompa dans sa conjecture, soit que l'excés de son courage l'eût porté trop loin, ou que ses amis ne se piquassent pas d'autant de generosité que luy. Les Anglois le voyant peu suivi l'environnerent, & luy donnerent occasion d'exercer sa valeur, jusqu'à ce que leur Commandant ennuyé de sa trop longue resistance, luy porta un coup de lance dans la visiere qui passa entre le nez & l'œil, & entra environ demi-pied dans la tête.

Le Prince ne perdit ni les arçons ni la connoissance, dont bien luy prit; car s'il fût tombé, les gens de pied Anglois qui ne donnoient & ne demandoient point de quartier, eussent infailliblement achevé de le tuer. Il se developa d'eux; & retourna

dans sa tente, où les principaux Chirurgiens appellez, jugerent qu'il expireroit entre leurs mains lors qu'ils se mettroient en devoir de tirer le tronçon qui luy étoit resté dans la tête : l'effort dont il faloit user devant être d'autant plus rude & plus difficile à supporter, qu'outre le fer de la lance qui étoit à trois quarrez, & avoit une paume de long, la doüille & deux doigts du bois étoient entrez dans la tête : mais ils trouverent un sujet à l'épreuve de la plus vive douleur. 1545.

Le Prince endura l'operation avec la même fermeté, que si on ne luy eût tiré qu'un cheveu; & se laissa porter en litiere à Pequigny, où il demeura trois jours sans donner aucune esperance de guerison. Mais les simptomes parurent favorables au commencement du cinquiéme ; & la nature fit des efforts si extraordinaires pour se rétablir, qu'il ne resta dans la suite du tems au Prince, que les marques glorieuses de cette étonnante blessure. Il est à croire que Dieu le reserva pour conserver la Religion Catholique dans sa patrie.

Outre les huit mille Soldats choisis dont la garnison de Bologne étoit composée, les Anglois attendoient quatre mille chevaux & dix mille hommes de pied qui leur venoient d'Alemagne. Leur dessein étoit aprés l'arrivée de ces Troupes de faire un effort general pour se delivrer du blocus des François, s'ils en trouvoient l'occasion; & s'ils ne la trouvoient pas de mettre leurs Alemans en quartier d'hyver dans le Comté d'Oye, & aux environs, & de reduire par là les François à la necessité d'entrete-

1545. nir leur Armée durant tout l'hyver dans le poste où elle étoit, ce qui l'auroit infailliblement ruïnée ; ou de laisser perdre leur Fort d'Outreau, qu'ils n'eussent pû conserver en se retirant.

On apporta deux precautions pour éviter ces inconveniens ; l'une de renforcer le Duc de Guise Gouverneur de Champagne d'un camp volant que luy mena le Prince de Melphe, afin qu'il se trouvât en état de disputer le passage aux Alemans s'ils tâchoient de penetrer par son gouvernement dans la Picardie ; l'autre fut d'envoyer faire le dégât dans le Comté d'Oye, afin que si les mêmes Alemans passoient sur le ventre au Duc de Guise & au Prince de Melphe, les Anglois n'ayant plus de quartier d'hyver à leur donner, fussent contrains de les licentier.

La derniere des deux precautions fut la premiere executée, & la situation avantageuse du Comté d'Oye ne le garantit pas du pillage. C'étoit une contrée de quatre lieües de longueur, & de trois de largeur, marécageuse & fertile en herbes, qui s'étendoit du côté de la Mer entre Calais & Gravelines, & du côté de Picardie depuis la Ville de Guisnes jusqu'à celle d'Ardres. Le Château de Hames en défendoit l'entrée du côté du Bolonnois ; & ce qui n'étoit point environné de la Mer, étoit fermé par une circonvalation garnie de Forts & de Redoutes. Le Maréchal de Biez aprés avoir fait reconnoître ces retranchemens, laissa dans le Fort d'Outreau Thibault de Rohault Seigneur de Riou avec une garnison suffisante ; & tirant de dessus le

mont

mont Lambert ses meilleures Troupes, en forma un camp volant capable d'executer les entreprises les plus hardies. Il en donna l'avant-garde à Brissac, avec ordre de forcer l'entrée du côté d'Oye. Brissac a fit mettre pied à terre à la Cavalerie legere; qui soûtint avec tant de vigueur les bandes du Piémont destinées à livrer la premiere attaque, que les retranchemens des Anglois furent pris, & leur principal fort emporté. 1545.

a Dans l'expedition de Brissac en 1545.

Cette action qui devoit passer pour un prodige de valeur, demeura presque inutile par la negligence du Maréchal. Il sçavoit que la Terre d'Oye étoit entrecoupée de fossez, que les habitans avoient creusez pour dessecher le reste de la contrée; & que par consequent il ne serviroit de rien d'avoir forcé la circonvallation, si l'on n'avoit fait provision de ponts portatifs qui se dresseroient à tous momens pour le passage des Troupes & de l'Artillerie. Cependant il ne s'en trouva point lors qu'il fut question de commencer le dégât; & les François auroient esté contrains de s'en retourner aussi-tôt, si le cadet de Mailly qui commandoit l'Artillerie ne se fût avisé d'employer les materiaux du Fort qu'on venoit d'emporter, à combler l'endroit du Canal le plus proche; & à le rendre si solide, que le Canon passa dessus pendant que d'un autre côté les Troupes traversoient à la nage le même Canal, & que les Cavaliers menoient leurs Chevaux par la bride.

Les garnisons de Calais & de Guines averties de l'attaque du Fort, avoient envoyé pour le def-

1545. fendre deux mille hommes que l'avant-garde des François rencontra, & passa au fil de l'épée. Ils n'avoient pas beaucoup de chemin à faire pour se retirer, parce que les Anglois avoient fortifié regulierement un gros bourg appellé Marc au milieu de la terre d'Oye : mais Brissac ne leur donna pas le tems de s'y jetter. Il les contraignit de tourner visage ; & les prenant en flanc dans le même-tems que les bandes du Piémont les choquoient de front, les defit si absolument qu'il ne s'en sauva que cinq ou six.

Aprés ce combat rien ne s'opposa plus au dégât, & les François pillerent & mirent en cendres tous les villages jusqu'au bourg de Marc. Mais la nuit les surprit sur le point qu'ils alloient y donner l'assaut ; & la pluye qui tomba tant qu'il dura, les reduisant à l'impossibilité d'avancer & de traîner leur Artillerie faute de Ponts, les contraignit de laisser imparfaite l'execution du dessein qu'ils avoient si heureusement commencé. Les Assiegez dans Bologne ne s'étoient point endormis durant cette marche ; & leurs espions les ayant informez que le Maréchal de Biez avoit tiré du mont Lambert l'élite de son Armée, ils s'étoient proposez de se délivrer du siege en surprenant le fort d'Outreau : ce qui leur étoit d'autant plus facile, que le Fort n'étoit point encore achevé, y ayant des endroits ouverts, & d'autres par où l'on pouvoit monter avec des échelles. Ils sortirent de la basse Bologne au nombre de sept à huit mille ; & prenant le tems que la Mer

s'étoit retirée, ils attaquerent le Fort avec toute l'impetuosité & l'adresse que l'on devoit attendre d'un Corps si considerable de vieux Soldats. 1545.

Riou Gouverneur du Fort avoit d'abord preveu ce qui luy devoit arriver; & comme il n'appercevoit que trop l'ignorance de l'Ingenieur Melloni, & les deffauts du Fort, il se doutoit bien que les Anglois ne luy donneroient pas le loisir de le reparer. Il avoit besoin que tous ses Soldats fussent prêts de combattre les Anglois, au moment qu'ils se presenteroient pour l'attaquer; & supposant que ces Ennemis experimentez en l'art militaire au point qu'ils l'étoient, n'auroient garde de livrer l'assaut en plein jour, il passoit toutes les nuits sous les Armes avec la meilleure partie de sa garnison, & n'en reservoit qu'un petit nombre pour les factions qui se devoient faire durant le jour: ainsi les Anglois trouverent presque la même resistance, que s'ils eussent envoyé donner avis de leur dessein. Tous ceux de la garnison de Bologne qui descendirent dans les fossez, se glisserent par les ouvertures, ou monterent sur les remparts, furent tuez sans exception; & le reste intimidé par la mort des plus braves, se retira avec une precipitation dont le souvenir empêcha toûjours depuis les Anglois de livrer au Fort une seconde attaque.

Le Roy d'Angleterre étoit retenu dans son Isle par l'Armée des Ecossois, & par les Troupes de Mongommery. Il ne pouvoit aller en personne au secours de Bologne; & n'avoit plus d'autre esperan-

1545. ce qu'en l'armée d'Alemagne, que ses Commissaires avoient levée avec une extreme dépense, parce que l'Empereur assembloit des Troupes de toutes parts; & les Protestans de l'Empire qui se défioient que c'étoit pour leur faire la guerre, ne permettoient point qu'on battît le tambour dans leurs Etats, afin qu'ils pussent trouver plus aisément des gens de guerre lors qu'ils en auroient besoin. Ainsi les Commissaires Anglois n'avoient que ceux qui se déroboient ou qui desertoient leur Pays de crainte d'être punis, & les uns & les autres leur coûtoient au double.

[a] Dans les causes du débandement de l'Armée Angloise en 1545.

Mais enfin comme il n'y avoit point alors de Prince dont le thresor fût mieux garni que celuy de Henry Huit, ni de liberalité qui égalât la sienne lors qu'il avoit interêt de donner; l'Alemagne étoit si peuplée, & le pillage de la France que les Commissaires d'Angleterre promettoient fut une si puissante amorce, qu'ils engagerent les meilleurs Soldats à servir leur maître, & leverent le nombre d'hommes qui leur étoit ordonné. Ils les menerent sans obstacle jusqu'à Fleurines petite Ville du Liege, où l'Empereur leur fit défendre de passer par les Pays-Bas, soit qu'il eût crainte qu'ils ne les pillassent, ou qu'il n'osât irriter les François dans la guerre qu'il alloit entreprendre contre la Ligue de Smalchalde. Les Alemans furent d'autant plus surpris de se voir arrêtez tout court, qu'ils s'étoient imaginez que Sa Majesté Imperiale seroit ravie qu'ils portassent les armes contre les François sans son consentement. Ils ne

pouvoient s'ouvrir un chemin par force, à cause qu'il y avoit une Armée dans les Pays-Bas plus forte que la leur ; & quand ils l'eussent vaincuë, il leur auroit encore falu en approchant des frontieres de France combattre le Duc de Guise qui leur en disputeroit infailliblement l'entrée, & les prendroit à son avantage ; ou s'il n'en trouvoit l'occasion, il les observeroit de si prés en leur coupant les vivres, qu'il leur seroit également impossible de subsister en corps d'Armée sans mourir tous de faim, & de se diviser sans être taillez en pieces. 1545.

Ces considerations leur firent prendre la resolution de se débander, & ils n'en chercherent pas long-tems le pretexte. Il se presenta de luy-même le propre jour qu'ils devoient faire montre; parce que les Commissaires Anglois n'ayant pas touché dans la Ville de Liege si-tôt qu'ils esperoient les sommes portées par leurs Lettres d'échange, prierent les Officiers de l'Armée de leur accorder quelques jours de delay. Les Officiers aprés avoir pris leurs mesures avec les simples soldats, répondirent qu'ils ne pouvoient. Ils déchirerent leurs Enseignes sans observer d'autre formalité ; & s'en retournerent menans prisonniers avec eux les Commissaires Anglois, pour seureté de ce qui leur étoit dû.

Ainsi Henry Huit ne put violer impunément la maxime de ses Predecesseurs, qui consistoit à n'avoir point d'Armée toute composée d'Etrangers mercenaires. Il fut plus heureux dans une

1545. course que le jeune Tavanes depuis Maréchal de France, & le brave Comte de Dampierre, firent jusqu'aux portes de Calais. Dampierre élevé prés du Dauphin en qualité d'Enfant d'honneur, étoit devenu son Favory. Il ne manquoit d'aucune des qualitez exterieures qui servent à donner de l'agréement: mais par mal-heur pour luy, il possedoit aussi celles qui pouvoient l'introduire & le maintenir un jour dans le Ministere. Il ne les cacha pas si bien, quoy qu'il fût d'ailleurs assez composé, que la grande Senéchalle de Normandie Maîtresse de son Maître ne les découvrît; & comme elle prenoit déja de secrettes mesures pour gouverner absolument le Dauphin lors qu'il seroit parvenu à la Couronne, elle usa de tant d'artifices pour ruiner Dampierre dans son esprit, qu'elle fit degenerer l'inclination de ce jeune Prince pour son Favory en une aversion si forte, qu'elle passoit jusqu'au mépris.

Dampierre dont l'humeur ambitieuse n'étoit point à l'épreuve de ce changement, acheva l'ouvrage que la Senéchalle avoit commencé, & contribua volontairement à sa propre disgrace. Il s'absenta de la Cour; & ce ne fut pas tant par une juste compassion de son mal-heur, que par une jalousie invincible contre la personne qui l'avoit procuré, que la Duchesse d'Etampes luy fit donner le Gouvernement d'Ardres. Il n'y fut pas plûtôt étably, qu'il vêcut en homme à qui la vie étoit insupportable. Il la prodigua tant de fois, qu'enfin il obtint ce qu'il souhaittoit, en

executant une entreprise concertée avec son amy Tavanes Capitaine des Hommes-d'armes du Dauphin. Leur dessein n'étoit que de faire le coup de pistolet à la premiere barriere de Calais: cependant peu s'en falut qu'ils n'insultassent une si forte Place. Ils emporterent la barriere: Ils en poursuivirent la garde jusqu'à la porte de la Ville qui en étoit la plus proche, & quelques-uns d'eux y entrerent avec les fuyards. Mais les Anglois à qui la nouveauté de l'action avoit d'abord donné de la terreur, s'étant reconnus & voyant le petit nombre des François, les repousserent, se mirent à leurs trousses, & tuerent Dampierre qui combattoit à la queuë de sa Cavalerie, à dessein de remporter le principal honneur de la retraitte. 1545.

Le refus que l'Empereur avoit fait de si bonne grace, de donner passage à l'Armée d'Angleterre pour entrer en France, persuada le Roy qu'il pourroit tirer de ce Prince une confirmation nouvelle du Traitté de Crépy, qu'il n'étoit plus obligé d'accomplir depuis la mort du Duc d'Orleans: mais la personne dont on usa pour renoüer cette negotiation, n'y pouvoit être plus mal propre. La France avoit jetté les yeux sur Grignan Gentilhomme sorty d'une des plus illustres Maisons de Provence, mais qui avoit à l'égard de son employ un peché d'origine, s'il est icy permis d'user de ce terme. Il étoit sorty de la fille unique du fameux Campobasso, qui avoit trahy & livré le dernier Duc de Bourgogne à ses ennemis devant Nancy.

1545. Charles-Quint avoit plus profité de cette perfidie qu'aucun autre, puisqu'elle avoit fait entrer dans sa Maison la succession de ce Duc, qui étoit la plus riche de la Chrêtienté, par le mariage de l'heritiere de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche Ayeul paternel de Sa Majesté Imperiale. Mais la loy de bienseance qui la dispensoit de traitter familiairement avec un Ministre descendu du meurtrier de son Bisayeul, obligeoit le Roy de jetter les yeux sur un autre Ambassadeur que Grignan. Cependant on n'avoit pas pris garde à cette raison, ou l'on n'y avoit point eu d'égard, & l'Empereur non plus ne s'étoit pas dabord formalisé qu'on luy envoyât Grignan; soit que la genealogie de ce Seigneur ne luy fût point alors assez connuë; ou que la prudence politique luy suggerât de l'accepter, afin d'avoir un pretexte plausible de s'en défaire quand il le presseroit trop de conclure un nouveau Traité.

Ainsi Grignan aprés avoir fait la fonction d'Ambassadeur Extraordinaire à la Cour de l'Empereur, y étoit demeuré en qualité d'Ordinaire; & se voyoit mêmes traitté plus favorablement qu'il n'avoit esperé, parce que l'Empereur s'étoit mis à le flater dans le besoin qu'il pensoit avoir de luy. Sa Majesté Imperiale alloit tenir une Diette à Vormes où elle pretendoit intimider les Protestans, en leur faisant voir qu'elle vivoit en si bonne intelligence avec le Roy de France, que ce Prince bien loin de les assister,

comme

comme ils s'y attendoient, avoit envoyé & tenoit auprés d'elle un de ses principaux Ministres intime amy de la Duchesse d'Etampes. Et de fait Grignan charmé par les feintes caresses de Charles-Quint, avoit écrit au Roy qu'il esperoit obtenir toutes choses de l'Empereur, pourvû que Sa Majesté Tres-Chrêtienne luy permît de l'accompagner à la Diette. 1545.

Le Roy qui croyoit trop aisément ce qu'il souhaittoit, envoya à Grignan [a] une instruction qui luy prescrivoit la maniere dont il devoit user pour obliger les Protestans d'assister au Concile de Trente, & c'étoit en cela que consistoit le plus grand service que la France pouvoit alors rendre à l'Empereur. Mais on ne s'étoit point avisé que Grignan n'avoit point du tout étudié; & qu'il feroit par consequent une ridicule figure à la Diette, où l'on ne parleroit que la Langue Latine qu'il n'entendoit pas. Et de fait aprés l'ouverture de la Diette lors que l'Empereur proposa la necessité d'armer puissamment contre les Turcs, les Protestans declarerent qu'ils n'y contribueroient rien jusqu'à ce qu'on les eût introduits dans la Chambre de Spire, & qu'on eût assemblé un autre Concile que celuy de Trente qu'ils ne pouvoient reconnoître pour legitime, parce que l'Evêque de Rome qui étoit leur partie y presidoit en qualité de Juge. L'Empereur fit signe à Grignan de parler, dans la pensée qu'il s'y étoit preparé : mais il fut extraordinairement surpris de le voir réduit à s'expliquer par la bouche

[a] Dans la negotiation de Grignan en 1545.

1545. d'un Interprete. L'abregé du diſcours que Grignan fit reciter eſt: Que la Chrêtienté pouvoit tirer de grands avantages de la reconciliation de l'Empereur & du Roy Tres-Chrêtien, en ſuivant l'exemple de ces deux grands Princes qui avoient ſi genereuſement ſacrifié leurs interêts au bien public : Que le Concile étoit le ſeul remede capable d'appaiſer le plus grand de leurs differends, qui regardoit la Religion, & que la France prendroit un ſoin particulier que tout s'y paſsât dans l'ordre : Mais que tous les autres Peuples de l'Europe ayant reconnu celuy de Trente pour legitime, il n'étoit pas juſte que les Alemans refuſaſſent de s'y ſoûmettre ; & que s'il reſtoit au Roy Tres-Chrêtien quelque peu de creance dans leurs eſprits, il les conjuroit de ne pas retarder par une obſtination à contre-tems la paix de l'Europe, & le recouvrement de la Hongrie.

La conduite de Grignan ſurprit extraordinairement la Diette, & ne fut approuvée de perſonne. Elle ſcandaliſa les Proteſtans qui pretendoient que la France dût appuyer les exceptions qu'ils avoient publiées contre le Concile ; & l'Empereur pretendit que la France n'avoit point aſſez preſſé les Proteſtans, puiſqu'elle n'avoit pas ajoûté les menaces aux prieres. Ainſi Grignan ne tira point de fruit de ſa negotiation ; & fut obligé d'écrire à ſon Maître qu'il faloit une Ambaſſade nouvelle pour arracher de l'Empereur une declaration nette & preciſe de ſa volonté, ſur les articles qui n'étoient point executez du Traitté de Creſpy.

Le Roy d'autant plus impatient de sortir d'affaire qu'il sentoit approcher sa fin, jetta les yeux sur le Chancelier Olivier & sur l'Amiral d'Annebaut. Il leur commanda d'aller attendre l'Empereur sur le chemin d'Anvers, & de ne le pas quitter jusqu'à ce qu'il les eût assurez d'une rupture ou d'un renouvellement de paix. Le Chancelier & l'Amiral trouverent la Cour Imperiale à Bruges, où l'on differa de les expedier quelques efforts qu'ils fissent; parce que l'Empereur avoit interêt de tenir la France en haleine jusqu'aprés son voyage d'Anvers, où il alloit pour engager les Marchands à luy fournir l'argent necessaire à la guerre d'Alemagne. S'il les y disposoit, il ne garderoit plus de mesures avec François Premier; mais s'il trouvoit leurs bourses fermées, il amuseroit encore Sa Majesté Tres-Chrêtienne pour l'empêcher d'appuyer la Ligue de Smalchalde qu'il vouloit ébranler. 1545.

Les Ambassadeurs Extraordinaires de France furent donc contraints de se morfondre dans Anvers, jusqu'à ce que l'Empereur eût obtenu la moitié des sommes qu'il demandoit. Car ce Prince n'esperant pas d'en tirer davantage; & n'ayant ni reüssi ni manqué dans son projet, persevera dans ses équivoques, & se contenta de dire pour toute réponse au Chancelier & à l'Amiral de France, qu'il n'avoit pas dessein de recommencer la guerre: mais que si on la luy faisoit, il étoit en état de la soûtenir.

Cette repartie eut plus d'effet sur l'esprit du

1545. Roy, que n'en avoient eu toutes les démarches de l'Empereur depuis vingt ans ; puisqu'elle fit enfin comprendre à Sa Majesté Tres-Chrêtienne qu'on n'avoit negotié avec elle durant un si long tems que pour l'amuser, & qu'elle ne recouvreroit jamais autrement que par la force le Duché de Milan. Le dépit d'avoir été la dupe de son adversaire l'auroit engagée à proteger les Confederez de Smalchalde, outre l'interêt qu'elle avoit de prevenir la ruïne de ses derniers Alliez que l'Empereur menaçoit d'opprimer aprés luy avoir débauché les autres ; si le Cardinal de Tournon qui étoit alors la plus forte tête du Conseil de France, ne s'y fût opposé. Cependant la France venoit de recevoir des mêmes Confederez un nouveau témoignage d'affection, qui suffisoit quand il auroit été seul, pour la piquer de generosité ; & pour l'exciter à s'acquitter par reconnoissance envers les autres, de ce qu'elle se devoit absolument à elle-même.

Le Duc de Brunsvic avoit été mis au Ban de l'Empîre dans les formes accoûtumées, & par consequent son Etat étoit en sequestre. Il avoit pourtant obtenu que son procez seroit revû ; mais ce n'avoit été qu'à condition qu'il n'innoveroit rien en attendant. Il y avoit apparence que l'Empereur le rétabliroit, quand ce ne seroit que pour s'en faire un amy contre les Protestans dont la ruïne étoit resoluë ; & Brunsvic pour mieux persuader qu'il vouloit attendre en paix la revision de son affaire, s'étoit mis publiquement au service de la France, & avoit reçu de l'argent du

Roy Tres-Chrêtien pour lever une Armée capable de s'opposer à celle qui devoit entrer en Champagne pour les Anglois : mais au lieu d'employer cette Armée suivant l'intention de la France, il luy avoit fait prendre la route de son Etat, qu'il avoit ainsi recouvrez par une double perfidie. 1545.

Le Langrave de Hesse General de la Ligue de Smalchalde, interessé dans la revolution arrivée au Duché de Brunsvic ; & persuadé qu'il ne pouvoit obliger plus sensiblement le Roy Tres-Chrêtien qu'en le vengeant de l'injure qu'on venoit de luy faire, se mit en campagne avec les forces Protestantes, rencontra le Duc, le défit, & le prit prisonnier avec sa femme & ses enfans. L'Empereur qui avoit interêt d'empêcher la Ligue de Smalchalde de s'accommoder de cette conquête, blâma le Langrave de s'être mêlé de l'affaire de Brunsvic, quoy qu'il n'eût point été nommé Commissaire, & luy commanda de remettre le Duc en liberté, & l'Etat de Brunsvic en sequestre. [a]

[a] Dans la lettre du Langrave au Roy en 1545.

Cet ordre étoit trop fier & trop éloigné du stile ordinaire de l'Empereur, pour laisser plus long-tems la Ligue en doute sur le veritable dessein de ce Prince. Elle s'attendoit d'avoir la guerre la campagne suivante ; & comme elle n'avoit pas lieu d'esperer d'autre assistance que des Couronnes de France & d'Angleterre ; elle mit tout en œuvre pour les reconcilier. L'Historien Sleidan son Agent secret employa tout le credit qu'il avoit auprés de François Premier ; & le

1545. Chancelier de l'Electeur de Saxe pressa tellement Henry Huit, que les deux Roys convinrent d'envoyer leurs Plenipotentiaires à my-chemin entre Ardres & Calais pour traitter, & de recevoir pour Mediateurs les Deputez de la Ligue.

L'ouverture de la Conference se fit le premier de Decembre mille cinq cent quarante-cinq. L'on y negotia durant six semaines avec toute la chaleur imaginable, & l'on y convint de tous les points contestez, à la reserve de deux. L'un regardoit la Ville de Bologne que les Anglois vouloient retenir en toute maniere; & les François au contraire étoient si peu disposez à leur laisser cette importante Place, qu'ils aimoient mieux payer les frais de la guerre, s'ils ne la pouvoient recouvrer qu'à cette condition. L'autre point consistoit dans l'alliance generale & particuliere de la France avec l'Ecosse; parce que les Anglois jaloux de ranger toute l'Isle de la Grande Bretagne sous une seule Domination, s'obstinoient à pretendre que la France ne se mêlât plus de ce qui se passeroit desormais dans leur Isle, c'est-à-dire qu'elle renonçât positivement à l'union qui avoit duré huit cens ans entre l'Ecosse & elle, & que le Roy Tres-Chrêtien ne pensât plus au mariage de son petit Fils avec l'heritiere de ce Royaume.

Sur quoy les Mediateurs remontrerent en vain aux Anglois que leurs propositions étoient trop dures, principalement la derniere; & qu'il ne sembloit pas qu'ils pussent rien exiger de plus,

quand ils eussent conquis une ou deux Provinces de France. Les Anglois demeurerent fermes; & les François flatez de l'esperance non seulement de recouvrer Bologne [a], mais encore de prendre Calais si l'Empereur s'embarrassoit dans la guerre d'Alemagne qu'ils prevoyoient devoir être de longue durée, rompirent la Conference, aprés avoir protesté qu'il ne tenoit point à eux qu'elle n'eût eu une meilleure issuë. Ainsi les Protestans se virent frustrez de l'assistance qu'ils eussent reçuë de leurs Alliez en toute autre rencontre; & l'Empereur qui les voyoit reduits à se défendre avec leurs seules forces, se hâta de les attaquer. 1545.

[a] Dans le projet d'accord entre la France & l'Angleterre en 1545.

Le Roy ne se fiant pas trop aux assurances qu'il luy faisoit donner que ce n'étoit point à luy qu'il en vouloit, envoya l'Ingenieur Marini sur la frontiere de Champagne, avec ordre d'y fortifier les Places qu'il jugeroit à propos. Marini jetta les yeux sur le Bourg de Maubert-Fontaine, & n'oublia rien de ce qui servoit à le mettre en état de soûtenir un long siege. Il ajoûta quelques dehors à la fortification de Mouzon; quoy que cette Ville fût tellement commandée, qu'on desesperoit de la garder autrement que par le nombre & la valeur de sa Garnison; & parce que la France avoit rendu quelques années auparavant Stenay au Duc de Lorraine, elle fortifia Ville-Franche qui en étoit proche. Comme l'attaque de Saint-Disier en avoit montré le foible, on tâcha d'y remedier par trois nouveaux bastions, & l'on traça à Coëffy

1545. une Citadelle. On fit des dehors à Chaumont: on commença d'élever un Fort sur la Coline de Ligny, & on en dressa le plan sur celuy de Bourg en Bresse.

Les Anglois étoient toûjours à l'erte pour chercher l'occasion de surprendre le Fort d'Outreau, & il sembloit que tout conspirât à les en rendre maîtres. Essé Gentilhomme d'une prodigieuse valeur s'y étoit jetté avec autant de gens de guerre, que la Forteresse en pouvoit tenir ; mais la multitude n'avoit servy qu'à donner plus de prise à la peste qui s'y étoit mise. La neige, la pluye, & les autres incommoditez de l'Hyver extraordinairement humide, l'avoient augmentée de sorte qu'il y mouroit six vingts soldats par jour; & les vivans ne pouvant suffire à la sepulture des morts, étoient obligez d'attendre que tous les malades d'une maison eussent perdu la vie pour l'abattre sur eux, & changer ainsi leur demeure en tombeau: ce qu'ils faisoient avec d'autant plus de facilité que ces funestes maisons n'étoient que des trous en terre, couverts de quelques appentits de paille ou de chaume.

Cependant la garde n'y fut jamais negligée ; & l'on ne trouvera peut-être point ailleurs un exemple plus remarquable pour montrer que le soldat François est capable de suporter tout ce qu'il y a de plus rude dans sa profession, lors qu'il est convaincu du merite de ses Officiers, & de l'utilité qu'on tirera de sa patience. Le Maréchal de Biez pressé de raffraichir la Garnison d'Outreau, fit partir un Convoy au

au commencement d'Avril de l'année mille cinq cent quarante-six, sous la conduite de Senerpont [a], qui passa sur le ventre des Anglois qui l'attendoient au Pont de brique au-dessous du Mont Saint-Etienne, & jetta dans le Fort les vivres & les soldats destinez pour le garder. Mais au retour il rencontra dans le Village de Dannes sept cent Chevaux & quatre cent hommes de pied ennemis, qui l'auroient défait si le Maréchal ne se fût avancé avec ce qu'il avoit de Troupes pour le dégager, parce que la Garnison de Bologne étoit presque toute sortie au secours des siens : mais la Cavalerie Françoise renversa celle d'Angleterre à la premiere charge, & tua le Major de Calais qui la commandoit ; ce qui fit prendre la fuite à l'Infanterie du même party. 1546.

[a] D'autres écrivent Senarpont.

Le Maréchal encouragé par cet heureux évenement, fit aprêter un second Convoy, & se mit trois semaines aprés en devoir de le jetter dans le Fort d'Outreau par la même voye que le premier y étoit entré. Il n'y avoit pour escorter le Convoy que cinquante Lances de la Compagnie du Maréchal, l'Infanterie du Ringrave qui montoit à quatre mille Alemans, & deux cent Arquebusiers Bretons & Gascons commandez par les Capitaines Breüil & Escarboüillat. Cependant ces Troupes rencontrerent les Anglois qui l'attendoient avec deux mille soldats de plus, au passage de Saint-Etienne.

Il n'étoit possible ni d'éviter le combat en avançant, ni de reculer sans perdre le charoy ; & le Maréchal tout foible qu'il étoit, aima mieux

1546. s'exposer au hazard du premier de ces deux inconveniens, qu'à la honte qu'il recevroit du second. Les Anglois au contraire commandez par Milord Sorel fils du Duc de Nortfolc, s'étoient vantez de mourir ou de recouvrer l'honneur qu'ils avoient perdu dans l'occasion precedente, & ce fut là ce qui donna lieu au combat le plus sanglant & le plus obstiné qu'il y eût eu depuis cent ans entre les deux Nations. Le champ de bataille demeura aux François; & le Maréchal aprés avoir étendu sur la poussiere le dernier des ennemis qui traversoient son passage[a], jetta son Convoy dans Outreau, & se retira sans obstacle.

[a] Dans la relation particuliere de ce combat.

Mais l'utilité que la France pouvoit tirer de cette sorte d'entreprises, n'égaloit pas à beaucoup prés le danger qu'elle couroit en les executant. Car comme le Fort d'Outreau étoit situé dans un lieu qui ne pouvoit étre ravitaillé qu'à la vûë des Ennemis, il faloit que les François s'exposassent de tems en tems au combat pour en approcher; & s'ils étoient une ou deux fois vaincus, le Fort qui coutoit tant d'argent à bâtir, & tant d'hommes à garder, tomberoit de luy-même au pouvoir des Anglois. Si les François étoient assez heureux pour le conserver, leur condition n'en deviendroit pas beaucoup meilleure, puisque le Port de Bologne ne laisseroit pas d'être libre aux Anglois pour jetter des vivres dans cette Ville, & pour en raffraichir la garnison, quand il leur plairoit: Outre que les mêmes Anglois avoient ajoûté tant de nouvelles fortifications aux anciennes de

cette Place, qu'elle paſſoit pour imprenable. Ils avoient élargi la Tour d'Ordre afin de la rendre capable d'une plus forte garniſon : Ils avoient remué toute la terre du mont Lambert pour en diſputer l'accés aux François, s'il leur prenoit envie d'y camper ; & pour élargir leurs quartiers en terre ferme, ils avoient fortifié les poſtes d'Ambletüeil & de Blaquenay. La France ne pouvoit donc de pluſieures années les en chaſſer par force, quand elle y auroit employé toute ſa puiſſance, & qu'elle n'eût point eu d'autre occupation que celle-là. Cependant elle étoit à la veille de rompre avec l'Empereur, ce qui ne pouvoit arriver ſans qu'elle fût obligée de renoncer par un traité de Paix à ce que tenoient les Anglois dans la Picardie, ou de leur y laiſſer faire de nouvelles conquêtes. 1546.

Ces conſiderations tomboient aiſément dans l'eſprit des perſonnes informées des affaires d'alors ; & le Roy d'Angleterre les avoit penetrées dans toute ſon étenduë, comme il parut dans l'inſtruction qu'il donna depuis à l'Amiral Dudley. Il ne laiſſa pas neanmoins de rabatre en un moment toute ſa fierté : de negliger l'occaſion de conquerir le reſte de la Picardie : de rompre le Traité conclu avec l'Empereur pour le partage de la France ; & de s'abaiſſer malgré ſon inclination, & la proſperité de ſes affaires, juſqu'à rechercher d'accord François Premier en offrant de luy rendre Bologne.

Perſonne ne devina d'abord la veritable cauſe

1546. de cette demarche ; & ceux qui raisonnerent sur ce qui suivit immediatement aprés, jugerent que le Roy d'Angleterre avoit preveu sa fin prochaine; & qu'étant sur le point de laisser un successeur de huit ans, il avoit mieux aimé l'assurer du côté de France par un accommodement dont l'execution devoit durer huit ans, que de l'engager dans une guerre qui auroit attiré par une suite presque necessaire, la perte de Calais aussi bien que celle de Bologne. D'autres imputoient une negotiation si surprenante à l'inconstance naturelle du Roy d'Angleterre, qui le faisoit passer en un moment de l'extreme desir de la guerre, à l'horrible aversion de toute sorte de perils. Mais la politique de ce Prince étoit plus profonde, & regardoit plus directement ses veritables interêts.

Il ne doutoit plus que l'Empereur ne s'allât appliquer à faire de l'Alemagne une Monarchie absoluë, en declarant la guerre aux Protestans sous pretexte de les contraindre de se soûmettre au Concile ; & comme un sujet de crainte qui n'étoit pas si bien fondé l'avoit autrefois obligé de se réünir avec la France immediatement aprés la bataille de Pavie, & de traiter avec la Mere de François Premier alors prisonnier, dans la seule vûë d'empêcher le même Empereur de s'agrandir aux dépens de la France ; aussi n'eût-il pas plûtôt preveu que la conquête de l'Empire assujettiroit les autres Etats Chrétiens à la Maison d'Autriche, qu'il fit toutes les avances necessaires pour se reconcilier sincerement avec le Roy.

Il est aisé de s'imaginer la joye qu'eut François Premier, de se voir recherché de ce qu'il souhaitoit le plus. L'Amiral d'Annebaut, & Raymond Premier President de Roüen, s'assemblerent sur la frontiere de Picardie le sept de Juin mil cinq cent quarante-six avec l'Amiral Dudley & le Milord Paget ; & aprés une conference de six semaines convinrent d'un traité, dont les principaux articles que l'on rendit publics furent : [a] Que le Roy Tres-Chrétien payeroit durant huit années au Roy d'Angleterre cent mille écus par an, tant pour les arrerages d'une pension de cinquante mille livres qu'il pretendoit luy être dûë, que pour la dépense des nouvelles fortifications de Bologne & des environs ; & que les Anglois en recevant le dernier payement, remettroient de bonne foy entre les mains des François Bologne & tout son territoire dans l'état qu'il étoit, & sans en abbatre aucunes fortifications, ni enlever aucune artillerie ou munitions de guerre & de bouche, à condition qu'on n'éleveroit point de Forteresse à l'avenir dans le Bolonois, ni reciproquement dans le Comté d'Oye. 1546.

[a] Dans le premier Traité entre François Premier & Henry Huit.

Les articles secrets ne furent tout-à-fait conformes, ni à l'interêt des deux Couronnes, ni à l'intention de celle d'Angleterre. Elle pretendoit que les Protestans d'Alemagne fussent secourus à découvert en qualité d'Alliez de la France & de l'Angleterre : Que l'Armée auxiliaire fût composée d'autant de soldats de l'une que de l'autre nation, & que chaque Compagnie

1546. agît au nom & ſous les enſeignes de ſon Prince. Mais le Cardinal de Tournon empêcha que cét article ne fût accordé, en remontrant à François Premier qu'il luy en arriveroit deux étranges inconveniens : l'un que Sa Majeſtê donneroit un horrible ſcandale à ce qui reſtoit de Princes Chrétiens ; & ſe decrediteroit tellement envers eux, qu'ils ſe joindroient à l'Empereur pour exterminer les François : l'autre que les mêmes François plus avides de nouveauté que les autres peuples de l'Europe, s'imagineroient pouvoir impunément embraſſer la Religion que leur Roy protegeoit dans l'Alemagne ; & ſe laiſſant pervertir dans le commerce qu'ils ſeroient obligez d'avoir avec les Anglois & les Proteſtans, reviendroient infecter leurs compatriotes, & rendroient preſque en un moment la France Lutherienne.

Le Roy perſuadé de la force de ces raiſons écrivit à l'Amiral d'Annebaut & au Preſident Raymond, de ne s'engager à rien de particulier à l'égard des Proteſtans, & de promettre ſeulement que la France entretiendroit auprés d'eux un homme de confiance, & qu'elle feroit toucher en ſecret cent mille écus à l'Electeur de Saxe, & autant au Langrave de Heſſe. Cét homme étoit Eſpanol, & ſe piquoit d'être de l'illuſtre Maiſon de Mendoſa dont il prenoit le nom & les armes. Il avoit été banni de ſa patrie pour des crimes qu'il diſoit être ſuppoſez ; & la France où il s'étoit retiré luy ayant offert des conditions plus avan-

tageuſes que celles qu'il eût pû pretendre en Eſpagne, il n'avoit point été détourné de les accepter par l'exemple de Navarre & de Rincon qui s'étoient perdus en ſuivant le même parti. 1546.

L'Amiral Dudley & le Milord Paget aprés avoir épuiſé tous leurs artifices pour exciter la France à proteger hautement la ligue de Smalchalde, avoient été reduits à ſe contenter de l'engagement où elle offroit d'entrer, & ne s'étoient eux-mêmes engagez à rien davantage, ce qui fut la principale cauſe de la ruïne de cette ligue. Cependant le Cardinal de Tournon demeura tellement perſuadé que le Roy ſon Maître s'étoit plus avancé qu'il ne faloit, qu'il le porta comme pour prevenir le reproche qui luy pourroit être fait de s'entendre avec les Heretiques, à traiter ſeverement ſoixante habitans de Meaux dont étoit compoſée la premiere Egliſe pretenduë reformée du Royaume ſous Guillaume Briçonnet Evêque de cette Ville, qui donnoit retraite aux ſçavans hommes de ce parti.

Jacques Fabri d'Eſtaples & Martial Ruffi s'y étoient refugiez avec Guillaume Farel Profeſſeur au College du Cardinal le Moyne. Mais au premier ſoupçon que donnerent ces trois perſonnes, l'Evêque fut mandé par le Roy qui luy fit une correction dont il profita. Ruffi ſe convertit, & devint enſuite Chanoine & Penitentier de Paris.[a] Fabri ſe donna à la Reine de Navarre, qui l'envoya dans ſa Ville de Nerac, & Farel fut Profeſſeur dans le College de Geneve.

[a] Dans le procez des Heretiques de Meaux en 1546.

1546. Ceux qu'ils avoient pervertis se voyant abandonnez, ne laisserent pas de persister dans leur erreur; & s'étant assemblez créerent pour leur Ministre Pierre le Clerc cardeur de laine, quoy qu'il ne sçût autre chose que lire en François. Cet homme avec sa mission ridicule attira dans la cave où se faisoit l'exercice de la nouvelle Secte, prés de quatre cent personnes des deux sexes; qui ne pouvant plus s'assembler sans être découverts, furent surpris le huit de Septembre mil cinq cent quarante-six, en faisant ce qu'ils appelloient la Cene. Le Ministre le Clerc & quatre-vingt-neuf des plus coupables furent conduits à Paris; où le Parlement en condamna quatorze au feu qu'ils endurerent avec une apparente fermeté, qui fit plus de mal que l'exemple de leur supplice ne causa de bien.

Ainsi l'heresie commençoit en France dans le même-tems que l'Empereur triomphoit en Alemagne des Protestans que la mort imprevûë du Roy d'Angleterre,& l'appesantissement de François Premier qui sentoit approcher la sienne, avoient abandonnez à son ambition. Sa Majesté Imperiale auroit pourtant été contrainte d'interrompre le cours de sa victoire, si la diversion qu'on luy avoit preparée du côté d'Italie n'eût cessé, par unde ces coups en trahison dont use la fortune quand elle veut traverser les actions les plus hazardeuses.

Encore qu'André Dorie se contentât de joüir de la liberté qu'il avoit procurée à sa patrie; & que les honneurs extraordinaires qu'il recevoit de

de

la Republique de Genes, le rendissent le plus illustre particulier de la Chrétienté, il ne laissoit pas neanmoins d'avoir scandalisé les principaux de ses concitoyens par le choix de celuy de ses parens qu'il venoit d'adopter. C'étoit Janetin Dorie son cousin dans un degré fort éloigné, âgé de vingt-huit ans seulement, & brave de sa personne, mais insolent, altier, & presomptueux, qualitez qui ne pouvoient être long-tems souffertes dans une Republique où la Noblesse devoit être également traitée. 1546.

On ne sçait si Dorie avoit ignoré ou negligé les imperfections de Janetin, ou s'il les avoit imputées à sa mauvaise éducation. Certes Thomas Dorie pere de Janetin avoit été contraint de luy faire apprendre le métier d'ouvrier en soye pour gaigner sa vie, dans l'impossibilité où il s'étoit vû à cause de son extreme pauvreté, de l'élever en enfant de qualité: mais pourtant les imperfections de Janetin n'avoient pas empêché André Dorie de le faire recevoir en survivance de toutes ses Charges. Il luy avoit fait prendre parti avec l'Empereur, & liaison tres-étroite avec les Espagnols; & il accoûtumoit insensiblement la Noblesse de Genes à le traiter avec les mêmes respects, que s'il eût été beaucoup élevé au dessus d'elle par sa naissance & par son merite. Janetin de son côté ne vivoit pas avec toute la moderation necessaire dans une élevation si exposée à la jalousie, puis que non seulement il ne s'opposoit point aux deferences extraordinaires

1546. que l'on avoit pour luy: mais il paroissoit mêmes d'en être charmé, bien loin de témoigner par des marques exterieures qu'elles luy déplaisoient. Sa façon de vivre étoit trop éclatante pour ne pas attirer l'envie; & comme il affectoit de n'avoir rien de commun avec les autres Gentilshommes, personne ne se hâtoit aussi de lier amitié, ni intelligence avec luy.

Le plus considerable de cette Noblesse étoit Jean-Loüis de Fiesque, chef de la plus illustre & la plus ancienne Maison de Genes. Il comptoit dans sa Maison deux Papes, & douze de ses Ancestres Comtes souverains de Lavagnes: Il joüissoit de plus de deux cent mille écus de rente: Son esprit étoit des plus élevez & des moins prevenus par les maximes ordinaires: Il avoit de l'ambition & de la hardiesse; & il ne luy manquoit aucune des qualitez naturelles & acquises, qui servent à l'execution des plus grands desseins. Il est aisé de croire qu'un homme de cette trempe, menoit dans Genes une vie tout-à-fait contraire à son genie; car aimant la gloire, & ne trouvant point d'occasions de se faire distinguer de ceux qui ne le valoient pas, il ne pensoit qu'aux moyens d'en faire naître quelqu'une; & de hâter pour ainsi dire la fortune, qui ne le favorisoit pas si-tôt qu'il souhaitoit. Cependant le défaut des conjonctures propres à se signaler, auroit toûjours arrêté l'inclination qui le portoit à faire parler de luy en quelque maniere que ce fût, quoy qu'il n'eût encore que vingt-deux ans; & il se seroit tenu dans

le rang que la Loy de son Pays luy avoit donné, 1546
quoy que cette Loy fût plus jeune de cinq ans que luy, si l'élevation de Janetin luy eût permis d'esperer des emplois convenables à ses belles qualitez. Mais le voyant destiné pour succeder à Dorie, c'est-à-dire pour commander les Armées de la Republique durant la guerre, & pour maintenir la Police durant la paix, il apprehenda de passer dans l'oisiveté le long espace de vie qu'il se promettoit, & ce fut là le premier motif de sa crainte.

Le second fut plus delicat & plus ingenieux à le tourmenter. Il venoit d'une reflexion trop assiduë sur l'humeur de Janetin, dont il ne faloit attendre qu'une extreme défiance, & par consequent un abbaissement continuel de ceux qui avoient du merite & de la capacité pour les affaires d'importance, parce qu'il vouloit attirer à soy toute la reputation & toutes les forces de la Republique; & que ce seroit assez d'être grand par sa naissance, & considerable par ses bonnes qualitez, pour luy donner de l'ombrage.

Ces deux considerations jetterent le Comte dans le desespoir de s'aggrandir en servant sa patrie; & luy firent prendre le dessein de prevenir par son esprit & par son courage les mauvaises suites de la grandeur de Janetin si contraires à la sienne, en ruïnant la puissance des Dories avant que le tems eût accoûtumé le peuple de Genes à la supporter; & comme il étoit impossible d'ébranler cette puissance par une autre voye qu'en

1546. changeant le Gouvernement de cette Ville, il ne fit plus de ſcrupule de donner à ſa Republique une nouvelle forme. Il diſſimula pourtant ſon deſſein juſqu'à ce qu'il eût trouvé des perſonnes capables de l'aider à l'accomplir : mais ſoit que ſes amis penetraſſent malgré luy ce qu'il avoit dans l'ame, ou qu'ils tâchaſſent de luy inſpirer le deſir dont il étoit déja poſſedé, il y fut confirmé par les perſuaſions d'un plus grand nombre de perſonnes qu'il ne s'étoit d'abord imaginé, & l'on compta mêmes des Confidens de Dorie entre ceux qui luy en parlerent les premiers : Tant il y avoit de gens entre la Nobleſſe de Genes qui commençoient à chercher leur avantage dans les deſordres de l'Etat.

Le Comte bien loin de leur applaudir, les écoutoit avec des marques de chagrin tout-à-fait contraires à ſes veritables ſentimens ; & prenoit pourtant garde de ne les pas rebuter de ſorte, qu'ils n'oſaſſent plus luy parler une autre fois de la même choſe. Il ne leur témoigna pas ſeulement qu'il fût capable de faire la moindre reflexion ſur les ouvertures qu'ils luy donnoient, juſqu'à ce qu'il eût reconnu dans la derniere exactitude le genie de ceux dont il pouvoit être ſecondé. Sa prevoyance s'étendit enſuite au dehors ; & parce qu'il y avoit apparence que la Flote Eſpagnole d'un côté, & les Troupes du Duché de Milan de l'autre, aſſiegeroient Genes par mer & par terre auſſi-tôt qu'elle auroit changé de Gouvernement, le plus grand interêt qu'eût l'Empereur

Charles-Quint en Italie consistant à procurer en toute maniere que cette Republique subsistât en l'état qu'elle étoit [a], il falut que le Comte de Fiesque pour appuyer la revolution aprés qu'elle seroit arrivée, prît des mesures avec la France, & s'assurât de son Armée navale, & des forces qu'elle entretenoit dans le Piémont. 1546.

[a] Dans la negotiation de Cesar Fregose avec Fiesque.

Cesar Fregose eut la premiere commission de sonder François Premier sur une affaire si delicate: mais comme il ne nommoit personne; & qu'il sembloit à l'oüir que le projet dont il parloit fût chimerique, Sa Majesté Tres-Chrêtienne n'y eut point d'égard. Fiesque au lieu de se rebuter par l'inutilité de sa tentative, changea seulement d'Agent; & renoüa sa negotiation à la Cour de France, où il envoya Caprino Gonzague Ministre plus adroit & mieux instruit que Fregose. Gonzague ne s'amusa point à representer au Conseil d'Etat l'obligation que la France avoit aux Fiesques, & les grands services qu'elle en avoit tirez dans les occasions passées. Il dit seulement en peu de mots que l'unique moyen de chasser l'Empereur du Duché de Milan, étoit d'ôter la communication de ce Duché avec le reste de ses Etats en delivrant Genes de la tiranie des Dories, qui la gouvernoient suivant les ordres qu'ils recevoient tous les huit jours d'Espagne.

Cette remontrance eut tout l'effet que l'on auroit inutilement attendu d'un plus long discours; car encore que des deux plus redoutables

1546. ennemis qu'avoit eu Dorie dans le Conseil d'Etat, qui étoient le Chancelier Duprat & le Conétable de Montmorency, le Chancelier fût mort, & le Conétable disgracié, ceux qui restoient ne luy étoient pas plus favorables; & pour commencer par le Dauphin, ce ieune Prince ne pouvoit souffrir que Dorie luy retînt le Duché de Genes qui faisoit une partie de la succession de sa Mere. Le Comte de Saint-Pol à qui le Roy deferoit beaucoup, se souvenoit encore que le même Dorie avoit été cause de sa défaitte & de sa prise à Landriano, par l'avis qu'il avoit donné aux Espagnols des incommoditez de sa marche. Le Cardinal de Tournon étoit piqué des obstacles mis à son voyage de Rome, & l'Amiral d'Annebaut se promettoit d'avoir le commandement de l'Armée qui seroit employée pour recouvrer le Duché de Milan aprés la revolution de Genes; & jugeoit assez vray-semblablement que cette conquête pour être facile, ou pour mieux dire infaillible dans les circonstances qu'on la proposoit, n'en seroit pas moins glorieuse. Ainsi l'interêt des Ministres s'accordant avec celuy de l'Etat, Gonzague forma une étroitte liaison du Comte de Fiesque [a] avec le Roy Tres-Chrêtien, tira promesse que la France renonceroit en sa faveur à tous les droits qu'elle avoit sur Genes immediatement aprés qu'il auroit executé son entreprise, reçut le pouvoir necessaire pour appeller les Troupes du Piémont quand il seroit tems, & choisit luy-même dans le Port de Tou-

[a] Dans la negotiation de Cagnino Gonzague en 1546.

lon les Galeres & les Vaisseaux qui devoient être équipez pour le même dessein. 1546.

Il ne suffisoit pas à Fiesque d'avoir pris ses mesures pour uue assistance infaillible, s'il ne se mettoit à couvert du côté de la Religion, par où il pouvoit être accablé nonobstant le secours de France; & ce fut là la veritable raison qui luy fit entreprendre le voyage de Rome, sous couleur de se divertir : mais en effet pour communiquer plus aisément son dessein au Pape Paul Trois, & pour s'instruire mieux des intentions de Sa Sainteté. Le Pape & Dorie étoient mal ensemble par des motifs qu'il est important de démêler icy. Thomas pere de Janetin n'avoit pas été le seul parent de Dorie reduit à la pauvreté. Il y en avoit eu encore un autre de cette Maison, nommé Imperial Dorie, que son pere & sa mere avoient laissé orphelin, & sans aucun bien. Il étoit pourtant assez bien partagé pour les qualitez de l'esprit & du corps, & Dorie luy avoit donné de l'employ sur ses Galeres. Il y avoit servy long-tems ; & gaigné beaucoup d'argent, lors que la volonté luy vint d'être Ecclesiastique. Dorie non seulement ne l'en détourna pas; mais de plus l'y confirma, en luy procurant l'Evêché de Zagone au Royaume de Naples. Imperial se plut extraordinairement dans son Diocese, soit qu'il aimât les delices, ou qu'il fût las des agitations de la mer. Il resida dans son Evêché : Il y transporta ses effets: Il y acheta de belles Terres; & se souvenant sur la fin de sa vie des obligations qu'il avoit à

1546. Dorie, il l'inftitua par teftament fon heritier univerfel. Mais le teftament fut contefté par les Officiers du Saint Siege, qui pretendirent que toute la fucceffion du défunt appartenoit au Pape. L'affaire fut portée à Rome, où l'on étoit Juge & partie, & Dorie y perdit fa caufe. Le Tribunal de la Rote en prononça la fentence fans y apporter d'adouciffement ; & la Cour de Rome qui ne vouloit pas mécontenter tout-à-fait Dorie, luy offrit aprés le jugement du procez de luy laiffer toute la fucceffion dont il venoit d'être privé, pourvû qu'il la voulût recevoir comme une pure grace du Saint Siege. Mais Dorie le plus altier des hommes à l'égard de ceux qui pretendoient le foûmettre, quoy qu'il ne le fût pas de fon naturel, ne jugea pas à propos d'accepter la propofition de la Cour de Rome, quelque legere que fût la condition qu'elle y mettoit. Il aima mieux fe dédommager par une autre voye ; & il prit fi bien fes mefures, qu'il enleva quatre Galeres du Pape. Fiefque le fçavoit ; & c'étoit principalement pour tirer avantage du chagrin qu'en avoit Sa Sainteté, qu'il avoit pris le chemin de Rome. Il y trouva le Cardinal Auguftin Trivulce Protecteur de France, qui paffoit depuis la mort de Marin Caracciol pour le plus éclairé du Sacré College. Trivulce ne reçut d'abord Fiefque que comme un homme qui luy étoit allié : mais aprés les premieres civilitez, & lors qu'ils eurent la commodité de parler en fecret, ils formerent bien-tôt entr'eux une union qui ne pouvoit

pouvoit être plus étroite. Fiesque se découvrit 1546.
entierement à Trivulce ; & Trivulce eut pour Fiesque des égards plus que suffisans pour l'engager dans les interêts de la France, si le sien propre ne l'y eût déja attiré. Il luy donna des moyens infaillibles pour obtenir des conferences particulieres avec le Pape, sans qu'il parût s'en mêler ; & Fiesque n'eut pas plûtôt entretenu deux ou trois fois Sa Sainteté, qu'il reconnut qu'elle ne souhaittoit pas moins que luy, que Genes changeât de gouvernement, & que son aversion pour Dorie n'étoit ni moins forte, ni moins interessée que la sienne : car outre le motif general d'ôter à l'Empereur déja trop puissant, celuy des hommes vivans qui l'avoit servi avec plus de succés, la Maison des Dories étoit la seule qui se fût opposée depuis dix ans à l'agrandissement de celle du Pape. Elle avoit empêché les Farneses de chasser les Medicis de Florence, & de prendre leur place : Elle avoit rompu la negotiation du Saint Siege avec l'Empereur, pour obtenir l'investiture du Duché de Milan en faveur du Duc de Parme : Elle avoit détourné l'Empereur d'accorder l'investiture de la Toscane à Octavien Farnese en luy faisant épouser sa fille naturelle, de peur que les forces de ce nouveau Souverain jointes à celles de l'Etat Ecclesiastique, n'entreprissent sur le Duché de Milan : Elle avoit encore ôté la seconde esperance du Pape, & rendu inutiles les deux entrevûës de Sa Sainteté & de Sa Majesté Imperiale, en persuadant à Charles-

1546. Quint d'éluder autant qu'il pourroit l'agrandissement du même Octavien son gendre dans la Lombardie, parce que rien ne seroit capable de démembrer de la Monarchie Espagnole ce qu'il tenoit dans l'Italie, durant que la Republique de Genes subsisteroit dans la forme de gouvernement qui luy avoit été donnée.

Le Pape informé par des voyes inconnuës, mais certaines, que c'étoit de la part de Dorie qu'étoient venus ces invincibles obstacles, n'avoit garde de rejetter la proposition de Fiesque, dont il devoit apparemment tirer plus d'utilité que nul autre : puisqu'outre qu'on le délivreroit de son plus redoutable ennemy sans qu'il y contribuât, on obligeroit encore l'Empereur à se jetter entre les bras du Saint Siege, en luy retranchant tous les autres moyens de conserver le Royaume de Naples & le Duché de Milan. Ainsi l'esperance que la mort de Dorie repareroit avec usure le dommage qu'il avoit causé à la Maison des Farneses, fit que l'on travailla delicatement à fomenter ambition de Fiesque, & qu'on luy fournit de nouveaux moyens pour entreprendre sur Genes.

Le Cardinal Trivulce avoit regardé jusques-là le projet de Fiesque, comme une idée également dangereuse & chimerique; parce que ne connoissant assez ni le naturel du Pape, ni les justes sujets qu'il avoit de se plaindre de Dorie, il s'étoit imaginé que Sa Sainteté s'attacheroit à maintenir le gouvernement de Genes, de crainte que le

changement qui s'y feroit n'attirât une autre fois 1546.
la guerre dans l'Italie : mais ce Cardinal ne fut pas plûtôt détrompé, qu'il commença d'avoir meilleure opinion du projet de Fiesque. Il tâcha de luy en representer les difficultez dans toute leur étenduë; non pas tant à la verité pour le rebuter, que pour l'exciter à remettre Genes sous la Domination des François. Il luy representa dans cette vûë que plus il examinoit son dessein, plus il le trouvoit étrange [a], en ce que tout le peril qui se rencontroit dans les autres de même nature, ne consistoit que dans l'execution; au lieu que dans celuy-cy il y auroit sans comparaison plus de choses à craindre aprés qu'il seroit accomply, qu'il n'y en avoit eu auparavant : Que si Fiesque n'avoit point d'autre but en surprenant Genes que de supplanter les Dories, & de se mettre en leur place, il seroit insupportable à un homme de cœur comme luy de vivre dans une Republique, où il ne pourroit trouver aucun moyen legitime de s'élever, & où sa grande naissance & son merite ne mettroient presque point de difference entre sa personne & celle des simples Gentilshommes ; outre qu'en se contentant de tenir dans le monde le rang des Dories, il devoit s'attendre d'en sortir par la même voye : Que s'il pretendoit se rendre Souverain de Genes, & se maintenir dans cet Etat independemment de l'Empereur & du Roy Tres-Chrêtien; quand il seroit assez heureux pour éviter la jalousie de la Noblesse & la fureur du Peuple qu'il auroit privez de leur

[a] Dans la negotiation du Cardinal Trivulse avec le Comte de Fiesque.

1546. liberté, il ne le seroit point assez pour resister aux Espagnols s'ils s'obstinoient à le ruïner ; ou si l'Empereur aprés avoir inutilement tenté toutes les autres voyes de le perdre, s'avisoit pour dernier expedient d'offrir aux François de partager sa dépoüille avec eux, & de leur laisser Savonne, qui de tout tems avoit été l'objet de leur ambition. D'où le Cardinal Trivulce concluoit que si Fiesque vouloit travailler sur les mesures qu'Octavien Fregose avoit prises avec François Premier au commencement de son regne, c'est-à-dire se contenter de la proprieté de Genes en rétablissant les François dans la Souveraineté de cet Etat, le Roy Tres-Chrêtien donneroit la paye & le commandement de six Galeres entretenuës en tout tems pour la seureté de la Côte, mettroit deux cent hommes de garnison au choix de Fiesque dans sa Forteresse de Montobio, le feroit Capitaine de cent Hommes-d'armes, & luy accorderoit une pension de dix mille écus.

Fiesque étoit assez éclairé pour concevoir l'importance de ce que le Cardinal luy disoit, mais il avoit trop bonne opinion de sa suffisance pour se resoudre à conquerir une Souveraineté pour autruy. Cependant comme il ne faloit ni rebuter les François, ni donner atteinte à la negotiation de Gonzague, il répondit au Cardinal en le remerciant de ses conseils, & en luy remontrant à son tour qu'il n'y avoit rien de si difficile que de prendre sur le champ une resolution importante, parce que les considerations diverses qui

venoient en foule dans l'esprit, en émoussoient pour ainsi dire la pointe: mais que quand il retourneroit à Lavagne il auroit tout loisir d'y penser, & luy feroit sçavoir ensuite ses veritables intentions par une personne affidée. 1546.

Et de fait quelque resolu qu'il fût d'executer son dessein en toute maniere, il balança neanmoins long-tems sur le choix qu'il devoit faire du moyen le plus propre pour arriver à la fin qu'il s'étoit proposée. D'un côté le besoin continuel d'une assistance solide & durable, le faisoit pancher vers le party de se jetter absolument entre les bras des François; & de l'autre la crainte de n'en tirer pas à point nommé tous les secours qu'il luy faudroit, la défiance des Etrangers qui luy étoit commune avec tous les autres Italiens, & la demangeaison de n'être redevable qu'à soy-même de l'établissement d'une Souveraineté, luy persuadoient efficacement que comme il avoit assez d'amis pour ruïner les Dories, il en auroit encore assez pour se maintenir dans la Place qu'il leur auroit ôtée.

Mais enfin ses propres adversaires contribuerent sans y penser, ce qu'il faloit pour achever de le determiner. Janetin porta son insolence jusqu'à mépriser generalement tout le monde; & traitta Fiesque depuis son retour de Rome avec tant de fierté, que ce Comte quelque dissimulé qu'il fût ne put s'empêcher d'en témoigner du ressentiment, ni de lâcher des paroles dont le sens étoit *qu'il ne consentoit point à la servitude de*

1546. *ses Concitoyens*, soit que son aversion fût devenuë trop grande pour n'éclater que dans le moment qu'elle devoit abbattre ses ennemis, ou que le mépris de Janetin l'eût trop irrité pour luy donner le tems de consulter sa raison, & de se rendre maître de luy-même.

Le Cardinal Trivulce avoit cependant eu loisir de faire reflexion sur le second engagement qu'il avoit souhaitté de Fiesque, & de reconnoître qu'il avoit commis deux fautes; l'une en ce qu'il avoit trop pressé cet esprit inquiet, qu'il sçavoit d'ailleurs être plus ambitieux qu'interessé, & plus amoureux de la gloire que de la fortune: L'autre que la proposition qu'il avoit faite à Fiesque étoit tout ensemble inutile & à contre-tems, puisqu'il supposoit que ce Comte vint à bout de son entreprise; & qu'il n'avoit pas prevû qu'aprés la revolution de Genes Fiesque seroit tellement environné d'ennemis publics & domestiques, qu'une necessité indispensable l'obligeroit alors malgré luy de demander en grace aux Ministres du Roy Tres-Chrêtien dans l'Italie, ce qu'il avoit presentement peine à leur accorder.

Le Cardinal Trivulce pour reparer ce double manquement, envoya à Genes Nicolas Foderato Gentilhomme de Savonne & allié de Fiesque, pour luy declarer que François Premier se contentoit du Traité de Sa Majesté avec Cagnino Gonzague, & ne demandoit autre chose * sinon que le Comte prît de si justes mesures pour l'execution de son dessein, que rien d'imprevû ne fût capable

* Dans la negotiation de Foderato avec Fiesque.

de le traverser. Ce relâchement qui dans l'opinion de Fiesque ne procedoit que de la pure generosité du Roy, fit une telle impression sur ce Comte, qu'il renvoya Foderato au Cardinal avec ordre de l'assurer que la France auroit toûjours la meilleure part dans la chose dont elle s'étoit déportée. 1546.

Mais Foderato n'étoit pas beaucoup éloigné de Genes, quand Fiesque le rappella pour examiner de nouveau la réponse qu'il luy avoit faite, avant que de le renvoyer à Trivulce; & pour resoudre avec ses deux plus intimes amis s'il useroit de l'assistance que les François luy offroient pour surprendre Genes, ou s'il ne hazarderoit que sa personne & celles de ses Partisans. L'un étoit Raphaël Sacco Juge des Terres de la Maison de Fiesque, & serviteur passionné du Comte. Il s'étoit acquis de la creance par l'exactitude & la durée de ses bons services: il avoit de la force & de la facilité dans l'expression, mais sa timidité le rendoit absolument incapable des conseils violens. Il luy suffisoit donc de supposer que le dessein de Fiesque étoit extraordinairement dangereux, pour le dissuader de l'entreprendre s'il luy eût demandé son avis. Mais voyant qu'on ne le consultoit pas sur le fond de l'affaire, mais seulement sur un incident qui n'en pouvoit ni empêcher ni retarder l'execution, il se contenta de repartir que si elle étoit entierement resoluë, il étoit necessaire d'en partager le peril avec les François, sur l'ancienne maxime qui défendoit de ménager ses Alliez dans les conjonctures où l'on hazardoit

1546. ses biens, sa famille, sa fortune, & sa vie. Il ajoûta que la partie étoit trop inegale entre le Comte de Fiesque d'une part, & les forces d'Alemagne, d'Espagne, & d'Italie de l'autre. Qu'une Ville pouvoit bien être surprise par un particulier, puisqu'il n'avoit besoin pour cela que d'intelligence ou de hardiesse : mais qu'il faloit immediatement aprés se resoudre de lâcher prise, si l'on ne s'étoit assuré par avance de secours & d'alliances.

L'autre amy de Fiesque, qui s'appelloit Verrina, n'avoit pas de moindres liaisons d'inclination & d'interêt avec luy : mais son genie étoit tout-à-fait contraire à celuy de Sacco. Il avoit de la hauteur d'ame ; mais il étoit impetueux & porté aux grandes actions, sans en examiner ni la qualité ni les suites. Il avoit été toute sa vie ennemy des Dories ; & ne pouvoit par une autre voye qu'en partageant leurs richesses avec Fiesque, payer les sommes immenses qu'il devoit à ses creanciers, ni survenir à la prodigieuse dépense qu'il continuoit de faire. Et de fait il ne s'amusa point à convaincre Fiesque par une longue suite de raisonnemens [a] que les Historiens luy attribuent pour faire montre de leur éloquence. Il luy dit seulement qu'il n'étoit point alors besoin de plus grandes forces pour reüssir dans son dessein, que celles qu'il pouvoit avoir de soy-même, puisqu'il sçavoit bien qu'il n'y avoit que deux cent cinquante hommes dans Genes, & que les Galeres de Dorie étoient entierement desarmées. Fiesque fut de cet avis, & renvoya Foderato avec une lettre

[a] Foluta dans la Harangue qu'il luy fait faire.

lettre au Cardinal Trivulce, qui contenoit qu'il seroit éternellement obligé au Roy de ce que Sa Majesté Tres-Chrêtienne vouloit bien demeurer à son égard aux termes du Traité de Gonzague[a]; & le laisser dans toute la liberté d'agir suivant l'inclination qu'il avoit toûjours euë pour la gloire, & conformément à son genie qui tenoit pour facile tout ce qui paroissoit honorable. Il se mit ensuite à pratiquer les vertus capables de conserver & d'accroître le nombre des amis & des serviteurs, que sa haute naissance, sa civilité extraordinaire, ses liberalitez inepuisables, & ses autres bonnes qualitez, luy avoient acquis. 1546.

[a] Dans la lettre de Fiesque au Cardinal Trivulce, en 1546.

Il prit une conduite moyenne entre la negligence affectée, & le trop d'application; & il ne se relâcha pas un seul moment, du soin continuel qu'il faloit avoir de l'execution de son dessein. Il n'en parla pourtant jamais à contretems, & ne témoigna aucune impatience d'en voir le succés. Il ne changea pas tout à coup sa forme de vivre. Son esprit ne parut ni inquiet ni surchargé du poids de l'affaire dont il étoit remply. Il ne laissa rien échaper qui pût donner prise aux surveillans des Dories. Il donna les plus grandes marques de son attachement à la vie privée, lors qu'il étoit plus prêt de s'élever à la souveraineté; & comme il avoit une adresse inimitable pour augmenter sa reputation, il vêcut de maniere que tout ce que l'on remarquoit de plus excellent en luy, paroissoit venir plûtôt du fond de son naturel, que d'une conduite étudiée.

1546. Il avoit l'abord toûjours familier, l'air ouvert, égal, agreable, & même enjoüé. Sa civilité pour être si generale, que personne ne retournoit d'auprés de luy sans en être charmé, ne laissoit pas d'avoir des distinctions obligeantes selon le merite & la qualité de ceux qui l'abordoient. Il ne s'enqueroit des besoins domestiques de ses amis, & des personnes qui luy pouvoient servir, que pour les soulager, & mêmes pour les prevenir par des voyes cachées qu'il prenoit pour épargner leur honte. Il gaignoit les pauvres par ses largesses, & les riches par son honnêteté. Il accomplissoit religieusement ses promesses. Sa chaleur à obliger ne se rallentissoit ni par le tems ni par les obstacles. Sa Maison & sa table étoient ouvertes à tous venans. Sa magnificence en toutes choses alloit jusqu'à la profusion ; & l'avarice, la dureté, & l'orgueil, n'étoient pas même soufferts dans ses Domestiques, bien-loin d'avoir quelque empire sur luy. Ses moindres actions étoient admirées par le lustre qu'elles tiroient de sa personne tout-à-fait bien faite, & par l'air noble & grand dont il accompagnoit tout ce qu'il faisoit. Enfin il sçut si bien ménager les inclinations de ceux qui s'engagerent à le servir, qu'il n'y en eut aucun qui luy manquât de foy ou de discretion : ce qui n'étoit jamais arrivé en de semblables conjonctures, quoy que celle dont il s'agissoit eût besoin de tant de personnes, que quand il n'y en auroit point eu d'infideles il étoit mal-aisé qu'il ne s'en trouvât pas d'imprudens. Mais ce qu'il

y eut de plus rare & de plus étonnant, fut que les Dories qui voyoient le procedé de Fiesque toûjours égal, ne prirent aucun ombrage des paroles qui luy étoient un jour échapées à l'occasion de Janetin ; & les oublierent si bien, ou pour mieux dire se laisserent endormir si profondement, qu'il fut impossible à leurs amis de les reveiller. Et de vray quelques precautions que les Conjurez eussent apportées pour cacher leur dessein, ils n'avoient pû tout-à-fait surprendre la vigilance des Espagnols. 1546.

Ferrand Gonzague qui avoit succedé au Marquis du Guast dans le Gouvernement du Duché de Milan, fut averty qu'il y avoit une intrigue dressée pour changer l'administration de Genes, & fit porter à Dorie par son Secretaire Maona le billet qu'il en avoit reçu. Il luy envoya depuis sur le même sujet deux memoires* capables d'inspirer de la défiance au plus assuré des hommes ; & par consequent plus que suffisans pour reveiller de son assoupissement un vieillard, qui ne pouvoit desormais se garentir d'insulte que par le ministere d'autruy. L'un s'étoit trouvé dans la poche de Cesar Fregose, lors que Gonzague l'avoit fait assassiner sur le Pô. Il contenoit le dénombrement des amis que la France avoit dans Genes, & Fiesque y étoit à la tête. On y supposoit que c'étoit là le Seigneur d'Italie, dont François Premier devoit faire le plus d'état ; & que Sa Majesté ne trouveroit point d'instrument plus propre que celuy-là, si elle se determinoit à ruïner les Dories par des voyes secrettes.

* Dans les avertissemens de Castro au Duc de Terranova.

1546. On n'a pas ſçu preciſément en quelle maniere, l'autre memoire étoit venu entre les mains de Gonzague ; & il y a de l'apparence que les Eſpagnols avoient cette ſeule fois ſurpris la vigilance de Langey, en interceptant un de ſes billets. Langey l'avoit écrit peu de tems avant ſa mort ; & tout ce que ce Gouverneur du Piémont avoit fait pour attirer Fieſque dans les interêts du Roy Tres-Chrêtien ſon Maître, y étoit ſpecifié ſans exception & ſans reſerve. Les ſommes d'argent que le même Fieſque avoit touchées, & l'uſage qu'il en avoit fait, y étoient auſſi marquez. Il eſt vray que l'on n'en pouvoit tirer aucune conſequence infaillible que c'eût été contre ſa patrie ; mais Langey avoit écrit de ſa propre main à la fin du billet, que ce que l'on attendoit de Fieſque, quoy que difficile en toute maniere, s'executeroit tôt ou tard ; & qu'il faloit ſur toutes choſes ménager ce jeune Seigneur, afin qu'il ne ſe rebutât pas dans une entrepriſe capable d'intimider les plus hardis & les plus experimentez.

Mais la Providence qui vouloit confondre la politique de Dorie, en ce qu'il ſe vantoit de démêler tous les replis du cœur de Fieſque, permit que le voyage de Maona fût inutile ; & que trois amis du même Dorie qui le prioient en même tems de prendre garde à ſa perſonne, ne furent pas plus favorablement écoutez. Il perdit pour cette ſeule fois la méfiance qui luy étoit naturelle, & le juſte diſcernement de toutes choſes qu'il penſoit avoir. Il ſuppoſa que ſa longue experien-

ce, sa profonde meditation, & son application continuelle, l'avoient tellement élevé au-dessus de ceux qui se mêloient de luy donner conseil, qu'il se pouvoit desormais reposer sur la foy de ses propres lumieres, & negliger impunément celles d'autruy ; & il ne tint pas à luy qu'il ne servît d'exemple pour montrer que la plûpart des hommes extraordinaires que l'on consulte comme des oracles, & qui penetrent si vivement dans l'avenir sur les interêts qui leur sont indifferens, deviennent presque toûjours aveugles sur ceux qui leur importent davantage, & par un étrange renversement descendent à leur tour au-dessous des hommes ordinaires, qui n'étant pas assez éclairez pour se conduire en tout par leur raison, ne laissent pas d'agir seurement parce qu'ils ont recours à celle d'autruy. 1546.

Ainsi Fiesque n'étant point traversé, avançoit tous les jours son intrigue ; & ne s'amusoit point à gaigner un grand nombre de Gentilshommes, parce qu'il prevoyoit que la jalousie qu'ils concevroient de son élevation, les rendroit infideles. Il crut devoir plûtôt travailler à s'insinuer dans l'affection du Peuple, par un trait de liberalité qui fût plus sensible qu'éclatant, & ses amis en découvrirent bien-tôt l'occasion. Les Fileurs de soye qui forment un corps d'habitans considerable dans Genes, se ressentoient alors plus que les autres métiers des miseres passées ; & n'avoient point encore pû se relever de l'extreme indigence, où la cessation du commerce les avoit jettez. Fiesque sous pretexte

1546 d'être touché de compassion, manda leur Consul pour être informé plus amplement de ce qu'il sçavoit déja, & prit les noms des plus incommodez. Il fournit à ceux-cy de l'argent & des vivres en abondance; & les pria de ne point faire éclater ses presens, parce qu'il n'en pretendoit tirer aucune autre recompense que la satisfaction qu'il sentoit en soy-même de secourir les affligez. La douceur & la civilité dont il assaisonna sa grande liberalité, acheverent de gaigner si absolument ces pauvres gens, qu'ils furent depuis tout-à-fait dévoüez à son service.

Fiesque immediatement aprés s'assura des plus considerables Bourgeois, qui tenoient comme le milieu entre la Noblesse & le menu peuple. Le moyen qu'il mit en usage pour cela, fut de laisser couler insensiblement dans ses discours des paroles de liberté, par lesquelles sans donner trop de prise sur soy, il ne laissoit pas de faire comprendre qu'encore qu'il fût du corps de la Noblesse, il étoit pourtant trop raisonnable pour ne pas compatir à l'oppression du peuple. Aprés avoir trouvé des alliez, des amis, & des partisans, il chercha des gens de guerre; & se prevalut admirablement d'une conjoncture assez legere, qui avoit fait naître quelques semences de division dans son voisinage.

Le Pape Paul Trois avoit investi Pierre Loüis Farnese des Duchez de Parme & de Plaisance; & le nouveau Duc n'ayant pas assez de revenu pour faire bâtir des Citadelles, & pour entretenir des garnisons dans ces deux belles Villes,

parce que les Banlieuës en étoient presque toutes possedées par la Maison des Palavicins, s'étoit proposé de les leur ôter sous pretexte de rentrer dans le Domaine public aliené à vil prix. Les Palavicins puissans d'eux-mêmes, & soûtenus par les ennemis secrets du Pape, se maintenoient en possession; & comme les Terres de Fiesque n'étoient separées des leurs que par un torrent, il partit de Genes [a] au commencement de l'Eté de l'année mille cinq cens quarante-six, sous pretexte d'aller veiller à la conservation de ses Terres, & de se mettre dans la posture où la raison d'Etat vouloit qu'il fût à la vûë de ses voisins armez; mais en effet pour remarquer les gens de service qui se trouvoient alors entre ses sujets, & pour les accoûtumer aux exercices de la guerre, afin qu'ils ne fussent pas surpris si elle passoit jusqu'à eux. 1546.

[a] Dans les motifs du different des Farneses & des Palavicins.

Il n'eut à Lavagne que le temps qu'il faloit pour connoître, & pour exercer ses sujets; car aussi-tôt aprés il fut averty par les Emissaires qu'il entretenoit dans les principales Cours de l'Europe, que l'Empereur craignant que la division des Farneses & des Palavicins ne rallumât la guerre dans l'Italie lors qu'il seroit occupé contre les Protestans d'Alemagne, avoit écrit à Ferrand Gonzague Gouverneur de Milan, de disposer les deux parties à l'accommodement, & de se declarer contre celle qui le refuseroit. Que le Pape pour empêcher les Espagnols de dépoüiller le Duc de Parme sous couleur de proteger les Palavicins, luy avoit envoyé un ordre precis de ne rien negliger

1546. de ce qui ſerviroit à faire ſa condition la meilleure qu'il pourroit dans le Traité, mais de s'accommoder en toute maniere.

Le Duc de Parme qui connoiſſoit le genie de Fieſque, luy fit l'honneur de le nommer pour Arbitre; & ne ſe trompa point dans ſon choix, puiſque Fieſque le ſervit avec tant d'adreſſe, qu'il luy fit obtenir des Palavicins plus qu'il n'avoit eſperé. Les conferences qu'ils eurent enſemble à l'occaſion de ce démêlé, leur donnerent lieu de ſe ſonder l'un l'autre juſqu'au fond de l'ame, & le Duc fut le premier à découvrir ſes veritables ſentimens. Car encore qu'il eût été nourry pour ainſi dire dans la diſſimulation, il avoit conçu neanmoins tant de dépit de ce que l'Empereur aprés avoir recherché ſon alliance, & donné ſa fille naturelle en mariage à ſon fils aîné, ne laiſſoit pas d'appuyer les Palavicins contre luy, qu'il ne put s'empêcher de témoigner qu'il attendoit avec plaiſir la premiere occaſion de ſe vanger qui ſe preſenteroit.

Fieſque ravy de le trouver dans une diſpoſition ſi favorable, ſe contenta de l'y confirmer; & ne s'ouvrit point alors davantage, parce qu'il vouloit attendre que le Duc luy eût obligation de ſon accommodement : mais aprés que les affaires eurent été terminées auſſi avantageuſement pour ce nouveau Souverain, qu'elles pouvoient l'être par la voye de la douceur, Fieſque l'informa à ſon tour des divers ſujets de mécontentement que luy donnoient tous les jours les Dories, & de l'extremité

l'extremité où sa patience étoit reduite. 1546.

Ce langage plut infiniment au Duc, pour des raisons que Fiesque ne sçavoit point encore; car outre la haine des Dories qui luy étoit commune avec le Pape, il consideroit que quelque soin qu'il prît de s'établir dans les Duchez de Parme & de Plaisance durant la vie du même Pape, Sa Sainteté n'auroit pas plûtôt les yeux fermez, que les Espagnols travailleroient à l'en chasser; & s'ils n'étoient pas assez forts pour l'entreprendre, ils partageroient plûtôt sa dépoüille avec le Pape futur, que d'être plus long-tems privez d'une de ces deux Villes, qui faisoient autrefois partie du Duché de Milan. Au lieu que si l'Etat de Genes changeoit de Maître; non seulement ils ne penseroient plus tant à ravir le bien d'autruy, qu'à conserver le leur: mais encore il pourroit peut-être arriver une conjoncture où le Duché de Milan leur deviendroit tellement à charge, qu'ils seroient contraints d'écouter les propositions de s'en défaire, qu'ils avoient déja tant de fois rebuttées. De là vint que bien loin d'appaiser l'indignation de Fiesque, il l'irrita[a] davantage en luy representant que si les deux tiers de l'Italie gemissoient sous la tirannie étrangere, les Dories en étoient desormais la seule cause, puisqu'il n'y avoit plus qu'eux qui l'empêchassent depuis dix-huit ans de secoüer le joug des Espagnols, & de recouvrer la reputation qu'elle avoit euë durant tant de siecles.

[a] Dans la negotiation de Fiesque avec Farnese.

Fiesque profita de l'occasion, & découvrit insensiblement au Duc son dessein. Il n'en falut

1546. pas davantage pour former entre eux une liaison, qui coûta la vie à l'un & à l'autre, comme l'on verra dans la suite de cet ouvrage. Ils ne se contenterent pas de concerter l'ordre qui devoit être gardé pour introduire dans Genes, quand il en seroit tems, des gens de guerre sans qu'on s'en apperçût; & pour retenir dans leurs Terres au service de Fiesque, deux mille des meilleurs soldats que le Duc & les Palavicins étoient obligez de licentier. Leur prevoyance s'étendit plus loin, si l'on s'en rapporte aux memoires que les Espagnols publierent contre le Duc aprés qu'ils l'eurent fait assassiner; & il y a de l'apparence que l'on prit aussi les mesures, pour justifier l'entreprise de Fiesque aussi-tôt qu'elle seroit executée: Pour le faire reconnoître en qualité de Duc & de Souverain legitime de Genes par le Saint Siege & par les autres Puissances de l'Europe, jalouses de l'agrandissement de la Maison d'Autriche: Pour engager tous les Italiens à le proteger; & pour jetter les fondemens d'une Ligue, dont l'unique but seroit d'empêcher qu'il ne se changeât rien dans la forme du Gouvernement, que le même Fiesque auroit introduite dans sa patrie.

Quoy qu'il en soit Fiesque retourna sur la fin de l'Automne à Genes, où il n'ajoûta à sa vie ordinaire qu'une dissimulation plus exacte en ce qui regardoit la Maison des Dories. Il augmenta sa veneration pour la personne d'André: Il le cajola sur la vigueur & sur la santé dont il joüissoit à l'âge de prés de cent ans: Il lia une

amitié tres-étroite avec Janetin, dans la vûë de faire connoître à tout le monde que leurs divisions passées n'avoient servy qu'à les reünir plus fortement; & il agit en homme qui sembloit attendre par la faveur d'André & de Janetin, un employ convenable à sa qualité dans la guerre de l'Empereur contre les Protestans. Mais ces fausses marques d'amitié données avec tant d'affectation, n'étoient au fond que des artifices indignes de la haute generosité dont Fiesque avoit fait jusques-là profession; car il tâchoit en même tems de persuader à ses amis que sa perte étoit resoluë il y avoit un an dans l'esprit de Janetin. Que cet homme injuste & violent qui n'étoit retenu que par la prudence d'André, voyant son oncle sujet à de grandes infirmitez, n'attendoit que sa mort pour exterminer tous les Fiesques, & en avoit donné l'ordre par avance au Capitaine Lercaro. Il en montroit des lettres vraies, ou contrefaites si finement, qu'il étoit impossible d'en découvrir la fausseté. Il prouvoit par ces lettres que le même Janetin avoit fait trois diverses tentavives pour l'empoisonner; & pour derniere conviction de la vanité des Dories, il avoit en main des billets d'un confident de l'Empereur, qui luy donnoit avis que la negotiation de ce Prince avec les Dories étoit fort avancée; & que Janetin seroit au premier jour investi de la Souveraineté de Genes, aux mêmes conditions que Côme de Medicis l'avoit été dix ans auparavant de celle de Florence. Fiesque concluoit de tout cela 1546.

1546. que dans les affaires où il s'agissoit de la vie & de la liberté, il n'y avoit point d'expedient, quelque hazardeux qu'il parût, qui ne fût permis; & que dans la necessité que l'amour aveugle de l'oncle & l'insolence du neveu imposoient à tous les gens de bien d'attenter à leurs personnes, il faloit imiter la nature qui faisoit voir dans l'instinc des moindres animaux, qu'il étoit permis d'user de finesse dans les extremitez où l'on ne pouvoit se garentir autrement de la derniere violence.

Les raisons de Fiesque allerent au-delà de la fin qu'il s'étoit proposée; puisque non seulement elles persuaderent ses amis de changer le gouvernement de Genes, mais encore elles les engagerent à le presser d'executer son entreprise; & comme il la faloit commencer par l'endroit le plus important & le plus difficile, qui étoit la surprise du Port de Genes, Fiesque y avoit déja pourvû en achetant quatre Galeres sous le nom de son frere Hierôme, qui s'étoit mis ensuite à servir le Pape aux mêmes conditions que Dorie avoit autrefois servy la France & le Saint Siege. A quoy la Republique bien loin de s'opposer avoit contribué; supposant que l'unique moyen d'empêcher les Gentilshommes de remuer, consistoit à les favoriser dans les emplois qu'ils acceptoient chez les étrangers.

Les Ports de Genes étant donc ouverts aux Galeres de Fiesque, non seulement pour le commerce, mais encore pour faire des courses contre les Turcs, il y en fit venir une sous pretexte de

l'envoyer au Levant ; & prit en même tems l'occasion d'introduire dans la Ville sans soupçon, une partie des soldats qui luy venoient de ses Terres & de l'Etat de Plaisance. Les uns entrerent comme étant de la garnison : les autres comme avanturiers qui demandoient à prendre party : quelques-uns en qualité de Mariniers, & d'autres comme forçats volontaires.[a] Ses trois amis Sacco, Verrina, & Calcagno, le seconderent avec une adresse qui n'a rien de semblable dans les autres Conjurations; & qui ne sçauroit être assez admirée, si l'on considere qu'ils engagerent plus de dix mille hommes de main à servir dans l'entreprise aveuglément, & sans en découvrir le veritable sujet à aucun d'eux.[b] Verrina fit couler insensiblement dans les Compagnies de la Ville, quinze ou vingt soldats qui étoient sujets du Comte, & en gaigna plusieurs de la garnison. Il se fit promettre par les plus considerez & les plus entreprenans d'entre le peuple, toute sorte d'assistance sous couleur qu'il vouloit recouvrer un Château qui luy appartenoit, que des Marchands de Florence ses creanciers avoient fait saisir. Calcagno se chargea d'entretenir la correspondance necessaire entre tant de personnes, de Nations, & de mœurs differentes ; & Sacco prit le soin, non seulement de ce qui étoit necessaire pour leur subsistance, mais encore de leur fourni toutes choses en abondance, autant qu'il se pourroit sans causer de soupçon.

1546.

[a] Les Italiens appellent ces gens *di buona-voglia.*

[b] Dans la relation d'Hubert Folietta.

Il ne restoit que le choix du jour de l'execution ; & Verrina soûtint qu'il faloit profiter de

1546. la conjonćture d'une premiere Messe, qui devoit être celebrée par un Ecclesiastique de qualité. On sçavoit que les Dories y étoient conviez, & qu'ils ne manqueroient pas d'assister à la ceremonie avec Adam Centurione, & ceux de la Noblesse qui étoient le plus affectionnez à leur party. L'occasion de les opprimer ne pouvoit être plus favorable, & Verrina leur ennemy particulier en demanda la commission. Mais Fiesque tout convaincu qu'il étoit qu'il executeroit par là son dessein avec beaucoup plus de facilité, conçut une telle horreur de la proposition de Verrina, qu'il s'écria qu'il ne consentiroit jamais pour faciliter le succés de son entreprise, à manquer de respect au mistere le plus auguste de la Religion Chrêtienne.

Verrina au défaut de cet expedient, proposa celuy des noces de Jules Cibo Marquis de Masse & de Malespine frere de la femme de Fiesque, avec la sœur de Janetin. Le jour étoit déja pris; & toute la Maison des Dories ne pouvoit apparemment éviter de tomber dans le piege qui luy seroit tendu, parce que la coûtume du Pays obligeroit Fiesque à son tour de faire un festin magnifique à ses nouveaux alliez, qui n'oseroient manquer de s'y trouver, & la commodité se presenteroit ainsi de les exterminer tous à la fois. Mais Fiesque n'approuva pas non plus cette ouverture, à cause de la perfidie trop noire dont il auroit été difficile de l'excuser: outre qu'une affaire imprevûë dispensa Janetin d'y assis-

ter, en l'engageant à faire un petit voyage hors de Genes. 1547.

Le détail seroit ennuyeux des autres resolutions qui furent prises, & depuis changées: mais la derniere fut celle qui marqua la nuit du premier au second de Janvier de l'année mille cinq cens quarante-sept, pour l'execution de l'entreprise. Les ordres necessaires pour ce grand effet, furent donnez avec autant de liberté d'esprit que s'il ne se fût agy que d'une affaire mediocre. Les trois amis de Fiesque assemblerent en divers lieux sans bruit & sans confusion ceux qu'ils avoient pratiquez, & luy laisserent le soin de faire apporter secrettement chez luy une grande quantité d'armes. Il envoya reconnoître de nouveau les lieux dont il faloit se rendre maître, par les Chefs de ceux qui devoient être commandez pour s'en saisir; & il fit passer peu à peu dans un corps de logis separé du reste de son Palais, l'élite des gens de guerre destinez pour travailler à l'execution, déguisez en diverses manieres.

Ainsi le premier jour de l'année mille cinq cens quarante-sept arriva; & Fiesque l'employa presque tout entier en attendant la nuit à faire plusieurs visites indifferentes, afin de mieux couvrir son dessein. Il alla mêmes sur le soir au Palais de Dorie. Il y trouva les enfans de Janetin; & la dissimulation le porta jusqu'à les prendre entre ses bras l'un aprés l'autre, & à les caresser long-tems en presence de leur pere. Il pria ensuite Janetin de commander aux Officiers de ses

1547. Galeres, de laisser partir la sienne qu'il disoit devoir faire voile dans quelques heures, pour croiser sur les Infideles du côté du Levant. Janetin se piqua de civilité, & donna des ordres plus amples qu'on ne les demandoit. Cependant les gens que Fiesque avoit tirez de ses Terres, & ceux que le Duc de Parme luy avoit prêtez, étoient entrez dans Genes en si grand nombre, qu'il auroit été difficile de les assembler sans que les Espions des Dories y prissent garde, si l'on n'y eût remedié par cette ruse inventée pour éluder les avis que les mêmes Dories en pourroient recevoir. Fiesque fit acroire à Janetin qu'il pretendoit que la Galere qu'il luy avoit permis de faire partir la nuit suivante pour le Levant, sortît du Port de Genes incontinent aprés le soleil couché: mais qu'il craignoit que si Dorie venoit à le sçavoir il ne l'empêchât, quand ce ne seroit que pour la raison d'Etat qui ne vouloit pas qu'un Amiral de l'Empereur comme luy, laissât sortir d'un Port où il étoit le maître une Galere capable de rompre en piratant, la Tréve que Sa Majesté Imperiale avoit eu tant de peine à conclure avec les Turcs.

Janetin surpris par l'apparence de ce pretexte, repartit à Fiesque que sa prevoyance étoit assez bien fondée, & qu'il luy rendroit office auprés de son oncle en cas de besoin. Et de fait à l'entrée de la nuit le Colonel Jocante Corse de nation, qui veilloit à son tour pour la seureté de Genes; trouvant d'un côté que la plûpart de ses soldats avoient

avoient abandonné les postes où il les avoit mis pour faire le guet; & que de l'autre côté il venoit de toutes parts au quartier de Fiesque un grand nombre de gens armez, en alla donner avis à Dorie. Le bon-homme s'en formalisa, & manda à Janetin d'y prendre garde: mais Janetin traitta Jocante d'importun, & répondit qu'il sçavoit bien ce que c'étoit, & que l'on ne se mît en peine de rien. Dorie plus prudent ou plus défiant que son neveu, voulut sçavoir ce que c'étoit, & Janetin aprés avoir en vain tâché de luy en faire un mistere, fut enfin contraint de luy apprendre que Fiesque l'avoit prié de si bonne grace de permettre qu'une de ces Galeres allât en course, qu'il n'avoit pû le refuser. Dorie abusé comme son neveu, luy repliqua qu'il n'avoit pas bien fait: mais que la faveur étant accordée, Fiesque meritoit d'autant mieux qu'elle ne fût pas revoquée, qu'il avoit eu la discretion de ne l'en pas avertir; & de luy laisser ainsi la liberté de le desavoüer, s'il entreprenoit quelque chose au prejudice de la Tréve entre Charles-Quint & Solyman. 1547.

Cependant Fiesque au sortir du Palais de Janetin avoit passé par la Maison de Thomas Asserato, où il avoit trouvé plus de trente Gentilshommes de la basse Noblesse, que Verrina y avoit assemblez sous divers pretextes. Il les invita à souper: Il les mena dans sa Maison: Il s'entretint quelque tems avec eux de choses indifferentes; & ne les quitta que pour envoyer Verrina visiter les principaux

1547. quartiers de Genes ; & sur tout les Palais de la Republique & de Dorie, avec ordre d'observer si l'on n'y avoit aucune lumiere de ce qu'il tramoit. Verrina s'acquitta de sa commission avec toute l'exactitude d'un homme, jaloux de l'execution du dessein où il avoit le plus de part aprés celuy qui l'avoit formé. Il rapporta que tout étoit dans un calme profond ; & que les Dories ne s'attendoient à rien moins qu'à mourir, la Noblesse qu'à perdre l'autorité souveraine, & le peuple qu'à changer de Maître.

Alors Fiesque ordonna que les portes de son Palais fussent fermées ; avec cette precaution neanmoins d'y laisser entrer tous ceux qui se presenteroient, mais d'en empêcher la sortie à qui que ce fût. Il revint avec le même sang froid vers les trente Gentilshommes qu'il avoit conviez ; & les trouvant tout-à-fait étonnez de ne voir dans son Palais au lieu du souper qu'on leur avoit promis, que des visages inconnus, des armes preparées, & des soldats attentifs au signal qu'on leur donneroit, il ne differa pas davantage à leur découvrir son dessein. Il fût assez eloquent pour les attirer dans son party*, & pour les joindre aux gens de guerre que ses amis luy avoient menez. Il fit ensuite aux uns & aux autres un discours extraordinairement animé, dont la substance étoit : Que Genes n'avoit que trop long-tems enduré l'insolence des Dories ; & qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, si on vouloit sauver la liberté : Que le Port étoit assiegé par vingt Galeres, & la

Mascardy dans la Conjuration de Fiesque.

Ville investie par terre des Troupes du Duché de Milan : Qu'il n'étoit plus tems de plaindre en secret la chute prochaine de la Republique, mais de tout hazarder pour la prevenir ; d'attendre l'effet du mal, mais d'y appliquer le remede ; d'accepter l'esclavage, mais de s'opposer à ceux qui travailloient depuis si long-tems à l'imposer : Qu'il n'y avoit pas d'apparence de se soûmettre à des gens qui n'étoient pas nez pour commander ; & que comme il leur suffisoit pour être coupables de l'avoir entrepris, il n'en faloit pas aussi davantage pour les punir, ni pour tirer d'eux une vangeance qui seroit tout ensemble glorieuse & legitime : Que le ressentiment particulier étoit joint au zele du bien public ; & que personne ne pouvoit negliger ses interêts, sans trahir ceux de la patrie. Fiesque ajoûta qu'il étoit prêt de leur en montrer le chemin ; & de se mettre à leur tête, s'ils étoient disposez à le suivre : Que les armes qu'ils voyoient devant eux, les devoient animer aprés les avoir surpris ; & qu'elles ne pouvoient être plus utilement employées, qu'à la perte des ennemis communs qui se repentoient d'avoir rétably la liberté dans Genes : Que le dessein n'étoit ni dangereux ni difficile, puisqu'il ne s'agissoit que de surprendre des gens endormis, & de s'emparer de vingt Galeres desarmées : Qu'il étoit seur par le bon ordre qu'on venoit de mettre à tout : Qu'il étoit juste à cause de l'oppression de tous les gens de bien, & qu'enfin il étoit glorieux par la grandeur de l'entreprise. 1547.

1547. La harangue de Fiesque ne determina pas tant neanmoins ses auditeurs à le suivre, que trois sortes de papiers qu'il leur montra, pour justifier qu'on en vouloit à sa personne & à sa Maison. Les premiers contenoient un Traité de l'Empereur avec les Dories pour les investir de la Souveraineté de Genes ; & les mesures prises pour faire avancer les Troupes Espagnoles, lors qu'il seroit tems d'en prendre possession. Les seconds n'étoient que des dépositions de trois hommes de la lie du peuple, mais pourtant assez connus, qui confessoient avoir été subornez par les Dories pour empoisonner Fiesque, & s'être mis trois fois en devoir de l'accomplir ; & les troisiémes consistoient en des ordres précis, qui paroissoient être écrits de la propre main de Janetin. Ils s'adressoient à Lercaro qui commandoit les deux cent cinquante soldats dont la garnison de Genes étoit alors seulement composée ; & portoient qu'il eût à faire main-basse sur tous ceux de la Maison de Fiesque, sans en excepter les enfans, au moment qu'André Dorie viendroit à mourir.

Il n'en falut pas davantage pour exciter dans l'Assemblée, une voix confuse de ceux qui demandoient qu'on les menât exterminer les tirans ; & ce qu'il y eut de plus singulier, fut qu'une resolution si generale venoit de trois principes tout-à-fait differens. Les uns agissoient par l'amitié qu'ils avoient pour Fiesque, & pour le vanger ou pour le preserver de la mort : Les autres qui le connoissoient

liberal, se flattoient de la recompense qu'ils en tireroient; & les troisiémes craignoient son ressentiment, s'ils refusoient de suivre sa fortune, parce qu'ils sçavoient qu'en de semblables executions la politique conseilloit de traitter d'ennemis ceux qui ne voudroient point être complices. Il n'y eut que deux personnes assez intrepides, ou peut-être assez imprudentes, pour demander qu'on ne les engageât point dans l'affaire; soit que leur profession éloignée des perils, & leur humeur ennemie de la violence, les rendissent incapables, comme ils disoient, de servir dans une action hazardeuse & sanguinaire; ou qu'ils couvrissent de l'apparence d'une fausse peur, l'affection veritable qu'ils avoient pour la Maison des Dories, & pour leur gouvernement. Mais Fiesque au lieu de les sacrifier au dépit de l'Assemblée, qui demandoit instament qu'on luy permît de les mettre en pieces, eut pour eux la moderation de ne les point presser davantage, & mêmes de ne les pas maltraitter de paroles. Il se contenta de les faire enfermer dans une chambre, afin de leur ôter le moyen de découvrir son dessein. Cette condescendance est bien éloignée des menaces, que les Historiens de Genes font prononcer à Fiesque contre ceux qui refuseroient de l'assister, & des paroles impies & cruelles qu'ils luy attribuent au sortir de son Palais pour executer son entreprise. 1547.

Le dernier appartement où il entra, fut celuy de sa femme sœur du Prince de Masse. Il la trouva dans une profonde tristesse; parce qu'elle pre-

1547. voyoit que les grands preparatifs qui se faisoient dans sa Maison, ne pouvoient être destinez par son mary qu'à quelque action dangereuse. Il ne luy en cela pas plus long-tems la veritable cause; & comme l'amour qu'il avoit pour elle ne cedoit qu'à la seule ambition, il tâcha de diminuer ses craintes par toutes les voyes qui luy vinrent en pensée. Elle fit de son côté tous les efforts imaginables pour le détourner de son dessein, & mêmes elle voulut tirer avantage du pouvoir de ses charmes, & de l'éclat extraordinaire que sa beauté empruntoit de sa douleur : mais il s'en défendit en representant à quel point les choses étoient engagées, & l'impossibilité où il étoit de s'en retirer. Paul Pansa qui avoit été son Gouverneur, arriva là-dessus; & n'oublia rien pour le rétablir dans les sentimens de la vie privée, qu'il luy avoit toûjours inspirez. Mais Fiesque n'eut pas plûtôt senti que son cœur commençoit à s'attendrir, qu'il éluda par une promte separation les larmes de sa femme, & les conseils de Pansa. Il rentra dans la Salle où il avoit laissé ses amis : Il prit avec eux un leger repas; & fit aussi-tôt partir cent cinquante hommes choisis entre ce qu'il avoit de gens de guerre, pour aller dans la partie de la Ville qu'on appelle le Bourg, où il les devoit suivre accompagné de la Noblesse de son party.

Corneille son frere bâtard qui menoit les cent cinquante hommes, eut ordre lors qu'ils seroient arrivez au Bourg, d'en détacher trente hommes sous un Lieutenant, & de les envoyer se saisir de la Porte

de l'Arc. Hierôme & Ottobon freres legitimes de Fiesque, n'attendoient que le signal d'un coup de canon qui devoit être tiré de la Galere de Fiesque, dont on a déja parlé, pour se rendre maîtres de la Porte de Saint Thomas; & Verrina qui commandoit cette Galere, s'étoit engagé de fermer en même tems l'entrée de la Darsene; & de s'emparer des vingt Galeres de Dorie, qu'il y trouveroit desarmées. Quant à Fiesque aprés qu'il auroit reduit le Bourg en sa puissance, il se proposoit d'aller par terre à la Porte de Saint Thomas, & de laisser en passant des Corps-de-garde à l'Arc, à Saint André, à Saint Donat, & à la Place des Sauvages. Comme le point le plus important de l'entreprise consistoit à s'emparer en toute maniere de la Porte de Saint Thomas; parce que si on la manquoit, ceux de la Galere de Fiesque ne pourroient avoir de communication avec les autres Conjurez, on ne se contenta pas d'envoyer une nouvelle troupe sous Vincent Calcagno pour renforcer les jeunes Fiesques, supposé qu'ils fussent repoussez. Mais de plus on n'obmit rien de ce que l'industrie & la prudence les plus raffinées y pouvoient contribuer: car d'un côté Thomas Asserato s'obligea de surprendre cette Porte sans bruit, en s'y presentant avec ses troupes sous pretexte d'en visiter la garde; & en disant le mot qu'il sçavoit, parce qu'il avoit charge sous Janetin; Et de l'autre côté Scipion Borgognino sujet de Fiesque & déterminé soldat, avoit ordre de se jetter dans la Darsene avec des 1547.

1547. Felouques armées, & de mettre pied à terre auprés de la même Porte, afin de l'attaquer par dedans sur le point qu'Afferato, s'il ne la pouvoit surprendre à la faveur du mot, se disposeroit à l'attaquer par le dehors. Les jeunes Fiesques devoient ensuite aller au Palais des Dories qui en étoit proche, & faire main-basse sur l'oncle & sur le neveu; & parce qu'il y avoit lieu de craindre que Janetin s'éveillant au bruit qui se feroit aux Portes qu'on enfonceroit, ne se mît sur la Felouque de Loüis Giulia, on fit passer de ce côté trois Felouques armées pour y prendre garde. Aux ordres particuliers que l'on vient de rapporter, il en fut ajoûté un general, que les Conjurez appellassent le peuple au nom de Fiesque, & l'invitassent à recouvrer sa liberté, afin que les Bourgeois dont on avoit gaigné l'affection, ne fussent ni intimidez ni surpris; & que connoissant l'autheur de l'entreprise, ils la secondassent, ou qu'aumoins ils ne s'opposassent point à ceux qui travailleroient pour l'executer.

Voilà le plan que Fiesque avoit dressé pour se rendre maître de Genes. On disputa depuis s'il étoit regulier, ou non; & les Partisans des Dories soûtinrent qu'il luy eût été plus seur & plus utile de ne faire qu'un gros de ses Troupes, que de les separer en tant de quartiers differens, & éloignez les uns des autres [a]: Qu'en donnant toutes par un même endroit, elles auroient battu ce qui se fût presenté devant elles, & attiré le peuple à suivre le party victorieux: au lieu qu'en se divisant elles

[a] Dans le discours politique & militaire sur ce sujet.

elles ne pouvoient agir que foiblement, & s'exposoient au hazard de faire des contre-tems, & d'être défaites les unes aprés les autres : Que les belles entreprises étoient sujettes aussi bien que les grandes machines, à se déconcerter par le défaut de leurs moindres ressorts; & que durant la nuit & parmi le tumulte le cœur ou le jugement auroit pû manquer à plusieurs des Conjurez, qui trouvant le peril plus terrible de prés que de loin, se repentiroient de s'y être engagez : ce qui ne seroit point arrivé s'ils eussent marché tous ensemble, parce que l'exemple eût animé les indifferens, & rassuré les lâches; & les moins vaillans se fussent laissez entrainer par le nombre & par la necessité de faire pour éviter l'infamie, ce que les braves faisoient par valeur. 1547

Mais les experts en l'art de la guerre avoüerent, que Fiesque n'avoit pû prendre de plus justes ni de plus judicieuses mesures. Car ayant de grandes intelligences dans la Ville, & la plûpart de la Bourgeoisie étant à sa devotion, le coup de partie consistoit à s'emparer des principaux postes avant que ses ennemis fussent en état de les défendre; & de plus en donnant plusieurs alarmes à la fois, on obligeoit les Dories à separer leurs forces sans sçavoir combien de gens ils devoient détacher; & l'on augmentoit le trouble dont ils seroient saisis, en apprenant qu'ils étoient assaillis de toutes parts: outre que dans des ruës étroittes, comme sont celles de Genes, dix hommes n'étant attaquez que de front, pouvoient arrêter à la

1547. faveur de la moindre barricade mille hommes des plus resolus, & donner le loisir de se rallier à ceux qui seroient derriere. L'on visoit encore à soulever tout Genes à la fois ; & l'on supposoit que la Bourgeoisie de chaque quartier prendroit plûtôt & plus aisément les armes, quand elle se verroit appuyée aussi-bien que sollicitée, & qu'elle seroit plus capable de servir lors qu'elle n'auroit qu'à suivre des Troupes reglées & des personnes de creance qui se mettroient à sa tête. Car ces Troupes n'étoient pas seulement composées de Noblesse & de soldats choisis : mais encore d'un grand nombre de gens acreditez parmy le peuple, qu'ils attireroient sous leurs Enseignes à mesure qu'ils avanceroient ; & deviendroient enfin si considerables en arrivant dans les principaux quartiers, que la Garde qu'ils y trouveroient extraordinairement foible, n'oseroit resister.

Et de fait Verrina n'eut pas plûtôt donné le signal, que le bâtard de Fiesque surprit ceux qui gardoient la Porte de l'Arc, & s'en rendit maître sans peine. Hierôme & Ottobon Fiesque suivis de Calcagno & de soixante soldats choisis, n'eurent ni le même bonheur, ni la même facilité devant la Porte de Saint Thomas. Ils la trouverent gardée par le Capitaine Lercaro & par son frere, qui veilloient avec d'autant plus d'exactitude, qu'ils connoissoient mieux l'importance de leur poste. C'étoit deux des plus vaillans hommes de l'Etat de Genes, qui s'étoient donnez à André Dorie pour faire fortune, & servoient

Janetin par reconnoissance des bien-faits qu'ils avoient reçus de son oncle. Ils sçavoient qu'en défendant la Porte de Saint Thomas ils sauvoient la vie & la dignité de leurs patrons ; & comme ils entendoient crier vive Fiesque, ils ne doutoient point que l'une & l'autre ne dépendissent uniquement de leur resistance. Cette seule consideration les engagea dans un combat qui auroit été long, si dans le même tems qu'ils faisoient de prodigieux efforts, une partie de leurs soldats qui étoient de l'intelligence, n'eussent tourné leurs armes en faveur des Fiesques. Leurs compagnons intimidez par cette desertion lâcherent le pied ; & Lercaro demeuré seul fut pris, aprés avoir vû son frere renversé mort d'un coup de pique. 1547.

Janetin reveillé par le bruit qu'on faisoit d'un côté à la Porte de Saint Thomas, & de l'autre sur le Port dont s'emparoit Verrina, ces deux lieux étant fort proches de son appartement, se leva à la hâte ; & sans être accompagné que d'un Page qui portoit un flambeau devant luy, courut à la Porte de Saint Thomas. Les Conjurez qui venoient de s'en rendre maîtres, le distinguant à la faveur de cette lumiere, laisserent approcher la victime qui se presentoit d'elle-même pour être immolée, & luy donnerent mille coups aprés sa mort. L'imprudence de Janetin qui luy avoit été fatale, sembloit devoir hâter la perte d'André Dorie [a], ou du moins la rendre inevitable. Cependant elle fut la seule cause du salut de ce grand personnage ; & les évenemens suivans justi-

[a] Dans les fautes commises dans la conjuration de Fiesque.

1547. fierent depuis que le Ciel n'avoit permis la conspiration, que pour luy ôter un heritier indigne de luy, & luy en donner un autre en la personne de Jean André Dorie son arriere-neveu, qui succederoit un jour à sa vertu & à son merite, aussi-bien qu'à sa fortune. Ainsi les heros ont ce privilege que les causes superieures prennent le soin malgré qu'ils en ayent, de reparer les plus importans de leurs défauts. On a déja remarqué que Fiesque avoit ordonné à Hierôme son frere puisné, de forcer le Palais des Dories incontinent aprés qu'il se seroit saisi de la Porte de Saint Thomas; & Hierôme se disposoit à cette seconde attaque, lors que Janetin s'étoit venu jetter entre ses bras. La facilité qu'il avoit euë à le tuer, appaisa sa colere; & comme il étoit cadet, & qu'il avoit besoin de bien, il s'imagina qu'il faloit preferer la conservation des richesses immenses dont le Palais des Dories étoit remply, à la prise d'André qu'il ne consideroit desormais que comme un vieillard de cent ans, dont la personne ne devoit plus être comtée dans le monde. Il craignit encore que la grandeur du pillage dont il seroit impossible de l'exemter, n'obligeât les Conjurez à déserter: ce qui donneroit occasion aux Genois de recouvrer leur liberté aussi promtement qu'ils l'auroient perduë; & ces deux motifs le retinrent inutilement à la Porte de Saint André, pendant qu'André Dorie ne voyant point revenir Janetin, & se doutant du mal-heur qui luy étoit arrivé, montoit à cheval, & se retiroit en toute diligen-

ce dans un Château qu'il avoit à ſept lieuës de Genes ; n'ayant oſé, comme autrefois lors que Montejan ſurprit ſon Palais, ſe refugier dans ſes Galeres, parce qu'il jugea ſagement par la ceſſation du bruit ſur le Port, que ſes ennemis quels qu'ils fuſſent, car il ne les connoiſſoit point encore alors, s'en étoient emparez. 1547.

Afferato & Borgognino avoient été moins prevoyans & plus exacts dans leur attaque. Ils avoient tué ceux qui s'étoient obſtinez à défendre la Porte de la Darſene ; & pouſſé ſi vivement les autres ſans leur donner le loiſir de ſe reconnoître, qu'ils s'étoient enfin aſſurez d'un lieu ſi important. Ottobon Fieſque étoit allé ſur le Port à deſſein de joindre ſon frere aîné ; & ne le trouvant point étoit demeuré pour garder le même Port, & pour la ſeureté des Galeres conquiſes, durant que Hierôme Fieſque avec deux cent hommes d'un côté, & Verrina de l'autre avec tous ceux qui luy avoient aidé à ſurprendre le Port, n'y ayant pas perdu un ſeul homme, s'avançoient dans les grandes ruës pour émouvoir le peuple, & pour en aſſembler le plus grand nombre qu'ils pourroient : ce qui leur reüſſit de ſorte qu'une grande multitude de gens de métier s'étant rangez de leur côté, perſonne n'oſa plus paroître ſans ſe declarer pour le party de Fieſque. L'Ambaſſadeur de Charles-Quint ſe mit en devoir de fuir à l'exemple de Dorie : mais il fut retenu par les vives remontrances de Paul Laſanga homme de grande autorité parmy le peuple, qui luy repreſenta ſagement

1547. qu'il ne couroit aucun risque de quelque côté que panchât l'avantage ; car outre que le droit des gens rendoit sa Maison & sa personne inviolables, si Genes conservoit sa liberté il n'y auroit rien de changé ; & si les seditieux avoient le dessus, ils n'auroient garde de se priver d'un gage aussi precieux que seroit un Ambassadeur pour obtenir de l'Empereur son Maître de n'être pas traittez avec toute la severité que meritoit leur crime.

La plûpart de la Noblesse qui n'étoit point gaignée, quoy que principalement interessée dans le démêlé, demeura renfermée durant le bruit, chacun apprehendant le pillage de sa maison. Quelques-uns neanmoins des plus courageux se rendirent au Palais avec le Cardinal Dorie, Adam Centurione, & Nicolas Franco, Chefs de la Republique, parce qu'il n'y avoit point alors de Doge. Il y fut resolu d'envoyer Boniface Lomellino, Christofle Palavicin, & Antoine Calva avec cinquante soldats de la garnison, pour défendre la Porte de Saint Thomas ; mais en sortant de l'Hôtel de Ville ils rencontrerent une troupe de Conjurez qui les chargea si rudement, qu'elle les contraignit de se retirer dans la Maison d'Adam Centurione dont ils étoient proches. Ils y trouverent François Grimaldi, Dominique Doria, & quelques autres Gentilshommes qui se joignirent à eux, & les encouragerent à continuer leur chemin vers la Porte Saint Thomas : mais ils la trouverent si bien gardée par Vincent Calca-

gno, qu'ils y perdirent inutilement leurs meilleurs soldats. Boniface Lomellino qui s'étoit fait remarquer en cette action par un excés de courage, demeura prisonnier des Conjurez, & se retira finement de leurs mains avant que d'être reconnu pour ce qu'il étoit. 1547.

Le Senat jugea par cette tentative que la force ne suffisoit pas, & recourut au dernier remede qui étoit les remontrances. Il conjura le Cardinal Dorie, Jean-Baptiste Lercaro, & Bernard Castagna Senateurs, d'aller parler au Comte de Fiesque, & de mettre tout en usage pour l'adoucir. Le Cardinal accepta d'abord cette dangereuse commission: mais il s'avisa depuis, sur ce que les choses étoient dans une telle confusion, que s'il paroissoit dans les ruës il exposeroit inutilement sa dignité à l'insolence d'un peuple furieux, qui ne luy permettroit jamais d'aller jusqu'au Port, où il supposoit que Fiesque se fût arrêté. Ainsi le Senat fut contraint de jetter les yeux sur les quatre plus considerables personnes de son Corps, qui furent Augustin Lomellino, Ansaldo Giustiniani, Ambroise Spinola, & Jean Balliano, qui voyant une troupe de gens armez venir à leur rencontre, s'imaginerent que c'étoit Fiesque, & s'arrêterent à San-Ciro pour l'attendre. Ce n'étoit pourtant pas luy, mais la brigade de Hierôme de Fiesque son frere puisné, qui chargea les Deputez aussitôt qu'il les apperçut, & en mit trois en fuite avec vne partie de leur escorte. Le seul Giustiniani tint ferme; & reconnoissant Hierôme de

1547. Fiesque qui donnoit les ordres à la tête de sa brigade, luy demanda de la part de la Republique, où étoit le Comte de Fiesque. La réponse de Hierôme fut si imprudente, qu'elle acheva de ruïner la Conjuration; qui n'auroit pas laissé de reüssir, quoy qu'elle eût été déconcertée dés le commencement par un malheur sans exemple. Il repartit en des termes où le desespoir avoit autant de part que la fierté, qu'il n'y avoit plus d'autre Comte de Fiesque que luy, & qu'il vouloit que tout presentement on luy remît le Palais. Giustiniani conclut de ces paroles que Fiesque avoit été tué; & se démêlant des Conjurez avant qu'ils l'eussent tout-à-fait environné, courut au Palais pour y ranimer le Senat en luy portant une si agreable nouvelle.

Elle n'étoit que trop veritable, quoy qu'elle ne le fût pas tout-à-fait; car le malheureux Comte de Fiesque aprés avoir visité les lieux que ses amis avoient occupez, & laissé des Corps de garde dans les Places les plus importantes, s'étoit rendu à la Darsene, dont il avoit trouvé l'entrée entierement libre. De là il étoit allé sur le Port dont Verrina s'étoit déja emparé avec d'autant plus de facilité, que les Galeres de la Republique & celles des Dories étoient presque desarmées. Il avoit ensuite voulu se joindre à Verrina; mais un bruit survenu dans la Galere Capitane, l'en avoit empêché. Il s'étoit persuadé que la Chiourme venoit de se soulever contre les Conjurez que Verrina y avoit laissez, & qu'elle n'avoit point d'autre

d'autre motif que d'obtenir ſa liberté par un accord qui ſe feroit à la hâte. Cette ſuppoſition l'avoit obligé d'aller à la même Galere pour y donner ordre : mais lors qu'il étoit ſur le point d'y entrer, la planche ſur laquelle il paſſoit s'étoit rompuë, & l'avoit fait tomber dans la mer. 1547.

La peſanteur de ſes armes, & la mer extraordinairement profonde en cet endroit, l'avoient empêché de ſe ſauver nonobſtant ſon extreme agilité. Il s'étoit noyé ; & la confuſion qui ne pouvoit alors être plus grande, avoit entierement ôté la connoiſſance de ſa chute. Le bruit qu'il avoit entendu venoit des acclamations des forçats à Verrina, qui leur avoit promis la liberté à condition de prendre les armes pour le Comte de Fieſque, & des inſtances qu'ils faiſoient qu'on leur donnât des armes, & qu'on les menât égorger les Dories. Ainſi le tumulte qui ſe faiſoit en faveur de Fieſque, fut l'occaſion de ſa mort, & la cauſe qui empêcha de luy ſauver la vie. Verrina à la vûë duquel il ſe noyoit, eut ſi peu de connoiſſance de ſon accident, qu'il acheva de s'aſſurer du Port & des Galeres. L'impatience qu'il eut enſuite, fondée ſur le retardement de Fieſque, & la hâte de luy annoncer le ſuccés de ſa premiere tentative, l'avoient porté à le faire chercher par tout. Mais perſonne ne l'ayant rencontré, & la planche de la Galere paroiſſant rompuë depuis peu, Verrina s'étoit douté de la verité ; & faiſant ſonder au deſſous, Fieſque s'étoit trouvé ſuffoqué en un endroit : d'où il auroit été facile

1547. de le retirer avec la main, si on s'en fût apperçu. Son malheur fut d'autant plus grand, que l'accident qui le fit perir étoit moindre en toute maniere[a], & ne pouvoit entrer apparemment en aucune comparaison, avec une infinité d'autres qu'il avoit prevûs. Verrina ne sçachant alors à quoy se resoudre, avoit abandonné les Galeres conquises sans en témoigner la cause; & s'étoit contenté d'envoyer à Hierôme de Fiesque la même personne qui avoit découvert le corps de son frere, pour l'informer de l'accident, & pour concerter avec luy le remede qu'il y faloit apporter. Hierôme qui manquoit d'experience & de conduite, n'avoit rien répondu; & Verrina ne sçachant quel party prendre, étoit demeuré sans action.

[a] Dans le recit de la mort de Fiesque.

Le Senat reprit courage sur l'avis de Giustiniani; & envoya douze Gentilshommes pour rallier ceux de la garnison & du peuple, qu'ils pourroient mettre en état de se défendre en divulgant la mort de Fiesque. La nouvelle n'en eut pas plûtôt passé de ruë en ruë, & de quartier en quartier, qu'elle y fit naître une revolution qui ne sçauroit être assez exprimée que par l'effet du tonnere, d'autant moins inevitable qu'il est plus soudain. Les plus échauffez entre les Conjurez commencerent à s'étonner; & plusieurs d'entre eux qui n'avoient ni tant d'estime ni tant de confiance pour Hierôme de Fiesque, qu'ils en avoient eu pour son frere aîné, se dissiperent au seul bruit de sa perte. Le desordre se mit incontinent parmy ceux, qui ne sçachant où trouver retraitte

étoient obligez à rester ; & ceux du Palais s'en appercevant, délibererent s'ils les iroient charger, ou s'ils traitteroient avec eux. 1547.

Le premier avis étoit sans doute le plus honorable : mais le second fut suivy, parce qu'il étoit le plus seur. Le Senat ne pouvoit jetter les yeux sur un homme plus propre à cette negotiation, qu'étoit Paul Pansa l'un de ses principaux Membres. Personne n'étoit aimé ni respecté dans Genes plus universellement que luy, & de plus il étoit connu pour avoir été de tout tems attaché à la Maison de Fiesque. Le Senat le chargea de porter parole à Hierôme de Fiesque, d'un pardon general pour luy & pour ses complices ; & il mania si adroitement cet esprit irresolu qui n'avoit eu le loisir de prendre aucunes mesures pour la Souveraineté, qu'il le fit sortir de Genes avec tous ceux de son party, incontinent aprés que l'abolition eut été signée & scellée par Ambroise Senaregua Secretaire de la Republique. Hierôme craignant de perdre les biens de sa Maison s'il sortoit d'Italie, se retira dans le Château de Montobio : mais son frere Ottobon dont l'humeur étoit plus défiante ; & Calcagno, Verrina, & Sacco, persuadez que les Republiques ne remettoient jamais sincerement les crimes de leze-Majesté, se servirent de la Galere de Fiesque pour chercher un azile en France.

Ils débarquerent imprudemment à l'embouchure du Varre, Sebastien Lercaro, Manfroy Centurione, & Vincent Vaccaro, qu'ils avoient pris à la Porte

1547. de Saint Thomas. Ils les renvoyerent à Genes ſatisfaits du bon traitement qu'ils leur avoient fait; & ne prirent pas garde que tant qu'ils les euſſent retenus, la Republique n'auroit oſé manquer de parole. Ils porterent de là à Marſeille les premieres nouvelles de leur diſgrace, & deſabuſerent le Roy de l'opinion qu'il y auroit bien-tôt guerre dans l'Italie. Le Senat de Genes deputa le lendemain Benoît Centurione & Dominique Dorie vers André, pour le conſoler de la mort de Janetin, & pour le ramener dans la Ville, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il alla le jour ſuivant au Senat, où il fit un diſcours plus animé que ſon grand âge ne ſembloit permettre. Il y ſacrifia en apparence ſon reſſentiment, à la ſeureté que la Republique s'étoit acquiſe par le ſang de ſon neveu: mais il pretendit enſuite qu'elle ne pouvoit être indulgente, ſans retomber dans un inconvenient ſemblable à celuy qu'elle venoit d'éviter; ni tenir l'accord qu'elle avoit fait avec les Fieſques, puis qu'il avoit été conclu contre les formes, & ſigné par des Rebeles les armes à la main. Il ajoûta que ſi la Republique affectoit de pardonner à contre-tems, elle éprouveroit bien-tôt combien il étoit dangereux de ſouffrir que des ſujets revoltez traitaſſent de la ſorte avec leur Souverain; & que l'impunité d'un crime de cette importance, ſeroit fatale à ceux qui l'auroient accordée, ou à leur poſterité.

Les plus éclairez & les moins paſſionnez des Senateurs, voyoient aſſez que l'intention de Dorie étoit de couvrir ſa vengeance ſous le voile du

bien public; & de goûter le plaisir qu'il y auroit de la satisfaire sous le nom d'autruy, & sans que sa reputation en reçût la moindre flétrissure. Cependant il prit tant de soin d'appuyer son discours du credit de ses amis; & son autorité seconda si fortement sa passion, qu'encore qu'il y eût beaucoup de personnes qui ne pouvoient approuver que l'on manquât à la foy publique, le Senat pourtant declara tous les Conjurez criminels de leze-Majesté, & commença l'execution de son Arrêt par le corps de Fiesque; qui ayant été laissé quelque tems sur le Port sans sepulture, fut jetté dans la Mer, son superbe Palais fut rasé jusqu'aux fondemens, & sa memoire éternellement flétrie. On proscrivit ses freres & les principaux de sa faction, & on bannit pour cinquante ans ceux qui avoient tant soit peu contribué à l'entreprise. Hierôme de Fiesque eut ordre de remettre aux Commissaires qui luy furent envoyez, la Forteresse de Montobio, mais ce dernier point n'étoit pas si facile à vuider que les precedens. La Place étoit considerable par sa situation; & Fiesque s'étoit mis à la fortifier regulierement, dés qu'il avoit conçu de l'aversion pour les Dories: ce qui fit qu'on jugea plus à propos de la tirer des mains des Fiesques par la voye de la douceur, que d'en venir à la force, dont l'évenement dépendroit toûjours du hazard. 1547.

Paul Pansa eut ordre du Senat de retourner vers Hierôme de Fiesque, mais ce fut inutilement. Il trouva cet esprit irrité de la nouvelle qu'il

* Dans la negotiation de Pansa dans Montobio.

1547. avoit apprise, que tous les biens de la Maison de Fiesque étoient confisquez; & que bien-loin d'entrer en possession des deux cent mille écus de rente que son frere aîné luy avoit laissez, & dont le droit & l'amnistie luy confirmoient l'heritage, on avoit mis à prix sa tête, & celles de son frere puisné & de ses amis. Tout ce qu'on luy representa ne servit qu'à le rendre plus farouche; & toute la réponse qu'on en tira consistoit en de sanglants reproches de la foy violée, & dans le refus absolu d'entrer dans aucun Traité avec les Genois. Les Ministres de l'Empereur en Italie curieux observateurs de la moindre nouveauté, regarderent l'obstination de Hierôme de Fiesque comme une étincelle capable de rallumer en Lombardie un tel embrasement, que l'Empereur seroit peut-être obligé de quitter ses affaires d'Alemagne pour venir l'éteindre. Ils apprehenderent que la France sous pretexte de dégager Hierôme Fiesque ne s'emparât du Château de Montobio, Place importante à la seureté de Genes; & pour engager plûtôt Dorie à l'assieger, ils offrirent d'en faire la dépense, & de fournir les Troupes necessaires.

Augustin Spinola Capitaine de reputation eut ordre de les commander: investit le Château: y forma un siege regulier de quarante jours; & contraignit ceux qui étoient dedans, de se rendre à discretion. La bonne fortune de Dorie voulut que tous ses ennemis se trouvassent alors dans la Place, excepté Ottobon Fiesque, & son frere

Scipion reservé pour établir en France le tronc de son illustre Maison. Sacco, Verrina, Calcagno, & les autres refugiez à Marseille, n'y avoient pas reçu tout l'accueil qu'ils attendoient ; car outre que leur dessein n'ayant pas reüssi, on ne pouvoit en bonne politique se declarer à contre-tems pour des malheureux ; il étoit juste qu'ils courussent seuls tout le hazard d'une entreprise, dont ils avoient pretendu recueillir seuls tout le fruit, puisqu'il étoit certain que le Comte Loüis de Fiesque n'avoit voulu travailler que pour soy. Le Cardinal de Tournon & l'Amiral d'Annebaut avoient conseillé le Roy qui sentoit approcher sa fin, de se contenter d'offrir aux Conjurez un azile, & des pensions pour leur subsistance. Mais les Conjurez avoient demandé deplus qu'on leur donnât de l'argent & des troupes, afin de porter la guerre dans l'Etat de Genes : ce qui ne leur avoit pas plûtôt été refusé, qu'ils s'étoient tous rembarquez par dépit, à la reserve d'Ottobon de Fiesque, qui par bonheur pour luy n'étoit pas encore retourné de la Cour où ils l'avoient envoyé. Leur imprudence les porta à retourner au lieu, d'où ils devoient s'estimer heureux d'être échapez ; & à s'enfermer avec les autres Conjurez dans Montobio, où ils se trouverent par consequent exposez aux rigueurs de la capitulation, & contraints de se rendre à discretion. 1547.

Les avis des Senateurs furent partagez sur la punition de tant de coupables. Les principaux panchoient du côté de la douceur ; & vouloient

1547. qu'on pardonnât du moins à la jeunesse des Fiesques, puisque le crime de leur Maison avoit été suffisamment épié par la perte de leur frere aîné, & par celle de tous leurs biens: mais la passion d'André Dorie contre une Maison qui ne pouvoit subsister, non pas même dans l'indigence, sans donner de l'ombrage à la sienne, l'emporta encore une fois sur la clemence du Senat. Hierôme de Fiesque, Verrina, Calcagno, & Asserato, perdirent la vie sur un même échaffaut; & il y eut encore une sentence prononcée contre Ottobon de Fiesque & sa posterité, qui leur défendoit de s'approcher de Genes. Le plus jeune des Fiesques appellé Scipion, n'avoit alors que dix ans; & se trouvoit dans un College de Padouë, où il apprenoit à lire. Il n'y avoit donc pas lieu de le comprendre dans la sentence prononcée contre son frere Ottobon; puisque non seulement il n'avoit eu aucune part dans la Conjuration, mais de plus il n'y avoit pas même lieu de l'en soupçonner: cependant la sentence s'étendit jusqu'à luy, & l'envelopa dans le malheur des autres Fiesques. Il fut dépoüillé de tous ses biens: On ôta à ses descendans l'esperance de rentrer dans Genes jusqu'à la cinquiéme generation; & on le contraignit de se refugier en France, où les Guerres Civiles n'empêcherent pas qu'on ne le traittât en homme de sa qualité.

Ce furent là les principaux manquemens par lesquels une entreprise qui devoit être considerée dans son commencement comme un chef-d'œuvre

pour

pour le courage & pour la conduite, degenera dans la suite jusqu'à devenir un grand exemple de la bassesse & de l'imperfection des hommes; car enfin on ne sçauroit nier qu'André Dorie qui en devoit être le moins soupçonné, ne commît des fautes qui n'étoient pas mêmes pardonnables à un apprenty en politique, s'il est permis d'user de ce terme. Il negligea tous les avis de la Conjuration qui luy venoient de divers endroits[a]; & quitta lâchement la partie au premier bruit, en abandonnant la Ville sans avoir fait le moindre effort pour appaiser le tumulte par son autorité. L'imprudence du neveu fut plus pitoyable que la foiblesse de l'oncle, puisque Janetin s'exposa seul & dans les tenebres à la furie de ses ennemis, marchant dans une posture indecente; & se presentant avec un bonnet de nuit à la Porte de Saint Thomas, pour remedier à un desordre qu'il n'avoit pas raison de negliger, puisqu'il en ignoroit la cause. Cependant il fit porter le flambeau devant luy comme s'il eût été question de se faire connoître, & de guider plus seurement le coup qui devoit le tuer.

1547.

[a] Dans le détail des fautes de Dorie durant la Conjuration.

Mais si les Conjurez ne firent rien contre la prudence durant la vie de leur Chef, on peut dire que leur égarement devint plus grand que celuy des Dories, immediatement aprés qu'ils l'eurent perdu; comme si sa bonne conduite & sa valeur eussent été les supremes intelligences de son party, qui ne le pouvoit perdre sans tomber tout à coup dans un desordre, qui acheveroit de le ruïner.

1547. Hierôme de Fiesque qui par beaucoup de raisons étoit obligé de celer la mort de son frere, fut le premier à la publier ; & par cette nouvelle redonna le cœur à ses ennemis, & jetta l'épouvente dans l'esprit des Conjurez. Verrina perdit toute esperance aprés la mort du Comte de Fiesque ; & demeura immobile sur sa Galere, abandonnant le reste de l'execution à Hierôme de Fiesque, qui n'avoit ni assez d'experience ni assez d'autorité parmy les Conjurez, pour en être le Chef. Aussi fit-il avec le Senat une paix fourrée, en consentant de rentrer dans la condition d'un particulier, aprés s'être vû sur le point de se rendre Souverain. Le même Verrina & ceux qui s'étoient sauvez avec luy sur la Galere de Fiesque, agirent en personnes qui avoient perdu le jugement, lors qu'ils remirent en liberté presque au sortir de Genes les prisonniers qu'ils avoient entre les mains, sans prevoir qu'ils se desaisissoient par là d'autant de gages pour la seureté de leurs vies, qui leur seroient necessaires dans l'accommodement. Ils oublierent d'avoir été les principaux Ministres de la Conjuration, & les plus criminels des complices de Fiesque, en conseillant à Hierôme son frere d'accepter dans Montobio une capitulation honteuse sur la parole de ceux qui luy en avoient déja manqué, & en le portant à cette bassesse sur l'esperance de l'impunité qu'on leur sçut adroitement inspirer. Mais ils furent sur tout à plaindre en ce qu'aprés s'être engagez dans une entreprise dont on ne devient capable

que par le mépris de la vie, ils aimerent mieux s'exposer à mourir en infames par la main d'un bourreau, que de s'ensevelir honnorablement sous les ruïnes de la Place qui leur servoit de derniere retraitte. 1547.

S'il étoit maintenant permis à l'exemple de Titelive, d'égayer le Lecteur à la fin de cet ouvrage par une question curieuse, il seroit aisé d'en proposer une qui vray-semblablement le toucheroit d'autant plus, que de tous les grands genies du siecle passé & de celuy-cy, qui se sont si heureusement exercez sur la Conjuration de Fiesque, aucun ne s'est avisé d'en parler. On supposeroit par une fiction que le Droit & la Philosophie permettent également, que Fiesque eût executé son dessein avec tout le succés qu'il s'étoit promis; & l'on demanderoit ensuite s'il auroit pu se maintenir dans la Souveraineté de Genes, où s'il eût été contraint de chercher une protection étrangere. Ceux qui tiendroient pour l'indépendance de Fiesque, l'appuyeroient sur les grandes qualitez qui éclaterent dans son action; & poseroient pour un principe infaillible, que si Côme de Medicis de particulier qu'il étoit s'étoit élevé onze ans auparavant à la Souveraineté de Florence, & s'y étoit maintenu dans une autorité absoluë, quoy qu'il n'eût aucune des vertus militaires, & qu'il n'excellât qu'en la science du Cabinet; Jean-Loüis de Fiesque se fût étably Duc de Genes avec d'autant plus de facilité, qu'il n'étoit pas moins propre aux actions éclatantes qu'à la politi-

1547. que. Car la sujetion pour petite qu'elle fût, étoit au-dessous de son inclination, aussi bien que de son merite : L'inquiétude naturelle à sa Nation portée de tout tems à la nouveauté, l'eût tenu toûjours à lerte : L'élevation de son propre genie luy auroit assuré son Etat, en le faisant continuellement entreprendre sur ceux de ses voisins : Sa jeunesse & son humeur infatigables eussent détourné ses ennemis & ses envieux de l'attaquer : Ses grands biens l'auroient empêché de fouler ses nouveaux Sujets : Le nombre de ses amis l'eût fait respecter : La faveur du Peuple auroit dissipé les Conspirations contre luy : Les recherches des Princes étrangers eussent augmenté sa renommée, & l'estime de tout le monde auroit adoucy sa domination : Les Genois accoûtumez à souffrir avec une lâche condescendance l'oppression des Dories, eussent caché le déplaisir qu'ils avoient eu à changer de Maître, & cherché des excuses à leur foiblesse, dans la consideration de celuy qui leur commandoit. L'experience de plus de cent ans passez dans un changement presque continuel de Seigneurs, les auroit convaincus de la necessité de se soûmettre à un homme de leur pays qui fût indépendant, puisque toutes les autres formes de gouvernement leur avoient été prejudiciables.

Et de fait tant que le Peuple avoit été le maître, on n'avoit vû que des insolences & des meurtres ; & la Noblesse ne s'étoit ensuite emparée de la Souveraineté, que pour piller impunément les riches Marchands, & pour enlever leurs femmes

& leurs filles. Ces deux administrations, quoyque plus plausibles & plus conformes à l'humeur des Genois, n'ayant pas eu le succés qu'ils s'en étoient promis, ils avoient été contraints de recourir à la Domination étrangere ; & de chercher un Souverain, qui d'un côté ne fût pas assez proche pour les opprimer, & de l'autre n'en fût pas trop éloigné pour les secourir en leur besoin. [a] Ils avoient pressé plus d'une fois la France de les accepter pour Sujets ; & les Actes de soûmission qu'ils avoient rendus au Roy Charles Six, ne pouvoient être plus authentiques : cependant leur resolution n'avoit pas été plûtôt accomplie, qu'ils s'étoient repentis de l'avoir prise, quoy que la moderation dont la France avoit usé à leur égard, ne pût être plus grande. Lors que le pretexte leur avoit manqué de se plaindre du Maréchal de Boucciçault, qui leur avoit été donné pour Gouverneur parce qu'il étoit sage, de facile accés, vaillant, & incorruptible, ils avoient accusé ses Domestiques de licence & de concussion ; & n'ayant rien à dire contre les Troupes qu'on leur envoyoit pour recouvrer les Places que les Florentins avoient usurpées sur eux, ils leur avoient reproché comme un grand crime, d'être plus fortes qu'ils ne les avoient demandées ; & s'étoient là-dessus revoltez avec autant de furie, que si elles eussent eu dessein de les reduire à l'esclavage. Ils s'étoient ensuite unis avec les mêmes Florentins par une liaison bizarre, qui n'avoit duré quelques années qu'à cause qu'on y avoit presque tous les

1547.

[a] Dans le volume des droits du Roy sur Genes.

1547. mois ajoûté, diminué, ou changé, quelques articles. Le dégoût de l'amitié des Florentins leur avoit persuadé de se mettre sous les Ducs de Milan, qu'ils avoient admirablement servis dans la bataille où les Roys de Naples, de Sicile, & d'Aragon, étoient demeurez prisonniers : mais le voisinage de leur Etat avec celuy de Milan leur avoit incontinent aprés donné de l'ombrage, ce qui suffisoit alors pour les faire changer de Maître. Ils s'étoient encore une fois adressez à la France, mais le Roy Loüis Onze les avoit rebutez avec imprecation. Ils s'étoient depuis jettez entre les mains de la Republique de Venise; mais ils s'en étoient retirez, aprés avoir découvert qu'elle pretendoit se servir d'eux pour assujettir le reste de la Lombardie. Il avoient suivy la fortune des Sforces tant qu'elle leur avoit été favorable : mais ils avoient été les premiers à les quitter, lors que le Roy Loüis Douze s'étoit declaré contre eux. Ils étoient ainsi retournez une troisiéme fois sous la Domination Françoise, & ne s'en étoient separez que pour se faire conquerir par le même Loüis. Ils avoient recouvré leur liberté par la revolution survenuë aprés la bataille de Ravenne; & avoient choisi pour Ducs, tantôt les Adornes, & tantôt les Fregoses, qui étoient des Gentilshommes du Pays, selon que les Espgnols ou les François avoient eu l'avantage, jusqu'à ce que Dorie avoit enfin remis l'Etat de Genes en Republique. Mais cette forme de Gouvernement outre les

imperfections qui luy étoient communes avec les precedentes, en avoit deux particulieres qui avoient donné lieu à la Conjuration de Fiesque. L'une d'être sous la protection d'Espagne, ce qui la broüilleroit toûjours avec la France & avec ses Alliez : L'autre que les Dories avoient la direction des principales affaires, ce qui leur avoit attiré la jalousie des Maisons puissantes. D'où il étoit necessaire de conclure que Fiesque qui venoit de remedier à tous ces inconveniens par une même action : En assujettissant ses Compatriotes de sorte qu'il leur fût desormais impossible de se revolter : En ne prenant aucun autre engagement que de bien-seance avec le Roy Tres-Chrêtien, & en laissant ainsi toûjours une porte ouverte à sa reconciliation avec l'Empereur, auroit pu se maintenir à la faveur de cette indépendance ; vû principalement que Sa Majesté Imperiale avoit confirmé par assez d'exemples authentiques, que ses amitiés ne duroient pas davantage que ses interêts. Car encore que Charles-Quint eût depuis dix-neuf ans respecté Dorie comme son pere ; & pris le même soin de ce qui le regardoit, que s'il eût été de la Maison d'Autriche, on sçavoit que cet attachement au fond n'étoit point des-interessé ; & qu'il ne procedoit que de la conviction où étoit Sa Majesté Imperiale, que le Duché de Milan luy demeureroit tant que Genes seroit entre les mains de Dorie ; & que Dorie seroit le maître de Genes, tant que les Espagnols feroient mine d'appuyer son party ; & par conse- 1547.

1547. quent les affaires ayant changé de face par la revolution de Genes ; & Dorie s'étant rendu luy-même inutile par sa fuite & par la perte de ses Galeres, si Fiesque eût survécu au succés de son entreprise ; comme il auroit été à l'égard de la Maison d'Autriche dans le même état de servir & de nuire, qu'avoit été Dorie, elle eut bien-tôt oublié les services des Dories pour rechercher l'amitié de Fiesque ; & se feroit attachée à le maintenir, par la même raison d'interêt qui n'auroit pas laissé de subsister.

Et de fait il sembloit que Fiesque n'avoit point eu d'autre vûë que celle-là, dans la precaution qu'il avoit prise de differer d'abord, & de refuser absolument dans la suite, de prendre party avec les François. Car cet esprit penetrant avoit pressenty que ce seroit se perdre de gayeté de cœur, que d'assujettir sa fortune à la conduite d'une Nation que l'on accusoit d'inconstance : Que les moindres revolutions qui luy arrivoient au dedans, rompoient toutes les mesures qu'elle avoit prises au dehors ; & qu'à quelque point qu'elle fût interessée de maintenir celuy qui seroit le maître de Genes, cette protection dépendroit toûjours du caprice des Ministres & des Favoris des Roys Tres-Chrêtiens. Au lieu qu'en ne concluant avec elle qu'une liaison civile & bienseante, non seulement il ne se fermeroit point toutes les voyes d'accommodement avec l'Empereur ; mais il se mettroit de plus en état d'être bien-tôt recherché par ce Prince, dont la puissance étoit plus grande

grande sans comparaison que celle des autres Princes d'Italie. Mais le fin de ce delay consistoit en ce que Fiesque se reservoit ainsi la faculté de rechercher le secours de la France lors qu'il seroit entierement exclu de l'alliance de l'Empereur, & qu'il étoit assuré de l'obtenir en ce cas, quelque mépris qu'il en eût fait auparavant; parce que tant qu'il auroit été maître de Genes, le Roy Tres-Chrêtien eût apprehendé qu'il ne la livrât aux Espagnols, si l'on manquoit de luy fournir à point nommé les assistances necessaires. Enfin comme les Princes d'Italie avoient reconnu que leur malheur étoit venu de ce qu'ils n'avoient point employé tous leurs efforts dans les conjonctures propres à conserver aux Sforces la Souveraineté de Milan, il étoit évident qu'on ne leur auroit pas plûtôt apporté la nouvelle que Fiesque s'étoit emparé de celle de Genes, qu'ils eussent formé une Ligue, & convenu de ce que chacun d'eux auroit dû contribuer pour le maintenir dans un Poste si necessaire à la liberté commune. A quoy ils eussent encore été poussez par l'esperance de reparer leurs fautes precedentes, & d'ôter aisément à l'Empereur le Duché de Milan, aprés qu'il auroit perdu avec la commodité de Genes la ligne de communication pour y faire passer des Troupes de ses autres Etats. 1547.

Mais si l'on tournoit la medaille, on trouveroit de l'autre côté des considerations non moins puissantes, pour conclure que le Comte de Fiesque n'eût pas demeuré long-tems Duc de Genes. Car en premier lieu il n'avoit aucunes forces preparées

1547. pour arrêter l'impetuosité de l'Armée Imperiale, qui n'auroit pas manqué de fondre sur luy avant que ses Amis eussent été prêts de le secourir. En second lieu la pensée de se rendre Souverain de Genes dans la disposition où se trouvoient alors les affaires de l'Europe, étoit une resolution temeraire que l'on vouloit faire passer pour une glorieuse entreprise ; puisque les qualitez heroïques que l'on attribuoit à Fiesque, pouvoient bien suffire pour prendre une Ville, mais non pas pour affermir un Etat, qui ne trouveroit sa consistance que dans une longue suite d'années, de forces, & d'alliances ; & toutes ces choses ensemble manquoient également à un homme de vingt-deux ans. En troisiéme lieu pour conserver ce qu'il venoit d'aquerir, il avoit besoin d'une reputation consommée, dont une personne de son âge, quelque éminente qu'elle fût, n'étoit pas capable; & des tresors que la France, toute riche qu'elle étoit, n'auroit pu long-tems fournir.

Mais le mistère qui formoit la principale difficulté, consistoit dans l'importance de Genes considerée en elle-même. Elle étoit si grande, que les Espagnols l'avoient fait entrer la premiere dans le plan qu'ils avoient dressé pour la conquête de l'Italie ; & à dire le vray ce n'avoit pas été sans sujet, puisqu'une experience de soixante ans leur avoit appris, que quiconque étoit le maître de Genes pouvoit troubler le repos de toute l'Italie quand il luy plairoit : comme au contraire il seroit toûjours impossible de conserver ce que l'on y avoit aquis, lors qu'on auroit perdu

cette Ville. D'où il s'ensuivoit que l'Empereur qui la même année acheva la guerre d'Alemagne à son avantage, n'auroit jamais souffert qu'un homme independant de luy, tel qu'étoit Fiesque, se fût emparé de Genes; & qu'à la premiere nouvelle qu'il en auroit reçuë, il eût détaché une partie de ses Troupes, & les auroit envoyées pour la recouvrer; ou s'il eût eu besoin de tout ce qu'il y avoit alors de gens de guerre auprés de luy, il auroit du moins écrit à Gonzague Gouverneur de Milan, & à Pierre Tolede Viceroy de Naples, de bloquer la Place par terre & par mer, & d'empêcher qu'il n'y entrât ni secours ni Convoy, en attendant que Sa Majesté Impriale allât elle-même en former le siege. 1547.

Alors Fiesque incapable de se défendre au dedans contre les Genois dont il avoit ravy la liberté, & au dehors contre la puissance des Espagnols, eût succombé sous les embuches des premiers, ou sous l'obstination des seconds, s'il n'eût mieux aimé pour se délivrer des uns & des autres, recourir à la France, & se mettre sous sa protection; c'est-à-dire de s'exposer aux mêmes inconveniens qui avoient tant de fois ruïné les Fregoses. Si Fiesque au lieu de se jetter entre les bras de la France, se fût contenté du secours des Princes d'Italie; & que ce secours eût suffi pour le dégager, & pour l'établir entierement dans sa nouvelle Souveraineté, l'Empereur étoit trop jaloux de son autorité, & trop ferme dans les resolutions que l'interêt luy avoit inspirées, pour se desister du recouvrement de Genes. Il en au-

1547. roit plûtôt recommencé une autre fois le siege; & si les Italiens l'eussent encore obligé à le lever, il auroit imité le Roy Catholique Ferdinand son Ayeul maternel, qui voulant en toute maniere tirer le Royaume de Naples des mains d'un bâtard de sa Maison, avoit mieux aimé le partager avec les François, que d'en demeurer plus longtems privé. Il eût donc offert au Roy Tres-Chrêtien de conquerir l'Etat de Genes à communes armes; & les François auroient volontiers accepté sa proposition, quand ce n'auroit été que pour recouvrer le Port de Savonne, qui étoit tellement à leur bienseance, qu'il égaloit par mer en Italie leur puissance à celle des Espagnols.

Aprés cette jonction les Princes d'Italie fussent tombez dans la même consternation, dont leurs Predecesseurs avoient été saisis lors que les Ambassadeurs de France & d'Espagne leur declarerent le partage de Naples entre Loüis Douze & Ferdinand. S'ils eussent demeuré immobiles à leur exemple, Fiesque auroit été perdu sans ressource; Et s'ils eussent fait des efforts extraordinaires pour le sauver, ces efforts auroient enfin été inutiles, & n'eussent empêché ni retardé la ruïne de leur Allié que de quelques semaines. A quoy l'on peut ajoûter que ces Princes eussent été d'autant plus retenus de l'assister, qu'en se declarant pour luy ils attiroient sur leurs Etats l'orage qui menaçoit celuy de Genes; & fournissoient un pretexte plausible aux deux Couronnes pour leur faire la guerre, & pour les dépoüiller ensuite par la dure loy que les Conquerans ont imposée dans

a Grotius dans le premier livre *de jure belli.*

le monde, qui leur donne droit sur les personnes & les biens de ceux qui se mêlent ouvertement de retarder leur victoire. Mais quand Fiesque par un bonheur qui n'étoit jamais arrivé à personne, auroit évité tous les inconveniens du dehors, il eût encore été moins possible de concevoir par quelle voye il se seroit garenty de ceux du dedans, qui n'étoient ni moins considerables, ni en plus petit nombre ; car de toutes les Nations Chrêtiennes la plus indocile & la moins capable de toutes sortes de gouvernemens, étoit alors celle de Genes. Son caprice alloit si loin, qu'encore que Fiesque eût été la copie du Sage dont les Philosophes ont tracé l'idée ; & qu'il eût possedé tres-parfaitement toutes les qualitez qu'on a remarquées dans les plus grands hommes, jointes à celles qu'ils n'avoient pas, il leur eût suffi de sçavoir qu'il étoit leur compatriote pour le regarder comme un usurpateur, & pour concevoir une haine invincible contre sa domination : tant les Gentilshommes de Genes étoient persuadez qu'ils naissoient égaux en merite ; & que s'il y avoit quelques-uns de leur corps plus estimez que les autres, c'étoit seulement leurs grands biens qui leur attiroient une approbation extraordinaire. Sur ce principe ils n'eussent pas plûtôt vû Fiesque sur leurs têtes, qu'ils l'auroient consideré comme un tiran, & n'eussent pas long-tems cherché l'occasion de s'en défaire sans la trouver. Il n'y avoit aucune apparence de les desabuser, parce que leur prevention étoit trop forte ; & il y en avoit encore moins de les gaigner, puisque Fiesque 1547.

1547. ne leur auroit pu distribuer les biens de sa Maison sans frustrer ses freres, ni ceux du public sans irriter les Genois par la même voye qu'il eût tenuë pour les obliger. Et de fait il auroit manqué des deux moyens, dont s'étoit servy Dorie pour amuser la Noblesse. L'un de luy procurer de l'employ sur la Flotte Imperiale qu'il commandoit: L'autre de l'intimider par la facilité qu'il avoit de faire venir du soir au matin des Troupes du Duché de Milan, quand il luy plairoit. Il auroit donc falu que Fiesque se fût mis en état de resister ouvertement à cette Noblesse: ce qui ne se pouvoit qu'en mettant les armes à la main du Peuple, qui les auroit ensuite tournées contre l'usurpateur; ou la bannir, ce qu'elle n'eût jamais enduré sans mettre l'Etat au hazard à cause de sa multitude; ou l'exterminer toute entiere en même tems, ce qui auroit été sans comparaison plus difficile & de plus pernicieux exemple que n'avoit été la surprise de Genes.

Pour ce qui regarde le Peuple, il n'étoit ni plus traittable, ni moins à redouter que les Gentilshommes: Car il pretendoit que l'Etat de Genes dût être une pure Democratie; & il supportoit avec tant d'impatience le gouvernement de la Noblesse, qu'il avoit toûjours aimé mieux obeïr aux Etrangers, quelque mauvais traitement qu'il en eût reçu, qu'à elle. Il auroit donc infailliblement passé de l'aversion à la fureur, lors qu'il eût eu pour Maître le Chef de la plus illustre & de la plus ancienne famille entre la Noblesse; & il auroit cherché à secoüer le joug de Fiesque, non

seulement parce qu'il étoit Citoyen, mais encore à cause qu'il étoit Gentilhomme. Ces deux raisons fondamentales qui rendoient le Peuple de Genes irreconciliable avec celuy qui venoit de l'assujettir, le luy eussent encore rendu inutile : car s'il luy eût fait porter le faix du nouveau Gouvernement en le chargeant d'Impôts, cela n'auroit servy que pour hâter sa revolte ; & s'il l'eût soulagé, il luy auroit laissé les moyens de recouvrer son autorité pretenduë. De plus le commerce avoit été de tout tems l'occupation principale de ce Peuple ; & comme il ne subsistoit que par là, il ne pouvoit en être privé sans se desesperer. Cependant la moindre guerre le luy eût ôté ; & Fiesque quelque adroit qu'il fût, n'auroit pu l'éviter, du moins pendant les premieres années de son établissement, par la destinée de toutes les revolutions des Etats qui d'abord s'y trouvent indispensablement sujets. Enfin le Terroir de Genes étoit le plus sterile d'Italie, & ne fournissoit pas la moitié de ce qui étoit necessaire pour nourrir ses habitans. Si Fiesque & ses complices s'y fussent enfermez, ils auroient incontinent manqué de vivres ; & s'ils en fussent sortis, on leur auroit fermé les portes au retour ; & leur surprise en ce cas eût été d'autant plus grande, qu'ils ne s'étoient assurez d'aucune retraitte, ni du côté de France, ni du côté d'Espagne ; & il y a lieu de presumer que la même disgrace qui leur arriva aprés la mort de leur Chef, n'auroit pas laissé de leur arriver, s'il se fût trouvé à leur tête. 1547.

Quoy qu'il en soit le mauvais succés de la Con-

1547. juration de Genes acheva d'ôter au Roy François Premier l'esperance de reçouvrer le Duché de Milan, & luy fit reduire toutes ses pensées à la conservation de sa Couronne. Il visita ses frontieres de Champagne & de Bourgogne, pour voir les fortifications qu'il y avoit ordonnées, & commença par la Ville de Bourg en Bresse. Il continua par Châlons sur Saone, par Mâcon, par Sure, & par Dijon; & s'arrêta dans Langres pendant que l'Amiral d'Annebaut visitoit Coiffi & Montigny-le-Roy, dont on avoit dessein de faire deux Places regulieres. Ensuite la Cour alla à Chaumont en Bassigny, à Ligny, & à Saint-Disier.

Le Duc de Lorraine mineur tenoit du Roy le Duché de Bar; & la Duchesse sa Mere & sa Tutrice, Niece de l'Empereur, s'avança jusqu'à la Ville Capitale de ce Duché pour salüer Sa Majesté, qui fit la moitié du chemin pour remercier cette Princesse de la volonté qu'elle avoit euë de le reconcilier avec son Oncle. L'entrevûë se fit à Bar-le-Duc; où l'on projetta l'Alliance qui fut depuis concluë entre la Fille qui venoit de naître au Dauphin, & le jeune Duc de Lorraine qui n'avoit que deux ans. On delibera ensuite lequel des deux Vitris on fortifiroit. Ceux qui pretendoient que ce fût Vitry en Parthois, se fonderent sur l'importance & sur la fertilité du Territoire qu'il mettroit à couvert: mais les trois ou quatre Montagnes dont il étoit commandé, rebuterent l'Ingenieur Marino à qui le Roy s'en étoit rapporté; & le déterminerent à tracer au tour de Vitry-le-

le-François les Bastions qu'on y voit encore, sans que la Place en soit devenuë plus considerable. Il y eut de nouveaux Ouvrages commencez à Sainte-Menehoud, à Villefranche, à Mouson, à Sedan, à Mezieres, à Maubert-Fontaine, & à Moncornete où le Roy passa pour aller en Pelerinage à Nôtre-Dame de Liesse; & pour se retirer ensuite dans le Château de Folembray, d'où il partit pour Compiegne. 1547.

Il fit un mois de sejour dans cette Ville, & il y reçut la nouvelle de la mort du Roy d'Angleterre, qui ne pouvoit arriver plus mal-à-propos pour les dernieres mesures que ce Prince avoit prises avec la France. L'heritier qu'il laissoit n'étoit âgé que de huit ans, & ne pouvoit par consequent veiller à la conservation du Party Protestant dans l'Alemagne. Les diverses Religions qui s'étoient introduites dans l'Angleterre, ne pouvoient manquer de la troubler durant une Minorité; & la moindre occupation des Anglois dans leur Isle, suffisoit pour les empêcher de s'appliquer aux affaires étrangeres. Ainsi le dernier Traitté entre la France & l'Angleterre, dont on a parlé, demeuroit inutile dans son principal article, si François Premier n'aimoit mieux se charger de l'executer tout seul; & comme dans la disposition où Sa Majesté Tres-Chrétienne étoit alors avec l'Empereur, elle ne l'osoit faire ouvertement, il faloit qu'elle se contentât des voyes indirectes, capables de retarder pour quelque tems, & non pas d'empêcher tout-à-fait la dissolution de la Ligue de Smalchalde.

1547. Mais les conſiderations politiques ſur la mort du Roy d'Angleterre, n'étoient pas celles qui touchoient davantage François Premier. Il y en avoit de particulieres dont le motif étoit plus caché & plus efficace tout-enſemble, quoy que moins ſolide. Il conſiſtoit en ce que ces deux Princes étoient à peu prés de même âge, & de même temperament : Leurs inclinations avoient beaucoup de raport : Leur ſimpathie avoit aſſez éclaté dans toutes les rencontres, où les interêts divers de leurs Couronnes ne leur avoient point inſpiré de la jalouſie l'un pour l'autre ; & l'on avoit aſſez remarqué dans leurs entrevûës, l'étroite liaiſon qu'ils auroient euë enſemble, ſi leur condition leur eût permis de vivre familiairement. Enfin on ne pouvoit douter que les excés amoureux de Henry n'euſſent avancé ſa fin, & François ſentoit approcher la ſienne cauſée par la maladie dont on a parlé dans le quatriéme Livre. Il ne laiſſa pas neanmoins d'envoyer en Champagne du Bellay & Plancy avec neuf vingt mille livres pour en hâter les fortifications : mais il défendit de travailler à celles d'Aubenton en conſideration de la Maiſon de Guiſe, à qui cette Terre fût demeurée inutile parce que la garniſon en auroit conſumé le revenu.

Le ſejour en un même lieu, quelque charmant qu'il fût, ne pouvant agréer long-tems à un malade, Sa Majeſté ſept ou huit jours aprés alla coucher de la Muette à Villepreux ſans paſſer par Saint-Germain. Elle n'y demeura qu'un jour, non plus qu'à Dampierre prés de Chevreuſe, &

passa le Carnaval de l'année mille cinq cens quarante-sept à Limours. Elle s'arrêta plus longtems à Rochefort : mais enfin étant arrivée à Ramboüillet, sa fiévre s'augmenta de sorte, qu'il luy fut impossible de se rendre à Saint-Germain, où elle pretendoit se reposer. Elle reconnut par la diminution de ses forces, que sa fin approchoit ; & mit ordre aux affaires de sa conscience, autant que l'état où elle se trouvoit le pouvoit permettre. Elle fit ensuite au Dauphin des remontrances qui n'étoient point inferieures à celles de Saint Loüis pour Philipe le Hardy. Elle conjuroit son Fils de ne rien changer dans le Ministere, & de continuer le Cardinal de Tournon & l'Amiral d'Annebaut dans la direction des affaires : comme si elle eût oublié que ce jeune Prince étoit entierement gouverné par le Connétable, qui étoit ennemy declaré du Cardinal & de l'Amiral ; ou qu'elle se fût imaginée que son Fils auroit plus d'égard à ses prieres, qu'elle n'en avoit eu aux siennes, lors qu'il l'avoit tant de fois pressée, & toûjours en vain, de rappeller le même Connétable. Elle se laissa neanmoins flatter par l'esperance que le Dauphin luy donna de retenir ces deux Ministres à son service ; & la joye qu'elle en témoigna, la fit expirer doucement le dernier jour de Mars de l'année mille cinq cens quarante-sept, à l'âge de cinquante-trois ans. 1547.

Les speculatifs douterent aprés la mort de François Premier, s'il eût été plus avantageux à la France de ne l'avoir jamais eu pour Roy que de le perdre si-tôt ; & leurs raisons furent d'un

1547. côté que ses Sujets étoient si persuadez de son malheur, & si prevenus que son genie étoit inferieur à celuy de Charles-Quint, qu'ils n'eussent jamais entrepris les belles choses qu'ils executerent à l'entrée du Regne suivant; outre que la reputation de Sa Majesté Tres-Chrêtienne étoit trop déchûë, & sa santé trop languissante, pour luy donner lieu de rétablir ses affaires: Mais d'un autre côté François Premier avoit tiré des fautes qu'on a remarquées dans cette Histoire, l'experience necessaire pour bien regner. Il ne se trompoit plus dans la connoissance de ses vrais interêts; & comme il avoit observé que ses plus importans desseins avoient été déconcertez faute d'argent, il en avoit fait si bonne provision que les dépenses extraordinaires qu'il venoit de faire, ne l'empêcherent pas de laisser dans le Tresor Royal neuf cent mille écus, qui furent presque tout-à-fait employez dans la pompe de ses obseques. Il avoit acquis en perfection l'art de connoître les hommes, & ne se servoit plus que de ceux qu'il voyoit touchez d'une inclination sincere pour la gloire de leur Patrie. Enfin il étoit tel que tous les gens de bien l'auroient jugé digne d'une plus longue vie, s'ils l'eussent estimé capable de perseverer dans les dispositions que l'on vient de representer.

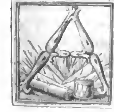
Fin du douziéme Livre.



FRANÇOIS PREMIER

LIVRE TREIZIEME.

Comparaison de ce Prince avec l'Empereur Charles Quint.



PRES avoir travaillé dans les douze premiers Livres de cette Histoire au pourtrait de François Premier ; il est necessaire pour l'achever, d'opposer ce Monarque à celuy des hommes qui peut le mieux contribuer à le faire connoître. C'est le celebre Empereur Charles Quint[a]; & la comparaison de ces deux grands Princes est d'autant plus

[a] L'Auteur de cette Histoire a aussi composé celle de Charles Quint, mais il n'a pu encore la faire imprimer.

facile qu'on n'a qu'à suivre l'ordre de la nature pour y reüssir : car cette nature, où pour mieux dire la Providence divine, ne s'est pas contentée de les faire naître en même temps dans le même Royaume, & dans une étroite liaison de sang ; mais de plus elle a voulu qu'ils tirassent leur principal éclat l'un de l'autre ; ce qui est si vray qu'aprés la mort de l'un des deux, l'autre demeura sans vertu, & ne fit plus que des fautes.

Commençons donc leur parallele parce qu'il y a de moins connu dans l'Histoire de nos deux Heros ; & continuons le, s'il se peut, dans toute l'exactitude que demandent Aristote & Plutarque les plus grands Maîtres en ce genre d'écrire. On n'examine point icy l'Antiquité de leur origine sur les Genealogies qu'en ont dressé Dominici & du Bouchet d'un côté, & Sandoval & Piesport de l'autre ; parce qu'on ne pretend ni les contredire, ni presupposer qu'elles soient veritables. Il n'est pas necessaire de s'engager dans ce Labyrinthe dont on ne sortiroit point aisement, ni de remuer une matiere qui n'est que trop rebattuë. On ne veut parler que de ce qui est tout à fait hors de contestation ; & il est constant que François l'emporte en cela sur Charles, puis que la race de Capet regnoit long temps avant qu'il y eût des Comtes de Hasbourg en Suisse. Pour ce qui regarde la probité des Ancestres, il est encore certain que Charles doit ceder à François, puis qu'il fut assez malheureux pour sortir d'une mere à qui la jalousie fit perdre l'esprit. Son Mary Philippe d'Austriche au lieu de tâcher de la remettre dans son bon

ſens par un traitement convenable à ſa dignité, & à tant de Couronnes qu'elle luy avoit apportées, ſembla prendre plaiſir à la jetter de la folie dans la fureur en la mépriſant & l'éloignant de ſa perſonne, quoi qu'il ne pût douter que ſon mal venoit de ce qu'elle l'aimoit trop. Il n'eut pas plus de condeſcendance[a] pour ſon beau pere qu'il chaſſa des Royaumes de Caſtille, quoi que la Reine Iſabelle ſa femme luy en eût laiſſé l'uſufruit, & le contraignit de le venir trouver en poſture de ſuppliant monté ſur une mule. L'Empereur Maximilien premier ayeul de Charles avoit été le plus inconſtant des hommes, & le plus prodigue ; & l'Empereur Frederic ſon biſayeul eſt accuſé dans Philippe de Comines, d'une avarice qui avoit preſque empêché ſon fils d'épouſer l'heritiere des Païs-bas. Le ſang d'Eſpagne qui couloit dans les veines de Charles n'étoit pas moins corrompu. Son ayeul Ferdinand le Catholique avoit fait ceder toutes les Loix humaines & divines à ſes intereſts, & avoit manqué de parole autant de fois qu'il avoit cru profiter en devenant parjure. La Reine Iſabelle ſon ayeule avoit un grand exterieur de vertu : mais comme elle poſſedoit de ſon chef la meilleure partie de l'Eſpagne, & que par conſequent ſon mari ne pouvoit rien ordonner que de concert avec elle, il eſt bien difficile de l'excuſer d'avoir contribué à ſon ambition. Le Roy Jean d'Arragon ſon Biſayeul paſſe dans les Hiſtoriens de ſon Païs, pour le Prince le plus dénaturé des derniers ſiecles. Il ne voulut jamais reſtituer à ſon fils aîné le Royaume de Navarre, qui luy appartenoit par la ſucceſſion de ſa mere : Il luy fit trois

[a] Mariana dans la vie de Ferdinand.

fois la guerre: il le tint long temps en prison; & l'abandonna enfin à la rage de sa seconde femme, qui s'en défit. Il ne traitta pas mieux sa fille aînée qui fut sacrifiée à la passion de regner, qui porta Gaston de Foix mary de la cadete à la confiner dans le Bearn, où elle mourut en prison par cette seule raison qu'elle devoit succeder à son malheureux frere à la Couronne de Navarre. Ce pere impitoyable avoit épousé en secondes nôces une femme digne de luy en la personne de Jeanne Henriquez, qui pour faire regner son fils avoit fait empoisonner le Prince de Navarre par un Medecin Arabe: ainsi c'étoit aux plus grands crimes que Charles fut redevable de la plûpart des Etats qu'il eut par la succession de sa mere. Au lieu que François vint à la Couronne par une voye qui ne pouvoit être plus innocente, puis qu'il y fut appellé par la Loy fondamentale de la Monarchie Françoise en qualité de premier Prince du Sang Royal, les deux Rois precedens [a] n'ayant point laissé d'enfans mâles. Charles Comte d'Angouleme son pere avoit si peu vêcu, qu'à peine avoit on eu le loisir de le bien connoître; & tout ce qu'on en pouvoit dire se reduisoit à une moderation peu commune, & à un amour sincere de la vie champestre, ce qui marquoit assez un fond de bon naturel. Jean Comte d'Angouleme son Ayeul étoit mort en reputation de Sainteté; & les François avoient si tendrement aimé Loüis Duc d'Orleans son Bisayeul, qu'ils s'étoient engagez dans une longue guerre civile pour vanger sa mort. On ne reprochoit à Louïse de Savoye mere de François, qu'une antipathie in-

[a] Charles Huit & Loüis Douze.

vincible à l'égard de la Reyne Anne de Bretagne, & que la perte du Conneſtable de Bourbon ; encore excuſoit-on le premier de ces deux défauts ſur l'averſion reciproque de la Reine, & le ſecond ſur l'amour mépriſé ; qui ne permet preſque jamais aux Dames de deliberer, lors qu'elles ſont en état de ſe vanger. Elle étoit fille de Philippe Duc de Savoye Prince ſuffiſamment partagé des vertus militaires, qui ſe piquoit d'avoir vécu long-temps ſans reproche. Il étoit reſté ſeul des enfans d'Amé Huit, qui ſur le declin de ſa vie fut élu Pape[a] ; & renonça à cette dignité auſſitôt qu'on luy eût fait entendre, que l'Egliſe avoit beſoin de ce grand exemple de deſintereſſement pour apaiſer le Schiſme qui la diviſoit depuis tant d'années.

[a] Guichenon dans la vie de ce Prince.

L'éducation de Charles & de François ne fut ni tout-à-fait differente, ni tout-à-fait ſemblable, puis qu'ils eurent une égale application aux exercices du corps, & une égale averſion pour la danſe, & pour aprendre à joüer des inſtrumens de Muſique. Ils n'aimerent que ceux de la guerre ; & ſe rendirent ſi parfaits à la courſe, à la lutte, à monter à cheval, & à ſe ſervir de toutes ſortes d'armes, qu'il eût été difficile de diſtinguer qui l'étoit le plus, ſi la force extraordinaire de François, & ſa ſanté qui ne put être alterée que par les excez que l'amour luy fit commettre, n'euſſent fait pancher l'avantage de ſon côté. De là vint apparemment que Charles aprés l'avoir fait appeller en duel, refuſa de ſe battre contre luy.

Ils eurent un aſſez grand nombre de Gentilhommes de même âge, élevez avec eux. Charles eut les Comtes

d'Arſcot, d'Hierges, de Lanoy, de Rœux, de Raveſtin de Boſſu, & le jeune Croy qui fut depuis Cardinal & Archevêque de Tolede; & François, les Seigneurs de la Roche foucaut, de Fleuranges, de Montmorency, de Bonnivet, de Montchenu, d'Eſſé, de Sanſac & de Burie. Toute cette Nobleſſe ſe rendit également digne de la nourriture qu'elle avoit reçuë auprés de ces deux Princes, & l'on a vû qu'ils ne furent jamais ſervis plus fidellement que par elle: auſſi ne ceſſerent-ils jamais de l'aimer, excepté François qui ſe rendit irreconciliable à l'égard de Montmorency pour les raiſons touchées dans le neuviéme Livre; qui paroiſſoient encore ſi plauſibles, que Charles n'eût pas été plus indulgent que luy s'il en eût eu le même ſujet.

Les exercices de l'eſprit furent differens, en ce que Charles témoigna d'abord du mépris pour les ſciences, & de l'antipathie pour la langue Latine qu'il negligea d'apprendre quoi qu'il en ſçût tant d'autres, & qu'il les prononçât auſſi bien que s'il eût été originaire des lieux où l'on parloit ainſi. Il eſt vray que la rudeſſe de ſon Precepteur, & la multitude d'affaires dont il fut accablé depuis l'âge de ſept ans que ſon Gouverneur lui fit prendre connoiſſance de celles d'Etat juſqu'à cinquante cinq qu'il quitta l'Empire, lui ſervirent d'excuſe. François au contraire aima de ſi bonne heure les ſciences; & s'attacha tellement à connoître la delicateſſe de la langue Latine, qu'étant devenu Roy il en fit quitter l'uſage aux Tribunaux de la juſtice qui l'avoit preſque toute corrompuë. Il avoit d'ordinaire à ſa table des gens doctes; & s'entretenoit avec eux dans une privauté, qui toute familiere qu'elle étoit

ne faisoit rien perdre du respect qui luy étoit dû. Mais Chievres Gouverneur de Charles eut un soin particulier de le dresser de bonne heure aux affaires Politiques, & Boisy Gouverneur de François ne put luy en donner aucune teinture; soit qu'il n'en eut pas trouvé l'occasion, le Roy Loüis Douze étant trop jaloux de son autorité pour faire part des affaires à son Successeur presomptif; ou que la Reine empêchât cette communication, par la hayne qu'elle avoit conçuë contre la Comtesse d'Angouleme mere de François. Ainsi le même François vint à la Couronne sans aucune experience, quoi qu'il fût âgé de vingt deux ans; & Charles à quinze étoit déja tres-capable de regner, & de recueïllir la succession d'Espagne qui luy fut ouverte par la mort de son ayeul maternel.

Ils commencerent tous deux leurs regnes par quelques changemens dans la police de l'Eglise. François par le Concordat; & Charles par l'établissement d'un pouvoir en Sicile qui luy donnoit jurisdiction sur toutes les Eglises de ce Royaume, sans autre fondement qu'une Bulle pretenduë du Pape Urbain Second, dont la supposition étoit aisée à découvrir par un tres-grand nombre de conjectures. Il est vray qu'il ne fit en ce point qu'executer le vieux dessein qu'avoit eu le Roy Ferdinand le Catholique, d'etendre sa domination sur le Spirituel de la Sicile. Ce Prince avoit fait imprimer un Decret du Pape Urbain Second, qui donnoit aux Rois de Sicile le pouvoir d'assembler & de juger les Evêques de l'Isle: mais il n'avoit pas ajoûté que ce Pape s'étoit retracté, en declarant que le Decret n'auroit de force qu'autant qu'il se trou-

veroit conforme à l'usage Ecclesiastique du Païs. Ferdinand en étoit demeuré là; mais Charles plus hardy que luy parce qu'il étoit devenu plus puissant, leva tout-à-fait le masque. Il fit reimprimer le Decret avec un Commentaire, qui en amplifioit de beaucoup tous les termes. Il le confirma par ses Lettres patentes; & le fit signer par tous les Magistrats de Sicile, à la requeste de son Avocat fiscal. Le Livre étoit intitulé la Monarchie Laïque & Seculiere de la Sicile. On y supposoit pour unique fondement le Decret d'Urbain, quoi qu'il fût vrai que personne n'avoit jamais vû l'Original de ce Decret, & que l'on n'en eût produit que des copies. On y ajoûtoit les défenses que Pierre d'Arragon aprés les Vespres Siciliennes & ses Successeurs avoient faites de reconnoître les Papes, qui avoient investi de la Couronne de Sicile la Maison d'Anjou; & l'on mettoit à la fin les decisions d'un grand nombre de Jurisconsultes; dont le principal étoit Panorme, qui disoient que les Rois de Sicile étoient en possession par un long usage d'empêcher les appellations de leurs Sujets à Rome. Les consequences que les Ministres de Charles tirerent de ces diverses pieces, étoient que l'Empereur en qualité de Roy de Sicile étoit Legat né du saint Siege; & qu'il possedoit toute l'autorité & la pleine puissance que les Papes donnent aux Cardinaux, qu'ils envoient Legats à Latere. Qu'il pouvoit substituer en sa place ceux qu'il luy plairoit, & conferer la même autorité à des personnes Ecclesiastiques ou Laïques; c'est à dire qu'il les pouvoit commettre pour connoître & pour juger, pour excommunier &

pour

pour absoudre les Laïques, les Moines, les Clercs, les Abbez, les Evêques, les Archevêques & les Cardinaux mêmes qui se trouveroient en Sicile. Qu'il n'y avoit point de Siciliens qui pûssent appeller à Rome sans son consentement, & que les Nonces des Papes n'avoient qu'autant de pouvoir qu'il leur permettoit d'en exercer.

L'effet suivit de bien prés la publication du livre, & Charles se mit en possession de toute l'autorité spirituelle qu'il pretendoit en Sicile. Le Pape n'y resista que foiblement; car encore qu'il soupçonnât que le Decret d'Urbain avoit été corrompu, il n'avoit pourtant pas des raisons capables d'en montrer la fausseté; mais il arriva quarante deux ans aprés que les Espagnols sans y penser luy en fournirent une invincible. Il prit envie en l'année mil cinq cent soixante dixhuit à Hierôme Zurita de faire imprimer un manuscrit de l'Histoire de Sicile, que le Moine Geofroy avoit composée à la priere de Roger premier Roy de Sicile. Il y étoit parlé du Decret d'Urbain, & de ce qui luy avoit donné lieu. L'Auteur racontoit que Roger de Palerme ennemi du Roy de Sicile, ayant été nommé par Urbain, Legat dans ce Royaume, il en étoit arrivé de si grands desordres, qu'Urbain avoit été contraint de le revoquer; & d'accorder à Roger Roy de Sicile en particulier & sans tirer à consequence pour ses descendans, le Decret dont il s'agissoit. Il en rapportoit la substance, & il y ajoûtoit une clause que les Espagnols avoient supprimée. Elle consistoit en ce que quand il s'agiroit des droits de l'Eglise Romaine, le saint Siege envoyeroit ses Mini-

ſtres en Sicile & en Calabre, pour y pourvoir dans l'aſſemblée des Evêques : ce qui ruinoit abſolument la Monarchie ſpirituelle, que les Eſpagnols avoient uſurpée. François eut à déméler avec le Pape Leon Dix dans une conjoncture preſque auſſi delicate, qui fut celle du Concordat: cependant il n'entreprit rien ſans la participation du ſaint Siege, bien loin de s'attribuer ſans ſon conſentement, comme Charles, la nomination aux principaux Benefices.

Ils furent tous deux exempts du vice le plus ordinaire de leur temps, qui conſiſtoit à blaſphemer ; mais il n'étoit pas ſi difficile de s'en abſtenir à Charles qui ne diſoit preſque rien, qu'à François qui parloit beaucoup. Charles ſe contentoit pour aſſurer les choſes de mettre la main ſur l'eſtomach, & François de dire foy de Gentilhomme.

Le reſpect de l'un & de l'autre pour les Souverains Pontifes ne fut pas égal. Celui de François fut univerſellement loüé aprés la bataille de Marignan, lors qu'il oublia par un pur motif de generoſité toutes les injures qu'il avoit reçuës de Leon Dix, & quand il alla à Bologne pour voir ſa Sainteté dans le temps qu'il pouvoit ſe venger hautement de ce que Jules Second avoit enlevé à ſon Predeceſſeur le Duché de Milan ; & Leon Dix dont il recherchoit l'entreveuë, avoit envoyé des troupes au pied des Alpes pour luy en fermer le paſſage. Charles agit d'une maniere plus intereſſée, aprés que ſon Armée eut fait priſonnier Clement Sept. Il ſe prevalut du pretexte que luy donnoit la deſobeiſſance pretenduë de ſes ſoldats, pour tenir ſept mois entiers ſa Sainteté dans un honteux

esclavage, pour en tirer tout l'argent que le saint Siege pouvoit payer dans la conjonćture d'alors, & pour ne la delivrer enfin qu'à des conditions également indignes de la personne qui les imposoit, & de celle qui les recevoit : encore falut-il aprés tout que Clement se déguisât pour se sauver; & feignît de dérober une liberté qu'il achetoit bien cher, & qui certainement n'eut jamais été recouvrée sans la crainte qu'eurent les Imperiaux de l'armée de Lautrec.

Charles eut un desir si violent d'agrandir ses Etats en toute maniere, qu'il ne le perdit qu'en les resignant à Philippe Second son fils unique : encore y a-t'il lieu de douter si son ambition s'éteignit alors tout-à-fait dans son ame, puis qu'il demanda l'année suivante au Courrier qui luy portoit la nouvelle que son fils avoit gaigné la bataille de saint Quentin, s'il étoit déja dans Paris. Au lieu que François ne s'occupa qu'à recouvrer le bien de ses enfans; & s'il pretendit à l'Empire pour soy, & à la Couronne d'Ecosse pour son petit fils, ce fut toûjours par des voyes legitimes.

Charles eut le malheur de n'avoir point recompensé celuy des hommes qui l'avoit le mieux servi aux dépens de sa vie & de sa conscience, ce fut le celebre Marquis de Pescaire, & François tomba dans la même ingratitude à l'égard de l'incomparable Langey.

Charles ne disgracia jamais de Favori; & François éloigna tous ceux que la mort ne luy ravit point, à la reserve du Cardinal de Tournon & de l'Amiral d'Annebaut qui luy survecurent.

François & Charles aimerent tous deux à se vanter, que leurs épées ne tranchoient que pour la justice: cependant ils ne la rendirent pas toûjours dans la derniere exactitude; & si quelqu'un n'en demeure pas d'accord, qu'il excuse s'il peut d'un côté les mecontentemens que Charles donna au Cardinal Ximenez, & de l'autre ce qui se passa entre François & le Parlement de Paris sur l'enregistrement du Concordat.

On ne sçauroit disconvenir de bonne foy que Charles favorisa durant vingt-sept ans l'accroissement de l'heresie dans l'Alemagne; & qu'il ne se mit en devoir de la detruire, que lors que les Lutheriens parlerent de le deposer de l'Empire: soit qu'il luy fût avantageux de laisser diviser l'Alemagne, pour la conquerir ensuite avec plus de facilité; ou qu'il crût avoir besoin des forces Protestantes, pour usurper & pour conserver le Duché de Milan. François au contraire fit bruler presque tous les heretiques dont il eut connoissance; & ce fut là la veritable cause qui porta depuis les Historiens Calvinistes [a], à noircir sa memoire. Il ne laissa pas neanmoins de traitter avec la Ligue de Smaschalde, & d'empêcher le Duc de Savoye de s'emparer de Geneve; en quoi s'il y eut de la faute, ce qui ne se doit point examiner dans un parallele, elle fut beaucoup moindre en toute maniere que celles que Charles commit en accordant le fameux Interim, & en concluant à Passau une Paix honteuse avec l'Electeur de Saxe Chef des Lutheriens d'Alemagne.

[a] Beze, la Place, & la popliniere.

Si François s'accorda par des interests politiques avec Henry Huit Roy d'Angleterre, aprés que ce Prince

se fût separé de la Communion de l'Eglise, ce ne fut qu'à l'exemple de Charles qui fit encore pis, & dans des ciriconstances incomparablement plus scandaleuses; puis que ce fut en abandonnant les causes de sa tante femme de Henry repudiée avec infamie, & de sa cousine germaine à qui l'on ôtoit l'esperance certaine des Couronnes d'Angleterre & d'Irlande, en souffrant qu'elle fût traittée d'illegitime : outre que le même Charles avoit engagé le Pape Clement Sept à interdire l'Angleterre, par une promesse authentique de joindre ses armes aux censures de l'Eglise; [a] & de ne traiter jamais ni Paix ni Treve avec les Anglois, sans y comprendre le saint Siege.

[a] Dans la justification de Clement Sept contre l'Angleterre.

Charles menagea les hommes de service avec des égards, qui ne sçauroient être assez estimez; & s'il n'eut pas toûjours la volonté ni les moyens de les recompenser, il supplea du moins aux marques solides d'affection, par des témoignages authentiques de l'admiration où il étoit de leur valeur. On lit encore les lettres qu'il écrivit de sa main au marquis de Pescaire, & à Antoine de Leve aprés la bataille de Pavie, & l'on y peut voir que la Souveraineté ne sçauroit descendre plus bas sans décheoir; & que Charles ne pouvoit complimenter deux illustres sujets avec plus de civilité, sans les traitter d'égaux. François n'eut ni tant de precautions ni tant de condescendances. Il mécontenta le Chancelier Moron, en luy refusant une Charge de Maître des Requêtes: Le Prince d'Orange en donnant le logis qui avoit été marqué pour luy, au député d'un Prince d'Alemagne: Dorie en refusant de mettre en liberté ceux

de Genes, & le Connêtable de Bourbon en souffrant que la Duchesse d'Angoulême le depoüillât. Il est vray que la rebellion du Connestable luy fut plus sensible, que les trois autres dont on vient de parler; & qu'il s'en estima d'autant plus offensé, qu'il luy avoit dit en le quittant les choses les plus touchantes. Mais il ne luy avoit point offert d'abolition en assez bonne forme; & le Connêtable étoit trop habile pour ignorer combien il étoit dangereux & irremissible d'avoir offensé son Maître dans le point le plus delicat, & d'être neanmoins obligé de retourner auprés de luy; & d'y demeurer dans le rang de second Prince du Sang, sans avoir toutes les assûrances possibles qu'on ne le rechercheroit pas pour le passé.

Charles eut une delicatesse extraordinaire sur le point de la Souveraineté, qui ne parut que trop évidemment dans l'assassinat de Rincon. Ce grand politique étoit sorti d'Espagne par le plus juste motif qui puisse obliger un homme à changer de patrie, puis que c'étoit pour essayer si les Etrangers voudroient luy donner les emplois proportionnez à son merite, que ses Compatriotes luy avoient refusez. Il s'étoit retiré en France, où son bel esprit & son habileté à negotier l'avoient introduit dans les affaires. Cependant Charles ne put endurer qu'un de ses Sujets servît la France, luy qui avoit tiré de si notables avantages du Connestable de Bourbon & de ses amis. On n'a pas sçu precisément les ordres qui furent donnez sur ce sujet au Marquis du Guast: mais il est certain que Rincon fut tué sur le Po, lors qu'il alloit en Ambassade à Constantinople. Men-

doze qui avoit ſuivi l'exemple de Rincon, n'eût pas été mieux traité dans l'Alemagne où il diſtribuoit l'argent de France aux Confederez de Smalchalde, s'il n'eût uſé de toutes les precautions imaginables pour éviter le fer & le poiſon. François n'eut pas tant de dureté pour Pomperan & pour le Pelloux complices du Conneſtable de Bourbon; puis que bien loin d'empêcher leur retour en France aprés la mort de ce Prince, il les y convia en leur offrant des partis plus avantageux qu'ils n'avoient auprés de l'Empereur. Il fut ravy que Pomperan les acceptât, mais il ne trouva pas mauvais que le Pelloux les refuſât; & il ne luy en témoigna point de mauvais gré, lors l'Empereur l'envoya quelques années aprés à Paris.

François ne fut pourtant pas moins ſenſible que Charles en deux fameuſes rencontres. L'une fut le rapel du Conneſtable de Montmorency, que le Dauphin & les principaux Gentilhommes de ſon Royaume oſerent luy demander dans le temps qu'il avoit le plus de beſoin de leur ſervice, puis que l'Empereur s'avançoit avec toutes ſes forces unies à celles d'Alemagne pour aſſieger Paris. Cependant il ne ſe contenta pas de les refuſer : mais il leur fit encore éprouver les plus vives marques de ſon chagrin; & les traita avec autant de rigueur, que ſi leur deſſein eût été de le dépoüiller de ſon autorité avant ſa mort. La ſeconde rencontre fut dans une grace qu'on luy demanda pour un Gentilhomme de Dauphiné, qui avoit aſſaſſiné un Gentilhomme de Bourgogne. La grace fut accordée; mais dans le temps qui s'écoula juſqu'à ce qu'elle fût entherinée, le Roy ſçut que le Gentilhomme

de Dauphiné avoit commis le meurtre déguisé en Soldat de l'Empereur, & portant luy & ses complices sur leurs Casaques la Croix rouge de Saint André. Il n'en falut pas d'avantage à François pour revoquer la grace, & pour envoyer le Gentilhomme au supplice; parce qu'il pretendit que l'action avoit changé de nature, & étoit devenuë un crime de Leze-Majesté, par l'emprunt du nom & des marques des ennemis.

Hors la delicatesse dont on vient de parler, Charles fut extremement reservé à faire mourir ses Sujets; & on ne se lassera jamais d'admirer combien peu il y eut de personnes executées à mort en Espagne, pour la revolte arrivée au commencement de son regne. Mais François sacrifia un peu trop legerement au dépit de sa mere le malheureux Samblançay; parce que quand mêmes il auroit été coupable, ce qui parut pourtant depuis être faux par le procez du President Gentil, il sembloit que l'on dût pardonner à sa venerable vieillesse, à ses longs services rendus à quatre Rois, aux cinquante ans qu'il avoit passez sans aucun reproche dans les Finances, & à la qualité de pere que François luy donnoit, en ne l'appellant jamais que par cet honorable nom. Surquoi la Demoiselle de Genoüillac qui fut depuis Duchesse d'Usez, feignit de pleurer un jour que le Roy l'appelloit sa fille; & lors qu'on luy en demanda la cause elle repartit, *je crains qu'il ne me traite comme il a traité Samblançay.*

Charles eût de l'estime pour les gens sçavans, mais il en demeura là; & François y ajoûta la familiarité

La Noblesse Françoise languissoit dans une si bizarre ignorance, qu'elle eût tenu à injure d'être appelée sçavante : mais il disposa ses sujets à changer d'opinion, premierement par l'honneur qu'il rendit à Budé; & ensuite par le soin qu'il se donna d'appeller en France, ceux qui passoient pour les plus doctes entre les Nations étrangeres. A l'exemple du Roy les Grands s'apprivoiserent avec les Gens de Lettres, & chacun en voulut avoir dans sa maison : Mais la voye qu'ils tinrent pour en recouvrer fut plus fatale à leur patrie, que n'avoit été la barbarie de tant de siecles qu'ils vouloient chasser. Les personnes que l'on recherchoit étoient la pluspart prévenuës de l'heresie de Luther ou de celle de Zuingle; & d'ailleurs pour en avoir, on s'addressoit à Bucer Professeur de Strasbourg. La correspondance de celuy-cy étoit avec Melancton, personnage incomparable pour la subtilité de son esprit & pour la douceur de ses mœurs : mais d'autant plus à craindre qu'il étoit le moins resolu des hommes en matiere de Religion, & qu'il passa toute sa vie en apparence à accorder toutes les nouvelles Sectes avec la Religion Catholique, mais en effet dans l'incertitude de ce qu'il devoit croire. Ainsi vint à Bourges Melchior Volmar Professeur de Jurisprudence, qui pervertit Calvin & Beze.

Charles & François eurent un plus grand nombre d'adroits & de fideles serviteurs dans les Professions de la Robe & de l'Epée, que n'en avoient eu tous leurs Predecesseurs ensemble : mais Charles se servit plus volontiers des Gens d'épée en ses Ambassades ; & François au contraire aima mieux employer des Gens

de robe à cette fonction, dont il eut sujet de se repentir deux fois. La premiere fut lors que Charles aprés la conqueste de Tunis vint à Rome, prononcer en presence du Pape & des Cardinaux le discours satirique contre la France dont on a deja parlé. Car si au lieu de Velly homme de Judicature & Beneficier, il y eût eu quelque brave Chevalier de l'Ordre, ou quelque Officier d'armée reconnu pour homme de main en qualité d'Ambassadeur prés de sa Majesté Imperiale, elle auroit pensé plus d'une fois à ce qu'elle alloit dire; & ne se seroit jamais tant avancée en paroles, s'il y eût eu devant elle un Ministre qui luy auroit répondu fierement, & luy eût donné de facheuses distractions, tantôt en mettant la main sur la garde de son épée, tantôt en la portant quelque fois au côté, comme s'il y eût voulu prendre sa dague. Il y a beaucoup d'apparence que Charles tout intrepide qu'il étoit, se seroit égaré dans ses conceptions; principalement s'il eût fait reflexion que le personnage qu'il voyoit à tous momens changer de couleur & de posture, pouvoit faire un coup de sa main dans une sale, où n'étoit entré aucun de ses domestiques capable d'empêcher qu'un Ambassadeur qui luy entendoit déchirer si outrageusement la reputation de son Maître, ne perdît le respect, ou que du moins il auroit abregé ses invectives. La seconde fois que François se repentit d'avoir choisi pour Ambassadeur un homme de robe, fut dans la revolte des Peuples de Naples, lors que Pierre de Tolede leur Vice-Roy voulut établir l'Inquisition. Car leur emportement alla si loin qu'ils depêcherent vers l'Ambassadeur de France à Rome, pour luy dire

qu'il leur envoyât un Chef qui fût homme de main, & qu'ils se donneroient au Roy: mais par malheur celuy qui faisoit alors cette fonction étoit du Mortier Maître des Requêtes, homme pacifique s'il en fut jamais, qui ne sçut repondre autre chose sinon qu'il en écriroit au Roy son Maître. Cependant l'affaire demandoit une prompte resolution, & ce fut par ce seul manquement qu'elle échoüa. François le reconnut assez: mais il ne se corrigea point,[a] tant il étoit prevenu pour les Gens de robe. Le Roy son fils en usa autrement; car Parme & la Mirandole s'étant déclarées contre l'Empereur, Termes qui se trouva pour lors à Rome en qualité d'Ambassadeur, quitta son caractere; & prit la défense de ces deux Places, qu'il conserva, quoi qu'elles fussent assiegées par toutes les forces de l'Espagne & du saint Siege. Il faut pourtant avoüer à l'avantage de François sur Charles, qu'il eut deux Prelats qui pour être les plus sçavans & les plus adroits de leur siecle en toutes sortes de negotiations, se fussent aussi bien servi en un besoin de l'épée & de la lance, que de la plume & de la langue.[b] Charles ne se repentit qu'une fois, d'avoir envoyé en Ambassade un homme de robe, mais aussi l'on peut dire qu'il n'eut jamais tant de chagrin: Ce fut dans la celebre conjoncture du duel entre François & luy. On a vû que Granvele fut mandé à l'Assemblée generalle convoquée à Paris sur une si delicate matiere: mais encore qu'il fût le plus grand personnage de son temps, il ne répondit pas si pertinemment sur les points de Chevalerie, qu'eussent pu faire le Marquis du Guast ou Ferrand de Gonsague, s'ils

a Dans la Lettre du Roy à du Mortier en 1544.

b Le Cardinal du Bellay & l'Evêque Dax de la Maison de Nouailles.

eussent été en sa Place. Aussi avoüa-t'il de bonne foy que l'affaire dont il s'agissoit, étoit également au dessus de sa connoissance & de sa profession.

Charles & François connoissoient la plûpart des Gentilhommes de bonne Maison de leurs Etats; & deméloient assez heureusement leurs Genealogies, comme il parut dans les querelles pour la pressance entre les maisons de Croy & de Barlemont, & celles de Clermont & de Crussol, qu'ils terminerent sur le champ par un effort de memoire & de presence d'esprit; qui ne fut pas moins admiré de ceux qui perdirent leur cause, que de ceux qui la gaignerent.

François soulagea plus universellement que Charles, les pauvres Gentilhommes tombez dans l'indigence sans qu'il y eût eu de leur faute. Il fournissoit à la dépense de toutes les nôces qui se faisoient à la Cour, c'est-à-dire aux Tournois, aux mascarades & aux livrées. Cependant il n'y avoit personne de l'un ou l'autre sexe entre les Courtisans, qui ne reçût du moins un habit complet en de semblables occasions.

Ils furent aussi curieux l'un que l'autre: mais Charles le fut en pierreries; & n'oublia rien pour recouvrer celles, que le dernier Duc de Bourgogne son bisayeul avoit perduës en combattant contre les Suisses. François le fut en meubles, & principalement en tapisseries, & paya vingt deux mille écus de celle du triomphe de Scipion que l'on voit encore. Le Marchand Flamand qui avoit fait travailler à ce chef-d'œuvre, s'adressa plutôt à luy pour le vendre qu'à Charles qui étoit son Souverain, parce qu'il presu-

posa que le Roy l'acheteroit plus cher que l'Empereur: aussi les Seigneurs & les Dames d'Espagne ne se lasserent point d'en considerer les differentes pieces à l'entreveuë de Bayonne, & avoüerent de n'en avoir jamais vû de si belles. La Tapisserie de saint Paul que le même François fit faire pour sa chapelle, ne coûta gueres moins. Mais les curieux observerent qu'elle n'étoit pas également travaillée, & qu'il y avoit deux pieces sans comparaison plus belles que le reste: l'une où cet Apostre étoit representé arrivant à Malte avec ses Matelots moüillez, & secoüant le serpent qui l'avoit mordu à la main: l'autre où le même Apôtre étoit dépeint, preschant dans Athenes à l'occasion d'un Autel dedié au Dieu inconnu.

Charles & François possederent les vertus royalles; mais François eut dans un degré plus éminent celles qui servoient à conquerir, quoi que sa mauvaise fortune les rendît pour la plûpart inutiles. Charles eut plus parfaitement celles qui aidoient à conserver les conquêtes; & son bonheur fut tel, qu'il eut le temps & les occasions de donner des exemples de chacune d'elles en particulier, comme l'on fera voir dans son Histoire. De là vint que le Pape Paul Trois luy donna le nom de Tres-grand, que les Rois d'Espagne ses Successeurs ont conservé.

Le courage de Charles fut plus tranquille que celuy de François; mais celuy de François fut plus ferme; & ce n'étoit pas sans raison que l'on compara le premier aux grands Fleuves, qui ne font presque point de bruit dans leur cours, & le second aux torrens, qui murmurent en se

faiſant voye au travers des rochers oppoſez à leur impetuoſité.

Charles vivoit au milieu des armes & ſur les flottes avec le même repos d'eſprit, que s'il eût été dans une maiſon de plaiſance ; & François ſe plaiſoit à s'exercer dans toutes les fonctions militaires, lors qu'il étoit à la guerre.

Mais Charles perdit courage dans une occaſion celebre, lors que le Duc Maurice de Saxe le ſurprit dans Inſpruc comme il s'alloit mettre à table; & le contraignit de s'enfuir ſur les Terres de la Republique de Veniſe, dont par bonheur il n'étoit éloigné que d'une petite lieuë. François au contraire ne parut jamais ſi courageux qu'aprés la priſe de ſaint Diſier, lors que l'Empereur vint avec toutes ſes forces, & celles d'Angleterre, pour aſſieger Paris; que la Bourgeoiſie eût abandonné tant elle étoit timide, ſans l'intrepide Cardinal du Bellay ſon Evêque qui la raſſura. Le Roy ſe leva du lit où il étoit malade ; & bien loin de quitter la partie, s'alla jetter dans ſa Ville capitale, aſſembla en tres-peu de jours une puiſſante Armée ; & mit ſi bon ordre à tout, que l'Empereur n'oſant paſſer outre, ſuſcita le Religieux Guſman qui fit la Paix.

François & Charles furent hardis, mais chacun à ſa mode. La hardieſſe de François eût été plus convenable à un ſimple ſoldat, & celle de Charles étoit mieux ſeante à un grand Capitaine. La bataille de Marignan, le duel ſi long temps pourſuivi contre Charles, & le combat contre un Lion, font pour la hardieſſe de François : mais le voyage par terre de

puis Bayonne jusqu'à Peronne est une preuve si convainquante de celle de Charles, qu'on ne la sçauroit rejetter, puis qu'enfin jamais Prince ne se mit plus hardiment à la discretion de son ennemi nouvellement reconcilié. Il ne s'obstinoit jamais tant contre la fortune, que lors qu'elle faisoit semblant de le vouloir quitter; & la tempeste qui le surprit au voyage d'Alger, la plus furieuse qu'on eût vû de memoire d'homme sur la mer Mediterranée, ne le fit changer ni de visage ni de resolution. Il rehaussa ses pretentions à mesure que ses affaires empiroient par les deux mauvais succez de ses armes dans la Provence; & dés qu'il eut appris à ses dépens devant Mets, qu'il n'est point d'entreprise si sagement conduite qui ne vienne quelquefois à manquer, il aima mieux renoncer à la vie civile, que de s'exposer une autrefois à l'inconstance de la fortune.

Charles & François eurent de l'ambition: mais les motifs de celle de François furent plus nobles, & les fins moins interessées. On luy represénta en vain lors qu'il se mit à briguer l'Empire, les difficultez invincibles qui se presenteroient tous les jours à gouverner des peuples si differens en forme de gouvernement, qu'étoient les François & les Alemans. Il repondit que la peine étoit glorieuse, quand on la prenoit pour obtenir la premiere Couronne du Christianisme; & qu'encore qu'il ne reüssît pas, il luy seroit toûjours avantageux d'avoir voulu rétablir la Maison de France dans le rang dont elle étoit décheuë depuis tant de siecles.

La trahison de quelques amis de François, & la

foiblesse de la plûpart des autres, ne furent pas capables de l'étonner ; & s'il ne fut le plus heureux Prince de son temps, il eut du moins la reputation d'être le plus modeste. Charles au contraire usa de supercherie, ou profita de celles de l'Evêque de Liege & de Sequingue pour appuyer ses brigues.

Charles & François eurent une grandeur d'ame tout-à fait heroïque : mais ils manquerent de la témoigner dans la conjoncture de leur vie, où il auroit été plus glorieux de la faire paroître. Ce fut aprés la bataille de Pavie, où l'Armée de Charles défit & prit François. Ceux qui tenoient Charles pour un grand Conquerant, s'imaginerent qu'il poursuivroit sa victoire, & qu'il entreroit les armes à la main dans la France épuisée de forces, & privée de Chef. Ceux qui le tenoient au contraire pour un Prince qui ne recherchoit que la gloire, attendoient avec impatience qu'il se piquât de generosité ; & qu'il reduisît son Prisonnier à n'oser plus rien entreprendre contre luy, en luy donnant la liberté sans aucune condition, vû principalement qu'il avoit devant les yeux l'exemple memorable de Philippe Marie Duc de Milan, dernier Duc de Milan de la Maison des Viscontis, lequel aprés avoir pris Alfonse Roy d'Arragon, de Naples & de Sicile, & Jean Roy de Navarre bisayeul du même Charles dans une bataille navalle, les avoit renvoyez sans rançon, chargez de presens, & comblez de caresses & de bonne chere. Cependant Charles ne sçut faire ni l'un ni l'autre. Il tira ce qu'il put de François ; & le força de signer des Articles, dont il devoit être le premier persuadé qu'ils ne seroient jamais

mais executez. François au contraire avoit trouvé dans sa perte & dans sa prison, la conjoncture la plus favorable que la fortune luy pouvoit offrir pour montrer une grandeur d'ame tout-à-fait heroïque. Il n'avoit qu'à laisser faire ses Vainqueurs, & à ne leur pas fournir les moyens de le transporter en Espagne; & il eût été delivré par la Ligue qui se formoit, sans renoncer aux Souverainetez de la Flandre & de l'Artois, ni aux pretentions sur Naples & sur Milan; & s'il ne l'eût été, sa patience & le temps auroient lassé l'obstination de Charles qui le tenoit. Au lieu qu'il multiplia ses fautes en mettant lui-même de nouveaux obstacles à sa liberté, & racheta sa personne aux depens de ses enfans & de son Etat. Il est vray que comme le personnage de Francois prisonnier étoit plus difficile à representer en cette occasion que celuy de Charles qui n'avoit qu'à le delivrer, aussi l'un est plus excusable que l'autre.

Mais sans parler davantage d'un pas si glissant, où leur vertu se laissa vaincre; ils eurent encore cela de commun de montrer chacun dans une conjoncture admirable, ce que leur grandeur d'ame avoit de plus singulier. François commença en permettant à Charles de traverser son Royaume pour aller dompter ceux de Gand, contre toutes les maximes politiques qui luy conseilloient de refuser le passage, ou de ne l'accorder que pour arrêter Charles jusqu'à l'entiere execution de ce qu'il avoit promis; & Charles continua dans la guerre qu'il fit à la ligue de Smalchalde, où ses Armées avancerent toûjours chemin au milieu de l'Hyver contre l'avis de ses vieux Capitaines, & contre

les maximes ordinaires de la guerre. Il ne ſortit jamais de ſon Camp quoi qu'il y fût extraordinairement tourmenté de la goutte: Il attacha ſa jambe droite qu'il ne pouvoit remuer au pomeau de la ſelle de ſon cheval: Il traverſa les neiges dans cette poſture, & ſurprit ſes ennemis lors qu'ils le croyoient retiré: Il diſſipa l'Armée formidable de la Ligue: Il taxa les Villes Imperiales à de tres-grandes ſommes d'argent: Il enleva leur Artillerie pour en garnir ſes Villes des Païs-bas; & ſçachant que l'Electeur de Saxe en retournant chez luy avoit deſolé les Terres du Marquis Albert de Brandebourg, il le ſuivit pour en tirer vengeance, & l'atteignit auprés de Molſein, ſur le bord de l'Elbe. L'Electeur étoit Maître du Pont, & de tout le Païs au delà. La riviere avoit trois cent pas de largeur. Le fil de l'eau étoit rapide, & les bords élevez. Cependant l'Empereur aprés avoir fait ſonder le gué; & trouvé le fond ſolide quoi que profond, fit paſſer ſes Cavaliers chacun portant un Arquebuſier en croupe. Il les ſuivit monté ſur un Genet d'Eſpagne; & trouvant ſes ennemis dans la negligence que leur cauſoit la ſeureté pretenduë du poſte qu'ils tenoient, les defit ſi generalement ſans rien hazarder, que l'Electeur de Saxe demeura ſon priſonnier. Le bonheur de Sa Majeſté Imperiale fut d'autant plus grand que ſes affaires auroient été abſolument ruinées, ſi elle eût remis au lendemain à paſſer l'Elbe; parce que peu d'heures aprés le combat ce fleuve devint ſi gros qu'il ne fut pas poſſible les huit jours ſuivans de le paſſer à la nage; & ſi l'Electeur eût eu tant ſoit peu de delay, il auroit diſtribué ſes forces dans les Villes de la Saxe, & donné de l'exerci-

ce à l'Empereur en attendant le ſecours de ſes Alliez.[a]

[a] Dans Loüis d'Avila.

Mais comme François ne ſçut profiter de la victoire de Marignan, ni de celle de Cериſoltes, Charles laiſſa perdre le principal fruit qu'il auroit tiré s'il eut voulu, des victoires de Pavie & de l'Elbe. Il eſt vray que pour la premiere il étoit excuſable en quelque maniere, puis qu'il ſe trouvoit à plus de trois cens lieuës de ſon Armée victorieuſe : mais il le fut d'autant moins à la ſeconde, qu'il ſe contenta de traîner par tout durant cinq ans les deux Chefs de la Ligue de Smalchalde,[b] & de leur laiſſer preſque toûjours les fers aux pieds : comme s'il eût reduit toute ſa victoire à tirer vanité de leur honte. Cependant les pleurs de leurs femmes, & les plaintes de leurs enfans, émurent leurs amis ; & toucherent de compaſſion leur plus grand ennemi Maurice, qui s'ennuya de voir priſonniers les deux plus conſiderables Princes d'Alemagne, dont l'un étoit ſon couſin germain, & l'autre ſon beau-frere. Il s'employa pour eux ; & quand il vit l'Empereur inexorable, il prit ſi bien ſon temps qu'il le contraignit de les mettre en biberté. Ainſi la victoire de l'Elbe, qui bien menagée pouvoit aſſujettir en Alemagne toutes les Puiſſances inferieures à celle de l'Empereur, & l'y rendre plus abſolu qu'il n'étoit dans la Caſtille, ne ſervit qu'à tirer des Villes conquiſes plus de ſeize cent mille écus pour les exempter du pillage, & ſix cent pieces de groſſe artillerie.

[b] L'Electeur de Saxe & le Lan-grave de Heſſe.

Charles s'engagea par le Traité de Noyon à rétablir Henry d'Albret ſur le Trône de la Navarre : cependant il demeura trente ans ſans accomplir ce qu'il avoit promis. Il luy vint au bout de ce temps

d ij

une maladie, dont il fut sur le point de mourir. Il fit un Testament par lequel il ordonna à son fils unique, de faire examiner par des gens de bien la maniere dont son ayeul maternel avoit dépoüillé Jean d'Albret pere de Henry; & s'ils trouvoient qu'il y eût eu de l'injustice, de restituer aussi-tôt la Navarre. En quoi le Testament étoit d'autant plus admirable, que Charles presuppo soit que son fils prendroit plus d'interest au salut de son ame qu'il n'en avoit pris luy-même. La maladie ne fut pourtant pas mortelle. Charles en guerit. Il vêcut encore dix ans dans le Monde, & deux ans dans le Monastere de saint Juste sans se mettre en peine de ce qu'il avoit écrit dans son Testament; & son fils l'imita, soit qu'il fit aussi peu de scrupule de retenir le bien d'autruy, ou que la longueur du temps luy donnât lieu de croire que son pere s'étoit ravisé. François au contraire employa ses premieres armes lors qu'il n'étoit encore que Comte d'Angouleme à rétablir Henry d'Albret, & luy fournit ensuite pour cela deux puissantes Armées. Les grandes affaires qui survinrent depuis à Sa Majesté Tres-Chrétienne, l'empêcherent de faire davantage; mais toute malheureuse & prisonniere qu'elle fût, elle n'oublia jamais de solliciter elle même la restitution de la Navarre, ni d'en charger les instructions de tous les Plenipotentiaires qui negotierent pour elle avec Charles.

François & Charles furent tous deux heureux au delà de leurs esperances. Car François vit mourir huit Princes; qui s'ils eussent vécu, l'auroient empêché de venir à la Couronne. Il passa les Alpes par des voyes

inconnuës: Il vainquit à Marignan; & nonobſtant toutes les diſgraces qui luy arriverent enſuite, il laiſſa ſon Royaume plus grand qu'il ne l'avoit reçu. Mais la felicité de Charles fut ſi extraordinaire, qu'aucun Prince Chrétien n'en a devant luy ni depuis aproché. La fortune lui fit conquerir deux Empires de tres-grande étenduë dans le nouveau Monde; [a] & remporter lors qu'il y penſoit le moins, quarante glorieuſes victoires par ſes Lieutenans. Elle lui donna les moyens de terminer aux depens des autres, & toûjours à ſon avantage, ſoixante dix guerres, non moins conſiderables en elles-mêmes que par la puiſſance & le nombre de ſes ennemis; & tant de proſperitez furent ſi peu diſcontinuées, qu'il ne reçut en toute ſa vie qu'un ſeul affront qui fut devant Mets. Il defit dans la revolte des Païſans d'Alemagne cent quarante mille hommes en ſept combats, & finit cette guerre en quarante jours. Il ruina la Ligue de Smalchalde en ſept ſemaines, & tua ou diſſipa en ſi peu de temps ſix-vingt mille ſoldats. Il défit, prit, & dépoüilla l'Electeur de Saxe en moins de huit mois, quoi que Charlemagne eût employé quarante ans à conquerir l'Etat de ce Prince. Il obligea deux fois Solyman à lever le ſiege de Vienne, quoi que la premiere fois il y eut devant cette Ville trois cent mille Turcs, & la ſeconde ſix cent mille. Il ne ſe contenta pas pour aſſurer les Païs-bas à l'Eſpagne de ſe faire ceder les Souverainetez de la Flandre & de l'Artois par le Traité de Madrid: mais de plus il les augmenta des Provinces de Gueldres, d'Utrech, de Cambreſis, d'Overiſſel, de Friſe, & de Groningue, où il y avoit au moins cinquante Places capables de les couvrir. Il chaſſa les François de Tour-

[a] Ceux de Mexique & du Perou.

nay pour leur ôter l'eſperance de recouvrer la Flandre. Il prit dans l'Amerique par Cortez & Pizarre ſes Lieutenans en dix-huit batailles gaignées, autant de Rois Priſonniers, entre leſquels le ſeul Atahvalpa offrit ſoixante dix millions d'or pour ſa rançon. Il donna la chaſſe aux Pirates ſur toutes les mers, qui baignoient les côtes de ſes Etats. Il bâtit par André Dorie ſon Amiral deux Flottes des Turcs vers l'Albanie & le Peloponneſe. Il défit dans ſon premier voyage d'Afrique le fameux Barberouſſe, dont l'armée étoit de ſeize mille chevaux, & de deux cent mille hommes de pied. Il prit la Goulette, & rétablit Muley Aſſen dans le Royaume de Tunis; & ſi ſon ſecond voyage n'eut pas le même ſuccez, ce ne fut pas par ſa faute, mais par une pure irregularité du temps.

Charles fut ſouvent redevable de ſon bonheur à ſa promptitude, & s'il eût differé d'aller luy-même calmer la revolte de Gand, il ne l'auroit jamais appaiſée comme il fit par le ſuplice de ſept ou huit coupables ſeulement. Au lieu que François pour avoir toûjours pris ſes meſures trop tard, n'executa preſque jamais rien de ce qu'il pretendoit.

Leur vigilance fut égale pendant qu'ils eurent les armes ſur le dos, & l'on ne ſçauroit dire lequel des deux ſupportoit avec plus de patience les fatigues militaires. Il eſt vray que François dont la conſtitution étoit vigoureuſe, & la ſanté parfaite, avoit moins de peine à s'en aquiter que Charles, dont le Panegiriſte[a] avouë qu'il étoit deja attaqué de la goutte, de la gravelle, & des autres incommoditez de la vieilleſſe, lors qu'il commença d'aller à la guerre.

[a] Sandoval au commencement du ſecond Tome.

Mais en temps de Paix, & pour ce qui regardoit l'application aux affaires, la vigilance de François fut beaucoup inferieure à celle de Charles; qui depuis dix ans jusqu'à cinquante cinq qu'il se retira dans le Monastere de saint Juste, ne se déchargea sur aucun Ministre ou Favory du soin du gouvernement; & ne se lassa non plus de faire son metier sans discontinuation, que le Soleil de recommencer chaque jour sa course. Au lieu que si l'on retranchoit de la vie de François ce qui fut à proprement parler l'ouvrage de la Duchesse d'Angouleme sa mere, de la Reine de Navarre sa sœur, de la Comtesse de Château-briand & de la Duchesse d'Estampes ses maîtresses, des Chanceliers Duprat & Poyet, & des Cardinaux de Lorraine de Tournon & du Bellay ses Ministres, du Connestable de Montmorency, & des Amiraux de Bonnivet de Chabot & d'Annebaut ses favoris, il resteroit bien moins de choses que l'on n'en a mis dans cette Ouvrage.

Jamais Prince des derniers siecles ne donna tant que Charles s'il en faut croire les Auteurs Espagnols, & pourtant jamais Prince ne passa pour moins liberal. [a] On a écrit qu'en sa jeunesse il distribuoit aux pauvres en secret quarante écus par jour: mais ceux qui sçavent la maniere dont il fut élevé, ont de la peine à croire qu'il fut alors en état de disposer de cette somme. Et de fait ni les aumônes qu'il fit dans un âge plus avancé, ni celles qui sont dans ses deux testamens écrits de sa propre main, ne repondent pas assez à cette premiere liberalité. Il donna (dit-on) le Royaume de Tunis à Muley-hassen;

[a] Scribani au commencement de sa seconde partie.

mais il ne luy donna rien qu'il pût retenir, & qu'il ne fût en état de reprendre quand il luy plairoit. Il rendit au Duc de Cleves le Duché de ce nom, & ceux de Juliers & de Mons: mais la grace ne fut pas entiere, puis qu'il garda le Duché de Gueldres pour les frais de la guerre, & d'ailleurs il ſçavoit que les Alemans n'auroient jamais enduré qu'il ſe fût enrichi de la dépoüille d'un de leurs Princes. Il donna le Duché de Milan à Sforce, mais ce fut à des conditions inconnuës à la Juriſprudence. Car il ne ſe contenta pas d'agir contre toutes les formes, ni de retenir d'une main ce qu'il donnoit de l'autre en ſe reſervant les forteresſes du Païs: mais encore il épuiſa le même Duché qu'il faiſoit mine de ceder; & lors que ſon impitoiable Lieutenant Antoine de Leve n'en ſçut plus tirer aucune contribution, on s'aviſa de leurrer les Peuples de l'eſperance d'un Prince de leur Nation, & de leur arracher par cet artifice ce qui leur reſtoit d'argent. Ainſi l'on tira d'eux, prés de huit cens mille écus pour leur accorder en la perſonne de Sforce un Duc, dont on étoit aſſuré que la vie ne ſeroit pas longue, & qu'il ne laiſſeroit point d'enfans. Il donna le Duché de Florence, premierement à Alexandre, & enſuite à Côme de Medicis: mais il ne fit à l'égard du premier, que marier Marguerite ſa fille naturelle aux dépens d'autruy; comme il ne fit à l'égard du ſecond, qu'acheter avec un parchemin l'amitié d'un homme qui étoit déja en poſſeſſion de l'Etat où il demandoit d'être maintenu; & qui ſe ſeroit infalliblement jetté entre les bras de François, ſi les Eſpagnols l'euſſent rebuté. Il donna le Comté d'Aſt au Duc de Savoye: mais

mais ce fut afin de n'être pas obligé de le rendre à la France ; & de contrevenir à la maxime qu'il s'étoit proposée pour fondement de sa politique, de ne souffrir en aucune maniere que le Roy Tres-Chrétien possedât un pied de terre en Italie. Le second Panegiriste[a] de Charles ajoute que ce Prince donna le Montferrat au Duc de Mantouë : mais il se trompe en prenant pour un don une Sentence que le même Charles étoit obligé de prononcer en qualité d'Empereur, & qui ne fut que provisionnelle ; c'est-à-dire que le Duc de Mantouë demandant en justice le Montferrat dont il avoit épousé l'Heritiere, & le Duc de Savoye renouvellant de vieilles pretentions sur cet Etat, Charles ajugea le possessoire au Duc de Mantouë, & reserva le Petitoire au Duc de Savoye. Si cela s'appelloit donner, il faudroit avoüer que les Juges des Parlemens seroient les plus liberales, & mêmes les plus magnifiques personnes du monde. Il y auroit plus d'apparence de dire que Charles donna Modene & Regge au Duc de Ferare, parce qu'en effet ce Duc n'eût jamais obligé sans luy le saint Siege à luy restituer ces deux Places ; mais outre qu'il agit alors seulement en qualité d'Arbitre choisi par les deux parties, il n'obligea pas gratuitement le Duc de Ferare, puis qu'il tira sous main de luy de tres-considerables sommes d'argent, & qu'il le chargea de plus de payer cent mille écus à la Cour de Rome. Il donna la Principauté de Melphes à André Dorie: mais la recompense étoit petite pour un étranger qui luy avoit sauvé le Duché de Milan, & les Couron-

[a] Scribani dans son Politique Chrétien.

nes de Naples & de Sicile. Il donna les terres d'Arrian & de Molfete à Ferrand de Gonzague; mais le don seroit abominable, s'il avoit été fait pour empoisonner le Dauphin de France, comme deposa le parricide Montecuculli lors qu'on l'alloit tirer à quatre chevaux. Il donna Sore au Duc d'Urbin, mais ce fut pour le détacher de la Ligue des Italiens aprés la bataille de Pavie. Il donna la Principauté de Sulmone à Lanoy; mais ce fut pour avoir tiré par adresse François premier des mains de Bourbon & de Pescaire, lors qu'ils étoient sur le point de s'accommoder avec Sa Majesté Tres-Chrétienne. Il donna le Comté de Lingheim au Comte de Bure; mais ce fut pour avoir traversé la France deguisé en Marchand, & débauché le Connestable de Bourbon. Enfin il donna la Principauté d'Ascoli à Antoine de Leve, mais on sçait qu'elle fut achetée par une effroyable multitude de crimes. François au contraire donna par pure liberalité; & la seule difference qu'il y eut dans sa conduite pour ce regard, fut qu'au commencement de son regne il donna beaucoup à peu de personnes, dont on tâcha de le corriger par cette rime que l'on fit couler insensiblement entre ses mains, *si vous donnez pour tous à trois ou quatre, il faudra que pour tous vous les fassiez combattre.* Mais sa magnificence devint ensuite plus generale, & par consequent moindre à l'égard de ceux qui en ressentoient les effets. De là vint qu'il se repentit en mourant d'avoir si peu recompensé l'Amiral d'Annebaut de tant de services qu'il en avoit reçus; & que la chose dont il chargea son fils avec plus d'instance, fut de confirmer le don

qu'il faisoit à ce Ministre de cent mille livres sur la Ville de Roüen.

François eut de la prudence, quoi que disent au contraire tous les Historiens étrangers; & les ressources qu'il sçut trouver à tant de malheurs qui luy survinrent, en sont autant de preuves: mais elle fut affoiblie dans la vigueur de son âge par les passions, & sur la fin de son regne par une continuelle deffiance de se commettre avec la fortune qui l'avoit si souvent trompé. La prudence de Charles fut plus fine & plus entreprenante: aussi rien ne luy donna tant de courage & de bonne opinion de soy-même, que la Prosperité. Quelques habiles que fussent ses Ministres, ils ne l'étoient pas plus que luy; & l'on ajoûte même qu'il leur apprenoit en toutes occasions une infinité de secrets politiques, sans qu'ils luy en pussent montrer aucun. Il enduroit qu'on luy parlât en toute liberté. Il rendit les Sçeaux au Chancelier Gattinara, qui avoit aimé mieux les luy remettre que de les appliquer au bas du Traité de Madrid; & sa Majesté Imperiale témoigna depuis qu'elle avoit autant de confiance en la probité de ce grand personnage, que s'il eût toûjours executé aveuglement ses ordres. Personne n'étoit retenu de luy dire ingenument ce qu'il pensoit par la crainte de luy déplaire, & personne ne luy vit negliger d'avis quelque peu important qu'il parût. Il disoit que l'exactitude des Politiques ne devoit pas ceder à celle des Chirurgiens, qui sondoient avec tant de scrupule les moins importantes blessures; & qu'il n'y avoit rien de si grand à quoi les plus petites choses ne donnassent atteinte, lors

qu'elles étoient méprisées. Il accouroit souvent en poste d'une extrêmité de l'Espagne à l'autre, pour calmer un commencement de sedition: mais comme il avoit jetté dans l'Alemagne les plus solides fondemens de la grandeur & de la durée de sa Maison, ce fut aussi les revoltes d'Alemagne qu'il apprehenda le plus, & qu'il se mit plutôt en devoir d'apaiser. On ne parle que des soulevemens qui se faisoient contre son autorité: car pour ceux qui ne regardoient que la Religion, il fut soupçonné de leur avoir laissé prendre racine par une espece de condescendance, qui ne sçauroit être excusée si elle étoit veritable. Il n'y eut point d'expedient dont il ne se servit pour ôter à la Ligue de Smalchalde le pretexte de Religion, dans le même temps qu'il le prenoit pour soy, & qu'il obligeoit le Pape par ce seul motif à luy fournir dix mille bons soldats. Ses Emissaires plublioient en Italie qu'il n'en vouloit qu'aux Lutheriens, pendant qu'il soûtenoit luy-même le contraire en Alemagne; & qu'en effet il attachoit à son service le Duc Maurice & le Marquis Albert de Brandebourg Princes Protestans, & qu'il leurroit d'une feinte neutralité l'Electeur Palatin, & les Ducs de Brunsvic & de Lunebourg. Il connoissoit les Alemans plus prests d'obeïr à leurs Predicateurs qu'à leurs Chefs; & quand on luy rapportoit que ses ennemis s'endormoient à table, il repondoit que c'étoit de là qu'ils étoient le plus souvent partis pour gaigner les batailles. Que le vin les encourageoit en dissipant leur pesanteur naturelle; & que non seulement il redoubloit leur hardiesse, mais que par une espece de miracle qu'il ne fai-

ſoit en aucun autre lieu, il reſſuſcitoit leur prudence, & les rendoit capables de former leurs dernieres reſolutions, & de conclure leurs plus importantes alliances parmi leurs verres.

L'humeur populaire de Charles n'alloit gueres que juſqu'à s'habiller à la mode des lieux où il ſe rencontroit. En tout le reſte elle étoit reglée par l'intereſt ; & l'exemple qu'il en donna durant le premier ſejour qu'il fit à Milan eſt trop rare, pour n'avoir point icy de place. Antoine de Leve ſon Lieutenant General étoit dans ſa Chambre tellement incommodé de la goutte, qu'il ne pouvoit ſe tenir debout. Il luy avoit plus d'obigation qu'à tous les autres hommes vivans; parceque ce Vieillard luy avoit fait gaigner la bataille de Pavie en ſoûtenant un Siege plus long qu'on n'eſperoit, & luy avoit acquis & conſervé le Duché de Milan contre les forces Confederées de France & d'Italie. Sa Majeſté Imperiale ne luy avoit encore donné aucune recompenſe pour tant de ſignalez ſervices, & il étoit aiſé de le ſatisfaire ſans qu'il en coutât rien. Leve bornoit toute ſon ambition à être Grand-d'Eſpagne ; & il avoit donné tant de marques de ſa pretention, qu'on ne pouvoit l'ignorer. Cependant Charles ſe contenta aprés luy avoir fait un aſſez froid accueïl, de commander qu'on luy apportât un ſiege le voyant chanceler : encore ajouta-t'il pour empêcher que cette grace ne fût tirée à conſequence, qu'il ne l'accordoit qu'à l'âge & à l'infirmité de Leve. Mais Leve qui étoit trop habile pour perdre une conjoncture ſi favorable d'inſinuer adroitement à ſon Maître l'objet de ſes deſirs,

répondit que ce n'étoit pas tant aux pieds que le mal luy tenoit qu'à la tête; c'est-à-dire qu'il demandoit que sa Majesté Imperiale luy dit de se couvrir, car il ne faut point d'autre formalité que celle-là pour faire un Grand d'Espagne. [a] Charles qui ne vouloit ni satisfaire ni mecontenter Leve, feignit de n'avoir point entendu sa repartie; & Leve fâché de s'être inutilement expliqué, & ne voulant ni s'asseoir ni porter plus long temps la honte d'un indigne refus, se retira bien-tôt aprés. Il étoit à peine sorty, lors que le fils de la nourrice de Charles arriva. C'étoit un Flamand fils d'un Boulanger, & élevé dans la boutique de son pere. Il n'approchoit en aucune maniere, ni de la naissance, ni du merite de Leve: neanmoins Charles changea de visage & d'action en l'apercevant. Il courut au devant de luy les bras étendus: Il l'embrassa: Il luy fit d'extraordinaires caresses; & le traita avec autant de privauté, que s'il eut été son frere. Ce changement de conduite parut si étrange au Cardinal Caracciol present à ces deux actions, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner de la surprise; & Charles qui consideroit assez ce Prelat pour ne luy rien deguiser, luy dit en confidence qu'il avoit été contraint de joüer presqu'en même temps deux personnages si differens, à cause de l'humeur opposée des Espagnols & des Flamans; parce que les Espagnols comme Leve, ne servoient bien que lors qu'on les traittoit fierement; & commençoient à s'emanciper, aussi-tôt qu'on se relachoit à leur égard: Les Flamans au contraire comme le fils de sa nourrice, ne se gaignoient que par une apparente familiarité;

[a] Il ne faloit que le mot de Cobrios dont se servent les Rois d'Espagne pour faire un Grand.

& se revolteroient aussitôt, qu'ils n'auroient plus d'accez ni de conversation libre avec leur Souverain. Comme François ne commandoit pas à tant de differentes Nations, il ne luy fut pas necessaire de joüer tant de personnages divers & bizarres pour s'insinuer dans l'affection de ses Sujets; & pourtant il y réussit d'autant mieux, qu'il n'eut pas tant de besoin que luy de se contraindre pour en venir à bout. Il étoit persuadé qu'il faloit adoucir par la familiarité, ce qu'il pouvoit y avoir de rude dans la sujetion; & il y travailla avec un succez, que ses Panegyristes n'ont point assez loüé. Il étoit de tres-facile accez, & les petits l'abordoient pres. qu'aussi-tost que les Grands. Sa conversation étoit toûjours douce, & le plus souvent enjoüée. Il satisfaisoit au moins de parole & de civilité lorsqu'il ne jugeoit pas à propos de rien faire au delà. Aucun ne partoit tout-à-fait mécontent d'auprés de luy. Il sembloit avilir tous les jours sa Majesté en l'abbaissant, cependant on ne perdit jamais le respect qu'on luy devoit. Il s'attacha principalement aux personnes les plus habiles dans leur Art, & aux Gens de Lettres. Il leur fit du bien, mais non pas assez pour leur donner lieu de negliger leur Profession. Il porta mêmes plus loin la familiarité que Charles; puisque se deffiant que ses Ministres & ses Favoris ne l'informoient point à fond du veritable état de ses peuples, il se déguisa quelquesfois pour l'aller apprendre luy même de leur propre bouche. On en pourroit rapporter icy plusieurs exemples tres-veritables, mais ils ne sont pas assez serieux pour entrer dans cette Histoire. Il vaut mieux remarquer que Charles fut bien éloigné de l'imiter, puis

qu'il en prit occasion de le blâmer; & pretendit que Sa Majesté Tres-Chrétienne en se travestissant, se rendoit indigne du rang où Dieu l'avoit fait naître.

Charles témoigna de l'aversion pour la flatterie; & l'évita plus heureusement que François, à qui elle fit perdre la bataille & la liberté devant Pavie.

Charles avant qu'il eût traversé la France, s'étoit piqué de magnificence en ce qui regardoit sa table: mais lors qu'il eût vû celle du Roy, il avoüa que la sienne n'étoit rien en comparaison. Et defait si François n'avoit égalé en ce point le luxe des Romains, il en avoit approché de plus prés qu'aucun Prince qui eût regné depuis douze siecles. Il entretenoit outre sa table, celles du Grand Maître, du grand Chambellan, des Gentilhommes de la Chambre, des Gentilhommes servans, des Valets de chambre, & quelques autres si bien servies, que rien n'y manquoit ni pour l'abondance ni pour la politesse; & ce qu'il y avoit de plus rare, c'étoit que dans les Villages, dans les Forests, dans les voyages precipitez, dans les parties de chasse, la Cour étoit aussi superbement traittée, que si elle se fût trouvée dans Paris. Charles avoit oüy parler de ces particularitez au Duc d'Alve, & à du Pelloux Gentilhomme François qui s'étoit donné à luy aprés la mort du Connestable son Maître; & s'imaginant qu'ils encherissoient sur la verité, voulut s'éclaircir luy-même. Un jour que le Roy l'attendoit pour dîner, il se déroba, & alla surprendre le Connestable de Montmorency qui se mettoit à table. Il la trouva si magnifique, quoi que dressée en pleine campagne, qu'il y mangea avec les Capitaines

taines & les Chevaliers de l'Ordre qui s'y rencontrerent discourant avec eux, & beuvant à leur santé. Ce ne fut pas pourtant sans leur repeter plusieurs fois dans l'étonnement dont il étoit saisi, qu'il n'y avoit point au monde de grandeur semblable à celle du Roy de France.

Charles n'augmenta point la Garde que ses Predecesseurs avoient pour leurs Personnes, & François l'imita en ce point: car sa maxime étoit que le palais d'un Roy qui étoit le pere commun de ses sujets, devoit être ouvert à tous ses enfans. Il ajoûtoit que les grands Princes étoient particulierement les images de la divinité, pour écouter à toute heure & en tout lieu les prieres qu'on leur faisoit, & pour ne renvoyer aucun mécontent; & lors qu'on luy remontroit les perils qui pouvoient arriver d'une communication trop libre, il repartoit que sa principale seureté consistoit dans l'amour que les François avoient pour sa personne, & que sans cela la garde la plus exacte seroit inutile: Que les armes défensives ne faisoient aprés tout qu'exciter les offensives, & que la confiance étoit l'attrait le plus certain de l'amour.

On ne sçauroit excuser Charles de s'être quelque fois éloigné de la verité, & expliqué en des termes tout-à-fait contraires à sa pensée; & la maniere dont il abusa si long temps l'Ambassadeur Velly, & le Connetable de Montmorency, en traversant la France, sont deux taches qui defigurent irreparablement sa vie. François au contraire étoit persuadé que le mensonge ne devoit être supporté que dans les femmes de la lie du peuple, & dans les esclaves; &

qu'un homme ne pouvoit mentir ſans renoncer aux avantages de ſon ſexe, d'où il eſt aiſé de preſſentir à plus forte raiſon ce qu'il penſoit d'un Roy.

Charles parloit toutes les Langues des Nations de l'Europe avec leſquelles il avoit commerce, & vêcut à leur mode dans tous les voyages qu'il y fit. Il contrefaiſoit admirablement l'Italien pendant qu'il étoit en Italie, & devenoit Alemand en entrant dans l'Empire. Il quittoit la peſanteur de ceux-cy pour prendre le flegme des Eſpagnols, au moment qu'il abordoit en Eſpagne; & l'on ne voyoit rien de plus ouvert que luy, lorſqu'il revenoit en Flandres, ni de plus galand quand il traverſa la France. Il ajuſtoit mêmes ſa barbe & ſes cheveux aux diverſes manieres des lieux où il habitoit; & il gaignoit par-là l'inclination des peuples. François qui n'avoit qu'une Monarchie n'eut pas ſi ſouvent beſoin de changer de langage, & de façon de s'habiller; & aima mieux former ſon jugement par la connoiſſance des choſes, que charger ſa memoire d'une multitude de mots.

La devotion de Charles tenoit beaucoup de celle des Eſpagnols, qui s'attachent d'ordinaire plus qu'ils ne devroient à des formalitez exterieures. Il s'étoit fait un Livre de prieres, & l'avoit écrit de ſa propre main. Il employoit trois quarts d'heure tous les matins à le lire à genoux, & il appelloit cela dire ſes heures. Il entendoit tous les jours la Meſſe; & ne la perdit qu'une ſeule fois en ſa vie, lors que ſa Flotte fut diſſipée devant Alger. Mais en renonçant au Monde, il ne ſatisfit en aucune maniere à ce que la juſtice exigeoit de luy dans une ſi rare conjoncture. Il ne reſtitua ni aux

Milanois, ni aux Neapolitains, les sommes immenses qu'Antoine de Leve & le Prince d'Orange leur avoient arrachées par tant de voyes tyranniques, afin de faire subsister ses armées : Il ne repara point le sacagement de Rome, ni celuy de Genes : Il n'eut aucun égard à la Requeste que luy presenta le fameux Evêque Barthelemy de las Casas, pour l'informer & luy demander justice de douze millions de personnes que les Espagnols avoient massacrées dans les Indes Occidentales ; & quoi qu'il fût assez persuadé qu'il n'avoit aucun droit sur les Places de la côte de Toscane que l'on appelle ses entraves, non seulement il ne s'avisa point de les restituer quoi qu'il vêcut vingt-cinq ans aprés les avoir usurpées; [a] mais encore il n'ordonna ni par le premier ni par le second de ses Testamens au Prince d'Espagne son Successeur de les rendre à la Maison d'Apiani, & aux autres à qui elles appartenoient. La devotion de François parut dans le profond respect qu'il eut pour les Mysteres de la Religion, & dans la protection qu'il accorda toûjours à l'Eglise.

[a] Il est dans la Bibliotheque du Roy.

La Chasteté fut une vertu peu connuë à l'un & à l'autre. Charles eut pourtant cet avantage qu'il ne viola jamais la foy donnée à l'Imperatrice Isabelle son épouse, & qu'il ne s'émancipa point durant les treize années qu'il vecut avec elle.

Comme Charles n'eut jamais la dixiéme partie de l'argent qui lui étoit necessaire pour l'execution de ses grands projets, aussi ne fit-il aucune dépense en bâtimens ; & François au contraire y consuma quelquefois

les deniers destinez pour la subsistance de ses Armées. Il commença par le Château de Madrid prés de Paris, dont on a parlé diversement. Il y a eu des personnes qui ont cru qu'il auroit mieux fait d'abolir autant qu'il luy eût été possible la memoire de sa prison, que d'en élever un monument à la veuë de sa Ville capitale; & d'autres ont traitté cette action d'heroïque, & supposé que François avoit eu l'intention de se proposer un objet continuel de la misere des hommes, quelques grands qu'ils soient. Le Palais de Fontainebleau fut plus universellement approuvé; & la gloire est deuë à François, d'avoir fait bâtir la plus belle maison de l'Europe au milieu d'un desert. C'est ainsi que ces Predecesseurs l'appelloient lors qu'ils étoient à la chasse; & qu'ils dattoient de là les Actes publics qui se trouvent encore dans la Chambre des Comptes de Paris, & dans les cabinets des curieux. On n'oublia rien de ce qui servoit à l'embellir; & si la dépense n'en fut pas si grande que celle que Philippe second fils de Charles fit peu de temps aprés à l'Escurial, elle fut du moins beaucoup mieux employée dans la beauté des Jardins, dans la diversité des boccages, dans l'abondance des eaux, & dans l'étenduë des bâtimens assez spacieux pour loger toute la Cour. Chambor fut entrepris ensuite; & l'auroit emporté sur Fontainebleau, si François eût eu le loisir de l'achever. Son dessein étoit d'y faire passer la riviere de Loire, & l'on y voit encore de gros anneaux de fer enchassez dans les tours & dans la murailles, pour arrester les barques,

& les grands bateaux à mesure qu'ils auroient abordé.

Charles ne changea rien à la coûtume de ses Predecesseurs, de n'introduire à la Cour les Dames qu'aux jours des plus grandes ceremonies ; & François non content d'avoir augmenté son train en toute maniere, & de s'être fait servir par quartier, vint à la Couronne avec cette pensée, qu'une Cour sans Dames n'étoit à proprement parler qu'un Jardin sans fleurs & qu'une année sans Printemps.

Charles appella peu d'Ecclesiastiques dans son Conseil ; & François fut obligé d'y en mettre un plus grand nombre, à cause de l'ignorance dont ses Gentilhommes faisoient alors une profession ouverte.

Charles ne pouvoit long-temps souffrir des Cardinaux à sa Cour ; & François en eut jusqu'à vingt deux, dont les principaux furent les Cardinaux de Bourbon, de Lorraine, Duprat, de Grammont, de Tournon, d'Amboise, d'Armagnac, de Châtillon, d'Annebaut, de Givry, du Bellay, de Lenoncour & le Veneur. Ils possedoient les plus riches benefices de France, qui fournissoient à la dépense de leurs tables, où les Gentilshommes incommodez au retour de l'armée étoient reçus. Le Cardinal de Lorraine portoit la magnificence plus loin que les autres ; car on le vit un jour faire mettre pied à terre à ses Pages, & donner leurs chevaux à des Officiers demontez.

Charles n'acquit que sur la fin de son Regne l'amitié de la Noblesse Espagnole ; & François eut dés le commencement du sien les cœurs de tous les Gentilhommes François, parcequ'il possedoit toutes les qualitez necess-

ſaires pour être aimé d'eux. Il étoit jeune, d'humeur guerriere, careſſant, & liberal; & les Gentilshommes ne demandoient que d'aller à la guerre, pour obtenir enſuite des recompences, ou du moins pour avoir un accueil favorable de leur Roy. Auſſi l'entrée de François dans Paris fut plus belle en toute maniere, que celle de Charles dans Burgos. Il eut encore cet avantage ſur Charles, que de ſervir de principal ornement à ſon entrée: car comme il étoit le meilleur homme de cheval, & la plus rude lance de ſon Royaume, il remporta les prix des jeux & des Tournois, & tint les yeux de tout le monde uniquement attachez à ſa perſonne. On compta plus de douze cens Gentilshommes qualifiez, accourus de toutes les Provinces à ſon ſacre pour en honorer la ceremonie, outre ceux de la Cour qui étoit alors tres groſſe; & le nombre du peuple venu dans Rheins ſe trouva ſi grand, que la Ville quelque vaſte qu'elle fût ne le put tout loger.

Charles ne fit aucun acte memorable de ſa perſonne dans les combats, & jamais homme ne combattit mieux que François à Marignan. Il ſe mêla ſi avant que ſes armes furent ouvertes, & ſes habits percez en pluſieurs endroits. On le dégagea pluſieurs fois du danger, mais il dégagea ſouvent à ſon tour les autres; & pour avoir couché la nuit à Marignan ſur le timon d'une charette, comme diſent les Italiens, ou ſur les reſtes de l'affût d'un canon briſé, comme les François écrivent, il fut auſſi frais le lendemain, & auſſi preſt de combattre qu'il avoit été le jour precedent; & défendit avec un courage invincible ſon Artillerie, ſur laquelle les

Suiſſes firent leur principal effort. On a déja dit qu'il combatit & tua de ſa main ſans avoir d'autres armes que ſon épée, un grand Lion qui avoit briſé ſes chaines, & menaçoit de ſe jetter ſur les Courtiſans.

Charles fit effacer aux Florentins la qualité qu'ils prenoient de Peuples independans de l'Empire; & François obligea les Suiſſes à quitter celle de dompteurs des Princes, dont ils étoient en poſſeſſion depuis les trois batailles gaignées ſur le dernier Duc de Bourgogne.

Charles vouloit que ſes Courtiſans fuſſent menagers, & n'en ſouffroit aucun long temps auprés de ſoy dont les affaires domeſtiques fuſſent en deſordre; parce qu'il les ſuppoſoit incapables de travailler aux ſiennes, lors qu'ils negligeoient les leurs. François au contraire ſouhaitoit que ſes Favoris fuſſent magnifiques:de là vient qu'il y avoit ſoixante chevaux dans l'écurie de Brion pour la ſeule fauconnerie, d'où l'on peut juger à quoi pouvoit monter le reſte de ſa dépenſe.

Charles ne laiſſoit pas de nuire dans le temps qu'il recevoit les plus grands bienfaits, & l'exemple qu'il en donna à Paris merite d'être icy raporté dans toute ſon étenduë. Lors que François le combloit d'honneur & de bon traitement, il fut aſſez adroit pour proteſter d'un côté àla Ducheſſe d'Etampes qu'il ſe ſentoit tellement redevable à ſa Majeſté, Tres-Chrétienne, qu'il vivroit éternellement dans uneentiere & ſincere intelligence avec elle: mais de l'autre côté il écrivit à ſes Miniſtres,& à ceux du Roy des Romains ſon frere,& de la Republique de Veniſe à Conſtantinople, qu'il étoit à

Paris; & vivoit avec le Roy de France dans une telle familiarité, que non seulement ils ne se feroient plus la guerre entre eux, mais encore ils tourneroient leurs armes contre les Infideles suivant les mesures qu'ils en venoient de prendre. Ces dernieres paroles qui n'avoient été écrites qu'à dessein qu'elles vinssent à la connoissance du grand Seigneur, furent aussitôt communiquées à sa Hautesse, qui manda le Capitaine Polin Ambassadeur de France, l'appella traitre & parjure, luy reprocha de n'être venu à la Porte que pour le tromper, luy mit en main les Lettres originales de Charles, & finit son discours en disant qu'il ne sçavoit ce qui l'empêchoit de luy faire trancher la tête. Polin sans s'étonner commença de parler à son tour contre la perfidie de l'Empereur; & feignant d'en demander justice à sa Hautesse, qui se piquoit dans ses Titres d'être envoyé de Dieu pour exterminer les Tyrans, luy apprit quoi qu'elle semblât refuser de luy donner audience: Que Charles avoit demandé passage par la France pour aller dompter ses Sujets rebelles de Flandres; & qu'il s'étoit servi du sejour qu'on luy avoit permis de faire à Paris, pour ravir s'il eût pu à son Bienfaicteur l'affection de sa Hautesse: mais que la fourberie étoit trop grossiere, puis qu'elle ne marquoit ni les articles du Traité pretendu entre la France & l'Empire contre les Turcs, ni les troupes qui se levoient de part & d'autre pour l'executer. Que sa Hautesse étoit trop juste pour ôter la vie à un Ambassadeur sur un simple soupçon, & qu'elle seroit toûjours en état de le punir puisqu'il demeuroit à Constantinople, si le temps confirmoit la

nouvelle

nouvelle qu'elle avoit reçuë. Et defait Soliman fut bientôt desabusé; & ce qui avoit été sur le point de ruiner le Capitaine Polin, luy fit donner le commandement de la flotte Ottomane. François au contraire eut une telle aversion de la fourberie, qu'il passa dans l'autre extremité, puis qu'il découvrit à Charles des veritez importantes qui luy avoient été confiées en secret sur les affaires d'Alemagne.

Charles eut un soin admirable de sa reputation: car encore que la Paix de Crespi luy fut avantageuse au fond, comme l'on a vû, il se mit dans tous les devoirs imaginables de prevenir les esprits, sur ce qu'elle avoit de desavantageux en apparance. Il soûtint qu'elle étoit un coup du Ciel; & que le Jacobin Gusman qui l'avoit concluë, ne s'en étoit mêlé que par une inspiration divine: Qu'il y eût eu de l'impieté à ne pas écouter sa voix, & que Dieu se seroit infailliblement vangé du mépris qui luy eût été fait en la personne de ce saint Homme. Sa Majesté Imperiele ajoûta que son dessein n'avoit jamais été de s'approcher de Paris, ni de le saccager; de peur que le pillage de cette grande Ville n'enrichît tellement ses soldats, qu'ils dedaignassent ensuite de combattre sous ses enseignes. François au contraire avoüoit ingenument ses pertes; & ne trouvoit pas mauvais que des gens sans experience en l'art militaire, se melassent de contrôler les fautes qu'il avoit commises devant Pavie.

Charles & François eurent aussi bonne opinion d'eux mêmes l'un que l'autre: mais François alloit moins contre la bienseance en se loüant, parce qu'il

fut heureux par tout où il se trouva en personne, excepté devant Pavie; & Charles au contraire fut malheureux par tout où il commanda, excepté à Tunis & dans la Saxe. Il ne laissa pas neanmoins de dire à l'Amiral de Châtillon qui étoit allé pour luy faire jurer la tréve; qu'il s'étoit perdu dans les dernieres guerres tant de grands Capitaines, qu'il n'en restoit plus que trois. L'Amiral le conjura de les nommer,[a] & Charles se mit luy même au premier rang; encherissant ainsi sur Annibal, qui dans une semblable rencontre ne s'étoit nommé que le troisiéme. Sa Majesté Imperiale nomma le Connêtable de Montmorency pour le second, & le Duc d'Alve pour le troisiéme. Mais ceux qui connoissoient parfaitement les merites du Connêtable & du Duc, trouverent encore plus étrange qu'il eût preferé le François à l'Espagnol, que de s'être attribué la premiere Place, puisque le Connetable manquoit du bonheur qui fait la principale partie des grands Capitaines; & de fait il ne s'étoit jamais trouvé en bataille sans y avoir été blessé, ou pris. Le Duc d'Alve au contraire fut heureux par tout où il commandoit; & cependant personne ne fut plus longtemps General que luy, & ne le fut en tant de differentes contrées de l'Europe: outre que le Duc d'Alve mourut à quatre vingt ans dans la Ville capitale du Royaume de Portugal qu'il venoit de conquerir en soixante jours, & le Connêtable de Montmorency mourut à même âge des blessures reçuës à la bataille de saint Denis. Il y a plus d'apparence que Charles ne pensoit pas tant alors à dire la verité, qu'à plaire à l'Amiral de Châtillon qui étoit fils de

[a] Dans l'entretien de l'Empire avec l'Amiral de Châtillon.

la sœur du Conneſtable, & luy étoit d'ailleurs redevable de ſa fortune. Que cet Empereur apprehendoit de loüer le Duc ſon ſujet autant qu'il meritoit de l'être; de peur que ſon humeur qui n'étoit déja que trop altiere, ne devint encore moins ſupportable aprés une telle approbation; & d'ailleurs ſa Majeſté Imperiale étoit bien aiſe de confirmer François dans la haute opinion qu'il avoit conçuë de ſon Connêtable, afin qu'en continuant de luy donner le commandement de ſes armées, elles fuſſent toûjours malheureuſes comme il arriva. François parloit plus ſincerement du merite de ſes Generaux; & s'il accuſoit Lautrec d'attachement à ſon ſens & de mauvaiſe humeur, Bonnivet de vaine gloire, & Annebaut de manquer par trop de precautions, ce n'étoit qu'aprés leur avoir rendu juſtice ſur les qualitez éminentes qu'ils poſſedoient d'ailleurs.

Charles eut le malheur de n'avoir pas aſſiſté aux plus grands combats qui furent donnez pour ſes intereſts, & François eut ſa part des plus belles & des plus dangereuſes occaſions, excepté celle de Ceriſoles. Ce fut peut-être ce qui luy donna lieu de reprocher au même Charles, qu'il ne le voyoit jamais dans ſes Armées où il le pût rencontrer, & vuider leur differend de perſonne à perſonne; & l'on ajoute que ce reproche penetra ſi avant dans l'ame de Charles, qu'il l'arracha d'entre les bras de ſa femme qui étoit la plus belle Princeſſe du Monde; & luy fit endoſſer le harnois à l'âge de trente deux ans avec beaucoup davantage pour ſa reputation, mais auſſi au prejudice de ſa ſanté; parce que n'étant pas d'un tempera-

ment robuste, & voulant neanmoins endurcir son corps à toutes les fonctions militaires à l'exemple des jeunes soldats qui pretendoient s'avancer par la voye des armes, il l'affoiblit de sorte, qu'à l'âge de cinquante quatre ans il ne luy restoit plus assez de force aux deux mains pour decacheter une Lettre. Il s'en plaignit agreablement à l'Amiral de Châtillon, qui luy voyoit faire inutilement une si foible tentative; & luy dit que c'étoit là ce que luy coûtoit la qualité de grand Capitaine, qu'il avoit recherchée avec tant de passion.

Charles se joüa de la credulité de deux grands personnages par deux fameuses équivoques également indignes de la vivacité de son esprit & de la bonne foy. Le premier fut à l'égard du Langrave de Hesse, qui pour dire le vray étoit le plus dangereux ennemi qu'il eût dans l'Empire. Le Langrave avoit été le principal Promoteur de la Ligue de Smalchalde, & s'étoit proposé de donner à Charles un Coadjuteur à l'Empire, c'est-à-dire qu'il l'avoit blessé dans la partie la plus sensible. Il n'avoit pas tenu à luy que ce dessein tout grand qu'il étoit, n'eût été executé dans toute son étenduë; & l'on sçavoit que si ses Conseils eussent été suivis, la Maison d'Austriche auroit perdu les Etats & les dignitez qu'elle possedoit dans l'Alemagne. Il avoit voulu d'abord persuader à l'Electeur de Saxe son Collegue, de forcer l'Empereur dans son Camp devant Ingolstad, où les Protestans le tenoient enveloppé comme dans un filet; & le pouvoient enlever avec d'autant plus de facilité, qu'il n'avoit alors presque point de Cavalerie, & que son Infan-

terie étoit moindre du tiers que la leur ; & ils avoient de plus ſçu prendre l'avantage du lieu, & ſe loger de ſorte que leur Artillerie battoit en cavalier le Camp ennemy ; qui n'étoit retranché que d'un foſſé ſi peu large & profond, qu'on y pouvoit entrer en pluſieurs endroits la lance ſur la cuiſſe, Charles n'ayant point eu le temps de le faire aggrandir. Cependant l'Electeur de Saxe n'avoit pas voulu conſentir au combat ; & avoit donné par ſa negligence à Charles le loiſir de recevoir des Bohemes, d'Italie, & des Païs-bas, des ſecours qui s'étoient trouvez ſi conſiderables, qu'il étoit devenu à ſon tour Maître de la campagne. Le Duc de Saxe au lieu de conſerver ce qui luy reſtoit de forces, & d'amuſer l'Empereur qui n'auroit pu long temps entretenir des troupes preſque toutes compoſées de mercenaires, ſe mit en tête mal à propos de rompre ſon Camp, & ſe ſepara du Langrave. Charles le voyant ſeul & foible, le pourſuivit, & l'accabla ſur le bord de l'Elbe. Le Langrave n'ayant plus de reſource, écouta le Duc Maurice ſon gendre qui offroit de le reconcilier avec Charles. Il eut mémes la hardieſſe de l'aller trouver à Hall, & de ſe mettre entre ſes mains : mais il ne prit pas toutes les precautions dont il avoit beſoin, en traittant avec un ennemy ſi ruſé. Charles à la perſuaſion de Granvele, ou Granvele par l'ordre de Charles, avoit fait renverſer une Lettre dans le ſaufconduit, qui cauſa tout le mal entendu. Le Langrave avoit ſtipulé qu'il s'en pourroit retourner quand il luy plairoit ; & pour exprimer en de plus forts termes la liberté qu'il ſe reſervoit, il avoit fait ajouter ces trois mots Alemans *bon enige*

Geffengnis, qui signifient sans aucune prison; mais celuy qui expedioit le passeport, au lieu d'écrire *enige*, c'est à dire aucune, écrivit *evigé* c'est-à-dire éternelle; & changea par consequent le sens de telle sorte, que Charles ne s'obligeoit qu'à ne pas tenir éternellement le Langrave en prison. Le Langrave lut le Saufconduit avant que de s'y fier, & aperçut le renversement de la lettre N: mais comme il jugeoit de la sincerité d'autruy, par celle qui luy étoit naturelle, il crut que c'étoit une faute de Copiste, & ne laissa pas de se rendre auprés de Charles. On luy fit joüer tous les personnages ravalez qui pouvoient donner un nouveau lustre à la gloire du Vainqueur; & lors qu'il voulut se retirer aprés avoir satisfait à tout ce qu'on exigeoit de luy, on le fit arrester par Guevara Mestre de Camp du Regiment de Lombardie. La surprise où cette detention le jetta luy fit demander de parler au Duc d'Alve. Il l'obtint avec peine; & comme il étoit prest de se plaindre de l'infidelité de Charles, le Duc le prevint en luy demandant s'il avoit son passeport; & lors qu'il l'eut tiré de sa poche, ce Duc luy fit remarquer le mot d'*evigé*, qu'il soûtint n'avoir été mis ni par negligence ni par megard, mais de propos deliberé: d'où il conclut que pourvû que le Langrave fût delivré une heure avant que de mourir, Charles ne contreviendroit point à la parole qu'il luy avoit donnée. Et de fait on le traîna cinq ans durant prisonnier, & comme en triomphe à la suite de la Cour Imperiale, de Ville en Ville, & de Province en Province; & l'on auroit apparament continué d'en user de mêmes jusqu'au terme que le Duc d'Alve avoit marqué, si le Duc Maurice pressé de le re-

presenter, ou de s'aller mettre dans les prisons de Cassel, suivant la promesse qu'il en avoit envoyée par écrit au Langrave pour le faire venir à Hall, ne se fut revolté contre Charles, & ne l'eût contraint à force d'armes de mettre le Langrave en liberté. La seconde équivoque de Charles fut celle qu'il donna dans saint Jean de Lux au Connestable de Montmorency. Quelque confiance qu'il eût à la parole de François qui luy avoit permis de traverser son Royaume, il craignoit toûjours d'être arresté. Ce qui luy fit employer ses premiers soins à gaigner le Connestable, qu'il sçavoit être mieux que tous les autres Favoris dans l'esprit de François. Le Connestable n'avoit de complaisance que pour son Maître, & rebutoit generalement tous les autres hommes. Cependant il avoit l'ame si sensible aux carresses des personnes plus élevées en dignité que luy, qu'il y avoit peu de choses qu'elles n'en tirassent par cette voye; & ce fut aussi par là que Charles entreprit de l'engager, à faire qu'on luy tînt parole. Il le combla d'honneurs & de deferences: Il le traita de pere: Il demanda & feignit de vouloir suivre son Conseil dans les plus importantes affaires; & lors que le Connestable le pressa de renouveller la promesse qu'il avoit faite d'investir le Duc d'Orleans du Duché de Milan: Il luy repartit positivement, *Je veux tout ce que le Roy mon frere veut.* Le Connestable crut que ces termes suffisoient pour l'assurance que son Maître luy avoit commandé de tirer de Charles, & qu'il y auroit de l'indiscretion à luy en demander une plus grande. Il ne luy parla donc plus que de festins & de divertis-

semens; & Charles de son côté l'entretint si adroitement dans cette crainte de luy parler d'affaires, dans le temps qu'il faisoit en sa presence les mêmes demonstrations de tendresse au Duc d'Orleans que s'il eût dû être bien-tôt son gendre, que le Connestable ne renouvella la proposition du Duché de Milan qu'aprés que Charles fut arrivé à Valenciennes. Sa Majesté Imperiale luy repondit alors qu'elle ne luy avoit rien promis; & quand il luy repliqua en colere n'est-il pas vray que vous m'avez dit, *je veux tout ce que le Roy mon frere veut*: il est vray repartit-elle, *mais le Roy mon frere veut le Duché de Milan, & je le veux aussi*, ce fut au Connestable de se retirer avec la confusion d'un homme trompé irreparablement en matiere de consequence. François au contraire fut si delicat dans l'accomplissement de ses promesses, qu'il ne se dispensoit pas mêmes de celles qu'un amour volage luy avoit arrachées; quoi qu'il eut appris en lisant les Anciens, que les Dieux n'avoient aucun égard à cette sorte de sermens; & s'il n'executa pas entierement le Traité de Madrid, ce fut parce qu'il crut en être exempt par la declaration precedente qu'il avoit faite à Charles: Que s'il le contraignoit pour sortir de ses mains d'acquiesser au demembrement de sa Couronne, il ne tiendroit rien de ce qu'il promettroit; & par la protestation qu'il fit immediatement aprés en presence de Jean de Seluë premier President du Parlement de Paris, de l'Archevêque d'Ambrun & de l'Evêque de Tarbes qui furent depuis les Cardinaux de Tournon & de Grammont, qu'on luy avoit fait violence pour l'obliger à signer,

ſigner les Articles qui luy avoient été propoſez.

Charles quitta le Monde lors qu'il ne ſe vit plus en état de ſoûtenir le perſonnage qu'il avoit ſi long temps repreſenté, mais il ne quitta pas toutes les inclinations qui l'y avoient attaché. Il s'enquit avec trop d'empreſſement du Courier dont il apprit la victoire de ſaint Quentin, ſi ſon fils qui l'avoit remportée la pourſuivoit avec toute la chaleur qu'il devoit, & s'il n'étoit pas déja devant Paris. Le Courier repartit que ce jeune Prince avoit cru le devoir conſulter avant toutes choſes ſur un avantage ſi ineſperé, & qu'il continuoit cependant le ſiege de ſaint Quentin : mais Charles tranſporté de colere ſur une conduite ſi peu judicieuſe, tourna le dos au Courier aprés luy avoir repliqué, *Va dire à mon fils qu'il ne luy reſte plus rien à faire, puis qu'il n'a encore rien fait; & que ſi j'euſſe été en ſa place, je ne me fuſſe pas arreſté en un ſi beau chemin.* On ajoute que le dépit l'empécha non ſeulement de répondre à ſon fils par écrit comme à l'ordinaire, mais encore qu'il ne daigna pas mêmes voir la Lettre que ce Prince luy écrivoit. François au contraire devint plus jaloux de ſon autorité à meſure qu'il avançoit en âge ; & ne fit jamais moins de part du gouvernement, que lors qu'il devenoit de jour en jour moins capable d'en ſoutenir le poids.

Charles aimoit la guerre pour elle-même, & s'imaginoit qu'elle étoit neceſſaire pour empêcher la jeune Nobleſſe de languir dans l'oiſiveté. Il fit un accueïl extraordinairement civil à celle de France; qui ſe voyant en paix aprés le recouvrement de Bolo-

gne, étoit allée chercher de l'employ à Vienne en Austriche, où le bruit couroit que Solyman retournoit pour la troisiéme fois. Il caressa fort chaque Gentilhomme en particulier : Il luy demanda le veritable sujet de son voyage ; & lors qu'il reconnut que la seule honte de demeurer en paix à l'âge où ils étoient les avoit tous attirez auprés de luy, il repartit qu'il leur sçavoit tres-bon gré de cette humeur ; & qu'il étoit bien fâché que la Treve qu'il venoit de conclure avec Solyman, le mettoit hors d'état de les employer contre les Infideles, & rendoit ainsi leur voyage inutile : mais il ajouta pour les consoler qu'ils pouvoient s'en retourner par le Piémont, & qu'ils y trouveroient de la besogne toute taillée pour s'exercer. Ce qu'il y eut de plus bizarre dans cette avanture, fut qu'en congediant la Noblesse Françoise il l'avertit : Que puis qu'elle avoit l'inclination si guerriere, elle étoit obligée à prier Dieu de luy continuer la santé ; parce que tant qu'il pourroit mettre le pied à l'étrier, il ne laisseroit jamais la France en repos ; Qu'il n'aimoit pas plus la paix qu'elle ; & qu'il ne s'étoit endurcy aux fatigues de la guerre, qu'à dessein de la faire jusqu'à ce que les forces luy manquassent : Qu'il n'étoit pas moins redevable à la peine que tant de Gentilshommes avoient prise de le venir assister de si loin, que s'il en eût ressenti les effets ; & que pour la reconnoître en cas que la fortune en fit naître l'occasion, il les prioit de luy donner leurs noms ; afin que s'ils demeuroient un jour prisonniers entre ses mains ou celles de ses Lieutenans, il pût recompenser leur merite en leur donnant une prompte &

gratuite liberté. Ils partirent là dessus & prirent le plus court chemin qui menoit en Piémont ; où ils ne furent pas plutôt arrivez, qu'ils trouverent que Charles contre sa coutume leur avoit dit vray : car la guerre de Parme commença dans le même temps, & ils reçurent ordre de leur Roy de s'aller jetter dans cette Place. François au contraire n'aimoit la guerre que pour la paix ; & ne fut tenté de la faire que par l'esperance de recouvrer le Duché de Milan, qui fut toûjours à son égard une amorce inevitable. S'il eût voulu s'agrandir de quelque autre côté, il est à croire que la fortune qui l'y invitoit par tant de belles conjonctures, l'auroit favorisé. Les Païs-bas & la Franche-Comté où il n'y avoit encore aucune fortification reguliere étoient à sa bien-seance. Il auroit pu traitter avec Henry d'Albret son beaufrere des droits de la Navarre, & le Duc de Cleves luy eût cedé pour peu de chose ses pretentions sur le Duché de Gueldres. Cependant il sçut borner ses desirs dans les successions qu'il avoit recueïllies ; & ses domestiques luy oüirent dire plus d'une fois, que l'ambition qui ne seroit pas satisfaite de la Couronne de France, ne le seroit pas non plus en possedant tout le Monde.

Charles & François furent également ennemis des débauches de table, & firent de severes Ordonnances pour les abolir dans leurs Etats : mais les Flamans qui se vantoient de connoître mieux que tous les autres Peuples le temperament de Charles parce qu'il étoit leur Compatriotte, publioient qu'il n'avoit défendu les brindes que parce qu'il n'étoit pas de complexion à boire extraordinairement : Que

d'ailleurs sa goutte & sa gravelle l'empêchoient de gouter ce plaisir ; & qu'il pratiquoit seulement par infirmité, ce que François dont la constitution étoit incomparablement meilleure, pratiquoit par vertu.

Charles avoit une maniere bizarre d'honorer la Justice. Il se decouvroit en passant devant les Gibets: Il les salüoit avec beaucoup de grimace & de ceremonie, & se rejouïssoit fort de les voir bien garnis de criminels. François au contraire en evitoit la rencontre ; & disoit que comme Neron avoit autrefois souhaité de n'avoir point de main pour signer un Arrest de mort, il desiroit n'avoir point d'yeux pour contempler la rigueur des supplices.

Charles avoit une admiration particuliere pour ceux qui parloient plusieurs sortes de langues, & n'épargna rien pour attirer à son service le celebre Genusbey premier Dragoman de l'Empereur des Turcs né dans l'Isle de Corfou, qui parloit avec une delicatesse incroyable les dixhuict suivantes, le Grec vulgaire, l'Ancien, le Turc, l'Arabe, le More, le Tartare, le Persan, l'Armenien, l'Hebreu, le Hongrois, le Moscovite, l'Esclavon, l'Italien, l'Alemand, le François, & le Latin. Mais Genesbey repartit qu'il étoit en de trop bonnes mains pour penser au change ; & qu'il n'avoit garde de quitter un Maître dont il tiroit ce qu'il vouloit, pour en prendre un qui étoit en reputation de trop bon ménager. François eut recours à des voyes plus honnestes; puisqu'il se contenta d'attirer auprés de soy par de riches apointemens, ceux qui n'étoient attachez à personne; & d'entrete-

nir Postel dans les divers voyages qu'il fit aux quatre parties du Monde, afin qu'il apprît en chaque Païs la Langue qui y étoit en usage; & c'est icy qu'on ne sçauroit assez admirer la mauvaise foy de celuy,[a] qui écrivit dans le siecle passé l'Histoire Ecclesiastique des Calvinistes de France. Son dépit contre la Memoire de François qui avoit été sur le point de le faire brûler à Bourges pour ses vers abominables & pour crime d'heresie, fut si violent; que pour n'être pas obligé d'avoüer que ce Prince avoit envoyé Postel dans les Païs les plus éloignez, & qu'il l'y faisoit subsister, il aime mieux imputer les voyages de ce grand Personnage à sa folie; & prouver ridiculement cette pretenduë folie parce qu'il disoit tous les jours la Messe, que de l'attribuer à la liberalité du Roy; quoi qu'il soit d'ailleurs constant que Sa Majesté fournit à Postel tout ce qu'il faloit pour sa dépense; & de plus quatre mille écus pour acheter des Livres rares dans les diverses contrées où il passeroit, comme il le declara depuis dans son testament. Mais la vengeance avoit tellement preoccupé cet Historien, qu'il n'apperçut pas que ce qu'il avançoit blessoit aussi-bien la vray semblance que la verité.

[a] Beze dans le premier tome de son histoire

François & Charles essuyerent de grandes & fâcheuses rebellions. Le premier en France & en Italie par les revoltes du Connestable de Bourbon, du Prince d'Orange, du Chancelier Moron, & d'André Dorie; & le second en Espagne dans le nouveau Monde par les guerres civiles des Pizarres & des Almagres, & dans les Païs-bas par la revolte de ceux de Gand. Mais le succez fut tout-à-fait different, en

ce que les rebelles de François luy causérent tout le dommage qu'il pouvoit recevoir de leur part. Bourbon fut cause de sa prise devant Pavie: Moron excita la revolte du Duché de Milan, qui n'a pu depuis être recouvré; Le Prince d'Orange empêcha la conqueste de Naples; & Dorie fit perir l'Armée de Lautrec, & revolter Genes. Au lieu que Charles bien loin de perdre quelque chose du sien dans la revolte des Espagnols y profita, en ce qu'ils luy fournirent pour obtenir leur pardon les moyens de recouvrer Fontarabie, que l'Amiral de Bonnivet avoit prise deux ans auparavant. Quelques sanglantes qu'eussent été les guerres civiles arrivées dans le Perou, un Prestre nommé Dom Pedro Gasca, seul & sans autres armes que sa soutane & son Breviaire, rétablit le calme dans l'Amerique avec autant de hauteur, que s'il eût eu de formidables forces; & ceux de Gand reparerent leur faute en renonçant à leurs Privileges, & en fournissant dequoi bâtir une Citadalle qui commandoit à leur Ville.

Charles fit traduire l'Histoire de Philippe de Comines en toutes les Langues qu'il sçavoit, afin de mieux imiter le dernier Duc de Bourgogne son bisayeul; & François eut une aversion particuliere pour les deux Heros de ce Livre, qui sont le même Duc de Bourgogne, & le Roy Loüis Onze, parce qu'ils s'étoient souvent dispensez d'executer leurs promesses.

Charles ne voulut pas sommer la ville de Mets, parce qu'il supposa que sa victoire seroit plus entiere s'il l'emportoit de vive force; & François se consuma

devant Pavie, pour avoir voulu au commencement épargner les vaillans hommes qu'il ſçavoit y être en garniſon.

Charles non content des titres magnifiques dont il rempliſſoit les pages entieres de ſes dépeches, eut la paſſion auſſi-bien que Charles-le-Terrible de voir les Païs-bas érigez en Monarchie. Mais l'oppoſition invincible qu'il y trouva de la part des Peuples, qui craignoient de donner atteinte à leurs privileges par l'établiſſement d'une Couronne, ſuſpendit ſon deſſein; & François ſe contenta pour rabattre la vaine oſtentation de Charles, de prendre la qualité de premier Gentilhomme de ſon Royaume.

Charles & François ne ſe voulurent pas tellement fier aux Papes qu'ils viſiterent à Bologne, l'un pour recevoir la Couronne Imperiale, & l'autre pour negotier le Concordat, qu'ils ne fuſſent les plus forts: mais les Papes n'en uſerent pas de mêmes à leur égard dans les entreveuës de Buſſet, de Nice, & de Marſeille; & leur témoignerent en ſe mettant genereuſement entre leurs mains, que la confiance & la fidelité devoient être plus entieres parmi les Chrétiens.

Charles & François furent touchez du deſir des honneurs: mais François ne ſouhaita que ceux qui luy étoient proportionnez; & Charles non content des Païs-bas qu'il avoit heritez de ſon pere, des neuf Royaumes annexez à la Monarchie de Caſtille où l'infirmité de ſa mere l'avoit appellé, des ſix Couronnes jointes à celle d'Arragon qui luy avoient été laiſſées par le teſtament de ſon ayeul maternel, & de l'Empire d'Alemagne où il avoit ſuccedé par la mort

de son ayeul paternel ; donna l'exemple le plus memorable des derniers siecles que le cœur humain ne sçauroit jamais être content icy bas ; puis qu'il porta encore ses pretentions jusqu'à la premiere dignité de l'Eglise, & qu'il la brigua pour soy même aprés l'avoir successivement obtenuë pour Adrien Six & pour Clement Sept. Il crut que pour se distinguer de tous les autres Princes Chrétiens qui l'avoient precedé, il faloit reünir en sa personne les deux premiers rangs de la profession spirituelle & de la temporelle ; & que sans cela sa Majesté ne feroit point assez d'impression sur les ames vulgaires, pour les obliger à luy rendre tous les respects qui luy étoient dûs. François bien loin d'aspirer à la Papauté, évita toute sa vie d'intervenir dans les intrigues du Conclave ; & quoi qu'il eût une extreme besoin d'argent, il refusa les quatre cent mille écus que le Cardinal Chancelier Duprat luy offroit à condition qu'il écrivît aux Ministres de France à la Cour de Rome, de luy procurer les suffrages des Cardinaux engagez dans les interests de Sa Majesté Tres-Chrétienne.

François fut en état d'entreprendre une guerre tres-considerable au commencement de son regne, parce que la coûtume d'obeïr, & la haute esperance que ses Sujets avoient conçuë de sa vertu, les avoit prevenus de la pensée que rien ne leur seroit impossible sous un si vaillant Roy. Charles au contraire pour avoir établi des Flamans dans les principales Charges de l'Espagne lors qu'il en alla prendre possession, s'exposa long temps aux fureurs de la guerre civile : mais à dire le vray Charles posseda dans

dans un degré plus éminent que François, les qualitez qui servent à former un Conquerant. Il ne connoissoit point de milieu entre le trône & le precipice ; & quelque estime qu'il feignit d'avoir pour les conseils moderez, on apercevoit qu'il aimoit beaucoup mieux les hardis. Il étoit presque toûjours entesté de sa bonne fortune ; & les usurpations ne luy paroissoient plus injustes, aprés qu'il les avoit couvertes du pretexte de la Religion, ou de celuy de la liberté.

Charles & François se mirent également en devoir de meriter & de gaigner l'affection de leurs Sujets ; mais quoi que pût faire Charles, il n'eut que leur estime. Au lieu que François tout malheureux qu'il étoit fut tellement aimé, que Charles ne put rien conserver de ce qu'il avoit pris sur luy ; & si Sa Majesté Tres-Chrétienne mourut dans une conjoncture que les Anglois occupoient encore Bologne, ce ne fut pas tant sa faute que celle de ses Lieutenans, outre qu'il laissa à son Successeur les moyens infaillibles de recouvrer par les armes ce qu'il avoit perdu par un pur caprice de la fortune.

Ils sçurent tous deux meriter par des traits d'une civilité affectée l'amitié des personnes qui leur étoient utiles, mais Charles agit dans ces delicates occasions avec plus de reserve. Au retour de son premier voyage d'Austriche, il s'embarqua à Genes pour retourner en Espagne sur les Galeres d'André Dorie ; & mena pour son escorte l'élite de l'Infanterie Espagnole, commandée par le Marquis du Guast son Colonel. Un matin qu'il disoit ses heures sur la Coursie de la Capitane, il aperçut le Marquis qui marchoit vers la

Rambade. Il interompit sa priere pour luy demander où il alloit; & le Marquis repartit ingenuement, que Dorie l'attendoit pour dejeûner. Une partie de débauche entre deux personnages si sobres, parut à Charles une chose non seulement assez curieuse pour être veuë, mais encore assez belle pour être imitée. Il luy prit envie de faire le tiers dans la partie sans en avoir été prié. Il ne repliqua point au Marquis, & acheva ses heures sans faire semblant de rien, mais ensuite il tourna du côté de la Rambade. Il surprit le Marquis & Dorie qui venoient de se mettre à table; & leur frapant sur l'épaule, s'assit auprés d'eux en disant, *Vous pensiez bien vous divertir, mais ce ne sera pas sans moy.* Dorie non moins honoré que rejoüy de cette visite, se leva; & fit couvrir d'un tapis de Turquie un banc, qui servit de chaire. Charles s'assit dessus, & déjeûna avec eux sans ceremonie. On ne sçauroit nier que cette complaisance ne fût galante; mais enfin elle n'étoit que pour les deux hommes ausquels Charles avoit plus d'obligation, & de la fidelité desquels il étoit le plus assuré. Au lieu que François n'observa pas tant de precautions à l'égard de ses propres ennemis. Aprés qu'il eut mal à propos accepté la Treve que la Reine Eleonor sa femme & la Reine de Hongrie sa belle sœur avoient concluë; & qu'il eut luy-même arresté les progrez de son Dauphin, que la fortune sembloit mener comme par la main dans sa premiere campagne, à dessein peut-être de l'engager plus avant par le succez qu'elle donneroit

à son coup d'essay, il envoya dire de Carmagnole où il étoit au Marquis du Guast, qu'il ne vouloit pas retourner en France sans le voir, ni sans renouveler l'amitié qu'ils avoient contractée à Pavie. Le Marquis qui se piquoit de ne ceder à personne en civilité, l'alla trouver aussi-tôt en posture d'homme de guerre; car il avoit des armes dorées, & par dessus une casaque de velours noir à grandes taillades. Sa Majesté s'avança pour le recevoir jusque sur le peron de l'Escalier, vétuë d'une robe fourée de Martres Zibellines : le releva lorsqu'il s'inclinoit devant elle pour luy faire la reverence : l'embrassa ; & le prenant par la main, le mena dans la salle où elle le traitta magnifiquement. On ne s'entretint alors que de matieres qui paroissoient indifferentes, quoi qu'elles ne le fussent pas. Mais depuis on raisonna si le Marquis avoit dû paroître devant François en posture de soldat ; & ceux qui jugerent plus sainement de cette action, la trouverent trop hardie. Ils distinguerent pour s'expliquer deux sortes de treves, l'une de peu de jours, & l'autre de plusieurs années comme celle dont il s'agissoit alors. Pour la premiere, ils avouërent que le Marquis auroit pu faire montre de ses belles armes, à l'exemple du Duc de Calabre, & du Comte de Charollois, qui s'étoient trouvez armez de toutes pieces, excepté la tête, au Traité de Conflans en mil quatre cent soixante cinq. Mais pour la seconde ils soûtinrent que le Marquis ne devoit point venir, ou qu'il devoit venir en habit de Courtisan ; parce que sa cuirasse ne luy auroit servy de rien, si on eût eu l'intention de luy faire recevoir quelque affront ; & ç'auroit

été trop peu qu'un homme armé, contre toute la garde d'un grand Roy. De l'autre côté on ne peut aſſez admirer la civilité de François & ſa generoſité, en ce qu'il s'étoit rendu ſi familier à l'égard d'un General ennemi, fameux à la verité, mais pourtant tout-à-fait inegal.

Mais ſi François eſt loüable d'en avoir uſé de la ſorte lors qu'il ne hazardoit rien du ſien, il eſt aſſez difficile de decider s'il demeura dans les juſtes termes de la vertu, & s'il ne paſſa point outre à la premiere conference qu'il eut entre Ardres & Calais avec Henry Huit Roy d'Angleterre. Aprés qu'ils eurent traitté d'affaires, & que les feſtins & les autres divertiſſemens eurent ſuccedé à la negotiation,[a] les deux Rois diſputerent à qui témoigneroit plus de confiance l'un à l'autre; & François impatient de ſurmonter Henry qui l'étoit venu ſurprendre le jour precedent & ſe mêler parmy la foule de ſes Courtiſans, alla dés le lendemain au point du jour dans le quartier des Anglois. Il ſe fit introduire dans l'appartement de leur Roy, ſans attendre qu'il fût éveillé, & ſe trouva à ſon lever. Un procedé ſi extraordinaire ſurprit trop pour être agreable; & s'il n'irrita pas le Roy d'Angletetre par l'impoſſibilité où il le reduiſoit d'aller au delà, il rabattit du moins quelque choſe de la haute opinion qu'il avoit conçuë de François, en luy faiſant connoître que ce Prince ne ſe ménageoit pas aſſez en matiere de civilitez. Charles l'entendit beaucoup mieux lors que ſes Miniſtres luy propoſerent pour le detourner de ſe faire couronner Empereur, que s'il ſe ſoûmettoit juſqu'à baiſer les pieds & les genoux de Clement

[a] Dans la Conference de ces deux Princes.

Sept, il feroit à craindre que ſa Sainteté ne luy fît l'affront qu'un de de ſes Predeceſſeurs avoit fait à l'Empereur Frederic Barberouſſe; & ne luy mît le pied ſur la gorge pour ſe vanger de ce qu'il l'avoit fait prendre, & tenu ſi longtemps Priſonnier. Charles répondit hardiment qu'il ſe mettroit au deſſus de toute inſulte, en n'allant que le plus fort à Bologne; & que de plus ſi le Pape s'aviſoit de le maltraiter, il luy donneroit un coup qui l'endormiroit pour long temps. Et de fait il marcha ſuivi de telles forces qu'il fit peur au Pape, quoi que ſa Sainteté fût dans la meilleure Ville de l'Etat Eccleſiaſtique. L'Infanterie Eſpagnole y parut dans tout ſon luſtre: le fameux Antoine de Leve qui la commandoit, ſe faiſant porter à la tête dans une chaire de velours cramoiſy. Elle étoit ſuivie de dix-huit pieces de groſſe artillerie avec l'attiral, & les munitions convenables; & la Cavalerie Imperiale qui l'eſcortoit, étoit compoſée de mille hommes d'armes des vieilles ordonnances, ſi leſtes qu'on ne ſçavoit qui devoit être plus admiré de leurs chevaux, de leurs armes, de leurs caſaques, ou de leur bonne mine. La Maiſon de l'Empereur paroiſſoit en ceremonie Son grand Ecuyer portoit ſon épée, & d'autres Gentilshommes les ornemens de l'Empire. Cinq cent hommes de qualité faiſoient les honneurs; & quinze cent chevaux legers qui marchoient enſuite, avoient à leur queuë trois mille Eſpagnols, Italiens & Alemans, qui formoient une eſpece d'arriere garde. Ainſi le Pape reduit à recevoir la Loy plutôt que de la donner, fit à l'Empereur d'extraordinaires

careſſes, au lieu de l'inſulte qu'apprehendoient les Miniſtres d'Eſpagne.

François ne perdit le fruit de ſes victoires par aucune action contre la bienſeance : au contraire il accorda aux Suiſſes aprés les avoir battus à Marignan, preſque les mêmes avantages qu'il leur avoit auparavant offerts. Charles fut beaucoup plus fier du gain de la bataille de Pavie, quoi qu'il n'y eût rien contribué. Il ne ſe contenta pas de traitter avec plus de hauteur les Princes étrangers : mais de plus il ſe fit peindre tenant une chaine, dont François étoit lié & garotté ; & les Eſpagnols trouverent ce tableau ſi conforme à leur humeur, qu'ils l'expoſerent dans une Egliſe de Rome. Ce qu'ayant aperçu quelques Gentilshommes François excitez par le Cardinal du Bellay, ils entrerent la nuit dans l'Egliſe par adreſſe, & mirent le tableau en pieces. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne qui étoit alors le Duc de Seſſe, en fit inutilement ſes plaintes. Il ne put trouver de témoins ; & le Pape luy répondit qu'il n'y avoit pas tant de lieu de s'étonner que la peinture eût ſi peu demeuré au lieu où elle étoit, qu'il y avoit d'admirer qu'elle y eût été miſe.

Charles n'eut de tendreſſe ni de conſideration pour ſes plus proches, qu'autant que ſon intereſt le permettoit. Cependant jamais homme ne fut plus aimé d'eux ; & la nature ne luy donna point de frere ni de ſœurs qui ne ſacrifiaſſent abſolument à ſa fortune tout ce qui leur appartenoit. Cette reflexion eſt plus curieuſe que les precedentes, & ne ſçauroit être conçuë ſi on ne la repreſente dans toute ſon étenduë : Philip-

pe pere de Charles étoit comme l'on disoit publiquement en Espagne, mort d'un verre d'eau empoisonnée qu'il avoit buë en joüant à la paume. Le Roy Catholique Ferdinand beaupere de ce jeune Prince étoit soupçonné du crime; & il en avoit d'autant plus d'apparence que le même Ferdinand avoit été tout à fait maltraitté de Philippe, qui l'avoit contraint de se retirer dans l'Arragon; & que ce ne fut que par la mort de ce jeune Prince, qu'il recouvra le gouvernement entier de la Monarchie de Castille. Cependant Charles ne se contenta pas de laisser la mort de son pere impunie, mais il ne voulut pas mêmes qu'on en fit la recherche. L'Auteur pretendu du crime ne fut point troublé dans la joüissance des fruits qu'il en tira durant sa vie, & l'on pardonna en sa consideration à ceux qui luy avoient servy d'instrumens. La mere de Charles avoit herité de la Castille, & des Couronnes annexées à cette Monarchie dans le vieux & le nouveau Monde. Comme il n'y avoit point eu depuis plusieurs siecles une Princesse si riche, il sembloit que la foiblesse d'esprit où elle étoit tombée pour avoir trop aimé son mary, meritoit que l'on eût du moins quelque indulgence pour elle; & que son fils qui n'avoit aucun droit sur son bien qu'aprés son decez, ne la dépossedât pas tout-à-fait quarante deux ans avant sa mort. Il y eut mêmes des écrits* imprimez en Espagnol, qui supposoient que si cette déplorable Reine fût tombée entre les mains d'un usurpateur plutôt qu'en celles de son fils, on luy auroit au moins laissé une maison de plaisance, & des personnes aupres d'elle capables de la soula-

* Ils sont entiers dans le Recueïl des pieces à l'occasion du soulevement de l'Espagne en 1519.

ger dans son mal, qui venoit d'une melancolie hypocondriaque. Mais au lieu de cela on ne luy laissa point d'autres marques de souveraineté, que de mettre son nom avec celuy de son fils à la tête des Actes publics. On la resserra dans le sombre Château de las Tordesillas : on ne luy donna que des objets capables d'émouvoir son humeur, & d'augmenter sa tristesse ; & on la reduisit enfin à prendre son divertissement avec des chats. Les Espagnols furent touchez du mauvais traitement que recevoit leur Reine, & le prirent pour la cause veritable, ou pour le pretexte de leur revolte. Ils la tirerent de sa prison, mais elle y fut bien-tôt remise; & quelques occasions qu'elle eût de haïr la vie, elle vécut presqu'aussi long temps que son fils. Charles n'avoit qu'un frere appellé Ferdinand, à qui la Monarchie d'Espagne avoit été destinée par le testament de son ayeul. On ne laissa pas neanmoins de l'en frustrer, ni de le contraindre d'en donner la demission ; & pour comble d'injustice, on ne luy fit aucune part des biens de la Maison de Bourgogne. On presume aussi qu'il n'auroit pas été mieux pourvû de ceux de la maison d'Austriche, si la conjoncture qui se presenta d'épouser l'heritiere de Boheme & de Hongrie, n'eût obligé Charles à luy laisser en appennage les Provinces hereditaires de la Maison d'Austriche, par la seule consideration que le mariage n'auroit point été conclu sans cela. Charles luy procura depuis la dignité de Roy des Romains : mais ce fut dans un temps qu'il ne la pouvoit obtenir pour Philippe son fils unique qui n'avoit que trois ans ; & qu'il s'imaginoit que quand

quand ce fils seroit en âge, Ferdinand luy cederoit cette Couronne avec l'esperance prochaine de l'Empire. Ferdinand avoit de son côté toutes les déferences pour son aîné, qu'il eût pu rendre à son propre pere; & ne pensoit qu'à seconder ses inclinations, en faisant respecter de plus en plus son autorité dans l'Alemagne; & en rafraichissant de temps en temps son armée d'Italie de nouvelles troupes, qui luy conserverent plus d'une fois le Duché de Milan. Mais quand le fils de Charles fut devenu grand; & qu'il eut passé d'Espagne en Italie, sur la supposition que Ferdinand son Oncle renonceroit en sa faveur à la dignité de Roy des Romains, les difficultez se trouverent plus grandes des deux côtez qu'on ne se les étoit representées. Ce n'est pas que Charles n'eût pris toutes les mesures qu'il avoit jugées necessaires pour reüssir dans une affaire si delicate. Il avoit attiré dans ses interests la Reyne de Hongrie sa sœur aynée, qu'il sçavoit avoir un ascendant extraordinaire sur l'esprit du Roy des Romains; & cette Princesse avoit mis en usage tout ce que l'adresse & la politique luy suggeroient de meilleur, pour obliger un cadet à satisfaire son aîné dans une matiere d'extreme importance pour la Maison d'Austriche. On avoit ensuite voulu piquer de generosité ce Roy, en luy montrant par un exemple plus imaginaire que solide, que l'on ne travailloit pas tant à l'agrandissement du Prince d'Espagne en particulier qu'à celuy de la Maison d'Austriche en general; & que dans le même temps que l'on pensoit à luy procurer les principales dignitez de cette Maison, on

penſoit encore à les faire paſſer à la poſterité de Ferdinand ſi celle de Charles manquoit de Garçons. Ainſi l'on avoit attiré en Eſpagne Maximilien fils ainé de Ferdinand, & on luy avoit fait épouſer Marie fille aînée de Charles. On luy avoit auſſi donné le Gouvernement d'Eſpagne en l'abſence du Prince, & on n'avoit rien oublié de ce qui pouvoit ſervir à le perſuader de quitter des effets pour des apparences. Mais la ruſe ne fut pas aſſez finement conduite pour ébloüir Ferdinand & Maximilien: veu principalement que le Prince d'Eſpagne tout jeune qu'il étoit, avoit un fils qui ſe portoit bien; & comme on penſoit à le remarier, ſa femme étant morte en couche, il y avoit apparence que puiſqu'il s'étoit vu pere à dix ſept-ans, & qu'il n'en avoit alors que vingt-deux, il ne manqueroit pas d'autres enfans. Ainſi Ferdinand au lieu d'accorder à la Reine de Hongrie la demiſſion qu'elle demandoit, renouvella ſes anciennes plaintes contre Charles, & l'accuſa de l'avoir traitté en frere bâtard plutôt qu'en legitime. Il luy reprocha de ne luy avoir fait aucune part des biens immenſes de leurs pere & mere; & témoigna qu'il ne croyoit pas luy avoir obligation de la Royauté des Romains, puis qu'il ne l'avoit reçuë que pour la garder juſqu'à ce que le Prince d'Eſpagne fût en âge. La Reine de Hongrie ne manqua pas de repondre que toutes ces démarches avoient été neceſſaires pour élever la Maiſon d'Auſtriche au comble de grandeur où elle étoit parvenuë; & que cette Maiſon ne pourroit autrement arreſter les progrez des Infideles, qu'en ramaſſant ſur une ſeule tête toutes les dignitez qu'elle poſ-

ſedoit. Ferdinand auroit repliqué que ce raiſonnement ſuppoſoit qu'on ne commît point d'injuſtice à l'égard de perſonne, & par conſequent bien moins à l'égard d'un frere que d'aucun autre. Mais il s'aviſa prudemment que s'il s'expliquoit trop, ou s'il levoit tout-à-fait le maſque, ſon fils Maximilien qui étoit en Eſpagne où il avoit déja deux enfans pourroit être arreſté avec ſa nouvelle famille, & contraint en toute maniere de condeſcendre aux importunitez de ſon beaupere. Il faloit donc retirer par adreſſe un gage ſi precieux avant que de ſe declarer; & l'expedient que Ferdinand jugea le plus propre, fut de repreſenter à ſa ſœur qu'en ſon particulier il n'avoit pas beaucoup d'intereſt à l'Empire, parce qu'il ne luy reſtoit deſormais que peu de temps à vivre: mais que c'étoit le Prince Maximilien ſon fils aîné, dont les pretentions ſe trouvoient d'autant mieux fondées, qu'il étoit jeune, bienfait, Alemand de naiſſance auſſi bien que d'origine; & fort aimé des Princes & des peuples de ſa nation. Ferdinand ajouta qu'il demandoit que l'Empereur ſon frere eût la bonté de luy renvoyer le même Maximilien pour conferer avec luy ſur ce qu'ils avoient à faire; & que ſi ce jeune Prince étoit d'humeur à preferer l'elevation du Prince d'Eſpagne ſon beaufrere & ſon couſin germain à la ſienne propre, non ſeulement il ne l'en détourneroit pas, mais il employeroit l'autorité paternelle pour le confirmer dans une reſolution ſi deſintereſſée. On n'a pas ſçu preciſement ſi la Reine de Hongrie ſe laiſſa perſuader par ce diſcours; ou ſi elle jugea ſi juſte ce que luy demandoit Ferdinand,

qu'on ne le pouvoit refuser, quelque apparence qu'il y eût qu'il n'executeroit rien de ce qu'il promettoit: mais on se contenta d'employer tout le credit qu'avoit la femme de Maximilien auprés de son mary, pour le disposer à se desister en faveur du Prince d'Espagne; & lors qu'on eut donné aux charmes de cette Princesse & à ses prieres le temps necessaire pour agir, on crut qu'elle l'avoit gaigné. On permit à Maximilien de retourner en Alemagne auprés de son pere, & on luy donna des vaisseaux pour l'y porter. Ferdinand ne fut pas plutôt en liberté d'entretenir son fils sans témoins, qu'il luy parla de la renonciation à l'Empire, comme de la chose dont il avoit plus d'aversion. Il ne s'amusa pas neanmoins à exagerer l'injustice qu'on luy faisoit, ni la vie privée où il sembloit qu'on le voulût reduire. Il donna un autre tour à son ressentiment; & crut que ce seroit assez d'aigrir l'esprit de son fils par une piquante raillerie, en luy reprochant que la Reine de Hongrie avoit dit en parlant de luy, que l'affaire seroit concluë lors qu'elle ne dépendroit plus que de son consentement. Maximilien penetré de l'amertume cachée sous ces termes, repartit avec des marques de ressentiment: Que l'Empire étoit un morceau dont personne depuis la creation du Monde, ne s'étoit encore privé avant que d'en goûter: Qu'il n'avoit garde d'en donner le premier exemple, pourvu que son pere ne l'y contraignît pas: Qu'il étoit tout-à-fait éloigné de commettre une faute, dont les Princes & les particuliers mêmes avoient été jusques-là innocens; & qu'il avoit trop bon appetit pour quitter sa part de la premiere dignité seculiere du Christianisme au Prince d'Espagne, tout son beaufrere & son cousin ger-

main qu'il étoit. Ferdinand au lieu de repliquer, embrassa son fils, applaudit à des sentimens si conformes à son humeur, prit des mesures avec luy pour éluder invinciblement les pretentions du Prince d'Espagne : & ne pouvant ou ne voulant pas dissimuler plus long temps, avertit le Reine de Hongrie que sa negotiation étoit échoüée. Comme le Traité avoit duré trop long temps pour demeurer secret, les ennemis de la Maison d'Austriche en furent informez ; & s'imaginerent que le mal-entendu entre Charles & Ferdinand, étoit passé jusqu'à les rendre irreconciliables. Les Protestans d'Alemagne sur cette supposition firent deux démarches, que l'Histoire ne devoit point avoir passées sous silence. La premiere fut publique, en ce qu'ils reconnurent Ferdinand pour arbitre de leurs differens avec Charles. La seconde fut secrette ; puis qu'ils luy offrirent par le Prince d'Anhalt non seulement de contraindre l'Empereur de luy remettre l'Empire, mais encore de l'aider à se faire justice sur les successions de son pere & de sa mere, & à demander un nouveau partage. Pour peu que Ferdinand eût été d'humeur inquiette, il se seroit engagé sur de telles propositions dans une tres-longue & tres-dangereuse querelle : mais il refusa constament d'entrer dans aucune liaison contre Charles, soit qu'il eût oublié par une generosité toute Chrétienne les injures qu'il en avoit reçuës ; où qu'il supposât que les Alemans ne vouloient l'engager à suplanter son frere, que pour le deposer à son tour avec plus de facilité. Charles au lieu de luy sçavoir gré d'une telle moderation, luy laissa perdre presque tout ce qui

luy restoit dans la Hongrie faute de secours ; & Ferdinand devenant plus officieux à mesure qu'on le maltraittoit davantage, tira par sa prudence Charles du precipice où le Duc Maurice de Saxe l'avoit engagé. Car aprés que ce Duc eut poussé l'Empereur, premierement dans le Tirol, & ensuite dans l'Etat de Venise, avec tant d'impetuosité qu'il le contraignit de se lever de la table où il s'étoit mis pour souper, & de courir toute la nuit jusqu'à ce qu'il se fut refugié à Veillaco, il est constant que la reputation de ce grand Prince eût été perduë ; & qu'il n'auroit jamais pû avec honneur remettre le pied dans l'Empire, si Ferdinand n'eût obligé Maurice dont il étoit intime ami de mettre bas les armes, & de se contenter de la gloire d'avoir fait sortir d'Alemagne l'Empereur, sans en tirer aucun autre avantage pour soy ni pour son parti. Voilà ce qui regardoit la premiere felicité de Charles, d'être passionnement aimé & servy de ses proches sans en user de même à leur égard. Ses trois sœurs furent dominées par une inclination toute semblable, sans éprouver rien de reciproque. Eleonor Reine de Portugal luy donna moyen de se maintenir en Italie contre la Ligue formée pour l'en chasser, lors qu'elle luy fit épouser sa fille, & conter par avance quatre cent mille écus pour la dot de cette Princesse ; qui vinrent à Charles d'autant plus à propos que son tresor étoit épuisé, & que les Etats de Castille & d'Arragon avoient absolument refusé de le remplir. Cependant Charles non content de cet office en exigea de sa sœur un autre qui n'étoit pas de la bienseance, en la promettant sans son

conſentement,& mêmes ſans ſa participation pour femme au Conneſtable de Bourbon, dans la ſeule veuë d'exciter ce Prince à ſe revolter ; quoi qu'il ſçût l'extrême difficulté qu'elle auroit à ſe reſoudre de devenir la femme d'un Prince dépoüillé, aprés avoir été celle d'un puiſſant Roy. Elle ſacrifia neanmoins dans cette conjoncture pour les intereſts de ſon frere, ce qu'elle avoit de plus precieux, c'eſt-à-dire ſes inclinations & ſa gloire: mais elle ne ſe fut pas plutôt accoutumée à conſiderer Bourbon tout rebelle qu'il étoit, comme un homme qui devoit être ſon mary, que Charles luy propoſa de nouvelles nôces avec le Roy de France qu'il tenoit alors en priſon. Le changement étoit avantageux en apparence, & deſavantageux en effet : car encore que le mariage d'Eleonor avec un grand Roy fût preferable à celuy d'un Conneſtable, il avoit pourtant le caractere des alliances d'Etat ; qui pour être illuſtres & neceſſaires, ne laiſſent pas de rendre quelquefois malheureuſes les perſonnes qu'elles lient, parce qu'elles uniſſent leurs corps ſans toucher à leurs volontez. De plus cette Princeſſe ſçavoit aſſez que le Roy ne la recherchoit que pour ſortir plutôt & plus aiſement de priſon ; & qu'il ne ſe verroit pas plutôt en liberté qu'il ne penſeroit plus à elle. Mais ce qu'il y avoit de plus à plaindre dans la condition d'Eleonor, étoit qu'il n'y auroit rien de meilleur à ſouhaiter pour elle, ſinon que le Roy fût dans la diſpoſition de la mépriſer auſſitôt qu'il l'auroit épouſée; puis que ſi elle paroiſſoit à la Cour de France dans le rang & avec tous les avantages de Reine, elle y ſouffriroit à tous mo-

mens d'étranges mortifications : le genie de son mari & celuy de son frere étant tellement opposez, qu'avec quelques sermens qu'ils jurassent une paix éternelle, leur propre interest ou l'inconstance des affaires humaines les engageroit vray-semblablement dans une nouvelle rupture ; & comme Charles étoit sans comparaison plus heureux que François, il y avoit à craindre que celuy-cy ne fit au moins de sanglans reproches à sa femme sur les mauvais succez qui arriveroient en foule : mais le courage de la Reine Eleonor surmonta ces dangereux obstacles. Elle voulut bien être mariée avec le Roy, nonobstant les fâcheuses suites que l'on vient de representer, & elle ne s'abusa pas dans sa conjecture. Le Roy en recouvrant sa liberté oublia son engagement ; & trois ans entiers s'écoulerent, sans que la Reine Eleonor sçût si son mariage s'acheveroit. Enfin comme elle avoit été destinée par le Traité de Madrid à servir de victime à l'ambition de son frere, elle y fut encore condamnée par la paix de Cambray ; & elle s'en acquita de bonne grace, au lieu de s'amuser à murmurer. Sa soûmission fut pourtant couronnée ; puis que de tous les mauvais traittemens qu'elle avoit à craindre, elle n'éprouva que le plus suportable, qui fut la froideur de François pour elle : mais il y a de quoy s'étonner que tout ce que l'on vient de dire, augmenta dans le cœur de la Reine Eleonor l'amitié pour son frere. Elle luy servit de Ministre dans la Cour de France, autant qu'elle le put sans blesser les interests de son mary : elle n'oublia rien de ce qui contribuoit à les maintenir en bonne intelligence ; & lors qu'elle

sent

aperçut que ses efforts étoient impuissans, elle se mit du party que son frere faisoit mine d'appuyer : Elle prefera le Duc d'Orleans au Daufin, parce que Charles promettoit de luy donner sa fille ; & fit agir dans cette veuë le Jacobin Gusman son Confesseur, q i conclut le Traitté de Crêpi qu'on nommoit le bon par excellence, & qui se trouva dans la suite être pire que les deux precedents : Elle entra dans l'intrigue de la Duchesse d'Estampes ; & lorsque son attachement à la France cessa par la mort de son mary, elle retourna vers son frere avec la même gayeté qu'elle en étoit partie : Elle le soulagea dans ses incommoditez : Elle l'accompagna dans le dernier voyage qu'il fit en Espagne ; & si elle ne le suivit pas plus outre, ce fut parce qu'il ne le voulut pas souffrir. On a déja vu que Marie Reyne de Hongrie n'étoit pas moins passionnée pour son frere Charles, mais on n'a point encore vû dans qu'elles circonstances il parut qu'elle n'étoit pas reciproquement aimée. Charles laissa perir le jeune Roy Loüis son époux, faute de le secourir dans le temps qu'il luy avoit promis, & elle se trouva presque aussi-tôt veuve que mariée. Cependant quoi qu'elle n'eût pas encore vingt-ans, on ne voulut écouter aucune proposition qui tendît à la remarier ; parce qu'on la jugeoit propre au gouvernement des Païs-bas, dont les Peuples n'aimoient à être commandez que par une personne qui fût de de la race de leurs Souverains. Elle penetroit assez que cet emploi la rendroit inutile à elle-même, & l'obligeroit à consumer sa vie dans l'execution des ordres de son frere. Elle l'accepta neanmoins avec au-

tant de joye, que si on l'eût déclarée independente. Elle resolut en même temps de servir son frere, non seulement autant que la bienseance de son Sexe le pourroit permettre, mais encore au delà. Elle apprit exactement tout ce qui regardoit la discipline militaire; & connoissant qu'elle auroit sur les bras les principales forces de la France, & que son frere ne l'assisteroit que foiblement, parce que sa passion dominante l'attachoit à conserver le Duché de Milan, preferablement à ses autres Etats, elle mit en usage tous les moyens permis & défendus qui servoient à retenir les Païs-bas sous la domination de la Maison d'Austriche. Elle commença par l'inclination des Flamans, où elle s'insinua en les flattant sous pretexte du soin particulier qu'elle feignoit de prendre pour conserver leurs privileges. Elle leur remontra ensuite l'importance qu'il y avoit pour eux de s'aguerrir, afin de mieux défendre leurs Frontieres, alors presque toutes ouvertes à la premiere impetuosité des ennemis. Elle leur inspira une haine irreconciliable pour les François, fondée sur ce qu'ils pretendroient gouverner absolument les dix-sept Provinces s'ils les conqueroient. Enfin elle arracha des cœurs des Flamans ce qu'il y avoit d'humain, en les accoutumant à faire la sorte de guerre qu'on appelloit mauvaise: c'est-à-dire à desoler par le fer & par le feu tous les lieux ennemis par où ils passoient, sans pardonner aux Eglises, ni aux autres édifices les plus superbes: Ainsi perit Folembray les delices de François Premier, & sa plus commode maison pour la chasse, dont l'embrasement fut vangé par celuy de Bins, maison

de plaisance que cette Reine de Hongrie avoit fait bâtir pour le même exercice. Ces hostilitez qui n'épargnoient rien d'innocent, furent continuées aussi long temps que durerent les guerres entre François & Charles pendant l'administration de la Reine de Hongrie, qui fut de vingt-trois ans ; & si elles se rallentirent par la demission qu'elle donna de son gouvernement, ce ne fut pas sans laisser dans les esprits des Flamans & des François des semences d'aversion qui durent encore. La troisiéme sœur de Charles fut l'infortunée Isabelle Reine de Danemarc, de Suede, & de Norvege. Elle fut mariée à Chrétien Second Roy de ces Monarchies, qui avoit une ame de tigre sous une figure humaine ; ou pour mieux dire elle fut condamnée presque au sortir de l'enfance, à vivre avec un mary déraisonnable, & de qui la fureur n'avoit aucuns intervalles. Elle passa treize ans dans cet incomprehensible supplice : Elle vecut nonobstant en bonne intelligence avec Chrétien ; & Elle endura sans murmurer tous ses emportemens & ses injures, jusqu'à ce que ce Monstre ayant exterminé en un seul jour tout le Senat & toutes les personnes Illustres de Suede, ses Sujets se revolterent, & luy ravirent ses Couronnes & sa liberté. Frederic d'Oldembourg son oncle s'empara du Danemarc & de la Norvege, & Gustave Vaza de la Suede. Chrétien reduit à la vie privée envoya sa femme à Charles son beaufrere, pour le conjurer de l'aider au moins à recouvrer l'une de ces trois Couronnes. Six mille soldats eussent suffi pour cette expedition, & Charles les pouvoit donner sans s'incommoder beaucoup. Sa

sœur l'en sollicitoit par les voyes les plus affectueuses; & pour le toucher plus efficacement, elle avoit mené avec elle le Prince de Danemarc son fils unique parfaitement beau & de grande esperance, & les deux Princesses ses filles, qui embrassoient les genoux de leur oncle: mais tout cela fut inutile auprés de Charles, qui croyoit avoir besoin de toutes ses forces pour les opposer aux François. Chrétien n'ayant pas assez de celles que quelques Princes Alemans luy avoient prestées, entra dans le Duché de Holstein, où il fut défait, pris, & confiné dans une perpetuelle prison. La Reine sa femme mourut de tristesse; & le Prince de Danemarc contraint de mandier pour ainsi dire sa vie chez les Princes voisins, se lassa de survivre à son malheur. Les deux Princesses demeurées seules oublierent si bien l'insensibilité de leur oncle, qu'il en tira des services non moins importans que ceux qu'il avoit reçus de ses sœurs: Ce qui fit dire galamment à un homme d'esprit que dans les bons offices qu'elles rendoient chaque jour à Charles elles le prenoient pour un autre. L'ainée pour luy plaire épousa le dernier des Sforces tout impuissant qu'il étoit; & gaigna si finement les plus considerables Sujets de son mary, que les Espagnols n'eurent aucune peine à s'emparer du Duché de Milan lors qu'il mourut. Une semblable consideration la fit passer à de secondes nôces avec le Duc de Cleves, puis qu'elle ne le prit pour mary que dans la veuë de le détacher de l'alliance qu'il avoit contractée avec les François en se mariant avec Jeanne

d'Albret Princeſſe de Navarre, ſous pretexte que le bas âge de Jeanne avoit empêché la conſommation du mariage. La cadette ne fut pas plûtôt entrée dans la Maiſon de Lorraine en épouſant le fils aîné du Duc Antoine, qu'elle fit renoncer ſon beaupere à l'inclination qu'il avoit toujours euë pour la France, & au commandement que ſon Pere luy avoit fait au lit de la mort, d'être toute ſa vie le premier Gentilhomme de la Chambre du Roy Tres-Chrêtien. Elle prit pour y parvenir le pretexte que la neutralité ſeroit plus utile aux Lorains que leur attachement à l'une des deux Couronnes: cependant lorſqu'elle fut devenuë tutrice de ſes enfans par la mort de ſon mary & de ſon beaupere, il ne tint pas à elle qu'elle ne rompît cette neutralité pour ſe déclarer en faveur des Eſpagnols, & qu'elle n'empêchât la France de s'aſſurer de Mets, de Toul, & de Verdun. Charles eut un fils legitime dont on parlera ſuffiſament ſous les Regnes ſuivans. Ce fils fut à proprement parler ſon Idole: Il ne travailla que pour luy: Il ne penſa qu'à l'agrandir: Il luy voulut aſſujetir le reſte de la Maiſon d'Autriche; & tout le mal & le bien qu'il fit, ſe rapporterent à cet unique objet. Il eut auſſi deux filles qui ne furent mariées que pour les intereſts de ce fils, & elles répondirent parfaitement à la fin qu'on s'étoit propoſée à leur égard. L'ainée qui s'appelloit Marie n'eut pas plûtôt épouſé Maximilien ſon couſin germain, qu'elle ſe mit en devoir de luy perſuader qu'il renonçât à ſes pretentions ſur l'Empire en faveur du Prince d'Eſpagne; & l'on vit en elle contre les Loix naturelles, civiles, & divines, une femme plus attachée à ſon fre-

re qu'à son mary. Elle empêcha le même Maximilien d'accepter les offres des Flamans, qui le prioient d'être leur Souverain, ou de leur donner un de ses enfans en cette qualité ; & le même principe qui luy fit negliger la grandeur de son mary, parce que ce devoit être aux dépens de son frere, luy fit encore mépriser celle de huit ou neuf garçons qu'elle avoit mis au monde. La fille puînée de Charles qui s'appelloit Catherine sembla n'avoir été mariée en Portugal, que pour être l'instrument de la reünion de cette Couronne au reste de l'Espagne. Car au lieu de commettre l'éducation du Roy Sebastien son fils dont elle avoit la tutelle à des personnes capables, elle l'abandonna pour ainsi dire à des Religieux qui ne luy parlerent d'autre chose que de porter la guerre chez les Infideles : ce qui luy demeura si profondement imprimé dans l'esprit, qu'aussi-tôt qu'il fut devenu Maître de ses actions il entreprit l'expedition d'Afrique sans examiner combien elle étoit au dessus de ses forces ; & fournit par sa défaite, & par celle des plus considerables Portugais, l'occasion que Philippe Second son oncle attendoit depuis si long temps pour reünir toutes les Espagnes sous une seule Monarchie. Charles eut un fille naturelle six ans avant son mariage, & un fils naturel six ans aprés la mort de l'Imperatrice sa femme. La fille fut Marguerite, qui luy servit infiniment pour établir sa domination dans l'Italie. Elle n'avoit que dix ans lors qu'il la promit à Alexandre de Medicis, afin de détacher le Pape Clement Sept des interests des François, & le mariage fut achevé avant qu'elle en eut douze. De là vinrent l'occasion qui fut don-

née à son mary de rechercher d'autres femmes, & le pretexte que prit Laurens de Medicis son cousin de le tuer. La jeune veuve ne fut de long temps remariée, parce que Charles qui avoit trouvé son compte dans les premieres nôces de cette Princesse, le cherchoit encore dans les secondes. Elle souhaita en vain qu'on la donnât pour femme à Cosme de Medicis successeur d'Alexandre; qui la demandoit avec d'autant plus d'instance, qu'il n'auroit eu par ce moyen, ni doüaire à payer, ni dot à restituer. Le party étoit convenable: mais Charles pretendoit achepter par les secondes nôces de sa fille l'amitié du Pape Paul Trois, comme il avoit acheté par les premieres celle de Clement Sept. Et de fait il l'accorda à Octavien Farnese qui n'avoit que douze ans, ce qui donna lieu à un Poëte [a] Angevin de faire une des plus belles Epigrames qui parurent dans le siecle passé. Cependant deux noces si disproportionnées ne lui firent rien entreprendre contre la bienseance. Elle attendit qu'Octavien fut en âge; & vécut avec luy dans une étroitte intelligence, qui dura aussi longtemps que les Farneses s'accommoderent à l'humeur de Charles. Mais lors qu'ils voulurent changer de party, Margueritte se declara pour son pere contre son mary, & depuis pour son frere contre le même mary. Elle accepta le gouvernement des Païs-bas, où elle auroit rétabli entierement la domination des Espagnols, si le conseil de Madrid ne se fût ingeré à contretemps de luy donner pour successeur le Duc d'Alve, dont la severité rendit irreconciliables les esprits que les civilitez de Marguerite avoient adoucis. Le dépit qu'elle eut d'avoir été supplantée mal a-

[a] Dubois.

propos ne l'empêcha pas de reprendre le même employ, qui luy fut offert aprés la mort de Jean d'Autriche ; & le desir de servir Philippe second son frere, l'emporta sur le mépris qu'il avoit fait d'elle, & sur l'injustice dont il usoit depuis tant d'années à l'égard de son fils Alexandre Farnese Prince de Parme. Cette injustice consistoit en ce qu'il ne luy restituoit point la Citadelle de Plaisance, qu'il avoit usurpée sur son ayeul. Neanmoins un billet du Roy d'Espagne qui ne contenoit autre chose sinon qu'il rendroit la Place pourvu que sa sœur & son neveu l'y obligeassent par leurs bons offices, suffit pour engager sa sœur, & pour attirer son neveu dans le gouvernement des Païs-bas ; & les actions extraordinaires qu'ils y firent en recouvrant quinze Provinces, n'aboutirent qu'à cette restitution si desirée. Le fils naturel de Charles fut Jean d'Austriche, qui auroit effacé la gloire des Heros de l'antiquité, si son pere & son frere eussent été de meilleur naturel à son égard. Le secret de sa naissance n'a jamais été tout-à-fait découvert; & soit que la qualité trop élevée de sa veritable mere exigeât toutes les precautions qui furent apportées ; ou que l'on eût eu plus de soin d'éviter le scandale, que le peché, il est certain que Charles ne découvrit qu'au seul Quichada quel étoit Jean d'Austriche ; & qu'il luy ordonna de le faire passer pour son fils jusqu'à ce que sa Majesté Imperiale apprit à Philipes Second en luy resignant ses Etats qu'il avoit un frere naturel. Mais ce qu'il y eut de plus étrange fut qu'il commanda au même Philipes de le mettre dans l'Etat Ecclesiastique, quoi qu'il n'y eût aucune

aucune disposition, & que Quichada l'eut uniquement élevé pour la guerre. Philippe Second laissa couler onze ans sans executer les ordres de son pere; & Jean d'Austriche avoit déja vingt ans, & passoit pour le meilleur Cavalier d'Espagne, lors que Sa Majesté Catholique s'avisa de le reconnoître pour frere, ce qui la contraignit de luy permettre de continuer la profession militaire. Il reconquit le Royaume de Grenade qui s'étoit revolté, & défit en quatre batailles rangées les troupes que les Mores avoient envoyées au secours des Grenadins. Il remporta sur les Turcs la memorable victoire de Lepanthe : Il dissipa devant Gemblours les Gens de guerre des Flamans revoltez ; & pour recompense de tant de services rendus à l'Espagne, il fut, dit-on, empoisonné à trente deux ans. François n'eut qu'une sœur mariée, premierement au Duc d'Alençon, & depuis au Roy de Navarre : mais il faut avoüer que cette Princesse eut toute sa vie plus d'attachement sans comparaison pour la personne que pour le Royaume de son frere. Ce n'est pas qu'elle n'entendît les affaires d'Etat aussi bien que les Princesses de la Maison d'Austriche dont on vient de parler ; & qu'elle ne les surpassât toutes en beauté, en bonne grace, en gentillesse d'esprit, & sur tout dans la connoissance des sciences les plus élevées, comme étoit celle de la Theologie. Ce n'étoit pas non plus qu'elle ne se fût accoûtumée de bonne heure à negotier, ni que le Roy son frere ne luy renvoyât d'ordinaire les Ministres des Princes Etrangers, dont il étoit necessaire d'examiner les propositions avec autant d'adresse que d'exac-

titude ; mais c'est qu'elle étoit vindicative, & qu'elle ne pardonnoit pas volontiers à ceux qui tâchoient de la mettre mal avec son frere, comme il arriva au Connestable de Montmorency. Il échapa un jour à ce Favory de dire à son Maître, avec la liberté qu'il pensoit avoir meritée par ses longs services, que si sa Majesté pretendoit exterminer tous les Heretiques de son Royaume, il faloit commencer par sa sœur ; qui ne se contentoit pas de l'être, mais encore entretenoit ceux qui venoient en France pour corrompre les autres. Le Roy d'autant plus touché de ce discours qu'il n'étoit alors que trop-veritable ; & ne pouvant d'ailleurs se resoudre à punir son propre sang dans toute la severité de ses Edits, repartit que sa sœur l'aimoit trop pour embrasser une autre Religion que la sienne ; & que quand elle l'auroit fait, il avoit assez de credit sur son esprit pour la ramener à la Foy de l'Eglise. Montmorency reconnut par une repartie si loignée de son attente, qu'il avoit trop poussé le Roy son Maître, & pour comble de malheur la Reine de Navarre le sçut. Elle prit aussitôt ses mesures pour faire disgracier Montmorency ; & quand l'orage fut prest d'éclater elle ajoûta la moquerie à l'injure, en luy faisant commander par le Roy de porter la Princesse de Navarre sa fille à l'Eglise, où elle devoit épouser le Duc de Cleves. Sa negotiation en Espagne fut plus loüée, quand elle alla pour assister le même Roy son frere, qui étoit à l'extremité. On a cru que ce Prince luy fut alors redevable de la vie ; car comme elle connoissoit parfaitement sa complexion, elle en informa les Me-

decins qui le traitoient, & les obligea d'agir sur les lumieres qu'elle leur suggeroit: Aussi protesta-t'il aprés sa convalescence, qu'il seroit toûjours prest de hazarder pour elle ce qu'elle venoit de luy conserver. Elle étonna l'Empereur en luy reprochant avec des termes également hardis & modestes, le mauvais traitement dont il usoit à l'égard de son Prisonnier: Elle exagera sa felonnie en qualité de Comte de Flandres & d'Artois: Elle luy remontra combien cette felonie éloigneroit de son amitié le cœur genereux de François: Elle luy fit sentir que si ce Prince mouroit par sa rigueur, sa mort ne demeureroit pas impunie, puis qu'il laisseroit des enfans capables de la venger: Elle harangua devant les Commissaires du Conseil de Madrid avec la même liberté; & si elle ne les desabusa pas dans la fausse esperance qu'ils avoient d'assujettir à ce coup les François, parce qu'ils croioient que la conjoncture étoit venuë de triompher de la France, elle fut du moins assez heureuse pour donner de l'amour à celui qui lui découvrit qu'on avoit resolu de la retenir prisonniere, sur ce qu'elle ne s'étoit point avisée de demander que son passeport fut prolongé. Elle profita de l'avis; & montant aussi-tôt à cheval fit une si podigieuse diligence, quelle arriva sur la Frontiere de Bearn le soir du jour que le terme expiroit. Elle en fit d'agreables reproches à l'Empereur dans la Lettre qu'elle prit occasion de luy écrire sous pretexte de s'excuser de ce qu'elle étoit partie de Madrid sans luy dire adieu; & lors qu'il passa par la France elle eut le plaisir de se vanger, en l'obligeant plus d'une fois à desavoüer l'incivilité dont elle pretendoit qu'il eût usé

à son égard. La tendresse qu'elle eut pour le Roy son frere parut sur tout en ce que la nouvelle de son deceds luy fut mortelle, & qu'elle n'eut plus de santé aprés l'avoir reçeuë. Cependant elle voulut en toute maniere marier l'heritiere de Navarre sa fille avec le Prince d'Espagne; & il ne tint point à elle que les limites de France ne fussent resserées, & qu'Henry Second ne perdît une bonne partie de la Guyenne, outre ce qui restoit de la Navarre deça les Pyrenées.

François entendit beaucoup mieux que Charles la delicatesse du point d'honneur; si bienseante aux Souverains, que c'est principalement par elle que leurs civilités sont distinguées de celles des honnestes gens qui leur sont sujets. Lorsque l'armée Imperiale surprit Rome, il y eut des Dames Italiennes qui s'y trouverent engagées. Elles n'étoient ni Romaines ni de l'Etat Ecclesiastique, & le seul motif de leur voyage, ou pour mieux dire leur pelerinage, avoit été de visiter les sepulcres de saint Pierre & de saint Paul. Elles étoient de qualité; & comme il n'y avoit eu aucune apparence de guerre dans le temps qu'elles étoient parties de leurs Pays, elles avoient mené leurs enfans avec elles. Le hazard les fit tomber entre les mains de quelques soldats Espagnols qui les connoissoient. Ils les garentirent, dit-on, d'outrage; & ce fut là tout le bon office qu'elles reçurent d'eux, puis qu'en recompense de l'honneur qu'ils leur avoient sauvé, ils les arrêterent & les retinrent prisonnieres. Ils leur demanderent ensuite une rançon si considerable, qu'elle egaloit la moitié de la dot qu'elles avoient apportée en mariage. Leurs Espoux sollici-

terent Charles d'ordonner qu'elles, & leurs enfans leur fussent rendus gratuitement. La Requeste qu'ils luy presenterent étoit fondée sur ce principe du droit des gens, que puisqu'ils n'étoient point en guerre avec sa Majesté Imperiale, il n'y avoit ni raison ni pretexte de retenir des personnes qui leur appartenoient par un titre si legitime, & qui n'étoient d'ailleurs ni de sexe ni d'âge à porter les armes contre elle. Cependant Charles n'eut aucun égard à la Requeste; & les maris ne recouvrerent ni leurs femmes ni leurs enfans, qu'en payant la taxe que les Espagnols avoient mise pour leur rançon. François au contraire n'eut point de dureté dans une rencontre si favorable, qu'il sembloit qu'elle luy dût être permise. Le Dauphin avoit assiegé la Ville de Perpignan, Capitale du Comté de Roussillon, & la Cavalerie Françoise avoit étendu ses quartiers aux environs de la Place. Une compagnie Italienne qui étoit à la Solde du Roy Tres-Chrétien, entra dans un Château scitué sur les Frontieres de la Catalogne, & y enleva des Dames Catalanes. On ne pouvoit nier qu'elles ne fussent Espagnoles, & qu'elles n'eussent été prises dans une guerre ouverte & declarée entre les deux Couronnes de France & d'Espagne : cependant leurs maris & leurs parens pretendirent qu'elles devoient être mises en liberté, sans qu'il leur en coûtât rien. L'unique raison dont ils se servirent, fut que les femmes comme entierement eloignées de la profession militaire, ne devoient point être sujettes aux evenemens de la guerre; & que les anciennes loix les en ayant exemptées, les nouvelles ne les devoient pas traitter

avec plus de rigueur. L'affaire fut portée en dernier ressort devant François, qui ne voulut ni l'examiner ni la juger au fond. Sa civilité luy fournit une autre maniere de la terminer. Il fit donner de son argent aux Cavaliers Italiens, la somme qu'ils demandoient pour la rançon dont il s'agissoit, & les mit ainsi hors d'interest. Il tira de leurs mains les Dames Catalanes, & les renvoya chez elles chargées de presens. Il en usa de mêmes dans une rencontre, qui pour avoir eu moins d'éclat n'en fut pas moins singuliere. Un party de soldats François s'étant deguisé en Paysans au commencement des guerres du Piémont, à dessein de traverser plus aisement le Païs ennemy, & d'y surprendre une Place, fut assez malheureux pour être luy-même decouvert & enlevé tout entier. Il demanda d'être traitté en prisonnier de guerre : mais Charles sous pretexte qu'il n'avoit point été pris en habit & en posture militaires, refusa de le mettre à rançon, & le condamna à servir pour toûjours dans les Galeres d'Espagne. L'Ordonnance fut executée dans toute sa rigueur, & François en reçut la nouvelle avec un extrême deplaisir. Il eut bien-tôt aprés l'occasion de s'en vanger, la plus favorable qu'il pouvoit desirer. Charles avoit fait embarquer à Genes trois cent soldats Alemans, pour l'Armée qu'il assembloit en Catalogne à dessein de secourir Perpignan assiegé par le Dauphin de France. La tempeste jetta les Alemans aux Isles d'Ieres, où Virginie Ursin commandoit pour le Roy Tres-Chrétien. Ils y furent arrestez; & comme la condamnation des soldats François aux

Galeres perpetuelles ne venoit que d'être publiée, on ne douta point que la même ſeverité ne fût exercée à l'égard des Alemans par droit de repreſailles. Urſin tout Italien, & par conſequent tout indifferent qu'il étoit, en fut d'avis: mais François n'eſtima pas qu'il luy fût permis de manquer par l'exemple de l'Empereur, ni de ſe relâcher tant ſoy peu ſur le point d'honneur, quoi que ſon ennemy ſemblât y avoir entierement renoncé. Sa Majeſté Tres-Chrétienne ordonna que les Alemans fuſſent traittez en priſonniers de guerre; & ce fut en cette occaſion qu'on luy oüit dire, que ſi elle cedoit à Charles en proſperité, elle vouloit tâcher de le ſurmonter en vertu.

La conduite de François à l'égard des Bourgeois de la Rochelle, ſi diferente de celle de Charles à l'égard de ceux de Gand dont il étoit compatriote, en fut une preuve qui ne ſera jamais aſſez approuvée dans le premier de ces deux Princes, ni aſſez condamnée dans le ſecond. Les deux Villes conſiderables que l'on vient de nommer, s'étoient également revoltées; & la rebellion de l'une tiroit aprés ſoy des conſequences auſſi fâcheuſes, que la rebellion de l'autre. François avoit dompté par ſes propres forces la Rochelle; & Charles n'avoit dompté Gand, que par le moyen, c'eſt-à-dire, avec la permiſſion de François: Ces deux Princes y étoient entrez ſans condition: on leur avoit élevé des Tribunaux ſur leſquels ils monterent en qualité de Juges; & les coupables les yeux baignez de larmes, & le ventre contre terre, demanderent miſericorde: cependant il n'y eut que François d'attendry. Il ſe ſouvint alors de la condition

humaine : Il ne put voir avec indiference les larmes de ses sujets tout indignes qu'ils étoient de sa clemence, sans les mesler avec les siennes ; & au lieu de prononcer un Arrest de Souverain impitoyable, il se contenta de faire une correction paternelle la plus belle & la plus touchante qui soit dans l'histoire. Le cœur de Charles au contraire fut endurcy ; & les sentimens de la politique & de la vengeance, l'emporterent sur ceux de la nature & de la pitié. Une Ville la plus spacieuse de l'Europe où il étoit né, & avoit été elevé, qui montroit son Berceau par rareté, & dont les Bourgeois l'avoient aimé plus qu'aucun autre de ses Princes, ne fut point épargnée. Les Principaux coupables furent punis avec tout l'appareil capable de donner de la terreur ; & si l'on fit grace aux autres, ce ne fut que de crainte d'affoiblir trop la Flandre en desertant sa Ville Capitalle.

Enfin l'honnêteté de François alla jusqu'à ne vouloir pas presser Charles pendant qu'il traversoit la France, de ratifier par écrit la parole donnée au Connestable de Montmorency de rendre le Duché de Milan : tant sa Majesté Tres-Chrêtienne étoit scrupuleuse, dans les moindres actions capables de donner atteinte au droit de l'hospitalité. Charles au contraire dans le même temps qu'il profitoit de la permission qui luy avoit été accordée de passer par la France, & que l'on n'oublioit rien pour le bien traitter, ne laissa pas de se mettre en devoir de débaucher les alliez de son hoste en leur écrivant contre la verité des principales Villes de France par où il passoit, que François luy avoit sacrifié leurs interests en s'accommodant avec luy sans

ſans faire aucune mention d'eux dans le Traité. Les Suiſſes Catholiques y furent trompez, & peu s'en falut qu'ils ne renonçaſſent à l'alliance qu'ils avoient renouvellée avec la France peu d'années auparavant.

Charles & François eurent de l'indulgence pour deux crimes également bizarres. Marie de Padilla s'étant revoltée dans le ſoulevement general de l'Eſpagne, & manquant d'argent pour payer les ſoldats que ſes proches avoient levez par ſon ordre, s'ingera de prendre tout l'or & l'argent des Reliques de Tolede; & comme elle étoit ſuperſtitieuſe dans ſa profanation, elle le fit avec une ceremonie plaiſante & ridicule. Elle entra dans l'Egliſe precedée de deux grands flambeaux qu'on portoit devant elle: Son viſage étoit couvert d'un voile noir, au travers duquel on ne laiſſoit pas de voir dépeinte une profonde triſteſſe: Elle avoit les larmes aux yeux, & ſoûpiroit inceſſamment. Elle fit des reverences à meſure qu'elle approchoit des Reliques; & quand elle eut fait ouvrir les grilles de fer qui les tenoient enfermées, elle ſe mit à genoux, battit ſon eſtomach, ſe releva, les tira de leurs Reliquaires, les enveloppa fort proprement dans des linges blancs, les confia à la garde des mêmes Officiers de l'Egliſe qu'elle avoit contraints de lui donner les clefs du Treſor, & fit emporter les Reliquaires. Charles pardonna le crime, mais il voulut que la cauſe en fût énoncée dans l'Abolition. François n'uſa pas de la même formalité, dans l'action effrontée que l'amour fit commetre à Bonnivet.

La Cour l'étant allé visiter dans une de ses Terres, il eut l'adresse de loger une grande Princesse qu'il aimoit dans une chambre disposée de sorte qu'on y pouvoit entrer de la sienne par une trappe, où il se coula la nuit : mais la Princesse s'étant éveillée au bruit qu'il fit en haussant la trape, appella ses femmes & ruina par leur presence le dessein de Bonnivet Le Roy l'ayant sçu n'en fit que rire; & délogea mêmes aussitôt pour épargner la honte qu'auroit euë son favory, si la Cour eût demeuré plus long temps chez luy.

On ne sçauroit mieux achever cette comparaison, que par la complaisance, ou pour mieux dire la tendresse que Charles & François eurent chacun pour son ami en deux memorables rencontres. Pour entendre la premiere il faut presupposer que c'étoit la coutume en Espagne au commencement du siecle passé, de porter à la chasse des bestes fauves, des coûteaux empoisonnez avec le suc de la Jusquiame. Charles étant allé à Madrid prendre possession des Royaumes qui venoient de vaquer par la mort du Roy Ferdinand son ayeul, * un jeune Gentilhomme de la Maison de Bossu l'avoit suivy pour luy faire honneur, & sans être son domestique. Il ne laissoit pas neanmoins de se rendre fort assidu auprés de sa personne ; parceque Charles qui le voyoit de bonne mine, & le connoissoit extraordinairement adroit à cheval, le luy avoit ordonné. Un jour de partie solemnelle pour la chasse, Charles emporté par la passion de poursuivre un Sanglier, se trouva au milieu de la Forest sans être

* Vulcanius sur son Glossaire.

accompagné que du Comte de Bossu, qui venoit de se blesser par mégarde du coûteau qu'il portoit. Le sang qui sortoit de la playe servit à la découvrir, & Charles demanda si c'étoit le Sanglier qui l'eût faite. Le Comte avoüa ingenument qu'il n'avoit à se plaindre que de son imprudence ; & Charles sentit redoubler en son ame l'affection qu'il avoit pour le Comte, lors qu'il se vit en danger de le perdre. Il sçavoit que le poison de la jusquiame est mortel, si on ne le succe avant qu'il ait le loisir de produire son effet. Il mit pied à terre: Il commanda absolument au Comte de le laisser faire : Il suçça le venin qui s'étoit mêlé avec le sang, & le rejetta. François s'exposa à un plus grand danger, pour sauver la vie à un simple Cavalier à la bataille de Marignan. Il l'aperçut engagé sous son cheval de sorte qu'il ne pouvoit agir, & deux Suisses prés de luy qui l'alloient tuer. La pitié le fit avancer, quoi qu'il fût alors seul, pour le dégager ; & sa valeur suffit pour le remettre à cheval, aprés avoir écarté les deux Suisses.

Voilà le Paralelle des deux Heros du siecle passé, qui eurent le plus d'affaires à demêler l'un avec l'autre. On a tâché de le faire avec exactitude; & l'on en demeure là, car il y auroit de la temerité à passer outre. On s'est contenté de comparer des faits particuliers les uns avec les autres ; & l'on reserve le droit de prononcer sur le tout, à ceux qui auront plus de lumiere ou de hardiesse.

F I N.

